



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

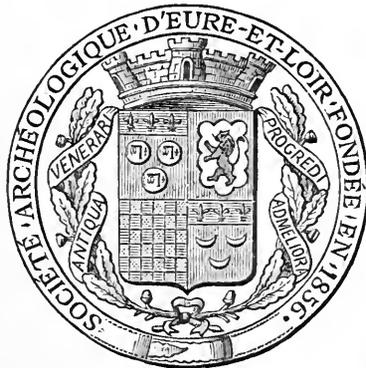
D'EURE-ET-LOIR

TOME XI

LES ÉCOLES DE CHARTRES AU MOYEN-AGE

DU Ve AU XVIe SIÈCLE

Par M. l'Abbé A. CLERVAL



CHARTRES
LIBRAIRIE R. SELLERET

Place des Halles, 12 et 14.

1895

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.

DEC -2 1931

1779

PRÉFACE

Les esprits sérieux attachent de nos jours une grande importance à tous les travaux qui ont pour objet l'histoire des études et des lettres en France. Ils sont curieux de connaître par le détail les vieilles écoles de nos pères.

C'est pour répondre à ce désir que nous avons pris pour sujet de notre thèse les *Écoles de Chartres au Moyen-Age*.

On connaissait depuis longtemps la grande réputation de Fulbert et d'Ive de Chartres, et l'on n'ignorait pas qu'ils avaient créé autour d'eux un puissant mouvement intellectuel. Le Chapitre de Chartres fut aussi toujours renommé pour sa science et ses richesses. S'il avait été capable de bâtir une cathédrale où tous les arts s'étaient donné rendez-vous, il avait dû aussi entretenir de brillantes écoles, où étaient cultivées les lettres et les sciences.

On le pensait justement, mais on n'avait pas encore approfondi les origines, les phases diverses, le caractère, de ces grandes écoles chartraines. Ce travail prouvera, nous l'espérons, qu'elles méritaient bien d'être mieux connues.

On verra qu'au XI^e et au XII^e siècle elles rivalisèrent avec celles de Paris : elles envoyèrent même à celles-ci plusieurs de leurs meilleurs maîtres. Et, par ce côté, l'histoire des écoles chartraines intéresse grandement l'histoire de la célèbre Université parisienne. Je dis plus : elle intéresse la France entière : car, à cette époque, ces écoles furent si florissantes qu'elles reçurent des élèves des régions les plus éloignées, et qu'elles imprimèrent partout autour d'elles un courant de doctrines et d'études nettement caractérisé.

Au XIII^e siècle et dans la suite, Paris les éclipsa : mais elles gardèrent des vestiges de leur ancienne gloire. Et il n'est pas sans intérêt de les suivre encore, plus modestes, plus isolées, mais toujours laborieuses. Nous avons esquissé avec amour tous les détails de leur organisation et de leur gouvernement. Nous avons retrouvé la trace de leurs maîtres, de leurs élèves, de leurs programmes, de leurs livres, et nous les avons mis en lumière avec tout le soin qui nous a été possible. Nous ne croyons pas qu'aucune autre école ait jusqu'ici une histoire aussi complète que celle-ci, et plus remplie de faits précis. Quand on aura fait ce même travail pour les autres grandes écoles de France, on pourra mieux apprécier, pensons-nous, la vie intellectuelle de notre vieille patrie.

La liste des Sources témoigne que nous n'avons rien négligé d'important. Nos recherches nous ont demandé beaucoup de peine et de temps. Nous serons amplement récompensé de nos efforts, si nous apportons, comme c'est notre espoir, une contribution utile à l'histoire littéraire de la France.

Nous serions ingrat si, en déposant la plume, nous omettions de remercier les bibliothécaires et archivistes

de Rome, de Paris et de Chartres qui nous ont beaucoup facilité notre tâche. Nous devons des actions de grâces spéciales à MM. Omont et Auvray, de la Bibliothèque Nationale, à MM. Châtelain et Mortet, de la Bibliothèque de la Sorbonne, au R. P. Denifle, archiviste de la Bibliothèque du Vatican, à M. de Mianville, Président des Conservateurs de la Bibliothèque de Chartres, et surtout à M. L. Merlet, Archiviste d'Eure-et-Loir et Président de la Société archéologique sous les généreux auspices de laquelle nous sommes très honoré et très reconnaissant de publier cette étude. Nous ne pouvons oublier non plus ceux de nos confrères qui nous ont prêté le secours de leurs lumières, et nous devons mettre en premier lieu M. l'abbé Legué, vicaire général, qui nous a donné tout à la fois, avec beaucoup d'abnégation, la première idée et les premiers jalons de ce travail.

LA
715
.C5CG



TABLE

DES

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous avons été amené par l'objet même de ce travail à rechercher surtout les documents concernant l'Église de Chartres et le pays chartrain : et nous les avons trouvés en trois endroits principaux : 1° dans la Bibliothèque et les Archives de Chartres ; 2° dans la Bibliothèque nationale et les autres Bibliothèques de Paris ; 3° enfin dans la Bibliothèque du Vatican. Les savants chartrains eurent en effet de nombreuses relations, soit avec la Papauté, soit avec l'Université de Paris, soit avec l'Église de Chartres elle-même.

Les documents qui intéressent la première époque, c'est-à-dire celle qui va du commencement jusqu'au XIV^e siècle, se puisent surtout parmi les récits hagiographiques, dans les chartes et les chroniques, et dans les écrits, lettres ou traités, composés par les Chartrains eux-mêmes.

Ceux qui se rapportent à la seconde époque, qui va du XIV^e au XVI^e siècle, se rencontrent principalement dans les *Registres capitulaires* de l'Église de Chartres, dans les *Registres des Contrats* reçus par le Chapitre, dans les travaux des anciens érudits chartrains.

Parmi ces divers documents, les uns sont inédits, les autres ont été publiés, soit à part, soit dans les grandes collections scientifiques.

Nous donnerons d'abord la liste des documents inédits, puis celle des documents déjà publiés, que nous avons pu consulter.

SOURCES INÉDITES

Les principales sont : 1° les *Registres capitulaires* ; 2° les *Extraits et Histoires* des anciens érudits ; 3° les *Contrats* ; 4° les *Cartulaires* et différentes pièces émanées de la plume des savants chartrains ; 5° enfin les *Manuscrits* de la Bibliothèque de Chartres.

*

I

LES REGISTRES CAPITULAIRES. — Il y aurait une étude à faire sur la précieuse collection de ces Registres. Voici ceux qui rentraient dans notre sujet et que nous avons scrupuleusement dépouillés à la Bibliothèque de la ville.

1007/1. — *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Chartres*, de 1298 à 1313. (248 f.). — Il comprend les chapitres généraux et ordinaires et donne par conséquent des renseignements complets pour cette période.

1007/2. — *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Chartres*, de 1314 à 1367, (251 f.). — Il ne comprend que les deux chapitres généraux annuels, de la Purification et de la Saint-Jean-Baptiste.

1007/3. — *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Chartres*, de 1367 à 1419, (206 f.). — Ce registre fait suite au précédent et ne comprend aussi que les chapitres généraux de cette période.

1008/1. — *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Chartres*, de 1314 à 1351, (287 f.). — Ce registre fait suite au registre 1007/1, et comprend comme lui les chapitres ordinaires. Les chapitres généraux se trouvent à part pour cette période dans le registre 1007/2.

1009/1. — *Registre des délibérations du Chapitre de Notre-Dame de Chartres*, de 1481 à 1486. (246 f.). — Ce registre comprend les chapitres ordinaires.

Ce sont là les seuls Registres capitulaires conservés pour cette période, du XIV^e au XVI^e siècle : on voit qu'il existe une grande lacune, soit dans les Registres des chapitres généraux qui vont de 1298 à 1419 seulement, et cessent d'exister pour la période de 1419 à 1500, soit dans les Registres des chapitres ordinaires, qui vont de 1298 à 1314 et de 1314 à 1351, puis disparaissent pendant 130 ans, pour ne reprendre que de 1481 à 1486. Heureusement les deux collections n'ont pas leur lacune en même temps ; les derniers Registres allant jusqu'en 1419, la lacune réelle court seulement de cette année 1419 à 1481.

Nous avons pu la combler à l'aide des extraits pris sur les anciens Registres avant leur disparition pendant la Révolution et à l'aide des *Contrats*.

II

EXTRAITS DE LAISNÉ ET DE BRILLON. — HISTOIRES ET COMPILATIONS MODERNES. — Laisné, prieur de Mondonville, mort en 1635, ayant conçu le projet d'écrire une grande histoire du pays

chartrain, transcrivit ou résuma, surtout au point de vue généalogique, une foule de documents qui depuis lors ont péri. Il a laissé 12 volumes aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale (avec 2 volumes de tables), sous les nos 24124-24135. Dans le XI^e, du folio 157 au folio 194, il a pris des extraits de quinze à vingt Registres capitulaires du XIV^e et du XV^e siècle aujourd'hui disparus, extraits, bien courts, mais précieux pourtant. Nous les avons tous lus, malgré l'extrême difficulté de l'écriture minuscule. Les Registres qu'il avait sous les yeux, étaient, semble-t-il, les suivants :

1298-1314 (f. 190 v.-193); — 1343-1345 (f. 158-159); — 1350-1352 (f. 162 v.); — 1353-1355 (f. 159 et 157); — 1357-1360 (f. 188 v.); — 1360-1363 (f. 161); — 1363-1367 (f. 162 v.); — 1367-1373 (f. 165 v.); — 1388-1397 (f. 169 v.); — 1410-1414 (f. 173); — 1415-1418 (f. 176); 1418-1420 (f. 179); — 1420-1435 (f. 180). — 1435-1446 (f. 182). — 1447-1453 (f. 184); — 1461-1471 (f. 185); — 1472-1477 (f. 186 v.); — 1486-1494 (f. 187 v.).

Laisné a encore résumé un Bullaire allant de 1431 à 1464 (t. XI f. 23-24).

Brillon, mort le 3 décembre 1739, a fait aussi de nombreux extraits des Registres Capitulaires épars à la Bibliothèque de Chartres et aux Archives départementales. Malgré la confusion qui y règne, nous y avons trouvé quelques bonnes indications : cependant la plupart se réfèrent aux années qui suivent 1500. Citons, à la Bibliothèque, le ms. 1016 et le ms. 1021, (*Additions à la Bibliothèque chartraine de dom Liron*), et aux Archives, le cahier G. 340.

Nous avons aussi trouvé quelques renseignements dans le *Recueil de documents historiques* fait par A. Pintard, pour son histoire chronologique de l'Église et de la ville de Chartres. (Ms. 1012 de la Bibliothèque de Chartres.)

Nous avons encore feuilleté les histoires ou compilations inédites, composées dans les deux derniers siècles, telles que l'*Histoire de Chartres*, par Pintard. (Ms., 1012, 1013, 1141): celle de Ch. Chaline, (Ms. 1140,) etc.; de même les notes de Janvier de Flainville, en six volumes, (Ms. 1011) : nous n'y avons presque rien trouvé pour notre sujet. Nous avons également visité à la Bibliothèque nationale les matériaux préparés par les Bénédictins pour le *Gallia* ou pour leurs éditions de Saint Ivo, de Jean de Salisbury, etc., sans grand succès. (Mss. fonds latin, 9220-9224, 9394, 9376, 11813, 11818, 12317-18, etc.)

III

LES REGISTRES DES CONTRATS. — Les *Contrats*, dont la collection presque complète est conservée aux Archives, nous ont été très précieux; nous les avons aussi dépouillés, bien qu'ils soient très

difficiles à lire et pleins d'inutilités. Voici la liste de ceux qui nous ont servi :

G. 151, 1348-1351 (130 f.) ; — 152, 1357-1359 (96 f.) ; — 153, 1365-1367 (173 f.) ; — 154, 1368-1372 (232 f.) ; — 155, 1385-1386 (151 f.) ; — 156, 1386-1388 (194 f.) ; — 157, 1390-1392 (285 f.) ; — 158, 1368-1443 (133 f.) ; — 159, 1374-1453 (231 f.) ; — 160, 1399-1400 (245 f.) ; — 161, 1401-1402 (avec fragments de 1396 et de 1399-40) (179 f.) ; — 162, 1403-1404 (225 f.) ; — 163, 1405-1406 (275 f.) ; — 164, 1412-1413 (351 f.) ; — 165, 1413-1414 (247 f.) ; — 166, 1416-1417 (257 f.) ; — 167, 1420-1429 (112 f.) ; — 168, 1427-1437 (177 f.) ; — 169, 1443-1446 (195 f.) ; — 170, 1450-1457 (227 f.) ; — 171, 1461-1465 (186 f.) ; — 172, 1469-1472 (244 f.) ; — 173, 1472-1476 (176 f.) ; — 174, 1476-1478, 194 ; — 175, 1478-1480 (224 f.) ; — 176, 1480-1481 (277 f.) ; — 177, 1481-1483 (246 f.) ; — 178, 1488-1496 (247 f.) ; — 179, 1488-1501 (275 f.) ; — 180, 1498-1506 (689 f.) ; — 181, 1501-1520 (496) ; — 182, 1506-1511 (337 f.) ; — 183, 1511-1514 (349 f.) ; — 184, 1511-1517 (419 f.) ; — 185, 1517-1522 (494 f.) ; — 186, 1519-1522 (454 f.) ; — 187, 1519-1522 (300 f.) ; — 188, 1522 (99) ; — 189, 1522-1523 (469 f.).

Total 39 v. et 10455 folios.

Nous avons vu aussi aux Archives le Registre des Réceptions du Chapitre. (G. 294.)

IV

CARTULAIRES ET ÉCRITS CHARTRAINS. — Outre les *Cartulaires* publiés que nous énumérons plus bas, nous avons consulté ceux qui sont encore inédits, tels que celui de Josaphat (Bibl. nat. 10102, 10103) ; de Saint-Jean-en-Vallée (Bibl. nat., f. lat., 11063) ; de Saint-Cheron (Bibl. nat., f. lat., nouv. acq., 1409) ; de Beaulieu (Bibl. nat. f. lat., nouv. acq., 1408, Bibl. de Chartres, Ms. 1059) ; de Bonneval (Bibl. de Chartres, Mss. 1108-1116) ; de Saint-Etienne de Dreux (Bibl. nat., f. lat. 10106) ; puis le Nécrologe de Saint-Père (Bibl. de Chartres, Ms. 1037) et celui de Jusiers (Bibl. de Chartres, Ms. 1038).

Nous avons aussi dépouillé le *Registrum privilegiorum papalium ecclesie Carnotensis* (Bibl. de Chartres, Ms. 1162) et le *Registre de l'Université pour la nation de France*, de 1443 à 1455 (Bibl. de la Sorbonne. Reg. I).

Parmi les *écrits* inédits composés par les Chartrains, citons : les Lettres de Ragimbald de Cologne et de Rodolphe de Liège (Bibl. nat., f. lat., 6401, publ. en appendice, p. 459) ; la lettre de R. G., abbé (Id., 9376, publiée, p. 457) ; le *Manuale de mysteriis ecclesiasticis*, de Pierre de Roissy (Mss. 14500, 14859, 14923) ; les *Sermons* de Chrétien, abbé de Bonneval, (Ms. 12413) ; la traduction en vers du livre des Rois (Ms. 14759), etc.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES. — Enfin nous avons eu en mains tous les anciens *Manuscrits* de la Bibliothèque de Chartres qui ont appartenu au Chapitre et servi aux écoliers : nous avons visité surtout ceux qui portent des mentions utiles. Il est inutile de donner ici la liste même de ceux que nous avons cités. Ils sont très nombreux. Nous avons aussi vu à la Bibliothèque nationale ceux qui nous intéressaient au même titre, par exemple les Mss. 10439, 10233, 8907, etc., etc.

SOURCES IMPRIMÉES

Nous les donnons ici en suivant l'ordre alphabétique. Quelques-unes ne nous ont fourni qu'une bien légère contribution.

ACHERY (d'), *Spicilegium*, Paris, 1723, 3 v. in-f^o.

Acta Sanctorum: Vie des SS. Adjuteur, Béthaire, Bernard de Tiron, Bruno, Calétric, Cheron, Dié, Eman, Fulbert, Hériefroid, Ive, Laumer, Leufroy, Lubin, etc.

Analecta Bollandiana; Catalogus Codicum hagiographicorum latinorum Bibl. publicae civitatis Carnotensis, (t. VIII).

— Vie en vers de saint Blandin, par le P. Poncelet, (t. VII, p. 145-166).

— *Translationes sancti Aniani*, par l'abbé Clerval, (t. VII, p. 321).

BALUZE, *Miscellanea*, t. IV, Paris, 1675-1715.

BARACH, *Bernardi Silvestris Megacosmus et Microcosmus*, Insprück, 1876. (*Biblioth. philos. mediae aetatis*).

BARONIUS, *Annales ecclesiastici*, année 1007.

BEAUVAIS (Vincent de), *Speculum historiale*, Venise, 1494.

BELFORT (M. de), *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, 1881.

BERTHAUD, Gilbert de la Porrée, 1892.

BESLY, Les évêques de Poitiers, Paris, 1647.

BEUGNOT (Comte), Les *Olim*, dans les Documents inédits sur l'Histoire de France, 4 vol., 1839-48.

BIGOT, Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, 1876.

BOEHMER (dom), L'auteur du Micrologue, (*Revue bénédictine de Maredsous*, Mai 1894.)

BOULAY (du), *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, II, Paris, 1665.

BOUQUET (dom), Recueil des historiens des Gaules et de la France, surtout X, XI, XII, XIII, XIV, XVII, XX, 23 vol. Paris, 1737-1876.

BOURGAIN (abbé), La Chaire française au XII^e siècle, 1880.

— *Mathaei Vindocinensis Ars versificatoria*, 1880.

BOZON (abbé), *Vitalis Blesensis*, 1880.

BRUCKER, Hist. crit. phil. t. III, Leipsig, 1766.

BUDINZKI (Alex.), *Die Universitaet Paris und die Fremden an derselben in Mittelalter*, Berlin, 1876.

CANGE (du), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, 1733 et 1766.

CAVE (Guillaume), *Scriptores eccl. hist. litter.* Londres, 1698.

CANTOR, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematick*, 2 vol., Leipsig, 1894.

Cartulaire de Marmoutiers pour le Blésois, par l'abbé Métais, 1889-1891.

Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, par Mabile, 1874.

Cartulaire de Marmoutiers pour le Vendômois, par M. de Trémault, 1893.

Cartulaire de N.-D. de Chartres, par MM. L. Merlet et de Lépinois, 3 vol. 1862-1865.

Cartulaire de N.-D. de Paris, par Guérard, 4 vol., 1850.

Cartulaire de Saint-Père, 2 vol., par Guérard, 1840.

Cartulaire de Tiron, par M. Merlet, 2 vol. 1883.

Cartulaire de la Trinité de Vendôme, par M. l'abbé Métais, en cours de publication.

Cartulaire de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, par MM. Merlet et Moutié, 3 vol., 1857.

Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques, XI, Chartres, 1889.

Catalogue des Manuscrits de la Bibl. de Chartres, 1840.

CELLIER (dom), Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, 23 v., 1729.

CHEVALLIER (Ulysse), Répertoire des sources historiques du Moyen-Age, 1877-1886.

Chroniques des comtes d'Anjou, par Marchegay et Salmon (dans la Société de l'Histoire de France), Paris 1856 et 1871.

COMPAIN, Étude sur Geoffroy de Vendôme, 1891.

COUSIN, Fragments philosophiques, Abélard, 1840.

COUSSEMAKER (de), Histoire de l'Harmonie au Moyen-Age, 1852.

CROZALS (de), Bérenger, Paris, 1877.

- CUISSARD, L'étude du grec à Orléans depuis le IX^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e, 1883.
- L'école de Fléury-sur-Loire à la fin du X^e siècle (Mémoires de la Soc. arch. d'Orléans, t. XIV, 1875).
- DAREMBERG, École de Salerne, préface, 1861.
- DELARC (abbé), saint Grégoire VII, 1889.
- DELEHAYE (Hipp. S. J.), Pierre de Pavie (Revue des quest. hist., Janvier 1891).
- DELISLE (Léopold), Cabinet des Manuscrits, 1868-1881.
- Rouleaux des Morts, 1866.
- Orderic Vital (Société de l'Histoire de France, 1833-1855).
- DEMIMUID (abbé), *De Bernardo Carnotensi*, 1873.
- Jean de Salisbury, 1873.
- DENIFLE (P.), Les Universités françaises au Moyen-Age. Paris, 1892.
- avec Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*. (Les auteurs m'ont communiqué les bonnes feuilles et la copie du 3^e volume encore inédit).
- DESILVE (abbé), Lettres d'Étienne de Tournay, 1893.
- DESJARDINS (P.), L'église et les écoles ou étude historique sur une restauration des écoles au Moyen-Age (Études religieuses, Mars, 1872).
- DEUTSCH (Martin), *Die synode von Sens, 1141, und die Verurteilung Abalards*, Berlin, 1880.
- DION (de), Le Puiset au XI^e et XII^e siècle (Mém. de la Soc. Arch. d'Eure-et-Loir, t. IX).
- DREUX DU RADIER, Les hommes illustres du Thimerais, 1749.
- DUNKER *Sprachliche Reimuntersuchungen der Miracles de N.-D. de Chartres*, dans les Ausgaben und Abhandlungen,.... Marburg, 1885.
- DUPRÉ, Mélanges historiques, Blois, 1873.
- DUPLESSIS (Gr.), Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres, 1855.
- ECHARD et QUÉTIF, *Scriptores Ord. Praedicatorum*, 1719.
- FORTIA D'URBAN, Histoire et ouvrages d'Hugues Métel, 1839.
- FOUCAULT (M^{sr}), Essai sur Ives de Chartres, d'après sa correspondance, 1883.
- FOURNIER (Marcel), Histoire de la science du Droit, t. III, 1892.
- Statuts et Privilèges des Universités françaises, 3 vol., 1890-1892.
- FOURNIER (Paul), Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard (Bibl. de l'Éc. des Chartes. t. 47.).

- FRANCK, Dictionnaire des sciences philosophiques, 1875.
— Essais de critique philosophique, 1885.
- HUGUES D'ESTIVAL, *Sacræ Antiquitatis Monumenta*, 1731.
Gallia Christiana, t. 7, 8, 9, 11, 14 (1715 à 1765).
- FISQUET, France Pontificale, Chartres.
- GEOFFROY LE GROS, Vie de Saint-Bernard de Tiron, éditée par Souchet, 1649.
- GERMAIN MORIN (dom), Sur l'auteur du Micrologue. (Revue Bénédictine de Maredsous, septembre 1891.
- GILLET (abbé), *De Petro Cellensi*, 1881.)
- GIRAUD (Charles). Essai sur l'histoire du Droit français au Moyen-Age, 1846.
- GROBER (G.), *Grundriss der romanischen Philologie*, Strasbourg, 1893.
- HAURÉAU, Bernard et Thierry de Chartres, dans les Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, I, 1872.
— Mémoires sur quelques chanceliers de l'église de Chartres, (Mémoires de l'Académie, XXXI, 2^e p., 1884).
— Notice sur le n^o 647 des Manuscrits latins de la Bibliothèque nationale (Notices et extraits des Manuscrits, XXXII, 2^e p., 1887).
— Mémoires sur quelques maîtres du XII^e siècle (Mémoires de l'Acad. des Insc. et B.-L. t. XXVIII, 2. p.).
— Journal des Savants, Septembre, 1884.
— Singularités historiques et littéraires, 1861.
— Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin, 1882.
— Histoire de la Philosophie scolastique, 1^{er} vol. 2^e édit., 1872.
- HAVET (Julien). *Adelmanni Carmen*, dans les Notices et Documents publiés par la Société de l'Histoire de France, pour le cinquantième anniversaire de sa fondation, 1884.
- HÉFÉLÉ (M^{sr}), Histoire des Conciles, par l'abbé Delarc, 1872, t. VII.
Histoire littéraire de la France, par les Bénédictins de Saint-Maur. Continué par les membres de l'Institut.
- HUEMER Joh. (D^r), *Registrum multorum auctorum des Hugo von Trimberg*, Wien, 1888.
- JAFFÉ et LEWENFELD, *Regesta pontificum romanorum*, dernière édition, 1888.
- JOURDAIN (Amable), Recherches critiques sur les plus anciennes traductions latines d'Aristote, 1843.
- JOURDAIN (Charles), Excursions historiques et philosophiques, à travers le Moyen-Age, 1888.

- Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle pendant la 1^{re} moitié du XII^e siècle, 1838.
- Histoire de l'Université de Paris, au XVII^e et au XVIII^e siècle. 1862.
- JUNDT (Aug.), Histoire de Panthéisme populaire au Moyen-Age et au XVI^e siècle, 1875.
- LABBE et COSSART, *Conciliarum collectio maxima*, t. IX et X, Paris, 1671.
- LACOUR, Chansons et saluts d'amour de Guillaume de Ferrières, 1856.
- LAFFERRIÈRE, Histoire du Droit français, t. IV, 1852.
- LANGLOIS (Ch. V.), Textes relatifs à l'Histoire du Parlement, depuis les origines jusqu'en 1317, 1888.
- Maître Bernard (Bibl. de l'École des Chartres, t. 54, 1893).
- Nouveaux fragments du *Liber Inquestarum* de Nicolas de Chartres, (Bibl. de l'école des Chartres, t. 46.)
- LAUNOY, *De Scholis celebrioribus, Opp.*, IV, 1731.
- LEBEUF, Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, Paris, 1741.
- Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique, 1741.
- LECOCQ, Dissertation sur l'emplacement du tombeau de Fulbert, (Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et Loir, t. V, 1875).
- Un portrait de Fulbert au XI^e siècle (Id. t. VI, 1876).
- LECOY DE LA MARCHE, Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon, 1877 (Soc. de l'Histoire de France).
- La chaire française au Moyen-Age et spécialement au XIII^e siècle, 1886.
- LEFEVRE, *Praedicator Carnuteus*, 1637.
- LÉPINOIS (H. de), Histoire de Chartres, 2 vol. 1858.
- LHULLIER (dom.), Hugues de Cluny, 1890.
- LIRON (dom), Bibliothèque chartraine, 1719.
- Singularités historiques et littéraires, 4 v., 1738-40.
- LÆWENFELD ; *Epistolae ineditae Romanorum Pontificum*. 1888.
- LOHMEYER, *Guillelmi Blesensis Alda, Lipsiae*, 1892.
- MABILLON, *Acta SS. Ord. S. B.*, 9 vol. in-f^o, Paris, 1668-1702 et spécialement *Praefationes Actis sanctorum*, Rouen, 1732.
- *Annales Ord. S. Benedicti*, 6 vol. 1703-1739.
- *Opera Sancti Bernardi*, 1719.
- *Vetera Analecta*, 4 vol. 1675.
- MAITRE (Léon), Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, de Charlemagne à Philippe-Auguste, Paris, 1866.

MARTÈNE (dom), Histoire de Marmoutiers, publiée par M. l'abbé Chevallier, de Tours, 2 vol.

MARTÈNE et DURAND, *Veterum scriptorum Amplissima Collectio*, 9 vol., 1724-1733.

— *Thesaurus Anecdotorum novus*, 5 vol., 1717.

— Voyage littéraire de deux Bénédictins, 1717.

MARTIN (Th.), Histoire de l'Arithmétique, Paris, 1867.

MENU, (abbé), Recherches et nouvelle étude critique sur les Recueils de Droit canon attribués à Ive de Chartres, 1880.

MERLET (L.), Bibliothèque chartraine antérieure au XIX^e siècle, 1882.

— De l'instruction primaire en Eure-et-Loir avant 1789, 1878.

MÉTAIS, (abbé), Les petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois, 1886.

MICHAUD, (abbé), Guillaume de Champaux et les écoles de Paris, 1867.

MIGNE, (abbé), Patrologie latine : Tome 58, Saint-Loup de Troyes ; 61, Saint Auspicius, évêque de Toul ; 64, Boèce ; 88, Fortunat ; 138, l'historien Richer ; 141, Fulbert, Guillaume V d'Aquitaine, Ebale de Reims, Angelran de Saint-Riquier ; 142, Hugues de Langres et Odilon de Cluny ; 143, Adelman ; 144, 145, Saint Pierre Damien, cardinal ; 149, Guillaume de Jumièges ; 156, Guibert de Nogent ; 160, Sigebert de Gembloux ; 161, Saint Ive et ses ouvrages ; 162, Lettres de saint Ive ; 166, Baudry de Bourgueil, Abbaudus ; 172, Geoffroi le Gros, de Tiron ; 173, Gautier de Cluny ; 178, Abélard, ses œuvres ; 179, Guillaume de Malmesbury et Hugues Farsit ; 182, 184, Saint Bernard ; 185, Geoffroi d'Auxerre ; 186, Suger, abbé de Saint-Denis ; 188, Orderic Vital ; 189, Pierre le Vénérable ; 190, Saint Thomas Becket ; 199, Jean de Salisbury ; 200, Alexandre III ; 201, Arnoul de Lisieux ; 202, Pierre de Celles ; 205, Pierre le Chantre ; 207, Pierre de Blois ; 211, Etienne de Tournai ; 212, Chronique d'Hélinand.

Monumenta Germaniae historica, Hanovre, 1826-1885, *Scriptores*, XXIV, et t. XX, *Historia pontificalis*, de Jean de Salisbury.

OLLERIS, Œuvres de Gerbert, Reims, 1867.

OTHON DE FRIESINGUE, dans les *Scriptores rerum germanicarum*, de Pertz, petite édition, t. VI et VII.

OUDIN (Casimir), *Commentar. de Scriptor. eccles. antiq.* Leipsiae, 1722.

PARDIAC, (abbé), Histoire de Saint Abbon, 1872.

PASQUIER, (abbé), Baudry de Bourgueil.

PÉCHENARD, (abbé), *De schola remensi*, 1875.

- PEZ (dom Bernard), *Thesaurus anecdotorum novissimus*, 6 v. Vienne, 1721-1729.
- PFISTER, *De Fulberti Carnotensis Vita et operibus*, 1885.
— Etudes sur le règne de Robert-le-Pieux, 1885.
- PERIÈS, (abbé), La Faculté de Droit dans l'ancienne Université de Paris, 1890,
- PIERRE DE CELLES : *Opera*, par dom Janvier, 1671.
- PITRA, cardinal, Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, 1846.
— *Analecta novissima*, Paris, 1885.
- PRANTL, (D^r), Geschichte der philosophie, t. II.
- POOLE, (R. L.), *Illustrations of the history of medieval thought*, Londres, 1884, in-8.
- PORT (Célestin), Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, 3 vol. in-8.
- REIMARI, *Petri Blesensis Speculum juris canonici*, Berlin, 1837.
- Registres des Papes, publiés par les membres de l'école française de Rome et par Pressuti et Hergoenroether (j'ai feuilleté tous les fascicules parus).
- ROCHER, (abbé), Histoire de Saint-Benoît-sur-Loire, Orléans, 1865.
- ROUILLARD, Parthenie, 1608.
- ROYE (de). *Vita, haeresis, poenitentia Berengarii*, Angers, 1656.
- SALMON, Recueil des Chroniques de Touraine, Tours, 1854.
- SAINT RENÉ TAILLANDIER, Scot Erigène et la Philosophie scolastique, Paris.
- SAVIGNY, Histoire du Droit romain, 4 vol.
- SCHAARSCHMIDT, *Joannes Sarisberiensis*, Leipzig, 1862.
- SCHARD (Sim.) *De Jurisdictione..... imperiali*, Bâle, 1566.
- SCHEPS, *Conradi Hirsaugensis Dialogus super auctores sive Didascalon*. Würzburg, 1889.
- SIMLER, *De Archithrenio XIII^e sæculi carmine*, 1871.
- SOUCHET, Histoire de la ville et du diocèse de Chartres, 2 vol., publiée en 1866.
- STOLTZ, (Remigius), *Abélard Tractatus de Unitate et Trinitate Divina*, Freiburg in Brisgau, 1891.
- SÜDENDORF, *Berengarius Turonensis*, Hamburg, 1850.
- TARDIF (Adolphe), Histoire des Sources du Droit canonique, 1887.
- TARDIF (Jules), Monuments historiques, Paris, 1866.
- THEINER (Auguste), *Disquisitiones criticae*, en tête de saint Ivo, Migne. P. L. t. 161.

THOMAS (Ant.), Les lettres à la Cour des papes: (Mélanges d'archéologie et d'histoire, publiés par l'école française de Rome, 1881.

THOMAS (Paul), Un commentaire au Moyen-Age, sur la Rhétorique de Cicéron, dans les *Mélanges Graux*, Thorin, 1884.

TILLEMONT, Mémoires pour l'Histoire ecclésiastique, t. I, 1696.

VALOIS (Noël), Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 1880.

— *De Arte scribendi epistolas apud gallicos mediæ ævi scriptores rhetoresve*, 1880.

VILLARET (Mlle de), Enseignement des Lettres et des sciences dans l'Orléanais. 1875.

VIOLLET (Paul), Précis de l'histoire du Droit français, 1884.

WUYARD, (Dom Robert), Abrégé de l'Histoire de l'Abbaye de Breteuil, écrit en 1670, Amiens 1883.

Nous avons désigné par un astérisque les personnages dont le nom se trouve dans le Répertoire de l'abbé Ul. Chevallier et nous avons vu le plus grand nombre des sources indiquées pour chacun d'eux.

LIVRE PREMIER

LES ÉCOLES DE CHARTRES AVANT LE XI^e SIÈCLE

L'histoire des écoles de Chartres avant le XI^e siècle se divise en *trois* périodes :

La première, qui s'étend des origines les plus éloignées jusqu'au VI^e siècle, est une époque de formation, toute pleine d'obscurités.

La deuxième va du VI^e au IX^e siècle : les écoles se montrent alors plus nettement et commencent à jeter un certain éclat.

La troisième comprend le IX^e et le X^e siècle : durant cet intervalle, les écoles, un moment renversées, se relèvent, et préparent rapidement le grand siècle de Fulbert, le XI^e siècle.

CHAPITRE I^{er}

DES ORIGINES AU VI^e SIÈCLE

Jusqu'au VI^e siècle, trois sortes d'écoles se succédèrent à Chartres : les écoles druidiques, gallo-romaines et chrétiennes.

Nous ne nous étendrons point sur les écoles druidiques et gallo-romaines. Elles rentrent à peine dans notre sujet, et nous sont très imparfaitement connues. César ¹ nous apprend l'existence des premières, dans le pays des Carnutes, lieu sacré des prêtres gaulois appelés druides. « Un grand nombre de jeunes gens, dit-il, accouraient près de ces prêtres pour s'instruire et les avaient en grand honneur. » A cause des exemptions de guerre et d'impôt dont ils jouissaient, « beaucoup se réunissaient spontanément sous leur discipline, ou

¹ *De bello gallico Commentarii*, l. VI., ch. 13 et 14.

leur étaient envoyés par leurs parents et leurs proches. Ces élèves apprenaient près d'eux un grand nombre de vers ou de sentences : quelques-uns même passaient vingt ans à leur école. Les druides ne croyaient pas bon de dicter par écrit leurs leçons. » César pense qu'ils agissaient ainsi pour empêcher leur doctrine de se répandre dans le vulgaire, et pour obliger leurs élèves à cultiver leur mémoire. « Ce qu'ils veulent inculquer surtout, ajoute-t-il, c'est que les âmes ne périssent pas, mais passent, après la mort, en d'autres hommes..... Ils enseignent encore beaucoup d'autres principes, sur les astres et leur mouvement, sur la grandeur du monde et de la terre, sur la nature des choses, sur la puissance des dieux immortels. » Ces indications sont confirmées et complétées par Lucain, Cicéron, Pomponius Mela, et Pline¹. Ces deux derniers auteurs supposent même que les druides professaient l'éloquence et la médecine.

Ces écoles druidiques chartraines furent très atteintes par la conquête romaine, d'autant plus qu'elles avaient été le dernier centre de la résistance gauloise à la domination étrangère. Tibère et Claude les détruisirent définitivement en forçant le druidisme à se réfugier dans la Grande Bretagne.

Furent-elles remplacées par des écoles gallo-romaines ? L'importance de la ville de Chartres, classée la première, après Sens, des cités de la 4^e Lyonnaise, et choisie pour la résidence du préfet des Lètes-Teutons, le grand nombre des opulentes villas qui l'avoisinaient, permettent de le conjecturer. Mais la meilleure preuve de leur existence, c'est la réputation littéraire dont Chartres jouissait au loin, dès le V^e siècle.

A cette époque, quatre évêques : *saint Martin le Blanc*, *Arbogaste*, *Flavius*, *saint Solenne*, méritent de fixer notre attention, par leur propre culture intellectuelle, et par les écoles que certaines légendes leur attribuent.

Le nom de Martin le Blanc rappelle ces vers léonins gravés jadis sur sa tombe à Saint-Martin-au-Val :

*Te coluit Christe, Martinus Candidus iste,
Quem modo tu recreas et recreando beas.*

Si ce distique, assez semblable à d'autres vers de Fortunat et de Sulpice Sévère, était contemporain du pontife († v. 400), ce serait le premier spécimen et le plus ancien vestige des études ecclésiastiques à Chartres.

¹ Lucain, *Pharsale*, I, v. 440. Pline, *Hist. nat.*, XVI, 44.

Arbogaste *, qui siégeait vers 480, serait plus important encore pour l'histoire des écoles, s'il était prouvé qu'il doit s'identifier avec le fameux Arbogaste, comte de Trèves, et petit-fils de l'empereur révolté, qui se tua en 394. L'*Histoire littéraire* ¹, et Tillemont ², ne sont pas éloignés d'admettre cette identité, qui est, en effet, assez vraisemblable. Le comte, non seulement portait le même nom que l'évêque, mais il vivait au même temps, il était aussi prêtre, et, vu sa noblesse, il fut probablement revêtu de l'épiscopat. Or, il n'y a pas, dans cette période de temps, d'autre évêque, ayant le nom d'Arbogaste, que celui de Chartres. L'hypothèse est donc assez fondée pour que nous ayons le droit de rechercher quelle impulsion il dut donner aux écoles chartraines, s'il en devint le chef et le pontife. Une lettre de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, nous fournit sur ce point de précieux renseignements : « Votre urbanité, lui répond-il, vous fait badiner avec infiniment d'esprit : vous buvez les eaux de la Moselle, et l'éloquence romaine coule de vos lèvres comme de source ; on vous dirait sur les bords du Tibre. Vous vivez parmi les barbares, et vous ignorez les barbarismes. Semblable aux généraux de l'antiquité par le langage et par la main, vous ne maniez pas moins bien la plume que l'épée. C'est pourquoi, si la noblesse de la langue romaine, exilée jadis des provinces Belges et Rhénanes, réside quelque part, elle s'est réfugiée en vous. Grâce à vous, la langue latine a pénétré là, où les lois de Rome n'ont pu passer. Aussi, en vous rendant votre salut, je me réjouis grandement de voir se conserver, en votre noble cœur, les derniers vestiges des lettres qui s'en vont. Si vous les maintenez par une lecture assidue, vous éprouverez de jour en jour que les hommes instruits l'emportent sur les ignorants, comme les hommes l'emportent sur les animaux. » L'évêque de Clermont renvoyait ensuite Arbogaste, pour l'explication des Saintes Écritures, aux prêtres de son voisinage, à l'archevêque de Trèves, à saint Loup de Troyes, à Auspicius de Toul ³.

Nous avons encore la réponse de ce dernier ⁴. Elle est en vers rythmés. Comme celle de Sidoine Apollinaire, elle est pleine de louanges à l'adresse du comte. Jouant sur son titre de maire, *major*, Auspicius le proclame plus grand que ses aïeux,

¹ II, 479, 548.

² *Hist. eccl.*, XVI, 250.

³ *P. L.*, t. 58, col. 521.

⁴ *P. L.*, t. 61, col. 1006.

parce qu'il est chrétien. Il termine en lui disant qu'il l'aperçoit déjà revêtu du sacerdoce par les mains de son archevêque Jamlychus.

Quoiqu'il en soit de l'évêque de Chartres Arbogaste, ses successeurs immédiats, *Flavius* et *saint Solenne*^{*}, sont clairement signalés par les légendes de saint Solenne et de saint Dié, comme instituteurs de leurs clercs et maîtres d'une école épiscopale.

Ces légendes sont du IX^e siècle il est vrai¹, mais elles rapportent l'opinion de leur temps sur ces prélats du V^e siècle. On lit dans la première, que saint Aventin et saint Solenne furent élevés par leur grand-oncle maternel l'évêque Flavius (v. 485). « Celui-ci entreprit de les instruire dans les arts libéraux, et, après avoir constaté que leur généreux caractère était porté à tout ce qui était bien, il les admit dans son clergé, malgré leur jeunesse, parce qu'ils l'emportaient sur leurs émules. Quand ils furent encore plus avancés en âge et en savoir, il leur donna l'initiation sacerdotale. »

D'après la légende de saint Dié², saint Solenne (v. 490-508), à son tour, instruisit dans les sciences ecclésiastiques un moine nommé Baudemir. Ce moine avait rejoint dans le monastère de Chabris-sur-Cher, en Berry, saint Dié, qui lui demanda dans quel lieu il était né, et où il avait été élevé. Il répondit qu'il était originaire du pays de Chartres, qu'il avait été imbu des sciences sacrées, et employé au service divin, sous l'évêque de cette cité, *sub ejusdem civitatis episcopo ecclesiasticis imbutum disciplinis*. Or, cet évêque était Solenne, qui continuait ainsi les traditions de Flavius, son maître. Il était, au reste, bien capable de diriger une école, puisque, d'après sa légende et celle de saint Dié, il mérita d'être le catéchiste de Clovis. C'est avec lui que prend fin la période conjecturale et de formation de l'école chartraine.

¹ A. SS., 25 septembre, VII, 62.

² A. SS., avril, III, 273. — *Mélanges historiques*, par M. Dupré. Blois, 1873, p. 43-85.

CHAPITRE II

DU VI^e AU IX^e SIÈCLE

Au VI^e siècle, l'histoire de l'école de Chartres devient plus sûre, plus riche et plus précise. On découvre alors, non seulement les moines et les évêques qui exercèrent quelque influence sur son développement, mais encore les premiers maîtres et les premiers élèves qu'elle a comptés dans son sein.

Nous dirons peu de choses de saint Cheron* et de saint Éman*. Leurs légendes, composées vers le X^e siècle, racontent qu'ils firent tous deux de sérieuses études, dans la ville de Rome. « Lorsqu'il était dans la verdure de l'adolescence, *Cheron* fut confié à un grammairien très habile, qui lui enseigna les arts libéraux. Il était si bien doué du ciel qu'il eut bientôt appris parfaitement, non-seulement le *Trivium*, mais aussi le *Quadrivium*, et, par ses progrès dans la science séculière, il surpassa les esprits les plus éminents..... Son ardeur à l'étude lui inspira même des scrupules ; il se disait : C'est en vain, Cheron, que tu as travaillé dans la science mondaine... Prédicateur dans la Lyonnaise, son éloquence, comme une pluie céleste, amollissait l'orgueil superbe de la science gauloise¹. »

De même, *saint Éman* : « Originaire de Cappadoce, il fut imbu dès sa plus tendre enfance des doctrines spirituelles. Adolescent, ses mœurs le rendirent agréable à Dieu. Tout ce qu'il entendait d'utile, il le confiait à sa fidèle mémoire ». Jeune encore, il vint à Rome. « Le pape l'accueillit avec bonté, et voyant ses aptitudes au service divin, l'appliqua à l'étude des lettres, *litteralibus eum studiis tradidit*. Il s'en instruisit si parfaitement que bientôt il atteignit les dernières limites du savoir, et devint un objet d'admiration pour le peuple romain. Et comme, la grâce de Dieu aidant, il excellait à la fois dans les œuvres spirituelles et dans les travaux littéraires, il passa sept années à étudier sous ce pontife². »

¹ A. SS., 28 mai, VI, 748.

² A. SS., 16 mai, III, 595.

Le passage de ces savants étrangers dut être favorable au mouvement intellectuel qui se dessinait à Chartres de plus en plus. Saint Éman vint, en effet, dans cette ville, dit son biographe, « parce qu'alors elle était célèbre, non-seulement par toute sorte d'ouvrages, mais encore par des hommes illustres. » Saint Cheron laissa derrière lui des disciples qui, réunis sur son tombeau, firent élever bientôt une basilique par Sérannus, un monastère par Pappol, et s'attirèrent l'amitié et les largesses de personnages instruits, tels que Leuteric, secrétaire du roi Clotaire, et Lancégésil, plus tard évêque de Chartres.

Mais le moine qui contribua le plus à l'organisation des écoles, ce fut *saint Lubin*^{*}, qui devint évêque de Chartres (544-556).

« Dans la fleur de l'adolescence¹, il avait au cœur un si grand désir de s'instruire, qu'il paraissait revêtu de la grâce du Saint-Esprit, comme d'une nuée céleste. Un jour qu'il gardait les bœufs dans les pâturages, vint à passer un moine de Noaillé : il le pria de lui tracer les lettres de l'alphabet pour qu'il pût les lire. Celui-ci, n'ayant ni parchemin ni tablettes, les écrivit, comme il put, sur la ceinture du pâtre. Ainsi, déjà ceint de virginité et pur comme un lis odorant, Dieu voulut que Lubin eût encore les reins ceints de la science et de la vérité. Son père, ayant reconnu le grand désir qu'il avait d'apprendre, lui accorda des tablettes pour écrire. Il eut le courage de mener de front et le travail des champs et celui de l'étude..... Ce double labeur le préparait à ce qu'il devait être : l'agriculture et l'obéissance formaient en lui le moine intrépide ; le désir d'étudier présageait le futur évêque, qui saurait, un jour, cultiver l'âme de ses peuples par le hoyau de la science, *vomere disciplinæ*, et y faire germer la semence de la divine parole. »

Afin de perfectionner ces premières études, Lubin entra dans le monastère de Saint-Hilaire, où se conservaient les traditions littéraires, léguées par le grand docteur Malheureusement, il fut nommé cellerier et chargé de régler les heures du jour et les veilles de la nuit. « Cette occupation l'empêchait de se livrer de jour à la lecture ; aussi veillait-il quand les moines étaient au dortoir pour apprendre la règle de la justice. Mais cette application à l'étude paraissait excessive à quelques-uns de ses frères ; il craignit que leurs murmures ne dégénérassent en troubles, il mit donc un voile à sa fenêtre, pour dissimuler

¹ A. SS., mars, II, 349.

sa lumière et pour travailler à son aise. » Il resta sept ans à Poitiers.

Il se présenta ensuite au bienheureux Avit : celui-ci ne voulut le recevoir que lorsqu'il aurait complété ses connaissances en visitant les différentes congrégations monastiques d'alors. Lubin, accompagné d'un diacre, parcourut les bords de la Loire, et traversa Orléans, Angers, Nantes ; il descendit à Mende, où il fut reçu par l'évêque Hilaire ; à Lyon, où il fréquenta le B. Loup, abbé de l'Isle-Sainte-Barbe, et plus tard archevêque ; et il parvint jusqu'à Lérins. Peu après son retour, saint Avit le mit à la tête du monastère de Brou. Il était là, quand Éthère, évêque de Chartres, l'envoya près de saint Césaire d'Arles. Il avait donc vu et entendu tous les maîtres fameux de l'époque : il avait achevé ses études dans les plus célèbres écoles de son temps. Rien d'étonnant que son biographe l'ait appelé « *un homme apostolique, brillant dans la maison du Seigneur comme une lampe ardente, et l'ait proclamé, net dans son langage, très agréable dans son enseignement, excellent dans sa prédication...* »

Ce texte insinue que Lubin, devenu évêque, enseigna, non-seulement dans son église, mais aussi dans son école. C'est ce qui semble également résulter d'une antique tradition rapportée par les vieux auteurs, d'après laquelle il aurait fixé le nombre de ses clercs à soixante-douze, et les aurait constitués en communauté avec des règlements concernant la prière et l'étude. « L'Église de Chartres ¹, dit Souchet, servoit comme de pépinière pour donner des pasteurs, non-seulement aux églises de son diocèse, mais encore des autres, vu que les supports d'icelle s'estant rendus capables aux sciences et à la vertu, on les appelloit ailleurs pour former le clergé sur leur modèle. »

Mais la meilleure preuve de la prospérité de l'église épiscopale : sous saint Lubin, ce sont les maîtres et les élèves qu'elle compta vers ce temps, et dont nous connaissons les noms avec certitude. Citons les évêques *Calétric*, *Pappol*, *Béthaire*, *Lancégésil*, et au-dessous des évêques, le prêtre *Chermir* et le moine *saint Laumer*.

Calétric * (557 - v. 567), de race noble, fut l'ami, le prêtre, le successeur, peut-être le biographe de saint Lubin ². Il paraît

¹ Souchet. *Histoire de la Ville et du Diocèse de Chartres*. Garnier, I., 416. Cette tradition se trouve aussi dans Rouillard, *Parthénie*, 1608. Les Bollandistes la mettent en doute, *A. SS.*, mars, II, 349.

² *A. SS.*, oct., IV, 278.

de plus avoir étudié et enseigné dans les écoles sous sa direction. Dans son Épitaphe en 14 distiques, Fortunat ¹ vante son talent musical et son éloquence.

« Mes yeux pleurent, dit-il, mes entrailles sont ébranlées par mes sanglots, mes doigts tremblants refusent d'écrire des choses si amères. Au lieu des vers joyeux que je voulais adresser à mon ami vivant, il faut que je dépose des chants de tristesse sur sa tombe. O Calétric, prêtre si riche en mérites, que j'ai connu trop tard, ô cher ami, comme vous m'êtes promptement ravi ! Vous regagnez la patrie, et vous me laissez sur cette triste terre : la brillante cour des Cieux vous possède, pour nous, c'est dans un séjour de larmes que nous vivons. Voilà que, sous ce tombeau, reposent des membres saints : *cy git une langue plus douce que le miel*. Son visage était beau, son cœur délicat et infiniment bon, sa voix suave, et toute pleine des oracles divins. Il était l'espoir du clergé, le tuteur des veuves, le pain des pauvres, le protecteur de son prochain ; il était prompt à toutes les bonnes œuvres. *Il a chanté les psaumes avec d'harmonieux accents, il a fait retentir les louanges de Dieu sur les instruments sacrés. Son éloquence brûlante a purifié les blessures mortelles* : bon pasteur, il a nourri son troupeau de sa moëlle. Après 38 ans, ce juste, enlevé à la terre, est remonté aux cieux : il est dans les délices du paradis, lequel se réjouit de son retour, tandis que le monde déplore son départ. Mais je sais combien grande est votre gloire, je sais que vous ne devez pas être ainsi pleuré, ami de Dieu. Je bégaye bien petitement de grandes vertus. O Père saint, priez, je vous en conjure, pour votre Fortunat. »

Pappol^{*}, successeur de Calétric, est le premier évêque qui nous ait laissé quelque écrit. Il adressa une protestation, nette et fière, au 4^e concile de Paris, en 573, contre l'intrusion de Promotus comme évêque de Châteaudun. Comme Lubin avait formé Calétric, ainsi Pappol instruisit son successeur, le célèbre Béthaire^{*}. La légende de ce dernier, presque contemporaine, est, parmi les anciens documents, celui qui parle le plus explicitement de l'école épiscopale de Chartres. « Béthaire², y est-il dit, était un jeune romain de haute famille : dès sa première enfance, il fut élevé dans les mœurs ecclésiastiques. Ses parents l'appliquèrent ensuite à la philosophie. C'est

¹ *Fortunati opera*, P. L., t. 88, col. 159.

² *Vita S. Betharii*, A. SS., 2 août, I, 167.

alors qu'il vint à Chartres, par la permission de Dieu, pour y être instruit. L'évêque d'alors était le bienheureux Pappol, de douce mémoire; lequel, voyant le caractère plein de charmes de cet enfant, et pressentant qu'il serait un jour préposé au gouvernement de son église, fut poussé, par un instinct divin, à lui donner la tonsure et à l'admettre au rang des lévites. Jeune encore, Béthaire était si appliqué à l'humilité et à l'obéissance, qu'on ne pouvait douter qu'il ne fût rempli du Saint-Esprit. L'événement le prouva bien: son savoir dans les lettres, son exquise urbanité, lui méritèrent l'estime générale; on le proclama docteur dans les divines Lettres et maître de toute la cité, *ut doctor divinarum Litterarum et magister totius civitatis diceretur.* »

Ce titre n'était pas un vain mot: il désignait une fonction scolaire, celle du professeur. Béthaire la remplit si bien qu'après son diaconat, il fut invité par Clotaire II à l'exercer dans son palais. Il fut nommé *archicapellanus*; c'est-à-dire gardien de la chapelle royale et chef de l'école palatine¹, la première école de France. Béthaire y forma d'illustres élèves: citons *Rusticus*, *Syagrius* et *Desiderius*.

Mais, à la mort de Pappol, le clergé et le peuple le réclamèrent pour évêque (v. 594-av. 614). Le roi le leur accorda, mais Béthaire fut contristé ainsi que les grands de la Cour: car tous le vénéraient comme un ange. Il lui fallut néanmoins prendre le gouvernement de l'église chartraine: à sa sortie du palais, le roi lui fit de grands honneurs; à son arrivée le clergé le reçut en grande pompe. Il commença à briller dans les plus saintes études: *cœpit namque florere in sanctissimis studiis*, et, comme une prudente abeille, à gouverner et paître son peuple avec un amour tout maternel... En d'autres termes, après avoir dirigé l'école en qualité de maître, il la dirigea de nouveau en qualité d'évêque, comme l'avaient fait avant lui, Pappol son maître, Calétric et Lubin. Il avait reçu du Ciel une telle éloquence, dit encore son biographe, qu'il éclairait et touchait jusqu'aux larmes ceux qui venaient l'entendre. Au concile de Sens il excita l'admiration universelle.

Son successeur, *Lancégésil*, († 633) eut une destinée semblable à la sienne. Il fut élève comme lui de l'école palatine, et c'est pendant son séjour à la cour qu'avec Leutéric,

¹ Sur l'École palatine, Dom Pitra, *Vie de S. Léger*, p. 24. — Du Cange, *Archicapellanus*.

il fut chargé par Clotaire II de conduire à Saint-Martin de Tours l'un de ses fils malade. S'étant arrêté au tombeau de saint Cheron ¹, il fut favorisé d'une apparition de ce saint, qui guérit son auguste compagnon de voyage. Plus tard il fut rappelé, comme Béthaire, à Chartres pour être évêque. Mais ce qui nous importe surtout, c'est qu'il fut comme lui, dans son adolescence, élève de l'école épiscopale. Nous en sommes assurés par l'építaphe gravée jadis sur sa tombe dans l'église de Saint-Martin-au-Val: *Hic jacet Lancegesilus presbiter, discipulus Cherimiri, qui obiit anno sexcentesimo trigesimo tertio, nonas februarii* ².

Mais cette építaphe, outre le nom de Lancégésil, nous donne celui de son maître à Chartres, *Chermir*: c'est un renseignement bien précieux, car Chermir est avec Béthaire le premier maître de nos écoles, non évêque, dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il semble avoir été le précepteur des grands personnages qui vécurent dans la seconde moitié du VI^e siècle.

Il est cité comme tel, non seulement dans cette építaphe, mais encore dans la Vie de saint Laumer qui fut son disciple ³. Ce moine lui fut confié tout jeune « *Sub pueritia litteralibus studiis a parentibus traditur et cuidam sacerdoti vitæ venerabilis, nomine Cherimiro, committitur, qui intra oppidum Carnotense, Domino militans, religionis fama celebris habebatur*. Chermir prit l'enfant, l'entoura des plus tendres soins, et l'éleva peu à peu à la connaissance des lettres et à la pratique de la vertu. La grâce de Dieu, qui transforme les enfants en vieillards, sembla donner au jeune étudiant un art d'apprendre déjà consommé. Aussi le prêtre Chermir voyait-il croître à la fois en lui l'âge, la piété, l'intelligence: il se félicitait en son âme, d'après ces indices pleins d'espoir, du bien que son élève ferait un jour à un grand nombre. » Laumer après avoir reçu le sacerdoce, puis exercé les fonctions de cellerier, près des clercs chartrains, s'enfuit au désert, où il fonda le monastère de Courgeon.

Il est assez facile de déterminer l'époque où il suivit les leçons de Chermir. Comme il mourut avant Pappol qui décéda lui-même en 594, ce dut être vers 550. Chermir enseignait

¹ A. SS., 28 mai, VI, 748. On lisait autrefois cette inscription dans l'église de Saint-Cheron: *Clotarius rex Francorum dotavit hanc ecclesiam*. (mots effacés), *Leuterici secretarii et Lancegesili episcopi*.

² Souchet, I, 446.

³ A. SS., 19 janv., II, 230.

donc dès ce temps-là. Peut-être avait-il été mis à la tête des écoles par Lubin lui-même († v. 556) lorsque cet évêque réunit ses 72 clercs. Il remplit cette fonction sous les pontifes qui succédèrent à Lubin, du moins sous Calétric et Pappol. Béthaire qui avait peut-être été son élève, le remplaça ; à celui-ci succéda sans doute son autre disciple, Lancégésil : ces deux derniers exercèrent cette charge avant d'aller à la Cour ou de monter sur le siège épiscopal. Et c'est ainsi que commença la longue série de ces chanceliers ou maîtres, qui, sous l'autorité des évêques, dirigèrent si longtemps et si glorieusement les écoles chartraines. Si Flavius et Solenne sont les premiers pontifes savants de ces écoles, Chermir et Béthaire en sont les premiers maîtres, Lancégésil et Laumer en sont les premiers élèves connus.

A ces derniers il faut joindre, pour le VI^e siècle, les auteurs des légendes de saint Lubin ¹ et de saint Béthaire ², toutes deux presque contemporaines. Celle de saint Lubin pourrait avoir été écrite par saint Calétric : c'est le plus ancien document concernant l'Église de Chartres ; calquée sur la vie de saint Avit, dont elle emprunte quatre numéros et des transitions, elle reste néanmoins originale. Courte, simple, elle est remarquable par sa bonne foi et son style. — Celle de saint Béthaire est l'œuvre d'un prêtre, qui pleure en lui son *pasteur* et son *père* : les détails qui concernent l'école palatine font penser à Lancégésil. L'écrivain se montre fort sage : il fuit ce qu'il appelle *venustatem grammaticae*, et raconte peu de miracles. Ces deux Vies font honneur au goût littéraire des Chartrains, au VI^e siècle.

Les écoles, si prospères au VI^e siècle, comptèrent encore de beaux jours au VII^e. Elles eurent alors pour élève et pour maître saint Leufroy ³. « Il était originaire du territoire d'Évreux, et issu de parents nobles et très chrétiens. Dès son enfance, *puerulus*, il demandait instamment à ses parents la permission d'aller en un lieu, où il y eût des écoles et des exercices littéraires. Mais son père s'y refusait, disant qu'il ne pourrait se séparer de son fils unique. Alors cet enfant inventa un moyen de réaliser quand même son projet. » Il obtint la permission de visiter ses parents d'Évreux, et s'en alla trouver le chevecier de cette ville. Après l'avoir

¹ P. L., t. 88, col. 550.

² A. SS., 2 août, I, 168. — Dom Liron : *Bibl. ch.*, p. 4. — *Hist. litt.*, V, v-vi.

³ A. SS., 21 juin, IV, 104.

entendu, celui-ci lui indiqua un maître qui l'instruirait dans les lettres. Comme il ne revenait pas, ses parents inquiets le cherchèrent longtemps, et l'ayant enfin découvert, ils insistaient pour le ramener près d'eux. Mais, sur son refus, ils finirent par le laisser suivre ses goûts. « Quant à lui, il dépassa tous ses condisciples et égala bientôt son maître. Ayant épuisé le savoir des docteurs de ce pays, il se rendit à Condé : mais il n'y trouva pas un homme qui répondit à son attente. Alors il s'éloigna promptement de ce lieu, et courut à Chartres, où il savait que l'enseignement des diverses sciences était en grande prospérité : *ad urbem Carnotensem convolvavit ubi diversorum studiorum doctrinam abundare cognoverat.* »

« Lorsqu'il fut arrivé dans cette ville, il s'y instruisit si parfaitement, la grâce de Dieu aidant, que tous voyaient, avec une surprise mêlée d'admiration, cet élève prendre rang parmi les maîtres : *ita ad plenum eruditus est, ut omnes eum cum attentione discipulum mirarentur factum esse magistrum.* Une pieuse simplicité brillait dans sa conduite, son enseignement et sa conversation. Il faisait des progrès dans les bonnes œuvres comme dans l'étude des lettres. Mais lui, voyant l'envie dont il était l'objet, s'en alla promptement de la ville, et revint dans sa demeure. Lorsque les voisins connurent son retour, sachant toute sa science, ils lui amenèrent leurs enfants pour qu'il les instruisit, et il les formait aux lettres et à la piété. »

Nous ne suivrons pas saint Leufroy dans ses pérégrinations à Varenne, à Calliat, à Rouen, où il s'attacha à saint Sidonius, puis à Madrie, où il fonda un monastère et où il élut sa sépulture. Nous retenons seulement de cette légende ce fait intéressant, qu'au VII^e siècle les écoles chartraines l'emportaient sur les écoles voisines, que saint Leufroy y fut successivement élève et maître, et qu'il les quitta poursuivi par la jalousie.

Nous possédons encore de ce siècle une charte donnée par l'évêque *Agirard* (687-696) à une abbaye fondée par Adrebertane, mère de l'évêque Adéodat ¹. Cette lettre se termine ainsi :

¹ P. L., t. 88, col. 1228. Voir aussi Jules Tardif, *Monuments historiques* ; Letronne, *Diplomata merovingica* ; Mabillon, *De re diplomatica*, 382, 478. *Hic sunt reliquiae Machaberorum marterum, et sancti Eusepie et sancto Leubino episcopo, et de illa terra sancta fuerunt hic missas decimo quarto kalendas decembris cum pace, in anno quinto ordonationis domno Leudisberto episcopo per Teheudeberto diacono. Deo gratias. Amen. In anno III Rotrud reginae, Teheudericu rege.* — Nous pouvons cependant encore mentionner comme appartenant à cette époque un authentique de reliques conservé aux Archives d'Eure-et-Loir : *Hæc sunt pignora de cobertorio domno Monulfo, Trejectenssi episcopo.*

In Dei nomine Ageradus, ac si peccator episcopus, hoc privilegium a me factum relegi et subscripsi. Ce privilège est rédigé comme plusieurs autres pièces de cette époque, dans un latin barbare, affranchi des règles de la syntaxe. Mais c'était le latin vulgaire, usuel, et l'évêque l'avait adopté volontairement, et non par ignorance de la langue classique. On ne peut donc pas tirer de cette pièce un argument contre les écoles chartraines du VII^e siècle.

Et cependant la décadence commençait. Au VIII^e siècle on ne signale point de pontife instruit, on ne trouve pas un seul nom de maître ou d'élève; on ne possède qu'une inscription de trois lignes, gardée jadis dans un reliquaire, et portant la date de 723 : elle est aussi rédigée en latin usuel¹. Mais on conserve trois manuscrits de ce temps, écrits en onciales, et représentant assez bien les principales études d'alors. Le premier est le fameux *Evangile de saint Jean*, qui fut enfermé avant l'an mil dans la sainte Châsse et se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale (F. latin, 10439) Le copiste a signé ainsi : *In Dei nomine Marinus hac si indignus presbiter, ora pro me.* Ce *Marinus* était sans doute un élève de l'école, le seul du VIII^e siècle que nous connaissons. Le second est un *saint Hilaire* gardé de même à Paris (f. lat. 8907) : enfin le troisième est le traité du médecin *Oribase* (f. lat. 10233). Il a été, comme les précédents, apporté à Paris pendant la Révolution². L'Évangile, les Pères, la médecine, c'est à quoi se réduisaient les études au VIII^e siècle, dirions-nous, si le trop petit nombre de ces documents ne nous défendait de porter un jugement compétent sur le programme adopté. Les temps étaient malheureux, et l'on peut croire que, jusqu'au début du IX^e siècle, les écoles subirent une grave éclipse.

¹ *Gallia christiana*, VIII, p. 1102.

² L. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, II, 11.

CHAPITRE III

DU IX^e AU XI^e SIÈCLE

Mais sous Charlemagne et ses successeurs, il y eut une grande renaissance. Les Conciles décrétèrent l'établissement dans les cathédrales d'écoles où l'on enseignerait le chant, le comput, la grammaire. Amalaire exigea pareillement, dans ses Règles, sous Charles le Chauve, la fondation d'écoles capitulaires auprès de toutes les églises.

Les évêques chartrains du IX^e siècle étaient trop amis des lettres pour négliger ces différentes prescriptions. Hélié (837-849) fut secrétaire du Concile qui déposa l'archevêque de Reims, Ebbon. Burchard (853-855), habile diplomate, éloquent parleur, fut nommé *Commissaire royal*. Gislebert (859-879), qui reçut le *Voile* de la sainte Vierge, rédigea des *Capitulaires*, au nom de Charles le Chauve, et fut créé par lui conseiller de Louis le Bègue, son fils. Le pape Jean VIII, dans une lettre, lui décerna de grands éloges : il fut l'ami d'Hincmar de Reims, d'Agius d'Orléans, de Loup de Ferrières. Aimeric, d'abord abbé de Saint-Cheron, fut un grand protecteur de l'abbaye de Saint-Père, en faveur de laquelle il donna une charte (888-896). Tous ces évêques, malgré les invasions normandes, durent entretenir, près d'eux, les écoles que réclamaient les Conciles : ils étaient secondés en cela par les clercs chartrains, qui suivaient la règle de saint Chrodegand, et consacraient comme les religieux un certain temps à l'étude ¹.

Toutefois, la vie des écoles chartraines au IX^e siècle, ne nous est formellement attestée que par une phrase du moine Paul et par la légende d'Hérifroid, évêque d'Auxerre*. Le moine Paul, de Saint-Père, qui rédigeait le cartulaire de son abbaye dans la seconde moitié du XI^e siècle, avec les archives confiées à sa garde, dit en parlant du siège de Chartres par les Normands, en 858, sous l'évêque Frotbold, qu'à cette époque « Chartres était une cité populeuse, l'une des plus opulentes de la Neustrie, fameuse non seulement par la grandeur de ses

¹ Pour tous ces évêques et leurs dates, voir le *Gallia christiana*, t. VIII.

murailles et la beauté de ses édifices, mais aussi par la culture des arts libéraux : *populosa admodum atque opulentissima inter Neustriae urbes, murorum magnitudine, edificiorum quoque pulcritudine, vel artium liberalium studiis, habebatur famosissima* ¹ ».

Le moine Paul fait allusion à l'école capitulaire où se rendit, vers le même temps, le jeune *Hérifroid*. La vie de ce personnage ressemble beaucoup à celle de saint Béthaire. Né à Chartres d'une famille bretonne, il était de mœurs éprouvées, d'un abord et d'un extérieur angélique... Son père s'appelait Hérifroid et sa mère Hisemberga, tous deux nobles par leur race, plus nobles encore par leurs vertus. Bien qu'ils vécussent ensemble dans le siècle, leurs âmes se tenaient unies dans les régions célestes. Pleins d'une tendre affection pour leur enfant, *ils le consacrèrent au service de Dieu et de la B. Vierge Marie dans la ville de Chartres dont ils étaient originaires et ils lui rasèrent les cheveux avec un grand bonheur. Il fut instruit pendant quelque temps à Chartres dans les études libérales et il acquit de grandes connaissances littéraires.* » Mais bientôt son oncle Gautier, évêque d'Orléans, l'appela près de lui et le conduisit à l'École du Palais, où il scruta, sous sa direction, les saintes Écritures ².

Ce texte est important : l'école de Chartres, dans la seconde moitié du IX^e siècle, suivait donc les antiques traditions ; elle avait ses oblates, c'est-à-dire des enfants, qui se préparaient aux fonctions sacrées par l'étude, sous des maîtres choisis. Et ces étudiants s'en allaient, comme au VI^e siècle, perfectionner leur savoir dans la grande école du roi.

Ces jeunes élèves, comme autrefois, devenaient des personnages importants. Hérifroid fut élu évêque d'Auxerre : il se donna beaucoup de peine pour relever l'église de la sainte Vierge incendiée et pour encourager les études. Il avait une école près de lui, et l'on raconte que ses écoliers venaient chaque matin lui demander sa bénédiction pour être plus assurés d'échapper ensuite à la verge et au bâton. Parmi ses

¹ *Cart. S. Père*, p. 5.

² *A. SS.*, oct., X. 206. — *P. L.*, t. 138, col. 254. — *Qui præfatam prolem tenere diligentes, Omnipotentis et B. Mariæ servitio tradiderunt, in Carnotensi urbe, unde et ipsi oriundi erant, ingenti gratulatione eum tonsorantes. Ibi aliquantisper litteralibus institutus studiis...*

Sur l'École palatine sous Charles le Chauve, voir *Hist. litt.*, III, 424, IV, 10. — *A. SS.*, ct., X, 207. Scot Erigène s'y trouvait au temps d'Hérifroid.

élèves on compta l'évêque Gui, qui fut l'un de ses successeurs. Après l'avoir reçu tout jeune dans l'église Saint-Étienne, d'Auxerre, Hérifroid lui donna la tonsure, et, jusqu'à ce qu'il parvint à l'âge mûr, l'instruisit tant qu'il put dans les lettres divines et humaines. On voit qu'il suivait à Auxerre les usages de l'église de Chartres dont il avait été témoin dans son enfance.

Le passage d'Hérifroid à Chartres coïncide à peu près avec l'épiscopat de Gislebert. Or, c'est à cette époque que l'on trouve la première mention de bibliothèques et de copistes, d'archives et de notaires dans l'église de Chartres.

Un manuscrit conservé sous le n° 3¹ porte cette inscription en capitales : *Optulit hunc librum Richulfus, per manus Gisleberti, episcopi sanctae Mariae Carnotensis ecclesiae.* Au premier folio, on lit encore : *Qui legis, ora pro scriptore Dodaldo clerico, si Dominum habeas protectorem.* Voilà un livre écrit par le clerc *Dodaldus* et offert par *Richulphus* à l'église Sainte-Marie ; il y avait donc près de l'église, sous la garde de l'évêque, un lieu où l'on réunissait les manuscrits utiles à l'étude et à l'office divin. Celui de *Dodaldus* est le traité de *saint Jérôme sur les Psaumes*. Un autre copiste, *Tetmarus*, a inscrit son nom au folio 126 du Commentaire d'*Haimon* sur l'épître de saint Paul aux Romains, qui est du IX^e siècle. Le manuscrit 53 (folio I) : *Omelia prima Gregorii pape in extrema parte Ezechielis prophetae*, attribué au IX^e siècle, est signé : *Vivianus clericus scripsit.* Peut-être est-ce le Vivien, archidiacre, qui fut tué après 940, par des brigands du Drouais, et dont le Nécrologe rapporte l'obit au 23 janvier ? On conserve encore une vingtaine d'autres manuscrits de ce même siècle, parmi lesquels on compte 1 évangélaire², 3 recueils de saint Jérôme (4, 5, 111) ; 6 de saint Augustin (6, 43, 67 73, 93, 112) ; 1 de saint Grégoire (53) ; 1 de saint Césaire (67), de saint Ambroise (119), de Bède (76), d'Alcuin (113), de Raban-Maur (98), auxquels il faut ajouter pour les études profanes, un Priscien, (*Bibl. nat. F. lat. 10.289*), deux traités de grammaires (70, 92), des poésies d'Arator (70), et un

¹ *Bibl. comm. de Chartres.* — Dorénavant, lorsque nous n'indiquerons pas à quelle Bibliothèque appartiennent les manuscrits, c'est qu'ils seront de la Bibliothèque communale de Chartres. Nous renverrons aux numéros du *Catologue général des manuscrits des Bibliothèques de France, Chartres, t. XI.*

² Cet Évangélaire, ayant appartenu au dominicain Jean d'Anet, se trouve maintenant à la Bibliothèque Harléienne.

second exemplaire du médecin Oribase (Bibl. nat. 1332). Ces livres nous donnent une petite idée des études au IX^e siècle : on faisait dans les écoles, de la médecine, de la poésie, de la grammaire, mais surtout de l'exégèse, à l'aide des Pères et des commentateurs modernes.

La première pièce d'archives que nous ayons est une charte de l'évêque Aimeric (888-896), la seule du IX^e siècle que le moine Paul ait retrouvée ¹. Elle nous signale deux noms intéressants : celui du diacre *Frotgingus*, dont elle confirme une donation à Saint-Père, et celui d'*Ingelgaldus*. Le premier était un élève de l'école épiscopale, comme Hérifroid, car, dit la charte, il avait été noblement élevé dans le sein même de l'Église : *ab ejusdem ecclesiae nobiliter educatus cunis*. Le second était d'un rang plus élevé : c'était le rédacteur de la charte ; il la signe ainsi : *Ingelgaldus, sacerdos indignus, scripsit*. C'est la première fois que nous rencontrons un clerc, écrivant au nom de l'évêque, des pièces officielles. Quel était au juste son titre ? Nous ne croyons pas nous tromper en reconnaissant en lui tout au moins le chancelier du Chapitre et peut-être aussi le maître des écoles. Les usages des siècles suivants confirment cette hypothèse. Les clercs qui rédigeaient les chartes prenaient le titre de chancelier, et nous savons qu'ils étaient en même temps les grands maîtres de la jeunesse lévitique. Nous en verrons bientôt des exemples. Nous pouvons donc dès maintenant inscrire *Ingelgaldus* à la suite des Chermir, des Béthaire, des Leufroy.

En résumé, nous reconstituons assez bien l'état de l'école épiscopale, après sa renaissance, sur la fin du IX^e siècle. Sous les évêques Gislebert et Aimeric, elle avait parmi ses maîtres *Ingelgaldus*, parmi ses élèves, *Hérifroid* et *Frotging*. Dès lors elle possédait des archives et une bibliothèque ; plusieurs de ses clercs étaient d'habiles copistes, comme *Dodalus*, *Tetmarus*, *Vivianus* : et si la plupart de ses livres avaient pour objet les exégèses d'Écriture sainte, elle en avait aussi qui traitaient de la grammaire, de la poésie et de la médecine.

Passons au X^e siècle : l'organisation scolaire se précise et se développe, surtout après la défaite définitive des Normands. Au-dessous des évêques, l'on aperçoit clairement les successeurs d'*Ingelgaldus* prenant le titre de *chancelier* ou de *vice-chancelier*, et, en cette qualité, ils rédigent les chartes et

¹ *Cart. S. Père*, p. 15.

gardent les livres de la bibliothèque. A côté d'eux, l'on entend, surtout à la fin du siècle, les maîtres qui enseignent. C'est l'aurore du XI^e siècle : on voit venir le grand Fulbert.

Trois influences se sont exercées dans cette période sur l'école chartraine : celle des évêques, celle de Fleury et de l'abbaye de Saint-Père, celle de Gerbert et de ses disciples.

Nous n'avons rien à dire de l'évêque Gantelme qui arbora la sainte *Tunique* de la Vierge en guise d'étendard contre les Normands et les battit sous les murs de Chartres avec le concours d'Ebles, comte de Poitiers, et de Richard, duc de Bourgogne.

Mais les évêques *Aganon* * (v. 925-941), *Ragenfroi* (941-955), *Vulfard* * (962-967), méritent une mention. Leur gloire principale est d'avoir relevé les ruines matérielles et morales de Saint-Père, après le passage des Normands. Aganon, que le Nécrologe, ouvert de son temps ¹, compare à saint Lubin, commença cette restauration, de concert avec le chanoine Alvée* qui en était abbé. C'est pour reconnaître ce bienfait que le moine Paul, à la fin du XI^e siècle, intitula le premier livre de son cartulaire, Aganon, et relata les trois chartes données par cet évêque à l'abbaye ². Ragenfroi fit plus encore : il aida d'abord Alvée à élever pour les moines une grande basilique, puis il l'envoya à Fleury, afin d'y apprendre l'observance des règles et la pratique de l'étude. Pendant son absence, il construisit l'habitation des religieux et le cloître. Au bout de trois ans, sur son ordre, Alvée revint avec 12 moines et avec l'abbé de Fleury lui-même, nommé Vulfard. Ces trois hommes réunis élevèrent Saint-Père à un haut degré de prospérité. Ragenfroi dota l'abbaye et délivra trois chartes (949 et 954) en sa faveur. Ces chartes ont un préambule et une conclusion remarquables ; signalons seulement celle où il décrit avec éloquence les différentes phases de la restauration de l'abbaye et, en même temps, exhorte les moines à la sainteté et, à la lecture des saintes Écritures : *exhortans... rudes et inscios S. Scripturarum oraculis imbuere* ³.

Vulfard surtout donna une vive impulsion aux études avant et après son épiscopat. Du temps qu'il était abbé de Fleury, de 948 à 962, il avait relevé différentes abbayes en Angleterre et en France ; il avait surtout initié à la science et à la piété le

¹ *Cart. de N.-D. de Ch.*, III, p. 1.

² *Cart. S. Père*, p. 19, 26, 27.

³ *Cart. S. Père*, p. 28, 32, 49. — *Cart. de N.-D. de Ch.*, I, 77.

fameux Abbon¹. Il apprit aussi aux moines de Saint-Père l'amour des livres. Par ses soins, une bibliothèque fut bientôt composée. Il avait du reste apporté plusieurs manuscrits antiques, entre autres les *Morales de saint Grégoire sur Job*, du VIII^e siècle (n^o 40). On y lit encore, écrites en lettres capitales, à deux endroits, ces lignes qui attestent sa provenance : « *Hic est liber Sancti Benedicti abbati Floriacensi (sic) monasterii* » et un moine du XVII^e siècle a pu y ajouter cette note avec raison : « Ce livre a esté apporté de Saint-Benoist-sur-Loyre et apparemment dès le temps que Ragenfredus remit icy les moynes. » De son côté, Alvéé donna le mss. 101, *Expositiones Origenis in Numeros et Leviticum*, qui porte encore ces lignes : *Hunc librum dedit Alveus abbas Sancto Petro apostolo Carnotensis cœnobii pro vita æterna*. A cette époque, Ermentrude fit aussi présent du *Textus aureus Evangeliorum*, où se trouve un curieux inventaire des ornements de la sacristie de Saint-Père (n^o 23).

Il se forma de plus dans l'abbaye un collège d'écrivains qui copièrent avec ardeur les anciens auteurs. *Vital* transcrivit le saint Augustin (78) où fut ajouté, au XI^e siècle, un catalogue de la bibliothèque de Saint-Père. — *Amalbert* écrivit les 15 livres du même docteur *De Trinitate* (152), et, en terminant, il ajouta ces mots, en lettres grecques : *Explicit liber XV. Feliciter. Deo gratias. Amen. Finit. Amalbertus me fecit. Finis ista gaudium magnum est*. — *Droard*, après les *Collationes Patrum* de Cassien (21) signa ainsi : *Droardus quamvis indignus peccator scripsit*. — *Rothbert*, à la fin des *Antiquités judaïques* de Josèphe (29), se représenta devant un pupitre en train d'écrire son nom sur un volume, pour indiquer qu'il était l'auteur du manuscrit. Enfin, le frère *Girald* a terminé sa copie des *Histoires d'Hégésippe* (117) par ces vers, où il semble dire qu'il s'était retiré à Saint-Benoit-sur-Loire, après l'incendie du monastère.

*Hunc offert librum..... bene scriptum
Giraldus frater, fugiat quem Tartarus ater,
Extitit hac causa cujus mens celitus ausa.
Forte locus fatus penitus fuit igne crematus.
A quo discedens quod cernitur ac opus edens,
Cum monachis patris Benedicti scribere gratis*

¹ *Hist. de Saint-Benoist-sur-Loire*, par l'abbé Rocher. Orléans, 1865, p. 129. Voir aussi M^{lle} de Villaret, 51^e et 199, et l'abbé Pardiac *Saint Abbon*, 67.

*Quivit multa legens, necnon satis optime degens,
Hoc quicumque vides, qui pura mente renides,
Ut scriptor penis careat baratrique catenis
Tu miserere, libens si caro pectore ridens. Amen.*

A ces manuscrits, signés par leurs auteurs, qu'on en ajoute environ vingt autres, (c'est, du moins, le nombre que nous possédons encore) pour le X^e siècle ¹, sept pour le IX^e siècle ², et l'on se fera une idée incomplète, sans doute, mais assez juste de la Bibliothèque de Saint-Père. Nous n'avons pas, il est vrai, tous les volumes qui s'y trouvaient : cependant, si, au XI^e siècle, d'après le catalogue conservé au n^o 78, elle ne comptait que 109 manuscrits, il est probable qu'au X^e siècle, elle ne possédait guère que la moitié de ce nombre.

Outre ses copistes, l'abbaye avait ses bibliothécaires. Ceux-ci rappelaient sur un folio, et quelquefois sur plusieurs, à différents endroits, que le manuscrit appartenait à Saint-Père, et ils inscrivaient de terribles malédictions contre quiconque aurait osé le voler ou le mutiler. Dix manuscrits portent encore cet ex-libris et cet anathème ³. Ils y furent écrits, au X^e siècle, presque tous par la même main, et sont conçus à peu près dans les mêmes termes. La formule ordinaire est celle-ci : *Hic est liber Sancti Petri apostoli Carnotensis cenobii. Si quis eum furaverit vel folium inciderit, dampnationem accipiat cum Anna et Caypha. Amen, amen. Fiat, fiat.* La formule du manuscrit 106 est un peu plus explicite : *Hic est liber Sancti Petri apostoli Carnotensis cenobii. Si quis eum furaverit vel conserit, sive folium aliquem inciderit, vel maledictionem istam deleverit, dampnationem perpetuam accipiat cum Anna et Caypha, et Dathan et Abiron quem in deserto terra absorbit, in isto presenti seculo et in futuro. Fiat, fiat. Amen.* La ressemblance qui existe entre ces anathèmes et ceux qui terminent les chartes du X^e siècle, à défaut des caractères de l'écriture, prouveraient qu'ils sont bien de cette époque.

Ce rapprochement nous amène aux archives que Ragenfroi signale en 950, et nous induit à penser qu'elles avaient pour gardien et pour notaire le bibliothécaire lui-même. Celui-ci, en 967, s'appelait *Waldric* : *Waldricus, notarius, rogatus, scripsit*; en 986, c'était le moine *Erbert* : *Erbertus, scripsit*,

¹ *Catalogue*,... 25, 32, 34, 44, 52, 57, 58, 62, 63, 64, 68, 69, 89, 90, 95, 104, 106, 115, 130, 155.

² *Catalogue*, 10, 13, 24, 31, 65, 80, 109.

³ Voyez 21, 31, 32, 41, 58, 65, 78, 95, 106, 155.

monachus et levita ; en 1001, c'était le moine *Alvée* ¹. Le moine Paul insinue que ces archives étaient assez bien tenues, du moins à partir de l'arrivée des moines de Fleury avec Vulfard. Il a retrouvé un certain nombre des chartes données avant eux, du temps des chanoines, par les évêques Aganon, Ragenfroi, Aimeric et par l'abbé de Saint-Cheron, Graulfe ; il a rencontré aussi deux *rouleaux*, contenant l'énumération des biens et des anciennes redevances ². Depuis la réforme, il n'est plus embarrassé : il ne compte pas moins de 8 chartes sous l'abbé Gisbert ³.

Les moines de Saint-Père étaient donc, grâce au zèle de Vulfard, bien outillés pour le travail. L'on ne peut douter que ce savant homme et ses successeurs, Guibert et Gisbert, ne les aient poussés à s'y appliquer. Ces religieux faisaient l'école à leurs oblats, mais ils étudiaient surtout pour eux-mêmes, selon la règle de saint Benoît. C'est pourquoi les livres de liturgie, d'exégèse, d'ascétisme, leur convenaient plus que les traités profanes : ils avaient un *texte d'or* des Evangiles (23), un *Comes* ou épistolier copié sur celui d'Alcuin (24), un *Lectionnaire* (57), les *Vies des Saints* (106, 115), les *Commentaires* d'Origène (101), de saint Augustin (104), de saint Jérôme (58, 13), de saint Grégoire (89), de saint Ambroise (34), de Cassiodore (32), de Raban-Maur (25, 52) et d'Haymon (44) ⁴ ; quelques traités dogmatiques et moraux de saint Augustin, (104, 109, 152, 155), de saint Grégoire (65), et de Cassien (21). Ils possédaient aussi les *Histoires* de Josèphe (29), d'Hégésippe (117), et celles de Socrate, Sozomène et Théodoret (10) ; ils avaient encore les ouvrages de Cassiodore sur les sept arts libéraux (90), d'Isidore sur les *Étymologies* et les *Sentences* (68,69), de Bède sur le *comput* et l'*arithmétique* (80), de Galien sur la *médecine* (62). Ils s'occupaient de musique et notaient des proses en neumes (130) ; ils écrivaient çà et là des recettes médicales, et se servaient des notes tironiennes (13). Enfin ils avaient un fragment de Tite-Live (90) et des *Bucoliques* (13).

On signale deux spécimens de leur culture littéraire. L'un est en prose ; c'est la *Vie de saint Éman*, composée par l'abbé Guibert († v. 981), que Vulfard mit à la tête de l'abbaye après

¹ *Cart. S. Père*, 57, 170, 91.

² *Id.*, p. 17, 48.

³ *Id.*, p. 79-91.

⁴ La Bibl. de l'Arsenal possède un *Bède sur Salomon*, du Xe siècle, ayant appartenu à Saint-Père, n° 1198.

Aremberg. Le moine Paul dit que cet ouvrage, écrit dans un très bon style, prouve combien était grande la science de ce saint homme : *Quantae doctrinalis scientiae vir fuerit, B. Emanii passio, quam decenti stilo composuit, declarat*. Dom Pitra a remarqué que cette vie était semblable dans tous ses détails à celle de saint Baudry ¹.

L'autre monument littéraire, sorti de la plume des moines, est l'épithaphe en distiques de l'abbé Gisbert. Mais comme il ne fut composé qu'en 1004, après le X^e siècle, nous ne nous y arrêtons pas ².

L'École de la cathédrale ne pouvait pas rester étrangère au mouvement littéraire qui s'épanouissait à Saint-Père, et à l'action des évêques. En 931, apparaît pour la première fois explicitement le titre de chancelier : il est porté par le prêtre *Clemens* : et ce qui prouve l'importance acquise déjà par ce dignitaire, c'est que, du premier coup, on le voit escorté d'un suppléant, d'un vice-chancelier, qui est *Ragenfroi*. On lit au bas d'une charte de Saint-Père, sous Aganon ³, cette souscription : *Ragenfredus, humilis levita, ad vicem Clementis presbiteri et cancellarii, scripsit*. Ce Ragenfroi n'est autre que le futur évêque de Chartres. En 940, une nouvelle charte ⁴ est signée ainsi : *Aregarius, ad vicem Clementis, scripsit*. Cet *Aregarius* avait déjà paru comme témoin dans la charte précédente de 931, en qualité de lévite, *levites*, avec le prêtre *Frotginus*. Il se retrouve dans le Nécrologe ⁵ avec cette mention : *Obiit Aregarius levita et grammaticus*. De ces textes, il résulte que, de 931 à 940, il y eut un grand chancelier, nommé *Clément*. Il eut sous ses ordres successivement deux lévites ou vice-chanceliers, *Ragenfroi* d'abord, qui fut évêque en 941, puis *Aregarius* : celui-ci reçut, le premier, le titre de *grammaticus* ; il fut encore appelé vice-chancelier, *ad vicem Clementis* ; ces deux titres étaient donc identiques.

Nous constatons ainsi, du même coup, l'existence des deux personnages les plus importants dans les écoles après l'évêque, et la double nature de leurs attributions. Jusqu'ici, nous n'avions aperçu que les évêques et les maîtres, tels que Chermir,

¹ *Cart. S. Père*, p. 54. — *Hist. litt.* III, 414 ; VI, 408.

² Mabillon, *Annales*, IV, 169. — *A. SS.*, 16 mai, III, 595.

³ *Cart. S. Père*, p. 28. — Dom Pitra, *Bollandistes*, 130.

⁴ *Id.* p. 26.

⁵ *Cart. de N.-D. de Chartres*, III, 136.

Béthaire, Lancégesil, Leufroy, Ingelgald; nous connaissons maintenant le chancelier et le vice-chancelier ou grammairien, et nous savons qu'ils remplissaient à la fois deux fonctions, celle de notaires du Chapitre et des évêques et celle de maîtres des écoles. Nous en dresserons soigneusement la liste, car ils soutiennent le rôle principal dans cette histoire, en raison de leur seconde attribution.

Sugger semble avoir succédé à *Clemens* comme chancelier; il eut pour suppléant un prêtre appelé *Grimwinus*. Ainsi la charte ¹ donnée par *Erveus*, abbé de Saint-Cheron en 968, a pour souscription : *Grimwinus scripsit ad vicem Suggestii*. Ce même *Grimwinus* en signe une autre de 974, et une troisième de 977 : *Grimwinus levita scripsit* ². Il remplaçait d'autant plus *Sugger* que celui-ci était doyen (depuis 954) en même temps que chancelier. Il cumula ses deux fonctions jusqu'en 986, où il se fit moine à Saint-Père, comme nous l'apprend son obit, ainsi conçu : *Obiit Suggestius qui, apud civitatem Carnotum, in archisterio Sanctæ Mariæ, decaniæ curam ministravit, et ex clerico monachus effectus est, sub prefata civitate in monasterio Santi Petri* ³.

Quel fut son successeur? Rodolphe le remplaça comme doyen, jusqu'à ce qu'il devint lui-même évêque, mais le remplaça-t-il comme chancelier? De même, qui fut maître à la place de *Grimwinus*? Les documents ne donnent plus le titre de chancelier, jusqu'à Fulbert, qui, du reste, arriva peu après 986; ils ne donnent pas davantage celui de vice-chancelier ou de grammairien; mais les hommes capables de le porter ne manquaient pas. Dès 974, il y avait autour de *Grimwinus*, *Hildegarius levita*, *Teudo levita*, *Hilduinus subedituus*, personnages jeunes alors, mais qui devaient faire partie plus tard de l'entourage de Fulbert; il y avait le pieux chanoine *Sigemundus*, que le moine Paul nous représente si attentif à la lecture ⁴, et le médecin *Amand*, dont le nom se trouve, en écriture du X^e siècle, sur un manuscrit chartrain d'Oribase; il y avait surtout deux illustres disciples de l'école de Reims, *Heribrand* et *Herbert*. Précurseurs et peut-être condisciples, à Reims, de Fulbert, ils apportaient à Chartres,

¹ *Cart. S. Père*, p. 57.

² *Id.* p. 59, 62.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 130. Il y avait un autre *Suggestius*, *Claviger* en 974, (*Cart. S. Père*, p. 59), *Archiclavus* en 977 (*Cart. S. Père*, p. 62).

⁴ *Cart. S. Père*, pp. 67, 69. — *Cart. N.-D.*, III, 179.

qui jusqu'alors n'avait reçu que l'impulsion de Fleury, les premiers échos de la grande voix de Gerbert.

Héribrand était un médecin comme Amand ; il eut la gloire d'être l'ami et le maître en médecine d'un Rémois, qui fut un historien célèbre, je veux dire *Richer** : c'est ce dernier qui nous l'a fait connaître en nous racontant d'une façon pittoresque comment, en 991, il se rendit de Reims à Chartres, pour y étudier les *Aphorismes* d'Hippocrate, sous la direction d'Héribrand : « C'était, dit-il, quatorze jours environ avant la prise du roi Charles, de sa femme et de ses enfants (le 16 mars 991) par l'évêque de Laon ; désireux d'apprendre la *Logique d'Hippocrate de Cos*, je pensais souvent et beaucoup aux études libérales, lorsqu'un jour, étant à Reims, je rencontrai un cavalier chartrain. Je lui demandai son nom, sa famille, son pays, et la raison de son voyage. Il me répondit qu'il était envoyé par Héribrand, clerc de Chartres, et qu'il voulait parler à Richer, moine de Saint-Rémy. En entendant le nom de mon ami et le motif de son ambassade, je lui dis que j'étais celui qu'il cherchait, et, après nous être embrassés, nous nous retirâmes à l'écart. Il me présenta aussitôt une lettre d'Héribrand, qui m'exhortait à venir étudier les *Aphorismes*. Tout heureux de cette invitation, je m'adjoignis un petit page, et je me disposai à prendre le chemin de Chartres avec le cavalier chartrain. »

Le voyage s'effectua par Orbaix, Château-Thierry, Meaux, non sans grandes aventures. On se trompa d'abord de route, puis on dut, à la tombée de la nuit, faire traverser aux chevaux un pont ruiné par les eaux. Le page perdit sa monture et dut s'arrêter, épuisé de fatigue, à Meaux ; Richer poursuivit son chemin, seul avec le cavalier chartrain, puis il renvoya à son page des chevaux pour qu'il pût le rejoindre. « Son arrivée m'ayant enfin délivré de toute inquiétude, dit-il, j'étudiai avec ardeur les *Aphorismes d'Hippocrate*, dans la maison du seigneur Héribrand, homme d'une grande science et d'une grande libéralité. Mais les *Aphorismes* ne m'apprenaient que les pronostics, et je désirais obtenir mieux qu'une simple connaissance des maladies. Je demandai à mon hôte de m'expliquer le livre qui a pour titre *Concorde d'Hippocrate, de Galien et de Sorin*. Il me l'accorda, car il était très versé dans cet art et n'ignorait rien en fait de pharmaceutique, de botanique et de chirurgie¹. »

¹ Richer, *Hist.*, IV, 50. P. L., t. 138, p. 147.

Ce passage est intéressant. On accourait donc de Reims pour entendre Héribrand : celui-ci avait étudié lui-même dans cette ville, et, venu à Chartres il y commentait, en 991, les *Aphorismes d'Hippocrate* et la *Concorde*. Ainsi, la médecine était, dès ce temps, une spécialité de l'école de Chartres : nous la retrouverons encore plus tard. Héribrand est sans doute le clerc dont le Nécrologe parle au 22 juin : *Obiit Herbrandus levita et canonicus B. Marie* : il mourut avant 1028.

Herbert, dont il nous reste à parler, venait aussi de Reims, et il excellait dans une autre spécialité chartraine, la musique et le chant. La *Chronique de Fontenelle* en parle assez longuement « Herbert, dit-elle, né de parents juifs, mais chrétien dès l'enfance, avait été condisciple de Robert, roi des Francs, de Fulbert, évêque de Chartres, et du philosophe de Reims, Gerbert, qui depuis fut moine, archevêque de Reims et pape. (c'était donc vers 984). Herbert s'imprégna profondément des enseignements de Gerbert, et, peu de temps après, embrassa la discipline bénédictine au monastère de Lagny ¹. » Mais avant de se faire moine, il revint à Chartres; il y fut d'abord membre du clergé capitulaire, et c'est lui sans doute qui signe *Erbertus subdiaconus*, dans une charte de l'évêque Eudes en 986 ². « Il brillait entre tous les autres, à Chartres, dit la Chronique citée plus haut, par sa connaissance des lettres, son talent musical, et la beauté de sa voix. » Il paraît s'être fait ensuite moine à Saint-Père, et c'est lui sans doute qui rédigea une charte de l'abbé Guibert en 986 ³. Saint Mayeul de Fleury ayant envoyé des religieux à Lagny, Herbert en fut nommé abbé : vers 1001, il signait avec ce titre : *Herbertus abbas Latiniacensis* ⁴, une charte de Gisbert, où ne paraissent que des moines de Saint-Père : en 1004, lorsque ces moines furent expulsés par le comte Thibaut, à l'occasion de l'élection de Magénard, il les reçut et les entretint dans son monastère ⁵. Il était encore à Lagny, en 1019, lorsque le comte Étienne obtint, en sa faveur, un diplôme du roi Robert. Par ses soins, la sainteté et la science fleurirent parmi ses religieux ; il forma de bons élèves, entre autres Gérard, qu'il

¹ *Chronicon Fontanellense*, cap. VII, ad ann. 1053, dans Launoy *De scholis celebrioribus*, t. IV, part. 1^{re}, p. 44.

² *Cart. S. Père*, p. 70.

³ *Id.*, p. 170.

⁴ *Id.*, p. 91.

⁵ *Id.*, p. 102.

envoya se perfectionner à Chartres, près de Fulbert, et qui devint abbé de Saint-Crépy-en-Valois, puis de Fontenelle en Normandie. Herbert mourut d'une peste causée par la famine le 19 des kal. de décembre 1033¹.

Tous ces maîtres ajoutaient de nouveaux livres à ceux que le Chapitre possédait déjà. Nous ne trouvons point cependant, comme à Saint-Père, des mentions indiquant l'appartenance des volumes à l'Église de Chartres, ni les noms des copistes. On lit seulement sur un recueil de Bède (19) ces mots : *Rotgarii sum*.... Ce Roger est peut-être celui dont l'obit se voit aux kalendes de mars, avant 1028 : *Obiit Rotgerius canonicus et prepositus Sancte-Marie*. Il nous reste environ 25 manuscrits de ce temps, parmi lesquels on trouve 1 *Évangélaire* avec peintures qui est à la Bibl. nat., fonds lat. 9386. 1 *Antiphonaire de saint Grégoire* (47), quatre traités de saint Augustin (7, 39, 66, 118) d'autres de saint Jérôme (118) de Prosper, de Mamert Claudien (66) des Commentaires sur l'ancien ou le nouveau testament de Cassiodore (20), de Bède (96), d'Haymon (91), de Raban-Maur (98). Comme on le voit, le nombre des manuscrits liturgiques, théologiques et exégétiques, est moindre qu'au siècle précédent. Au contraire, celui des livres d'études profanes est plus élevé. Nous rencontrons, en effet, les traités classiques des arts libéraux de *Marcianus Capella*, de *Cassiodore* et de *Boèce*. Le *Cassiodore* existait au siècle précédent (102) : mais Marcianus Capella apparaît pour la première fois avec ses neuf traités des sept arts, en deux exemplaires (103, 105). Boèce aussi entre dans l'école, incomplet encore, apportant avec lui les traités d'Aristote et de Cicéron. Nous avons quatre manuscrits spécialement consacrés à la dialectique : ce sont les n^{os} 12, 71, 72, 74. Ils comprennent rangés logiquement, les Catégories d'Aristote traduites par Boèce (12), les Catégories de saint Augustin (74), les *Perihermeneiae* d'Aristote (71) et leurs commentaires par Boèce (71 et 72), celles d'Apulée (74), les Topiques de Cicéron et de Boèce (71) ; de plus en double exemplaire : les Syllogismes catégoriques et les Syllogismes hypothétiques de Boèce et enfin les Définitions du même (74). Voilà (avec des tableaux et des extraits de logique disséminés) ce qu'on avait en fait de dialectique ; rien encore de Porphyre, rien de Platon,

¹ *Gallia Christiana*. VII, col. 492, VIII, col. 1219. Voir l'*Histoire de l'abbaye royale de saint Pierre de Lagny*, par dom de Chaugy, conservée manuscrite au Grand Séminaire de Meaux. M. le chanoine Denis a bien voulu nous copier ce qui concerne Herbert.

presque rien d'Aristote, uniquement du Boëce et du Cicéron. Pourtant l'on faisait déjà différentes élucubrations philosophiques dont nous parlerons, et qui, se rattachant à Scot Érigène, préparaient ce platonisme chartrain qui régna dans l'école jusqu'à la fin du XII^e siècle.

Les autres branches du *Trivium* sont moins représentées que la dialectique. Pour la grammaire, l'on n'a que des explications des lettres alphabétiques en vers latins, différents alphabets grecs dispersés çà et là, (77, 75, 105,) un petit traité anonyme (102), par demandes et par réponses. L'on possédait Priscien dès le siècle précédent.

La rhétorique est aussi représentée par différents tableaux, par des vers d'Alcuin (77), mais surtout par le Commentaire de *Victorinus* sur la Rhétorique de Cicéron (99).

Il n'y a point de manuscrits spéciaux pour l'arithmétique et la géométrie : mais on trouve des extraits sur ces sciences, en plusieurs endroits (102, 105). Il en est de même de la musique. On rencontre avec quelques proses notées, plusieurs traités très courts, mais moins nombreux qu'on ne s'y attendrait, étant donné la réputation d'Herbert (102, 105). Nous avons vu, pour la médecine, qu'Héribrand expliquait à Richer les Aphorismes d'Hippocrate, la Concorde d'Hippocrate, Galien et Sorin, et que le médecin Amand possédait un Oribase ; mais nous ne trouvons plus de manuscrits médicaux du X^e siècle : il ne reste que des petites recettes, écrites çà et là, sur les gardes des volumes (102), et un petit commentaire d'Hippocrate (75). Enfin l'astronomie, le comput et le calendrier, se retrouvent dans différents extraits (7, 75), mais surtout dans plusieurs traités de Bède, *de Cyclo Lunari, etc.*, dans une lettre d'Abbon de Fleury sur le Cycle Pascal (75, 19) et une de Gerbert à Constantin sur la Sphère (7).

Ainsi les sept branches du *Trivium* et du *Quadrivium* sont cultivées à Chartres, comme à Reims et à Fleury : les études profanes semblent l'emporter sur les études sacrées, et, à côté de la musique, de la médecine, et de l'astronomie liturgique, la dialectique et l'art d'écrire prennent une place prépondérante.

Il nous reste à parler des productions littéraires du IX^e et du X^e siècle, elles sont peu nombreuses et peu importantes. Les vers philosophiques du ms. 77, qui roulent sur la matière et la forme et prouvent l'immortalité des anges par leur immatérialité, ne présentent pas un grand intérêt. La première

Vie de saint Solenne connue de Raban-Maur, les trois Vies de saint Dié, écrites peu après Charles le Chauve, sont l'œuvre de clercs blésois ; la Vie de saint Bénigne, faite à Blois ou à Utrecht vers 964, n'a jamais été connue à Chartres. Nous avons signalé celle de saint Éman par l'abbé Guibert. Quant à celle de saint Cheron, elle fut composée par un religieux de l'abbaye, au début du X^e siècle ¹, dans un style oratoire et recherché, avec des emprunts aux Vies de saint Martin, de saint Antoine et à l'Évangile. Les chartes et les obits appartiennent plus spécialement aux chanceliers : et même il faut remarquer que les premiers connus de ces documents remontent à l'époque où apparaît le titre de chancelier, c'est-à-dire au milieu du X^e siècle. Mais ces pièces sont peu nombreuses et, pour la plupart, sans valeur littéraire.

En résumé, l'école chartraine écrit peu au X^e siècle : à cette époque, elle s'organise, elle s'enflamme, au contact de Fleury et de Reims ; elle a ses évêques, ses chanceliers, ses maîtres, ses étudiants : elle enseigne avec éclat, elle possède, outre les livres de médecine et de chant, tous les auteurs classiques des arts libéraux. Vienne un maître éminent, et elle est prête à prendre rang, à côté, sinon au-dessus, des plus grandes écoles. Ce maître vint : ce fut le grand Fulbert.

¹ Henschenius place son auteur au temps d'Usuard parce qu'il dit que saint Denys fut envoyé par saint Clément, *Hist. litt.*, V. 677. A. SS., 28 mai, p. 748. Cet écrivain appelle la ville de Chartres, *urbs lapidum* ; le moine Paul dit qu'on la nommait ainsi du temps des Normands, en 858. *Cart. S. Père*, p. 5.

LIVRE SECOND

LES ÉCOLES DE CHARTRES SOUS FULBERT (XI^e SIÈCLE)

Le XI^e siècle est le *siècle de Fulbert* : c'est l'âge d'or des écoles chartraines. Sous l'impulsion de ce grand pontife, elles jettent, pendant toute cette période, un éclat incomparable dans tout l'Occident : elles ne le cèdent alors à aucune autre école épiscopale ou monastique. La science des évêques qui, de Fulbert à saint Ive, se sont succédé à leur tête, la série glorieuse des chanceliers et des écolâtres qui les ont dirigées, l'affluence et la renommée des élèves qui s'y sont rencontrés de tous les pays, la gravité des questions dogmatiques et philosophiques qui s'y sont agitées, tout concourt à leur assigner une place importante dans l'Histoire littéraire du Moyen-Age. L'école de Chartres, dès le XI^e siècle, est une véritable Académie (on lui donnait déjà ce nom) ; c'est une Université, comme il s'en fonda plusieurs à la fin du siècle suivant ; elle a été l'un des plus grands foyers de lumière et de science de ce temps : elle se range entre l'école de Reims au X^e, et celle de Paris au XII^e siècle.

Elle n'est certes pas inconnue, et la gloire de Fulbert a concentré sur elle l'attention de plusieurs historiens ; mais l'on s'est occupé beaucoup plus du maître que des élèves et des études, et il reste beaucoup à dire sur les uns et les autres. Nous espérons dans ce livre réparer toutes les omissions et toutes les lacunes ; nous le diviserons en trois chapitres.

Le premier, consacré aux *personnes* ayant figuré dans les écoles, contiendra l'histoire des évêques, des chanceliers, des écolâtres et des élèves.

Le second chapitre décrira la *vie morale* et intérieure de ces mêmes écoles.

Le troisième en esquissera la *vie intellectuelle*, et renfermera le programme des études et la liste des livres employés ou des écrits composés par les étudiants dans cette période du XI^e siècle.

CHAPITRE I^{er}

LES MAITRES ET LES ÉLÈVES

(ÉVÊQUES, CHANCELIERS, ÉCOLÂTRES)

I^o LES MAITRES

SECTION I^{re}. — *Coup d'œil général.* — Nous avons vu qu'à la fin du X^e siècle le personnel des maîtres se composait de l'évêque, du chancelier, et des vice-chanceliers ou grammairiens.

Au VI^e et au VII^e siècle, l'évêque enseignait lui-même. Au IX^e et au X^e siècle, on ne signale pas explicitement son intervention dans les écoles, bien qu'elle soit très probable. Au contraire, à partir du XI^e siècle, on le voit y jouer un rôle prépondérant. Fulbert était écolâtre avant d'être évêque : il le fut encore après. Ses successeurs l'imitèrent, et l'*Histoire littéraire* ne craint pas d'affirmer que jusqu'au XII^e siècle, jusqu'à saint Ive, les pontifes chartrains professèrent par eux-mêmes. C est pourquoi, si nous avons passé sous silence certains prélats des siècles précédents, nous mentionnerons tous ceux du XI^e siècle.

Les chanceliers, qui occupaient dans les écoles le second rang après l'évêque, virent leur dignité grandir et leurs attributions scolaires ou notariales se confirmer. Ils furent, plus formellement encore qu'au X^e siècle, chargés de rédiger les chartes, d'écrire les lettres officielles, de garder et d'appliquer les sceaux du Chapitre et de l'Évêque. L'un d'eux, Ingelran, prit le titre de *signator* : un autre, Gauslin, apposa sa signature sur une pièce et s'en déclara le rédacteur pour en garantir l'authenticité. De plus les chanceliers gardaient les Archives, et spécialement le Nécrologe, où ils inscrivaient les obits. On sait que le premier fut ouvert aux environs de 940, peut-être sous le chancelier Clément.

Mais ces fonctions d'ordre administratif n'étaient pas les plus importantes. Avant tout, les chanceliers du XI^e siècle étaient écolâtres, et les premiers des écolâtres. Évrard, sous Fulbert,

enseignait, et son ami Hildegairc lui demandait dans une lettre s'il goûtait l'emploi de scolastique, *scolasticum officium*. Fulbert offrait tout à la fois à Hildegairc, comme choses inséparables, la *férule des écoles*, et les *tablettes du chancelier* : *scolarum ferulam et cancellarii tabulas tibi servo*. De temps à autre, cependant, les chanceliers parurent absorbés par d'autres charges et ne gardèrent du maître que le titre et l'autorité. Le chancelier Suggest, avant 986, avait été doyen; au XI^e siècle, les chanceliers Hildegairc et Évrard II furent sous-doyens, Ingelran fut à la fois prévôt, doyen et chancelier. On joignait ainsi la chancellerie à d'autres dignités, soit parce qu'elle ne jouissait point encore d'une prébende particulière, soit parce que ces titulaires se contentaient d'exercer une haute surveillance sur les maîtres en exercice.

En effet, au-dessous d'eux, il y avait les simples maîtres. On les rencontre dans les chartes, apposant leur signature après celle des chanceliers. Ils leur servaient d'auxiliaires et de suppléants. Hildegairc, à Poitiers, se choisit un coopérateur : *adjutorem scholarum*. Sur la fin du siècle, Ingelran fut aidé par deux maîtres, Ive et Gausbert. Ces maîtres du reste devenaient souvent chanceliers à leur tour : avant d'obtenir cette dignité, Évrard avait été *grammaticus*; Hildegairc, simple professeur; Ingelran, *magister scolae*. Telle était, au XI^e siècle, la hiérarchie scolaire. Qu'on ajoute aux évêques, aux chanceliers, aux écolâtres, la foule des élèves, et l'on aura tout le personnel des écoles qui fait l'objet de ce chapitre.

SECTION II^e. — *Les évêques. Fulbert*. — En tête des évêques il faut placer le grand Fulbert.

Fulbert est, en effet, le prince des écoles chartraines. Nul n'a plus fait pour leur gloire, nul n'a été plus admiré de ses contemporains et de la postérité. Qu'on nous permette, avant d'esquisser sa biographie, de citer quelques-uns des éloges qui lui ont été décernés; ils donneront une idée de sa haute importance dans l'histoire littéraire du XI^e siècle.

Parmi les chroniqueurs, les uns ont loué sa sagesse et sa connaissance des sciences humaines et divines. Raoul Glaber le proclame un prélat incomparable, un homme très sage, *praesulum incomparabilis, vir sapientissimus*¹. Adémar de

¹ *Historiens de France*, X, 47.

Chabannes le dit tout orné par la sagesse : *sapientia comptum* ¹. Guillaume de Malmesbury le déclare très célèbre par la sainteté et la philosophie : *episcopus in sanctitate et philosophia nominatissimus*. ² La Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens en porte le même jugement : *vir sapientissimus et bonæ vitæ* ³. D'autres historiens visent spécialement son enseignement. On dit que l'évêque de Beauvais, sur son lit de mort, saluait en lui et dans l'archevêque de Sens, *les chefs sacrés et les lumières des Gaules : sacra capita luminaque Galliarum* ⁴. La Chronique d'Angers, rédigée par un de ses élèves, le disait le grand maître des temps modernes : *mirabilis modernorum temporum doctor* ⁵. Orderic Vital exprimait la même pensée : *quem fere omnes istius saeculi viri litterati habuere præceptorem* ⁶. Durand de Troarn voyait en lui le grand philosophe de son temps : *Fulbertus... nostri temporis sagax et acer philosophus, sed fidè, vita, moribusque discipulorum Christi discipulus* ⁷. Enfin l'auteur de la Vie de saint Odilon résumait tous ces témoignages dans ces mots : *in sanctitate laudabilis, in scientia mirabilis, in cujus morte studium philosophiae in Francia periisset, et gloria sacerdotum pene cecidisset* ⁸.

Pour terminer, transcrivons l'obit que lui composèrent ses disciples, le lendemain de sa mort, et qu'ils insérèrent dans le Martyrologe avec des miniatures le représentant comme écolâtre, évêque et docteur. Ils s'exprimaient ainsi : « Il est mort, cher à Dieu et aux hommes, notre Père, de douce mémoire, Fulbert, évêque de ce saint siège : c'était *une lumière éminente donnée par Dieu au monde*, un bienfaiteur des pauvres, un consolateur des affligés, un réfrénateur des brigands et des larrons, un homme très éloquent et très versé dans les sciences divines et dans les livres des arts libéraux. Pour la reconstruction de ce temple, qu'après l'incendie il avait repris à partir des fondements, il laissa une bonne partie de son or et de son argent. Il a illustré des rayons de sa sainteté

¹ *Historiens de France*, p. 149.

² *Ibid.* p. 247.

³ *Ibid.* p. 225.

⁴ A. SS., Palmé. févr. V, 719.

⁵ *Historiens de France*, p. 177.

⁶ *Ibid.*, p. 235.

⁷ Durand de Troarn. *P. L.*, t. 149, col. 1405.

⁸ Mabillon, A. SS. O. S. B. sec. VI. p. 686.

et de sa science cette église et a fait beaucoup de bien à ses clercs¹. »

Les modernes, comme Trithème, Baronius, et tous les érudits du XVII^e et du XVIII^e siècle, se sont faits les échos de ces louanges². Ils ont beaucoup parlé de Fulbert. De nos jours encore, après Mabillon et dom Rivet, MM. Pfister et Auvray³, ont exercé leur critique sur ses lettres et son histoire. Tous ces auteurs sont estimables et nous les avons mis à profit. Toutefois, nous espérons glaner quelques bons épis après eux, d'autant plus qu'au lieu de suivre Fulbert comme évêque ou comme homme politique, nous ne chercherons en lui que le savant, l'écolâtre, en un mot le grand maître des écoles chartraines.

Le pays natal de Fulbert a jusqu'ici donné lieu à de nombreuses opinions, et n'a pas encore été parfaitement établi.

« Il semble presque démontré, dit M. Lecocq⁴, qu'il est né non pas au pays chartrain mais dans l'Aquitaine. » « Ses liaisons, écrit dom Rivet (et dom Liron dans la *Bibliothèque chartraine*, est de son avis⁵), ses liaisons avec le duc Guillaume V en font un grand préjugé, préjugé qui prend la force de preuve lorsqu'on voit Fulbert se représenter comme sujet de ce prince qu'il qualifie son maître : *herus meus*. » Mais M. Pfister a remarqué que ce titre est donné à Guillaume d'Aquitaine par un autre que Fulbert, par Foulques Nerra, comte d'Anjou⁶ : il ne prouve donc rien pour le lieu d'origine de notre prélat.

MM. Pfister et Auvray le placent dans le comté de Roucy en Picardie. Hildegaire, disent-ils, était compatriote de Fulbert : or il sortait de ce pays, car il appelle Ébale, comte de Roucy, son seigneur... C'est vrai, mais ce n'est là qu'un terme de

¹ *Un manuscrit chartrain du XI^e siècle*, par MM. Merlet et Clerval. — *Cart. de N.-D.*, III, 85.

² Voir la liste du *Répertoire bibliog.*, de l'abbé U. Chevallier, au mot : *Fulbert*. — *Hist. litt.*, VII, 261. — V. les témoignages et les notices dans Migne, *P. L.*, t. 141, col. 163 et 199.

³ Ces deux érudits, aussi savants que sympathiques, ont composé de bonnes thèses, l'un pour l'École des Chartres, l'autre pour la Sorbonne, sur Fulbert d'après sa Correspondance ; nous avons sous les yeux celle de M. Pfister : *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et opp.*, 1885.

⁴ *Dissertation sur l'emplacement du tombeau de Fulbert*. Chartres, 1875.

⁵ Dom Liron, *Biblioth. chart.* p. 18.

⁶ Pfister, p. 20. — *Hist. littér.*, VII, 262. Cette lettre est en *P. L.*, t. 141, col. 938.

politesse et rien n'oblige à le prendre au sens étroit. Ils allèguent les relations de Fulbert avec le même Ébale, devenu archevêque de Reims, et avec Adalbéron, évêque de Laon. Ils oublient que Fulbert put très bien les connaître à l'école de Gerbert ¹.

Plus volontiers on déclarerait Fulbert originaire de Chartres, comme le font les historiens du pays ². L'on voit en effet à Chartres, trois de ses neveux, Fulbert, Bernard, et Rodulfe ³. Celui-ci épouse Geila, fille du prévôt Haldric, vers 1030, et reçoit à cette occasion de l'abbé de saint Père, Arnoul, un douaire consistant en huit arpents et demi de terre. Le nom de Fulbert se trouve répété plusieurs fois dans nos Cartulaires et semble être assez commun dans le pays. Mais ces raisons ne sont pas elles-mêmes très solides ; d'une part, ce nom se rencontre aussi en Normandie, dans le nord de la France et en Allemagne ; d'autre part, les neveux de Fulbert purent fort bien le rejoindre après son épiscopat. Puisqu'Arnoul donne à l'un d'eux un douaire, c'est qu'il n'avait point de propriété sur le sol chartrain.

Nous adoptons l'opinion de Mabillon et des auteurs de l'*Histoire littéraire* ⁴, d'après laquelle Fulbert était originaire de Rome ou de l'Italie. Comme eux, nous l'appuyons sur la lettre à Einard, intitulée : *Domino suo Einardo, sibi semper venerando, Fulbertus exiguus* ⁵. Dans cette lettre, *Fulbertus exiguus* parle d'un manuscrit qu'il avait apporté de son pays natal, et qu'il ne retrouvait pas : *an mihi adhuc codicem illum unum haberem quem ex natali patria deveceram*. Ce manuscrit, dit-il plus bas, il l'avait emprunté à la Bibliothèque de Rome : *dum ego codicem... a Romano scrinio prolatum perlegam*. Ce Fulbert était donc romain, mais doit-il s'identifier avec le nôtre ? M. Pfister ne le veut pas. Mais il se trompe, et nous

¹ Pfister, p. 21. — Pour Hildegaire, *P. L.*, col. 266. Jul. Havet, *Adelmanni Carmen*, dans les *Notices et Documents* publiés par la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa fondation, p. 83.

² Aubert, Pintard, Souchet, Doyen, Chevard. Les deux premiers sont inédits et conservés à la Bibliothèque de Chartres : aucun ne mérite particulièrement d'être cité.

³ Pour Fulbert, *Cart. N. D.*, I, 92; pour Bernard, *id.*; pour Rodolphe, *Cart. S. Père*. 271.

⁴ Mabillon, *Annales O. S. B.* IV. 79. — *Hist., litt.*, XI. xxv, revenant sur son opinion du tome VII, 262.

⁵ *P. L.*, t. 144, col. 192.

montrerons plus tard¹, par un argument certain, que cette lettre à Einard est vraiment de lui, et que, par suite, sa patrie était Rome ou l'Italie. Notre argument n'a pas été signalé par les Bénédictins, et il apporte une force nouvelle, décisive même, à leur opinion.

Fulbert naquit vers 960. Adelman dit qu'il était un vieillard quand il mourut en 1028² : lui-même rapporte qu'il était jeune lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat :

*Et juvenem perduxit ad hoc ut episcopus essem*³.

La *Chronique de Fontenelle* précise davantage en le disant élève de Gerbert, à Reims, avec le roi Robert : or Robert vint aux écoles vers 984⁴ : en supposant qu'à cette époque Fulbert avait un peu plus de vingt ans, on arrive à reporter les années de sa naissance vers 960.

Il a pris soin lui-même de nous dire que sa famille était obscure et pauvre :

*Sed recolens quod non opibus neque sanguine fretus
Conscendi cathedram pauper de sorde levatus :*

qu'il fut élevé par l'Église, sans doute par l'église de Rome, et que son enfance fut formée par d'excellents maîtres.

*Te de pauperibus natum suscepit alendum
Christus,
Nam puero faciles providit adesse magistros*⁵.

Quels étaient ces maîtres ? On l'ignore. Baronius a supposé que Fulbert fut moine et écolier de Saint-Père de Chartres ; d'autres l'ont mis à Fleury sous la discipline d'Abbon. Cave et Lelong, nous ne savons pourquoi, l'ont fait abbé de Ferrières⁶. Quelques-uns l'ont cru, d'après une de ses lettres, condisciple d'Odilon, abbé de Cluny. Toutes ces hypothèses n'ont d'autre base que ses relations amicales avec ces religieux et ces monastères, et se détruisent mutuellement.

¹ Voir plus bas : *Œuvres de Fulbert*.

² *Notices et Documents...* Julien Havet. *Adelmanni Carmen*, p. 83.

³ *P. L.*, t. 141, col. 347.

⁴ Voir Olleris, *Œuvres de Gerbert*, Reims, 1867. — *De Schola Remensi*, Péchenard, 1875.

⁵ *P. L.*, t. 141, col. 346, 347.

⁶ *L'Histoire littéraire*, VII, 262, cite ces auteurs et les réfute. Baronius, *Annales*, 1007 ; G. Cave. *Script. hist. litt.*, 518-519 ; Lelong, *Bibl. Sacra.*, II, 736.

Fulbert aima les moines, mais il ne fut pas bénédictin : s'il avait suivi la règle monastique il l'aurait révélé soit dans ses lettres, soit dans ses vers sur lui-même : *de se ipso* ¹. Il appelle Odilon son père, son archange, *archangelum nostrum*, et se dit son serviteur, *servulus*, il écrit à Abbon comme s'il était son disciple, *ut alumnus* ; ce sont des expressions uniquement dictées par l'humilité et le respect ². Dans sa réponse, Odilon le traite non comme un serviteur, mais comme un admirable docteur, auquel il ne manque pour être parfait, dit-il, que la profession religieuse. En invoquant la *charité fraternelle* d'Abbon en faveur de Saint-Père, Fulbert lui donne la liste des religieux ; son nom n'y figure pas. Il intervient dans leurs affaires, seulement en qualité de chanoine, délégué par le Chapitre. D'ailleurs, s'il avait appartenu à Saint-Père, le moine Paul, qui écrivait cinquante ans après, n'eût pas manqué de le rappeler, à la gloire de son monastère. On pourrait plutôt se demander s'il ne fut pas sous l'obéissance de cet Adéodat ³ auquel il adressa une lettre sur la *Trinité, le Baptême et l'Eucharistie, pro ædificandis fratribus, infirmis atque novitiis*. Mais après un examen attentif, l'on ne voit rien dans ce traité qui soit spécial à la vie monastique : il n'est pas certain que cet Adéodat ait eu des religieux sous lui et que ces termes de frères et de novices doivent se prendre rigoureusement ; bien plus, si Adéodat fut abbé, rien ne prouve que Fulbert lui ait été soumis : ils étaient amis et avaient des entretiens intimes : *inter hesterna et secreta colloquia* : c'est la seule conclusion que ce texte autorise.

Contentons-nous des détails que Fulbert nous raconte lui-même sur son enfance, dans sa lettre à Einard ⁴. Il apprit, dit-il, les premiers éléments des sciences, en remplissant les fonctions sacrées, près d'un évêque d'Italie, dont il était clerc, et qui lui conféra les premiers degrés de la hiérarchie. Il nous rapporte l'un de ses entretiens avec ce prélat, à l'occasion d'un prêtre récemment ordonné, qui eut le malheur de perdre des fragments d'une hostie consacrée. Cette hostie lui avait été remise, selon un ancien usage, par le prélat consécrateur, et pendant quarante jours il devait en détacher une parcelle et la

¹ *P. L.*, t. 141, col. 347.

² Lettre à Abbon, *P. L.*, t. 141, col. 190. — Lettre d'Odilon, t. 142, col. 831.

³ *P. L.*, t. 141, col. 196.

⁴ *P. L.*, t. 141, col. 192.

communier. L'évêque, irrité de sa négligence, l'en punit sévèrement, et, de plus, infligea une pénitence à tous ses confrères. Fulbert était du nombre. « A cette occasion, dit-il, je crus devoir demander à mon évêque, s'il ne serait pas permis, à son avis, sans violer les lois religieuses, de consommer tout entière dès le premier ou le second jour, cette hostie consacrée. L'on ne pouvait, sans de grands risques (il le voyait bien), la prendre par parcelles pendant un si long temps, d'autant plus qu'ils étaient très rares, comme il le savait, ceux qui, dans cette affaire, apportaient un soin vigilant. Mais il me reprocha la lenteur et la faiblesse de mon esprit, et me répondit qu'on pourrait sans doute agir de cette manière, si Jésus-Christ ressuscité, voulant affermir la foi de ses apôtres, ne leur avait conservé pendant quarante jours, comme une précieuse nourriture, la vue de son corps glorifié. Or l'évêque, ajoutait-il, est le vicaire de Jésus-Christ et les prêtres tiennent la place de ses apôtres : voilà pourquoi il doit aussi leur donner l'hostie dont ils communieront pendant quarante jours, afin qu'ils se rappellent leur ordination et les célestes apparitions par lesquelles Jésus-Christ réjouissait et soutenait les siens après sa résurrection. » Cette réponse ne satisfit pas Fulbert. « Aussi, dit-il, je me prévalus de la familiarité que le pontife voulait bien me permettre, pour lui demander curieusement si l'hostie consacrée chaque jour par le prêtre lui-même ne représenterait pas aussi bien ce mystère. » A cette objection, l'évêque fit une réponse paternelle, mais subtile, dans laquelle il appelait Fulbert, son fils, et lui expliquait comment l'hostie, donnée par le pontife, signifiait spécialement la présence de Notre Seigneur au milieu de ses apôtres pendant les quarante jours qui suivirent sa résurrection, tandis que l'hostie consacrée tous les jours par le prêtre à la messe représentait sa présence dans l'Église jusqu'à la fin des siècles. Cette réponse était longue et difficile ; pourtant Fulbert se la rappelait encore longtemps après et pria son correspondant de s'en contenter jusqu'au jour où il aurait relu le manuscrit qu'il avait apporté de la bibliothèque de Rome : *a romano scrinio prolatum*.

Ce dernier trait nous apprend que Fulbert sortit de l'école épiscopale pour se rendre à Rome, et qu'il fut attaché à la bibliothèque romaine. A quel titre ? Fut-ce comme gardien, archiviste, notaire, simple secrétaire : nous ne le savons. Ce qui est certain, c'est qu'il avait des livres à sa disposition. Ne serait-ce pas là qu'il prit le style élégant et châtié qui lui est

propre, et qu'il connut le pape Jean IX avec lequel il fut plus tard en correspondance ¹? C'est aussi là sans doute qu'il entra pour la première fois en relations avec son maître Gerbert.

Ce grand écolâtre vint une première fois à Rome avec l'évêque Hatto de Vich et le comte Borel, vers 968, et le pape Jean VIII, de concert avec l'empereur Othon, l'invita à donner, dans les écoles romaines, aux lévites et aux nobles, des leçons de mathématiques, d'astronomie et de musique. Gerbert y consentit. Mais, vers 970, il se lia d'amitié avec Géranne, archidiaque de Reims, qui était venu comme ambassadeur du roi Lothaire près de l'empereur Othon. Ce français lui fit un grand éloge des écoles de son pays et lui offrit de lui enseigner la logique s'il voulait lui apprendre les mathématiques : bref, il fit si bien qu'il l'emmena dans sa patrie. Ce départ de Gerbert, quittant les écoles romaines pour celles de Reims, fit concevoir aux Italiens une haute opinion de celles-ci ; cette estime fut encore fortifiée, lors du second voyage de Gerbert au delà des Alpes, en 973, par la discussion victorieuse qu'il soutint contre le fameux Othric. A partir de cette époque, les hommes les plus distingués voulurent être ses disciples et ses amis : les uns lui écrivirent et lui envoyèrent des livres, car il en recherchait partout : les autres firent plus, et, avides de l'entendre encore, le rejoignirent à Reims même. C'est ainsi qu'on vit aux pieds de sa chaire des prêtres romains comme Théophylacte, Laurent Malfitain, Brazuit, Jean Gratien, qui furent les maîtres de Grégoire VII.

Fulbert avait sans doute entendu Gerbert lui-même ou connaissait au moins sa renommée, et, comme les prêtres cités plus haut, il franchit les Alpes. Il dut arriver à Reims presque en même temps que le roi Robert, dont il était l'aîné et dont il fut, au dire du chroniqueur de Fontenelle, le condisciple et l'ami ². Robert, né vers 974, fut confié à Gerbert, vers 984, et demeura sous sa discipline jusqu'en 987 au plus tard, car cette dernière année est celle de son sacre. Fulbert ne resta pas longtemps après lui ; il dut repartir vers 987, à moins qu'il ne soit demeuré jusqu'à

¹ *P. L.*, t. 141, col. 211.

² La chronique de Maillezais dit que Fulbert fut élève de Gerbert. Celle de Fontenelle le dit aussi condisciple à Reims, sous Gerbert, du roi Robert et d'Herbert, de Chartres. V. Launoÿ, *De scholis celebrioribus*, Opp., t. IV p. 44.

l'élévation de Gerbert sur le siège épiscopal de Reims, en 992¹.

Mais où alla-t-il ? C'était l'époque où plusieurs étudiants de Reims se rendaient à Chartres : Héribrand s'y était déjà transporté et y enseignait la médecine. Richer, en 991, allait l'y rejoindre et suivre ses cours sur *Hippocrate* et la *Concorde de Galien*, *Hippocrate et Sorin*. Herbert y avait aussi porté l'éclat de sa voix mélodieuse. Il y avait donc dans cette ville un groupe de lévites ayant fait leurs études à Reims, dont quelques-uns, comme Herbert, avaient été les condisciples de Fulbert. Quoi de plus naturel de penser qu'ils l'attirèrent à leur suite, comme Héribrand attira Richer. Peut-être Fulbert avait-il aussi le désir de perfectionner ses connaissances médicales sous un maître habile. Il vint donc à Chartres, soit à la mort du chancelier Suggester, vers 987, soit vers 992, après le passage de Richer qui ne le mentionne pas.

La protection du roi Robert et son propre savoir lui ménagèrent assurément un excellent accueil du clergé chartrain. Dès son arrivée, il dut être nommé maître et chancelier ; on n'en voit pas d'autres dans les documents entre Suggester et lui. En 1004, il était diacre et chanoine. Délégué du Chapitre, pour calmer les troubles de Saint-Père, il écrivait en son nom à l'abbé de Fleury, Abbon². Comme le soin d'écrire les lettres de l'évêque ou du Chapitre appartenait au chancelier, on peut être assuré qu'au moins dès 1004, Fulbert avait ce titre. Il était maître depuis beaucoup plus longtemps. Sigon raconte, en effet, qu'il était jeune encore, *juvenis*, quand il instruisit ses nombreux disciples dans les sept arts libéraux, ou, en d'autres termes, quand il devint écolâtre. Il ne serait pas téméraire de fixer le commencement de son enseignement plusieurs années avant l'an 1000.

Elu évêque par la faveur de Robert, il fut sacré, sur la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1006, par l'archevêque de Sens, Leothéric, un autre de ses condisciples de Reims. Nous ne parlerons point de ses craintes et de ses soucis : il les a lui-même dépeints avec émotion dans ses vers sur lui-même, *de se ipso*, et les a confiés à l'abbé de Cluny, Odilon³. Nous laisserons aussi de côté son administration diocésaine, son action

¹ Pour le programme de l'École de Reims, voir Pfister, *Études sur le roi Robert*, liv. 1, chap. 1^{er}, et Richer, *Historiæ* lib. III, 45.

² *P. L.*, t. 141, col. 490

³ *P. L.*, t. 141, col. 346. Lettres à l'abbé Odilon, 252, 253.

politique. Signalons seulement ses relations avec Guillaume duc d'Aquitaine, qui le nomma trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, sa reconstruction de la Cathédrale incendiée le 7 septembre 1020 ¹, et son voyage à Rome, en 1022 ².

Ce qui nous intéresse en lui, c'est l'écolâtre chartrain. Les soucis de l'épiscopat ne lui firent point abandonner la direction des écoles. Au contraire, cette haute dignité ne donna que plus de relief à son enseignement. Il professa comme avant d'être évêque : ils nous dit lui-même qu'il cessa seulement de pratiquer la médecine ; encore envoyait-il des remèdes à ses amis ³. Le tableau de ses œuvres et de ses élèves nous montrera quel fut son talent, quel fut son succès.

Il siégea, nous dit Sigon dans son *Tumulus*, vingt-et-un ans et six mois, et mourut le 10 avril 1028 ⁴. La France tout entière le pleura, rapporte le biographe d'Odilon, comme si l'étude de la philosophie et la gloire des prêtres avaient péri avec lui. Ses disciples, surtout ceux qu'il avait principalement chéris, les Adelman, les Sigon, les Hildegair, lui élevèrent de pieux monuments. Adelman composa sur lui et son école un chant funèbre dont nous parlerons bientôt. Sigon lui érigea un magnifique tombeau avec une fort belle épitaphe. Bien plus, il inséra son Obit dans le Martyrologe, au jour de sa mort, comme s'il eût été un saint. Hildegair, de son côté, répandit son culte à Poitiers, où il fut tellement vénéré qu'au XII^e siècle on le représenta avec une auréole sur une fenêtre de l'église Saint-Hilaire ⁵.

Les œuvres littéraires de Fulbert. — Les œuvres littéraires prêtées à Fulbert se rangent en quatre catégories : 1^o les *Vies de Saints*, 2^o les *Sermons*, 3^o les *Pièces poétiques*, 4^o les *Lettres*. Toutes les Vies de Saints qui lui sont attribuées sont douteuses. Celle de saint Aicadre, que le catalogue de la Bibliothèque nationale a mise sous son nom ⁶, est assignée, par Mabillon,

¹ Voir *Un manuscrit chartrain*, dont la seconde partie est tout entière consacrée à la Cathédrale de Fulbert.

² Ce voyage est attesté par le moine Paul, *Cart. S.-Père*, p. 110.

³ *P. L.*, t. 141, lettres 4 et 118.

⁴ Le *Tumulus* est la pièce citée dans le *Manuscrit Chartrain du XI^e siècle*, p. 47. M. Julien Havet, dans les *Notices et documents publiés par la Société de l'Histoire de France*, p. 73, a définitivement fixé au 10 avril 1028 la mort de Fulbert.

⁵ *Un portrait de Fulbert au XII^e siècle*, par Lecocq, *Mémoires de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir*, VI, 339.

⁶ Fonds latin, 9615.

Surius et les Bollandistes, à Fulbert le Pêcheur, moine de Saint-Ouen¹. Celle de saint Gilles a été retrouvée par les Bollandistes dans des manuscrits du X^e et même du IX^e siècle : Fulbert en a tiré mot à mot certains passages pour l'office de ce saint dont il composa le chant ; ce qui a donné lieu à plusieurs de le déclarer auteur de la vie elle-même, mais à tort². Celle de saint Autbert fut rédigée, disent les *Gestes des Évêques de Cambrai*, sur l'ordre de l'évêque Gérard, par un de ses clercs *Fulbertus, doctor carissimus*, qui n'a de commun avec notre prélat que le nom³. Il n'est même pas probable que Fulbert ait jamais composé des Vies de Saints : le moine Paul lui attribue des *agiographa* ; mais ce mot grec doit s'entendre dans son sens étymologique de tout écrit pieux et non d'écrit hagiographique, comme l'a fait M. Pfister. Du Cange cite un texte de Notker où ce mot est appliqué au Psautier.

A défaut de *Vies de Saints*, Fulbert a laissé des *Sermons*⁴. Neuf sont dans les manuscrits et les imprimés. Plusieurs ont été prononcés pour la fête de la Nativité, solennité qu'il vulgarisa dans les Gaules, entre autres celui qui commence par ces mots : *Approbatæ consuetudinis*, lequel se retrouve souvent. D'autres semblent n'être que des plans, plus ou moins retouchés par les copistes, et n'ont rien de particulier. Il faut y joindre une homélie sur un passage du chapitre XII des Actes des Apôtres, prononcée peut-être à Saint-Père, et trois *Traité*s *contre les Juifs*, que tous les auteurs mettent sous son nom⁵.

Parmi ses pièces de poésie⁶, les unes roulent sur les *saints* ou les *fêtes* ; nous en étudierons plus tard le mode et la valeur. Les autres, au nombre de quinze à peu près, sont, pour la plupart, des vers mnémotechniques composés pour les écoles sur la rhétorique, la philosophie, le comput, l'arithmétique, les maximes de la morale pratique. Quelques-unes, non les moins intéressantes, sont des autobiographies. M. Pfister a complété certaines d'entre elles et en a publié quatre, inédites jusqu'ici,

¹ Mabillon, *A. SS. O. S. B.*, Sæc. II, p. 953.

² Voir *Un manuscrit chartrain du XI^e siècle*, et le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibl. publ. civitatis Carnotensis, Analecta Bollandiana*, VIII, 1889, p. 102.

³ Pfister : *De Fulberti Carnotensis vita et operibus*, p. 15.

⁴ *P. L.*, t. 141, col. 318-340.

⁵ *P. L.*, 278-318.

⁶ *P. L.*, 340-352.

d'après un manuscrit fort intéressant de la Bibliothèque nationale (fonds latin, 14167). De même M. Hauréau, d'après le Ms. 18801, en a corrigé deux et publié deux nouvelles ¹.

Les Lettres sont au nombre de 128, toutes d'une grande utilité pour l'histoire. La plupart sont authentiques, conservées dans des manuscrits fort anciens, entre autres dans le manuscrit cité plus haut, qui remonte au XI^e siècle, et appartient à Saint-Père ², et dans un manuscrit très estimé du Vatican.

Deux d'entre elles cependant, celles qui sont signées *Fulbertus exiguus*, et sont adressées à Einard et à Adéodat, sont rejetées par MM. Pfister et Auvray, bien qu'elles aient été publiées par tous les éditeurs. Il est vrai qu'elles ne se trouvent point dans le manuscrit 14167, mais elles se rencontrent dans d'autres sous son nom, et leur authenticité n'est pas douteuse ³.

Elle est établie pour la lettre à Adéodat, par un texte de Durand de Troarn, que n'ont pas remarqué ces critiques. Dans son traité contre Bérenger ⁴ (v. 1060) cet écrivain, qui connaissait très bien, nous le verrons, les écoles chartraines et leur maître, invoque l'autorité de Fulbert, et cite de lui un passage qui est précisément tiré de sa lettre à Adéodat, sur les *Trois choses utiles au progrès de la religion*. Cette lettre est donc bien authentique, et son authenticité entraîne celle de la lettre à Einard ⁵, qui est, comme la précédente, signée de *Fulbertus exiguus*, et en est toujours rapprochée. On se rappelle que cette lettre à Einard atteste l'origine romaine de Fulbert.

Ces lettres sont très souvent suivies d'un dialogue sur un miracle arrivé à Saint-Martin de Tours, en 1008, dialogue tenu en 1012 entre Hugues, archidiacre de Tours, et un certain Fulbert. Celui-ci y est traité en des termes tels que M. Pfister ne peut y reconnaître le grand Fulbert ⁶. Et comme il le

¹ *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibl. nat.*, VI, 1893, p. 10.

² Catalogue général des Manuscrits... Chartres XXXII.

³ *P. L.*, t. 141, col. 192-204.

⁴ *P. L.*, t. 149, col. 1405.

⁵ Cet Einard est-il Ainard de Dives au sujet duquel Orderic Vital dit, au liv. 4 : *Gerbertus* (sans doute *Gerardus*) *Fontanellensis, Ainardus Divensis ac Durandus Troarnensis quasi tres stellæ radiantes in firmamento cœli*. D'après l'*Histoire littéraire*, VIII, 43, il fut abbé de Saint-Pierre-sur-Dives en 1046 et mourut en 1077.

⁶ Pfister, p. 12. *L'Hist. litt.*, VII, 231, reste indéciée.

suppose identique au *Fulbertus exiguus* des lettres précédentes, il refuse ces lettres à notre évêque. Mais il ignore que l'attribution de celles-ci, étant prouvée par le témoignage de Durand de Troarn, ne dépend nullement de ce dialogue. Il faut au contraire juger par ces deux lettres de ce dialogue et du Fulbert, qui y intervient.

A ces œuvres déjà publiées de Fulbert, nous pouvons ajouter le titre de quelques autres qui sont perdues. Ainsi le catalogue de Saint-Père au XI^e siècle (ms. 65), sous le n^o 21, indique un *Pastoralis episcopi Fulberti pro nostro...* Était-ce des sermons, un pastoral, comme celui de saint Grégoire, ou bien un simple pontifical pour le monastère ? On ne le saurait dire : d'ailleurs ce manuscrit était indiqué comme perdu dès le XV^e siècle. Les registres capitulaires du XIV^e siècle mentionnent dans la bibliothèque du Chapitre un *Psalterium episcopi Fulberti* et un autre ouvrage commençant par ces mots : *Ego Fulbertus*¹. Nous avons retrouvé ce dernier ; c'est un fragment du traité de Fulbert contre les Juifs. Mais qu'était-ce que le *Psalterium* ? Était-ce un commentaire des psaumes ? ou un simple psautier, comme celui que Fulbert envoya à Hildegare ? Nous ne le savons.

Telles sont les œuvres de Fulbert² que l'antiquité nous a transmises : ce serait peut-être le lieu de faire l'histoire des manuscrits où elles se lisent encore. Mais nous renvoyons pour ce point au premier chapitre de M. Pfister³. Disons seulement que deux manuscrits de la Bibliothèque de Chartres, les n^{os} 100 et 111, renferment quelques-unes de ses poésies techniques.

SECTION III^e. — *Les évêques successeurs de Fulbert : Thierry, Agobert, Hugues, Robert, Arrald, Geoffroi.* — Venons aux évêques qui lui ont succédé jusqu'à saint Ivo et qui ont dirigé les écoles après lui. Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur chacun d'eux : l'histoire ne leur prête pas de

¹ Chartres, Catalogue général, IV, IX ; ils sont cités en 1309 et 1345.

² M. Pfister, p. 15, note, retire à Fulbert la *proclamatio*, que Dunod lui attribue (*Histoire des Sequanes et de l'Eglise de Besançon*, preuves LVIII, en Migne, col. 354) parce qu'il ne s'y agit point de Chartres. Mais il a tort, croyons-nous, car elle se trouve, non-seulement dans le man. du Vatican 3832, mais encore dans le *Manuscrit chartrain du XI^e siècle*, p. 231.

³ Signalons les manuscrits suivants : Bibl. nat. fonds latin 14167 (XI^e et XII^e s.) ; Bibl. nat. fonds latin 2872 (XI^e s.) ; Vatican, R. Christine, 278 (XII^e s.), et un autre à Durham, en Angleterre.

relations spéciales avec les étudiants chartrains : toutefois, nous savons qu'ils enseignèrent dans la mesure où le permettait la charge de l'épiscopat, et pour ce motif, nous mettrons en lumière leur côté littéraire et intellectuel.

*Thierry** (1028-1048) n'était pas un *ignorant, idiotam*, comme le représentaient les chanoines partisans du doyen Albert, son concurrent, dans leurs lettres au métropolitain de Sens, à ses suffragants, et à l'abbé Odilon ¹. Il restaura magnifiquement la cathédrale de Fulbert dont l'incendie avait consumé, en 1030, les parties supérieures à partir des vitraux, et il aima les livres. Il donna à Saint-Père un *Sacramentaire de saint Grégoire* qui existe encore à la Bibliothèque de Chartres (577) et porte son nom : c'est l'un des quinze manuscrits connus de ce précieux ouvrage, dit M. Warren, dans sa dissertation sur le Missel de Léofric. A l'Eglise de Chartres, il légua de nombreux ornements et une *grande quantité de livres* : ce dernier trait prouve qu'il ne resta pas indifférent aux grandes écoles ².

Son successeur, *Agobert* (1048-1060), avait grandi dans le clergé chartrain, sous Fulbert sans doute et sous Thierry. Ses fonctions d'*archipresbyter* ou *capellanus* (1040) et de sous-chantre (1048), supposent en lui une certaine science du chant et de la liturgie. Une lettre de Bérenger à Drogo (1054) nous le montre préoccupé de l'hérésie sur l'Eucharistie, qui agitait depuis 1050 les esprits. Il en disputait sans doute au milieu des disciples de Fulbert, que les chartes nous montrent, à ses côtés, dans les hautes charges de l'Eglise. En effet, les écoles chartraines semblent avoir, de son temps, cultivé de préférence les sciences théologiques, pour faire face aux objections de Bérenger : elles furent, nous le verrons, le théâtre de rudes combats ³.

L'avènement de l'évêque intrus, *Hugues de Chartres*, qui, doyen depuis 1038, usurpa le siège épiscopal, en 1060, jeta le trouble pendant plusieurs années. Condamné par Alexandre II, en 1063, il ne put être expulsé qu'en 1065, et encore fallut-il que le pape chargeât les archevêques de Reims et de Sens de pousser les rois et les seigneurs à cette

¹ *P. L.*, t. 141, col. 275.

² *Cart. S. Père*, p. 12. — *Cartul. de N.-D.* III, 15 avril : *hanc ecclesiam librorum copia et multimodis ornamentis decoravit*. Voir aussi une charte où il signe sous Fulbert comme *capicerius*. *P. L.*, 355.

³ *Berengarius Turonensis*, p. 215.

besogne. Pendant son court passage, il pillait les monastères et fit des ordinations que Rome cassa ensuite : il inspira tant d'horreur que toute trace de son règne fut supprimée et que son nom même resta ignoré jusqu'au jour où nous l'avons retrouvé dans le *Cartulaire de Saint-Père* et les *lettres inédites* des papes ¹.

Son successeur, *Robert de Tours** (1065-1069), paraît s'être plus étudié à réparer ses dévastations qu'à relever les écoles. Les *Cartulaires* et *Nécrologes* de Saint-Père lui prêtent des donations d'objets d'art, mais c'est tout. Ajoutons cependant qu'il restait entouré des vieux disciples de Fulbert qui signent avec lui dans les chartes. Il mourut en revenant de Rome ².

Il fut remplacé par l'un des plus curieux et des plus savants personnages de son temps. *Arrald** (1069-1075), avait été successivement moine à Vendôme, où il avait des propriétés, religieux à Cluny, où il assistait l'abbé Odilon à son lit de mort, en 1049³, prieur à Payerne en Suisse, abbé à Brème, près Pavie. Il avait servi de guide au cardinal Pierre Damien dans son voyage à Cluny, en 1063. « C'était un homme instruit dans les lettres, habile dans les arts, religieux dans ses actes, admirablement éloquent dans ses discours, dit le moine qui les accompagnait. Au premier abord, il paraissait rude et sévère, mais aussitôt qu'on avait pénétré dans son intimité, on le trouvait, au contraire, comme s'il eût changé, bon, prudent, obséquieux. « Ce moine ajoutait qu'il passait en Italie pour libéral et magnifique, mais que malheureusement il fut le seul à ne pas profiter de sa munificence. Il disait enfin que Pierre Damien lui avait remis la conduite de son voyage et que l'abbé Hugues de Cluny ne faisait rien sans le consulter ⁴. Tous ces détails sont confirmés par Pierre Damien lui-même dans son opuscule 34, chapitres 5 et 6, où il rapporte deux miracles que lui raconta, le long du chemin, le prudent et religieux abbé de Brème ⁵. »

¹ Lewenfeld. *Epistolæ ineditæ pontificum Romanorum*. Lipsiæ, Weit, lettres 95 et 100. *Cart. S. Père*, p. 31. — Nous avons publié sur Hugues de Chartres un article dans le *Bulletin critique*, 1^{er} mai 1886. Notre hypothèse s'est trouvée depuis confirmée par un catalogue des évêques de Chartres datant du XI^e siècle, où son nom se trouve explicitement. Ce catalogue a été publié par M. R. Merlet.

² *Cart. S. Père*, p. 13. — *Cart. de N.-D.*, III, 224.

³ *Vita S. Odilonis*, P. L., t. 144, col. 928.

⁴ P. L., t. 145, col. 871.

⁵ *Id.*, col. 578. Dom Lhuillier, dans sa *Vie d'Hugues de Cluny*, résume ses passages, p. 149, mais ne semble pas savoir qu'Arrald devint évêque de Chartres.

Ils le sont aussi par les Nécrologes de Notre-Dame¹ et de Saint-Père², qui vantent ses riches présents, la beauté de ses objets d'art et sa grande éloquence. « C'était un homme très éloquent, éclairé des rayons de la science, » dit le Nécrologe du Chapitre. Le moine Paul, qui ne lui est pas favorable, est contraint de reconnaître son talent : « Cet abbé de Brème était si rusé, dit-il, que, si l'élégance de sa parole n'eût voilé sa finesse, il eût passé pour la finesse même plutôt que pour un habitué de la ruse. Cette ruse était en lui si grande qu'il essayait souvent de la faire prévaloir par un discours sacrilège, même aux yeux éclairés de la véritable lumière. » Les moines de Saint-Aubin l'accusèrent aussi devant le pape d'aimer la chicane. Bref, ses amis et ses ennemis, qui étaient surtout les moines, furent unanimes à vanter son éloquence : d'autre part, il conserva près de lui les disciples de Fulbert³. On ne saurait douter qu'il n'ait encouragé les écoles et ne les ait fait profiter de son savoir et de l'expérience qu'il avait acquise à Cluny et dans ses voyages.

Sous ce rapport, *Robert de Grantemesnil* (1075-1076), son successeur, ne dut pas lui être inférieur. Orderic Vital⁴ rapporte que, dès son enfance, il avait très bien appris les lettres, et s'était fait remarquer, parmi ses condisciples, par la ténacité de sa mémoire. Ne serait-il pas venu à Chartres, où son frère *Raoul Mala Corona* était chanoine ? D'abord écuyer du duc Guillaume I, pendant cinq ans, puis chevalier, il se fit moine à Saint-Evroult, quand son père fut mort, en 1050. Pour mieux connaître la vie monastique, il passa une partie de son noviciat à Cluny, sous l'abbé Hugues, puis il revint à Saint-Evroult, où il éleva de grandes constructions, et contraignit l'abbé Thierry d'abdiquer. Devenu abbé, il encourut la colère du duc, et fut obligé de se réfugier à deux reprises en Italie, à Rome et en Apulie. En 1075, le roi Philippe l'appela au siège de Chartres : soupçonné de simonie par Grégoire VII, il dut se purger devant lui par serment : ses deux témoins étaient le chancelier Ingelran et l'écolâtre Ive qui se trouvèrent à Rome avec lui en 1076. Revenu en France avec eux, il fut condamné

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 39.

² *Cart. S. Père*, p. 13.

³ *Cart. N.-D. I.*, p. 94.

⁴ Orderic Vital parle beaucoup de lui. *P. L.*, t. 188, col. 245, 255, 262, 264, 266, 267, 269, 429 : col. 245, il dit : *in infantia litteras affatim didicit quarum inter sodales tenaci memoria insiquiter viguit.*

par le légat à céder son siège à Geoffroi, comte de Boulogne, neveu de l'évêque de Paris : ce qu'il fit de bonne grâce ; puis il se retira dans la Pouille en son monastère ¹. Cet homme était évidemment trop occupé de ses affaires pour suivre de près les écoles : toutefois le choix du chancelier et de l'écolâtre comme témoins prouve qu'il ne les oubliait pas : d'ailleurs il était d'une famille cultivée : l'un de ses neveux, à Saint-Evrout, était habile chantre et enlumineur : il était lui-même fécond en ressources.

Geoffroi (1077-1089), ne siégea pas assez pour laisser sa trace dans les écoles de Chartres. Soutenu par Grégoire VII, qu'il avait convaincu de son innocence, il fut déposé par Urbain II, et remplacé par saint Ive. Cependant, celui-ci l'appelait plus tard, le *pédagogue*, par allusion sans doute à son enseignement ².

Ainsi, pendant tout le XI^e siècle, les écoles furent gouvernées par des évêques fameux, et bien qu'elles aient traversé différentes crises, sous l'intrus Hugues et sous les derniers pontifes, elles n'ont jamais rencontré de prélats ignorants et ennemis des lettres.

SECTION IV^e. — *Les Chanceliers et les Ecolâtres*. — Elles avaient d'ailleurs des chanceliers et des écolâtres qui, par leur présence assidue, suppléaient aux absences des évêques, et, par leur enseignement, entretenaient l'amour et le culte des arts libéraux d'une façon ininterrompue. Ces personnages sont *Évrard, Hildegair, Sigon, Ingelran, Ive, Gausbert et Gauslin*.

Nous avons vu qu'après la mort de Suggest, vers 987, la chancellerie fut occupée sinon par Héribrand ou Herbert, du moins par Fulbert lui-même, récemment arrivé de Reims. Celui-ci, après son épiscopat, se nomma des successeurs ; citons d'abord *Évrard*. Le Nécrologe nous donne tout le *cursus honorum* de ce dignitaire. On y lit, au 5 des nones de mai, ces mots qui s'appliquent à lui : *Obiit Ebrardus, primo devotus matris Dei canonicus ac studiosus cancellarius, post vero totius obedientiae monachus, et abbas assidue evangelizans omnibus*. Évrard fut donc d'abord chanoine et chancelier : on le trouve, en effet, avec le titre de *grammaticus* vers 1020 ³, puis, en 1022,

¹ Voir dans Jaffé, *Regesta Pont. Rom.*, deux lettres de Grégoire VII à son sujet, en 1077.

² *P. L.*, t. 162. Lettre 6^e.

³ *Cart. S. Père*, p. 401.

avec celui de *sacriscrinius*, c'est à dire de gardien des reliques et des archives ¹. Hildegare, le protégé de Fulbert, l'avait fait nommer chancelier vers 1023 et lui écrivait de Poitiers peu de temps après, pour lui demander s'il était content de cet emploi : *volo mihi scribas carissime, quam bene tibi procedat scolasticum officium, a domino meo praesule, rogatu meo, nuper tibi commissum* ². Lorsqu'Évrard se fit moine, en 1024, Fulbert promet à Hildegare sa succession. « Frère Évrard, disait-il, s'est fait moine, je vous réserve la fêrulle de l'écolâtre et les tablettes du chancelier »; c'est à dire les deux fonctions de *grammaticus* et de *sacriscrinius* exercées par lui ³. Évrard entra au monastère de Saint-Père où il se lia avec les moines les plus réguliers, et surtout avec l'abbé Arnoul. Sa renommée le fit bientôt choisir (1030) par Drogon, évêque de Beauvais, et Gilduin, comte de Clermont, vicomte de Chartres, seigneur de Breteuil, pour premier abbé du monastère de Breteuil nouvellement restauré. L'historien de cette abbaye, Dom Wuyard ⁴ ignorait d'où venaient les premiers religieux : le *Gallia* ⁵ ne savait ce qu'était cet Évrard qui en fut le premier abbé. C'était l'ancien chancelier de Fulbert, comme le prouvent les Nécrologes de Saint-Père et de N.-D., où son obit porte cette mention : *Evrardus, abbas Britugilensis* ⁶.

A l'époque où il fut nommé abbé ⁷, le monastère de Saint-Père était plein de troubles. Sur la dénonciation du moine Gautier, l'évêque Thierry en avait expulsé les moines les plus réguliers, et même Évrard, qui s'y trouvait encore ⁸. L'abbé Arnoul, après huit jours de patience, suivit ses moines, à Jusiers. Évrard les rejoignit aussi, et c'est alors (4 février 1031) qu'avec Gilduin, il alla trouver Robert à Poissy, et en obtint, pour l'église de Notre-Dame une chartre qu'il rédigea en l'absence du chancelier Baudouin ⁹. Au bout de quelque temps, il revint à Saint-Père avec l'abbé Arnoul, et il y demeurait encore, quand,

¹ *Cart. S. Père*, p. 110.

² *P. L.*, t. 141, col. 271.

³ *P. L.*, loc. cit. col. 231.

⁴ *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Breteuil*, écrite par F. Robert Wuyard, religieux de ce couvent, en 1670, Amiens, 1883, pp. 21, 22, 23.

⁵ *Gallia christ.*, IX, 799.

⁶ *Cart. N.-D.*, III, 105. — *Nécrol. de S. Père*, n° 1037, au 5 des nones de mai.

⁷ En 1030 et non en 1040, comme dit Dom Wuyard.

⁸ *Cart. S. Père*, p. 120, 121.

⁹ *Cart. de N.-D.*, I., 87-89.

en 1032, celui-ci accorda à Robert, archevêque de Rouen, des lettres d'affiliation. Mais il avait regagné son monastère de Breteuil, lorsque, le 8 mars 1033, Arnoul mourut ¹ : le saint religieux lui apparut au bout de trois jours, et lui dit : « Sache, mon ami, que je suis délivré des agitations de ce monde et que je jouis d'un doux repos ; mais ceux qui m'ont haï ne seront pas longtemps heureux ; » en effet, dit le moine Paul, ils moururent bientôt ou tombèrent dans la misère. Imitateur d'Arnoul, Évrard fit fleurir la régularité à Breteuil. Dom Wuyard rapporte que sa compagnie et celle de ses religieux était le plus suave délassement du comte Gilduin, lequel, entre autres bienfaits, lui donna le corps de saint Constantin, dont lui avait fait présent son cousin Avesgaud, évêque du Mans. Évrard mourut le 3 mai 1053, d'après dom Wuyart.

Ce qui le rendit plus célèbre encore que la restauration de l'abbaye de Breteuil, ce fut son rôle dans la découverte des Manichéens d'Orléans, en 1022 ². Il était alors *sacriscrinius* du Chapitre de Chartres. Le chevalier Aréfasté, familier du duc de Normandie, qui avait conçu le projet, de concert avec ce duc et le roi, de démasquer les hérétiques, passa par Chartres, en se rendant de Rouen à Orléans, pour y consulter Fulbert ; mais celui-ci était en pèlerinage à Rome. A son défaut, il s'adressa à notre clerc Évrard, et lui demanda une ligne de conduite. Celui-ci lui recommanda d'aller chaque matin à l'église, d'y prier, d'y méditer, d'y communier ; ensuite, armé du signe de la croix, il pénétrerait intrépidement dans les conciliabules des hérétiques, comme un de leurs disciples les plus convaincus. Le conseil fut de point en point suivi ; ces malheureux, grâce à la ruse d'Aréfasté, furent saisis et condamnés au feu ; c'était la première fois que cette peine était appliquée en matière religieuse. Peu après cet événement, qui fit grande sensation en France, Évrard se retira à Saint-Père, où il fut bientôt rejoint par son ami Aréfasté ; et c'est à leur sujet que le moine Paul raconte cette histoire tout au long et même d'une façon très dramatique.

Nous avons déjà vu que la succession d'Évrard avait été promise à *Hildegairé* * ; il est probable qu'elle lui fut dévolue en réalité par l'amitié du grand Fulbert, avec la charge de sous-doyen. On voit dans l'obituaire de Notre-Dame et dans les

¹ *Cart. S. Père*, p. 120.

² *Cart. S. Père*, 109-115.

chartes plusieurs clercs chartrains de ce nom ; celui qui nous occupe est sans doute marqué au 11 octobre en ces termes : *Obiit Hildegarus subdecanus et magister scolae hujus ecclesiae, cujus anima potiatur aeterna requie* : personnage, maintenant bien connu dans le monde des lettres, depuis que M. Hauréau lui a consacré plusieurs études dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres* ¹, dans les *Mémoires de l'Académie*, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*.

Adelman de Liège, dans le chant funèbre qu'il a consacré aux élèves morts de l'école chartraine, lui a donné le premier rang, et nous a appris qu'il était compatriote du prélat, qu'on l'appelait sa *pupille*, parce qu'il était petit de corps, vif d'esprit et supérieur à tous ses condisciples. Il ajoute qu'il poussait le culte de son glorieux maître jusqu'à imiter ses attitudes, ses gestes, sa voix, et qu'à son exemple, il excellait dans la médecine, la musique et la philosophie ². Ces différents traits nous peignent au vif son caractère, et nous les compléterons plus tard à l'aide de sa correspondance avec Fulbert. Ici nous nous contenterons d'esquisser sa biographie.

Hildegair ou Hildier était donc romain comme son évêque : ce qui explique un voyage qu'il fit plus tard à Rome en compagnie d'un certain Eudes, seigneur de Dol et de Bourges ³. Dès son enfance, il s'était pieusement attaché à Fulbert.

Il le suivit sans doute d'Italie à Reims ; c'est là qu'Hildegair connut Ébale, qui devint archevêque de cette ville, en 1020, et Adalbéron, évêque de Laon, auxquels il écrivit plusieurs fois ⁴. Il suivit son maître à Chartres, où nous croyons l'apercevoir comme témoin dans les chartes à partir de 990 ⁵.

¹ Voir *Mémoire sur quelques chanceliers de l'Eglise de Chartres*, XXXII, 2^e partie, 1884 (77-86). — *Notices et extraits des manuscrits*. XXXII, 2^e partie, 1887. — *Comptes-rendus*, I, 1872, 79. — *Histoire de la philosophie scolastique* (1872), I, ch. 16.

² Voir le chant d'Adelman, plus bas, en tête du chapitre suivant.

³ *P. L.*, t. 111, col. 272. Orderic Vital, *P. L.*, t. 188, col. 415, dit qu'il se fit moine à Saint-Evroult en 1066.

⁴ *P. L.*, op. cit., lettre 118.

⁵ D'ailleurs il y eut plusieurs autres Hildegair en ce temps : dans le 1^{er} Nécrologe avant 1124 on en trouve cinq : voir *Cart. de N.-D.*, III, p. 23, 174, 175, 205, 210. De même dans les chartes : il y a un *Hildegarius levita* vers 970 (*Gallia christ.* VIII, col. 292 des *Instrumenta*, puis un autre *archidiaconus*, dans la charte 47^e du cart. de Marmoutier 1072-1084, dans la 89^e de Saint-Père, avant 1080, dans celle de la dédicace de l'église du monastère de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, 1077-1090 etc., etc. Ces personnages sont différents du nôtre : il y eut aussi un *Hildegarius subdecanus* à la consécration de la Trinité de Vendôme, en 1040, *Mansi*, XIX, col. 591 : il est distinct de celui qui nous occupe.

Bientôt il fut chanoine, et se signala par son amour des offices liturgiques et des exercices scolaires. Secrétaire du pontife avec Sigon, il fut chargé d'envoyer à Ébale, encore simple comte de Roucy, et à l'évêque de Laon, certains remèdes et la manière de les prendre¹. En l'année 1024, il fut délégué à Poitiers pour y gérer la trésorerie de Saint-Hilaire que le duc Guillaume d'Aquitaine avait conférée à l'évêque de Chartres. Cet éloignement, qui lui coûta beaucoup, et dura jusqu'en 1026 environ, nous a valu une série de lettres fort intéressantes entre le maître et l'élève². Nous y voyons qu'Hildegairé devait prendre soin du temporel, de l'instruction, et de la formation morale des chanoines de la collégiale : il lui fallait cultiver le verger, le jardin, être laboureur et vigneron, faire les récoltes : grande charge, d'autant plus que, parmi ses prévôts, l'un était sûrement prévaricateur, les autres sujets à caution. Encore, si Fulbert lui avait envoyé un intendant, comme le proposait Tigrinus, mais il n'avait personne à lui offrir qui fût propre à cette besogne. Sur les revenus de la trésorerie, il prélevait une part pour l'évêque, qui l'appliquait à la reconstruction de son église récemment incendiée en 1020, et il affectait l'autre à la nourriture et à l'habillement des Frères : car, il suivait fidèlement le programme qui lui avait été tracé : « Adonnez-vous avec activité, lui écrivait Fulbert, à l'institution des Frères, sans négliger le soin de leur corps, de peur que la fatigue matérielle n'émousse la vigueur de leur âme : veillez à ce que vos disciples ne souffrent ni de la faim ni de la nudité³. »

Hildegairé dirigeait en effet une école annexée à sa collégiale. Il enseignait aux plus jeunes élèves Donat et Porphyre. Aux plus grands, il remettait saint Cyprien, les Vies des Pères, et d'autres ouvrages qu'on lui envoyait de Chartres. Pour cette besogne, il aurait encore désiré un collaborateur, un sous-maître, mais Fulbert lui répondit qu'il n'en avait point, parmi ses clercs, d'assez grave et d'assez âgé pour cet emploi, et il lui conseilla de s'en choisir un parmi ses écoliers.

En même temps, Hildegairé avait à cœur la bonne exécution des offices liturgiques. Il se souvenait des cérémonies chartraines et en demandait des nouvelles, il voulait en reproduire

¹ *P. L.*, lett. 5 et 118.

² *Id.*, lett. 25, 66, 112, 113, 64, 65, 63, 128, 125, 126, 132, 60, 134, 109. Nous suivons l'ordre chronologique adopté par M. Pfister, sans le garantir.

³ *P. L.*, t. 141, lettres 63 et 64.

la splendeur dans sa collégiale. Dans ce but, il adressait différentes questions à son maître sur le nombre des psaumes à chanter dans les jours de jeûne, sur la signification des vêtements sacerdotaux, questions auxquelles celui-ci répondait par des passages du liturgiste Amalaire et par divers conseils ; il lui rappelait spécialement de veiller à la propreté des ornements sacrés pour les fêtes pascales.

Tout en s'occupant de ses chanoines et de ses élèves, Hildegairé nouait des relations d'amitié et d'études, avec les personnages notables des environs, avec l'évêque de Limoges, et celui de Poitiers, surtout avec le duc Guillaume. Ce prince, ami des lettres et des savants, consultait Fulbert sur différentes difficultés de l'Écriture Sainte, par exemple, sur la mort de Salomon ; il lui demandait certains ouvrages à copier. Hildegairé servait généralement d'intermédiaire entre les deux illustres correspondants : c'était lui qui remettait au duc soit les livres, soit les réponses explicatives de l'évêque ; et il y avait entre lui et Guillaume un échange de lettres pleines d'enjouement ¹.

Malgré tout, il brûlait du désir de retourner à Chartres, où Fulbert lui réservait la chancellerie quittée par Évrard et d'autres dignités meilleures encore, le sous-décanat sans doute ².

Il revint donc vers 1026, et reprit ses fonctions près de son évêque. Fier de se dire son disciple : *Hildegarius domini Fulberti discipulus* (c'était le titre d'honneur qu'il se donnait dans ses lettres) il lui servit comme autrefois de secrétaire avec Sigon ; il fit aussi la classe aux étudiants chartrains. Il en gardait même plusieurs dans sa demeure, entre autres Herbert, neveu de Rainaud, l'un de ses amis de Poitiers, et Sigefroid, plus tard chapelain du comte Richard ³.

Lorsque Fulbert fut mort, le 10 avril 1028, il resta fidèle à sa mémoire et à ses enseignements. Rainaud l'avait consulté sur l'Eucharistie et la manière de chasser les pensées délicates, il répondit par la doctrine de son regretté maître : « *ita sentiebat charissimus pater noster Fulbertus* ⁴. Il le suivit d'ailleurs d'assez près dans la tombe, et moins de cinq ans après, avant

¹ P. L., op. cit., 65, 59, 119, 120, 71, 72.

² P. L., op. cit., let. 60, col. 231.

³ P. L., op. cit., lettre 139, et charte de Marmoutier, col. 354.

⁴ P. L., id., col. 275.

1033, Adelman lui consacrait les plus belles strophes de son chant funèbre.

En dehors de ses lettres il n'a rien laissé qu'une prière touchante dont nous parlerons plus bas ¹. Nous n'avons plus les livres qu'il avait reçus de Fulbert ou transcrits de sa propre main, ni ceux qu'il envoya à Rainaud; ceux-ci, du reste, n'étaient pas de lui, mais du grand évêque. Il composa un opuscule qu'il soumit à la correction de son maître : *rogatus opusculum meum corrige* ². Mais ce travail était-il un véritable ouvrage ou simplement un exercice d'école? nous l'ignorons : quoi qu'il en soit, nous ne l'avons plus.

Après lui, vers 1032 ou 1033, la chancellerie fut occupée par un second *Évrard*, dont l'obit, au 29 décembre, est ainsi conçu : *Obiit Ebrardus, levita, subdecanus ac cancellarius, litteris eruditus et facundus eloquio*. Il était aussi sous-doyen, comme Hildegair; sa science et son éloquence furent remarquables, puisqu'on en fit une mention spéciale dans le Nécrologe. Malheureusement, on n'a point d'autres renseignements sur lui. M. Hauréau ne l'a pas cité dans son *Mémoire sur quelques chanceliers de Chartres*. D'ailleurs il ne resta pas longtemps à la tête des écoles; il signait encore en 1034 la charte de fondation de Pontlevoy : *Evrardus, subdecanus ac cancellarius* ³, mais le 29 décembre de la même année, il mourait, car, dès 1035, il était remplacé comme sous-doyen par un autre Hildegair, différent de celui dont nous avons parlé plus haut ⁴.

Qui fut chancelier à sa place? Ce titre n'apparaît plus qu'en 1050, où il est porté par Ingelran; mais dans l'intervalle, on retrouve celui de *magister scolae*, donné une première fois à Sigon, en 1040, une seconde fois à Ingelran lui-même. Il est donc très probable que ces deux personnages furent chanceliers en même temps que maîtres, après *Évrard*.

Il y eut, à cette époque, trois *Sigon**, dans le Chapitre de Chartres : l'un, qui fut grand ami de Fulbert, comme

¹ Elle est dans le manusc. de la Bibl. nat. 14167.

² *P. L.*, op. cit., lett. 25, col 212.

³ *Gallia Christiana*, VIII, 412, 413. — Fulbert, dans une de ses lettres (38^e), parle d'un autre *Évrard* sous-doyen, qu'il appelle *scientem et religiosum virum*; il fut tué en 1018 par des gens de Rodolphe évêque de Senlis et son obit est au Nécrologe, *Cart. de N.-D.*, III. 49.

⁴ *Cart. S. Père*, p. 124. charte fixée vers 1037 par le *Gallia*; c'est le même Hildegair que nous avons signalé plus haut en 1040, à l'occasion du chancelier Hildegair.

Hildegare, et demeura chantre jusqu'à sa mort ; l'autre, qui fut archidiacre et prévôt jusqu'en 1080 ; le troisième, qui se fit moine à Marmoutier et devint abbé de Saint-Florent de Saumur, en 1055. Lequel des trois fut chancelier et maître en 1040 ? Les deux premiers Sigon doivent être certainement éliminés. L'ami de Fulbert ne fut jamais que chantre ; car son obit ne lui donne que ce titre, et pourtant il n'aurait pas manqué de lui attribuer celui de chancelier, s'il l'avait vraiment obtenu ¹, d'ailleurs ce Sigon était déjà mort en l'année 1040, puisque, dans une charte de cette année, paraît un autre chantre nommé Arnoul ². Le second Sigon, archidiacre et prévôt jusqu'en 1080, doit être aussi écarté, puisque de son temps, à partir de 1050, le titre de chancelier était attribué à des personnages bien connus, dont nous parlerons plus bas. Reste donc le Sigon de Marmoutier et de Saint-Florent de Saumur.

C'est lui, en effet, qui fut le *magister scolae* de 1040, après Évrard. Le Nécrologe de Notre-Dame ne lui donne pas ce titre et relate seulement que de clerc il devint moine, puis abbé de Saumur ³. Mais la *Chronique de Saint-Florent* ne laisse aucun doute sur son identité avec notre écolâtre : parlant d'un office en l'honneur de saint Florent composé par Rainauld, écolâtre d'Angers, « disciple de Fulbert, » elle dit que le chant en fut fait par « Sigon, diacre de l'église de Chartres, élève aussi dès son enfance, comme tant d'autres, du même Fulbert. » *Sigo vero, Carnotensis ecclesie diaconus, ipsiusque Fulberti cum ceteris a puero discipulus, cantum fecit*, et ce Sigon est le même dont elle raconte au long, quelques lignes plus bas, l'histoire comme abbé de Saint-Florent ⁴.

Cette histoire est intéressante par les détails qu'elle révèle sur le savoir et la sainteté de notre Sigon ; elle nous console du silence que les documents chartrains gardent sur lui, silence qui s'explique par son rapide départ à Marmoutier. Ce fut probablement l'abbé Albert, ancien doyen de Chartres et abbé de ce grand monastère, qui l'attira près de lui. Il s'y

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 11 juillet. — *Nécrologe de S. Père*, au 12 juillet, Bibl. commun., 1037, 1038.

² C'est la charte de la fondation de la Trinité de Vendôme, citée plus haut.

³ *Cart. de N. D.*, III, 127.

⁴ *Historia monasterii S. Florentii Salmuriensis*, dans Martène, *Amplissima collectio*, V, 1109, 1121, 1125, et dans la Société de l'Histoire de France, 1869. *Chroniques d'Anjou*, p. 287, 296.

trouvait entre 1041 et 1048, car il y signa deux chartes données dans ce temps. Une députation de religieux, conduite par Frédéric, avait récemment fondé l'abbaye de Saint-Florent; ceux-ci, lorsque leur premier abbé fut mort, désignèrent unanimement Sigon pour le remplacer. Leur choix fut ratifié par l'abbé Albert, par Geoffroi comte d'Anjou, et par Eusèbe Bruno, évêque d'Angers; cette élection se fit le 4 des kalendes de novembre 1055.

Dom Martène, dans le long chapitre qu'il a consacré à Sigon, abbé de Saumur¹, le proclame l'un des plus illustres disciples de l'abbé Albert, et même l'un des plus grands hommes de son siècle. La Chronique de Saint-Florent fait le plus bel éloge de sa personne et de son administration. « C'était, dit-elle, un homme vénérable, doué d'une simplicité colombine, versé dans les arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique et les autres arts. Il était très habile à lire le grec et l'hébreu. Il corrigea et amenda soigneusement notre Bible, le Psautier, les Missels, les textes de l'Évangile, les Épîtres de saint Paul et les Actes des Apôtres ». Elle détaille les ornements d'or et d'argent dont il fit présent à l'église de l'abbaye, peint sa sainteté sous de vives couleurs, et lui attribue même plusieurs miracles.

La Chronique raconte ensuite les nombreuses aumônes et fondations faites au monastère sous son gouvernement. « Les puissances du siècle, les moines, les évêques, les abbés, les principaux clercs l'honoraient et l'admiraient, comme un homme prudent, doué d'une vraie simplicité; Hugues, abbé de Cluny, le regardait comme son maître. Sa renommée volait partout, en France, en Aquitaine, en Italie. De son temps, notre abbaye s'étendit beaucoup en acquérant des propriétés et des églises. Des nobles, ecclésiastiques et laïques, quittaient le monde, attirés par notre réputation et celle de notre monastère. » Il eut, en effet, des disciples célèbres, entre autres saint Éven, qui fonda Saint-Mélaine, près de Rennes, et fut sacré par Grégoire VII lui-même archevêque de Dol. Sigon mourut le 2 des ides de juin 1070, jour auquel est marqué son obit dans le Nécrologe de Chartres². Il avait dirigé les moines de Saumur

¹ *Histoire de Marmoutier*, p. 356. Dom Martène ignore que Sigon était originaire de Chartres. L'*Histoire littéraire*, VII, 56, ne sait pas non plus son pays, VIII, 38; elle l'identifie à tort avec le Sigon cité dans la complainte d'Adelman.

² *Carte de N.-D.*, III, 127.

14 ans 7 mois 10 jours. On l'inhuma près de Frédéric devant l'autel du Crucifix, et, 18 ans après, lorsqu'on ensevelit Guillaume, son successeur, on trouva son corps absolument intact et ses vêtements sans aucune atteinte.

Ingelran, qui le suivit, joua un grand rôle dans les écoles, et fut mêlé aux controverses et aux agitations de son temps. Son obit, au 19 mai ¹, dit qu'il fut doyen, prévôt fidèle, et utile chancelier de l'église. En effet, il paraît comme *magister scolæ* sous Thierry, un peu avant 1049², puis sous Agobert en 1050: il se donne une première fois le titre de *signator*³, une seconde fois celui de *cancellarius*⁴; il garde ce dernier jusqu'à sa mort en 1084, mais en y joignant, depuis 1072, celui de doyen. Deux fois en 1074 et en 1084, il prend ces deux titres ensemble⁵. Il leur adjoint même celui de *prepositus*. Il était en relations avec Bérenger et Lanfranc, et, vers 1050, il leur servait d'intermédiaire⁶. En 1076, il accompagnait à Rome, près de Grégoire VII, l'évêque Robert et lui servait de témoin. Dans ce voyage il s'était fait suivre d'un maître des écoles: *Ivo tunc magister scholarum*, qui signa avec lui la pièce authentique du serment de Robert. Cette présence simultanée à Rome du chancelier et de l'écolâtre prouve qu'Ingelran avait sous sa direction plusieurs maîtres et professeurs, et, en effet, outre cet Ivo, on voit, de son temps, av. 1084, un autre *magister scholarum* appelé Gausbert⁷.

Tous deux étaient des suppléants du chancelier dans les écoles. *Ive*, que nous avons vu *magister scholarum* en 1076, était appelé *clericus et prepositus*, vers 1050, et *grammaticus*, en 1060⁸. Il avait conservé des relations avec Bérenger, auquel il rapporta certaines paroles de Drogon, son ami, paroles que celui-ci se hâta de démentir dans une lettre à l'hérésiarque⁹. On se demande pourquoi il n'a pas son obit dans le Nécrologe.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, p. 115. *Obiit Ingelrannus, hujus ecclesie decanus et prepositus fidelis et cancellarius utilis.*

² *Cart. S. Père*, p. 124.

³ *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 319.

⁴ *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, charte 111^e. — Mabillon, *Ann. O. S. B.*, IV, 751. n. LXXX... — *Berengarius Turonensis*, p. 116, 211.

⁵ *Cart. de N.-D.* p. 93, 95. — *Gallia Christiana*, VIII, 303, 304.

⁶ *Berengarius Turonensis*, p. 10. Du Boulay, Labbe, Hardouin, Lessing, de Roye, sont cités par Sudendorf à cette occasion.

⁷ *Cart. S. Père*, p. 215, 561.

⁸ *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 319 et Mabillon, *Annales*, loc. cit.

⁹ *Berengarius Turonensis*, p. 116.

Gausbert, qui est aussi donné comme maître sous Ingelran dans deux chartes de 1078 ¹, n'a pas laissé non plus de traces bien certaines dans l'Obituaire. On y voit plusieurs personnages de son nom : mais aucun n'a le titre de *magister scolae*. L'un d'eux est appelé *diaconus et custos Sancte Marie* : un autre est dit frère d'Ive. Mais on n'a rien de précis.

Le chancelier, qui succéda à Ingelran, fut son neveu *Gauslin*, que nous trouvons dans deux chartes, écrites de sa main, l'une en 1086, l'autre en 1087 ². Ces chartes se terminent par une formule nouvelle, employée une seule fois avant lui par son oncle, et comprenant toutes les références chronologiques usitées dans la suite par les chancelleries. L'une d'entre elles est ainsi conçue : *Haec carta tradita est a Gauslino cancellario IIII^o nonas marci, indictione VIII^o, anno ab incarnatione Domini millesimo LXXXVII, regni autem Philippi regis XXVI^o*. Nous n'avons aucun autre détail sur Gauslin; il est le dernier des chanceliers du XI^e siècle se rattachant à l'école de Fulbert. Il en dépend encore par son oncle Ingelran qui avait été l'élève du grand docteur. Son successeur, *Ansellus*, est déjà contemporain de saint Ive et appartient à la période dominée par ce pontife, à la période du XII^e siècle.

Ainsi, depuis Fulbert, huit chanceliers ou maîtres, dont la suite est presque ininterrompue, dirigent l'école épiscopale et capitulaire de Chartres; ce sont, avec leurs dates approximatives :

Évrard, de 1023 environ à 1024;

Hildegare, de 1024 à 1032 environ;

Évrard, de 1032 à 1035 environ;

Sigon, de 1035 à 1048 environ;

Ingelran, de 1048 à 1084, avec Ive et Gausbert comme
écolâtres;

Et Gauslin, de 1084 à 1090 environ.

Cette liste est précieuse par elle-même et par les noms qui la composent. Complète, elle prouve la persistance et la vitalité des écoles pendant tout le XI^e siècle : formée d'hommes pour la plupart éminents, elle démontre leur grande prospérité.

¹ *Cart. S. Père*, X, 215, 561. *Cart. de N.-D.*, III, 31, 43, 55, 204.

² *Cart. S. Père*, 246, 252.

II^o DES ÉCOLIERS CHARTRAINS

SECTION I^{re}. — *Coup d'œil général.* — Des maîtres, passons aux élèves de l'école chartraine au XI^e siècle. Ici notre tâche grandit encore. Trois auteurs¹ ont répété, presque dans les mêmes termes, que Fulbert avait été le grand instituteur de son siècle, et que la plupart des savants de cette époque se vantaient d'avoir suivi ses leçons. Rien n'est plus vrai. Le nombre des élèves de Fulbert, dont l'histoire a conservé les noms, se monte à plus de cinquante, et si l'on y joint ceux qui, sans être déclarés expressément ses disciples, ont certainement subi son influence, par exemple les membres instruits du clergé chartrain, on arrive à plus de soixante-dix. Il faut vraiment que son école ait réuni dans son sein des foules considérables d'étudiants pour qu'après huit siècles, il y en ait tant dont les noms ont échappé à l'oubli.

Pour donner immédiatement une juste idée de cette affluence et jeter un peu de lumière sur cette partie complexe de notre sujet, nous publierons d'abord un texte fondamental pour l'histoire de nos écoliers, et nous le ferons suivre d'un tableau complet, où figureront tous ceux qui nous sont connus ; après ce coup d'œil général, les biographies se liront plus facilement.

Ce texte n'est autre que le poème rythmique d'Adelman de Liège, élève de Fulbert, sur plusieurs de ses condisciples défunts. Bien qu'il ait été déjà plusieurs fois édité², et récemment d'une manière définitive à l'aide d'un nouveau manuscrit³ par M. Julien Havet, on comprendra qu'il a sa place naturelle dans ce travail ; car il nous fait connaître douze de nos écoliers, et sera souvent cité dans la suite.

Nous publierons la première rédaction, celle du man. de Copenhague, et nous ajouterons en note les variantes de la seconde rédaction empruntée au ms. de Gembloux. M. Jul. Havet a très bien démontré les rapports qui existent entre

¹ L'auteur de la Chronique d'Angers, Adelman, Durand de Troarn ; voir au chapitre de Fulbert.

² Mabillon : *Vetera Analecta*, t. I, 1675, in 8^o, p. 420. — Martène et Durand, *Thesaurus Novorum Anecdotorum*, t. IV, 1717, in. fol., col. 113, l'ont publiée d'après un man. de Gembloux de Bruxelles, Bibl. roy., n^o 5595, f^o 163.

³ Man. de Copenhague. Bibl. roy, n^o 1905 in 4^o.

ces deux éditions, et surtout il a prouvé que la plus ancienne avait été faite entre 1028 et 1033, et que la seconde avait été remaniée vers 1048 : ces indications chronologiques nous serviront à dater les personnages mentionnés dans cette pièce.

Armonicæ facultatis aspirante gratia ¹
Stat referre summos viros, litterarum lumina,
Quos recenti recordatur mens dolore saucia.

Bestiali feritate mors acerba seviens,
In scolares conjurata velut hostis pestilens,
Passim dedit diræ stragi, plus quam modo insolens ².

Carnotenæ decus urbis, memorande pontifex,
Te primum, pater *Fulberte*, dum te conor dicere,
Sermo fugit, cor liquescit, recrudescunt lacrimæ ³.

Deploranda singillatim multa quidem memini
Utpote convictor senis, herens sepe lateri,
Aure bibens oris fontem aureum melliflui.

Eheu! quanta dignitate moralis industriæ,
Quanta rerum gravitate, verborum dulcedine,
Explicabat altioris archana scientiæ!

Florueres, te foveres, Galliarum studia;
Tu divina, tu humana excolebas dogmata;
Nunquam passus es urgeri virtutem penuria ⁴.

Gurges altus ut in amnes scinditur multifidos,
Ut in plures fundit ignis se minores radios ⁵,
Sic insignes propagasti per diversa plurimos.

Hildigerum, quem Pupillam nuncupare soliti,
Quod pusillus esset, immo perspicacis animi;
Cæterorum princeps atque communiceps præsul,

¹ *Manuscrit de Copenhague*, Bibliothèque royale, Gl. kgl. Saml., n° 1905, in-4°. — Texte écrit probablement à Liège entre 1028 et 1033.

² *In scolares efferata tanquam leo rugiens*
Passim dedit stragi diræ plus quam aer pestilens.

³ *Fugit sermo, cor liq.....*

⁴ *Nunquam passus obscurari virtutem desidia*

⁵ *Gurges altus ut minores solvitur in alveos,*
Utque magnus ex se multos fundit ignis radios,
Sic.....

Is magistrum referebat vultu, voce, moribus,
Ypocratis artem jungens Socratis sermonibus,
Nec minus Pytagoreis indulgebat fidibus.

Karitate litterarum plus quam ipsis peditum
Te, Radulfe, nudum textit hospitale Genabum,
Te virtutes effecere ex ignoto splendidum ¹.

Libet et vos meminisse, nodosi lucripetæ,
Engelberte cum Lamberto, qui de nido paupere
Late caput extulistis circa ora [s] Sequanæ ².

Martini quoque concivem, Reinbaldum Turonicum,
Quem credebam, post illius syderis occubitum,
Inter cellas singularem regnare philosophum ³.

Nec tua, gibbe Gerarde, te fraudabo nenia:
Liggerin flavum revisens ⁴ ab Jordane et Solima,
Occidisti propter Mosam sub Virduni mœnia.

O! et te discerpit atrox Remulorum factio:
Postquam mensus es Europam, flagrans acri studio,
Multas artes compilasti, Gerberte Burgundio ⁵;

Proh! si nunquam revertisses fatale Vesontium ⁶,
Quanta nunc auctoritate decorares Latium
Docens quicquid revexisti ab hortis Hesperidum!

Quis autem te, magne, satis persepe defleverit,
Cujus scola tot tyrones tam spectatos edidit,
Quorum quisque præ se tulit quod usus non habuit? [sic] ⁷.

¹ *Karitate Sigo noster plenus atque gratia
Multa prebens ore, manu, advenis solatia
Singularis organali regnabat in musica.*

² *Lambertus Parisiacum, Engelbertus Genabum
Occupabant lectionum otio veniatium,
Questum pube de Francorum captantes non modicum.*

³ *Martini quoque concivem, sed none que sobrium,
Dignum duco memoratu Rainaldum Turonicum,
Promptum lingua, stilo largum, valentem grammaticum.*

⁴ *Nec tua, Girarde gibbe, te fraudabo nenia
Ligerin flavum revisens.....*

⁵ *O! et te dira peremit emulorum factio:
Postquam mensus es Europam perflagranti studio.
Scolas multas expilasti, Walltere Burgundio;*

⁶ *Proh! si nunquam revertisses ad fines Allobrogum,...*

⁷ *Quis te tandem, sacer heros, satis sepe fleverit,
Cujus [h]os et multos plures officina protulit,
Quorum quisque præ se tulit, quod te usus fuerit?*

Reinbaldus Agrippinas, vir prestanti ingenio,
Sævam Reni pubem frenans Latiari imperio,
Notus arces ad Romanas ab usque Patavio ¹,

Situs est in urbe nostra, longus hospes, Legia :
Legia, magnarum quondam artium nutricula,
Non sic, o! nunc dominante virtuti pecunia ².

Tres michi, Camena dives, memora de pluribus :
Illum, quem procul extinctum transalpinis febribus,
Lugent arces, lugent urbes cum viris illustribus ³;

Vix amissum quereremus, Odulfo superstite,
Alestanum, quamvis esset veteris scientiæ
Sicut hi, quos enutrivit, satis florent hodie ⁴;

Xerampelinos ornatus cum paucis jugeribus
Presul durus denegarat : at tu, Mittis profugus,
Multos illic opes nactus, Gerarde, es et conditus ⁵.

Yppogei[s] sub antique clausi matris gremio
Omnes uno funerati dormiunt quinquennio :
Pace æterna perfruantur, te, Christe, propitio ⁶!

Zelo vestri cor accensus, numeris funebribus
Adelmannus vos perornat his exequialibus,
Ter quaternos, quatersenis minus uno versibus ⁷.

¹ *Reinbaldus Agrippinas, vir potens ingenio,
Barbaras aures Latino temperans eloquio,
Notus arces ad Romanas ab usque Oceano.*

² *Situs est in urbe nostra longus hospes, Leggia :
Legia, magnarum quondam artium nutricula,
Sub Wathone, subque ipso, cujus hæc sunt rithmica.*

³ *Tres michi, Camena, cives memora de pluribus :
Illum, procul quem extinctum transalpinis febribus,
Lugent artes, lugent urbes cum suis primatibus :*

⁴ *Vix amissum quereremur, Odulfo supertite
Alestanum, quamvis erat [sic] veteris scientiæ
Sicut hi, quos erudivit, satis pollent hodie ;*

⁵ *...at tu Metti profugus
Multas illic opes nactus Warine, es et conditus.*

⁶ *Ypogeis et antiquæ parentis in gremio
Dormientes, excitandi mane mundi ultimo,
Pace æterna perfruantur, te, Christe, te propitio.*

⁷ *Zelo grandi cor accensus pro carorum funere
Adelmannus hæc deslebat in Nemeti littore,
Suos ipse idem illic observans cotidie.*

Tel est ce poème singulier dans lequel Adelman chante onze élèves de Fulbert : Hildegair, Raoul d'Orléans, Engelbert, Lambert, Raimbaud de Tours, Gérard, Gerbert de Bourgogne, Raimbaud de Cologne, Alestan, Odulf, Gérard de Liège, auxquels il faut ajouter Sigon qu'il a substitué à Raoul dans la seconde édition de son œuvre poétique.

A ces douze élèves déjà connus joignons tous ceux que nous fournissent les chartes et les documents, et ceux que nous avons cités comme chanceliers ou maîtres, et, pour plus de clarté, groupons-les selon leurs diocèses. Nous aurons ainsi un tableau général des élèves chartrains.

Nous avons pour *Chartres* :

Évrard I	} qui furent chanceliers ou maîtres.	Hilduin	} qui furent élèves.
Hildegair		Sigon II	
Évrard II		Hugues, de Langres	
Sigon I		Guillaume	
Ingelran		Arnoul	
Ive		Ascelin	
Gausbert		Goisbert	
Gauslin		Foucher	
		Jean, le médecin	
		Guizo, le médecin	

Nous leur adjoindrons plusieurs autres personnages notables, ecclésiastiques ou laïques, ayant cultivé les lettres, quoique non qualifiés d'élèves, tels qu'Albert, abbé de Marmoutier, Ratherius, et différents autres membres des grandes familles seigneuriales du pays.

Nous citerons pour <i>Orléans</i> . . .	Engelbert, Raoul, André de Micy.
<i>Angers</i>	Rainaud, Bernard.
<i>Tours</i>	Bérenger, Rainaud, Hugues, Girard.
<i>Poitiers</i>	Rainaud, Herbert.
<i>Montmajour</i> .	Domnus.
<i>Paris</i>	Hubert de Meung, Lambert.
<i>Mantes</i>	Géraud.
<i>Beauvais</i> . . .	Foulcoie.
<i>Fougères</i> . . .	Hardouin.
<i>Rouen et Normandie</i>	Sigefroi, Raoul Malacorna, Fulco de Guarleinvill.

<i>Saint-Riquier</i> .	Angelran.
<i>Besançon</i> . . .	Gautier.
<i>Gembloux</i> . . .	Olbert.
<i>Liège</i>	Adelman , Alestan , Odulfe, Guérin, Rodolfe, Francon.
<i>Cologne</i> . . .	Ragimbald.

SECTION II^e. — *Les écoliers originaires de Chartres*. — Pour obtenir plus d'ordre et de clarté, on peut diviser les étudiants originaires de Chartres en quatre groupes : le premier comprendra les amis particuliers de Fulbert ; le second, ceux de ses disciples qui se signalèrent contre Bérenger ; le troisième, les chanoines qui se firent religieux en différents monastères ; le quatrième enfin sera consacré aux laïques chartrains qui fréquentèrent l'école, et, par extension, à ceux qui eurent quelque teinture des lettres sans qu'on sache en quel lieu ils l'ont acquise.

1^o *Ceux qui forment le groupe des privilégiés de Fulbert* eurent, pour la plupart, le bonheur de vivre longtemps avec lui : nous rangerions parmi eux, en premier lieu, le chancelier *Hildegair*, si nous n'en avions déjà parlé. Viennent après lui *Hilduin* et *Sigon*. Le premier était cher à Fulbert, qui l'appelait son *fi*ls, et à Hildegair qui, de Poitiers, écrivait au prélat de le saluer, car il était, disait-il, la moitié de son âme, *Hilduinum, animæ dimidium mee* ¹. Bonibert, évêque de Cinq-Églises, en Hongrie, le chargea un jour de demander à Fulbert l'un de ses *Priscien* ² : ce trait insinue qu'il entretenait avec les deux évêques des relations d'études ; nous ne savons quand il mourut. Le Nécrologe renferme les obits de quatre Hilduin, nous ne pouvons l'identifier avec aucun ³.

Sigon nous est plus connu, car l'amitié de Fulbert et d'Adelman, l'a immortalisé. « Notre Sigon, dit celui-ci, plein de grâce et de charité, encourageait les étrangers par ses paroles et ses bienfaits : il régnait sans rival dans la musique. » Le Nécrologe de Notre-Dame complète ce portrait. « Le 11 juillet, mourut Sigon, lévite, célèbre par sa sagesse,

¹ *P. L.*, t. 141, col. 271.

² *P. L.*, let. 1^{re}, col. 189.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 61, 70, 196, 212. — *Cart. de la Trinité*, 1893, p. 91.

vénérable par ses mœurs, chantre très renommé de cette église : il était le fidèle secrétaire du pontife Fulbert pendant sa vie, et, après sa mort, il lui éleva un magnifique tombeau, ainsi qu'on peut le voir ¹. » Sigon encourageait donc les études ; le Catalogue de Saint-Père du XI^e siècle signale 4 volumes donnés par lui à ce monastère : *Hi sancti libri III^{or} quos dominus Sigo dedit S^o Petro* ². Sa réputation de chantre est attestée simultanément par l'auteur de l'obit et par Adelman. Il vivait encore en 1033, puisque Adelman ne l'a point inséré dans sa première édition, mais il était mort en 1040, puisque cette année-là il était remplacé par Arnoul dans la chantrerie ³. Son décès se place donc entre 1034 et 1040 environ, et cela suffit pour le distinguer, ainsi que nous l'avons déjà fait, du chancelier Sigon qui était *magister scolae* en 1040, et mourait en 1070. Cette distinction n'a pas encore été faite jusqu'ici, même par M. Julien Havet.

2^o Le second groupe comprend les clercs chartrains qui, à partir de 1048, se signalèrent contre leur condisciple Bérenger. Le plus noble et le plus jeune d'entre eux était *Hugues**, fils de Gilduin, comte de Breteuil et vicomte de Chartres. Chanoine de Chartres, il fut élevé, par la faveur de Robert et de la reine Constance, sur le siège épiscopal de Langres, en 1031. Il y resta plus de vingt ans, mais non sans commettre bien des fautes et subir bien des tristesses. Accusé de simonie, il fut déposé et excommunié au concile de Reims, en 1049, par le pape Léon IX. Il suivit alors le pontife jusqu'à Rome, nu-pieds, et en obtint son pardon dans un concile tenu en 1050. De retour en France, il tomba malade, se retira chez les religieux de Saint-Vanne, à Verdun, où était l'un de ses frères, et il mourut après avoir pris l'habit religieux, en 1051. Ce qui lui vaut une place de choix parmi les élèves de l'école de Chartres, c'est son attitude envers Bérenger. Aussitôt qu'il eut connaissance de ses erreurs, il se souvint qu'il était son condisciple et il accourut près de lui pour essayer de le convertir. N'y ayant pu réussir, il lui écrivit sa lettre : *De corpore et sanguine Christi contra Berengarium*, la première qui ait paru dans cette querelle où l'on en vit tant d'autres. Elle fait un grand

¹ *Cart. de N.-D.*, III., 136.

² *Catalogue général des Mss.*, Chartres, XXIV. V. Man. 88.

³ *Gallia christiana*, VIII, 443.

honneur, sinon à son style, du moins à sa philosophie et à son orthodoxie ; on y sent même des réminiscences de Fulbert. Aussi les Chartrains, malgré ses désordres et ses condamnations, l'inscrivirent dans leur Nécrologe. On lit, en effet, au VIII des ides d'août : *Obiit Hugo, episcopus Lingonensis ecclesie, misericordissimæque Dei matris Mariæ canonicus* ¹.

*Arnoul** se signala aussi dans la controverse suscitée par Bérénger. Disciple de Fulbert, diacre, chanoine, il fut chantre vers 1040, et le demeura jusqu'en 1075 pendant près de quarante ans. En succédant à Sigon, il hérita de sa réputation dans la science musicale. Robert de Grantemesnil, abbé de Saint-Évroul, plus tard évêque de Chartres, le chargea de composer le chant de l'office de saint Évroul, et lui envoya deux moines de son monastère, Hubert et Raoul, pour en apprendre le ton de sa propre bouche : c'est Orderic Vital qui rapporte ce trait significatif ². Comme Hugues de Langres, il combattit Bérénger. Un jour que celui-ci passait par Chartres, vers 1050, il l'obligea d'entrer en discussion avec les clercs de cette ville, bien que Bérénger eût prudemment résolu de garder le silence. Dans le cours de la dispute, Arnoul lui tint hardiment tête et lui opposa l'autorité d'Ansfrôid de Préaux, des Anciens et des Ecritures. « Laissez-nous donc, disait-il en terminant à son ancien condisciple, laissez-nous donc la foi que nos pères nous ont apprise. » Bérénger se retira plein de colère et dans deux lettres, adressées à Ansfrôid de Préaux et à Ascelin de Chartres, il se plaignit amèrement des attaques d'Arnoul ³. Celui-ci se fit moine sur la fin de ses jours ; en prenant l'habit religieux, il laissa au Chapitre 10 arpents de vigne avec un pressoir et une maison sise dans le Cloître. Son obit est du 9 novembre ⁴.

Guillaume était l'ami d'Arnoul, et comme lui l'adversaire de Bérénger. Prévôt pendant cinquante ans, de 1034 à 1084, il amassa des richesses, dont il fit aussi profiter l'Église de Chartres. On lit dans le Nécrologe : « Le 8 juin, mourut

¹ *P. L.*, t. 142, col. 1321. — *Cart. de N.-D.*, t. III, 150. — Il fit une satire.

² Ord. Vital. *P. L.*, t. 188, l. 3, col. 273. *Ipsam nimirum historiam (S. Ebrulfi) Arnulfus, cantor Carnotensis, Fulberti episcopi discipulus, secundum usum clericorum, hortatu Rodberti abbatis jam ediderat, et duobus juvenibus monachis Huberto et Radulpho a prædicto patre Carnotum missis primitus cantaverat.*

³ *Berengarius Turonensis*, p. 209.

⁴ *Cart. de N.-D.*, III, 207.

Guillaume, prévôt de cette sainte église ; ses œuvres, mieux que toute parole, montrent quels bienfaits, quels honneurs il rendait à l'Église : il donna aux chanoines l'aleu de Bretonnaux, il revêtit d'argent l'antiphonaire ; il fit écrire avec soin un Missel et un Martyrologe, et durant sa vie, il fit beaucoup de bonnes œuvres de cette sorte ; en mourant, il légua à l'église de Notre-Dame tous ses biens pour en jouir après la mort de son héritier¹. » Ce Guillaume était donc ami de la liturgie, et nous avons émis l'hypothèse que le Martyrologe donné par lui ne serait autre chose que le manuscrit de Saint-Étienne sur lequel nous avons publié une étude : il l'aurait fait copier d'après un ancien Nécrologe, en 1027 ; du moins il est le premier à qui l'on attribue un livre de ce genre.

Dans la dispute des Chartrains contre Bérenger, il se montra plus vif que tous les autres. « Il est venu à moi, écrivait Bérenger, cet aveugle, chef d'aveugles : où donc est l'honneur de l'Église et le soleil de la justice, si l'on admet comme guide dans les choses religieuses un personnage déclaré infâme par les évêques eux-mêmes, un vil bouffon, un homme plein de vices, sans autorité, que n'accepteraient point les tribunaux séculiers. Il est venu à moi, dis-je, avec une troupe d'ignorants comme avec des bâtons et des épées, et il m'a obligé de parler². » Dans une autre lettre à un clerc de Chartres, Bérenger se plaignait de ce que Guillaume lui avait prêté différentes propositions sur l'Eucharistie et la juridiction qu'il faisait semblant de répudier³.

Ce clerc chartrain, correspondant de Bérenger, était *Ascelin*, surnommé le *Breton*. Chanoine de Notre-Dame, il est signalé dans les chartes de 1029 à 1080. Son obit rapporte qu'imitateur de Guillaume et d'Arnoul, il laissa au Chapitre des livres et des biens. « Le 4 avril, mourut Ascelin le Breton, prêtre excellent qui donna à cette église une grande quantité de livres, et sa maison pour en jouir après la mort de son neveu Herbert⁴. » C'était donc un homme studieux et très instruit. Bérenger l'éprouva, car Ascelin sut répondre à sa lettre par une autre que nous avons encore, où il lui reprochait avec amitié, mais avec force, son opiniâtreté dans son erreur. *L'Histoire littéraire*

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 126.

² *Berengarius Turonensis*, p. 209. — *Rev. des Quest. hist.* XX, p. 136.

³ Labbe. *Conc.*, IX, p. 1056.

⁴ *Cart. de N.-D.*, III, 81.

l'appécie très favorablement. « Elle est bien écrite et capable de donner une idée fort avantageuse de son auteur », disent les Bénédictins. On y remarque qu'à l'exemple d'Arnoul, Ascelin supplie son condisciple Bérenger de revenir à ce chemin droit et battu, que nos maîtres, dit-il, si saints, si sages, si catholiques, nous ont montré¹. Allusion à l'enseignement de Fulbert que nous retrouverons bientôt, presque dans les mêmes termes, sous la plume d'Adelman. Ce serait ici le lieu de parler d'Ive et d'Ingelran, adversaires eux aussi de Bérenger, si nous n'avions fait leur biographie au chapitre des chanceliers et des maîtres.

3^o *Le troisième groupe des élèves chartrains* comprend ceux qui, s'étant fait moines, nous sont connus surtout par des chroniques monastiques. Sigon de Saumur, Arnoul, Hugues de Langres, prirent l'habit religieux, mais nous en avons déjà parlé à un autre point de vue.

Le premier et le plus fameux d'entre eux est *Albert* * qui fut d'abord doyen du Chapitre, puis abbé de Marmoutier. On le trouve à la tête des chanoines dès 1022 ; pendant le voyage de Fulbert à Rome, il écrivit deux lettres que nous avons encore, l'une à l'évêque de Lisieux, l'autre à l'archevêque de Tours². Il appartenait à la grande famille de la Ferté, très puissante et très répandue alors³. Sa noblesse et ses qualités le firent élire évêque après Fulbert, en 1028, par la majeure partie du Chapitre, mais le roi Robert imposa Thierry, bien que les chanoines eussent prié l'archevêque de Sens, ses suffragants et Odilon, de soutenir leur candidat⁴. Pour le bien de la paix, Albert se retira à Marmoutier, dont il fut abbé en 1032. Son règne fut l'âge d'or de ce monastère, et dom Martène, qui ne sait pas l'origine chartraine d'Albert, consacre de longues pages au récit des fondations, des donations, des professions célèbres qui se firent sous son gouvernement⁵. Les religieux de Souvigny l'appelaient *abbé des abbés*; Orderic Vital dit que sa réputation s'étendit jusqu'aux pays les plus éloignés⁶. Les

¹ *Hist. litt.*, VII, 554. Voir la lettre d'Ascelin dans le man. 9376, f. 34, de la Bibl. nat., et dans Labbe, IX, 1056. Du Boulay, *Histor. Un. Par.*, I, 430, etc.

² *P. L.*, t. 141, col. 263, 264.

³ *Cart. de N.-D.*, I, 92, 95.

⁴ *P. L.*, t. 141, col. 275.

⁵ *Histoire de Marmoutier*, I, 273-350.

⁶ Ord. Vital, *Hist. eccles.*, l. III, ch. 11.

religieux de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Bénigne de Dijon inscrivirent son nom dans leur Nécrologe. Les Chartrains ne l'oublièrent point. Thierry et Agobert contractèrent avec lui une affiliation spirituelle dont l'acte existe encore. Agobert lui accorda même une prébende dans la Cathédrale, et lui permit d'établir des prieurés à Chuisnes, à Orchaize et à Mantes. Il attira près de lui plusieurs chartrains, entre autres un certain Gautier, qui lui donna sa fortune et s'attacha au prieuré de Chalennes, un jeune homme de race noble, nommé *Ratherius*, un chanoine appelé *Raoul Mala Corona*, dont nous parlerons plus tard. C'est peut-être par suite de son influence que Robert de Tours fut évêque de Chartres après l'intrus Hugues, et que l'on imposa aux religieux de Saint-Père, comme abbé, un moine de Marmoutier, appelé Thierry. Lorsqu'il mourut, en 1062, on inséra son obit à la date du 20 mai, dans le Nécrologe¹.

Outre les lettres qu'il écrivit comme doyen en 1022, il laissa un Recueil des *Coutumes* de son monastère, dont ceux qui l'avaient vu dans son intégrité vantaient la profonde sagesse².

Cet Albert avait été contemporain de Fulbert; ceux qui suivent ne purent guère que l'entrevoir, si toutefois ils ne vinrent pas après lui: il s'agit de *Goisbert** et du prévôt *Foucher*, qui, après avoir étudié et vécu à Chartres, se firent ensemble moines à Saint-Évroul. Orderic Vital en parle plusieurs fois dans son *Histoire*³.

« Ce Goisbert, dit-il, était de Chartres: c'était un homme de grande taille, de mœurs obligeantes et affables, généreux et magnanime. Il était très-habile dans la médecine, aussi avait-il beaucoup de relations et d'amis. » Il fréquenta d'abord les cours des princes, et s'attacha particulièrement, comme médecin, au service de Raoul de Conches, fils de Roger de Toeni. Dans cette charge, il était déjà le bienfaiteur de Saint-Évroul. En partant pour l'Espagne, son maître, qui l'aimait beaucoup, le recommanda aux religieux. C'est alors, dit Orderic Vital, qu'il se convertit à la vie monastique: il vendit la belle maison qu'il possédait à Chartres pour trente livres chartraines et en apporta triomphalement le prix au monastère.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 115.

² *Hist. litt.*, VII, 553.

³ *Ord. Vital. Hist. eccles.*, t. 188, col. 290, 415, 417, 426, 433, 435, 447.

Il n'en continua que davantage à procurer aux religieux de riches aumônes. Quand il fut revenu d'Espagne au bout de quelques années, son maître l'emmena en Angleterre, et, sur sa prière, fit don à Saint-Évroul de deux *mansiones* en ce pays. Ayant obtenu en 1076 la permission de visiter ses compatriotes et ses amis en France, et d'exercer son art au profit des indigents et de ceux qui réclameraient ses soins, il sut en profiter pour susciter de nouveaux bienfaiteurs à son abbaye.

Lorsqu'on n'utilisait pas son talent dans la médecine, on se servait de lui comme architecte, et on le constituait prieur dans les localités où il y avait des églises à bâtir. C'est ainsi qu'il en construisit de nouvelles à Parnes et à Manlie.

Mais il préférait l'exercice de la médecine : sur sa demande, on lui permit de recommencer ses tournées médicales près des chevaliers ; elles furent encore très fructueuses en donations et surtout en conversions.

Parmi les hommes notables dont il capta la bienveillance, Orderic Vital cite un illustre et savant chartrain, nommé *Foucher*¹. Ce personnage, qu'il ne faut pas confondre avec l'historien de la première Croisade, était noble et riche : *nobilitate cluebat et patrimonio suo magnam possessionem habebat* : il était chanoine de Notre-Dame et tout à fait instruit dans les lettres : *litterisque affatim imbutus sancte Dei genitricis canonicus erat*. Orderic Vital ajoute que lui-même fit la charte de la donation de Saint-Évroul, et que Robert André, un scribe excellent, l'écrivit, tandis qu'il la dictait avec beaucoup d'art et d'aisance : *ipse... chartam fecit, ipsoque subtiliter et facete dictante, Robertus Andreas scriptor egregius, hoc modo adnotavit*. Cette charte, qu'Orderic Vital donne tout au long, et qui est vraiment élégante, commence ainsi : *Ego Fulcherius, Gerardi filius, B. M. Carnotensis ecclesie indignus qualiscumque canonicus*.

Ce Foucher, fils de Gérard, est signalé plusieurs fois dans le Cartulaire de Saint-Père de 1070 à 1075, une fois entre autres avec le titre de *primicerius*² ; on le trouve aussi dans le Cartulaire de N.-D.³. Son obit, dans le Nécrologe du Chapitre, énumère tous ses titres : *Et Fulcherius, filius Gerardi, canonicus et primicerius et prepositus Sanctæ Mariæ, qui, ad*

¹ Ord. Vital, *op. cit.*, 426.

² *Cart. S. Père*, p. 195, 206, 220, 231.

³ *Cart. de N.-D.*, I, 92, III, 210.

ultimum, Deo annuente, factus est monachus. C'était donc un primicier et un prévôt, et des recherches récentes ont montré qu'il appartenait à la fameuse famille des Boël, dont les membres étaient porte-étendard et plus tard vidames du Chapitre¹. Citons un trait particulier concernant Foucher. Dans la charte qu'il dicta lui-même pour Saint-Évroul, il mentionne ses fils et sa femme Alpes; il était donc marié, comme le prévôt Ive, son contemporain, sans doute avant d'être chanoine, ce qui prouve que les laïques à cette époque fréquentaient aussi nos écoles chartraines.

4° D'ailleurs nous allons en apporter de nouveaux exemples en parlant du *quatrième groupe des écoliers*, de ceux qui restèrent dans le siècle; nous leur adjoindrons les personnages illustres de Chartres ou des environs, qui paraissent avoir eu quelque connaissance des lettres; il est probable que la plupart étudièrent aux écoles épiscopales.

Les quatre principaux savants de ce temps sont trois médecins et un musicien. Celui-ci signait en 1061 une charte sous le nom de *Guillemus citharedus*², les autres s'appelaient *Geoffroi*, *Guiszo*, et *Jean*^{*}. Geoffroi paraît en 1069³, Guiszo et Jean dans une charte donnée par le vicomte Gilduin en 1046⁴. Nous n'avons aucun renseignement sur le premier, mais le second nous est plus connu. En 1049, il apparaît comme témoin d'une charte à la suite de tous les membres du Chapitre⁵. A l'instar de Goisbert il était architecte et médecin. Son obit rapporte qu'il construisit le trésor où sont les châsses et bâtit le vestibule du côté droit de l'église⁶. Sa réputation de médecin le fit nommer médecin du roi Henri I^{er}: celui-ci mourut, disent Orderic Vital⁷ et Guillaume de Jumièges⁸, pour avoir enfreint son ordonnance; au lieu de la potion commandée, le roi, dévoré par la soif, but de l'eau qu'il s'était fait apporter secrètement par son serviteur. Le lendemain, il était mort. En racontant

¹ Voir *Un manuscrit chartrain du XI^e siècle*, p. 123, 124.

² *Cart. S. Père*, p. 189.

³ *Cart. S. Père*, p. 206.

⁴ *Cart. S. Père*, p. 161.

⁵ *Cart. de N.-D.*, I, 92.

⁶ *Cart. de N.-D.* III, 2.

⁷ *Ord. Vital. P. L.*, t. 188, col. 265.

⁸ *Guill. de Jumièges, P. L.*, t. 149, col. 868.

ce fait, Guillaume de Jumièges dit que Jean était le plus habile des médecins, *medicorum peritissimum*.

Mais ce qui a le plus illustré le nom de Jean, c'est la fondation de la secte des Nominalistes. Une chronique anonyme citée par du Boulay la lui attribue, et nous tâcherons de prouver qu'il en est vraiment le père : Roscelin aurait été son disciple. S'il en était ainsi, la controverse des Universaux aurait pris naissance dans les écoles de Chartres. C'est un titre de gloire que nous n'aurons garde de laisser dans l'ombre. Jean mourut assez tard, sur la fin du XI^e siècle.

Rappelons, en terminant, les grandes familles du pays où les lettres étaient certainement cultivées. Les comtes de Chartres et de Blois prenaient part au mouvement intellectuel suscité par les écoles. Le comte Eudes, mort en 1037, coopéra à la restauration de l'église incendiée, son frère Odo fut chanoine¹. Les vicomtes de la famille de Breteuil créaient des monastères; Gilduin fonda celui de Breteuil avec le chancelier Évrard. Valeran son fils se retira près de Verdun, et c'est là que son père et son frère, l'évêque de Langres, le rejoignirent. Son troisième fils se fit moine de Marmoutier, après avoir eu deux enfants dont l'un fit profession près de lui, et l'autre à Saint-Évroul². Les vidames ne le cédaient point aux autres. Renaud, contemporain de Fulbert, eut deux fils, dont l'un nommé Hilduin, fut chanoine, et dont l'autre, du nom de Hugues, est appelé *fidelis ecclesie*³. L'entrée des Boël comme porte-étendard dans la famille des vidames ne put qu'accroître leur culture littéraire. Rappelons encore les seigneurs de Châteaudun qui donnèrent à Tours l'archevêque Hugues; ceux de Gallardon et ceux de la Ferté, qui comptèrent entre les leurs l'abbé Albert de Marmoutier; citons enfin parmi les seigneurs d'alors, le jeune *Ratherius*, de la famille des Montigny, cousin du trésorier Ganelon, lequel, en 1038 ou 1039, donna ses biens à Marmoutier, et s'y retira⁴. On ne peut douter qu'il n'y en ait eu

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 209, 61.

² *Abrégé de l'Histoire de Breteuil*, par dom Wuyart, Amiens, 1883, p. 25. — *Cart. de N.-D. de Ch.*, I, 94, III, 127, 157. — Martène, *Histoire de Marmoutier*, I, 452. — Société archéol. d'E.-et-L., t. 9, p. 7. *Mémoires*.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 86, 196, 97.

⁴ *Singularités historiques*, Hauréau, p. 212. — Martène, *Hist. de Marmoutier*, I, 309. — *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, préface. — *Cart. de N.-D.*, I, 109.

beaucoup d'autres¹. Car les grands d'alors n'étaient pas aussi ignorants qu'une fausse science l'a fait croire : mais leurs faits d'armes ont généralement éclipsé leur talent littéraire.

SECTION III. — *Les écoliers originaires du Sud-Ouest : Orléans, Angers, Tours, Poitiers, Montmajour.* — Les élèves originaires du Sud-Ouest se partagent entre les villes d'Orléans, de Meung, de Micy, d'Angers, de Tours, de Poitiers, de Montmajour.

Adelman en signale trois d'Orléans : Raoul, Engelbert et Lambert, auxquels on peut joindre Gérard : il sont tous dans sa 1^{re} édition et moururent avant 1033.

Raoul, paraît-il, était plus ami des lettres que lettré ; néanmoins il amassa de grandes richesses, et ses vertus le firent passer de l'obscurité à la splendeur. On trouve de son temps un Raoul, doyen de la Cathédrale, en 1027, un autre Raoul, fidèle de l'évêque, mentionné dans une lettre de Fulbert, en 1022, un chanoine R..., économe de Sainte-Croix d'Orléans, à qui ce même évêque adresse la lettre 67^e. Avec lequel des trois faut-il l'identifier ? Peut-être avec le dernier : en effet, ses fonctions durent le rendre riche ; de plus, il consultait Fulbert comme son maître, et celui-ci rendait hommage à son savoir : *Salveto... vir optime qui... dum prudenter interrogas bene doces*².

Engelbert et *Lambert* amassèrent aussi de grands biens, mais en faisant payer leurs leçons, ce qui les fit taxer par Adelman d'hommes retors et âpres au gain. Lambert passa plus tard à Paris, où il fut écolâtre et chancelier. Quant à Engelbert, on a pu dire avec vraisemblance qu'il eut pour élèves à Orléans Gérard, maître de Baudry de Bourgueil, et Odeleric, père du chroniqueur Orderic Vital³.

On ne sait pas exactement la patrie de *Gérard* : Adelman dit seulement qu'il mourut à Verdun, lorsque, revenant des lieux saints, il regagnait les bords de la Loire. Peut-être était-il aussi écolâtre d'Orléans, car on trouve dans cette ville un certain

¹ *Cart. de S. Père*, p. 118. Aitard, frère du vicomte d'Esy : *hanc cartam fecit*.

² J. Havet. Poème rythmique d'Adelman, p. 88.

³ *Enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais*, M^{llo} de Villaret, p. 88.

Gérard qui composa l'épithaphe d'Hugues, fils du roi Robert ¹, mort le 17 septembre 1025.

Meung possédait un écolâtre du nom d'*Hubert*, à qui Baudry de Bourgueil adressa plusieurs de ses lettres. Du Boulay se demande s'il fut disciple de Fulbert : *nescio an sit Hubertus Fulberti discipulus*. L'*Histoire littéraire* ne se prononce pas davantage, mais ne rejette point cette hypothèse ². Il se pourrait, en effet, que cet Hubert fut le même personnage que le moine de ce nom, élève des écoles de Reims, à qui Fulbert accorda des lettres de recommandation pour l'archevêque Ébale ³. Les éloges extraordinaires que lui donne l'évêque de Chartres correspondent assez à ceux que lui décerne Baudry de Bourgueil dans ses lettres, et surtout dans une complainte de six strophes composée à l'occasion de sa mort. Ce que Baudry rapporte aussi de ses préférences pour la philosophie platonicienne est assez conforme aux tendances de l'école chartraine ⁴.

La ville de Micy, proche d'Orléans, nous fournit le nom de cet *André* qui, sur l'ordre de Sigon, écrivit dans le Martyrologe, en lettres majuscules et coloriées, l'obit de Fulbert, et peignit trois superbes miniatures en l'honneur de ce prélat. Sur ce point, aucun doute n'est possible ; car il a signé son œuvre : *Andreæ manibus hæc pinxit Miciacensis...* Il ne faut pas le confondre avec André, moine de Fleury, qui composa, de son temps, plusieurs ouvrages, entre autres une translation de saint Benoît ; mais on peut se demander s'il ne serait pas identique, soit à ce *Rodbertus Andreas, egregius scriptor*, qui servit de secrétaire au primicier Foucher, soit à cet André du Nécrologe, qui laissa quelque argent pour la construction du vestibule de l'église ⁵.

Angers envoya deux de ses plus illustres écolâtres se former sous la discipline de Fulbert : c'était *Bernard et Rainaud*.

¹ *P. L.*, t. 144, col. 935.

² *Hist. litt.*, VII, 16.

³ *P. L.*, t. 144, lett. 45^e.

⁴ Baudry de Bourgueil, *P. L.*, t. 161, col. 1198. — Voy. aussi *Baudry de Bourgueil*, par l'abbé Pasquier, p. 25.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 186. — Nous ne rangeons point parmi les élèves de Fulbert *Mediolanus* de Fleury. Ce moine fut simplement envoyé par Abbon à Fulbert pour lui demander une relation des troubles de Saint-Père ; il ne fit que passer. *Mediolano discipulo quod precatus es facio, quæque tibi scribenda petisti, en omnia fere juxta fidem exarata transmittito*. Voir *P. L.*, t. 144, col. 190.

*Bernard** était de l'Anjou : l'un de ses frères nommé Robert fut abbé de Cormery de 1047 à 1060. Il vint à Chartres de 1006 à 1012 environ, et, dans une lettre, il rapporte quelques-uns de ses souvenirs de jeunesse : « Lorsqu'autrefois, dit-il, je jouissais de votre douce compagnie, il m'arrivait souvent de me rendre, pour écrire ou pour prier, dans la petite chapelle de Sainte-Foy, qui est située hors des murs de la ville. Je me rappelle que nos conversations tombèrent quelquefois sur cette sainte et sur les miracles que Dieu opérait toujours à Conques où ses reliques sont vénérées... Peu à peu je conçus le désir de visiter son tombeau et d'examiner par moi-même ce qui s'y passait. » Bernard fit même le vœu de faire ce pèlerinage à une époque fixée et pour ne pas l'oublier il en prit note dans son petit *Codex : in manuali codicillo*¹.

Sur ces entrefaites, son évêque, Hubert de Vendôme, le rappela pour diriger les écoles d'Angers. Il dut attendre trois ans avant de pouvoir réaliser sa promesse. Mais alors il partit, visita le monastère et l'église de Conques, lieu du pèlerinage, et fit une enquête minutieuse sur les miracles qui s'y opéraient. Le résultat de cet examen fut une *Relation des miracles de Sainte-Foy*, qu'il adressa avec une lettre dédicatoire à son maître Fulbert².

Mais ce premier pèlerinage fut suivi de plusieurs autres, à la suite desquels il composa de nouvelles relations. Ces récits de miracles eurent un grand succès : on en fit même une traduction en vers romans³ : il en fut pris de nombreuses copies, ce qui donna lieu à tant d'interpolations ou de variantes qu'on a peine à discerner le texte primitif. Cet ouvrage n'est pas le seul que Bernard ait donné au public. En revenant de Conques, pour la troisième fois, il passa par Notre-Dame du Puy, et fit le récit de ce pèlerinage. Que devint-il ensuite ? En 1040, l'écolâtre d'Angers s'appelait Jean : Bernard n'enseignait donc plus alors. Le chapelain du comte d'Anjou Geoffroi Martel s'appelait Bernard : faut-il l'identifier avec le nôtre ? nous ne le savons. Il mourut, d'après quelques-uns, en 1054.

*Rainaud** d'Angers, qu'il ne faut pas confondre avec Rainaud de Tours, est expressément désigné comme disciple de Fulbert

¹ *P. L.*, t. 141, col. 123.

² *A. SS.*, oct. III, 263. — V. pour les Angevins : M. Célestin Port, *Dict., bibliograp.*, les *Chroniques d'Anjou* par Mabille, 1869, et l'abbé Rangeart *Hist. de l'Université d'Angers*.

³ *Hist. litt.*, VII, 60, introd., et VII, 308.

par la *Chronique de Saint-Florent de Saumur*. Il assista en 1040 à la dédicace de la Trinité de Vendôme, en qualité d'archidiacre d'Outremainé, avec le scolastique Jean, cité plus haut, et avec Bérenger¹. Dans des documents antérieurs à 1057, il prit le titre de chancelier, et le conserva jusqu'en 1075, époque où il eut pour successeur le fameux Marbode.

Il eut la gloire d'avoir pour élève, peut-être Marbode lui-même, mais certainement le poète Baudry de Bourgueil. Celui-ci lui consacra trois épitaphes en vers latins, pleines d'éloges pour sa vertu et sa science : dans la seconde, il dit que ses mœurs étaient rehaussées par son talent :

*At decus hoc morum ditarat littera multa,
Copia quam torrens extulit ingenii*².

C'est à cause de son savoir et de sa loyauté qu'il fut invité deux fois à vérifier l'authenticité de titres douteux, et une autre fois à formuler le serment qui devait être prêté avant l'épreuve de l'eau brûlante. La *Chronique de Saint-Florent* rapporte une autre occasion où les moines de cette abbaye mirent à profit les connaissances littéraires et musicales qu'il avait acquises à Chartres. « Comme il se faisait, depuis longtemps, de nombreux miracles, près de Saint-Florent, l'abbé Frédéric chargea Rainaud, maître des écoles d'Angers et disciple de Fulbert, d'en faire le récit avec une petite préface. Ce même Rainaud refit les répons édités sous l'abbé Robert, parce qu'ils ne lui plaisaient pas, et leur substitua un texte nouveau. Sigon, diacre de l'Église de Chartres, et disciple lui aussi de Fulbert dès son enfance, en composa le chant. Rainaud fit de plus deux nouvelles hymnes³. »

D'Angers à Tours il n'y avait pas loin : cette dernière ville compta aussi plus d'un représentant à l'école de Fulbert. Nommons *Hugues, Girard, Rainaud*, et le fameux *Bérenger*.

Hugues est cet ecclésiastique qui dédia à l'évêque de Chartres un dialogue sur la *rareté des miracles de saint Martin*⁴. Dans une lettre à l'abbé de Fleury, Abbon, Fulbert s'était plaint de

¹ *Cart. de la Trinité de Vendôme*, p. 91.

² *P. L.*, t. 166, col. 1186.

³ Martène, *Amplissima collectio*, t. V, 1121, ou les *Chroniques d'Anjou*, dans les publications de la Société de l'Histoire de France, 1869, p. 287. — Rainaud composa aussi la *Chronique de Saint-Maurice*, pour la partie qui va de 976 à 1075.

⁴ Mabillon : *Vetera analecta*, nouv. éd. 213-217. — *Hist. litt.*, VII. 231.

ce que le grand thaumaturge semblait oublier ses serviteurs. C'est à ce reproche que paraît répondre le *Dialogue* en question. Hugues, archidiacre de Tours, y justifie saint Martin en racontant à son interlocuteur, nommé Fulbert, un miracle arrivé lors de la consécration de l'église faite par le trésorier Hervé (1008), et révélé quelques années plus tard (1012). On a mis en doute que ce Fulbert fût l'évêque de Chartres, à cause du ton peu respectueux dont Hugues se sert envers lui. Mais nous avons déjà constaté que cet ouvrage était toujours rapproché des lettres de Fulbert à Einard et à Adéodat. Les copistes pensaient donc qu'il s'agissait dans le *Dialogue*, comme dans les lettres, du même personnage. En conséquence, on peut regarder Hugues comme un correspondant, sinon comme un disciple de Fulbert. L'inconvenance de son langage, quoique surprenante, peut s'expliquer par leurs relations antérieures et la dureté des mœurs du temps.

Girard vint-il à l'école épiscopale ? En partant de Chartres, où il avait séjourné quelque temps, il emmena, sans l'avoir entièrement payé, le cheval d'Adéodat, serviteur de l'évêque. Celui-ci le déféra au sous-doyen de Tours, nommé H..., en l'appelant violateur des lois : *legum contortor*¹. Peut-être insinuait-il par cette qualification que ce Girard avait torturé les lois sur les bancs de l'école avant de les enfreindre dans la pratique.

Quoiqu'il en soit d'Hugues et de Girard, on ne peut douter que Rainaud et Bérenger n'aient été des élèves de Fulbert. Adelman cite *Rainaud* dans sa première rédaction, preuve qu'il mourut avant 1033 : alors il le regardait comme le roi par excellence de la philosophie dans les écoles, depuis la mort de Fulbert. Dans sa seconde rédaction, il restreignait ses louanges : « Rainaud, dit-il, était le concitoyen de saint Martin, mais non l'imitateur de sa tempérance : il avait la parole facile, le style abondant : c'était un fort grammairien. » A son retour, de Chartres, Rainaud tint les écoles de Saint-Julien, tandis que l'un de ses homonymes était sous-maitre de celles de Saint-Martin. Gozechin de Liège le cite parmi les grands maîtres du XI^e siècle². La *Chronique de Saint-Julien* loue grandement son amour des lettres et des arts ainsi que sa munificence. « Rainaud, dit-elle, fut très utile à son église de Saint-Julien :

¹ P. L., t. 141, col. 205.

² P. L., t. 143, col. 885.

il copia des livres (*optimi libri ab eo conscripti*) acheta des ornements précieux, fit faire des chaînes d'or, des phylactères, des tables d'autel. Il instruisit les enfants, parmi lesquels étaient ses neveux, Hugues, Évrard, Gérald et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer. Il construisit une église en l'honneur de la sainte Trinité, devant le monastère de Saint-Julien, et retrouva, dans une châsse très antique, les reliques d'un grand nombre de saints, cachées avec les souliers de Notre-Dame. Il acquit le monastère de Saint-Pierre de Reuillé et fit confirmer cet achat par le roi Robert ¹. »

Lorsqu'il mourut, *Bérenger** commençait à se faire connaître. Né vers l'an 1000, il fit ses premières études sous la conduite de son oncle Gautier, trésorier de Saint-Martin : tout jeune encore, *adolescentulus*, il vint à Chartres, probablement de 1020 à 1025. Il ne tarda pas à fixer l'attention de l'évêque et de ses condisciples. Guitmond raconte, avec partialité d'ailleurs, que dès lors Bérenger montrait beaucoup de suffisance et d'orgueil, méprisant les avis des autres, et tranchant toutes les questions par lui-même, sans souci de l'autorité et de la tradition. Il se donnait aussi de grands airs d'importance et prenait des poses doctorales ². Quoi qu'il en soit de ce portrait, il semble que Fulbert conçut dès ce moment des inquiétudes pour l'avenir de ce jeune étudiant, et, si nous croyons Adelman, il le prenait à part avec quelques amis, le soir venu, pour lui recommander ainsi qu'aux autres, de marcher toujours dans la voie droite des Pères et de ne dévier ni d'un côté ni de l'autre ³. D'après Guillaume de Malmesbury, ces paternelles exhortations demeurèrent sans résultat : « Lorsque Fulbert fut à ses derniers moments, dit-il, un si grand nombre de personnes vint le visiter que sa demeure se trouva trop petite. Le mourant, ayant jeté les yeux sur la foule qui l'entourait, aperçut Bérenger et aussitôt donna l'ordre de le faire sortir. Fulbert déclara ensuite qu'il avait vu près de Bérenger un démon épouvantable qui invitait de la main plusieurs personnes à prêter l'oreille à ses paroles ⁴. »

En quittant Chartres, Bérenger se rendit à Angers, où une chartre signale sa présence en 1030 : il y remplissait en 1040

¹ Martène, *Amplissima collectio*. V. *Hist. monast. S. Juliani Tur.*, p. 1078. — Salmon. *Recueil des chroniques de Touraine*, 229. 1850, in 8°.

² Migne. *Cours de théol.* t. 5, p. 72.

³ Adelman. *P. L.*, t. 143, col. 1279.

⁴ Guill. de Malmesbury, liv. 3, *de Gestis Anglorum*.

les fonctions d'archidiacre, et, à ce titre, il accompagnait l'évêque Hubert à la dédicace de la Trinité de Vendôme, où il rencontra ses condisciples chartrains Arnoul, Sigon, Agobert, Hilduin le Jeune. Peu après, il était écolâtre à Tours, sans cesser d'être archidiacre d'Angers, car Eusèbe Bruno, évêque de ce lieu et son élève, le maintint dans cette dignité. Sa réputation grandit bientôt et vola jusqu'à Paris. Un archidiacre de cette ville, nommé *Drogo*, vint le visiter, et s'en retourna plein d'admiration pour sa science de la médecine. « Qui n'admirerait, lui écrivait-il, votre talent qui surpasse celui des médecins de profession. Je n'ai qu'un regret pour vous, c'est que le monde ne connaisse pas assez votre savoir¹. » Drogo n'était pas moins émerveillé de son érudition dans les Écritures. Ce serait à cette époque, si l'on en croit Guitmond, que Bérenger, jaloux de Lanfranc, qui réunissait plus d'élèves que lui, et l'avait vaincu dans une dispute philosophique, commença de mépriser ouvertement les Arts libéraux, et de chercher dans l'Écriture et les Pères des doctrines nouvelles et curieuses. Vers 1046, il se mit à dogmatiser publiquement sur l'Eucharistie. Aussitôt tous ses anciens condisciples de Chartres se soulevèrent contre lui. Nous raconterons plus tard tous les détails de leur intervention.

Disons seulement que si Bérenger contrista l'école par ses erreurs, il lui fit honneur par ses talents littéraires : sa belle *Prière à Jésus*, en vers latins, ses différentes poésies sont dans le rythme spécialement pratiqué et enseigné par Fulbert². Ses lettres rappellent l'aisance et l'élégance des œuvres épistolaires de ce pontife. Seul son traité *De sacra cœna* sent une autre inspiration. Qui sait si le souvenir du vénérable maître, évoqué si éloquemment par Adelman et ses autres condisciples, ne contribua point à le convertir. Il dut se rétracter, avant de mourir en 1088, car ses amis et ses élèves lui consacrèrent de très belles épitaphes et son tombeau resta longtemps honoré³.

Nous reviendrons avec détail sur les relations de sa doctrine avec l'enseignement donné dans les écoles chartraines.

¹ *Berengarius Turonensis*, p. 200.

² Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, t. IV, p. 115.

³ Pour son histoire, voir de Roye, *Vita, hæresis, pœnitentia Berengarii*, Angers, 1656. — De Crozals, *Bérenger*, Paris, 1877. — *Rev. des Quest. histor.*, XX, 115, etc. — V. son épitaphe par Baudry de Bourgueil : *Recueil des histor. de France*, t. XI., p. 500.

Poitiers était plus éloigné que Tours et Angers, néanmoins cette ville compta quelques étudiants auprès de Fulbert; ce qui s'explique par l'amitié de Guillaume V d'Aquitaine pour ce prélat et par la présence en cette ville du célèbre Hildegair. Il est probable que *Rainaud*, doyen et trésorier de Saint-Hilaire après ce dernier, vint jusqu'à Chartres; car en réponse à ses consultations, Hildegair lui rapportait les doctrines de Fulbert en l'appelant *notre très cher père, carissimus pater noster*, comme si Rainaud avait été aussi son fils spirituel. Mais s'il y a lieu de douter pour lui, on ne le saurait pour son neveu *Herbert*. Ce jeune homme étudiait à Chartres et demeurait près d'Hildegair, qui le gardait en considération de son oncle: c'était de 1028 à 1033¹.

Montmajour était encore à une plus grande distance que Poitiers. C'est pourtant de cette ville que vint le moine *Domnus*. Une chronique en vers, publiée par Mabillon, rapporte qu'il apprit les sept arts libéraux sous Fulbert et qu'il resta neuf ans dans son école :

*Post hinc Fulberti gliscit sub puppe doceri :
Artes percipiens septem sua pectora replet :
Novem continuos in scholis deguit annos*².

Domnus paraît même avoir fait partie du groupe des élèves privilégiés. C'est à lui en effet que dut être adressée la lettre charmante par laquelle l'évêque console l'un d'entre eux, nommé D..., de ses apparentes froideurs. En dehors de Domnus nous ne connaissons aucun autre écolier chartrain dont le nom commence par cette initiale³.

SECTION IV. — *Les écoliers originaires du Nord-Ouest : Paris, Mantes, Beauvais, Senlis, Rouen, Evreux, Saint-Leufroy.* — L'Ile-de-France, la Bretagne, la Normandie avaient leurs écoles : elles envoyèrent cependant plusieurs élèves à Chartres.

Paris attirait plutôt en son sein des écoliers et des maîtres qu'il n'en donnait au dehors. Aussi nous n'affirmerons pas qu'*Engelbert* et *Lambert* en fussent originaires, bien qu'*Adelman* nous signale leur présence en cette ville. Tout ce que

¹ *P. L.*, t. 141, col., 278.

² Mabillon, *Annal. O. S. B.*, l. LIII, n° 15.

³ *P. L.*, t. 141, lett. 49^e.

nous savons, c'est qu'avant 1033 ils y enseignaient tous deux. « Apres et retors au gain, ils sortirent de leur pauvreté, et se créèrent une fortune sur les bords de la Seine. » Nous avons vu par la seconde rédaction d'Adelman qu'Engelbert passa ensuite de Paris à Orléans. Mais Lambert demeura dans la capitale et y devint bientôt chancelier du Chapitre. Une charte de l'évêque Francon, datée du 26 mai 1026, lui donne ce titre et nomme son vice-chancelier : elle se termine ainsi : *Harduinus scripsit atque recensuit vice Lambertii cancellarii*. Le Nécrologe de Notre-Dame de Paris renferme son obit au XIII^e des kalendes de juillet (avant 1033) ¹.

Non loin de Paris, Mantes, avait donné le jour au B. *Géraud**. La *Chronique de Fontenelle* raconte que ce jeune homme, issu d'une famille noble, vint à Chartres pour y faire ses études, avant l'épiscopat de Fulbert, du temps qu'Herbert y professait encore. Il suivit celui-ci dans son monastère de Lagny, et embrassa la vie religieuse sous sa direction : il devint lui-même abbé de Crespy-en-Valois, puis, en 1008, abbé de Fontenelle en Normandie ; il mourut dans cette abbaye, tué dans son lit, le 29 novembre 1031 ².

Beauvais donna à l'école chartraine son fameux *Foulcoie**, qui devint sous-diacre à Meaux. Ce poète fécond, disent du Boulay et Lebeuf ³, mérita d'être comparé à Fulbert par sa culture littéraire : ils ajoutent qu'il en fut peut-être le disciple. L'*Histoire littéraire* fait observer avec raison qu'ayant vécu de 1020 à 1090 Foulcoie ne put entendre l'évêque de Chartres mort en 1028. Aussi croyons-nous qu'il fréquenta les écoles quelque temps après, lorsqu'elles étaient tenues par ses amis et ses successeurs. Ce qui rend cette opinion très vraisemblable, c'est que parmi les épitaphes gravées sur sa tombe, il s'en trouve une des écoliers chartrains avec ce titre : *Carnotus suo Fulcoio*. Si Chartres le revendiquait comme sien, c'est qu'il y était allé, comme à Reims, dans le désir d'étudier. Ses œuvres littéraires si nombreuses prouvent qu'il y avait bien profité.

¹ *Cart. de N.-D. de Paris*, I, 327, IV, 87.

² *Recueil des Hist. de France*, X, p. 324, ou Mabillon, *Acta*, VI, t. 136.

³ Lebeuf, *Dissertation sur l'Hist. eccl. et civile de Paris*, II, 248, 59. — *Hist. litt.*, VIII, 113. — *Analecta Bollandiana : Vie en vers de S. Blandin*, publiée par le P. Poncelet, t. VII, 145.

A côté de Beauvais, Senlis fournit peut-être des recrues à Chartres, qui lui avait donné en ce temps l'évêque Rodolphe. Ne serait-il pas un écolier, originaire de ce pays, ce clerc recommandé si gracieusement par Fulbert à Gui, successeur de Rodolphe, et appelé par lui son parent : *propinquus noster*?¹

La Bretagne se cantonnait chez elle : nous avons déjà signalé Ascelin le Breton et son neveu Herbert le Breton, qui lui appartenaient par l'origine de leur famille : en dehors d'eux, nous ne connaissons que l'écolâtre de Fougères, *Hardouin* : il fut disciple de Fulbert : c'est tout ce que nous en savons².

La Normandie, plus proche, fut aussi plus féconde en écoliers, bien qu'elle possédât déjà le monastère de Saint-Évroul et l'école du Bec. Nous ne citerons point parmi ses délégués à Chartres, ni Lanfranc, ni Guitmond, ni Ansfruid de Préaux. Nous avons combattu ensemble dans les écoles, disait Lanfranc à Bérenger ; mais il faisait allusion dans ce texte aux discussions publiques qu'ils soutinrent devant les scolastiques, et non à des études communes qu'ils auraient faites sous le même maître. Guitmond rapporte, il est vrai, de grands détails sur l'attitude de l'hérésiarque lorsqu'il étudiait à Chartres ; mais il a très bien pu les apprendre de la bouche de ses condisciples³. Ansfruid de Préaux était sans doute l'ami de Bérenger qui lui rendit visite ; il vint même à Chartres pour protester contre ses doctrines devant les clercs chartrains⁴ : mais rien ne prouve qu'en dehors de ces relations il ait eu quelque point de contact avec les écoles.

Au contraire, *Foulques de Guarleville*, doyen du Chapitre d'Évreux, fut certainement des nôtres. Orderic Vital rapporte que « ce doyen fut disciple de Fulbert et posséda, par héritage de son père, un fief de chevalier. Selon la coutume de ce temps, il prit pour compagne une femme noble, nommée Orielde, dont il eut une nombreuse famille. » L'historien normand donne la liste et les noms de ses enfants, au nombre de huit garçons et deux filles, et, à cette occasion, il explique

¹ *P. L.*, t. 141, col. 249.

² Dom Liron, *Bibl. Chartraine*, 1719, p. 341. — Martène, *Anecd.*, t. I, p. 253.

³ Darras, *Hist. de l'Église*, XXI, 182, va trop loin en le disant disciple de Fulbert.

⁴ *Revue des Quest. hist.*, XX, p. 133-134.

le mariage des ecclésiastiques par la barbarie des néophytes normands, qui, en recevant le baptême avec Rollon, gardèrent les vices du paganisme. L'un de ses fils, nommé Foulque, conseilla à son père, devenu vieux, de se retirer à Saint-Évroul ; il y fit, en effet, profession et donna à son monastère l'église de Guarleinvillle avec ses dépendances et plusieurs autres biens. Ce même Foulque remplit un grand rôle parmi les moines : il était très savant comme son père ¹.

Sigefroid de Rouen, chapelain du duc Richard de Normandie, fut aussi très certainement un élève de nos écoles. Nous savons même qu'il fut pendant ses études le commensal d'Hildegare, et qu'il lui refusa le salaire promis. Nous reparlerons de leur querelle : elle jette un certain jour sur les mœurs de ce temps.

Mais le plus fameux écolier, sorti de la Normandie, fut *Raoul Mala Corona*, ou le Clerc. Gerolus, son père, l'un des plus grands seigneurs de sa province, était issu des plus nobles familles de Bretagne et de France et allié aux Grante-mesnil. Il avait eu quatre filles et sept fils : Raoul fut le cinquième. Orderic Vital ² raconte que, dès son enfance, il apprit parfaitement les lettres. Il visita, dans ce but, les meilleures écoles de la Gaule et de l'Italie. Il vint d'abord à Chartres, et, comme l'Obituaire le prouve ³, il en fut d'abord chanoine. C'est là qu'il s'instruisit dans la Grammaire, la Dialectique, l'Astronomie et la Musique. Il acquit, en particulier, une science médicale si profonde, qu'étant allé à Salerne, où se tenaient, de toute antiquité, les plus florissantes écoles de médecine, il ne rencontra personne qui le surpassât dans cet art, sauf une femme, sans doute celle que M. Daremberg, appelle *Trotula* ⁴. Il fut obligé d'interrompre quelque temps ses études pour aller à la guerre. Puis il reprit sa pratique de la médecine, soignant les pauvres malades, par des remèdes que lui seul connaissait. Le dégoût du monde l'ayant pris, il voulut se retirer, non à Saint-Évroul, que son frère Guillaume avait relevé, et où il craignait d'être trop considéré, mais au grand monastère de Marmoutier dont Albert, ancien doyen de Chartres, était abbé. Sous la direction

¹ Orderic Vital, *Hist. eccl.*, P. L., t. 188, col. 415, 279, 287.

² Ord. Vital. P. L., t. 188, col. 260, 271.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 24.

⁴ Daremberg, *Ecole de Salerne*, préface.

de celui-ci, il devint bientôt un saint, et, par esprit de pénitence, il demanda et obtint d'être lépreux, et refusa de chercher sa guérison. Au bout de peu de temps, il sollicita la permission de se rendre à Saint-Évroul, dont Robert de Grantemesnil, son neveu, et futur évêque de Chartres, venait d'être élu abbé. Il y resta quelque temps ; mais son neveu ayant été contraint par le duc Guillaume de s'exiler en Apulie, ses deux sœurs Judith et Emma, qui avaient pris le voile, ayant suivi la même route et s'étant mariées, Raoul, découragé, s'en revint à Marmoutier. Il y forma trois moines à la médecine : Jean, médecin de Geoffroi, vicomte de Châteaudun, Tetbert, Inisien. Et, au bout de sept ans de profession, il mourut vers 1064, le même jour où il est porté au Nécrologe chartrain. Il a mérité d'être appelé par l'*Histoire littéraire*¹ un *grand homme de lettres*, et d'avoir un chapitre spécial dans l'*Histoire de Marmoutier*². Notons cependant que ces deux Histoires ne connaissent point son passage aux écoles de Chartres.

SECTION V. — *Les écoliers originaires du Nord et de l'Est : Dijon, Besançon, Reims, Metz, Saint-Riquier, Gembloux, Liège, Cologne.* — Venons aux Églises du Nord et de l'Est, c'est-à-dire à celles de la Bourgogne, de la Séquanaise, et de la Lorraine, puis à celles du Nord, de la Belgique et de l'Allemagne : elles nous fournissent toutes des noms intéressants à recueillir.

Nous ne revendiquerons pas avec insistance ce moine de Saint-Bénigne de Dijon, appelé Hermingaud, qui, s'étant enfui de son monastère, vint se réfugier à Chartres. Fulbert, en le renvoyant à Guillaume de Saint-Bénigne, le recommanda si paternellement qu'on serait tenté de le prendre pour un de ses disciples et non pour un vulgaire déserteur³.

Mais, s'il est possible d'avoir quelques doutes sur ce moine, Adelman ne nous permet pas d'en concevoir au sujet de celui qu'il appelle *Gautier le Bourguignon*. C'était un grand voyageur, comme Gerbert, avec qui d'ailleurs un copiste l'a confondu. « Brûlant de zèle pour l'étude, il parcourut l'Europe toute entière ; il visita un nombre infini d'écoles,

¹ *Hist. litt.*, VII, 56, 85, 136.

² Martène, I, 367-369.

³ *P. L.*, t. 141, lettre 33.

entre autres celles d'Espagne, et se rendit maître dans tous les arts. A son retour, il se proposait de faire hommage à l'Italie de ses trésors, mais il eut le malheur de passer par Besançon; c'est là que l'atroce faction de ses ennemis procura sa perte. » Il est regrettable qu'Adelman ne s'explique pas plus clairement sur la fin tragique de cet écolâtre et sur les écoles visitées par lui. Il était déjà mort en 1033.

En remontant vers le Nord, on trouve les églises de Reims et de Metz. Celle-ci avait pour primicier *Paulin*, ami commun d'Adelman et de Bérenger. Où les avait-il connus tous deux? Peut-être à Chartres! C'est à Metz que vint aussi dresser sa chaire un de nos écoliers, *Gérard*. L'évêque de Liège, son compatriote, l'avait peu encouragé, mais à Metz, il acquit de grandes richesses et y fut enseveli avant 1033. — Reims eut-elle encore des étudiants assez zélés pour suivre les traces de Richer et venir entendre le meilleur disciple de Gerbert? Cela est probable; d'amicales relations continuèrent entre cette ville et Chartres. L'archevêque Ébale consultait Fulbert dans ses maladies¹. Fulbert, de son côté, recommandait aux religieux de Saint-Rémy, par un billet délicat, le moine Hubert, qui passait de ses propres écoles à celles de Reims.

Saint-Riquier, dans le Nord, vit revenir, vers 1016, l'un de ses moines les plus intelligents. d'une longue tournée scientifique, dont Chartres avait été l'une des meilleures étapes. Ce moine s'appelait *Angelran*. Hariulfe qui a raconté sa *Vie* rapporté que, « jeune encore, il montrait une grande ardeur pour l'étude et ne pouvait se rassasier des belles-lettres. Ses progrès furent tels, quand il eut fait profession, que, pour perfectionner ses connaissances, l'abbé Ingelard lui permit de visiter les maîtres renommés des écoles les plus lointaines. » Il alla donc, de ville en ville, *semblable à la prudente abeille qui se porte sur toutes les fleurs pour y puiser le doux miel dont elle remplit les cellules de sa ruche*. Enfin, il prit pour précepteur et maître le vénérable évêque de Chartres, Fulbert. « Ce prélat, qu'on ne doit nommer qu'avec respect, dit Hariulfe, était très versé dans les études libérales, et beaucoup avaient fait l'épreuve de sa science. Il se fit l'instituteur d'Angelran, et le forma aux lettres et à la vertu. Le vénérable pontife recevait de grandes satisfactions d'un si bon disciple; le génie et le talent d'un auditeur si capable l'encourageaient. Après

P. L., t. 141, lettre 4.

avoir bien instruit ce bien-aimé novice, dans la Grammaire, la Musique et la Dialectique, et l'avoir revêtu du sacerdoce, il le renvoya à Saint-Riquier, où les moines le reçurent comme un trésor inappréciable. On vit bientôt les fruits de cette science qu'il avait acquise à si grand prix : par ses soins, les livres furent remis en état, on en copia de nouveaux, on instruisit les enfants, bref, des trésors de sagesse furent partout dispersés¹. » Arrivé à Chartres peu après 1006, Angelran était rentré dans son monastère, en 1016.

C'est alors qu'il fit le voyage de Rome avec le roi Robert. « Ce prince avait conçu le projet de faire ce pèlerinage, tandis qu'Angelran étudiait encore dans les écoles de France, et il avait donné l'ordre de rechercher en divers lieux les clercs les plus versés dans la connaissance de l'office divin. Tous lui signalèrent Angelran comme le plus compétent en cette matière. » Fulbert sans doute le désigna particulièrement au roi. Il partit donc avec Robert. Pendant le voyage, il émerveilla le prince et ses compagnons par la distinction et la netteté de son langage, la pureté et l'intégrité de sa conduite. On rapporte même de lui une chose étonnante : c'est que pendant toute la route, il n'eut pas besoin de se servir de livres pour réciter l'office divin avec le Roi².

Au retour, Robert voulait récompenser son guide ; Angelran refusa toutes ses offres, préférant rentrer dans son monastère. Au moment où il y arrivait (1022), Ingelard mourut, et il fut élu par les moines pour le remplacer. Le roi en fut enchanté, et accourut à Saint-Riquier pour assister à sa consécration. Mais le nouvel abbé s'était caché au fond des bois. Sur l'ordre de Robert, on le chercha, et, sitôt qu'il fut trouvé, on le bénit.

Il continua son œuvre de restauration. Il acquit de nouveaux biens et fit confirmer la propriété de ceux que le monastère possédait déjà. Dans ce but, il passa différentes chartes avec Notker de Liège, en 1022, avec Richard, duc de Normandie, vers 1035 et 1044.

Poète, il mit en vers héroïques plusieurs légendes de saints, telles que la *Passion de saint Vincent*, la *Vie de saint Austrebert*, et celle de *saint Riquier*, patron de son abbaye. Il versifia cette dernière d'après une *Vie* ancienne à laquelle il se contenta

¹ P. L., t. 141, col. 1401, 1406, 1414, 1423.

² Du Boulay, *Histor. Univ. Par.*, I. 556.

d'ajouter les miracles dont il avait été témoin oculaire. Il composa ce poème sur l'ordre de Fulbert, et le lui dédia, en le priant de le corriger et de le communiquer aux scolastiques, ses condisciples ¹.

Angelran était aussi musicien, comme tant d'autres écoliers de Chartres. Il mit en chant l'office de saint Valery, celui de saint Wulfran, et celui de saint Riquier. Celui-ci, dit l'histoire, était d'une douce mélodie ².

Dans sa lettre à Fulbert, il se donnait le titre de *scolastique*. Plusieurs de ses élèves devinrent célèbres. Odilger, l'un d'eux, mourut en odeur de sainteté; d'autres furent appelés à l'épiscopat, tels que Gui d'Amiens et Drogo... Ce Gui était poète aussi, et consacra à son maître deux épitaphes, d'ailleurs assez mal écrites. L'une détaille les objets précieux donnés par Angelran à son église, et ajoute : « Il revêtit d'argent pur le livre de l'Évangile, la Vie de saint Richer; de même le livre des Épitres et des Évangiles. On ne saurait compter les livres qu'il a renouvelés et ceux qu'il a recomposés ³. » — Il mourut le V des ides de décembre 1045.

Plus haut que Saint-Riquier, non loin de Liège, se trouvait un autre monastère fameux, celui de Gembloux, gouverné aussi par un élève de Fulbert. Cet abbé s'appelait *Olbert*. * Né à Lernes, près de Thuin, sur la fin du X^e siècle, il fit ses premières études en compagnie de Wazo, de Burchard de Worms, d'Adelbold d'Utrecht, sous la direction de l'abbé de Lobbes, Hériger, l'homme le plus disert de son temps. « Sitôt qu'il eut goûté la saveur des sept arts libéraux, il ne lui fut plus possible d'assouvir sa soif de l'étude. Apprenait-il l'existence, en quelque lieu, d'un maître surpassant les autres dans les arts, aussitôt il y volait... C'est ainsi qu'il s'appliqua quelque temps dans le monastère de Saint-Germain, de Paris, à l'étude et à la régularité. Il passa trois années dans la ville de Troyes, soit à apprendre beaucoup de choses utiles pour

¹ *P. L.*, t. 141, col. 1424.

² Lebeuf. *Traité historique et pratique du Plain Chant*, p. 21, renvoie au *Chronicon Centulense : Spicilegium* de d'Achery, p. 476, 557.

³ *Librum Evangelii, sancti Vitamque Richari,
Ipsius studium, mero argento decoravit
Est et Episto-liber-larum atque Evangeliorum
Ipsius argento quem industria nempe paravit.
Excedunt libri numerum quos ipse novavit
Insuper excedunt numerum quos ipse refecit.*

P. L., t. 141, col. 1421.

lui-même, soit à enseigner les autres avec sagesse. Il ne manqua point d'entendre l'évêque de Chartres, Fulbert, dont toute la France vantait l'habileté dans les arts libéraux¹. » C'était de 1006 à 1008.

A son retour, en 1009, Baudry, évêque de Liège, l'envoya à l'évêque de Worms, Burchard, qui lui avait demandé un homme savant pour l'aider dans la composition de son *Recueil de Canons*. L'évêque usa largement du concours d'Olbert, qui lui prêta le secours de sa science, de ses enseignements, de sa plume, *studio, ore, manu*, et l'on a pu dire qu'il avait rangé tous ses extraits canoniques sous la dictée et la direction du savant moine : *Olberto dictante et magistrante*².

Élu abbé de Gembloux en 1012, et de Saint-Jacques de Liège, en 1021, il gouverna le premier monastère 37 ans et le second 29. « Il mit à la disposition de ses moines une grande quantité de livres. Désireux de posséder une bibliothèque complète, comme un autre Philadelphie, il copia lui-même en un seul volume l'ancien et le nouveau Testament : il amassa plus de 100 livres sur la Sainte Écriture, et plus de 50 sur les études séculières. Comme il avait été dès son enfance élevé dans la solitude du cloître, on s'étonnait que les sciences sacrées et profanes brillassent si vigoureusement en lui³. » Outre le *Recueil de Canons* de Burchard, il composa quelques Vies de saints d'un style élégant et limpide. Bien plus, à l'exemple d'Angelran, de Sigon, d'Arnoul, de Fulbert lui-même, « il mit en chants harmonieux les Légendes et Répons des Saints. C'est ainsi qu'ayant composé, sur la prière du comte Rainier, la *Vie de saint Géron*, confesseur, il y adapta une mélodie, et qu'il nota les antiennes de Laudes pour l'office de sainte Waldetrude. » Averti que Wazon, son condisciple et son ami d'enfance, était très malade, il vint à Liège le visiter, et y mourut sept jours après lui (1048). Il laissa des disciples célèbres : citons ses deux frères, Mascelin et Folcuin, dont le premier lui succéda et le second fut écolâtre de Stavelo et abbé

¹ *Sed nec Fulberti Carnotensis episcopi eum subterfugit audientia, quem peritia liberalium artium tota Francia praedicabat.* Mabillon. A. SS. Ord. S. B., saec. 6, par. I, p. 599.

² *Ex chronico Turonensi, Rec. des Hist. de Fr., t. X, p. 283 : Olberto dictante et magistrante magnum illud Canonum volumen (Burchardus) centonazavit... Olbertus autem liberalibus disciplinis operam dederat in Prateni monasterio S. Germani, deinde Trevis, demum in Fulberti schola Carnotensi.* V. Sigebert Gembl., P. L., t. 160, col. 200, 201.

³ *Id.*, aussi dans le *Spicilegium*, VI, 519.

de Saint-Vincent de Metz, puis Guérin Liétard, et surtout le chroniqueur Sigebert de Gembloux, qui, par reconnaissance, range son maître à côté des grands abbés du temps, Odilon de Cluny et Guillaume de Dijon.

Du temps qu'Olbert gouvernait le monastère de Saint-Jacques de Liège, cette ville possédait de savants écolâtres. Elle était, comme le dit Adelman, la nourrice des Beaux-Arts; on y entendait Adelbold, plus tard évêque d'Utrecht, et Wazon, qui fut évêque de Liège. Mais, chose curieuse, leurs propres élèves n'en venaient pas moins à l'école de Chartres comme à une école supérieure à toute autre.

Adelman, qui était de ce nombre, nous en cite trois dans sa plainte. *Odulfe*, *Alestan*, *Gérard*; nous en avons trouvé un autre, inconnu jusqu'ici, nommé *Rodolphe*: ce qui, avec Adelman lui-même, porte à cinq le chiffre des Liégeois attirés par la grande réputation de Fulbert.

Sur *Alestan* nous ne savons que ce que rapporte Adelman, à savoir qu'il possédait la science antique et formait des élèves assez renommés: signalé dans la première édition du poème, il mourut avant 1033. Il en est de même de *Gérard*. L'évêque Durand de Liège (1021-1025) lui refusa une prébende: alors il se retira dans la ville de Metz où il fit fortune, et où il mourut, également avant 1033. *Odulfe*, qui décéda vers le même temps, emporté par les fièvres d'Italie, excita les regrets de tous ses contemporains. A ces traits que nous rapporte Adelman sur sa personne, nous pouvons en ajouter un nouveau: c'est qu'il était frère d'un écolâtre de Liège, élève de Fulbert, nommé Rodolphe, dont la plainte ne parle pas, sans doute parce qu'il vécut jusqu'après la seconde rédaction, et dont nous avons trouvé mention dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Ce *Rodolphe*¹, né à Liège, suivit d'abord les leçons de Wazo. Puis, à l'exemple d'Odulfe, son frère, il se rendit à Chartres, sans doute dans les dernières années de Fulbert. Ce prélat en faisait beaucoup de cas. « Vous étiez en grande faveur auprès du maître, lui écrivait un de ses amis: *Cum esses, ut audio, apud illum ingentis exercitii.* » De retour en sa patrie, il prit

¹ Cantor. I, 835. cite parmi les mathématiciens qui suivirent Adelman, Gerbert, Rodolphe de Liège et Ragimbold de Cologne (d'après Werner, *Gerbert*, p. 77). Werner et lui ne connaissent leurs noms que par Francon, dans son traité de la *Quadrature du Cercle*. Ils ignorent tous deux la curieuse correspondance de Rodolphe et de Ragimbold que nous avons découverte dans le man. 6401 de la Bibl. nat., et que nous espérons publier.

une chaire, et entra en relations avec les écolâtres de Liège, tels qu'Odulfe, Gozechin et surtout avec un écolâtre de Cologne, comme lui disciple de Fulbert et nommé Ragimbald. Nous reviendrons sur sa correspondance avec lui.

Mais le plus intéressant personnage du groupe liégeois, c'est celui que nous avons déjà tant de fois cité, c'est *Adelman* lui-même. Originaire de Liège, qu'il appelle avec amour *notre ville, urbs nostra*, et dont il fait un grand éloge, il naquit dans les dernières années du X^e siècle, vers 997 ou 998. Après avoir commencé ses études dans son pays, il vint les couronner à Chartres, en compagnie de Rodolphe, peut-être vers l'année 1020. Il n'était encore que sous-diacre. Il s'attira bientôt les sympathies universelles, mais surtout celles de Fulbert. Il s'attacha de son côté avec une tendresse vraiment touchante à ce maître vénéré et à ses condisciples. Nul n'a peint mieux que lui l'intérieur de cette école, où se rencontraient autour de l'évêque tant de jeunes étudiants de pays et de caractères différents. Il y coulait des jours heureux quand Réginaud, en arrivant au siège épiscopal de Liège (1025), lui adressa une lettre de rappel. Fulbert fut désolé de son départ, et pria son évêque de le lui renvoyer¹. Réginaud garda son clerc et lui confia sans doute la chaire que Wazo venait de quitter. Ses succès, dans sa patrie, ne lui firent point oublier son école chartraine.

De 1028 à 1033, il composa sur ses condisciples défunts la *Complainte* que nous avons imprimée en tête de ce livre. Au bout de quelque temps, vers 1046, nous le retrouvons à Spire : c'est là qu'il entendit parler pour la première fois de l'hérésie de Bérenger. Aussitôt il demanda de plus amples informations à Paulin, primicier de Metz. Celui-ci ne lui ayant point répondu, il écrivit à Bérenger lui-même, en 1048 une lettre aussi touchante que savante. Il y avait joint sans doute un exemplaire de sa *complainte*, mais remaniée. Bérenger ne voulut pas comprendre l'affectueux intérêt que lui portait Adelman : il se moqua de sa poésie, au-dessous de laquelle il écrivit ces mots : *Nascitur ridiculus mus*, et de son auteur qu'il appela injurieusement : *Aulus mannus*. — Evêque de Brescia entre 1055 et 1057, Adelman se montra l'adversaire de la simonie. Seul de tous les évêques lombards, entachés de ce vice, il osa promulguer publiquement en chaire les décrets du concile de Rome contre les simoniaques (1061). Les clercs

¹ *P. L.*, t. 141, col. 225, lett. 47.

coupables de son église le maltraitèrent tellement qu'il faillit en mourir; mais leur attentat provoqua une telle horreur, que les pieux fidèles de Brescia, de Crémone et de Plaisance, se joignirent aux Patarins et firent une ligue contre les clercs débauchés et simoniaques. Adelman ne vit pas leur triomphe et mourut, peut-être de ses blessures, en 1061.

Cette noble fin, sa touchante complainte, sa belle lettre sur l'Eucharistie, lui assurent de la part de la postérité les mêmes sympathies que celles dont l'honorèrent Fulbert et ses contemporains.

Parmi ses élèves ou ses condisciples, nous pouvons nommer *Francon* et *Ragimbald de Cologne*.

Tous deux vinrent à Chartres. Lebeuf et Du Boulay¹ l'affirment pour Francon : mais l'*Histoire littéraire* en doute², parce qu'il mourut en 1083; elle croit plutôt qu'il entendit Adelman. Cette raison n'a pas de valeur, puisque Bérenger, un auditeur certain de Fulbert, mourut en 1088. Disciple immédiat ou médiat de l'évêque de Chartres, *Francon* nous intéresse également. Nous le voyons à Liège, occupant en 1047 la chaire d'écolâtre après Gozechin et Valcher, et signant une charte de l'évêque Théoduin, en 1066. Ses écrits dénotent en lui deux sciences spécialement cultivées sous Fulbert : la musique et les mathématiques. C'est à lui qu'il faut attribuer, et non au Francon du XII^e siècle, les deux premiers traités un peu parfaits de musique mesurée et de déchant : l'*Ars cantus mensurabilis*, où les notes sont divisées en longues et brèves, etc., et le *Compendium de discantu*, où se trouve le premier essai d'harmonisation³. On lui prête aussi des ouvrages sur la *Sphère* et la *Quadrature du Cercle*⁴, une poésie *Deligno crucis*. Enfin, d'après Lebeuf, il serait le seul dans son siècle qui aurait écrit sur le *Comput*.

Ragimbald, son compatriote, auquel Adelman consacre deux strophes en vers, nous est aussi connu par sa correspondance avec Rodolphe de Liège. Les lettres de ces deux écolâtres n'ont pas été jusqu'ici publiées. Elles renferment

¹ Lebeuf, *Dissertation historique*...., II, 88. Du Boulay, I, 581.

² *Hist. litt.*, VIII, 121-125.

³ *Histoire de l'harmonie au moyen-âge*, par de Coussemaker, 154.

⁴ Cantor, I, 822, analyse ce dernier : il fut dédié à Hermann, archevêque de Cologne, de 1036 à 1055. Dans sa préface, Francon signale parmi les grands mathématiciens de son temps, Adelbold, Wazo, Gerbert, Ragimbald et Razecin. Il est appelé Francon de Liège. — *P. L.*, t. 143, col. 1374.

plusieurs traits historiques, intéressant les écoles de Liège et de Chartres, et la personne de Ragimbald. On y voit qu'il vint à Chartres : *Memini quidem Carnoli positus*, et qu'il y eut des conférences sur les mathématiques avec Fulbert lui-même. Il resta longtemps ensuite à Liège, pour y entendre Adelbold, avant son élévation sur le siège d'Utrecht, puis Wazon et Adelman lui-même. Grand écolâtre de Cologne, *Colonensis ecclesie generalissimo scolastico*, sans doute après 1025, il parut doué d'un génie puissant et charma les oreilles barbares de la sauvage jeunesse du Rhin par la vigueur de son élocution latine ; il s'occupa aussi beaucoup de géométrie, spécialement des triangles. C'est sur ce sujet que roule sa correspondance avec Rodolphe qui, nouvellement arrivé de Chartres, venait d'être investi d'une chaire à Liège. Les deux amis s'envoyaient mutuellement des problèmes difficiles. Leurs autorités dans cette matière aride étaient Adelbold, Wazon et aussi Fulbert. Tous deux avaient entendu l'évêque de Chartres, et ils se rappelaient l'un à l'autre ses leçons et les traités de géométrie qu'il leur mettait entre les mains.

L'écolâtre de Cologne avait aussi composé un traité sur le *Triangle* qu'il avait montré à ses amis R. et W., sans doute Rodolphe et Valcher, qui furent successivement écolâtres de Liège. Enfin, après 20 ans et plus passés dans les écoles, Ragimbald résolut de partir pour l'Italie ; c'est dans ce voyage peut-être qu'il acquit cette grande renommée dont parle Adelman, et qui le rendit fameux de Padoue jusqu'à Rome.

SECTION IV. — *Les écoles et les études chez les religieux.* — L'abbaye de Saint-Père qui, dans le X^e siècle, avait donné aux écoles capitulaires un bon exemple et une vive impulsion, en reçut à son tour, au XI^e, une salutaire influence. Plusieurs écolâtres, Évrard, Arnoul, Ascelin le Breton, y prirent l'habit. La plupart de ses abbés furent des hommes d'un esprit cultivé. *Magénard* était abondant dans ses discours, brillant dans les lettres¹. *Arnoul* attirait près de lui un grand nombre d'hommes instruits². L'épithète de *Landri*, son successeur, ne le représente pas comme un personnage vulgaire³. Mais les derniers abbés

¹ *Cart. S. Père*, p. 104.

² *Id.*, p. 104, 119.

³ Mabillon, *Annal.*, IV, 668.

du XI^e siècle eurent un gouvernement trop tourmenté pour être très favorables aux études.

A cette époque, l'on voit, au-dessous des abbés, plusieurs religieux savants. *Gautier*, l'un des adversaires d'Arnoul, l'ami de Thierry s'était acquis une véritable estime dans les études ecclésiastiques : *in studiis ecclesiasticis venerabilis*¹. Le doyen *Durand* rédigea contre Magénard une protestation que Fulbert ne craignit pas de signer². *Aréfaste*, dont nous avons parlé, n'était pas un esprit ordinaire : il montra beaucoup de finesse dans sa recherche des Manichéens³.

Au-dessous des abbés et des religieux instruits, il y avait à Saint-Père une école, non pour les élèves du dehors, mais pour les jeunes oblats. *Arnoul* avait été moine dès son enfance, et formé de suite aux études monastiques : *a puero monachus et ad plene monialibus studiis eruditus*. De 1070 à 1075, le jeune *Ernald*, âgé de huit ans, était offert à Saint-Père par son père et sa mère⁴. Franca, femme de Geoffroi le Noir, ayant vu son mari prendre l'habit à Saint-Père et ses deux fils courir en Apulie, plaça ses deux petits-fils près de leur grand-père : lorsque le second, *Fulco*, eut huit ans, elle le donna à l'abbé pour l'instruire dans les lettres sacrées : *quem loco filii tenere nutriens in puerili etate sacris imbuendum litteris tradidit*⁵. De même Gila de Pertico amena son jeune fils *Guido*⁶, et Baldric, son enfant nommé *Eustache*⁷.

C'est au XI^e siècle seulement que l'on découvre à Saint-Père l'existence d'une école intérieure, mais dès les siècles précédents on y a vu une bibliothèque et des archives sous la garde de notaires en titre. L'on se doute bien qu'au siècle où nous sommes ces deux institutions fonctionnaient encore. Nous avons déjà signalé le *Catalogue* des livres qui fut dressé en ce

¹ *Cart. S. Père*, p. 120.

² *P. L.*, t. 141, lettre 2^e.

³ *Cart. S. Père*, p. 109, 113.

⁴ *Id.*, p. 221.

⁵ *Id.*, p. 222.

⁶ *Id.*, p. 228. Et Bibl. publ. de Ch., man. 51. acte de l'abbé Eustache : « *Quedam mater familias, Gista nomine, obviæ petens cum duobus filiis suis, Willelmo scilicet atque Richerio, ut filium ejus tunc octennem, nomine Gaiddonem, sub monachili habitu recipere, quod et fecimus, II idus maii, indictione..., Philippo rege in Francia regnante, Gaufrido quoque in Carnotensi urbe episcopante....*

⁷ *Id.*, p. 229.

temps¹. Le moine, chargé de conserver, de rédiger et de garder les chartes, portait le titre d'*œdituus*. L'abbé *Arnoul*, et plus tard le moine *Paul*², en furent honorés. Ce dernier, dont M. Guérard a fait la biographie, fut à la fois concierge, notaire, archiviste et régisseur du monastère : c'est lui qui fouilla le vieux chartrier et composa, avec les pièces qu'il y rencontra, le premier *Cartulaire de Saint-Père*. Il fit ce travail méritoire et utile pour la postérité, de 1077 à 1087. Avant lui, l'on trouve un certain *Robert*, le même sans doute qui fut prieur entre Thierry et Eustache, de 1070 à 1077, exerçant à la fois les fonctions de notaire pour les chartes et de scribe pour les livres³ : il avait peut-être succédé à Alvée⁴ du commencement du siècle.

Saint-Père, en un mot, gardait sa forte organisation au XI^e siècle, et, sans égaler l'école capitulaire, tenait près d'elle un rang distingué.

Citons, en terminant, les autres écoles du diocèse. Celles de Blois étaient tenues par le grammairien *Gérard* : Ce *grammaticus* emprunta un Stace à Saint-Père et laissa en gage une *Exposition de saint Grégoire sur saint Mathieu*⁵. Châteaudun possédait aussi les siennes : les moines de Marmoutier s'engagèrent à y entretenir le quatrième fils de *Gérard Brunel* et lui donnèrent un *psautier*⁶ (1071) pour qu'il pût s'instruire.

¹ Bibl. de Chartres, n° 78, Catalog. génér. des mss. Chartres. Introd. XXI.

² V. Guérard, *Introd. du Cart. S. Père*, et le *Cart. S. Père*, p. 124, 152, 173, 182, 184, 186, 226.

³ *Cart. S. Père*, p. 159.

⁴ *Id.*, p. 91.

⁵ V. *Catalogue de S. Père* du XI^e siècle, n° 93, publié dans l'Introduction du *Catal. génér. des Mss.* XXIV.

⁶ *Cart. de Marmoutier p. le Dunois*, Mabille, 1874, p. 124.

CHAPITRE II

L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE FULBERT

Dans le chapitre précédent nous avons assisté au défilé des maîtres et des élèves de l'école chartraine, nous avons esquissé la biographie de chacun d'eux. Peut-être sera-t-il intéressant de les grouper autour de leur maître vénéré, de peindre leurs caractères et leurs relations, en un mot de tracer le tableau de l'école de Fulbert. C'est la vie intérieure et morale de cette école que nous allons décrire : nous aborderons ensuite sa vie intellectuelle.

On peut dire, d'une manière générale, et nous l'avons déjà remarqué, que c'était une véritable académie, semblable par plus d'un côté à ces vieilles académies de la Grèce, où un maître, à la fois respecté pour sa science et estimé pour son caractère, réunissait autour de lui une élite d'élèves aussi distingués par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. D'ailleurs la plupart des écoles du moyen-âge qui précédèrent les grandes universités, présentaient l'aspect d'une famille savante, dont les écolâtres étaient les pères, et dont les étudiants étaient les enfants. L'organisation presque monastique des Chapitres, qui servaient de noyau à ces écoles, ne contribuait pas peu à leur donner cette physionomie intime.

SECTION I^{re}. — *Fulbert*. — Fulbert, par sa sainteté, sa gravité, sa bonté, prêtait à ce portrait plus encore que tous ses contemporains. Adelman nous dit que ses jeunes disciples l'appelaient leur « vénérable Socrate »¹. C'était en effet un philosophe, taillé sur le modèle antique, et rehaussé par la vertu chrétienne et la dignité épiscopale. Tous les hommes remarquables de son temps, les rois, comme saint Étienne de Hongrie, saint Canut de Danemark, et Robert le Pieux, les évêques, comme ceux de Sens, de Paris, de Beauvais, etc., les abbés,

¹ *P. L.*, t. 143, col. 1290.

comme Abbon de Fleury, Odilon de Cluny, Guillaume de Dijon, l'honoraient de leur estime. « Tous les hommes, lui écrivait Odilon, vous jugent dignes de tels éloges qu'ils croient plus facile de vous admirer que de vous louer. On ne peut que vanter la lucidité de votre sagesse, la pureté de votre foi, la droiture de votre prudence : c'est la vérité qui m'oblige à parler ainsi ¹. » Ses écrits respirent en effet l'humilité et la charité ; ses hymnes et ses proses en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et des Saints, sont empreintes de la plus sympathique piété. Sa dévotion envers la Mère de Dieu fut connue du monde entier. S'il n'institua pas, comme on l'a dit, la fête de la Nativité, il lui donna dans tout l'Occident un éclat et une vogue nouvelle ², par les trois répons fameux ³ et par la légende non moins célèbre qu'il composa pour ce jour ⁴. L'on sait que sa cathédrale fut incendiée dans la nuit de la Nativité : ce malheur ne serait-il pas dû aux innombrables flambeaux allumés par l'immense foule des fidèles attirés par cette solennité, et qui passaient la nuit dans l'église ? — Cette cathédrale même qu'il rebâtit depuis les fondements avec une splendeur inouïe, aidé dans cette œuvre colossale par les largesses des rois de France et de Danemark, des ducs d'Aquitaine et de Normandie, des comtes de Champagne et de Blois, des chanoines et des clercs, unit d'un lien indissoluble aux yeux de la postérité son nom à celui de Notre-Dame de Chartres. L'incendie de 1030 en consuma les parties supérieures ; celui de 1194 ne laissa subsister que cette admirable crypte qui fait encore, et fera éternellement, il faut l'espérer, l'admiration des archéologues et des fidèles. Néanmoins la reconnaissance populaire s'obstina à lui attribuer, jusqu'au commencement de ce siècle (1836), l'honneur d'avoir construit l'église supérieure du XIII^e siècle. Cette erreur était déjà commise et acceptée, moins de cinquante ans après la dédicace de cette dernière ⁵. L'on allait plus loin : on supposait qu'un évêque si

¹ *P. L.*, t. 149, col. 932.

² Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire eccl.*, I, p. 462. Elle était fêtée à Chartres, en 977. *Cart. S. Père*, p. 61.

³ *Stirps Jesse, Ad nutum, Solem justitiæ*. Les Bénédictins de Solesmes les ont réimprimés dans leur Graduel. *P. L.*, t. 141, col. 345.

⁴ *Approbatæ consuetudinis*, *P. L.*, op. cit. col. 320. Elle est dans tous les lectionnaires manuscrits du moyen-âge.

⁵ Voir pour ces questions archéologiques le *Manuscrit chartrain du XI^e siècle*, de 47 à 97, et la *Dissertation* de MM. de Mianville et Chasles, à la suite du *Poème des miracles* de N.-D. de Chartres, par G. Duplessis, Garnier, 1855, p. 281.

pieux avait été l'objet de faveurs miraculeuses de la part de la Mère de Dieu. Elle l'avait guéri, croyait-on, du mal des Ardents, en versant sur ses lèvres enfiévrées quelques gouttes de son lait béni, gouttes dont quelques-unes furent conservées dans un vase spécial au Trésor de Notre-Dame jusqu'à la Révolution. Cette merveille était racontée, dès le XII^e siècle, dans un *Recueil de miracles* ayant pour auteur un moine anglais, et son récit se terminait par ces mots qui dépeignent bien la durable influence et la grande piété de Fulbert : « De nos temps encore, disait-il, la ville de Chartres est pleine du génie de Fulbert, elle ne le cède à aucune autre de la Gaule par le nombre et la science de ses clercs. En outre, elle est si fervente dans le culte de Marie, que si quelqu'un, même un simple homme du peuple, se bornait à l'appeler *Sainte Marie* sans joindre le titre de Notre-Dame, il serait accusé d'un crime capital et montré du doigt par tous ¹. » Fulbert était donc un saint ².

Les saints sont toujours graves. Fulbert exigeait des maîtres la maturité de l'âge et la gravité des mœurs : il défendait à Hildegare les plaisanteries ineptes dans l'explication de Donat : *spectaculum factus es omnibus, cave*, et ce qu'il demandait aux autres, il le réalisait en lui-même. « Qu'elles étaient dignes, ses manières, qu'elles étaient graves ses actions, qu'elles étaient douces ses paroles, lorsqu'il nous dévoilait les mystères cachés de la science, » s'écrie Adelman dans sa complainte rythmique. « Bérenger, nous dit Guitmond, se piquait d'imiter les manières du maître ; c'est pourquoi, ajoute cet historien, lorsqu'il enseignait, il cachait d'abord sa tête dans son capuce, pour faire croire qu'il méditait longuement, et lorsqu'il se décidait enfin à parler, il prenait une voix lente et plaintive. » Fulbert professait avec cette solennité, mais sans l'appareil théâtral qu'y ajoutait Bérenger ; car, au dire d'Angelran, s'il avait reçu le don de la prudence humaine et divine, il en usait avec sagesse et mesure.

Ce que ses disciples ont le plus remarqué et admiré en lui, c'est sa bonté simple et familière à leur égard. Il se mêlait à eux, ils s'intéressaient à leurs études, il prenait part à leurs peines,

¹ Voir notre brochure sur *Deux Manuscrits de Toulouse*, Chartres, 1889.

² Depuis 1500, les moines de S. Père, dans leurs livres, l'honoraient comme saint : mais jusqu'en 1574 les chanoines allant à S. Père, chantaient l'oraison *pro Fulberto*.

il leur écrivait pendant leur absence. Nous avons déjà parlé d'un certain groupe privilégié, qui paraît avoir pénétré plus avant dans son intimité. On y voyait Adelman, Sigon, Hilduin, tous trois ses secrétaires, puis Bérenger, Ragimbald de Cologne, Angelran de Saint-Riquier, Olbert de Gembloux, Bernard d'Angers. Tous ces écolâtres racontent dans leurs écrits des anecdotes qui peignent la condescendance de l'évêque envers ses jeunes étudiants. Quelquefois il se plaisait à les surprendre dans leurs travaux : « Je me souviens, écrivait Ragimbald de Cologne, qu'un jour à Chartres, le seigneur Fulbert, évêque de ce lieu, vint à passer près de moi et m'expliqua la figure géométrique dont nous traitons, et la première question que je vous ai faite sur le triangle. Plusieurs fois, nous conférâmes ensemble, et finalement il se rendit à mon avis. Il me proposa ensuite un problème sur l'angle intérieur. Mais il refusa de m'en donner la solution. Je vous prie de me la donner, continue-t-il en s'adressant à Rodolphe de Liège, car, je le sais, vous aussi, vous étiez l'un de ses principaux élèves ¹. » L'historien d'Angelran raconte pareillement que Fulbert se félicitait des succès d'un disciple aussi docile, qu'il était tout fier du talent et du génie d'un aussi capable auditeur. Ce trait est confirmé par Angelran lui-même, dans l'épître dédicatoire de sa vie de saint Riquier. « Qui donc plus que vous, lui disait-il, doit se réjouir de nos progrès : vous ne cessiez de nous pousser aux grandes choses avec une sollicitude toute paternelle ². » Comme les anciens sages de la Grèce, il aimait à réunir autour de lui ses disciples favoris, pour les entretenir des faits religieux qui se passaient alors. On parlait des miracles de sainte Foy ³, au pays de Conches, et Bernard d'Angers s'enthousiasmait en entendant ces récits merveilleux. D'autres fois Fulbert discutait avec ses amis sur de graves questions de liturgie ou de dogme, dont ceux-ci lui réclamaient ensuite le résumé. C'est après de pareilles discussions qu'il rédigea ses lettres à Einard et Adéodat. « Dans nos colloques intimes d'hier, écrivait-il à celui-ci, vous m'avez imposé ce travail pour l'édification de nos frères encore novices et faibles ; voilà le fruit de mon pauvre génie, le

¹ Dernière lettre de cette correspondance.

² *P. L.*, t. 141, col. 1423.

³ *P. L.*, op. cit. col. 130.

monument de mon humble obéissance. » — « Vous m'avez surpris, il y a quelques jours, sur le soir, disait-il à Einard, et vous m'avez demandé à l'improviste ce qu'il fallait penser du rite par lequel le prélat consécrateur remet au prêtre ordonné une hostie consacrée ¹. »

Mais c'est Adelman qui nous a tracé le tableau le plus émouvant de ses réunions intimes du soir, le long de la nouvelle église, où le vieil évêque se laissait aller aux épanchements de son cœur, et prémunissait ses chers disciples contre les dangers qu'il prévoyait pour leur orthodoxie. Il semble que ses craintes lui étaient déjà inspirées par les hardiesses du jeune et téméraire Bérenger, car c'est dans sa lettre à cet hérésiarque qu'Adelman décrit ces scènes simples et grandes à la fois, empreintes vraiment d'une beauté toute platonicienne.

« *Dilecto in Christo fratri et collectaneo scholastico Berengario, Adelmanus, salutem in Domino.*

» *Collectaneum te meum vocavi, propter dulcissimum illud contubernium quod cum te adolescentulo, ipse ego majusculus, in Academia Carnotensi, sub nostro illo venerabili Socrate jucundissime duxi : cujus de convictu gloriari nobis dignius licet, quam gloriabatur Plato, gratias agens naturæ, quod in diebus Socratis sui, hominem, non pecudem, peperisset. Nos enim sanctiorem vitam salubrioremque doctrinam catholici et christianissimi hominis experti sumus, et nunc ejus apud Deum precibus adjuvari sperare debemus. Neque enim putandus est memoriam, in qua nos tanquam in sinu materno semper fovebat, amisisse, aut vero charitas Christi, quæ sicut filios amplectebatur, in eo extincta est. Sed absque dubio memor nostri, diligens plenius quam cum in corpore mortis hujus peregrinaretur, invitat ad se votis et tacitis precibus, obtestans per secreta illa et vespertina colloquia, quæ nobiscum in hortulo juxta capellam de civitate illa quam, Deo volente, senator nunc possidet, sæpius habebat, et obsecrans per lacrymas, quas interdum in medio sermone prorumpens, exundante sancti ardoris impetu, emanabat, ut illuc omni studio properemus, viam regiam directim gradientes, sanctorum patrum vestigiis observantissime inhaerentes, ut nullum prorsus in diverticulum, nullam in novam et fallacem semitam desiliamus... »*

¹ P. L., t. 141, col. 192, 196.

Les rapports personnels de Fulbert avec chacun de ses élèves portaient le même cachet de gravité et de bonté. Au lieu de les réprimander dans leurs défaillances, il observait envers eux un silence dont la froideur ne tardait pas à réveiller leurs âmes, habituées à plus de tendresses. « Lorsque nous laissons nos talents stériles, disait Angelran, nous ne méritons plus d'entendre votre douce voix... Alors nos fautes autant que vos nombreuses occupations nous privent, hélas ! de votre présence. Vous ne cessez jamais de nous aimer, mais vous punissez notre paresse à produire des fruits utiles. Oui, nous méritons d'être sevrés de vos enseignements si nécessaires ¹. » Un jour, Domnus, envers qui sans doute il gardait cette attitude de réserve, le supplia de lui rendre ses bonnes grâces : « Ne vous troublez pas, mon fils, lui répondit-il, que votre cœur ne cesse de m'aimer et de se fier à moi. Non, mon âme ne vous a point abandonné, mais, vous trouvant moins confiant et moins obéissant, j'ai légèrement dissimulé mes sentiments, et, comme le Seigneur, j'ai feint de passer outre. Désormais, mon âme, attirée de nouveau par votre douce invitation, réjouie par le pain des divines Écritures que vous lui avez servi, revient à vous dans ce festin spirituel et vous sourit comme autrefois ². »

L'attachement de Fulbert à ses élèves se manifestait surtout dans leurs absences par des lettres aimables.

Quand Hubert se rendit à Reims, Fulbert écrivit à Ébale : « Confiant en votre bonté plus qu'en nos mérites, nous vous prions de vouloir bien agréer notre cher Hubert, qui a quitté son pays pour venir étudier les lettres chez nous : il a mérité que nous l'aimions et l'honorions comme un frère. Il a résolu, dans le même but, de visiter votre monastère de Saint-Remy; s'il a besoin de votre secours, qu'il ressente, je vous prie, les effets de votre bonté ³. » Cette lettre, déjà si bienveillante, ne vaut pas celle par laquelle il conjura l'évêque de Reims de lui renvoyer promptement son cher Adelman. « Je vois avec joie, lui disait-il, que vous rassemblez avec soin vos brebis dispersées au loin : vous méritez bien le nom de pasteur. Cependant pour cette brebis qui est dans notre bercail, je veux dire le

¹ *P. L.*, t. 141, col. 1423.

² *Id.*, col. 209.

³ *Id.*, t. 141, let. 45.

sous-diacre A[delman], rassurez-vous. Grâce à Dieu, elle s'engraisse bien et prend sagement garde aux embûches des loups. Ne l'appellez donc plus un soldat fugitif, car il se prépare sérieusement à combattre, sous vos yeux et ceux de Dieu, l'armée du mal. Il se rendra près de vous aussitôt que possible, mais si notre humilité a pu trouver grâce devant vos yeux, nous vous prions en toute simplicité de daigner nous le renvoyer avec vos lettres de recommandation. Sa présence ici sera un gage de votre charité pour nous et de notre dévouement éternel envers vous ¹. »

Mais rien ne donne une idée plus complète des rapports de Fulbert avec ses élèves, présents ou absents, que sa correspondance avec Hildegaire, lorsque celui-ci fut délégué par lui comme trésorier de Saint-Hilaire, à Poitiers.

Dès l'abord, il lui avoue naïvement que son éloignement lui pèse et qu'il ne croyait pas sa présence aussi nécessaire : *Absentia tua sæpe commemorat quam necessarius eras præsens*. Il a pleine confiance en son dévouement, mais en même temps il lui donne des conseils minutieux sur ses devoirs comme économiste, comme écolâtre, comme maître des cérémonies ². Il lui envoie des livres ; malgré ses nombreuses occupations, il consent à rédiger pour lui de vrais traités sur l'administration des biens ecclésiastiques, sur la conduite des évêques guerroyant, traités qui le consolent dans son exil et lui tiennent lieu de ces conférences du soir auxquelles il ne lui est plus donné d'assister ³. Mais c'est en vain ; Hildegaire, pas plus que son maître, ne peut se résigner à la séparation. Tantôt il sollicite à grands cris l'arrivée de Fulbert dans le Poitou ; tantôt il demande son rappel à Chartres ⁴ : « J'obéis à vos ordres, écrit-il, car je suis le plus petit des vôtres et digne à peine d'être appelé votre serviteur. Mais je vous avoue qu'il m'est bien pénible, à moi, qui suis si inculte, et qui ai besoin chaque jour de vos leçons, d'être depuis longtemps privé de votre présence et empêché de rendre mes hommages à la Bienheureuse Vierge. Toutefois je m'efforcerai, pour vous plaire, de supporter de mon mieux et cette privation et vos retards si ennuyeux. Si du moins j'étais sûr que vous ferez

¹ *P. L.*, col. 225.

² *Id.*, col. 231.

³ *Id.*, col. 255, 260.

⁴ *Id.*, col. 272.

bientôt à l'église de Saint-Hilaire l'honneur de la visiter ! Quel honneur ce serait pour moi devant Dieu et devant les hommes ! Cette espérance, qui m'enchant admirablement, me rendrait supportable l'obligation de rester si loin de votre entourage et du service de Notre-Dame... Mais voilà plus de deux ans que vous êtes empêché de venir. »

Il écrivait encore l'année suivante : « Non, je ne puis plus endurer, si ce n'est que vos ordres m'y forcent, et mon exil et la trop longue impuissance où je suis de rendre mes devoirs à Notre-Dame et à vous. Comme le cerf qui aspire après les sources des eaux, je désire m'imprégner plus pleinement de vos enseignements, de ces enseignements qui me sont plus précieux que l'or et l'argent, que la vie elle-même. » Il terminait cette lettre désespérée en annonçant sa venue pour les fêtes de la Pentecôte prochaine ¹.

Quelque accident imprévu l'empêcha sans doute de réaliser pour lors son dessein, et cette fois, ce fut l'évêque, qui, impatient de le revoir, le gourmanda de son retard : « J'ai attendu longtemps, espérant toujours vous voir arriver comme vous l'aviez promis. Ennuyé de vos longs délais, je m'en prends à vous seul. Pourquoi vous êtes-vous montré ingrat et trompeur envers moi, quand il devait vous être doux de m'apporter les meilleurs fruits de votre chasse ². »

Enfin, Hildegare arriva. Il était si heureux de se retrouver près de son maître et de Notre-Dame, qu'il s'efforça de retarder de plus en plus son retour. Au duc Guillaume, qui le réclamait avec instances, Fulbert répondait : « Vous me demandez de vous renvoyer le frère Hildegare, votre ami et le nôtre : mais il pleure, alléguant que depuis longtemps il n'a plus sucé les mamelles de notre charité : il supplie Votre Sérénité de lui permettre d'en jouir encore, afin qu'il puisse vous servir plus tard, vous et les vôtres, avec plus de contentement ³. »

Hildegare fit mieux : il amena Fulbert à résigner la trésorerie de Saint-Hilaire aux mains du duc, malgré les ressources qu'elle lui procurait pour la construction de la cathédrale. Sa joie fut telle qu'il ne sut même pas la dissimuler dans sa lettre d'adieu au doyen Rainaud qui le remplaçait provisoirement. « Je ne puis plus m'occuper des affaires de Saint-Hilaire, lui

¹ *P. L.*, t. 141, col. 273.

² *Id.*, col. 234.

³ *Id.*, col. 237.

disait-il, parce que les chemins sont trop dangereux pour mon maître et pour moi. D'ailleurs (et c'était la vraie raison) je suis tellement attaché au service de Notre-Dame que je ne puis m'en éloigner sans faute et sans dommage. L'éminente Mère de Dieu plaidera ma cause près de saint Hilaire si je l'ai offensé. Certes, je ne l'aurais jamais quitté pour un moindre saint. Mais je devais rentrer dans la clientèle de la sainte Mère de Dieu, qui est justement élevée au-dessus de tous les archanges, moi qui suis son tout petit nourrisson. » Il pria ensuite Rainaud de faire ses adieux au duc, au comte, aux évêques, à tous ses amis de Poitiers ; il l'en chargeait en termes affectueux, sans doute, mais sans tristesse ¹.

Ces lettres d'Hildegare nous montrent, non-seulement les sentiments de Fulbert pour son élève chéri, mais encore ceux de cet élève pour son maître. Adelman complète ce tableau, en nous représentant celui-ci, poussant son culte jusqu'à imiter l'évêque dans son extérieur et dans ses études, jusqu'à se glorifier d'être appelé sa *Pupille*. « Je suis votre petit serviteur dès mon jeune âge, lui disait-il, *sum namque vernaculus tuus a puero*, je suis votre nourrisson, *alumnus tuus*. J'ai montré quelque chose de moi-même aux autres, mais à vous, j'ai tout dévoilé ². »

Ses condisciples ne le lui cédaient pas sur ce point. Tous se glorifiaient de l'avoir eu pour maître. Adelman s'écriait dans sa complainte : « Chacun des souvenirs, que j'ai gardés de lui augmente mes pleurs ; j'étais son convive, je me tenais souvent à ses côtés, je buvais avidement les paroles d'or tombées de ses lèvres douces comme le miel. » Bernard d'Angers l'appelait *le plus saint et le plus savant des hommes*, et prétendait que, seul, il était parvenu aux degrés les plus élevés de la science. Lorsqu'ils l'avaient quitté, ses disciples lui restaient fidèles et lui dédiaient leurs travaux. Hildegare, Bernard d'Angers, Angelran lui offraient leurs écrits : « Cet ouvrage, je l'ai écrit sur vos exhortations, disait Angelran, je le sou mets à votre correction ; je n'ai pas voulu le publier avant que votre clémence ne me l'eût permis. Recevez donc ce présent : prêtez une oreille bienveillante à ces faibles vers ; votre gloire grandira dans la postérité, quand les âges à venir sauront que vous avez eu des disciples de quelque valeur. » Sigon

¹ *P. L.*, col. 274.

² *Id.*, t. 141, col. 211.

payait donc comme les autres son tribut d'hommages à celui dont il avait été le secrétaire et le confident, lorsqu'il lui faisait une épitaphe et des obsèques magnifiques.

SECTION II. — *Les élèves.* — Ce dévouement à leur maître commun avait créé, entre les écoliers chartrains, des liens d'amitié très étroits. Hildegare s'intéressait à tous ses condisciples pendant son exil à Poitiers. Dans ses lettres, il demandait à Fulbert comment ils se comportaient, et s'ils célébraient mieux que de coutume les heures canoniales : *quomodo se gerant condiscipuli mei, an melius solito celebrent horas canonicas*¹ : nous avons vu que Sigon, Hilduin, Évrard, lui étaient particulièrement chers : il appelait Hilduin, la moitié de son âme, *animae dimidium meae*, et Sigon, son âme même, *animum meum*. Il envoyait à celui-ci mille saluts par Fulbert : *non vos pœniteat... charissimum tuum quoque Sigonem, probis moribus et artibus magnum, centenas millenas excipere salutes*². Comme il avait obtenu la chancellerie pour Évrard, il sollicita un pardon pour Sigon. Celui-ci était la bonté même, plein de grâce et de charité, dit Adelman : il aidait les étrangers de ses conseils et de sa bourse. Adelman aussi était un excellent cœur, sa complainte en fait foi : elle lui fut inspirée par l'amour de ses condisciples auxquels il pensait chaque jour : elle est pleine des regrets que lui causé leur mort.

C'est lui qui appelait Bérenger délicatement son *frère de lait*, *collactaneum*, parce qu'ils avaient été élevés ensemble, dans l'Académie chartraine. Sa lettre d'ailleurs lui avait été suggérée dès les débuts de l'hérésie eucharistique, plus encore par son amitié pour Bérenger que par son souci pour l'orthodoxie. Ce fut le même sentiment qui poussa Hugues de Langres à visiter l'écolâtre de Tours et plus tard à lui écrire ; ce fut aussi dans le même sentiment qu'Ascelin, Arnoul, Ive, Ingelran entrèrent en lutte avec lui. Il régnait entre eux, même après leur dispersion, une confraternité et une solidarité très étroites. Ragimbald de Cologne et Rodolphe de Liège entretenaient une correspondance amicale et scientifique. Angelran de Saint-Riquier, en adressant son poème à Fulbert, le pria de le communiquer à tous ses condisciples.

¹ *P. L.*, t. 141, col. 271.

² *Id.*, col. 273.

Toutefois, ils n'avaient pas tous le même caractère. Quelques-uns méritèrent le titre de *Bienheureux* par leur sainteté, comme Albert, Gérard, Angelran, Rainaud de Saint-Florent ; d'autres manifestèrent une grande piété. Bernard d'Angers était dévot à sainte Foy, Hildegare à Notre-Dame. Néanmoins, ils n'avaient pas toutes les vertus ; Sigon, Domnus, commirent certaines fautes à l'égard de leur maître. Hildegare était porté à la colère et dut un jour demander sa grâce. « J'ai bien peur d'avoir perdu quelque chose de votre affection à cause de mes habitudes de colère. Mais qui pourrait désespérer d'obtenir son pardon d'un homme aussi bon que vous : vous avez pitié de celui qui vous offense, vous ne le détestez pas, pourvu qu'il s'amende, même vous ne l'en aimez que davantage. Aussi, encouragé par votre bienveillance, je vous supplie de me prendre en miséricorde et d'élargir encore en ma faveur le sanctuaire de votre amour. Ne soyez pas arrêté par cette pensée que je suis adonné sans remède au vice de la colère, parce que je me laisse quelquefois emporter devant un public nombreux, même devant vous, vous à qui je dois plus de respect qu'à tous les autres ensemble. Je vous en conjure, ne me refusez pas l'aumône de vos avis et de votre correction. Mon plus grand malheur serait d'être abandonné de vous ¹. »

¹ *P. L.*, t. 141, col. 211. Le manuscrit 14167 de la Bibl. nat. nous a conservé cinq prières, qui ont un accent assez personnel et sont suivies de ce nom : *Hildg.*, qui semble bien celui de notre Hildegare. Comme elles sont inédites, nous les publions, en remarquant qu'il ne faut pas juger absolument Hildegare d'après ses oraisons intimes :

« Domine Jesu Christe, rex Virginum, integritatis amator, muni cor meum contra omnes sagittas et insidias inimici : extingue in me omne incendium libidinis, da veram humilitatem et tranquillitatem paciencie et incrementa ingenii pectori meo. Succende mentem meam tuæ caritatis ardore, ut odio habens omnem viam iniquitatis, possim perpetuo placere tibi. Qui vivis et regnas...

» Sancte Domine, qui, remissis delictis, beatitudinem fidelibus tribuis, exaudi me miserum, et omnia mihi peccata dimitte, et contra omnes inimici insidias vallo bonitatis tuæ munitum spirituali exultatione perfunde.

» Quæsumus, omnipotens, sensuum illuminator et sacramentorum revelator, exaudi me miserum et aperi oculos cordis mei, et pande mihi, *Thesaurum sapientiæ, ut sciam et intelligam verba sacræ lectionis tuæ, ut in Veteri et Novo Testamento instructus, voluntatem tuam faciam et ad finem usque perficiam.*

» Omnipotens et misericors Deus, exaudi mearum precum supplicem vocem, et tribue infirmitatibus præpetem sospitatem, ut dignanter gemitus meos suscipias, et tua me semper misericordia restaures, et foveas, et concedas me adversantium vitiorum insultationes, tua posse opitulatione evincere.

» Dignare, sanctissima Dei mater, obtinere mihi misero servo tuo, ut non incidam in crimen ebrietatis vel immunditiæ, concupiscentiæ vel vanæ gloriæ.

» Suffragamini, quæso, sancti Dei omnes. »

HILDG.

Ces dernières lignes nous laissent entrevoir, parmi les élèves de Fulbert, certaines divisions qui contrastent avec l'union cordiale dont nous avons parlé. Parmi eux, il y avait quelques têtes rebelles, quelques langues mordantes; Hildegare demandait à Évrard quels étaient ses amis, quels étaient ses rivaux, *qui te demulceant, qui te mordeant*. Il y avait des loups dans la bergerie, puisque Fulbert écrivait à l'évêque Reginald, que son clerc Adelman en évitait sagement les embûches, *hyporum insidias sagaciter cavet*. Ces allusions ne viseraient-elles pas Bérenger, dont l'humeur audacieuse inquiétait déjà Fulbert et ses disciples? Le portrait que trace Guitmond de son attitude aux écoles, quoique exagéré, confirmerait cette hypothèse : « *Is ergo cum juveniles adhuc in scholis ageret annos (ut aiunt qui cum tunc noverunt) elatus ingenii levitate, ipsius magistri sensum non adeo curabat, condiscipulorum pro nihilo reputabat, libros insuper artium contemnebat. Sed, cum per se attingere Philosophiæ altioris secreta non posset (neque enim homo ita acutus erat, sed et tunc temporis liberales artes intra Gallias pene absoleverant) novis saltem verborum interpretationibus, quibus etiam nunc nimirum gaudet, singularis scientiæ laudem sibi arrogare, et cujusdam excellentiæ gloriam venari qualiterumque poterat, affectabat. Factumque est, ut pompatico incessu, sublimi præ cæteris suggestu, dignitatem magistri potius simulans quam rebus ostendens, profunda quoque inclusione inter cuculum, ac simulatione longæ meditationis, et vix tandem satis desideratæ diu vocis lentissimo quodam quasi plangore, incautos decipiens, doctorem sese artium pene inscius profiteretur¹. »*

SECTION III. — *Régime des écoles.* — En terminant ce chapitre de la vie intérieure des écoles chartraines, il est à propos de dire quel était leur régime économique et moral. Certains indices nous montrent que tous ces écoliers venus de si loin s'agrégeaient au corps canonial et en suivaient les exercices. Ils célébraient assidûment et avec éclat les offices liturgiques dans la Cathédrale, chantant les Matines, les petites Heures et la Messe. A cette époque, un clerc, Évrard, désigné comme *très sage et très savant*, fut tué, lorsqu'il se rendait à Matines par des émissaires de l'évêque de Senlis, qui convoitait la dignité de sous-doyen. Ce crime fut l'un des grands

¹ Guitmond, *Bibl. max. Pat.*, t. 18, p. 441.

événements de l'époque. Cette assiduité aux offices fut cause du grand amour que l'on professa dès lors pour la musique sacrée, et du soin que l'on apporta dans la confection des livres liturgiques.

En dehors de ces exercices, on suivait les cours des professeurs dans des lieux déterminés, attendant sans nul doute à l'Évêché. Il est dit que saint Ive bâtit *les écoles* : mais elles existaient avant lui. Les écoliers, comme les clercs, n'avaient plus une vie absolument commune. L'évêque Eudes leur avait rendu leur liberté; cependant ils vivaient presque ensemble et s'appelaient encore *frères*, comme du temps des chanoines réguliers. Quelques-uns des étrangers prenaient leur gîte chez les ecclésiastiques chartrains; ainsi Hildegare donna l'hospitalité à Herbert de Poitiers et à Sigefroid de Rouen. D'autres, comme Adelman, étaient reçus par l'évêque lui-même. Ceux qui vivaient aux frais des particuliers convenaient avec eux d'un salaire. Nous avons deux lettres d'Hildegare réclamant à Sigefroid, son ancien commensal, le prix dont ils s'étaient accordés : « Quand tu faisais séjour parmi nous, lui disait-il, tu devins l'un de mes meilleurs amis et tu me dis comment tu te proposais de reconnaître mes services. Tu t'en souviens, je suppose. Je crois néanmoins devoir te le rappeler, et je te prie de m'envoyer, selon ta promesse, un cheval de selle, digne de celui qui l'offrira, digne de celui qui s'apprête à le recevoir. Je suis en effet de ceux qui pensent que l'amitié doit être recherchée, non-seulement pour elle-même, mais encore pour les avantages qu'elle procure ¹. » Le cheval n'étant pas venu, Hildegare lui écrivait une seconde fois : « Je te supplie, s'écriait-il en terminant, au nom de la sainte amitié qui doit exister entre nous, de te refaire une bonne réputation de sincérité en m'envoyant présentement... le cheval que tu m'as promis ². » Nous croyons qu'Hildegare réclamait cette rémunération plutôt pour son hospitalité que pour ses leçons; celles-ci étaient sans doute gratuites. Nous n'oserions cependant l'affirmer d'une manière générale. Nous trouvons, en effet, un autre écolâtre chartrain écrivant à un archidiacre de Chartres, pour lui demander son salaire : « Vous savez ce que vous m'avez promis, lui disait-il, et ce que j'ai fait pour vous, quand vous étudiez près de moi. Mes services, je les

¹ P. L., t. 141, col. 266.

² *Id.*, *id.*

estime peu de chose : mais votre rémunération que sera-t-elle ? Elle tarde trop à venir pour que je le sache ¹. » Enfin Adelman signale, dans son *poème*, plusieurs de ses condisciples, qui acquirent de grandes richesses en vendant leurs leçons : c'était Raoul et Engelbert d'Orléans, Lambert de Paris, Gérard de Metz. Peut-être avaient-ils emprunté cette coutume à l'école de Chartres ? Si elle existait, c'est qu'il n'y avait pas encore de prébendes pour les simples écolâtres. Nous avons expliqué déjà, par cette absence de bénéfices spéciaux, l'adjonction faite aux chanceliers et à quelques maîtres, de dignités capitulaires dotées de revenu.

¹ Publié par Pfister : *De Fulberti vita et operibus*, p. 28.

CHAPITRE III

LES ÉTUDES A CHARTRES AU XI^e SIÈCLE

Après l'histoire des mœurs il convient d'aborder l'histoire des études dans l'école chartraine du XI^e siècle. Les études se divisaient en deux branches générales : les études sacrées et les études profanes. Il en était ainsi partout, mais spécialement à Chartres, où le grand maître Fulbert, au dire d'Angelran et d'Adelman, cultivait à la fois les sciences humaines et divines : *tu divina, tu humana colebas dogmata.*

1^o LES SCIENCES PROFANES

Les sciences humaines comprenaient depuis le siècle précédent les *sept arts libéraux*. Sigon nous dit expressément qu'ils constituaient le programme de Fulbert, dans l'inscription qu'il mit près de son portrait :

*Instruxit juvenis nonnullos discipulorum,
Artibus his septem, multum studiosus earum*¹.

Il enseignait donc la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, qui formaient le *Trivium*, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie, la Musique, qui formaient le *Quadrivium*. A cet ensemble, emprunté aux livres de Cassiodore et de Marcién Capella, il ajoutait une spécialité chartraine, la Médecine. Nous examinerons jusqu'à quel degré chacune de ces sciences fut cultivée.

SECTION I^{re}. LE TRIVIUM. — 1^o *La Grammaire*. — La Grammaire embrassait alors toutes les humanités, sauf la Rhétorique, et comportait l'étude des grammairiens et des

¹ *Un manuscrit chartrain du XI^e S., p. 52.*

auteurs classiques, avec des essais de composition en prose ou en vers, d'après les règles et les modèles. Le titre de *grammaticus* était donné à celui qui enseignait ce programme : les documents l'attribuent à Évrard, à Ive, à Raoul *Mala Corona*, à Angelran, à Albert, et surtout à Rainaud de Tours, qu'Adelman appelle un puissant grammairien : *valentem grammaticum*.

Les traités de grammaire alors en usage étaient, pour les commençants, les deux petites éditions de *Donat*, pour les plus avancés, le grand ouvrage de *Priscien*. On consultait aussi *Cassiodore*, et *Marcien Capella*. Toutefois ce dernier, qu'on possédait déjà, ne paraît pas avoir encore obtenu la faveur dont il jouit plus tard. Fulbert parle seulement dans ses lettres de *Donat* et de *Priscien*; il les envoya tous deux à *Hildegare*, et le second à *Bonibert*, évêque de Cinq-Eglises¹. Il reste encore dans la Bibliothèque de Chartres plusieurs exemplaires de ces diverses grammaires, remontant au XI^e siècle.

Si l'on en juge par les notes interlinéaires ou marginales dont ces manuscrits sont chargés, les écolâtres commentaient ces manuels avec une concision fort voisine de la sécheresse et de l'obscurité. Ils les glosaient, c'est-à-dire qu'ils en suivaient le texte pas à pas, donnant de chaque mot important une définition purement littérale, empruntée soit à d'anciens *Vocabulaires* soit aux *Etymologies* d'*Isidore de Séville*. Ils recouraient aussi, pour les faire retenir, à divers procédés mnémotechniques : tantôt ils les réduisaient en demandes et réponses, à la façon d'Alcuin et des maîtres de l'École palatine ; tantôt ils en composaient des abrégés ; tantôt ils en disposaient les grandes divisions en forme de tableaux synoptiques. Ces diverses méthodes d'enseignement grammatical se retrouvent dans nos manuscrits². Aucune n'était bien intéressante, et il n'est pas étonnant que de jeunes écolâtres, comme *Hildegare*, aient eu la tentation d'en tempérer l'aridité par quelques remarques plaisantes.

La lecture des auteurs classiques présentait plus d'agrément et d'utilité, mais on était loin de les posséder tous. Naturellement on n'avait rien gardé de l'antiquité grecque : on n'en connaissait même pas la langue. Fulbert a dit qu'il n'avait point eu de maître pour la lui apprendre, qu'il ne pouvait la déchiffrer, et qu'il n'avait point fréquenté Homère,

¹ *P. L.*, t. 141, col. 189, 232.

² Thurot, *Des doctrines grammaticales au Moyen-Age*, p. 63.

mais seulement Virgile ¹. Cette affirmation ne doit pas cependant s'entendre dans un sens trop rigoureux. N'avait-il pas été l'élève de Gerbert, qui collectionnait avec amour les plus belles œuvres de la Grèce, et en particulier les discours de Démosthène ? N'était-il pas le contemporain et le voisin d'Héribrand qui expliquait à Chartres même les *Aphorismes d'Hippocrate*, et la *Concorde d'Hippocrate, Galien et Sorin* ? ce qui n'était guère possible sans une certaine connaissance du grec. Il en savait quelque chose, et il en a donné la preuve dans un de ses sermons, où, pour préciser certaines expressions de l'Évangile, il renvoie au texte grec du Nouveau Testament ². Mais apparemment, son savoir se bornait à la lecture des caractères grecs, et à l'intelligence de quelques mots, dont il devinait le sens à l'aide des Vocabulaires et des traductions de médecins grecs ou de Boèce. C'était aussi tout ce qu'en possédaient ses disciples. Ils inséraient prétentieusement des mots grecs dans leurs écrits ; Hildegare en a semé plusieurs dans son ordonnance médicale, en souvenir d'Hippocrate, sans doute : Adelman en a glissé un ou deux dans son poème. Les copistes se sont plu à tracer leurs *explicit*s en lettres grecques. Sigon de Saumur fait exception ; si l'on en croit la Chronique de Saint-Florent, il était assez versé dans la langue d'Homère pour réviser les Saintes Écritures d'après l'original.

L'école de Chartres était plus riche en monuments de la langue latine. Cependant, en dehors des écrivains ecclésiastiques, sa bibliothèque ne comptait guère de prosateurs. On y voyait quelques orateurs et quelques historiens : parmi ces derniers, Fulbert cite seulement *Tite-Live*, *Valère-Maxime*, *Orose* ³, *Grégoire de Tours*. Au contraire, elle renfermait un assez grand nombre de poètes : *Virgile*, *Ovide*, *Horace*, *Térence*, *Stace*, *Servius*, pour les profanes, *Fortunat*, *Sedulius*, *Arator*, *Prudence*, *Boèce*, pour les poètes chrétiens. On leur empruntait volontiers des vers. Fulbert en a cité un des *Pontiques* d'Ovide et plusieurs de l'*Enéide* de Virgile : il s'est plu à les rapprocher de vers analogues de Boèce ⁴. Il fait allu-

¹ V. Pfister. *De Fulberti vita et op.*, p. 4 :

*Me non Argolici docuit, sed virga latini.
Constat enim grecum, quod præcipis, enucleandum :
Mecum Virgilius, nequaquam lusit Homerus.*

² *P. L.*, t. 141, col. 296.

³ *Id.*, t. 141, col. 239.

⁴ *Id.*, t. 141, col. 284.

sion aussi au vers 374 du *Phormion* de Térence¹. A son tour Hildegairé dérobe quatre vers à Horace², tandis qu'Adelman prend une locution à la 6^e satire de Juvénal. Angelran émaille aussi de réminiscences classiques son poème sur saint Riquier.

Non contente de citer les poètes, l'école de Chartres les imite et s'exerce dans tous les genres. Elle dépasse sur ce point les écoles de Fleury et même de Liège, dont les étudiants étaient comparés à des *bardes divins*, capables d'immortaliser les rois par leurs chants. Fulbert le premier versifie, et nous avons encore vingt pièces au moins sorties de sa plume. A son exemple les deux Sigon, Rainaud de Tours, Adelman, Bérenger, Hugues, Angelran, Foulcoie cultivent ce genre de littérature.

Guidés par le *De arte metrica* de Bède, qui leur servait de prosodie, ils s'essayaient dans tous les mètres usités avant eux. Ils composent des vers hexamètres, pentamètres, saphiques³ et iambiques, comme les anciens, et d'autres vers dactyliques trimètres hypercatalectiques, comme avaient fait saint Ambroise et les premiers hymnologues sacrés. Fulbert invente même une combinaison nouvelle des pieds métriques : c'est celle du tétramètre dactylique, du vers ithyphallique, et du trimètre iambique catalectique : combinaison d'ailleurs assez gracieuse à en juger par cette strophe de son hymne à la paix⁴ :

*Gaudet lancea falx, gaudet spatha
Devenire vomer,
Pax ditat imos, pauperat superbos.*

A la poésie antique fondée sur la quantité, les Chartrains joignaient la poésie moderne, caractérisée par le rythme, l'accent et la rime. Ils composent tantôt des vers de seize syllabes partagés en deux hémistiches égaux⁵, tantôt des vers de quinze syllabes ayant deux hémistiches inégaux, le premier

¹ *P. L.*, col. 205 : *Bonorum extortor, legum contortor.*

² *Id.*, col. 254, Horace, l. I, ep., VI, 15.

³ *Id.*, col. 350 et 351.

⁴ *Id.*, col. 349. Voir sur la versification de Fulbert, Pfister, *opere citato*, 31-34.

⁵ *Id.*, col. 348 : *De Philomela* :

Aurea personet lyra clara modulamina (15 pieds).

350 : *In vitis patrum veterum quiddam legi jucundum* ;

de même col. 339-342, les proses de saint Pantaléon, de saint Piat et de la Trinité, de saint Martin.

Inter Patres monachalis vel clericalis ordinis (16 pieds).

de huit pieds et le second de sept. Conformément aux exigences de l'oreille française, ils accentuent souvent la pénultième du premier hémistiché et l'antépénultième du second, et n'omettent jamais l'assonance ou la rime. Celle-ci, que saint Ambroise avait introduite déjà dans les vers iambiques égaux de ses hymnes, règne absolument dans le nouveau système de versification rythmée, et le pénétrera de plus en plus jusqu'à produire franchement la rime riche sur la fin du XI^e siècle. Dans les vers de seize pieds, elle relie les deux hémistichés du même vers entre eux ; c'est déjà la rime léonine qui, quelques années plus tard, envahira même la poésie mesurée : dans les vers de quinze pieds, elle associe ceux-ci deux à deux, trois à trois : dans les strophes de trois vers, comme celles d'Adelman, elle se retrouve aux deux premiers, tandis que les troisièmes riment entre eux. Enfin, dans d'autres morceaux, par exemple dans le *De philomela*, elle est la même pour tous les vers absolument :

Les écoliers chartrains ont cultivé l'une et l'autre sorte de versification. Ils ont peu réussi dans la première. Leurs hexamètres sont lourds, et c'est avec raison qu'ils les ont réservés aux sujets graves, aux conseils de morale et d'hygiène, aux règles des arts, aux explications mnémotechniques du calcul et du comput, enfin aux vies des saints. Leurs distiques obscurs et pédantesques rendent les épitaphes, où ils sont ordinairement employés, sèches et glacées¹. Ils n'ont d'aisance que dans les petits vers iambiques ou saphiques ; ainsi, les hymnes de Fulbert ne sont pas dépourvues de souffle².

Ils ont été plus heureux dans les pièces purement rythmées, dont, au reste, l'école de Chartres paraît avoir fait une particulière étude. Fulbert, Adelman, Bérenger, ont eu pour les vers de seize ou de quinze pieds assonancés ou rimés une prédilection jusqu'alors inconnue : on pourrait même croire qu'ils leur ont donné la vogue par leurs compositions, et que c'est après eux qu'on les a cultivés ailleurs. La *prière à Jésus* de Bérenger, faite dans ce genre, est à la fois simple et touchante ; la complainte d'Adelman, faible dans son ensemble, a de bonnes parties : parmi les essais semblables de Fulbert, la description du *rossignol* a de la grâce, l'épisode de *l'ermite Jean*, de la

¹ Epitaphes de Fulbert, Thierry, des abbés Gisbert, Arnoul, Landry dans le *Gallia*, t. VIII.

² V. *Nuntium vobis fero de Supernis*. — *Organum mentis tibi quæso, nostræ*. — *Chorus novæ Jerusalem*, P. L., t. 141, col. 351, 352, 353.

finesse. Les six proses qui lui sont attribuées ¹ ont un intérêt plus historique que littéraire. Elles marquent une étape dans la formation de la poésie liturgique.

Le temps n'était pas encore éloigné, où Notker se contentait d'appliquer des textes latins à des phrases mélodiques toujours exactement mesurées, à raison d'une syllabe par note. Comme ces phrases mélodiques se répétaient, avec le même nombre de notes, à des intervalles fixes, il arrivait que les textes adaptés se retrouvaient avec un même nombre de syllabes, à des intervalles égaux, et semblaient se succéder comme des vers. On eut bientôt la pensée de les faire rimer ensemble, puis d'en faire de véritables vers syllabiques partagés en hémistiches. Cette dernière évolution constituait un progrès immense, et, si nous ne nous trompons, elle s'opéra au XI^e siècle et en grande partie par les élèves de Fulbert. Ceux-ci furent dépassés au siècle suivant par Adam de Saint-Victor, qui perfectionna la rime, et remplaça les vers longs et toujours égaux par une foule de petits vers légers et gracieux. Mais ils n'en eurent pas moins la gloire d'avoir contribué à introduire le rythme et la poésie dans ce qui n'était avant eux qu'une prose servilement calquée sur la mélodie ².

Nos Chartrains remportèrent des succès moins brillants dans le champ de la prose latine. Ils produisirent des *histoires* et des *lettres*. Rainaud d'Angers fit une Chronique générale, allant de 977 à 1075 ; les autres composèrent des Vies, des Recueils de miracles et des Translations de saints, œuvres intéressantes pour l'histoire locale, mais d'une importance limitée. Ces récits hagiographiques avaient alors la vogue, car l'on découvrait beaucoup de reliques, cachées du temps des Normands. Fulbert les encourageait. C'est d'après son conseil que Bernard d'Angers recueillit les *Miracles de sainte Foy*, et qu'Angelran versifia la *Vie de saint Riquier*. C'est pour obéir à son impulsion qu'Olbert de Gembloux composa plusieurs Vies. Mais tous ces auteurs manquaient de critique et de style. Quelques-uns aimaient mieux, pour plaire à leurs contemporains, être édifiants que véridiques ; ceux qui voulaient être sincères, comme Bernard d'Angers, et qui vérifiaient par eux-

¹ De saint Piat, de saint Pantaléon, etc. de la Nativité.

² Voir surtout la prose *De Nativitate*, t. 141, col. 342, où les phrases se suivent deux à deux, avec le même nombre de syllabes par paire, sans rythme ni assonance.

mêmes les actes merveilleux dont ils se faisaient les historiens, se laissaient surprendre par de singulières illusions. Enfin, ils n'avaient guère d'autres modèles de style que Sulpice Sévère et les hagiographes des siècles précédents, modèles plus capables de les égarer que de les guider. Les mêmes observations s'appliquent à la rédaction de leurs chartes. Ils n'ont pas fait sortir ces actes publics, copiés les uns sur les autres dans leurs parties générales, de leur vulgaire banalité. Les chartes commencent presque invariablement par des exordes sententieux et s'achèvent par des imprécations assez communes. Orderic Vital trouvait cependant celle de Foucher élégante et subtile.

L'école de Fulbert excella dans le genre épistolaire. Le besoin de relations qui se développa plus que jamais en ce temps, le goût des billets aimables et piquants, donna l'idée de recueillir les lettres des anciens, tels que saint Jérôme et saint Augustin, et des modernes, comme Gerbert. Mais les lettres de l'écolâtre de Reims, sèches et concises à l'excès, furent infiniment dépassées par Fulbert. L'évêque de Chartres est le premier, croyons-nous, qui ait pris la peine de soigner ses petits morceaux littéraires. Il y a mis tout ce qu'il avait d'esprit, d'élégance et de tact. Aussi ne tarda-t-on pas à faire un recueil de ses lettres, pour les donner aux écoles comme des modèles. Dès la seconde partie du XI^e siècle, l'abbaye de Saint-Père en avait un exemplaire, actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale (n^o 14167). Les disciples de Fulbert rivalisèrent avec lui dans ce genre. Sans parler de la correspondance de Ragimbold de Cologne, et de Rodolphe de Liège, dont le caractère est plus scientifique que littéraire, les lettres d'Hildegare à Fulbert sont pleines de délicatesse et de sel ; celles de Bérenger à ses amis sont remarquables de naturel et d'esprit. Les lettres que cet hérétique reçut de ses condisciples sont toutes dignes d'intérêt. Il y a beaucoup de nerf et de mouvement dans celles d'Ascelin, beaucoup de gravité et d'originalité dans celles d'Hugues de Langres ; enfin la lettre d'Adelman réunit à un très haut degré la science, l'éloquence, la sensibilité, l'élégance ; volontiers on la croirait, comme les lettres de Fulbert, d'une meilleure époque.

2^o *Rhétorique*. — De même que la Grammaire, la Rhétorique comprenait l'étude des règles tracées par les rhéteurs, la

lecture de certains orateurs, et la composition d'essais d'éloquence sacrée ou profane.

Fulbert ne paraît pas avoir connu les *Institutions de Quintilien* et les beaux traités de Cicéron *De oratore* ou *De claris oratoribus*; mais il posséda certainement l'*Exposition de Victorin, in rhetorica Ciceronis* (99); il faisait aussi apprendre les différents extraits sur la *connaissance de la rhétorique et sur la distinction des lieux oratoires*, réunis dans le manuscrit 100. Lui-même avait composé vingt-un vers sur *les différences de la rhétorique et de la dialectique*, renfermés dans le même recueil. On y lisait que la rhétorique a pour objet le fait concret, et la dialectique la thèse et la vérité abstraite, que l'une parle avec aisance et préfère l'enthymème, tandis que l'autre se sert du syllogisme, enfin, que la première se propose de persuader et l'autre de convaincre par l'évidence.

Nous ne retrouvons pas, dans les documents et les catalogues, d'autres traités oratoires; mais on se servait probablement des traités de Cicéron, *ad Herennium* et *De Inventione rhetorica*. Nous ne rencontrons pas davantage les modèles oratoires que l'on goûtait alors; certains tableaux du siècle précédent signalent les *Catilinaires*, les *plaidoiries contre Verrès et Sylla*, les discours de Scipion et de Lellius, de Pyrrhus et d'Annibal. Peut-être les étudiait-on encore; on lisait certainement Tite-Live, et les morceaux oratoires que cet historien met sur les lèvres de ses héros; on sait que Richer, l'élève d'Héribrand, copiait Salluste.

Quoi qu'il en soit, quelques-uns d'entre eux cultivaient l'éloquence. Le chancelier Évrard brillait par sa faconde, Aréfaste savait parler en public, Rainaud d'Angers jouissait d'une réputation oratoire; Arrald, aux yeux des moines de Saint-Père, était prodigieusement habile dans l'art de persuader; Bérenger, au dire de Guitmond, soignait sa diction et son débit; enfin, l'obit de Fulbert le proclame très éloquent, et Adelman dit que ses lèvres distillaient le miel.

En effet, les *Sermons* que nous avons encore de lui confirment cette appréciation. Nous laissons de côté ceux qui ne sont que des fragments, des plans ou des compilations de textes. Il en reste trois qui sont dignes d'être édités¹. Deux furent prononcés à la fête de la *Nativité*. Le premier est conçu

¹ P. L., 141, col. 320. *Approbatæ*; col. 325. *Mutuæ dilectionis*; col. 326. *Adest nobis*.

selon toutes les règles de la rhétorique, avec exorde, division, développements, péroraison. L'exorde est tiré des entrailles du sujet, la division est claire et accentuée ; les développements sont variés, empruntés à l'histoire, et rehaussés par une pieuse légende ; la péroraison, enfin, résume tout le discours avec une chaleur vraiment communicative et pressante. Aussi, la plupart des chroniqueurs ont signalé ce discours comme l'un des titres littéraires de Fulbert, et l'Église, autrefois, l'a fait lire aux prêtres dans l'office de la Nativité.

Moins correct et plus mystique, le second sermon sur la *Nativité* est encore plus chaleureux et plus vif. Fulbert s'y abandonne aux pieux transports que lui inspire la naissance de la Sainte Vierge. Il en vante avec enthousiasme les charmes innocents, il exalte le jour qui en fut témoin, et il invite, dans un langage poétique et tendre, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions à le célébrer.

Son troisième discours, sur l'*Annonciation*, est plutôt une homélie qu'un sermon. Fulbert y commente librement, en exégète pieux, les paroles de l'Ange à Marie ; en les expliquant, il s'échauffe et s'attendrit, il admire et prie. Quelques passages de cette homélie ont été insérés par les auteurs du Bréviaire romain dans l'office du second et du troisième jour de l'Octave de la Nativité. L'une des invocations à Marie qu'elle renferme : *Sancta Maria succurre miseris*, a été choisie comme antienne commune de la Sainte Vierge. Enfin, cette homélie tout entière, en raison sans doute de son style vif et semé d'antithèses, a mérité d'être attribuée longtemps à saint Augustin.

Nous nous sommes étendus sur ces spécimens de l'éloquence chartraine, parce que nous n'en avons plus d'autres. On pourrait peut-être en rapprocher les lettres d'Adelman et de Hugues à Bérenger, qui ont une allure oratoire ; mais nous en avons déjà parlé, et de plus, elles appartiennent autant à la Grammaire et à la Théologie qu'à la Rhétorique.

3° *La Dialectique*. — Il nous tarde d'arriver à la troisième branche du *Trivium*, à la Dialectique. Fulbert est appelé par Trithème un dialecticien très subtil. Angelran, Raoul *Mala Corona*, reçoivent des historiens un éloge semblable. Rainaud de Tours, disait Adelman, était le roi de la philosophie dans les écoles après la mort de Fulbert. Aréfaste, dans sa poursuite des Manichéens, Hugues et Adelman, dans leurs lettres à

Bérenger, celui-ci dans son hérésie même, ont montré qu'ils avaient une philosophie très cultivée. Enfin, le médecin Jean a été indiqué par plusieurs écrivains comme le maître de Roscelin et le fondateur du Nominalisme.

Pour représenter le programme de dialectique alors suivi, nous n'avons, en dehors des ouvrages mentionnés au siècle précédent, qu'un seul manuscrit, celui qui est dans la bibliothèque de Chartres, sous le n° 100 ; mais il est de première importance, car il a été rédigé certainement au XI^e siècle : il renferme des vers empruntés à Fulbert, d'après lesquels on peut conjecturer avec vraisemblance qu'il a été, sinon à son usage, du moins à celui de ses élèves. D'ailleurs il renferme, dans un ordre évidemment voulu, les différents traités qui servaient à l'étude de la Dialectique. Ce manuscrit était le Manuel philosophique des Écoliers chartrains. On y trouve successivement : 1^o l'*Introduction de Porphyre*, 2^o les *Catégories d'Aristote*, 3^o les *Catégories de saint Augustin*, avec préface d'Alcuin, 4^o les vers de Fulbert déjà cités sur les *rappports de la Rhétorique et de la Dialectique*, 5^o le livre de Boèce : *De diffinitionibus*, 6^o les *Topiques* de Cicéron, 7^o le 1^{er} livre des *Perihermeneiæ* d'Aristote, 8^o les *Perihermeneiæ* d'Apulée, 9^o *Les différences topiques* de Boèce, 10^o deux courts traités, intitulés *de rhetoricæ cognatione*, *Locorum rhetoricorum distinctio*, 11^o les *Anteprædicamenta*, 12^o le *liber Divisionum* de Boèce, 13^o une lettre de Gerbert : *De ratione uti et rationali*, 14^o l'introduction de Boèce *in Cathegoricis syllogismos*, 15^o les trois livres du même de *Ypotheticis syllogismis*, 16^o différents tableaux de logique de Themistius et de Cicéron. En somme, l'on possédait de l'*Organum*, l'*Introduction* de Porphyre, les *Catégories* et l'*Interprétation* d'Aristote, dans la traduction de Boèce ; puis en fait de commentaires, l'on avait les *Catégories* de saint Augustin, l'*Interprétation* d'Apulée, auxquels on joignit les *Topiques* de Cicéron et les *Différences topiques* de Boèce ; enfin, on apprenait les traités de ce dernier sur les ouvrages alors perdus d'Aristote, c'est-à-dire sur la *Définition*, la *Division*, les *Syllogismes catégoriques*, les *Syllogismes hypothétiques*. L'on n'était donc guère plus riche qu'aux siècles précédents pour la logique abstraite, et Aristote, traduit ou résumé par Boèce, faisait toujours le fond du cours de Dialectique.

Quant à la logique appliquée aux systèmes et aux idées, on la trouvait dans des auteurs fort élevés. Il n'est pas sûr qu'on eût entre les mains le *Timée* de Platon traduit par Chalcidius,

mais Fulbert déclarait Platon, *supérieur à tous les autres penseurs de l'antiquité*¹, et Bérenger l'appelait la *perle de la philosophie*. On avait des sympathies pour les Néoplatoniciens, tels que Denys l'Aréopagite, Scot Erigène et Boèce dans sa *Consolation de la Philosophie*. A s'en tenir aux auteurs suivis, on jugerait que l'école chartraine était aristotélicienne dans sa méthode et platonicienne dans son esprit et ses idées.

En effet, les traités de logique y étaient commentés et glosés avec concision, comme les traités de grammaire et de rhétorique; on les voit encore chargés de notes marginales et interlinéaires. Ils sont accompagnés de tableaux synoptiques très complets portant les noms de Cicéron et de Thémistius, sans doute parce que ces tableaux résumaient les ouvrages de ces dialecticiens, tous disciples d'Aristote.

L'étude des règles du raisonnement et des formes de la pensée ne nuisait point encore à l'éclosion des grandes théories et des systèmes. Plus ou moins consciemment, les chartrains se partageaient en deux camps, selon leurs lectures et leurs habitudes d'esprit : les uns, et c'était le plus grand nombre, se laissaient aller aux tendances spiritualistes et idéalistes de Platon; d'autres s'attachaient davantage aux procédés critiques et sensualistes d'Aristote. Par suite de cette double orientation, il se posait entre eux déjà, avec une clarté douteuse encore, mais pourtant déjà vive, des problèmes de la plus haute importance, et dont la solution devait passionner tout le moyen-âge. Nous voulons parler des grandes discussions théologiques sur l'Eucharistie et des disputes philosophiques sur les Universaux, qui eurent toutes deux leur point de départ et leur premier retentissement dans l'école de Chartres. Ceci est un des points les plus intéressants de l'histoire littéraire de la France.

Fulbert et ses principaux disciples, lecteurs de saint Denys l'Aréopagite, de Scot Erigène, de saint Augustin, et d'autres Pères admirateurs de Platon, étaient portés aux conceptions idéales et aux intuitions élevées. Leur piété vive, docile, naïve, les confirmait dans leur tendance vers les choses suprasensibles. Fulbert, dans sa lettre à Adéodat, Hugues et Adelman, dans leurs lettres à Bérenger, distinguaient, au-dessus des sens, deux facultés, la raison et la foi, et au-dessus des objets visibles, deux sortes d'objets invisibles, les essences

¹ Pfister, op. cit. p. 34.

relevant de la raison et les substances spirituelles relevant de la foi. Dans leur pensée, ces deux catégories d'objets étaient également réelles. Fulbert souhaitait à Abbon ¹, en le qualifiant de grand philosophe, *magne philosophe*, la jouissance de l'essence de Dieu d'abord, *superessentiam Dei*, et ensuite la possession des essences philosophiques (c'est le mot qu'il emploie), tant de celles que l'on dit être que de celles que l'on dit n'être pas. A ses yeux donc, ces deux sortes d'essences, dont les unes existaient, et dont les autres ne jouissaient pas de l'existence, avaient une réalité objective égale ; car, non content de les souhaiter au même titre que l'essence de Dieu, il affirmait des unes et des autres qu'elles avaient quelque chose d'éternel et conséquemment d'agréable aux sages. Ainsi, dans ce passage, qui respire d'ailleurs le néoplatonisme et paraît imité de saint Denys ou de Scot Erigène, Fulbert prêtait une certaine réalité aux essences purement rationnelles qui sont l'objet des idées. Hugues de Langres complétait sa pensée lorsqu'il écrivait que l'esprit ne fait pas les essences, mais se contente de les juger : *est enim intellectus essentialium discussor, non opifex ; judex, non institutor* ² : comme s'il eût dit que les essences ont une réalité objective indépendante de l'esprit lui-même. Or, c'est la formule même du Réalisme, dans la question des Universaux : c'est la pure théorie platonicienne.

D'autre part, Bérenger, contrairement à Fulbert, apparaît comme le tenant de l'Aristotélisme et du Nominalisme dans l'École de Chartres. Lui aussi aime Platon et se réclame sans cesse de Scot Erigène, mais son esprit inquiet, raisonneur, a subi par dessus tout l'impression du logicisme d'Aristote. Il a besoin de passer au creuset de la critique les données de la foi, les explications traditionnelles de la Sainte Ecriture. Peu ému par les arguments d'autorité, c'est à sa raison seule qu'il accorde le droit de décider en dernier ressort. Adelman, Hugues, Fulbert avaient subordonné les sens à la raison et la raison à la foi : pour lui, non content d'écarter la foi, il se méfie inconsciemment de la raison pure, il la soumet aux sens et fait de l'expérience sensible l'unique moyen sûr de la

¹ P. L. t. 141, lettre 2 : « *Sed quoniam philosophicis essentiis magnum quiddam superest, atque ex his quae non esse dicuntur quaedam perpetua fiunt, ideoque sapientibus aliquando grata sunt, recipe, quaeso, quod ab utroque tibi lectum offero. Denique ut participando superessentiam Deitatis dominus fias...* »

² P. L., t. 142, col. 1327.

connaissance. Il est vrai qu'il attribue aux sens le pouvoir de percevoir à la fois l'accident et la substance, comme s'ils étaient inséparables : d'après lui l'œil, en apercevant la couleur, saisit le coloré. Mais cette extension même du pouvoir accordé aux sens tourne à la confirmation de son principe sensualiste. Il n'existe, selon lui, que ce que l'on voit et ce que l'on touche, et l'on ne touche et voit que la substance connaturelle à l'accident. Appliqué à la théologie, ce principe aboutit fatalement à la négation de la transsubstantiation; si l'on perçoit, dit-il, les accidents du pain, c'est que la substance persiste et n'est pas changée. Appliqué à la philosophie et à la nature des choses, ce même principe aboutit logiquement au Nominalisme. Toute réalité, selon lui, est individuelle, aucune n'est universelle : car le sens, juge suprême de toute existence, ne perçoit que le particulier. L'Universel donc, objet de l'idée, n'existe pas, n'a pas de réalité : ce n'est qu'un concept, ou, si l'on veut, un nom : ce qui est la formule même du Nominalisme¹.

Toutefois, ces deux conclusions théologique et philosophique qui sont une conséquence logique, nous l'avons montré, des principes de Bérenger, n'en furent pas immédiatement déduites avec cette clarté et cette netteté. D'abord il y eut une lutte sourde entre ces principes et ceux de Fulbert, lutte qui se déclara du vivant de ce pontife. Les défiances de l'évêque, les airs d'indépendance affectés par Bérenger, trahissaient déjà l'opposition qui régnait entre les idées de l'un et celles de l'autre. Les deux principes étaient déjà en présence : seule, l'autorité de Fulbert empêchait ceux de Bérenger de mettre au jour leurs conclusions erronées.

Mais, lui mort, rien ne s'opposa plus à leur éclosion. Bérenger le premier dégagea celles qui touchaient le dogme eucharistique ; peut-être n'avait-il pas aperçu celles qui, moins concrètes et plus générales, touchaient au fondement des connaissances humaines et appartenaient au domaine de la philosophie. Celles-là furent aussi formulées par un de ses contemporains, élève comme lui de l'école de Chartres : nous voulons désigner Jean, qui fut le maître en Nominalisme du fameux Roscelin.

Rien n'est plus vraisemblable que cette origine chartraine du Nominalisme. Nous avons montré que ce système sort logiquement, comme l'erreur sur la transsubstantiation, des méthodes

¹ V. Cousin : *Abelard*, Fragments philosophiques, p. 120.

et des principes sensualistes déjà professés à Chartres même par Bérenger et combattus par Fulbert. Il est tout naturel qu'il ait été lancé, lui aussi, comme la négation de la Transsubstantiation, qui en est une application théologique, par un élève de l'école chartraine. Habitué dès l'enfance à méditer les questions qui devaient lui donner naissance, excité à les approfondir par les controverses eucharistiques où elles étaient de nouveau mises en jeu, cet élève fut amené à découvrir le Nominalisme qu'elles renfermaient en germe.

Mais s'il est facile de prouver, par la filiation logique des idées, la vraisemblance de l'origine chartraine du Nominalisme, il est beaucoup moins facile de l'établir historiquement. Nous l'essaierons cependant, en démontrant que ce Jean, maître de Roscelin et fondateur de ce système, doit être identifié avec Jean, médecin du roi Henri I^{er}, que nous avons déjà signalé parmi les savants de notre école.

Le texte fondamental sur lequel roule tout le débat est une phrase d'un chroniqueur anonyme du XI^e siècle, cité par du Boulay, qui, parlant des événements survenus depuis les premières années du roi Robert jusqu'à la mort du roi Philippe I^{er}, s'exprime ainsi : *In dia lectica hi potentes extiterunt sophistae : JOANNES QUI EAMDEM ARTEM SOPHISTICAM VOCALEM ESSE DISSERUIT: Robertus Parisiensis, Roscelinus Compendiensis, Arnulphus Laudunensis. Hi Joannis fuerunt sectatores, qui etiam quamplures habuerunt auditores.* Quel est donc ce Jean ? Je soupçonne, dit du Boulay, que c'était le médecin du roi Henri : *eum esse suspicor Joannem illum qui fuit Henrici Iⁱ regis archiater.* Mais Meiners, Oudin, Hauréau ont rejeté cette identification¹ : M. Cousin s'est abstenu. Nous partageons l'opinion de du Boulay.

¹ V. M. Hauréau, *Histoire de la Philosophie scolastique*, 1872, t. I, chap. de Bérenger X^e et XI^e. — Cousin, *Abélard, Fragments philos.* 1840, p. 121. — Du Boulay, *Histor. Un. Par.*, t. I, p. 443. — *Hist. litt.*, VII, 132. ; IX. 359. — M. R. L. Poole, p. 322, 336, dit aussi que l'interprétation de M. Hauréau s'appuie sur un texte dénaturé de Jean Scot. Il signale cependant, après le docteur Prantl, des traces de Nominalisme dans deux manuscrits du IX^e ou X^e siècle, dont l'un pourrait être dépendant de Jean Scot. En conséquence, il ne croit pas impossible que Jean Scot soit le fondateur du Nominalisme, visé par la Chronique de du Boulay, d'autant plus que celui-ci est appelé *Sophista*, comme Jean Scot dans son inscription rapportée par G. de Malmesbury. Ce ne sont là que des rapprochements ingénieux, mais faibles, qui ne sauraient prévaloir contre le texte de la Chronique dans lequel il s'agit bien du Nominalisme de Roscelin et de son fondateur immédiat. — Il est vrai que cette Chronique n'est connue que par du Boulay.

Il n'est pas difficile d'éliminer les autres noms mis en avant. Oudin a proposé Jean Scot Erigène : c'est lui aussi que désigne, après le docteur von Prantl, M. Hauréau, mais en rejetant les preuves d'Oudin et en donnant une nouvelle interprétation de la Chronique, interprétation d'ailleurs très forcée et peu vraisemblable. Il suppose que Jean Scot, ayant vécu plusieurs siècles avant Roscelin, fut plutôt son inspirateur éloigné que son maître immédiat ; de plus, Jean Scot ayant professé le Réalisme et non le Nominalisme, comme Roscelin, il prétend qu'il s'agit d'une autre doctrine. Cette formule : « *eamdem artem sophisticam vocalem esse disseruit* » ne signifierait pas, comme on l'a pensé jusqu'ici, que Jean, et Roscelin après lui, faisaient de la Dialectique une science purement verbale, mais plutôt qu'ils la classaient tous deux parmi les sciences ayant pour objet les règles du langage. Jean Scot, paraît-il, dans sa classification générale, assigne à la Dialectique cet objet, en des termes matériellement semblables à ceux du chroniqueur. Cette ressemblance verbale prouverait l'identification de Jean Scot avec *Joannes sophista*, et la phrase citée par du Boulay devrait se traduire ainsi : Jean (Scot Erigène) affirma que la dialectique s'occupait des règles du langage, et parmi ses sectateurs éloignés (*sectatores*) il compta, au XI^e siècle, près de trois siècles après lui, Roscelin de Compiègne, etc...

On sent combien cette interprétation est fautive. Puisque la Chronique embrasse le temps qui s'écoula entre le commencement de Robert le Pieux et la fin de Philippe I^{er}, c'est-à-dire tout le XI^e siècle, il faut renoncer à Jean Scot Erigène, qui brillait à la cour de Charles le Chauve, au IX^e siècle, et s'en tenir à un certain Jean, qui eut pour disciple immédiat Roscelin de Compiègne. Ce qui le confirme, c'est le caractère de la doctrine transmise de l'un à l'autre. M. Hauréau est le premier qui l'ait entendue dans le sens d'une vulgaire classification des sciences ; M. Cousin et tous les autres y ont reconnu franchement la formule du Nominalisme : d'ailleurs de quelle autre opinion peut-il être question quand il s'agit de Roscelin ? Et le Nominalisme est l'opposé même du système de Jean Scot Erigène. La vérité est que ce *Joannes Sophista* était un nominaliste du XI^e siècle, contemporain de Roscelin.

Était-ce donc le chartrain Jean, médecin d'Henri I^{er} ? Ici l'on nous oppose l'obscurité de ce personnage. « Anselme, Abélard, Jean de Salisbury, Othon de Friesingue, Vincent de Beauvais auraient donc ignoré le nom d'un person-

nage aussi considérable, d'un chef de secte aussi fameux ! » Nous répondrons que ce Jean n'est pas absolument inconnu. Orderic Vital le montre en 1060 au chevet du roi Henri mourant ; Guillaume de Jumièges l'appelle *le plus habile des médecins* ; des chartes de 1045 et 1049 le portent comme témoin avec plusieurs clercs chartrains. Son obit est dans notre Nécrologe et l'on y relate ce qu'il fit pour la châsse et la Cathédrale. Médecin et artiste, comme Fulbert, Richer, Héribrand, Hildegare, Bérenger, Raoul *Mala Corona*, il pouvait être philosophe comme eux : étudiée après les autres branches du *Trivium*, la médecine les supposait toutes, et spécialement la Dialectique. Le silence des historiens postérieurs s'explique facilement par le bruit que fit Roscelin : le disciple éclipsa le maître ; ayant souffert pour le Nominalisme, Roscelin parut l'avoir fondé. Néanmoins les hommes attentifs ne s'y sont pas trompés : comme le dit le P. Lobkowitz, Roscelin fut *auctor* et non *author* de ce système, il le défendit, il le prêcha, mais il ne le créa point. Cette gloire revient au sophiste Jean, et ce sophiste, rien n'empêche de le croire, ce fut le chartrain Jean.

Ce médecin était à Chartres au moins en 1037 et 1045 : il put connaître, sinon Bérenger lui-même, du moins ses idées tout imprégnées de Nominalisme, comme nous l'avons vu. D'autre part, il était à Paris en 1060, près du roi, et il dut y rencontrer Roscelin. Celui-ci, d'ailleurs, vint peut-être à Chartres, puisque plus tard il demanda à saint Ive de le recevoir dans son église. Quoi qu'il en soit, Jean et Roscelin purent facilement se voir, et les controverses eucharistiques leur servirent naturellement de prétexte pour parler des idées philosophiques. La transmission des principes de Bérenger à Roscelin, par l'organe du fameux médecin Jean, put donc s'effectuer aisément. La ressemblance presque matérielle de leurs doctrines prouve même qu'elle eut réellement lieu. Saint Anselme reproche à Roscelin de subordonner la raison, juge de toutes choses, aux sens : c'était aussi l'un des reproches d'Hugues et d'Adelman à Bérenger. Saint Anselme raille Roscelin de ce qu'il ne peut séparer dans les objets, ce qui relève des sens (l'accident) et ce qui relève de la raison (la substance) : il est incapable, par exemple, de distinguer entre le cheval et sa couleur : *cujus mens obscura est ad discernendum inter equum et colorem equi*. Or Bérenger prétendait de même que la substance et l'accident étaient inséparables, qu'on ne pouvait voir la couleur et la grandeur sans voir la chose grande et

colorée : *omnino est perceptibile, nulla ratione colorem videri nisi contingat etiam coloratum videri*. Roscelin, en théologie, délaissait la tradition pour la raison. « Il faut toujours, disait Bérenger, recourir à la dialectique, car c'est recourir à la raison. » Enfin Roscelin n'attribuait aux substances séparées des accidents qu'une existence conceptuelle, et Bérenger disait en parlant du pain qu'en dehors de ce que révélaient les apparences, il n'y avait rien qu'une fiction de l'esprit : *si quod adjunctum est, sola fit intellectus potentia*¹. En un mot, il y avait identité et presque synonymie entre leurs principes.

Comment expliquer cette ressemblance, sinon par l'intervention d'un maître qui, avant d'instruire Roscelin, avait été lui-même imbu des doctrines de Bérenger. Ce maître s'appelait Jean, nous dit le chroniqueur. A Chartres, au temps de Bérenger, il y avait un certain Jean qui, étant devenu fameux en médecine, dut être aussi versé en dialectique. Aucun autre personnage de son nom ne se rencontre qui puisse mieux servir de lien entre les deux philosophes. Il est donc naturel de saluer en lui, avec du Boulay, le fondateur du Nominalisme.

Nous n'insistons pas sur l'importance de ce fait. Les écoles de Chartres, avec Bérenger et Jean, sont le berceau de ce mouvement nominaliste qui agitera toutes les écoles au XII^e siècle. Nous verrons, au chapitre de la Théologie, que fidèles aux inspirations de Fulbert, elles soutinrent le parti du Réalisme contre les erreurs de l'écolâtre de Tours. S'il est vrai que les controverses sorties de ces deux courants aient contribué à la formation de la scolastique, en obligeant les esprits à raisonner sur la foi, il est juste de donner à nos écoles une bonne part dans les origines de cette science, plus tard si glorieuse et si féconde.

SECTION II. — LE QUADRIVIUM. — 1^o *L'Arithmétique* et la *Géométrie*. — Les premières facultés du *Quadrivium* étaient l'Arithmétique et la Géométrie. Fulbert, qui les avait étudiées sous Gerbert de Reims, mit en vers les divisions de *la livre, de l'as, des fractions*², et de *l'once*. Francon de Liège composa un

¹ V. Hugues de Langres, *P. L.*, 142, col. 1327, et pour saint Anselme, M. Cousin, *opere citato*, pag. 90-97.

² V. *P. L.*, t. 141, col. 354, et complet dans Pfister, *de Fulberti vita et opp.*, p. 35. — Hauréau : *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibl. nat.*, t. VI, p. 9 et 10.

traité sur la *Quadrature du Cercle*, excellent et subtil, dit Trithème¹. Ragimbald de Cologne et Rodolphe de Liège s'écrivirent sur ces matières, enfin la *Chronique d'Anjou* rapporte que Sigon de Saumur excella dans ces sciences.

Les traités élémentaires en usage se réduisaient à ceux de Boèce, parmi les anciens, et, parmi les modernes, aux écrits de Gerbert, dont on possédait au moins la lettre à Constantin sur l'*abacus*, à ceux d'Adelbold, évêque d'Utrecht, de Wazo, écolâtre puis évêque de Liège, qui roulaient sur le Triangle, et enfin au *Podismus* d'un certain Albin (peut-être Alcuin), que Fulbert mettait aux mains de ses élèves, et qui traitait des différents *pieds* géométriques².

Les lettres de Ragimbald de Cologne et de Rodolphe de Liège sont aussi pleines d'arithmétique que de géométrie ; ils veulent prouver leurs théorèmes par l'une et l'autre de ces sciences. Toutefois il ne faut pas exagérer leurs connaissances, pas plus que celles de Gerbert. Tous ces écoliers s'évertuaient à comprendre le traité théorique de Boèce : dans la pratique, ils employaient les chiffres arabes, dont Boèce et Gerbert avaient gardé le secret, pour représenter les unités et les fractions, et ils faisaient les quatre opérations à l'aide de ce que l'on appelait l'*abaque*. Les deux écolâtres de Liège et de Cologne tracent plusieurs calculs avec des chiffres arabes sur l'*abaque*, ils font une division de fractions *abacizando*. L'évêque Arrald savait aussi *abacizer*, et c'est par ce procédé que, sur la prière d'Hugues de Cluny mourant, il supputa le nombre de messes célébrées par cet abbé depuis son ordination³. Un manuscrit du XI^e siècle, ayant appartenu au Chapitre, nous offre, en face de la lettre de Gerbert à Constantin, un abaque complet⁴. C'est un tableau composé de plusieurs

¹ Voir ce qu'en dit Cantor, I, 822, qui relève quelques-unes des formules de Francon. Le Dr Winterberg a publié son ouvrage en entier. *Zeitschrift. Math. Phys.*, XXVII, 1882. Supplémentheft, S. 137-190.

² V. la Correspondance de Ragimbald et de Rodolphe, que nous publierons bientôt.

³ *P. L.*, t. 144, col. 928.

⁴ *P. L.*, id., 214. Sur le *Podismus* : *Vorlesungen über geschichte der Mathematik*, von Moritz Cantor, 1^{er} vol. 2^e ed., Leipzig, 1894, 516, 810, 813 : dans ces passages, Cantor dit que le *Podismus* signifie l'hypothénuse, mais ne semble pas savoir que c'est le titre d'un ouvrage. Le même auteur signale comme ayant écrit sur l'Abaque, au XI^e siècle, Hérisger de Lobbes, Herbert de Saint-Hubert dans les Ardennes, Francon de Liège, Rodolphe de Liège et Ragimbald de Cologne, tous liégeois et chartrains, I, 834.

colonnes verticales, en haut desquelles sont indiquées en chiffres romains les ordres d'unité selon la progression décimale. A ce tableau sont jointes des règles d'addition et de multiplication semblables à celles que formule Gerbert dans sa lettre. Jusqu'ici l'on croyait que la Lorraine, où fleurissait Bernelinus, était le centre principal de ce mode de calcul au XI^e siècle; il faudra citer aussi les écoles de Chartres et de Liège : du reste ce procédé était assez commun.

La géométrie théorique fait l'objet principal des lettres de Ragimbald et de Rodolphe. Ils s'efforcent d'expliquer le passage de Boèce sur la valeur des angles; l'un démontre qu'en effet les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits; l'autre que le triangle équivaut à la moitié d'un carré coupé par une diagonale. La discussion s'engage ensuite sur la longueur de cette diagonale proportionnellement aux deux autres côtés du triangle, ce qui donne lieu à une division de fractions par l'abaque. Une nouvelle question est soulevée: peut-on trouver un carré double d'un autre par l'arithmétique ou par la géométrie? L'on répond que par l'arithmétique on ne l'obtient point d'une manière exacte, mais seulement par la géométrie, en élevant un carré sur la diagonale du carré dont on recherche le double. Le passage de Boèce sur les angles intérieurs et extérieurs fournit aux deux savants un autre sujet de discussion. Qu'appelle-t-on angles extérieurs ou intérieurs? Les angles intérieurs se trouvent-ils exclusivement dans les plans, et les angles extérieurs dans les solides? Ou bien sont-ils identiques, ceux-ci avec l'angle aigu, ceux-là avec l'angle obtus? Enfin les deux amis se demandent ce qu'il faut entendre par les pieds, droits, carrés, solides, dont parle aussi Boèce.

Telles étaient les questions géométriques agitées par ces étudiants à Chartres et à Liège, sous la direction de Fulbert, de Wazon, d'Adelbold : elles sont bien rudimentaires, mais témoignent d'un mouvement d'esprit qu'il faut signaler, surtout si l'on en rapproche les traités de Francon sur la *Quadrature du Cercle* et de Ragimbald sur le *Triangle*¹.

[2^o *Astronomie*. — L'Astronomie comprenait le comput liturgique et la théorie des astres. Pour le comput, les Char-

¹ Francon, dans son traité de la *Quadrature du Cercle*, cite Ragimbald et rappelle une de ses formules touchant la racine carrée. Cantor, I, 822.

trains s'inspiraient des écrits de Bède, d'Abbon (75), de Denys le Petit. Fulbert mit en vers un résumé des points principaux de cette science difficile : en apprenant par cœur cette pièce poétique, ses élèves savaient le nombre des mois et des jours, la place des Ides, des Nones, des Calendes, la date des nombres réguliers et des jours concurrents¹. Des indications contenues dans ce morceau, M. Pfister a pu conclure que, du temps de Fulbert, on commençait l'année au 1^{er} mars². Ce fut sans doute d'après la science qu'il avait acquise à Chartres que Francon de Cologne composa son traité du *Comput*.

Pour la connaissance des astres, Fulbert trouva encore moyen d'insérer dans quatre vers mnémotechniques les noms arabes des douze signes de zodiaque³. Francon écrivit son traité *De sphaera*, aujourd'hui perdu, mais qui devait avoir pour objet la science du cours des astres à l'aide d'une boule appelée *Astrolabe*. Cet instrument, déjà vulgarisé par Gerbert, était connu de Rodolphe de Liège qui en construisait des modèles. « Je vous aurais envoyé volontiers, écrivait-il à Ragimbald, mon Astrolabe pour que vous en jugiez, mais il me sert de modèle. Si vous voulez savoir ce que c'est, venez à la messe de Saint Lambert; vous ne vous en repentirez pas. Il vous serait inutile de voir simplement un Astrolabe. » Cet instrument consistait dans une sphère traversée par un tube servant d'axe et destiné à fixer l'étoile polaire, il portait la représentation des diverses étoiles avec leur forme et leur nom. On le retrouve dessiné dans un de nos manuscrits du XII^e siècle⁴; il est donc probable, malgré l'ignorance qu'en avait Ragimbald, qu'on s'en servait à Chartres comme à Liège au XI^e siècle.

3^o *La Musique*. — L'école de Chartres était alors une grande école de musique. Pour la théorie scientifique de cet art, elle se bornait à commenter sèchement Boèce et à le mettre en tableau; elle se portait davantage vers la musique vocale, profane et sacrée, dont elle soignait l'exécution et cultivait la composition; elle s'exerçait aussi dans les instruments.

Il semble, en effet, qu'elle menait de front ces deux parties

¹ *P. L.*, t. 141, col. 347.

² Pfister, *Robert le Pieux*, 1885, XXXVII, et thès. lat., p. 37.

³ Pfister, *De Fulberti vita et opp.*, p. 37.

⁴ *Bibl. de Ch.*, m. 214, f^o 31.

de la science musicale. Aux chants elle mêlait la lyre, le luth et l'orgue. Le poème d'Adelman était fait pour être à la fois chanté et joué, si nous en jugeons par le premier vers. L'idylle de Fulbert sur le *Rossignol* était également exécutée par les instruments et par les voix ; les premiers vers signalent la lyre, le monocorde, et peut-être l'orgue, comme devant en rehausser le chant¹. Hildegare, d'après Adelman, savait, comme Fulbert, toucher le luth de Pythagore ; enfin Sigon n'avait pas de rival dans l'orgue, si tel est toutefois le sens que comporte le vers d'Adelman : *Singularis organali regnabat in musica*.

L'orgue était plus spécialement consacré aux chants liturgiques, à ces chants où excellaient Fulbert, Sigon, Arnoul, Angelran, Raoul *Mala Corona*, Adelman, Hildegare, Sigon de Saumur, Olbert de Gembloux et tant d'autres.

Fulbert composa le texte et le chant des trois fameux *Répons* de la Nativité, que Lebeuf prit pour modèles dans la rédaction de l'Antiphonaire de Paris, et que les Bénédictins de Solesmes ont rétabli dans leur office propre². On lui attribue aussi tout l'*Office de saint Gilles*, dont le texte lui était déjà imputé, et dont nous avons retrouvé et publié le chant³ ; il composa de même un *Kyrie* farci, une hymne et une prose qui se lisent dans nos Missels et dont le chant est admiré par les connaisseurs⁴. Nous avons vu que Sigon, son secrétaire, fut un chantre très renommé ; qu'Arnoul nota l'*Office de saint Evroul* et en apprit l'intonation à deux moines de cette abbaye ; que Rainaud d'Angers, Sigon de Saumur, Angelran, Olbert, composèrent ainsi, selon les règles de la musique, des *Répons* en l'honneur de différents saints. Tout cet ensemble de musiciens prouve que, depuis saint Calétric, et surtout depuis Herbert, le contemporain de Fulbert, l'étude de la musique n'avait pas faibli dans l'école de Chartres. Il semble même qu'alors elle y fit un immense progrès, s'il est vrai qu'au plain-chant ordinaire les disciples de Fulbert aient joint ce qu'on appelait alors le déchant et ce qui fut plus tard l'harmonie.

Jusqu'alors, en effet, on se contentait, pour relever la mélodie grégorienne, de lui adjoindre une autre phrase musi-

¹ *P. L.*, t. 141, col. 348.

² *Id.* col. 345.

³ *Un manuscrit chartrain du XI^e s.* 198-229.

⁴ *P. L.*, t. 141, col. 350, 351.

cale qui s'y adaptait brutalement, note contre note, avec des intervalles toujours égaux et des mouvements généralement semblables. Francon de Cologne, dans son *De Cantu mensurabili*, montra que les notes pouvaient avoir différentes valeurs, et, dans son traité *De Diaphonia*, expliqua comment la seconde partie pouvait s'affranchir de la première et la suivre avec des notes de longueurs variées, avec des intervalles multiples et des mouvements différents. C'était le point de départ de la science de l'harmonie. Quelques auteurs, comme M. de Coussemaker, ont pensé que ces traités devaient être ravis à notre Francon du XI^e siècle et reportés au XII^e siècle, parce que le plainchant n'avait pu atteindre qu'à cette dernière époque le développement que supposent ces écrits. Ces auteurs ignoraient de quelle école Francon faisait partie. S'ils avaient vu en lui un disciple d'Adelman et de l'école musicale de Chartres, ils auraient moins craint de lui laisser les ouvrages dont les historiens lui font honneur, et qui s'expliquent fort bien par le milieu musical d'où ils sont sortis.

4^o *La Médecine.* — Au *Quadrivium* se joignait, dès le X^e siècle, l'étude de la médecine. La dynastie des Amandus, des Héribrand, fut continuée, nous l'avons vu, par Fulbert, Hildegare, Bérenger, Guizo, Goisbert, et Raoul *Mala Corona*. Nous avons encore trois ordonnances médicales de ce temps, dont deux de Fulbert et une d'Hildegare. « Croyez-bien, écrivait Fulbert, que depuis mon épiscopat, je n'ai préparé aucun onguent. Ce qui m'en reste je le tiens d'un médecin, je m'en prive pour vous ¹. » — « Voici trois potions de Galien et autant de *theriacæ diatessaron*, écrivait-il à Ébale. Dans vos Antidotaires vous trouverez la manière de les prendre. Voici de plus le vomitif que vous avez demandé... je vous conseille plutôt de la racine de valériane, ou mieux encore des pilules laxatives, je vous en offre quatre-vingt-dix ². »

Devenu évêque, il prit pour secrétaire de ses consultations Hildegare, habile, on le sait, dans l'art d'Hippocrate. « Cette potion Iera que vous envoie l'évêque, écrivait Hildegare à Adalbéron de Laon, prenez-la dans de l'eau chaude, avant le lever du jour; vous ne souperez pas le soir, et la nuit vous jette-

¹ *P. L.*, t. 141, lettre 9^e, col. 205.

² *Id.*, lettre 4^e. — *L'Hist. litt.*, IX, 196, disait à tort que Foucher de Chartres avait, le premier, signalé la *thériaque*.

rez dans la tasse où elle se refroidira du sel gemme, ou à son défaut une pincée de sel fin, » et il continuait cette ordonnance en y ajoutant toutes sortes de détails pratiques pour le bon effet de la médecine ¹. En somme, la médecine usuelle était surtout composée de recettes diverses, dont plusieurs manuscrits nous apportent de curieux spécimens.

Fidèle à son système, Fulbert avait mis l'art médical comme les autres en vers mnémotechniques. Le manuscrit 111 nous donne ses poésies sur l'hygiène des repas, conçues sur le modèle de celles de Salerne ². Il remettait de plus à ses élèves les auteurs déjà mentionnés au siècle précédent, surtout au sujet d'Héribrand. Il alliait donc le *Dogmatisme* d'Hippocrate et de Galien, qui expliquait les maladies par les forces naturelles et les humeurs, au *Méthodisme* de Sorin et d'Oribase, qui ramenaient tout au resserrement et au relâchement.

Les médecins chartrains avaient pour patron particulier saint Pantaléon. Fulbert composa en son honneur une prose, où il vante beaucoup Hippocrate, qui fut, dit-il, envoyé du ciel, et Esculape, qu'il appelle le plus grand des médecins ³. Il est inutile de dire que Fulbert et les siens connaissaient peu de physique : à Robert, qui le consultait sur une pluie de sang, il répondit en historien et non en physicien ⁴.

II. LES SCIENCES SACRÉES

Fulbert, le docteur catholique, comme l'appelle Adelman, ne se bornait pas aux auteurs profanes. Il fréquentait les écrivains sacrés, les Pères, les théologiens, les canonistes et les liturgistes, et les expliquait dans un esprit propre à son école et à ses disciples.

Pour l'Écriture Sainte, il fuyait à la fois les excès de l'allégorisme et de la critique. S'il la commentait en exégète dans ses lettres, en moraliste ou en controversiste dans ses sermons et ses traités, toujours il mettait à la base de ses interprétations la connaissance exacte du sens littéral et historique. Pour le découvrir, il voulait qu'on la relût plusieurs fois, au besoin il recourait à l'original : nous l'avons vu citant les Septantes ; dans

¹ *P. L.*, lettre 118.

² *Id.*, col. 349.

³ *Id.*, col. 340.

⁴ *Id.*, col. 239.

son opuscule *contre les Juifs*, il a cité de l'hébreu, non sans doute qu'il le connût très bien, comme peut-être Sigon de Saumur, mais il en avait une légère teinture. Une fois en possession du sens littéral, il passait aux applications morales, et aux analyses psychologiques, *non videtur incongruum si, historice veritate servata, quomodo tota spiritualiter possit intelligi, demonstramus* ¹.

Il ne se fiait pas d'ailleurs à son savoir seul dans la lecture des Écritures, il se mettait volontiers à la suite des Pères. S'il ne connaissait point les Pères Grecs, il était familier avec plusieurs Pères latins, tels que saint Jérôme, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Hilaire et surtout saint Cyprien, saint Augustin et saint Fulgence. A ces grands docteurs, il joignait quelques écrivains ecclésiastiques de second ordre, tels que Bède, Raban Maur, Bacharius, qui commentèrent les livres saints. Ces auteurs, du moins les premiers, étaient ses oracles, soit dans l'intelligence du texte sacré, soit dans le développement des doctrines théologiques. Il recommandait à ses disciples, dans ses fameuses conférences, de les prendre pour guides. L'argument d'autorité qu'Adelman et Arnoul opposèrent à Bérenger, ils le tenaient de Fulbert. En un mot, ce pontife puisait la science sacrée dans l'Écriture et les Pères, et l'appuyait sur la tradition. Il se servait du raisonnement dans la controverse, comme moyen d'exposition plutôt que comme moyen de démonstration ; sa théologie était par suite beaucoup plus positive que scolastique ².

Tout autre était la méthode de Bérenger. Pour lui l'autorité ne comptait pas, ni en exégèse, ni en théologie. « A quoi bon se tromper avec tout le monde, disait-il un jour, si tout le monde se trompe. » Il ne consultait parmi les Pères que ceux qu'il avait arbitrairement choisis, parce qu'il les croyait d'accord avec ses doctrines personnelles ; il citait à pleine bouche saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, qui lui fournissaient des textes à son appui ; il écartait Paschase Radbert, mais il s'attachait à saint Denys l'Aréopagite et à Scot Erigène, parce que ces écrivains, spiritualistes dans la forme, étaient conceptualistes et rationalistes dans le fond.

¹ P. L., t. 141, col. 273.

² Les Chartrains firent peu de théologie morale en dehors des sermons. Oderic, abbé de Vendôme (1044-1082), laissa un traité *des vices et des vertus*, *Hist. litt.*, VII, 150.

Autant Fulbert était conservateur et traditionnel, autant Bérenger était novateur et critique. Et cette opposition, nous l'avons déjà démontré, s'était déclarée, à Chartres même, avant la mort du pontife chartrain.

Il s'éleva de son vivant deux controverses scripturaires et dogmatiques ; l'une avec les Juifs, qui donna naissance au traité de Fulbert, *adversus Judæos*, traité que nous avons conservé avec ses trois remaniements successifs ¹ ; l'autre avec les Manichéens, qui fut conduite par Aréfaste sous la direction du chancelier Évrard ². Dans ces deux questions, les étudiants chartrains se tinrent du côté de Fulbert et de l'orthodoxie, sauf peut-être Bérenger qui, dans la suite, fut accusé de rejeter, comme les Manichéens, le baptême des enfants et la sainteté du mariage. Mais, s'il n'intervint pas dans cette question au moment où elle fut soulevée, il donna par son erreur sur l'Eucharistie l'occasion aux deux camps qui se partageaient l'école de Fulbert de se dessiner et de proclamer leurs principes divers de théologie. Les uns restèrent avec le pontife, partisans de l'autorité et de la tradition ; les autres, avec l'écolâtre de Tours, se déclarèrent pour le sens privé ³.

La première lettre publiée dans toute cette affaire fut celle de Hugues de Langres ; il reprochait à Bérenger d'affirmer la permanence du pain, et de voir, dans le corps eucharistique de Jésus-Christ, un être incorporel, intellectuel. Il en appelait à la puissance de Dieu qui peut opérer toutes les transformations et à l'autorité des Pères. Après avoir comparé la naissance eucharistique de Jésus-Christ à sa naissance charnelle, il expliquait ses convenances, ses effets admirables, et il insistait sur la clarté avec laquelle les paroles consécratrices la produisent : *Nec præsumas sentire singulariter quod universitas non assentit*, ajoutait-il en revenant au grand principe d'autorité ⁴.

Quelque temps auparavant, en 1046, Adelman, que la renommée avait informé à Spire des témérités dogmatiques de son condisciple, avait demandé un supplément d'informations à Paulin, primicier de Metz. Bérenger, consulté par celui-ci,

¹ *P. L.*, t. 141, col. 306.

² *Cart. S. Père*, p. 109, etc.

³ *Hist. de la phil. scol.*, 1872, p. 233. — Du Boulay, *Hist. Un. Par.*, t. 1, ad ann. 1064, dit que la controverse de Bérenger divisa l'école en deux partis.

⁴ Hugues de Langres, *P. L.*, t. 142, col. 1333.

lui avait répondu en couvrant son erreur du crédit de Scot Erigène, en proférant des invectives contre l'abbé de Gorze et contre un autre dignitaire ecclésiastique, sans doute Hugues de Langres, qu'il traitait de sacrilège. Paulin blâma Bérenger de ses insolences, mais parut accepter sa doctrine, et lui demanda comment il pouvait s'appuyer sur Jean Scot que l'on regardait comme un docteur suspect. Enhardi par ces concessions, Bérenger se démasqua complètement dans une seconde lettre ; mais cette lettre fut interceptée par l'évêque d'Orléans, et communiquée par lui au concile de Paris, où elle souleva une vive indignation.

Pendant ce temps, Adelman, oublié par Paulin et par Bérenger, se lassa d'attendre, et, profitant d'un courrier qui partait pour la France, il écrivit à l'hérésiarque une lettre qu'il n'eut pas le temps d'achever. Mais comme elle demeura aussi sans réponse, il saisit l'occasion d'un nouveau courrier pour la finir et l'envoyer de nouveau¹. Comme Fulbert, comme Hugues, il s'appuie sur l'autorité des Pères qu'il déclare supérieure à celle des philosophes, et développe d'après eux, avec force et clarté, la triple présence du corps de Jésus-Christ : il est au ciel dans la réalité de son corps ; du ciel il se pose par le ministère du prêtre dans l'Eucharistie, où la foi, plus forte que les sens, le reconnaît derrière les apparences dans son état sacramentel et réel tout à la fois, et à cette occasion il fait un admirable éloge de la foi. Enfin il montre avec ampleur les relations du corps eucharistique et naturel de Jésus-Christ avec son corps mystique, qui est composé de tous les fidèles participant au sacrement. Il conjure ensuite, en termes pathétiques, son ami Bérenger, de respecter ce qu'il appelle très bien la paix catholique. Cette lettre, en plus d'un trait semblable à celle de Hugues, est toute pleine des Pères et de la tradition, et respire un réalisme théologique d'une couleur toute platonicienne.

La réponse de Bérenger, d'après Sigebert de Gembloux, était arrogante. Mabillon en a retrouvé trois fragments. Il se disculpait de prêter, avec les Manichéens, un corps phantastique à Jésus-Christ, et prétendait que son corps, véritable et humain, était présent dans l'Eucharistie, non point *sensualiter*, comme

¹ Cette lettre magnifique n'a été publiée qu'en partie dans les recueils français ; la fin n'a été éditée qu'en Allemagne : cela vient peut-être de ce qu'elle a été faite en deux fois.

le disaient Paschase et Lanfranc, mais *intellectualiter*, terme équivoque, et que Mabillon a eu tort d'expliquer dans un sens orthodoxe. Il ne doit pas s'entendre d'une présence invisible par opposition à une présence visible et sensible, mais plutôt, conformément aux principes de Bérenger, d'une présence purement conceptuelle. Qu'ajoute-t-il en effet ? Que le corps de Jésus-Christ n'est pas figuré, mais seulement le pain et le vin. Nouvelle équivoque que Mabillon n'a pas reconnue davantage. Grâce à elle, Bérenger maintient son opinion sur la persistance du pain et du vin, et répond à ceux qui lui reprochent de ne voir le corps de Jésus-Christ qu'en figure dans l'Eucharistie. Il croit si peu à la présence réelle qu'il refuse de dire avec Lanfranc que le pain et le vin sont transformés *in portiunculam carnis per assumptionem*, c'est-à-dire à la chair de Jésus-Christ par élimination : il veut qu'ils soient transformés en cette chair, *intellectualiter per assumptionem in totum corpus et sanguinem*, c'est-à-dire qu'ils sont changés par une fiction de l'esprit et par impanation au corps et au sang de Jésus-Christ ; il admet donc simultanément et que le corps et le sang de Jésus-Christ sont unis au pain et au vin, et qu'ils sont figurés par eux : c'est à cette conclusion qu'il arrive, quand il est poussé à bout, mais il rejette toujours la transsubstantiation ¹.

Adelman n'avait donc pas réussi à le convertir. Ses compatriotes, parmi lesquels plusieurs avaient étudié à Chartres, furent partagés dans cette controverse comme les Chartrains eux-mêmes : l'un d'eux, chanoine de Saint-Martin de Tours, soutint la cause de Bérenger au concile de Verceil ; les autres, sans doute sous l'inspiration d'Adelman, se déclarèrent contre l'hérésiarque. L'évêque de Liège, Déoduin, dans une lettre où l'on sent la main d'Adelman, pria Henri I^{er}, non pas de réunir un concile à Paris, mais d'instruire immédiatement le procès de Bérenger et de décréter son supplice, alléguant que, seul, le pape pouvait juger Eusèbe Bruno, évêque d'Angers, son protecteur, et qu'il était digne de condamnation rien que pour ses erreurs sur la présence réelle, la légitimité du mariage, et l'efficacité du baptême ². Gozechin, un autre ami d'Adelman et son successeur comme écolâtre, écrivit aussi de Mayence à Valcher, qui l'avait remplacé dans sa chaire, une lettre très défavorable à

¹ Mabillon, *Præfationes Actis SS.*, p. 474, 477.

² *Id.*, 464, 467.

l'hérétique, où il montrait le trouble jeté par les disputes nouvelles dans les écoles ¹. C'est ainsi que, grâce à notre Adelman, les Liégeois, agités au même titre que les Chartrains par la nouvelle erreur, se maintinrent comme eux dans l'orthodoxie, et même en prirent occasion de développer leur dévotion au sacrement de l'autel. Alger, l'un des plus brillants adversaires de l'hérésie sur la fin du XI^e siècle, sortit de leurs rangs.

De leur côté, les écoliers chartrains ne restèrent pas inactifs. Ils tournèrent contre Bérenger plusieurs personnages éminents. Ive amena Drogon de Paris, enthousiaste admirateur de l'hérésiarque et séduit par quelques-unes de ses apologies, à se prononcer contre lui ouvertement ². Drogon conféra même avec l'évêque de Chartres à ce sujet, puis, fatigué de ces controverses doctrinales, il descendit de sa chaire, comme plusieurs autres écolâtres de son temps. Il ne rendit son amitié à Bérenger qu'après sa rétractation, vers 1066 ou 1071. Aussi ardent qu'Ive, le chancelier Ingelran décida Lanfranc à se déclarer contre l'erreur. Prévenu par Ingelran lui-même de ce fait, Bérenger se hâta d'écrire à l'abbé du Bec : malheureusement sa lettre fut ouverte par un clerc qui, croyant Lanfranc de connivence avec lui, la lut au concile de Rome. Mécontent des soupçons dont il fut l'objet à cette occasion, l'abbé du Bec se disculpa d'abord, puis attaqua son correspondant avec acharnement. Nous ne suivrons point ici sa polémique, nous rappellerons seulement que l'un de ses disciples, Guitmond, archevêque d'Aversa, composa, à l'exemple d'Alger de Liège, un très beau traité sur l'Eucharistie ³.

Les Chartrains reçurent encore, sans doute pour l'avoir provoquée, la protestation d'Ansroid de Préaux, l'un des meilleurs amis de Bérenger. Avant même toute condamnation, il accourut à Chartres, et prononça devant les écoles un discours en faveur de la vraie foi, où il affirmait avec insistance qu'en cette matière il fallait préférer à toutes les autorités, à tous les commentaires humains, la doctrine de l'Évangile et des Apôtres. Heureux de cette déclaration, les clercs chartrains la transmirent à Bérenger, qui se rendit près de l'abbé de Préaux pour en obtenir une rétractation. Son espoir fut déçu ⁴;

¹ Mabillon, *loc. cit.*, p. 463.

² *Berengarius Turonensis*, p. 211.

³ *Bibl. maxim. Pat.*, t. 18, 440.

⁴ *Berengarius Turonensis*, p. 208.

loin de lui faire quelque concession, Ansfröid inspira à son ami Durand de Troarn la pensée d'écrire sur l'Eucharistie un traité orthodoxe dont il accepta la dédicace. Dans son dernier chapitre, Durand raconta l'entrevue orageuse que les Chartrains avaient eue avec Bérenger lui-même et dit avoir eu sous les yeux les lettres qu'ils en reçurent ensuite.

Cette entrevue mémorable eut lieu en 1050, quand Bérenger se rendait de l'abbaye de Préaux à Paris. « Je vins à Chartres, après t'avoir quitté, écrivait-il à Ansfröid, et j'étais fermement résolu de n'accepter aucune discussion sur la question controversée. Je connaissais le clergé de Chartres et je savais qu'il comptait à peine un prêtre capable de comprendre une dispute de ce genre. En admettant qu'on pût raisonner avec quelques-uns d'entre eux, mon passage était trop rapide pour que je pusse les convaincre. C'est alors que survint cet aveugle qui conduisait d'autres aveugles ¹ ».

Nous avons dit plus haut que cet aveugle, si détesté de Bérenger, était le prévôt Guillaume. Ascelin et Bérenger lui-même nous rapportent dans leurs lettres les détails de cette dispute. Guillaume objecta d'abord le précepte de l'Église, ordonnant à tout fidèle de s'approcher à Pâques de la table du Seigneur, s'il en était jugé digne par son confesseur, disant que ce précepte suppose bien la présence réelle : à quoi Bérenger pris au dépourvu n'avait rien pu répondre. Guillaume lui arracha aussi l'aveu que plusieurs passages de Jean Scot étaient hérétiques. Enfin il lui reprocha de soutenir que le pain et le vin persistaient sur l'autel, et que la crosse épiscopale n'était pas le signe de la juridiction spirituelle. Dans sa lettre à Ascelin, Bérenger niait qu'il eût cédé sur les deux premières questions. Il déclarait sacrilège et condamnable la première proposition, à savoir que tout fidèle fût obligé de communier au temps pascal, mais il avait soin de passer sous silence la condition restrictive ajoutée par Guillaume ², c'est-à-dire que cette communion supposait l'état de grâce dont le confesseur était juge. Il prétendait que l'hétérodoxie de certains passages de Jean Scot était très contestable et controversée, et qu'il n'en avait pas dit davantage. Quant à la persistance du pain et du vin dans l'Eucharistie, il la soutenait toujours comme il l'avait défendue devant les clercs chartrains. « Un enfant

¹ *Berengarius Turonensis*, p. 209.

² *Bibl. maxim. Pat.*

encore à l'école, disait-il, mais se rendant compte de la structure grammaticale d'une phrase, pourrait la démontrer. Pour ce qui est de la crose épiscopale, j'ai affirmé qu'elle était bien le signe de la juridiction sur les âmes. « Ainsi quatre questions avaient été traitées dans la conférence ouverte entre Bérenger et Guillaume : les trois premières touchaient à l'Eucharistie, la quatrième, indépendante des autres, avait été sans doute amenée par la querelle des investitures, qui se posait déjà. Sur cette dernière, qui l'intéressait moins personnellement, Bérenger prétendait avoir partagé l'avis des Chartains : sur les autres, il maintenait ses affirmations hérétiques, bien qu'au dire de ses adversaires il eût désavoué les deux premières dans la dispute. C'était la coutume de Bérenger, quand il avait été vaincu, de nier par lettre les concessions qu'il avait faites de vive voix dans les discussions, de peur qu'on n'en prit prétexte de triompher contre lui.

Mais Ascelin qui avait assisté à la conférence, soutenu le prévôt Guillaume et entendu les aveux de Bérenger, ne pouvait laisser sans réponse les dénégations de celui-ci, d'autant plus que, contraires à la vérité des faits, elles infirmaient le témoignage et compromettaient l'orthodoxie des clercs chartains. Aussi sa réponse fut-elle une réfutation absolue des mensongères relations de Bérenger touchant l'issue de la dispute tenue à Chartres. D'ailleurs elle est trop touchante et trop érudite, elle rentre trop dans notre sujet pour que nous ne la traduisions pas en entier ¹.

« Je viens de recevoir tes lettres, disait-il. J'espérais qu'elles m'apporteraient la bonne nouvelle de ta rétractation. Après les avoir lues, ma joie s'est changée en douleur, car tu continues à soutenir ta vieille erreur. O Dieu, où sont donc cette vivacité, cette subtilité, cette prudence, qui jadis brillaient en toi ? Tu oublies, car je ne veux pas dire que tu le dissimules, ce qui a été dit dans notre colloque. Je parle de cette proposition que tu imputes à Guillaume, à savoir que tout homme à Pâques doit approcher de la table du Seigneur. S'il l'avait formulée ainsi, à coup sûr il devrait être déclaré sacrilège ; mais qu'il l'ait avancée en d'autres termes, c'est ce qu'attesteront tous ceux qui étaient présents. Il a été dit, et je le certifie moi-même, que tout chrétien doit, à Pâques, communier à la table du Seigneur, à moins que, pour un crime commis par lui, il

¹ Labbe, *Conc.* t. IX, p. 1056.

ne s'écarte de ce festin salutaire, ce qu'il ne doit faire que par le seul commandement de son confesseur, autrement les clefs de l'Église seraient annihilées.

» Mais pour revenir à ce qui me touche, toute chose bien considérée, il me semble que je suis venu à cette conférence avec de bonnes dispositions; j'y suis venu avec cette conviction que, Dieu aidant, je garderai dans le sanctuaire de mon cœur tant que je vivrai, comme certaine, indubitable, et à tout jamais inviolable, à savoir que le pain et le vin sur l'autel deviennent, par la vertu du Saint-Esprit et le ministère du prêtre, le vrai corps et le vrai sang du Christ. Ce qui est prouvé assez évidemment par le témoignage de l'Écriture, si on ne la violente point par une interprétation malheureuse. Pour Jean Scot, je ne l'apprécie pas d'une manière inconsidérée, impie ou indigne de mon sacerdoce, car il me paraît tendre de tous ses efforts à me persuader que, après la consécration, le corps et le sang du Christ ne sont pas vraiment sur l'autel. Il tâche de le prouver par les écrits des SS. Pères, qu'il interprète fausement. Qu'il me suffise de rappeler cette oraison de saint Grégoire : *Perficiant in nobis tua, Domine, sacramenta quod continent, ut quæ nunc specie geruntur rerum veritate capiamus*. En expliquant cette prière, Jean Scot dit entre autres choses contraires à la vraie foi : « ces choses se passent en apparence et non en vérité. » Que cela ne soit pas catholique, tu ne peux l'ignorer, si je connais bien ta perspicacité. D'autant plus que tu ne l'as pas nié dans notre conférence, lorsque j'ai lu cette même oraison avec l'explication qu'en donnait Jean Scot. Alors tu nous as avoué que tu n'avais pas encore lu ce livre jusqu'à la fin. Aussi nous ne pouvons pas assez nous étonner que, prudent comme tu l'es, tu loues tellement ce que tu ignores. Si tu l'avais connu, je veux croire que tu ne l'aurais pas loué. Ta prudence sait en effet qu'il faut se défier des paroles des hérétiques comme des breuvages des empoisonneurs, qui d'abord flattent doucement, puis nuisent mortellement.

» Au reste, avec Paschase et les autres catholiques, non seulement je reconnais, mais je proclame avec amour et vénération que le vrai corps et le vrai sang du Christ sont pris sur l'autel par les fidèles, sous les espèces du pain et du vin. Et, faisant ainsi, je ne vais pas, comme tu le prétends, contre la nature : car la nature, à mon avis, n'est pas autre chose que la volonté de Dieu. Quel est l'homme vraiment sage qui appelle la nature cause des choses, et ne reconnaisse pas plutôt la

volonté de Dieu comme source de toutes les natures et de ce qui découle des natures ?

» Or la volonté de Dieu est si efficace, car elle est toute puissante, que ce qu'elle veut existe seul, et que, pour elle, vouloir c'est faire. Or, elle a voulu que sur l'autel le pain et le vin consacrés par la vertu du Saint-Esprit et le ministère du prêtre, fussent créés vraiment corps et sang du Christ, et que cette création fût un sacrifice mystique quotidien. C'est ce que Jésus-Christ a insinué ouvertement, en instituant ce sacrement, lorsqu'il a dit à ses disciples : Prenez et mangez, ceci est mon corps : et de peur qu'ils ne comprissent pas bien et ne s'imaginassent un corps quelconque, (ainsi les fidèles sont appelés les membres et par suite le corps de Jésus-Christ), il ajouta ces paroles qui sont la clarté même : C'est mon corps qui sera livré pour vous. Semblablement, il dit : Ce calice qui sera versé pour vous. Voilà comment notre Rédempteur nous a instruits. »

Ascelin continue ainsi, et après avoir établi par l'Écriture le fait de la transsubstantiation, il explique par la puissance de Dieu comment elle peut s'opérer. Puis il ajoute : « Voilà ma réponse en peu de mots ; j'ai voulu te prouver qu'avec Paschase je n'allais ni contre la raison ni contre la doctrine évangélique et apostolique. Enfin tu me conjures au nom de Dieu de ne pas être faux témoin en disant que tu as condamné Jean avec nous. Je le ferai volontiers : mais je suis témoin que, forcé par la vérité, tu as désapprouvé avec nous son Exposition de l'Oraison de saint Grégoire. Enfin je crains que le *vœ* de l'Évangile auquel tu me dis de prendre garde, ne retombe, ce qu'à Dieu ne plaise, sur ta tête. Tu as en main la clef de la science et tu ne veux pas entrer, puisque tu te sépares de l'Église universelle, et que tu fermes la porte à ceux que tu persuades de tes sentiments. Pour ce que le seigneur chantre, Arnoul, a ajouté, à savoir que tu nous laisses dans les doctrines auxquelles nous avons été élevés, il l'a sagement dit, et, en peu de mots, il a essayé de te sauver si tu le voulais. Il t'aurait détourné, s'il l'avait pu, de quitter seul ou avec tes sectateurs la voie que *nos maîtres, ces hommes si saints, si sages, si catholiques, nous ont montrée, si droite, si nette, si sûre*, que quiconque la suit, ne s'égare pas, et quiconque ne la suit pas s'égare fatalement.

« Mais c'est assez. Maintenant je te supplie en toute amitié de te désister de ta résolution perverse, et de ne plus nous ennuyer de tes opinions nouvelles et vaines. Ne refuse pas de te

remettre humblement sous les ailes de la poule de l'Évangile : ne t'enorgueillis pas de ce beau génie que Dieu t'a donné, et ne te fais pas jeter dehors et fouler par tous aux pieds. Rougis de défendre un livre qui a été condamné en synode plénier à Verceil, et à l'occasion duquel nous apprenons que tu as été marqué de la note d'hérésie. Reviens donc, je t'en prie, à la tradition catholique et apostolique. »

Cette admirable lettre, comparable à celles d'Adelman et de Hugues, nous montre comment se passa la conférence et quels en furent les résultats immédiats. Arnoul s'était donc joint à Guillaume et à Ascelin. Il avait opposé de nouveau à Bérenger la déclaration d'Ansroid, mais surtout, comme Adelman et Ascelin, le souvenir de leur commun maître, Fulbert. Rien n'avait ébranlé le coupable : confus d'avoir été battu, au lieu de s'amender, il sollicitait une nouvelle conférence. Pour s'y préparer, il relut, dans la prison du roi, l'Évangile de saint Jean auquel on l'avait renvoyé; puis, de plus en plus obstiné, il écrivit une nouvelle lettre pleine d'injures pour le Pape. Alors les Chartrains, outrés, au dire de Durand de Troarn, de cette insolence, au lieu de lui accorder un second entretien, résolurent de le poursuivre sans merci. Comme l'évêque Déoduin de Liège, ils prièrent le roi de le condamner : ils répétaient partout contre lui cet anathème : « Malheur aux prophètes qui prophétisent d'après leur imagination, et disent : Dieu a parlé ainsi, lorsque Dieu n'a point parlé du tout. » Ascelin le redisait au roi comme étant de Fulbert et gravé par lui sur son calice d'or. Bérenger, mécontent de se voir opposer l'autorité de son maître, d'entendre dire que celui-ci l'avait désavoué d'avance, répondait que cette sentence n'était pas de lui, mais de saint Augustin, et se hâtait de prier Richard, aumônier d'Henri I^{er}, d'intervenir en sa faveur à l'encontre des clercs chartrains¹. Le roi lui rendit la liberté, mais réunit contre lui à Paris un concile national, où l'on donna lecture de sa lettre à Paulin de Metz, lettre qu'avait interceptée l'évêque d'Orléans. Elle souleva une vive indignation, et les évêques décrétèrent à l'unanimité que si l'auteur de ces erreurs et leurs complices ne venaient point à résipiscence, toute l'armée de France, le clergé en tête, les poursuivrait et les assiègerait jusqu'à l'abjuration ou à la mort.

Après cette condamnation, à laquelle l'école chartraine avait beaucoup contribué, Bérenger revint à ses opinions. Mais ses

¹ *Berengarius Turonensis*, p. 211.

condisciples ne paraissent pas être intervenus de nouveau. Ils furent absorbés sans doute par les troubles intérieurs que suscitérent parmi eux l'intrusion de l'évêque Hugues, et les changements nombreux d'évêques qui eurent alors lieu. Peut-être Robert de Tours les obligea-t-il de respecter son compatriote, s'il est vrai, comme le dit le moine Paul, qu'il ait été imbu de ses erreurs. Il est plus probable que Grégoire VII s'empara de l'affaire et qu'elle se discuta sur un autre théâtre.

Terminons ce chapitre des sciences sacrées par le Droit ¹ et la Liturgie. Une charte de 1128 ² signale un *Radulphus legis doctus* : cette qualification suppose que le droit avait ses clients attirés et qu'il constituait une branche spéciale : il fallait des légistes pour les jugements. Mais il est difficile de déterminer en quoi consistait cette étude, qui embrassait sans doute le droit civil et le droit canonique.

Pour le droit civil, on voit Fulbert faire appel aux Codes des lois écrites, *leges scriptae*, et leur emprunter plusieurs expressions juridiques : d'autres fois il se réfère aux *Capitulaires* de Charlemagne, dont il possédait des Recueils. Les lois féodales et franques ne devaient pas lui être étrangères : car le Catalogue de Saint-Père du XI^e siècle mentionne deux manuscrits ayant pour titre : *Leges Ribuariae* et *Franco et Saxo*. Enfin il adressait sur sa demande à Guillaume d'Aquitaine un commentaire du serment de fidélité, *de forma fidelitatis*, composé d'après les auteurs compétents, *ex librorum auctoritate*. Ce Commentaire fit loi dans tout le moyen-âge ³.

Le droit canon devait lui être plus familier encore. Plus de dix de ses lettres sont des solutions de cas de conscience, à propos des sacrements et de la discipline. Celles qui roulent sur l'*administration des biens ecclésiastiques* et sur la *conduite des évêques guerroyants*, sont de vrais traités canoniques ⁴. N'oublions pas qu'Olbert de Gembloux, son disciple, à peine parti de Chartres, collabora grandement au *Recueil de Canons* de Burchard de Worms : il le dicta en maître, *dictante et*

¹ Nous parlons du Droit civil parmi les sciences sacrées, pour le rapprocher du Droit canon.

² *Cart. S. Père*, p. 118.

³ *P. L.*, t. 141, col. 229.

⁴ *Id.*, lett. 112, 113.

magistrante. Fulbert parle quelquefois de recueils de Canons qu'il a sous les yeux¹, et il cite de nombreux conciles tant anciens que modernes : il possédait entre autres le Pseudo-Isidore (193). — Ces indices, malgré leur rareté, prouvent une certaine étude du droit à Chartres, au XI^e siècle.

La Liturgie est représentée dans notre Bibliothèque par le traité d'Amalraire : *de officiis ecclesiasticis* (28). Fulbert lui a emprunté plusieurs passages, l'un sur la signification des vêtements ecclésiastiques, l'autre sur le *Dominus vobiscum*². Avait-on d'autres auteurs, et faisait-on de la liturgie une étude spéciale ? Il est probable que la pratique des offices divins alors très en vogue, le désir de connaître le sens des cérémonies saintes, devaient attirer sur cette branche l'attention de plusieurs écoliers chartrains ; mais les détails nous font défaut.

Ajoutons en terminant que le Chapitre gardait tous les livres servant à ces différentes sciences dans une Bibliothèque spéciale. De même qu'à Saint-Père le moine Paul signalait des archives, *sicut in archivis nostris habetur scriptum*³ ; *inter alia agiographa penes nos servantur*⁴ ; ainsi Fulbert disait dans sa lettre 82^e : *Continentur quædam reverenda nobis in privilegiis Romanæ ecclesiæ quæ propter negligentiam nostram non facile inveniuntur in armariis nostris*. Et l'on sait que l'évêque, Thierry et d'autres encore firent plusieurs donations de livres.

En somme, le XI^e siècle, jusqu'en 1090, est le grand siècle de l'école chartraine ; elle brille alors par ses savants et ses travaux dans le monde entier. Saint Ivo et le XII^e siècle vont l'élever plus haut encore, pendant quelques années, malgré le voisinage de l'Université de Paris, qui commence à s'organiser⁵.

¹ P. L., col. 223. — Godon, abbé de Bonneval, possédait un Recueil de Canons, *Hist. litt.*, VII, 150.

² P. L., 141, col. 232.

³ *Cart. S. Père*, p. 126.

⁴ *Id.*, p. 167.

⁵ R. L. Poole ignorait toute cette histoire lorsqu'il disait qu'on ne savait pas ce qu'était devenue l'école de Chartres après Fulbert, mais il ne se trompait pas en conjecturant qu'elle avait gardé ses traditions littéraires jusqu'à saint Ivo, p. 114.

LIVRE TROISIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES SOUS SAINT IVE ET DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

Le XI^e siècle, que nous venons de parcourir, est tout entier dominé par le grand nom de Fulbert : c'est encore le nom d'un évêque qui remplit l'histoire de nos écoles dans la première moitié du XII^e siècle. Ive de Chartres se dresse, au seuil de cette période, comme un phare lumineux, qui éclaire de ses rayons l'Église et la France, mais surtout sa ville épiscopale. Grâce à lui, les écoles chartraines, un moment ébranlées par la controverse eucharistique et les changements d'évêques, reprennent une vigueur nouvelle ; elles tiennent une place éminente au milieu des autres écoles contemporaines et rivalisent même avec celles de Paris.

Nous avons dit que, dès le XI^e siècle, elles constituaient une véritable académie ; leur organisation persévère et se développe. La valeur de leurs chanceliers et de leurs écolâtres, dont la suite se continue avec une gloire ininterrompue, l'importance et l'éclat de leurs doctrines théologiques ou philosophiques, en font des écoles à part, ayant leur cachet et leur individualité particulière. « L'intérêt qu'elles présentent, dit R. L. Poole, n'est pas seulement d'un ordre théologique ou philosophique, leur caractère est celui d'un humanisme anticipé¹. » Elles avaient les mêmes tendances sous Fulbert, mais le mouvement qui s'est emparé de toutes les écoles au XII^e

¹ R. L. Poole, p. 112.

siècle, et spécialement l'impulsion de saint Ive et de ses puissants écolâtres, va les accentuer plus encore. Ces idées philosophiques et dogmatiques dont nous avons vu la première éclosion à l'occasion de Bérenger et de Roscelin, se formuleront; elles rayonneront autour d'elles jusque dans les écoles voisines, et entreront en lutte avec les opinions contraires, même avec la foi. Des deux grands courants qui se partageront les esprits, l'un, le courant réaliste, aura pour champions principaux les écoliers chartrains.

Malheureusement, Paris ne tardera pas à exercer sur eux une irrésistible attraction, et ils iront étaler leur savoir dans les grandes chaires de la capitale. Ils prépareront ainsi la fondation de la glorieuse Université de Paris; mais, du même coup, ils amèneront la décadence de leurs propres écoles. A partir de la moitié du XII^e siècle, celles-ci seront éclipsées, quoique non détruites, par la redoutable concurrence de leurs puissantes voisines, les écoles de Paris.

Nous allons étudier cette période de gloire qui va de l'avènement de saint Ive (1090) jusqu'au milieu du XII^e siècle. Nous suivrons le plan jusqu'ici adopté. Un premier chapitre sera consacré à la biographie des *maîtres et des élèves*, un second au *tableau de leurs mœurs*; un troisième au *programme de leurs études*.

CHAPITRE I^{er}

LES MAITRES ET LES ÉLÈVES

(ÉVÊQUES, CHANCELIERS, ÉCOLÂTRES)

I^o DES MAITRES

SECTION I^{re}. — *Coup d'œil général*. — La hiérarchie scolaire est composée, comme au siècle précédent, des évêques, des chanceliers, des écolâtres et des élèves; toutefois la situation de ces divers personnages a subi quelques légères modifications.

L'évêque possède encore l'autorité suprême: il bâtit l'enceinte des écoles, sans doute dans les dépendances de son palais; il nomme les chanceliers et les maîtres et surveille leur enseignement. Ivo professe encore lui-même. Nous avons retrouvé une miniature du XI^e siècle où Fulbert est représenté prêchant dans sa Cathédrale, nous en possédons une autre où saint Ivo apparaît en docteur, dans sa chaire, avec un de ses disciples à ses pieds¹. Il ne paraît pas que ses successeurs aient suivi son exemple, ils étaient trop chargés d'affaires extérieures, pour vaquer à l'enseignement; mais ils étaient brillamment remplacés par les chanceliers et les écolâtres.

Comme dans le siècle précédent, le chancelier s'occupait des études et des actes officiels. Il lisait, en plein chapitre, les lettres venues de Rome ou d'ailleurs; il rédigeait lui-même celles que les Chanoines envoyaient, et les munissait du sceau capitulaire; enfin il gardait le dépôt des archives. Le soin de la Bibliothèque lui incombait aussi, et nous verrons Gilbert de la Porrée corrigeant et améliorant les manuscrits. Mais surtout le chancelier enseignait lui-même, avec les maîtres qu'il avait choisis de concert avec l'évêque. Au début, il professait successivement les sept arts, selon le goût encyclopédique du temps, mais il est probable que peu à peu il abandonnait à ses collaborateurs les branches inférieures du *Trivium* et du *Quadrivium*, et se réservait, de préférence, les sciences sacrées et rationnelles. Il lui était d'autant plus facile de se consacrer à ces grandes études, que la situation matérielle du chancelier s'était notablement améliorée. Il ne joignait plus à sa charge, les fonctions de doyen, de sous-doyen ou de prévôt: une prébende suffisamment rentée lui donnait le moyen de vaquer exclusivement aux devoirs de l'enseignement.

La dignité du maître avait aussi grandi. Il portait encore le titre de *magister scolæ*, plus rarement celui de *grammaticus*. Comme le chancelier, il figurait souvent dans les chartes, à la suite des chanoines et parmi les lévites. L'évêque le prenait quelquefois pour son conseiller en matière théologique, et l'emmenait aux conciles où ce maître ne craignait pas de prendre la parole. De plus, il avait l'espoir de devenir chancelier, il pouvait même aspirer à l'épiscopat. Trois de nos chanceliers, pendant la première moitié du XII^e siècle, furent appelés à porter la crosse et la mitre.

¹ V. *Lettres de saint Ivo*. Mémoires de la Soc. arch. d'E.-et-L., t. VIII, en tête.

C'était donc des hommes éminents : leurs biographies intéressent l'histoire littéraire. Nous esquisserons d'abord celles des évêques : *Ive, Geoffroi, Gosselin* ; puis celles des chanceliers : *Ansel, Vulgrin, Bernard de Chartres, Gilbert de la Porrée, Thierry de Chartres, Ernauld, Bernard de Quimper*.

SECTION II. — *Les Évêques.* — *Saint Ive.* — Le plus grand des évêques, et tout à la fois le plus grand des professeurs de ce temps, nous l'avons dit, ce fut *Ive de Chartres**. Son influence se fit sentir partout, dans l'Église et dans l'État, dans les affaires politiques et dans les affaires disciplinaires, mais elle est particulièrement remarquable dans l'ordre intellectuel qui seul nous intéresse.

Né sur le territoire de Beauvais, d'une famille noble, quoique à l'exemple de Fulbert, il dise le contraire par humilité, Ive fut de bonne heure instruit dans les belles-lettres. Jeune encore, il fut envoyé à Paris pour y suivre les cours de philosophie, et c'est là qu'il connut Roscelin. Désireux de pénétrer plus à fond les sciences humaines et surtout les sciences sacrées, il se rendit à l'abbaye du Bec, où le fameux Lanfranc enseignait encore. Il y eut pour condisciple saint Anselme, le futur archevêque de Cantorbéry, qu'il devait recevoir plusieurs fois à Chartres ; il dut y entendre aussi prononcer souvent le nom de Bérenger. Ses progrès dans cette école furent tels que d'élève il devint professeur ; il y enseigna pendant trois ou quatre années. A son départ, il fut nommé chanoine de la célèbre collégiale de Nesles, en Picardie, et l'on ne peut douter, que dans ses loisirs, il n'y ait continué ses études commencées à Paris et au Bec. Ses travaux et sa régularité le firent choisir par Gui, évêque de Beauvais, pour gouverner le monastère de Saint-Quentin qu'il venait de bâtir dans sa ville épiscopale. C'est là qu'Ive appliqua la règle de saint Chrodegand, avec tant de succès qu'on le regarda comme le fondateur des chanoines réguliers, bien qu'il y en eût depuis plusieurs années à Rome et à Reims. C'est là aussi que, joignant la science à la vertu, il se distingua, dit Orderic Vital, entre les principaux docteurs de France, par son érudition dans les sciences profanes et sacrées. L'on rapporte qu'il attira aux pieds de sa chaire un grand nombre d'hommes puissants, et qu'il forma de nombreux disciples, dont plusieurs obtinrent un grand renom. Parmi eux on cite Jean, romain de naissance, qui passa de Saint-Quentin au Bec, et devint plus tard évêque

de Tusculum et légat du pape ; on désigne encore un autre Jean *, plus tard évêque de Térouanne, qui mourut en odeur de sainteté. Guillaume, évêque de Paris, en 1095, Galon, successeur de Guillaume et auparavant abbé de Saint-Quentin, Odon, qui fut abbé du même monastère après celui-ci, furent alors ses élèves. Il enseignait, non-seulement la Théologie, mais les Belles-lettres, l'Écriture sainte et surtout le Droit canon. C'est probablement là qu'il commença ses grands recueils canoniques ¹.

Il y brillait depuis une vingtaine d'années, lorsque, le siège de Chartres étant devenu vacant par la seconde déposition de l'évêque Geoffroi, le clergé de cette ville vint le chercher pour être son évêque. Nous ne redirons pas les difficultés qu'il eut à vaincre, même avant son sacre, et celles qui l'entourèrent plus tard : nous constatons seulement qu'elles ne l'empêchèrent point de s'occuper des études. D'abord il rebâtit les écoles, *scolas fecit* ², et y éleva sa propre chaire : il surveilla ses étudiants, et chargea quelqu'un de les observer pendant ses absences ³. Ceux-ci venaient de tous les pays, et particulièrement de l'Angleterre, mais la plupart étaient chartrains : nous citerons en détail ceux qui nous seront connus. Non content de cultiver les lettres avec eux, il était en relations avec les hommes les plus instruits de son temps. Il avait pour correspondants et pour amis, les évêques Hildebert du Mans et Lambert d'Arras ; des abbés et des religieux, comme Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, Guillaume de Breteuil, Geoffroi de Vendôme, Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury ; des philosophes comme Roscelin et Manegold ; enfin la curieuse et savante princesse Adèle, comtesse de Blois. De plus, il fonda ou réforma, dans son propre diocèse, divers monastères, qui furent autant de foyers d'études : citons Saint-Martin, Saint-Père, Beaulieu,

¹ Pour saint Ivo, voir le *Répertoire biographique* d'Ulysse Chevallier et spécialement l'*Hist. litt.*, X, 102-147 et t. XI, p. 146. P. *Unus fuit magnæ religionis et scientiæ magister Lambertus* (il s'agit des disciples de Lanfranc), *Trajectensis alter vero qui et major ab universis habitus est D. Ivo, qui post episcopus fuit Carnotensis, qui quantæ religionis quantæque scientiæ temporibus suis culmen tenuerit hodie quoque testantur et monasteria quæ instituit et libri quos ordinavit. Hujus itaque servi fidelis... Joannes noster non hebes auditor nec segnis imitator... in brevi adeo profecit ut in tota Gallia vix aliquis inveniretur qui ei vel vitæ vel doctrinæ prærogativa anteposendus judicaretur.* A. SS., 27 janv. n° 3. — *Hist. litt.*, IX, p. 39.

² *Cart. de N.-D.*, III, p. 225.

³ *P. L.*, t. 162, col. 30.

Saint-Jean-en-Vallée à Chartres, Bourgmoyen à Blois, Saint-Victor à Paris.

Il mourut en 1115, léguant au Chapitre de très beaux livres liturgiques revêtus d'or, et à Saint-Jean trente volumes de sa bibliothèque. On composa en son honneur trois épitaphes très louangeuses, dont l'une est l'œuvre de Philippe de Bonne-Espérance¹ : une autre qui était gravée dans l'abbaye de Saint-Jean renfermait ce distique :

*Juris hic antistes canonum decreta sacrorum
Perlegit, legum dogmata dans brevius.*

Arrivons maintenant aux écrits de ce grand pontife. Ils étaient connus au loin, et fondaient son immense réputation. Herrade de Lansberg en avait entendu parler². Abélard les citait deux ou trois fois dans son *Sic et non* ; certain casuiste anonyme dont M. Hauréau a signalé le passage s'y réfère. Son obit traduit la pensée de ses contemporains : « il était instruit, y est-il dit, tant dans les choses divines que dans la philosophie. » Herbert de Bosham, en 1202³, le représentait « comme un trésor tout rempli des Saintes Écritures, qui jetait un grand éclat sur les prélats, dans les temps modernes, et leur servait de modèle. » Nous passons Sigebert de Gembloux, Robert du Mont, Mathieu Paris, et, après ceux-ci, Trithème et Baronius. *L'Histoire littéraire* résume toutes les louanges des écrivains postérieurs. Elle appelle Ive de Chartres, « la lumière et l'oracle de l'Église de France en son temps, on pourrait même dire de tout l'Occident. » « Nous croyons pouvoir assurer, dit-elle ailleurs, qu'il n'y a point eu de savants, dans les XI^e et XII^e siècles, qui ait plus écrit que lui, ni sur un plus grand nombre de matières concernant la science ecclésiastique, quoiqu'il faille reconnaître que c'est principalement dans celles qui regardent la discipline et la liturgie que notre saint et savant prélat s'est distingué. Nous ajouterons qu'il n'y en a guère eu non plus qui ait traité chaque matière avec plus d'ordre, de netteté, de solidité et d'érudition que lui, en sorte qu'il a été *un des plus grands et des plus habiles hommes de son temps en tout genre* ⁴. »

¹ Du Boulay. *Hist. Univ. Par.*, I, 613.

² Jourdain. *Éducation des femmes au moyen-âge*, p. 21, dans les *Excursions historiques et philosophiques* p. 480.

³ *P. L.*, t. 190. col. 1204.

⁴ *Hist. litt.*, X. p. 147.

Ive écrit lui-même qu'il a composé plusieurs ouvrages : *Collectiones canonum et alia mea opuscula tibi transmitto*¹. Sigebert de Gembloux cite le *Recueil de ses lettres*². Il a fait d'autres ouvrages, qui, dans leur ensemble, se rattachent au droit canon et au genre épistolaire d'abord, puis à la liturgie, à la pastorale, à l'exégèse, à l'hagiographie.

Les travaux d'Ive de Chartres sur le Droit canon ont beaucoup exercé les critiques, et l'on n'est pas encore fixé sur le nombre de ceux qu'on doit lui attribuer. Lui-même, dans le texte cité plus haut, ne précise rien : il parle de *collections*, comme s'il en avait composé plusieurs ; au contraire, l'anonyme de Molk et Sigebert de Gembloux ne semblent en connaître qu'un seul : *composuit insigne volumen Canonum*³. Les modernes sont aussi divisés : les uns ne lui accordent qu'un seul recueil, la plupart lui en reconnaissent deux, enfin certains autres, après Theiner, n'hésitent pas à lui en attribuer trois, qui seraient d'ailleurs les remaniements successifs d'un même travail. Sans oser rien trancher, nous nous rangeons plus volontiers à l'avis de ces derniers, et nous sommes porté à croire qu'Ive de Chartres composa successivement ce que Theiner appelle la *Tripartita*, puis le *Panormia*, et enfin le *Decretum*⁴.

La Collection *Tripartita* est un recueil de matériaux, ordonnés chronologiquement, et répartis en trois chapitres, consacrés, le 1^{er} aux Décrétales des Papes, le 2^e aux Conciles, le 3^e aux Pères et aux Lois romaines. Elle se trouvait dans un manuscrit du XII^e siècle appartenant à l'abbaye de Josaphat, et les moines la croyaient écrite de la main même du saint pontife. Celui-ci l'aurait rédigée, vers la fin du XI^e siècle : car on ne l'a jamais citée auparavant, et les dernières lettres pontificales qu'on y rencontre sont du pape Urbain II. Theiner, le premier auteur de cette attribution, estime que la *Tripartita* fut faite en vue de la Panormie.

Celle-ci n'est que la mise en ordre logique des matériaux recueillis et classés chronologiquement dans la *Collectio*

¹ Ive, *Lettre 262*.

² *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 157, P. L., t. 160.

³ *Id. op. cit.*

⁴ V. Theiner, P. L., t. 161, XLIX. — *Recherches et nouvelle étude sur les Recueils de Droit canon, attribués à Yves de Chartres* p. M. l'abbé J. R. Menu. Paris, 1880.

tripartita. Elle comprend huit parties se succédant systématiquement, et renfermant chacune, également dans un ordre logique, les Décrétales des Papes, les Canons des Conciles, les textes des Pères ayant trait aux questions posées. Ces questions elles-mêmes se rapportent à la Foi, aux Sacrements, à la Morale. — Que cette Panormie soit l'œuvre d'Ive de Chartres, c'est ce que l'on a toujours pensé. Tous les copistes la font précéder d'un prologue qui est certainement de lui. Le *Codex Patavinus* lui donne ce titre : *Exceptiones Canonum Ivonis Carnotensis*. Quatre manuscrits, cités par l'*Histoire littéraire*, portent son nom. Albéric des Trois-Fontaines rapporte que Hugues, évêque de Châlons, composa un Manuel des Décrets, selon la Panormie d'Ive de Chartres : ce sont ses propres termes.

Il serait plus important de savoir si saint Ive est bien, comme on l'a généralement cru, l'auteur du *Décret* : car cet ouvrage est, de tous ceux qui le précèdent ou qui lui ressemblent, le plus remarquable en ce temps pour la France. L'analogie de ce recueil avec la *Panormie* confirme bien la tradition. Le *Décret* n'est en vérité que la Panormie dédoublée et développée : celle-ci a huit parties ; le *Décret* en a dix-sept dont les seize premières sont distribuées dans le même ordre. Il reproduit tous les textes de la *Tripartita* et de la Panormie, et il en ajoute beaucoup de nouveaux.

Malheureusement, en dehors de cette ressemblance intrinsèque du *Décret* avec la *Panormie*, on a fort peu de preuves historiques pour établir qu'Ive en est l'auteur certain. Tous les imprimeurs le lui ont attribué ; c'est une grande présomption en sa faveur, car il est probable qu'ils l'ont fait sur la foi des manuscrits où ils lisaient son nom : ils ont pu y être poussés aussi par la présence presque constante du prologue de la *Panormie* en tête du *Décret* et par l'attribution à saint Ive d'abrégés canoniques correspondant évidemment à des chapitres du *Décret*. Mais on ne peut aller plus loin. Si cependant les raisons qui militent pour Ive de Chartres sont peu nombreuses et assez peu décisives, celles qui militent contre lui sont encore plus dénuées de valeur. On objecte que le *Décret*, au chapitre des Canons, en renferme qui sont postérieurs à saint Ive, mais c'est une difficulté vaine ; car on sait que les copistes tenaient ces sortes de compilations à jour, et y ajoutaient à leur rang les réglemens conciliaires, survenus depuis l'achèvement de l'ouvrage. On objecte encore que ce Recueil si

important est néanmoins très rare ¹ ; cette rareté s'explique encore très bien par le volume de ce manuscrit trop gros pour être bien multiplié, et par le succès presque immédiat de la grande compilation de Gratien. Le *Décret* du moine de Bologne a tué le *Décret* d'Ive de Chartres ; sans l'apparition du premier, le second aurait probablement été le livre classique des étudiants en droit, et nos écoles auraient été l'un des berceaux les plus curieux de cette science.

En résumé, Ive de Chartres a d'abord réuni ses matériaux dans la *Tripertita*, selon l'ordre chronologique ; il les a disposés ensuite brièvement, selon l'ordre logique ou des idées, dans la *Panormie* ; enfin il les a repris et développés et même un peu augmentés dans le *Décret*, toujours en suivant l'ordre logique de la *Panormie*. Cette filiation des trois éditions est un argument en faveur de l'unité de leur auteur. Celui-ci a repris son travail plusieurs fois ; il l'a commencé à Nesles, poursuivi à Saint-Quentin de Beauvais, et achevé peu après son arrivée à Chartres, pour répondre aux consultations qui lui arrivaient de toute la France et pour remettre à ses élèves une encyclopédie, comme on n'en avait pas encore. Ce sont là des hypothèses vraisemblables, mais encore, même après Theiner et l'abbé Menu, fort contestées ².

Les *Lettres* de saint Ive lui appartiennent du moins avec certitude ; signalées par les contemporains, elles portent, soit réunies, soit isolées, son nom ³. On en compte 280 ayant pour objet la doctrine, les mœurs, la discipline, la politique, en un mot toutes les affaires qui pouvaient être soumises à l'autorité ecclésiastique. Sigebert les a proclamées *très utiles*, et Albéric, *très morales* ; elles renferment l'application concrète, à des cas particuliers, des règles recueillies dans les collections canoniques, et prouveraient à elles seules la nécessité pour saint Ive de posséder et au besoin de créer une somme des Canons en vigueur ; un grand nombre d'entre elles sont des réponses savantes à des consultations. Ainsi le restaurateur des écoles de Fulbert ressemble encore sous ce rapport à son illustre

¹ Il ne l'était pas du temps de Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. XXVI, c. 84.

² Paul Viollet, *Précis de l'histoire du droit français*, p. 53. — Tardif, *Hist. des Sources du Droit Canon*, p. 170.

³ V. *Les Lettres de saint Ive*, traduites p. M. Merlet, t. VIII des Mémoires de la Soc. Arch. d'E.-et-L. — *Essai sur Ive de Chartres d'après sa correspondance*, par M^{gr} Foucault, 1883.

devancier. Il a laissé comme lui une série de Lettres qui sont des monuments curieux pour l'histoire de l'Église.

Autre trait de ressemblance. Comme Fulbert, saint Ive a prononcé plusieurs *sermons*. Quelques-uns sont restés inédits dans les manuscrits, et les Bénédictins en signalent trois de cette sorte. Ceux qui sont imprimés sont au nombre de 24. Les trois premiers ont un caractère liturgique et sont des instructions synodales, sur les *Sacrements*, les *Ordres sacrés*, les *Vêtements sacerdotaux*. Le quatrième a pour sujet la *Dédicace des temples chrétiens*. Le cinquième et le sixième sont dogmatiques. Ce sont de vrais traités, rappelant ceux de saint Anselme et intitulés, l'un : *Des rapports du sacerdoce antique et du sacerdoce nouveau* ; l'autre : *Pourquoi Dieu est-il né et a-t-il souffert?* Ils servent de préface aux *Sermons du temps*, qui, au nombre de quatorze, roulent sur les fêtes liturgiques qui s'échelonnent de l'Avent à l'Ascension. Sans doute il y en avait une seconde série, maintenant perdue, pour le reste de l'année. C'est de cette série que faisaient sans doute partie le 22^e sermon sur le *Pater*, le 23^e sur le *Symbole*, le 24^e sur le *luxu des habits*, enfin le dernier sur *la gloire des martyrs*.

On a encore attribué à saint Ive différents opuscules, entre autres un *Commentaire sur les Psaumes* qui n'a jamais été publié, une *Vie de saint Augustin* d'après ses Confessions et l'écrit de Possidius, une *Chronique* allant de Ninus à l'an 1034, et enfin un traité des *Divins offices* appelé *Micrologue*. Mais ces deux derniers ouvrages lui sont vivement contestés. Pour la *Chronique*, certains manuscrits anciens et des écrivains presque contemporains, tels que Nicolas de Clairvaux (1176), l'inscrivent sous son nom. Mais les Bénédictins l'attribuent avec plus de raison à Hugues de Sainte-Marie, moine de Fleury. L'erreur des autres auteurs provient sans nul doute de ce que ce religieux soumit son histoire à l'évêque de Chartres en le priant de la corriger ; il la lui dédia par une lettre dont il a fait le *Prologue* de son ouvrage.

Quant au *Micrologue*¹, il a été récemment le sujet d'une controverse aussi curieuse que savante entre deux bénédictins de Maredsous, dom Bœhmer et dom Germain Morin. Le premier, après une recherche et une étude très approfondie des manuscrits, confirmait l'antique attribution de ce traité liturgique à saint Ive ; le second, au contraire, le lui retirait

¹ *Hist. litt.*, VIII, 321.

pour en faire honneur à Bernold de Constance. Dom Germain Morin nous paraît avoir raison, et il n'y a pas lieu de ranger le *Micrologue* parmi les œuvres de notre pontife ¹. Malgré cette suppression, il lui reste assez d'écrits pour justifier son influence littéraire.

SECTION III. — *Les Évêques, successeurs de St Ive. Geoffroi et Gosselin.* — Les successeurs de saint Ive furent Geoffroy et Gosselin de Lèves.

Les Bénédictins n'avaient pas d'abord accordé de place dans leur *Histoire littéraire* à *Geoffroy de Lèves* * (1115-1148), parce qu'il n'a laissé que quelques lettres ². Mais au tome XIII, ils se sont ravisés et lui ont consacré un article. Sa vie fut toute entière absorbée par les grandes affaires de l'Église. Les papes Pascal II, Innocent II, Honorius II, Calixte II l'honorèrent de leur confiance. Innocent II, après l'avoir visité à Chartres en 1131, le fit son légat pendant plus de quinze ans. Geoffroy assista à plus de dix conciles, il alla trois fois en Aquitaine et deux fois à Rome. Mais tant d'occupations, en l'empêchant d'écrire, lui fournirent l'occasion de parler souvent, d'entrer en relations non seulement avec les princes et les évêques, mais avec beaucoup de personnages instruits, et de traiter des questions de théologie et de discipline, aussi bien que des négociations d'affaires ³.

Dans ces diverses circonstances, il fit preuve d'une vertu à laquelle tous ses contemporains ont rendu hommage : il montra aussi le savoir qu'il avait acquis dans sa jeunesse. Après ses premières études à Chartres, il avait suivi les leçons d'Abélard ou de Guillaume de Champeaux, si nous en croyons du Boulay ⁴. Evêque, il se fit une véritable réputation d'éloquence : « au concile de Reims, en 1119, dit Orderic Vital, il brilla parmi les maîtres de la parole, et excita la jalousie des écolâtres les plus diserts et les plus amis de la philosophie. » il parla au concile de Beauvais, en 1120, pour la canonisation de saint Arnoul ⁵ ; au concile de Soissons, en 1121, pour Abélard ⁶ ;

¹ *Revue bénédictine de Maredsous*, t. VIII, 1891, p. 193, 385.

² *Hist. litt.*, XII, II, introd. XIII.

³ *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1134.

⁴ Du Boulay, *Hist. Un. Par.* II, 45.

⁵ *Id.*, II, 62. — Order. Vit. l. XII, c. 10. *P. L.*, t. 188, col. 880.

⁶ Abélard, *Historia Calamitatum. P. L.*, t. 178, col. 150.

au concile de Chartres, en 1124, contre le mariage de G. Cliton ; au concile de Troyes, en 1128, pour les Templiers ; au concile de Reims, en 1131, pour les Chartreux. La même année, il prêcha devant le pape, l'abbé Thomas et Abélard, à Morigny près d'Étampes¹ : il porta la parole dans ses légations d'Aquitaine, de Tours, de Dol, de Milan, et dans bien d'autres occasions, que l'histoire n'a pas relatées. Son talent devait être très grand, car il faisait bonne figure, même à côté de saint Bernard qui l'accompagna plusieurs fois, et il convertit les tenants de l'antipape Anaclet. Aussi le Nécrologe de Notre-Dame l'appela un *prédicateur admirable de la doctrine divine*, et la *Chronique de Morigny* le réputait « aussi versé dans les lettres qu'habile dans les affaires. »

Nous n'avons de sa plume qu'une lettre à Suger² et une autre au pape, après le concile de Sens ; mais nous connaissons ses correspondants : c'était Geoffroi de Vendôme, Pierre de Cluny, Étienne de Garlande, et surtout saint Bernard, qui vint le voir deux fois à Chartres, en 1131 et en 1150, et le suivit dans ses missions. L'abbé de Clairvaux a cité sept ou huit fois l'évêque de Chartres, dans ses *Lettres* et son traité de la *Considération*, et toujours avec beaucoup d'éloges ; ils étaient si liés dans l'esprit des peuples, qu'un moine crut les voir apparaître tous deux ensemble³. De son côté, Geoffroi professait pour saint Bernard une profonde vénération : un jour il lui demanda plusieurs de ses ouvrages, et il accepta la dédicace d'une des *Vies* de cet abbé, qui furent écrites après sa mort. Abélard ne lui était pas indifférent : Geoffroi le défendit chaudement à Soissons, en 1121, mais il l'abandonna plus tard, lorsqu'en 1131, Guillaume de Thierry lui eut dénoncé ses erreurs sur la Trinité, dans une lettre adressée simultanément à saint Bernard et à lui⁴. L'archidiacre Arnoul de Lisieux lui dédia son livre du *Schisme*, où il le vante autant qu'il rabaisse Girard d'Angoulême⁵ ; Gautier de Compiègne, prieur de Saint-Martin, lui offrit son *Recueil des Miracles de Notre-Dame*⁶, et Geoffroi

¹ Du Boulay, II, 113.

² *P. L.*, t. 186, col. 1399.

³ V. Fisquet, *France pontificale*, Chartres, p. 88.

⁴ *Hist. litt.*, XII, 97. — *P. L.*, t. 180.

⁵ Du Boulay, *Hist. Un. Par.*, II, 558.

⁶ *P. L.*, t. 173, col. 1379. — *Hist. litt.*, XII, 491-2.

le Gros de Tiron sa *Vie du B. Bernard*¹ ; le versificateur du livre des *Rois* lui fit hommage de sa poétique traduction. Nous verrons dans la suite les écolâtres qui fleurirent à ses côtés. Si l'on ajoute à ces personnages, dont il fut l'ami ou le protecteur, les monastères et par suite les centres d'étude qu'il fonda, comme Josaphat, ou qu'il ranima, comme Saint-Martin-au-Val, Saint-André, Saint-Jean-en-Vallée, Coulombs : si l'on se rappelle encore qu'il rétablit dans son Chapitre une sorte de vie commune, on comprendra que, sans avoir beaucoup écrit, sans avoir enseigné lui-même, il ait maintenu aux écoles l'élan que saint Ive leur avait imprimé. Son épiscopat est assurément la plus belle époque des écoles de Chartres, la plus féconde en écrits, la plus riche en écolâtres fameux, pendant le XII^e siècle.

Gosselin de Lèves^{*} (1148-1155), son neveu et son successeur, soutint cette prospérité. Après avoir demeuré quelque temps à Chartres, il avait été, si l'on en croit Du Boulay, un maître très célèbre et très méritant dans l'Académie de Paris². Les clercs chartrains, en annonçant son élection à l'abbé Suger, régent du royaume, le qualifièrent d'homme lettré, *virum litteratum*. Malheureusement il siégea peu de temps, et n'a laissé qu'une lettre sans importance au même Suger³, et des chartes pour les monastères de Josaphat, Saint-Cheron, Saint-Jean, Beaulieu, et en faveur du Chapitre. Son épitaphe et le Nécrologe de Notre-Dame vantent les beaux présents d'objets d'art qu'il fit à sa cathédrale, mais ils se taisent sur ses relations avec les écoles. C'est que déjà leurs maîtres, suivant l'exemple de Gosselin lui-même, les abandonnaient pour porter à Paris leur science et leur gloire. C'est du temps de Gosselin que commence leur décadence.

SECTION IV. — *Les Chanceliers : Ansel, Vulgrin*. — Sous l'épiscopat d'Ive, de Geoffroi et de Gosselin, c'est-à-dire de 1090 à 1155, la chancellerie fut occupée par sept titulaires : *Ansel, Vulgrin, Bernard de Chartres, Gilbert de la Porrée, Thierry de Chartres, Arnould, et Bernard de Moélan*.

Ansel est aussi peu connu que Gauslin, son prédécesseur : de son temps, saint Ive n'avait pas encore rendu aux écoles

¹ *P. L.*, t. 172, col. 1361. Souchet l'a publiée, 1649.

² Du Boulay, II, 153.

³ *P. L.*, t. 186, col. 1400.

l'éclat qu'elles devaient bientôt jeter. On trouve son nom dans deux chartes de ce prélat : l'une, qui est sans date, le marque au milieu des autres témoins, toutefois avec le titre de chancelier : l'autre, qui est datée, a été rédigée par lui ; elle se termine ainsi : *Cette charte a été donnée par le chancelier Ansel, aux Kalendes de juillet, indiction 1^{re}, l'an 1093 de l'Incarnation*¹. Chose remarquable, on ne trouve Ansel dans les documents que cette année-là ; il ne paraît point auparavant, il ne paraît point après, même dans le Nécrologe qui ne renferme pas son obit. Serait-ce lui qui devint évêque de Beauvais de 1096 à 1099 ? Saint Ive connaissait particulièrement cet évêque : il écrivit en sa faveur au légat Hugues de Lyon. Peut-être avait-il amené Ansel à Chartres avec lui, et, après lui avoir confié la chancellerie, l'avait-il fait nommer évêque de Beauvais, sa patrie ? Si le fait n'est pas certain, il est très vraisemblable ; il explique l'absence de ce chancelier dans les documents, surtout dans l'Obituaire et s'accorde très bien avec la chronologie².

Dès 1099, on rencontre un autre chancelier qui faillit aussi devenir évêque : c'était *Vulgrin*. Ce personnage tint près de saint Ive la place qu'Hildegair occupait près de Fulbert ; il fut son protégé et son favori. Le pontife l'avait levé sur les fonts du baptême, et l'avait toujours gardé à ses côtés. Chanoine dès 1092, il devint peu après chancelier, et il garda cette charge après la mort de son bienfaiteur jusqu'en 1119. Pendant cette longue période de temps, il signa plus de vingt chartes³, presque toujours avec son titre. Souvent il les rédigea lui-même ; alors il l'indiquait en se servant de la formule déjà employée par Gauslin et Ansel : *Data per manum Vulgrini cancellarii*.

Le pape Pascal II le vit deux fois, en l'année 1007 : une première fois, lorsqu'en revenant de Dol, il célébra les fêtes de Pâques à Chartres ; une seconde fois, au concile de Troyes, où saint Ive malade avait envoyé Vulgrin pour le représenter. Dans ces deux entrevues, le pontife apprit à connaître le chancelier de Chartres : aussi, lorsque les clercs de l'Église de Dol, appuyés par Étienne, comte de Chartres, le lui demandèrent pour évêque, il le leur accorda sans hésiter. En vain

¹ *Cart. S. Père*, p. 266. — *Lettre 285 de S. Ive, P. L.*, t. 162, col. 285.

² *Lettres de Saint Ive*, Merlet, v. lettre 55.

³ *V. Cart. de Marmoutier pour le Dunois, de Saint-Père, de Notre-Dame, de Saint-Jean, de Saint-Cheron.*

Vulgrin opposa au pape les plus énergiques refus : celui-ci maintint sa décision. De retour à Chartres, Vulgrin supplia saint Ives de plaider sa cause près de Pascal, d'Étienne et des clercs de Dol. L'évêque y consentit et ses lettres sont le plus bel éloge de Vulgrin. « A son retour du concile de Troyes, écrivait-il au pape, notre fils Vulgrin, chancelier de notre église, s'est plaint amèrement de ce que l'Église de Dol, par l'organe des clercs qu'elle a délégués près de votre Excellence, l'a choisi en votre présence pour son évêque, et de ce que votre Paternité a donné son consentement à cette élection, sans vouloir prêter l'oreille à ses excuses malgré leur valeur. Sans doute *il est versé dans les lettres* ; il est orné de bonnes mœurs : cependant, il allègue, avec beaucoup d'instances et une grande humilité, son insuffisance, et proteste qu'il aimerait mieux souffrir mille maux que d'affronter la charge d'évêque en notre temps¹. Nous implorons votre Clémence, disait-il en terminant, la priant même avec importunité de ne point enchaîner notre frère par les liens de l'obéissance ; nous devons en effet pourvoir à son salut, autant qu'il nous est possible, puisque nous l'avons levé des fonts sacrés. »

Ives écrivait de même au comte Étienne et au clergé de Dol : « Nous vous remercions de la bonne intention que vous avez eue en élisant pour votre archevêque notre fils Vulgrin, recommandable par ses mœurs, *célèbre par sa science*. Mais votre désir ne se réalisera pas, croyons-nous ; car notre cher fils ne veut point acquiescer à votre choix, et il n'est pas en notre pouvoir de l'y forcer. Il a écrit, ainsi que moi, au seigneur Pape, pour lui transmettre ses objections, et écarter, si c'est possible, le fardeau de l'épiscopat. Demandez-le donc vous-même au Pape : pour moi, je ne le contraindrai que dans la mesure où le Pape l'obligera lui-même. »

Pascal II se laissa toucher ; et les clercs de Dol, à la place de Vulgrin, choisirent un autre personnage illustre, Baudry de Bourgueil. Le chancelier de Chartres resta donc près de son évêque, rédigeant ses chartes et travaillant à la décoration de la Cathédrale. Il donna 30 livres pour l'orner et fit argenter une châsse. Vers 1119, il se retira dans l'abbaye de Saint-Jean, où il mourut le 25 mai, comme on le voit dans son obit². Il laissait pour le remplacer dans la chancellerie un *maître d'école*

¹ *P. L.*, t. 162, lett. 176, 178^e, col. 178, 180.

² *Cart. de N.-D.*, III, p. 118.

qui avait enseigné sous lui et que la gloire environnait déjà : c'était *Bernard de Chartres* **.

SECTION V. — *Les Chanceliers (suite). Bernard de Chartres.*
— On a beaucoup écrit sur cet écolâtre. Après les Bénédictins, MM. Cousin, Hauréau, Barach, Demimuid¹, ont essayé d'éclaircir son histoire. Ils l'ont d'abord identifié soit avec Bernard de Moélan, évêque de Quimper, soit avec un autre Bernard, très fameux, surnommé *Silvester* ou *Silvestris*. Dans un article des *Lettres Chrétiennes*², nous avons, le premier, soutenu que Bernard de Chartres était absolument distinct de ses homonymes. Jusqu'alors on les confondait ensemble, parce qu'on les croyait contemporains et qu'on découvrait entre leurs idées philosophiques et leur style de très grandes ressemblances. Nous avons établi que notre Bernard était d'une époque antérieure à celle des deux autres. M. Hauréau reconnut après nous qu'il fallait distinguer l'écolâtre chartrain de Bernard *Silvestris* et de Bernard de Quimper, mais en substituant une raison nouvelle à la nôtre qu'il n'admettait pas. D'après lui, Bernard de Chartres vécut dans le même temps, mais non dans le même lieu que ceux-ci ; il était à Tours, quand les autres vivaient à Chartres ou à Quimper. Enfin, M. Langlois dans un article sur *Maître Bernard*, publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*³, a repris l'opinion traditionnelle sur l'identification de ces divers personnages. Il a rejeté notre argument de chronologie sur la foi de M. Hauréau ; il a refusé toute valeur à l'argument tiré par ce dernier de la différence des lieux ; puis ajoutant de nouvelles analogies littéraires, très frappantes, aux analogies philosophiques déjà constatées par les anciens auteurs entre Bernard de Chartres et Bernard *Silvestris*, il a de nouveau conclu à leur identité.

Nous maintenons notre première opinion, d'autant plus que nos contradicteurs, M. Hauréau d'abord, et, d'après lui, M. Langlois, trompés par une erreur matérielle des éditeurs

¹ *Hist. litt.*, XII, 261-74, XXIX, 569. — Liron, *Bibl. chart.*, 48-50. — *Singul. hist.*, III, 351-6. — Cousin, *Ouvr. inédits d'Abélard*, CXXV, 627. — Demimuid, *De Bernardo Carnotensi*, 1873. — Barach, *Bernardus Silvestris*, Innsbrück, 1876. — Hauréau, *Hist. de la Phil. scolast.*, 1872, t. I, ch. XVI, et différentes lectures à l'Académie, en 1872 et 1883, surtout *Mémoire sur quelques chanceliers de l'Église de Chartres*, dans les Mémoires de l'Académie, XXXI, 2^e p. 77-86.

² *Lettres chrétiennes*, t. V, p. 393.

³ *Maître Bernard*, t. LIV, 1893.

du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* n'ont pu comprendre toute la valeur de la preuve que nous empruntons à la chronologie, pour établir l'antériorité de Bernard de Chartres sur les autres. D'ailleurs la biographie de cet écolâtre va mettre en pleine lumière, nous l'espérons, cette antériorité, en montrant qu'il vécut à Chartres et y mourut avant 1130, longtemps avant Bernard *Silvestris* qui écrivait encore à Tours, de 1145 à 1153, et avant Bernard de Moélan, qui fut évêque de Quimper, de 1159 à 1167.

Othon de Friesingue ¹ et Abélard ² nous apprennent que Bernard avait un frère nommé Thierry et que tous deux étaient bretons d'origine. « Cette terre, dit le premier en parlant de la Bretagne, est féconde en clercs doués d'un esprit fin et appliqué ; tels furent les deux frères Bernard et Thierry, hommes très doctes. » Dans sa *Théologie chrétienne*, Abélard cite, parmi les compatriotes d'Éon de l'Etoile, né près de Loudéac « deux frères qui se comptent, dit-il, parmi les principaux maîtres, et dont l'un, sectateur des anciens philosophes, ose soutenir que Dieu n'est pas antérieur au monde. » Ce dernier trait, où nous reconnaitrons une des doctrines de Thierry, prouve bien qu'Abélard parle de Bernard et de Thierry.

De ces deux frères, contrairement à ce qu'on a répété, Bernard était l'aîné. Thierry est cité le second par Othon de Friesingue ; nous verrons qu'il est signalé pour la première fois en 1121, et pour la dernière en 1148. Bernard apparaît et disparaît beaucoup plus tôt. Du Boulay ³ le montre, avec assez de vraisemblance, mais sans avancer de preuves, à Paris en 1089, et dit qu'il s'y rencontra avec Anselme et Raoul de Laon, avec Vulgrin, chancelier de Paris, et le célèbre Roscelin de Compiègne. Othon de Friesingue confirme ce fait, en nous apprenant, dans un texte où il affecte de préciser les temps et les lieux ⁴, que Gilbert de la Porrée vint l'entendre à Chartres, avant d'aller à Laon sous Anselme et Raoul. Parlant des maîtres de Gilbert, il les énumère ainsi : *qualis primo fuit Hilarius Pictaviensis, post Bernardus Carnotensis, ad ultimum Anshelmus et Radulphus Laudunensis*. Or,

¹ *P. L.*, t. 188, col. 1250.

² *Id.*, *Theologia christiana*, tom. 178, col. 1286.

³ *Hist. Un. Par.*, I, 482.

⁴ M. Hauréau a tort de nier cette précision, *Hist. de la phil. scol.*, I, 448.

Anselme mourut en 1117; Gilbert entendit donc Bernard avant cette année-là, et il en résulte que Bernard enseignait à Chartres plusieurs années avant 1117 : ce qui est confirmé par les chartes. La première, où se voit son nom, est une charte de Saint-Jean-en-Vallée, fixée avec certitude en 1114; et il se trouve dans plusieurs autres de 1115, 1118, 1119 ¹.

Dans la plupart de ces pièces, il signe après le chancelier Vulgrin et prend le titre de *magister scolae*. Mais lorsque Vulgrin se retire, vers 1119, à Saint-Jean, il devient à son tour chancelier. Il apparaît, en cette qualité, dans une charte sans date de 1119 à 1124 ², et dans une autre datée certainement de 1124 ³, tandis que son frère Thierry, dans les mêmes pièces, s'attribue le titre de *magister scolae*, que lui-même venait de quitter. Mais dès 1126, il est remplacé dans la chancellerie par Gilbert de la Porrée, qui signe comme chancelier une charte de cette année ⁴.

Que devint-il ensuite? MM. Hauréau et Langlois croient qu'il alla de Chartres à Paris, et ils le reconnaissent dans ce Bernard, signalé, parmi les maîtres de la montagne Sainte-Geneviève, dans une poésie écrite après le 16 juillet 1141 ⁵. Ils le regardent encore comme le destinataire d'une lettre écrite aussi en 1141 par Gilbert de la Porrée à un de ses maîtres nommé B. ⁶. Puis, poussés par ses ressemblances littéraires et philosophiques avec Bernard *Silvestris*, ils l'identifient avec lui et le font vivre jusqu'en 1153.

C'est ici que nous nous séparons d'eux. Nous croyons, en effet, pouvoir établir que Bernard mourut avant 1026, ou, au moins, avant 1030. Les chartes, à elles seules qui le montrent chancelier en 1124, puis remplacé en 1126, suffiraient à le prouver. On ne quittait guère une pareille dignité que pour mourir ou pour en obtenir une plus élevée, surtout à l'âge auquel Bernard était alors parvenu, âge que nous déterminerons bientôt. Mais l'obit de Bernard que nous possédons encore et dont nous pouvons fixer la date, confirme l'induction suggérée par les chartes, et tranche la question.

¹ *Cart. de S. Jean*, Bibl. pub. de Chartres, n° 1312, fo 1 et 3.

² *Un Manuscrit chartrain du XI^e siècle*, p. 196.

³ *Cart. S. Père*, p. 469.

⁴ *Id.*, p. 266, 307.

⁵ Mémoires de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, t. XXVIII, 2^e p. *Mémoire sur quelques maîtres du XII^e siècle*.

⁶ *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 1855, p. 461.

Cet obit se trouve dans le premier Nécrologe chartrain, actuellement conservé à la Bibliothèque de Saint-Etienne. Ce Nécrologe fut ouvert en 1027, et nous avons prouvé récemment qu'il avait été fermé certainement entre 1124 et 1130. Nous avons constaté que les derniers obits qui y sont insérés ne descendaient jamais au-dessous de cette date, tandis que les premiers obits connus du Nécrologe suivant ne remontaient pas au-delà, mais partaient de cette époque. Or, l'obit de Bernard est mentionné dans le premier Nécrologe ; on l'y inséra au moment précis où on quittait celui-ci pour en former un second. Dans ce second Obituaire, la notice consacrée à Bernard est plus précise. Dans le premier, elle était ainsi conçue, sous la rubrique du 2 juin : *Bernardus subdiaconus et cancellarius Sanctæ Mariæ qui dedit huic ecclesiæ libros suos* ; dans le second, elle est reproduite avec les mêmes termes, mais elle contient le nombre des livres donnés : *qui dedit huic ecclesiæ viginti quatuor volumina librorum*. Comme si le passage d'un Nécrologe à l'autre s'était effectué entre le moment de la mort de Bernard et celui de la remise de ses livres au Chapitre.

M. Hauréau n'a point accepté cet argument, et il a rejeté bien après 1130 la clôture du premier Nécrologe. Cette date est fautive, dit-il, puisque nous voyons figurer au même Obituaire le diacre Herbert Belotin ¹, signataire d'une charte du 14 janvier 1139 ², le vicomte Geoffroy ³, mort en 1152, enfin le chanoine Geoffroy Bonnel ⁴, qui vivait encore en l'année 1169 ⁵. « L'argument invoqué par M. Clerval, conclue-t-il, n'a donc pas de valeur. » Nous ne répondrons qu'un mot. C'est par erreur que ces trois personnages ont été attribués par les éditeurs du *Cartulaire* au premier Nécrologe ; nous avons eu sous les yeux le manuscrit original, aucun d'eux n'y figure ⁶. Notre argument reste donc entier, et l'obit de Bernard doit se fixer entre 1124 et 1130.

Cette date concorde avec les indications générales fournies par Jean de Salisbury sur cet écolâtre. Plusieurs fois, dans son

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 81.

² *Id.*, I, 48.

³ *Id.*, III, 86.

⁴ *Id.*, III, 131.

⁵ *Id.*, I, 183.

⁶ Voir ce Nécrologe publié dans *Un manuscrit chartrain du XI^e siècle*, p. 149-186.

Polycratique (1155), et dans son *Métalogique* (1159), il le présente comme le maître de Guillaume de Conches et de Richard l'Évêque, qu'il entendit lui-même à Paris, de 1139 à 1141. Or ceux-ci, en particulier Guillaume de Conches, commencèrent d'enseigner peu après 1120, et par conséquent suivirent les cours de Bernard avant cette époque. Jean de Salisbury insinue clairement qu'il ne l'avait pas vu lui-même et qu'il avait appris ce qu'il en savait de ces deux écolâtres : *ad hujus magistri formam praeceptores mei*¹... Il le représente dans un passé déjà lointain : *sequebatur hunc morem Bernardus Carnotensis*..., remplacé par des sectateurs et des imitateurs : *imitans Bernardum Carnotensem*²... : il va plus loin, il indique que c'était déjà un vieillard, quand, vers 1120, il enseignait Guillaume de Conches et Richard l'Évêque, et il l'appelle : le vieillard chartrain, *senex Carnotensis*. Tout concourt donc à fixer la vie et la mort de Bernard de Chartres, avant 1130.

Ce point établi, on ne peut plus lui attribuer les œuvres de Bernard *Silvestris*, et on doit se borner à celles que lui impute Jean de Salisbury. Ces œuvres, dont nous commenterons l'objet plus tard, sont au nombre de trois. Bernard composa un traité en prose intitulé : *De expositione Porphyrii*, où il exposa, en parfait platonicien, son opinion sur la Matière et sur l'Idée, éternelle sans être coéternelle à Dieu. Il paraît avoir rédigé encore un autre traité, mais cette fois en vers, sur le même sujet. Jean de Salisbury nous en a conservé deux fragments : dans le premier, dit-il, on trouve toute sa doctrine sur la nature de l'être. Le voici :

*Non dico esse quod est, geminâ quod parte coactum
Materiae formam continet implicitam.
Sed dico esse quod est, unâ quod constat earum :
Hoc vocat Idœam, illud Achœus Hylen*³.

Le second fragment roule sur l'éternité de l'Idée et la caducité de ce qui est temporel dans les choses :

*Principium cui sola fuit divina voluntas,
Aetas non frangit demoliturque vetustas.
Dissolvit tempus quidquid producit ad esse,*

¹ *Metalog.*, I, 24.

² *Id.*, II, 17.

³ *Id.*, IV, 35.

*Sinon ad praesens constat quandoque necesse.
Ergo super tali qui luget conditione
Aut parum aut minimum claret rationis habere* ¹.

Nous avons d'autres vers de Bernard, que Jean de Salisbury nous a aussi conservés; mais ils faisaient partie soit d'un poème moral sur l'éducation, soit d'un recueil de sentences détachées, car ils roulent sur les qualités nécessaires à l'étude.

*Mens humilis, studium quærendi, vita quieta,
Scrutinium tacitum, paupertas, terra aliena :
Hæc reserare solent multis obscura legendo* ².

Ces vers, dont Jean de Salisbury goûtait plus la sagesse que la poésie, ont été souvent reproduits dans les manuscrits et imprimés. Jean de Salisbury leur a consacré tout un chapitre de son *Polycratique*, et Hugues de Saint-Victor les a encore plus longuement commentés. Ce dernier trait prouve qu'ils étaient publiés quelque temps avant 1141, date de la mort de ce savant religieux.

L'auteur du *Métalogique* rapporté encore que Bernard de Chartres avait tenté de réconcilier Aristote et Platon. Avait-il fait un livre spécial dans ce but, ou bien essayait-il cette rude besogne dans son *Exposition de Porphyre*? Nous ne le savons ³.

D'ailleurs Jean de Salisbury s'applique moins à tracer la liste des écrits de Bernard de Chartres qu'à décrire son rôle philosophique et littéraire. Il expose avec complaisance son opinion et celle de ses sectateurs dans la querelle des Universaux; il dépeint encore avec plus d'amour ses procédés pédagogiques et littéraires, et le morceau qu'il leur consacre sera l'un des plus intéressants pour l'histoire des études.

SECTION VI. — *Suite des Chanceliers : Gilbert de la Porrée.*
— *Gilbert de la Porrée* *, nous l'avons déjà dit, fut le successeur de Bernard de Chartres dans la chancellerie. Né à Poitiers, d'une famille noble (vers 1076), il consacra son enfance aux arts libéraux, sa jeunesse à la philosophie, tout le reste de sa vie aux Saintes Écritures. Ce témoignage du doyen Laurent est précisé par Othon de Friesingue. « Dès son adolescence, dit-il, Gilbert se mit sous la discipline des grands maîtres, se fiant

¹ *Métalog.*, cit. loco.

² *Polycrat.*, VII, 13.

³ *Métal.*, II, 17.

plus à leur autorité qu'à son génie. Ces maîtres furent d'abord Hilaire de Poitiers, puis Bernard de Chartres, enfin les deux frères Anselme et Raoul de Laon. Près d'eux, il puisa non pas un petit mais un grand savoir, restant longtemps sous leur férule, accordant ses mœurs et sa conduite avec sa science. Il appliquait son esprit, non aux jeux ni aux plaisirs, mais aux choses sérieuses. Aussi mettait-il beaucoup de gravité dans ses gestes et dans ses discours, et se montrait-il difficile dans ses actes et ses paroles : ce qu'il disait dépassait toujours les esprits puérils, et était à peine saisi des esprits cultivés et exercés¹. » Ce passage peint évidemment l'attitude de Gilbert à Chartres, où il vint après avoir suivi Hilaire à Poitiers, vers 1110, et avant d'entendre Anselme de Laon, qui mourut en 1117. Que devint-il ensuite ? On le perd de vue pendant quelques années ; mais il nous paraît probable qu'il retourna d'abord à Poitiers, et qu'il y ouvrit une école : ce serait à ce moment qu'il aurait adressé, selon nous, à Bernard de Chartres, son ancien maître, la lettre que l'on a supposée, mais à tort, écrite par lui en 1141, lors de son dernier retour en sa patrie. Dans cette lettre il sollicite instamment l'honneur de revenir près de Bernard.

Bernard de Chartres accueillit la requête de son disciple, et, lorsqu'il fut chancelier, il l'appela près de lui. Il lui fit accorder d'abord un canonicat, en compensation de son école de Poitiers, puis il lui ménagea sa succession. De fait, Gilbert apparaît dans une charte immédiatement après son maître, avec le titre de chanoine en 1124². Il prend ensuite celui de chancelier en 1126, 1134, 1136 et 1137³. Sur son séjour de plus de douze années dans notre école nous avons peu de détails explicites. C'est alors qu'au dire de Jean de Salisbury⁴, il s'éleva contre les Cornificiens avec Thierry, Guillaume de Conches et Abélard ; c'est alors aussi qu'il écrivit la plupart de ses traités sur l'Écriture Sainte, la théologie et la philosophie, dont nous parlerons bientôt ; c'est alors enfin qu'il enseigna avec la collaboration sans doute de Thierry, et qu'il eut pour disciples : Rotrou, Ive, Jordan Fantosme, Jean Beleth et

¹ Othon de Friesingue, *P. L.*, t. 188, col. 1250. — Clarembaud d'Arras peint Gilbert de la même manière : R. L. Poole, app. X^e.

² *Cart. S. Père*, p. 469.

³ *Cart. S. Père*, p. 357, 267. — *Cart. de N.-D.*, p. 142. — *Cart. S. Père*, p. 506. — *Cart. de Josaphat* : Bibl. nat., 10102, f^o 52.

⁴ *Métalog.*, I. 5.

Nicolas d'Amiens ; enfin, c'est alors qu'il s'occupa de la bibliothèque, dont il corrigea soigneusement et améliora les livres ¹. En 1140, il assistait au Concile de Sens, qui condamna Abélard. Celui-ci, qui le connaissait peut-être depuis 1113, époque où il l'avait rencontré à Laon, et qui avait pu avoir récemment quelques discussions avec lui, lui jeta cette apostrophe empruntée à Virgile :

Tunc tua res agitur paries cum proximus ardet ².

En 1141, Gilbert était définitivement écolâtre à Paris, et c'est là que l'auteur de la *Metamorphosis Goliæ* l'a vu debout au milieu des autres maîtres :

*Et hic præsul præsulum stat Pictaviensis.
Prius et nubentium miles et castrensis* ³.

Ce rythmeur l'appelle *l'évêque des évêques*, sans doute parce que, sur la fin de 1141, on le désignait déjà pour successeur de Grimouard sur le siège de Poitiers. De fait, il resta peu à Paris ; il eut cependant le temps d'avoir pour élève, *in logicis et divinis*, Jean de Salisbury, mais il lui fut bientôt ravi, *nimis cito subtractus est*, au grand regret de celui-ci ⁴. Grimouard venait de mourir en 1142, et Gilbert était appelé pour le remplacer.

Sur le siège épiscopal, sa science et sa vertu jetèrent un vif éclat. Toutefois, il eut le malheur de mêler quelques opinions philosophiques à ses discours, et, en plein synode, il s'écarta du langage commun sur la Trinité. Deux de ses archidiacres, Arnaud et Calon, allèrent jusqu'à Sienna le dénoncer à Eugène III : celui-ci venait en France, il promit d'examiner l'affaire. Pendant ce temps, les archidiacres engagèrent saint Bernard dans leur querelle, et, forts de son appui, ils revinrent presser de nouveau le Pape, à son arrivée à Auxerre. Eugène III les renvoya au concile indiqué par lui à Paris pour les fêtes de Pâques (1147). Là, saint Bernard, avec Adam du

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 167. — *Cart. de Josaphat*. Une charte à propos des moulins de Jouy se termine ainsi : *Hanc donationem factam et concessionem præcepimus Gisleberto cancellario per scripta memoriæ mandare et sigillo ecclesiæ nostræ confirmare. Quod ita factum est in capitulo nostro, in presentia D. Gaufridi venerabilis episcopi nostri, astantibus et concedentibus personis et canonicis nostræ, id est, Carnotensis ecclesiæ.*

² Vinc. Bellov. *Speculum historiale*, l. XXVII, ch. 86.

³ Hauréau : *Mémoires de l'Acad. des Insc. et B. Lettres*, XXVIII, 2^e partie.

⁴ *Métal.*, II, 10.

Petit-Pont et Hugues de Champfleury, se porta l'adversaire de l'évêque de Poitiers : mais celui-ci expliqua si habilement les propositions incriminées qu'on ajourna la solution de l'affaire au concile de Reims (1148). Préparé pour ce second assaut, Gilbert lut une multitude de volumes d'où il prétendait tirer sa justification. Mais le Pape l'interrompit, et saint Bernard, qui était encore là, l'interpella vigoureusement sur un point de sa doctrine concernant le Dêité. Sur ce point, Gilbert parut céder, mais sur tous les autres il balança la victoire. Les cardinaux de la suite du Pape lui étaient favorables et voulaient se réserver le droit de prononcer ; mais les évêques français, poussés par saint Bernard, se hâtèrent de rédiger une formule, que Suger et trois autres présentèrent au Pape. Gilbert l'ayant signée spontanément, toute l'affaire sembla terminée, et l'on ne sut pas au juste qui, de saint Bernard ou de Gilbert, avait été vainqueur ou vaincu : en tout cas, on ne laissa pas de traces de condamnation dans les registres pontificaux ¹.

Cet épisode ne nuisit point à la considération de l'évêque de Poitiers. Saint Bernard lui demanda une conférence intime sur un passage de saint Hilaire ; Gilbert la lui refusa gravement, sous prétexte que le saint n'était pas assez au courant de ces matières ; « lui au contraire, ajoute Jean de Salisbury, n'avait pas son égal dans les lettres. ayant passé soixante ans dans les études et les exercices littéraires. » Ses deux accusateurs devinrent ses meilleurs amis. Il mourut le 4 septembre 1154, et ses obsèques furent présidées par Geoffroi du Loroux, archevêque de Bordeaux, assisté des évêques de Saintes, Périgueux, Angoulême. Le doyen Laurent publia sur lui une complainte touchante : « Il est donc mort, disait-il, le grand docteur, le grand pasteur Gislebert, la perle des Pontifes ! Hélas ! hélas ! ce grand sage est donc mort, lui qui appelait la Sagesse, sa sœur, et la Prudence, son amie. » Le doyen le nomme ensuite un *scribe très savant dans la loi du Seigneur* ; puis, il expose comment il consacra les différents

¹ Voir sur cette querelle intéressante, Othon de Friesingue. *P. L.*, t. 188, col. 1250. — *L'Historia Pontificalis* de Jean de Salisbury, Pertz, XX, 522. — Geoffroi d'Auxerre, *P. L.*, t. 185, col. 595. — *Hist. litt.*, XII, 468. — Helinaud, *Chronique*, XLVIII, ann. 1148. *P. L.*, t. 212, col. 1037. — R. L. Poole, ch. VI, 185 et 199. — Othon de Friesingue et Jean de Salisbury, plus favorables à Gilbert, sont aussi plus dignes de foi que Geoffroi d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, qui écrivait avec passion et longtemps après les événements.

âges de sa vie à l'étude. Il parle de son goût pour la décoration des églises et de ses beaux présents d'ornements, de meubles et de vases sacrés. « Ce qu'il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, c'est la multitude de livres saints qu'il avait recueillis dans toutes les provinces *avant son épiscopat*, et qu'il déposa dans la Bibliothèque de l'église, comme un riche et précieux trésor. Là, se trouvaient les traités des SS. Pères sur la loi divine, les traités où il avait puisé sa science et ses meilleurs arguments. Là, se voyaient tous les défenseurs de l'Église, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Augustin ¹. »

Les églises du Mans, d'Angers, de Saint-Martin de Tours, de Chartres, firent écho à celle de Poitiers. Saint Martin rappela le don, qu'il en avait reçu, d'un traité de saint Hilaire sur la *Trinité*. Au Mans, on lui fit une épitaphe en quatre vers latins. Alexandre Neckâm en composa une autre dans le même style ². Le Nécrologe de Chartres s'exprima ainsi : « Le 4 septembre, mourut Gilbert, d'abord chanoine, puis chancelier très lettré de cette église, enfin évêque vénérable de Poitiers : il donna deux vases d'argent précieux et pesant huit marcs, pour l'usage quotidien de l'autel...; il favorisa les clercs chartrains, partout où il les rencontra ³. » Enfin, Othon de Friesingue, qui mourut quatre ans après, craignit d'avoir trop bien parlé d'un homme que saint Bernard avait attaqué, et il donna l'ordre à son frère de changer tout ce qui pourrait choquer dans ses éloges.

Les ouvrages de Gilbert de la Porrée, dans toutes les branches du savoir, eurent, de son temps et plus tard, une grande réputation. Le doyen Laurent en parlait avec enthousiasme. « Ses écrits sur les Épitres de saint Paul et les Prophètes, et ses autres ouvrages, sont des garants assurés de ses progrès : ces ouvrages vivent, oui, ils vivent, et vivront toujours, ces illustres, ces éternels monuments de sa saine doctrine. L'envie, la cruelle envie, ne les détruira pas; le temps même ne les ensevelira jamais. » Gilbert obtint un rang supérieur à celui de tous les docteurs de son temps. Il se fit un nom illustre, qui surpassa les noms les plus célèbres de son siècle. Un auteur anonyme, dans une épitaphe conservée à la fin d'un de ses traités,

¹ *Planctus Laurentii* : Beslius, *Episcop. Pict.*, p. 103. — *Rouleaux des Morts*, p. 362. — Dom Bouquet, XIV, p. 379.

² *Hist. litt.*, XII, 470. — Hauréau, *Mémoires sur quelques chanceliers*..... p. 103.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 167.

signala spécialement ses connaissances et ses productions dans les arts, la philosophie et la théologie. « L'auteur de ce *Commentaire de Boèce*, disait-il, a fleuri de notre temps : c'était un maître très célèbre, intrépide, sage, et supérieur à tous les maîtres. Il était logicien, théologien, moraliste, dialecticien. Des sept arts il ne lui manqua que l'astronomie; il s'éleva dans la sainte philosophie ; quelle fut son éloquence et sa profondeur, ceux-là le savent qui ont lu ses commentaires sur les livres du grand Boèce : on a pu l'appeler lui-même et avec raison un autre Boèce ¹. » La postérité a ratifié en partie ces éloges; quelques-uns de ses écrits furent très longtemps classiques, et plusieurs ont mérité d'être imprimés. Pour les énumérer, nous suivrons la liste donnée récemment par M. l'abbé Bertheaud, liste qui corrige celle des Bénédictins. Nous citerons d'abord les traités théologiques : ce sont 1° des *Commentaires sur les Psaumes*, 2° des *Gloses sur le prophète Jérémie*, 3° des *Sermons sur le Cantique des Cantiques*, 4° des *Commentaires sur l'Évangile de saint Mathieu*, 5° des *Gloses sur les Épîtres de saint Paul*, 6° des *Commentaires sur l'Apocalypse*. Il faut y joindre quatre *Réponses* à des consultations sur des cas de conscience. Mais les ouvrages principaux de Gilbert, ce sont ses ouvrages philosophiques, tels que son *Liber sex principiorum*, son *Commentaire sur les Quatre Livres de Boèce* et son *Liber de Causis*; ces trois derniers eurent une grande réputation. Le premier fut adjoint aux *Catégories* d'Aristote; on y accédait par l'*Isagoge* de Porphyre, on en sortait par le *Liber sex principiorum* de Gilbert. Il faisait partie des livres usuels de dialectique au même titre que ceux d'Aristote. Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, au XIII^e s., le carme Geoffroi de Cornouailles, au XIV^e, le franciscain Antoine André d'Espagne, Bonnegrâce d'Asculo, au XV^e, le commentèrent ². En 1481, on imprimait encore la Paraphrase d'Antoine André.

Le *Commentaire sur les Quatre Livres de Boèce*, spécialement celui des deux *Livres sur la Trinité*, fut, comme nous l'avons dit, incriminé au concile de Reims : Gilbert dut le défendre, et reçut même du Pape l'ordre de le corriger avant de le publier. Nous aurons l'occasion d'en parler au chapitre des études, ainsi que du *Liber de Causis*, que, sur la foi d'un manuscrit de Bruges, M. l'abbé Bertheaud a, le premier, restitué à Gilbert. Ajoutons

¹ *Gilbert de la Porrée*, abbé Bertheaud, 1892, p. 319.

² Pour les Œuvres : Hauréau, *Hist. de la Phil. scol.* I, ch. 18. (1872).

de suite, aux arguments proposés par ce savant professeur, une confirmation qui n'est pas sans valeur. Le *Liber de Causis*, paraît-il, est dérivé d'une traduction du philosophe grec et néoplatonicien Proclus, faite sur l'arabe en latin, et que Gilbert aurait employée le premier. Cette hypothèse est très vraisemblable. Thierry de Chartres et son ami Bernard Silvestre, avaient des relations avec le collège des traducteurs des livres arabes, qui siégeait à Toulouse. Ils reçurent d'Hermann le Dalmate, membre de ce collège, l'un, la traduction du *Planisphère de Ptolémée*, l'autre, le traité de *Utilitatibus astrolabii* et l'*Experimentarius*. Gilbert, qui était leur condisciple, leur ami, leur contemporain, et qui s'occupait de philosophie, put très bien recevoir de la même source le *Liber de Causis*, qu'il commenta et analysa, selon le goût de la scolastique. D'ailleurs, nous sommes porté à croire que ces écrits philosophiques furent en grande partie composés à Chartres. Le doyen Laurent n'a-t-il pas dit que si Gilbert consacra sa jeunesse aux arts, et sa vieillesse à l'Écriture sainte, il voua tout son âge mûr à la philosophie? N'avons-nous pas vu Abélard, en 1140, lui prédire de futures attaques, sans doute parce qu'il connaissait dès lors ses idées philosophiques? Enfin, ces trois traités, par leur esprit et leur doctrine, s'harmonisent parfaitement, nous le verrons, avec les écrits de Bernard Silvestre, de Thierry, qui tous portent le cachet de l'école de Chartres et de ses maîtres d'alors.

Pour terminer, citons la *Prose* rimée sur la Trinité, qui fut reprochée à Gilbert au concile de Reims: citons aussi les *cahiers* de ses élèves, qu'il désavoua, parce qu'ils reproduisaient mal sa pensée. Mais ces écrits n'existent plus.

SECTION VII. — *Suite des Chanceliers: Thierry de Chartres, Ernould.* — Le successeur de Gilbert dans la chancellerie fut *Thierry de Chartres*.

Othon de Friesingue et Abélard nous ont appris déjà qu'il était breton et frère puiné de Bernard de Chartres; mais tandis que Bernard apparaît dans les chartes dès 1114, Thierry ne se voit qu'en 1121 avec le titre de *scolarum magister*. Il assistait cette année-là au concile de Soissons, réuni contre Abélard, et où l'avait emmené l'évêque de Chartres, Geoffroi. Il y souleva un incident qui prouve combien il était jeune encore et quelles étaient ses tendances. Le légat Conon cherchait à surprendre l'orthodoxie d'Abélard en défaut, tandis que Geoffroi s'efforçait de l'arracher à une condamnation, par sa sagesse et sa

modération. Thierry faillit déranger les plans de son évêque. Conon, ayant cru entendre que, dans un de ses livres, Abélard avait déclaré que le Père seul était tout-puissant, se récriait contre une telle erreur, « à peine croyable, disait-il, de la part d'un enfant, vu que la foi commune tient et professe qu'il y a trois Tout-puissants. » A ces mots, c'est Abélard lui-même qui raconte ce fait, un certain maître d'école, appelé Thierry, *Terricus quidam scolarum magister*, cita en se raillant cette phrase de saint Athanase : *et tamen non tres Omnipotentes, sed unus Omnipotens*. Et comme son évêque (le contexte montre que c'était Geoffroi) le réprimandait et le retenait, comme s'il eût été coupable de lèse-majesté, il résista hardiment, et rappelant les paroles de Daniel, il s'écria : « Voilà comme vous êtes aveugles, fils d'Israël; sans le juger, sans rechercher la vérité, vous condamnez un fils d'Israël. Revenez sur votre jugement, et jugez le juge lui-même, vous qui avez choisi comme juge, capable de soutenir la foi et de corriger l'erreur, un homme qui, au lieu de juger les autres, s'est condamné de sa propre bouche. Par la divine miséricorde qui s'est manifestée aujourd'hui, comme jadis pour Suzanne, délivrez l'innocent¹. » Pour montrer tant d'audace, Thierry devait avoir acquis déjà une certaine réputation dans les écoles de Chartres.

Il y enseignait comme écolâtre, tandis que Bernard, son frère, les dirigeait comme chancelier. Quand ce dernier fut mort entre 1024 et 1026, et eut cédé la place à Gilbert de la Porrée, Thierry resta quelque temps encore dans sa chaire. Vers 1130, d'accord avec ses collègues chartrains, il fit une rude guerre aux Cornificiens. C'est à ce sujet que Jean de Salisbury l'appelle *un très studieux investigateur des arts*², *artium studiosissimus investigator*. Il se rendit ensuite à Paris; il y était vers 1140, et il y compta parmi ses élèves Jean de Salisbury, qui apprit sous lui les premiers éléments de la rhétorique : « Je relus, dit-il, la rhétorique que j'avais étudiée faiblement avec plusieurs autres, sous la conduite de Thierry³. » Le futur évêque de Chartres reçut aussi de Thierry quelques leçons de logique. « Je me souviens, disait-il plus tard, que Thierry méprisait, non les Topiques d'Aristote, mais ceux de Dregon

¹ P. L., t. 178, col. 140-151. Chap. 9 de l'*Historia Calamitatum* d'Abélard.

² *Métal.* I, 5.

³ *Id.*, II, 10.

de Troyes¹. » L'auteur de la *Metamorphosis Goliæ* le voyait encore en 1041, parmi les maîtres fameux de Paris. Il avait, paraît-il, conservé la même parole tranchante qu'au concile de Soissons :

*Ibi Doctor cernitur ille Carnotensis
Cujus lingua vehemens truncat velut ensis.*

Il dédaignait, lui-même le dit dans un *Commentaire*, la foule des élèves paresseux et la renommée menteuse : il foulait aux pieds les calomnies que lui suscitait l'envie et dont il faisait un piquant tableau².

Il revint à Chartres pour y être chancelier, peu après le départ de Gilbert, sans doute en 1141 : il fut en même temps archidiacre de Dreux, d'après une charte donnée à Josaphat sous le décanat de Zacharie (de 1136 à 1142). Ce fut alors l'apogée de sa gloire. En 1144, Herman le Dalmate lui envoya de Toulouse la traduction faite de l'arabé en latin du *Planisphère de Ptolémée*, avec une dédicace, où, d'accord avec son compagnon Robert de Rétines, il le comblait de louanges³. De 1145 à 1153, Bernard *Silvestris* de Tours lui offrit son *De mundi universitate*, l'un des poèmes philosophiques les plus curieux du XII^e siècle⁴. Vers le même temps, Guillaume de Saint-Thierry lui fit hommage de son *Traité des Universaux*⁵, et Gautier de Mortagne lui adressa une lettre, renfermant des observations sur quelques-unes de ses doctrines⁶.

Il assista, en 1048, au concile de Reims où fut accusé Gilbert de la Porrée, son prédécesseur, et c'est là qu'il fit la connaissance d'Albéron, archevêque de Trèves. Ce prélat fut si charmé de son esprit, qu'au dire de l'historien Baudry, il le choisit, avec Gerland de Besançon, pour compagnon de voyage, en se rendant à la diète de Francfort ; puis les ayant appointés, comme on dit, sur la différence de leurs opinions, il eut si grand plaisir à les

Dreux

1148

¹ *Métalog.*, IV, 24.

² *Commentaire de Thierry* sur le *De Inventione Rhetorica ad Herennium* de Cicéron. Bibl. nat. de Bruxelles, ms. 10057, publié p. M. P. Thomas, dans les *Mélanges Graux*. Thorin, 1884, p. 42.

³ *Eptateuchon* de Thierry, Clerval, 1889, p. 23.

⁴ Voir l'édition *Barach*. Insprück, 1876. — M. Ch.-V. Langlois, dans son article sur *Maître Bernard*, (tir. à part, p. 14), donne une grande liste des mss. du *De mundi universitate*.

⁵ *Hist. litt.*, XII, 332.

⁶ *Spicilegium*, d'Achery, II, 467. — *Hist. litt.*, XIII, 378. IX, -69. — Du Boulay, II, 73.

entendre se quereller durant tout le chemin, qu'il les renvoya de la Cour comblés de présents ¹.

Que devint ensuite Thierry ? Othon de Friesingue en parlait en 1156 comme d'un personnage mort depuis quelque temps ². Il décéda sans doute vers 1150, mais certainement avant 1155, car il y avait dès lors un autre archidiacre de Dreux. Le Nécrologe de Notre-Dame relate son obit en ces termes : Le 5 novembre « mourut Thierry, chancelier et archidiacre de la Bienheureuse Vierge, qui donna à cette église une *Bibliothèque des sept arts libéraux*, et, pour les lois romaines, le livre des *Institutes* de Justinien, le livre des *Novelles* du même, et le livre des *Digestes*, et en outre 45 volumes. »

Nous reviendrons sur son caractère et son enseignement : citons ici les écrits qu'il composa. Jusqu'à ces dernières années on n'en connaissait qu'un seul : le *De sex dierum operibus* ; encore n'a-t-il été publié que récemment par M. Hauréau, dans les Mémoires de l'Académie ³. C'est un ouvrage du plus haut intérêt, au point de vue philosophique, et qui se rattache, nous le verrons, à ceux de Bernard Silvestre, de Gilbert de la Porrée et de Bernard de Chartres : il fut sans doute composé, comme ceux-ci, de 1130 à 1150. Pour ce qui touche les Arts libéraux, nous avons retrouvé dans la Bibliothèque publique de Chartres cette *Bibliotheca septem artium* (n^{os} 498-499) dont parle son obit. Elle porte le titre d'*Eptateuchon*, et nous l'avons déjà décrite dans un Mémoire : nous nous en servons en traitant des études. Enfin, M. Paul Thomas a rencontré dans la Bibliothèque de Bruxelles (ms. lat. 10057), et publié en partie, un *Commentaire de Thierry sur le De Inventione rhetorica ad Herennium*, écrit curieux par les renseignements qu'il contient sur la personne et l'enseignement de notre écolâtre.

Celui qui lui succéda dans la chancellerie fut moins fécond et moins glorieux. Il s'appelait Ernauld, *Ernauldus*, et ne nous est connu que par son obit : « Le 31 octobre, mourut Ernauld, lévite et chancelier de la Bienheureuse Vierge, qui donna au Chapitre deux maisons acquises par son industrie, à condition qu'elles seraient perpétuellement canoniales : il légua aussi, en

¹ *Rec. des Historiens des Gaules*, XIV, 360. Baldric. *Vita Alberici*.

² *Id.*, XIII, 654.

³ *Notice sur le n^o 647*. Notices et extraits des Mss. de la Bibl. nat., t. XXXII, 2^e part. p. 167.

mourant, vingt livres à ses frères et conchanoines, et fit distribuer à chaque clerc de chœur non chanoine deux sols ; il donna aussi cent sols pour l'œuvre de la tour : *ad opus turris*. » Ce dernier trait nous incline à placer ce chancelier vers 1150 ; car c'est à cette époque que l'on faisait de pareils legs pour la flèche du vieux clocher, témoin l'évêque Gosselin (1^{er} février 1155) qui laissa de même cent sols *ad opus turris* : d'ailleurs, Ernault ne trouve pas d'autre place possible dans la liste des chanceliers. Les Catalogues du XVI^e siècle signalent un Martyrologe ou plutôt un Passionnaire copié par l'ordre d'Arnaud, *jussu Arnoldi* : c'est peut-être notre chancelier ¹.

SECTION VIII. — *Suite des Chanceliers : Bernard de Quimper.* — Venons enfin au dernier chancelier de la première moitié du XII^e siècle : il s'appelait aussi *Bernard**. Son obit, au 4 août, nous donne ses titres ; il fut d'abord chanoine de Chartres, puis chancelier, et enfin évêque de Quimper. L'on dit qu'il était breton, originaire des environs de Quimperlé ; et Souchet l'appelle toujours Bernard le Breton ou Bernard de Moélan ². D'autre part, une chronique bretonne le donne comme un *bon clerc* ³ ; Robert du Mont dit qu'il fut un *maître*. C'est lui que l'auteur de la *Metamorphosis Goliae* signale sur la montagne Sainte-Geneviève, en 1141, à côté de Pierre Hélie, de P. Lombard, et d'Ive, autre écolâtre chartrain.

*Cum Ivone Heliam, Petrum et Bernardum,
Quorum opobalsamum spirat os et nardum.*

Chancelier vers 1156, il fut évêque de Quimper, de 1159 à 1167.

Il a de frappantes ressemblances avec Bernard de Tours, dit *Silvestris*. Bernard enseignait l'art d'écrire en prose et en vers, nous dit Jean de Salisbury : or, Bernard *Silvestris* a fait une grande *Summa dictaminis*, et un *Liber de metrificatura Bernhardini Silvestris, optimi poetæ* ⁴. Bernard composait des

¹ *Catalog. gén. des Man. des Bibl. publ.*, XI. Chartres, p. XII.

² Souchet : *Histoire de la ville et du diocèse de Ch.*, I, 503, II, 472.

³ *Hist. litt.*, XIII, 376. — *Gallia christiana*, XIV, col. 877.

⁴ Voir *Maître Bernard*. M. Langlois ajoute de nouveaux livres, spécialement la grande *Summa dictaminis* de Tours, et l'*Experimentarius*, au bagage littéraire de Bernard *Silvestris*. — Hauréau, *Mémoires sur quelques chanceliers de l'Eglise de Chartres*, p. 99.

traités philosophiques, également en prose mêlée de vers ; Bernard *Silvestris* en a rédigé de semblables. Bernard écrivait des sentences morales ; Bernard *Silvestris* paraît être l'auteur du *De forma vitae honestae* et du *De cura rei familiaris*. D'autre part, Thierry recevait d'Hermann le Dalmate des ouvrages scientifiques traduits de l'arabe ; Bernard *Silvestris* en a mis aussi un en vers et prose, sous ce titre : *Experimentarius Bernhardini Silvestris*. Il est vrai que ce dernier écrivit quelques-uns de ses ouvrages à Tours, qu'il y professa le *Dictamen*, et qu'il y eut pour élève Mathieu de Vendôme. Mais il n'est pas moins vrai qu'il porte en tout, dans son style, dans ses idées, dans ses études, le cachet de l'école chartreuse. Il paraît même très probable qu'il vint à Chartres. Outre les analogies déjà indiquées, la dédicace qu'il fit de son *De mundi universitate* à Thierry comme à son maître, *doctori fumosissimo*, rend cette opinion presque certaine : il semble avoir étudié sous cet écolâtre, puisqu'il soumet son ouvrage à sa correction. S'il en fut l'élève, il était plus jeune que lui, et nous sommes porté à le rechercher parmi les Bernard qui étudièrent à Chartres au temps de Thierry. Bernard de Chartres étant écarté, puisqu'il mourut avant 1130, reste ce Bernard qui fut écolâtre à Paris, en 1141, chancelier après Thierry, vers 1156, et que les chroniques signalent comme un *maître* et comme un *bon clerc*. En un mot, il semble assez naturel d'identifier Bernard *Silvestris* avec Bernard, évêque de Quimper.

Toutefois un grand doute plane encore sur cette hypothèse, parce que l'histoire, qui appelle l'évêque de Quimper un *bon clerc*, ne dit point qu'il ait fait des ouvrages. Ce silence suffit, malgré les analogies philosophiques et littéraires, malgré les concordances de temps, de lieux et de personnes, pour laisser la question indécise. C'est pourquoi nous n'insistons pas davantage sur les ouvrages de Bernard *Silvestris*.

SECTION IX. — *Les écolâtres*. — Presque tous les chanceliers furent aidés par des maîtres dans leur enseignement. Vulgrin fut secondé par Bernard, Bernard par Thierry et Gilbert ; ces trois derniers furent suppléés par *Gui* ; enfin l'on vit, probablement sous Bernard et ses successeurs, *Hugues, Ive de Chartres, Payen Belotin, Garin, Odon, Robert le Petit, Guillaume de Modalibus* et *Rainard*.

Gui était neveu de Vulgrin : dans deux chartes, de 1105 et 1119¹ environ, il est nommé de suite après son oncle, et dans la dernière, avec le titre de *nepos cancellarii*. Dans deux autres chartes, de 1137 et 1139², il est appelé soit *Guido Cancellarii*, soit *Guido Cancellarius*. Non qu'il fût réellement chancelier, mais, en sa qualité de neveu de Vulgrin, on l'avait surnommé Gui le Chancelier, comme on fit plus tard pour Alcher, neveu du chancelier Robert³. Gui fut maître de bonne heure ; il porte ce titre dans une charte et dans le Nécrologe⁴ : il prend part, comme chanoine, avant 1115, aux débats de saint Ive avec son Chapitre, et signe alors *domnus Guido*⁵ : on le retrouve en 1189, mais pour la dernière fois.

Il y eut alors dans nos écoles, un certain *Hugues*, qui nous est signalé par Hugues Métel dans sa 34^e lettre. Ce célèbre chanoine le pria d'examiner quelques-uns des ouvrages composés par lui dans sa vieillesse⁶. Cet *Hugues* était donc un personnage très réputé pour sa science.

Bien que le Chapitre, dans la première moitié du XII^e siècle, ait compté un grand nombre de chanoines portant ce nom, le Nécrologe n'en signale aucun avec le titre de maître, ou du moins avec une mention scientifique. C'est ce qui nous fait croire que cet Hugues, appelé *maître des écoles* de Chartres par son correspondant, devint religieux et mourut dans un monastère. Or, il se rencontre précisément à cette époque, un abbé de Saint-Jean-en-Vallée, très connu d'ailleurs, car il était de la famille des Vidames, qui s'appelait du même nom : d'autre part, Martène a publié une lettre, anonyme il est vrai, d'un maître des écoles de Chartres, qui raconte à l'un de ses amis d'Orléans, comment, après avoir été professeur, il s'est fait chanoine régulier dans la ville⁷. Comme les religieux de

¹ *Cart. de S. Cheron* : on voit après *Victorinius (Vulgrinus)*, *Guido nepos Cancellarii* (1105). — Charte publiée dans *Un Manuscrit chartrain du XI^e S.*, p. 195.

² *Cart. S. Père.*, p. 384. — *Cart. de N.-D.*, I, 148.

³ *Cart. de N.-D.*, I, 184.

⁴ *Id.*, III, 137.

⁵ *Lettres d'Ives de Chartres*, par M. L. Merlet. Bibl. de l'Ecole des Chartres, 4^e série, t. 1^{er}, p. 407-448.

⁶ *Hugues Métel*. Fortia d'Urban, le distingue avec raison de ses homonymes, Hugues Farsit, Hugues Foulois, etc., p. 187. — Hugues d'Estival, *Sacræ antiquitatis Monumenta*, p. 374.

⁷ *Amplissima Collectio*, t. I, p. 787. — A la fin des *Lettres d'Etienne de Tournay*, Desilve, 1893, p. 411.

443

Saint-Jean étaient des chanoines réguliers, on est induit à penser que le correspondant de Hugues Métel, l'auteur de la lettre anonyme, n'était autre que leur abbé. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que le prédécesseur de cet abbé, Étienne, son neveu, était aussi un ami et un correspondant du même Hugues Métel; c'est que ce même Étienne était en commerce littéraire et amical avec saint Bernard, comme l'abbé Hugues lui-même¹.

Dans sa lettre anonyme, le Docteur rapporte qu'il avait d'abord été clerc et avait possédé plusieurs prébendes, puis qu'il avait enseigné avec éclat : traits qui conviennent bien à un membre de la famille des Vidames. Il s'accuse ensuite d'avoir mené une vie légère, prodigue, orgueilleuse : ce qui s'explique aussi d'un homme riche et honoré comme lui. Il termine en remerciant Dieu de l'avoir conduit au monastère, et il engage son ami, maître sans doute à Orléans, à imiter son exemple.

L'humilité lui fit exagérer ses fautes. La lettre que lui adressa Hugues Métel est plus flatteuse. « Depuis longtemps, je vous connais, lui disait-il : je n'ai rien appris de vous qui ne fût honnête et bon ; aussi je vénère et j'embrasse votre prudente humilité et votre humble prudence; je vénère aussi votre science si recommandable, si louable en tous points, et je lui confie mes écrits ; ils ont besoin de vos corrections? Je me souviens, ajoutait-il, de votre habileté dans la prose, de votre élégance dans la poésie, de votre intelligence des Écritures divines et profanes. Vous rappelez-vous notre première rencontre et la question que vous m'avez posée alors? Je rêvais avec Scipion, avec lui je parcourais tout le ciel, et vous m'avez demandé, si j'ai bonne mémoire, *quid propinquius consideretur circa substantias, an qualitas, an quantitas*. Le passage de Macrobe où j'en étais était celui-ci : *Cogitationi nostræ meanti a nobis ad superos occurrit prima perfectio incorporalitatit in numeris*. Macrobe, m'écriai-je alors, me délivre de ta question, quand il me dit que l'esprit, en montant de la substance à ce qui est au-dessus, c'est-à-dire aux accidents, rencontre d'abord les nombres. C'est ainsi que j'ai été tiré par Macrobe de vos mains, c'est-à-dire des mains d'Hugues le Sophiste qui me

¹ Hugues d'Estival. *Id.*, p. 354. — *Op. S. Bernardi*, 1719. let. 82. Cet Étienne devint patriarche de Jérusalem en 1128, et mourut le 12 juin 1130. V. Fisquet, Chartres, p. 507.

voulait circonvenir. » Cette lettre curieuse, outre les renseignements qu'elle nous donne sur les études de Hugues de Chartres, *Hugoni Carnotensi*, nous révèle que Hugues Métel fut son condisciple.

Hugues se rencontra avec saint Bernard, lors de son passage, en 1131; il le suivit dans les différents monastères et s'entretint avec lui de son traité sur les *Sacrements*. L'abbé de Clairvaux n'approuva pas tous ses sentiments: lorsqu'après son départ Hugues lui eut envoyé son ouvrage sous forme de lettres, il s'abstint de lui répondre pour ne pas engager de dispute; le bruit courut même qu'après une première lecture il avait jeté le manuscrit au feu. Informé de cette rumeur, Bernard se hâta d'écrire à Hugues pour la désavouer et pour le rassurer. Inquiet, celui-ci s'efforça dans sa réponse d'expliquer les passages sujets à critique. L'abbé de Clairvaux le tranquillisa de nouveau, et, passant à une autre question, lui conseilla de laisser en repos les cendres de Guillaume de Champeaux et de recommander au comte un certain Humbert¹. Hugues rendait volontiers service à son saint ami: c'est ainsi qu'il prit la peine un jour d'écrire au neveu de saint Bernard, qui avait quitté furtivement Clairvaux pour aller à Cluny, afin de le ramener au lieu de sa profession.

Vers le temps où Hugues se retirait à Saint-Jean, *Ive* se distinguait dans les écoles. Originaire peut-être de Chartres, où il eut un frère potier, appelé Herbert², il fut élève de Gilbert de la Porrée, avec Jordan Fantosme, Jean Beleth et Nicolas d'Amiens: on le représente assis aux pieds du maître avec ceux-ci dans un manuscrit de Saint-Amand. En 1140, le rythmeur anonyme souvent cité l'apercevait au milieu des maîtres de Sainte-Geneviève :

*Celebrem theologum vidimus Lombardum
Cum Ivone.....*

Revenu depuis à Chartres, il fut convoqué au concile de Paris, en 1147, et Gilbert de la Porrée le produisit comme témoin en sa faveur, avec Rotrou de Beaumont, plus tard archevêque de Rouen. C'était, paraît-il, un grand ennemi du Droit. Pierre, chantre de l'église de Paris, rapporte qu'un jour, dans un accès de colère, il jeta à ses pieds le volume des *Décrets*

¹ *Opera S. Bernardi*, 1719, Paris, lettres 35 et 36.

² *Cart. de N.-D.*, I, 238.

comme inutile et méprisable¹. Doyen du Chapitre, de 1156 à 1165, il paraît plusieurs fois dans les chartes. Le Nécrologe de Saint-Jean-en-Vallée lui consacre un obit élogieux. « Le 18 des kalendes de septembre, mourut... Ive, doyen de l'église de Chartres, homme d'une grande science et honnêteté, qui aima toute sa vie cette église et le prouva en lui laissant 36 volumes. »

Citons, pour terminer, les autres clercs chartrains moins renommés qui portèrent le titre de *maitres*. On compte parmi eux *magister Garinus de Prunoi*, signalé dans le Cartulaire de Beaulieu, vers 1140 (p. 122), dans le Cartulaire de Saint-Père, de 1142 à 1150 et en 1169 (p. 619), et dans le Cartulaire de Notre-Dame (I, 180). Le Cartulaire de Josaphat (10103 f° 11^e) nous donne aussi *magister Wilhelmus de Modalibus*, en 1144, *magister Robertus Parvus*, en 1147. Le Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois nomme *magister Rainardus* en 1122².

Mentionnons spécialement *magister Odo* et *magister Paganus Belotinus*. Le premier apparaît en 1154 dans les *Rouleaux des Morts*³; il fit une pièce de vers latins, intitulée *Versus magistri Odonis*, en l'honneur de Robert, abbé de Saint-Aubin. Ces vers, qui nous ont été conservés, n'ont pas grande valeur. Cet *Odo* est peut-être le même que le lévite et prévôt de ce nom, mort le 26 juillet, qui donna 15 livres pour l'œuvre des tours et un anneau avec émeraude pour la sainte châsse.

*Payen Belotin** mérite une plus grande attention, car il a eu l'honneur d'un article spécial dans le tome XI de l'*Histoire littéraire*. Distinct de l'archidiacre Payen, *Paganus*, qui, en 1114, remit l'église de Hanches à saint Ive, il apparaît en qualité de diacre en 1136 et 1142, dans la charte de Josaphat où se voit Thierry⁴. Il est encore signalé, en 1136 et 1141, avec ses deux noms en 1154, et vers la même époque avec le double titre de *presbyter et notarius episcopi*, enfin en 1160 avec le simple titre de *magister*. Il avait un frère, *Herbertus Belotinus*, qui signe souvent dans les chartes de ce temps, et mérita d'être inséré au Nécrologe.

Payen Belotin a composé un pamphlet en vers latins dont Orderic Vital parle avec éloge⁵. « Un chanoine de Chartres,

¹ P. L., t. 205, col. 164.

² Charte 175.

³ *Rouleaux des Morts*, p. 365.

⁴ V. f° 2. Pour les autres dates, voir le *Cart. de S. Jean*, t. I, milieu du vol., et des *Vaux de Cernay*, t. I, p. 12, le *Gallia christiana*, t. VIII.

⁵ Ord. Vital, P. L., t. 188, col. 636.

dit-il, a composé récemment, *nuper edidit*, un beau poème adonique, où il dévoile amplement les hypocrisies, les subtilités, les superstitions des moines. » *L'Histoire littéraire* s'est scandalisée de cette attaque, et elle a prêté à son auteur des intentions malveillantes. Que sont en effet ces religieux, nés, dit-elle, depuis douze ans et régnant surtout à Chartres? C'étaient sans doute les religieux de Saint-André, de Saint-Jean, de Saint-Martin, et même de Josaphat, tous nouvellement établis ou réformés¹. C'étaient peut-être aussi quelques disciples du moine *Reginaldus*, chef des Cornificiens, qui s'étaient glissés parmi eux et faisaient la guerre aux études chartraines.

Joignons à ces maîtres les noms de trois *scriptores*, *Alcherius* (après 1134), *Fulcherius* et *Amalricus*. *Alcherius* était sans doute neveu du chancelier Robert, du moins une charte de 1069 est signée : *Alcherius cancellarii*². Les *scriptores* n'étaient pas des maîtres, mais des copistes, et, par suite, des fournisseurs de la Bibliothèque.

Nommons enfin *Fulcaudus*, que l'on appelle tantôt le *clerc du chantre*, tantôt *organiste*, et nous aurons épuisé la longue liste des chanceliers, écolâtres et maîtres de l'école de Chartres, dans la première moitié du XII^e siècle.

II. LES ÉLÈVES

Des maîtres aussi fameux que ceux dont nous venons de tracer la biographie ne pouvaient manquer d'élèves, en un temps surtout où les étudiants avaient coutume de se rendre dans toutes les écoles renommées, et de suivre tous les grands professeurs. Aussi nous en voyons, autour de leurs chaires, un grand nombre accourus de tous les points de la France et même de l'étranger. Il en vint d'Angleterre et de certaines villes de France assez éloignées : les chanoines de Chartres naturellement en formaient la partie principale. Parmi ces jeunes gens studieux, quelques-uns entendirent peut-être nos maîtres ailleurs qu'à Chartres, par exemple à Paris; nous les comptons cependant comme membres de l'école chartraine.

¹ *L'Histoire litt.*, XI, 1-12, a publié une partie de ce poème de P. Belotin, et M. Victor le Clerc, t. XX, p. 18 du supplément, y a proposé plusieurs corrections.

² *Cart. de Josaphat*, p. Lefèvre, f^o 5, 152. Bibl. de Chartres. — *Cart. de N.-D.*, I, 184. — Voir aussi pour les *scriptores* et pour l'*organista* : *Cart. de Jos.*, Bibl. nat., 10102, f^o 81, 64, et Bibl. de Ch., *Cart. de Beaulieu*, p. 121. *Cart. de Saint-Jean*, I, au milieu.

SECTION I^{re}. — *Les élèves de Bernard de Chartres.* — Les écoliers les plus éloignés étaient originaires d'Angleterre. Du temps de saint Ive, ils formaient une véritable colonie, et, par leur intermédiaire, l'évêque entretenait des relations avec les évêques anglais. Il écrivait à Robert, évêque de Lincoln, mort en 1112 : « Si vous avez besoin de mes services, faites-le moi savoir par vos élèves, qui demeurent chez nous, et que nous aimons autant à cause de vous que pour leur honnêteté. Par leur moyen, nous vous satisferons et vous témoignerons notre amour ¹. » D'ailleurs, la présence de ces Anglais n'a rien qui doive étonner. La princesse Adèle, comtesse de Chartres et de Blois, fille de Guillaume le Conquérant, demeurait chaque année quelque temps à Chartres et fréquentait saint Ive. L'impératrice Mathilde connaissait un disciple de Thierry, qui lui fit hommage de l'ouvrage de son maître. Le roi Henri I^{er} traversa plusieurs fois la ville et s'y rencontra en 1106 avec le pape Pascal II. Nous verrons plus tard Thomas de Cantorbéry et *Jean de Salisbury* ^{*}, son secrétaire, en prendre le chemin : ce dernier même y vint à titre d'évêque, élu par le suffrage unanime du clergé.

Quelques-uns ont pensé qu'il y demeura en qualité d'étudiant, lors de son voyage en France, vers 1136 ² : il a décrit avec détails, en effet, les cours de Bernard de Chartres ; il a pris des leçons de rhétorique et de logique sous Thierry, des leçons de dialectique et de théologie sous Gilbert de la Porrée. Toutefois, il est certain, d'après son propre récit, qu'il entendit ces deux derniers à Paris ; il les cite dans la liste de ceux qu'il fréquenta dans cette capitale. Nous avons déjà montré qu'il connut Bernard de Chartres, par Guillaume de Conches et Richard l'Évêque, mais non par lui-même, puisque Bernard de Chartres mourut avant 1130, et que Jean de Salisbury ne vint en France qu'en 1136. Il n'est donc pas constaté qu'il passa quelque temps à Chartres même ; mais il se rencontra avec nos maîtres et nos principaux élèves à Paris, et l'on voit qu'il reçut leur esprit et leur méthode avec une telle docilité qu'il peut être considéré comme un élève de l'école.

¹ Lettre de saint Ive, 278^o. *P. L.*, t. 162, col. 279.

² R. L. Poole croit qu'il vint à Chartres et qu'il y demeura longtemps, p. 206, 209. Cet auteur répète souvent avec raison que l'école de Chartres a marqué une profonde empreinte, par son humanisme surtout, sur le style de Jean de Salisbury.

La présence à Chartres de *Guillaume de Conches** et de *Richard l'Évêque** n'est pas non plus absolument prouvée. Mais, d'une part, il n'est pas douteux qu'ils furent les élèves de Bernard de Chartres; d'autre part, l'on n'a pas la preuve que celui-ci ait enseigné à Paris du temps de leur jeunesse. Il est donc plus probable qu'ils vinrent à Chartres même. L'*Histoire littéraire*¹ a pensé d'abord qu'ils entendirent Bernard, puis elle en a douté. Le texte de Jean de Salisbury cependant, bien compris, met ce fait au-dessus de toute discussion, *Ad hujus magistri formam præceptores mei*². Ils enseignèrent, dit-il, comme Bernard : comment l'auraient-ils ainsi imité s'ils n'avaient été ses élèves? D'ailleurs ils sont souvent nommés avec lui, et M. R. L. Poole³, qui n'hésite pas sur ce point, remarque très bien que, par leur humanisme et leur philosophie, ils sont les disciples de Bernard et les représentants de l'École de Chartres.

Guillaume est la gloire de la Normandie, écrivait un de ses admirateurs : *Ejus præclaret natu Normannia*⁴. « Pourquoi ai-je un esprit si obtus, disait-il lui-même, une mémoire si peu fidèle, une élocution si fautive, c'est que je suis né sous le ciel épais de la Normandie, pays des béliers⁵. » Né à Conches, près d'Évreux, vers 1080, il entendit Bernard de 1110 à 1120, puis il ouvrit une école à Paris, vers 1122. Il la dirigeait encore avec éclat, de 1139 à 1141, quand Jean de Salisbury, quittant Albéric et Robert de Melun, vint s'asseoir aux pieds de sa chaire. « Je me suis tourné vers le grammairien de Conches, dit-il, et j'ai écouté son enseignement pendant trois ans. En même temps, j'ai lu et je ne regretterai jamais ce que j'ai fait alors⁶. » Il professait une haute estime pour sa science grammaticale, et le proclamait le plus abondant grammairien depuis Bernard de Chartres⁷, *post Bernardum Carnotensem opulentissimus grammaticus*. Il faisait aussi grand cas de sa philosophie et la communiquait plus tard à Pierre de Celles, qui la discutait avec Nicolas de Clairvaux.

¹ *Hist. litt.*, XII, 455. — Hauréau, *Hist. de la phil. scol.*, 1872, I, 432.

² *Métal.*, I, 24.

³ R. L. Poole, p. 124-132.

⁴ Du Boulay, *Hist. Un. Par.*, II, 743.

⁵ Hauréau. *Singul. histor.*, Paris, 1861, p. 231.

⁶ *Métal.*, II, 10.

⁷ *Id.*, I, 5.

Les Cornificiens attaquèrent violemment Guillaume avec les autres maîtres de Chartres, parce qu'il accordait trop d'importance et de temps aux études grammaticales. Plutôt que de leur rendre les armes, il aima mieux quitter sa chaire un moment. Enfin, il devint précepteur d'Henri Plantagenet et mourut vers 1154. M. Charma, son biographe, croit avoir retrouvé sa tombe près d'Évreux : mais elle était plutôt à Paris, si l'on en croit cette épitaphe vraiment trop élogieuse :

*Gallia suspirat, radio privata sereno,
Fit sine Guillelmo, fit sine sole dies.
Flevit Apollinem sua Græcia, Roma Maronem,
Gallia Guillelmum luget utique parem.
Ejus præclaret natu Normannia, victu
Gallia, Parisius corpore, mente polus ¹.*

Guillaume a gardé la marque de son vieux maître dans sa philosophie, nous le verrons plus tard ; il a quelque chose aussi de Bernard de Tours et de Thierry dans ses ouvrages. Il a écrit des gloses sur Priscien, sur le Timée de Platon, sur le *De consolatione* de Boèce ; il a composé trois livres intitulés : *Philosophia minor, secunda, tertia*, tout inspirés de l'esprit scientifique. Enfin il a publié un dialogue intitulé : *Dragmaticon philosophicæ* : ce dernier travail est une rétractation de certaines propositions renfermées dans les écrits précédents, propositions que les moines, et surtout Gautier de Saint-Victor et Guillaume de Saint-Thierry, avaient réprochées et dénoncées ².

Richard de Coutances, surnommé l'*Evêque*^{*}, avait accompagné Guillaume de Conches, son compatriote, à l'école de Bernard. Comme lui, il éleva une chaire à Paris vers 1122 ; comme lui, il imita la manière d'enseigner de Bernard ; comme lui enfin, il eut pour auditeur Jean de Salisbury, de 1139 à 1141. « Après Robert de Melun, écrit celui-ci, j'ai suivi Richard l'Évêque, cet homme, qui n'est étranger à aucune science, qui a plus de fond que de forme, plus de savoir que de faconde, plus de solidité que d'éclat, plus de valeur que de vanité. J'ai tout revu sous

¹ Du Boul., II, 743.

² R. L. Poole, p. 338-359, disserte sur ses ouvrages. On ne sait si le *Magna de naturis philosophia* est une suite ou une partie des autres *Philosophia*. — V. Hauréau, *Singularités historiques*, ch. de Guillaume de Conches. M. Hauréau, (*Hist. litt.* XXIX, p. 572) cite l'auteur anonyme d'une glose sur les six premières satires de Juvénal (Bibl. nat. n° 2904), qui rapporte des paroles de Guillaume de Conches et de Bernard.

lui, et j'ai appris différentes choses du *Quadrivium* que j'ignorais, ne l'ayant que fort peu étudié sous l'allemand Hardewin. » Le jeune anglais conserva toujours des relations avec son maître ; en 1167, il lui écrivit¹. « Faites-moi transcrire les livres d'Aristote que vous avez et vos notes sur Marc, le tout à mes frais. Annotez aussi les endroits difficiles d'Aristote. » Après avoir été archidiacre de Coutances, Richard devint évêque d'Avranches (1171). Robert du Mont lui a consacré ces lignes : « Aujourd'hui (29 juillet 1182), est mort Richard, notre père, évêque d'Avranches, homme très versé dans la littérature tant séculière que divine, et, pour les mœurs, orné de l'innocence baptismale. »

De ses écrits nous n'avons rien conservé, et nous ne connaissons que les *Annotations sur saint Marc* et celles *sur Aristote* dont parle Jean de Salisbury ; son enseignement, nous venons de le voir, embrassait le *Trivium*, le *Quadrivium* et même la théologie. A l'exemple de Bernard, il insistait beaucoup sur les lettres et y passait beaucoup de temps ; mais, sous la pression des Cornificiens, il se retira, comme Guillaume de Conches, de l'enseignement plutôt que de diminuer ses leçons².

Deux lettres des comtes Galeran de Meulan et Robert de Leicester, adressées au doyen Samson de Mauvoisin (1119-1124), nous font connaître un autre étudiant de nos écoles, originaire de l'Angleterre ou de la Normandie. « Nous vous prions, disaient ces seigneurs au doyen leur ami, d'aider notre clerc *Richard*^{*}, s'il a besoin de votre libéralité pendant son séjour à Chartres pour cause d'étude, *dum apud Carnotum causa studii moram fecerit*³ » Ce Richard est le même personnage que celui dont l'*Histoire littéraire*⁴ fait la biographie d'après Orderic Vital. Ses résidences, ses fonctions, son époque, son nom, tout rend cette identification incontestable. Les Bénédictins disent que Richard, né en Normandie, passa à Leicester, où il fut 16 ans chanoine. Il revint ensuite à Meulan. Pendant longtemps, il y fut l'avocat, le conseiller, le familier de Robert de Meulan. Plus tard, il se fit moine à Saint-Évroul, où il devint prieur, sous l'abbé Guérin, puis abbé en 1137. A son retour du concile de Latran, en 1139, il se rendit en

¹ *J. de Salisbury*, lettre 211.

² *Métal.*, I, 24.

³ *Lettres d'Ive de Chartres*, par L. Merlet.

⁴ *Hist. litt.*, XI, 714.

Angleterre et y mourut le 9 mai 1140. « C'était, dit Orderic Vital, un homme lettré, religieux, éloquent et bien doué, sachant l'anglais et le français. Il avait composé un ouvrage indiqué dans le catalogue de Saint-Évroul sous le titre de *Sententiæ Ricardi abbatis*, et il avait coopéré au *Missale* de son prédécesseur ¹. » Dans ce *Missale*, que l'on possède encore, Orderic Vital a inséré une longue pièce de vers, en l'honneur de cet abbé, mais il n'y parle pas de son séjour à Chartres ².

C'est au groupe de Bernard qu'il faut rattacher *Hugues Métel*, le condisciple de Hugues de Saint-Jean, qui étudiait avec lui le *Songe de Scipion*. Ses biographes disent seulement qu'il fut l'élève de Tiécelin en Lorraine, et d'Anselme de Laon. Il aurait pu rencontrer son ami à l'école de ce dernier. C'est peu probable cependant, car à Laon, on étudiait plutôt l'Écriture Sainte que Macrobe, tandis qu'à Chartres on lisait celui-ci avec délices. Peut-être fit-il comme Gilbert, et vint-il à Chartres, soit après, soit avant son voyage de Laon. Quoiqu'il en soit du lieu où il rencontra Hugues de Saint-Jean, le portrait qu'il trace de ses études de jeunesse, correspond bien à celles que l'on faisait à Chartres. « Jeune autrefois, disait-il, j'ai combattu sous les enseignes d'Aristote avec avantage. Ceux avec qui j'entrais en lice ne manquaient guère de succomber aux arguments captieux que je leur proposais, à moins d'être extrêmement sur leurs gardes. Me rencontrais-je avec des grammairiens ? La façon dont j'expliquais les règles de la belle élocution leur apprenait que je n'étais nullement étranger dans leur art. Parmi les rhéteurs, je m'escrimais de même sur les figures de la rhétorique. Je faisais aussi ma partie avec les musiciens. Je calculais dans la compagnie des arithméticiens ; je mesurais la terre avec les géomètres ; je m'élevais aux cieux avec les astronomes, j'en parcourais la vaste étendue des yeux et de l'esprit, j'observais les mouvements des astres, je suivais les sept planètes dans leurs courses irrégulières autour du zodiaque. Autrefois je disputais sur la nature et les propriétés de l'âme... Autrefois, je faisais en esprit le tour du monde, ayant même pénétré jusqu'à la zone torride, où je plaçais des habitants... Je pouvais en me tenant sur un seul pied composer jusqu'à mille vers ; je pouvais faire des chants

¹ Orderic Vital, *P. L.*, t. 188, col. 949, 958, 976.

² *Bibl. de l'École des Chartes*, t. 34, p. 275.

rimés de toute espèce, j'étais en état de dicter à trois copistes à la fois sans me troubler. »

Hugues Métel se fit chanoine régulier de 1115 à 1120, et écrivit des poésies fugitives et cinquante-cinq lettres : nous avons cité celles qui furent adressées aux abbés Hugues et Étienne de Saint Jean. Il mourut vers 1157 ¹.

SECTION II. — *Elèves de Gilbert de la Porrée.* — Un autre normand fut disciple de Gilbert de la Porrée : c'est *Rotrou de Beaumont**, fils de Henri, comte de Warwick. Gilbert l'invoqua comme témoin en sa faveur, avec Ive, aux conciles de Paris, en 1147, de Reims, en 1148 ; il l'avait compté parmi ses élèves à Chartres même, avant son départ pour Paris. En effet, Rotrou fut archidiacre de Rouen peu après 1137, puis évêque d'Evreux en 1139. Il monta sur le siège de Rouen, en 1165, et mourut le 26 novembre 1183. *L'Histoire littéraire* ² raconte son voyage à Rome en 1159, son intervention dans les affaires politiques et dans les démêlés d'Henri II et de Thomas Becket. Dans ces démêlés, il écrivit 17 lettres que nous avons encore. Pierre de Blois l'estimait beaucoup et correspondait avec lui. Dans sa lettre 47^e, il le félicite de ce que le roi Henri lui avait confié l'éducation de son fils en raison de sa science, *cum ipse litteratus sis*. D'ailleurs, le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* ³ renferme deux chartes octroyées par lui, et il y en a beaucoup d'autres dans les Cartulaires de Normandie.

D'après le manuscrit de Saint-Amand, contenant ses *Commentaires sur Boèce*. Gilbert eut quatre autres élèves, un anglais, *Jordan Fantosme*, deux picards, *Jean Beleth*, *Nicolas d'Amiens* et *Ive de Chartres* ⁴. Voici ce que disent de ce manuscrit Martène et Durand : « Parmi les livres de Théologie (manuscrits) de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand, nous vîmes les *Commentaires* de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, sur les livres de la Trinité de Boèce. Son portrait est à la tête, avec cette inscription : *Magister Gillebertus Pictavensis episcopus, altiora Theologicæ philosophiæ secreta, diligentibus, attentis et pulsantibus referens, discipulis quatuor, quorum nomina suscripta sunt,*

¹ Hugues d'Estival : *Sacrae Antiquitatis monumenta*, p. 312-412, voir lettres 21, 34, 55. — *Hist. litt.*, XII, 493.

² *Hist. litt.* XIV, 295-300. — *Gallia christ.*, XI, 48.

³ *Cart. de N.-D.*, I, 164, 166, 197, 198, 231.

⁴ Martène et Durand, *Voyage littéraire*, III, 99.

quia digni sunt. Au-dessous de ce portrait on voit celui de trois de ses disciples. Celui du quatrième est dans la lettre initiale. Au-dessous de ces trois portraits, on lit : *Jordanus Fantasma, Ivo Carnotensis decanus, Johannes Belet; hi tres et ille quartus intensiore studio attenti, mentis acie perspicatissimi et sola veritatis specie coacti, sub Pictavensi episcopo vigerunt discipuli: quorum animæ requiescant in pace.* L'inscription de celui qui est représenté dans la lettre initiale est conçue en ces termes : *Nicolaus, qui pro dignitate sua arcanis Pictavensis episcopi sententiis, ut digni intromittantur ad eas, lucem plene expositionis infudit.*

Jordan Fantosme est signalé comme clerc de l'église de Winchester, en 1158, sous l'épiscopat d'Henri de Blois (1129-1171), fils de la comtesse Adèle, si dévôt à Notre-Dame de Chartres. Il est probable qu'il était chancelier, car il fit un procès à maître Jean Joichel, qui avait usurpé, sans sa permission, le droit d'enseigner dans la ville. Arbitre dans cette querelle, au nom du pape Adrien, Jean de Salisbury se prononça en faveur de Jordan. Il rendit compte au Pape de sa sentence et des débats dans sa lettre 19^e, mais Jean en appela au Pôntife et partit pour Rome. Nous ne savons quelle suite eut l'affaire. *Jordan Fantosme* composa un poème en *laissez monorimes*, plein de renseignements intéressants sur la guerre d'Henri II avec le roi d'Écosse, en 1173 ¹; il mourut en 1174. Avait-il entendu Gilbert de la Porrée à Chartres plutôt qu'à Paris? Nous sommes porté à le croire à cause des disciples avec lesquels il est nommé.

Jean Beleth **, dont le nom est aussi anglo-saxon (il y eut pourtant alors un *Beleth*, évêque d'Autun), suivit les leçons de Gilbert, à Chartres même. Une charte de Tiron, donnée par l'évêque Geoffroi, en 1135, porte expressément son nom : *Jean Beleth* ². Plus tard, il fut professeur à Paris, en même temps que Pierre Lombard; enfin il fut attaché à l'église d'Amiens. Il composa des *Sermons*, des *Éclaircissements sur quelques passages difficiles de l'Ancien et du Nouveau Testament*, un opuscule sur les *Sybilles*, un *Commentaire de Pierre Lombard*, un traité des *Sept vices et des sept vertus*, enfin un *Traité des Offices divins*, qui renferme de curieux détails sur

¹ *Litter. française au M. A.*, Gaston Paris. 1888, p. 93.

² *Cart. de Tiron*, I, 226.

les offices liturgiques d'alors ¹. Trois fois au moins, dans ce dernier ouvrage, Beleth cite l'opinion de Gilbert de la Porrée, son maître ². Ce traité, que Lauriman a latinisé, et qui se retrouve dans 25 manuscrits de la Bibliothèque nationale, plus complet que dans les imprimés, renferme beaucoup d'usages propres à l'Église de Chartres. Ce trait est une vraisemblance de plus en faveur de l'éducation chartraine de Beleth. Trithème l'a grandement vanté. « C'est, dit-il, un théologien unique, habile dans l'Écriture Sainte, très instruit de la philosophie séculière, d'un esprit vif, scolastique dans son style, bien placé parmi les docteurs de son temps; par ses écrits et ses controverses, il a transmis un nom glorieux à la postérité ³. »

Outre Beleth, Amiens envoya au cours de Gilbert un autre de ses clercs, nommé *Nicolas* ⁴. Le manuscrit de Saint-Amand dit que, très au courant de la théologie de l'évêque de Poitiers, il la mit à la portée de ceux qui étaient capables de la comprendre, par une exposition lumineuse. En effet, il a composé une somme de théologie : *De arce fidei*. L'*Histoire littéraire*, après l'avoir attribuée à Alain de Lille, la lui a ensuite restituée. Il en reste deux manuscrits. Ce qui la rend intéressante, c'est qu'elle est un essai purement rationnel des vérités de la foi contre les sectateurs de Mahomet. Elle est dédiée au pape Clément III (1187-1191). Dans ce temps, plusieurs traités avaient paru déjà contre les Arabes, entre autres, ceux de Pierre le Vénérable : on peut croire toutefois que Nicolas suivait, en composant le sien, l'influence de l'école de Chartres, laquelle était en contact avec les Musulmans d'Espagne, par l'intermédiaire des traducteurs du Midi.

Gilbert de la Porrée compta plusieurs autres partisans. Nous ne saurions affirmer que tous furent vraiment ses disciples, et qu'ils vinrent à Chartres; cela paraît cependant assez probable. Tels furent : *Guillaume Corborensis*, qui lui dédia une *Explicatio quorundam vocabulorum græcorum*. (Bibl. nat. v. f. 1100 ⁵);

¹ *Hist. litt.*, XIV. 218. — V. *Notices et extraits des Manuscrits*, t. XXXII^e, 2^e p. — *Notice sur le n° 994*, par Hauréau.

² V. chap. 54, 130, 147.

³ *P. L.*, t. 202, col. 9.

⁴ *Hist. litt.*, XVII. 1-5. — *Somme de Théologie*, p. Simler, p. 49.

⁵ *Documents inédits concernant l'Histoire littéraire de la France*, 1875. Lettre de Dom Colomb, 14 Juin 1758 : *Guillelmi Corborensis explicatio quorundam vocabulorum græcorum ad Gilbertum, episcop. Pictaviensem*. Ne serait-ce pas Guill. de Combourg, abbé de Marmoutier ?

Étienne d'Alinerra, clerc d'Henri, comte de Champagne, chanoine de Beauvais et de Saint-Quiriace près Provins, qui, d'après Hélinand¹, n'aimait pas saint Bernard, l'adversaire de Gilbert, et était très exercé dans les finesses de la langue latine et française. — Tel était encore cet auteur du *Liber de vera philosophia* (après 1179), mis en lumière par M. Paul Fournier, qui s'attaquait violemment aux ennemis de Gilbert et défendait sa doctrine². — Tel était encore *Hugues de la Rochefoucauld*, qui, d'après l'*Histoire des Pontifes et Comtes d'Angoulême*, fut élu (mais non sacré) à la place de Geoffroi du Loroux, archevêque de Bordeaux³, parce qu'il était habile dans les arts, et qu'il avait fréquenté les cours de Gilbert, surtout ses cours de théologie. — Tel était ce jeune *Geoffroi*, qu'un moine appelé G. recommandait à Gilbert, croyons-nous : « Je vous ai prié, lui disait celui-ci, pour l'amour de Dieu et de nous, d'accepter dans votre École pour l'instruire, un enfant, mon cousin, nommé *Geoffroi* : vous me l'aviez promis ; vous aviez même proposé de lui prêter vos livres, si c'était nécessaire. Maintenant que je suis éloigné de vous, j'apprends qu'il est exclu de votre école et qu'il reste oisif ; c'est pourquoi je recours à votre charité et vous supplie de tenir votre promesse, au moins jusqu'à ce que je revienne à Chartres⁴. »

SECTION III. — *Élèves de Thierry de Chartres*. — D'autres étrangers illustres furent attirés par le grand savoir de Thierry et suivirent ses leçons, soit à Chartres, soit à Paris. Lui-même nous dit, dans son *Commentaire sur la Rhétorique de Cicéron*, qu'il ne tenait pas au nombre, mais à la qualité des élèves. Nous avons déjà nommé *Jean de Salisbury*, qui l'entendit à Paris de 1139 à 1144⁵ : citons-en deux autres, aussi très fameux, qui le fréquentèrent un peu plus tôt : *Hermann le Dalmate** et

¹ P. L., t. 212, col. 1038. *Horum duorum magistrorum, Petri videlicet Abelardi et Gisleberti Porretæ quidam discipuli nimium zelantes pro ipsis, Bernardo et toti Cisterciensi ordini postea detrudere cœperunt. Quorum unus magister Stephanus cognomento de Alinerra dixit mihi seipsum interfuisse illi Remensi concilio et Bernardum nostrum nihil adversus Gislebertum suum prævaluisse... Erat autem iste Stephanus... exercitatissimus in omni genere faceliarum utriusque lingue Latinæ et Gallicæ.*

² *Un adversaire inconnu de saint Bernard et de P. Lombard*. Bibl. de l'École des Chartes, t. 47, 1886.

³ Du Boulay. *Hist. Un. Par.* II, 280. — *Historiens de France*, XII, 399.

⁴ *Lett. d'Ire de Chartres et d'autres personnages de son temps*, XXIII.

⁵ *Métal.*, II, 10.

Robert de Rétines *. Ces deux savants, dont le second paraît avoir été anglais, *Retinensis*, poussés par l'amour des sciences, surtout des sciences astronomiques, parcoururent, à l'exemple d'Adélarde de Bath, les principales écoles d'Europe, de Grèce et d'Asie : ils allèrent jusqu'en Espagne, et y perfectionnèrent leurs connaissances, sinon parmi les Maures eux-mêmes, au moins parmi les chrétiens savants de ce pays. Ils y furent rencontrés par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui les employa tous deux, avec un arabe et un juif converti, nommé Maître Pierre, à traduire le Coran en latin. C'était en 1141. La dédicace porte le nom de Robert, mais l'œuvre est commune aux quatre traducteurs, comme il résulte du Prologue de Pierre le Vénérable dans son traité *Contra sectam et hæresim Saracenorum* ¹. « Je me suis adressé, dit-il, aux hommes habiles dans la langue arabe, et je les ai persuadés, par mes prières et mes présents, de traduire le Coran : à ces chrétiens, j'ai adjoint un sarrasin ; les chrétiens s'appelaient Robert de Rétines, Hermann le Dalmate, Pierre de Tolède ; le sarrasin se nommait Mahomet. Ils ont fouillé la bibliothèque de cette race barbare, et ils ont édité à l'usage des latins un gros volume. C'était l'année que j'allai en Espagne, et que j'eus un entretien avec Alphonse le Victorieux, c'est-à-dire en 1141. » Le *De Statu Saracenorum* qui accompagne la version du Coran paraît avoir été composé par eux dans la même occasion.

Mais ils s'occupaient encore d'autres écrits. « Ces interprètes, versés dans les deux langues, ajoute Pierre le Vénérable, je veux dire Robert de Rétines, actuellement archidiacre de Pampelune, et Hermann le Dalmate, étaient tous deux des écolâtres très fins et très lettrés. Je les ai trouvés en Espagne, sur les bords de l'Ebre, s'adonnant à l'astrologie. » Ils rapportèrent, en effet, différentes traductions latines d'ouvrages arabes sur l'astrologie et sur l'astronomie ².

Citons d'abord le *Planisphère de Ptolémée*, qu'Abul Casim Maslama († en 1007) avait transporté du grec en arabe. On a dit que Rodolphe de Bruges, disciple d'Hermann le Dalmate l'avait mis en latin : il est possible, en effet, qu'il l'ait traduit sous la direction et la dictée de son maître et de

¹ *P. L.*, t. 189, col. 674

² *Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote*, 1843, p. 101.

l'interprète¹ ; mais c'est Hermann qui en fit, avec Robert de Rétines, la dédicace à Thierry de Chartres, en 1144 : c'est même à lui que le manuscrit 7377 B. attribue cette œuvre : on y lit, en effet, cette rubrique : *Planispherium Ptolemei translatum de arabico in latinum per Hermannum secundum*. Nous avons encore la lettre d'Hermann à Thierry : « L'astronomie, cette base des sciences, à qui pourrais-je mieux l'offrir qu'à vous, qui êtes dans notre temps, l'ancre première et souveraine de la philosophie seconde (c'est-à-dire du Quadrievium), le soutien immobile des études ballotées par toute sorte de tempêtes, à vous, *mon très diligent maître Thierry, en qui, je n'en doute pas, revit l'âme de Platon, descendue des cieux pour le bonheur des mortels, — à vous, le vrai Père des études latines...* Considérant votre vertu, mon illustre compagnon, Robert de Rétines et moi, nous avons voulu vous imiter²... » Hermann insinuait encore qu'il avait composé d'autres traités astronomiques.

En effet, il faut lui attribuer plusieurs autres ouvrages. Il envoya à Bernard Silvestre, le *De utilitatibus astrolabii*, que l'on dit avoir été traduit par Rodolphe de Bruges : on possède encore sa lettre de dédicace³. Il composa, sans doute à l'aide des traités arabes, le *De mensura astrolabii*⁴, que l'on joint toujours au précédent, et qui semble ne faire qu'un avec lui. N'est-il pas aussi l'auteur des *Canons de Ptolémée* ? Ces tables astronomiques apparurent alors, et elles sont citées souvent dans les deux traités précédents. La Bibliothèque de Chartres en possède deux copies du XII^e siècle⁵. Nous avons essayé de lui attribuer ces écrits faits d'après l'arabe dans un Mémoire auquel nous renvoyons⁶. Enfin c'est lui qui adressa à Bernard Silvestre l'*Experimentarius*, conservé dans deux manuscrits anglais sous ces rubriques : *Experimentarius*

¹ Wüstenfeld : *Die Uebersetzungen arabischer Werke in das Lateinische*, dans les *Abhandlungen der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*. Göttingue, 1879, in 4^o.

² Voir le texte de cette dédicace à la fin de notre brochure sur l'*Enseignement des Arts libéraux* à Paris et à Chartres... d'après l'*Eptateuchon de Thierry*, 1889.

³ *P. L.*, t. 143, col. 382.

⁴ *Id.*, col. 390.

⁵ Man. du XII^e siècle n^o 213, composé entre 1136 et 1140, voir fol. 135. — Man. de Thierry, XII^e s., n^o 498.

⁶ L'*Enseignement des Arts libéraux*... cité plus haut, et *Hermann le Dalmate*, Alphonse Picard, 1891.

Bernardi sive Bernardini Silvestris, et plus loin : *Experimentarius Bernardini Silvestris, non quia inventor fuit, sed fidelis ab arabico in latinum interpres*. Bernard Silvestre n'avait pas traduit cet ouvrage, mais il l'avait arrangé à la façon de son *De mundi universitate*, car ce traité est mêlé de prose et de vers et suivi de tables. C'était Hermann qui l'avait mis en latin : d'ailleurs, dans un des manuscrits cités ci-dessus, il est représenté en face d'Euclide, un astrolabe à la main ¹.

En dehors de ces ouvrages, Hermann eut sans doute part à ceux de Rodolphe de Bruges, surtout à ceux où ce traducteur se déclare son disciple. Rodolphe s'appelle lui-même *Hermannii secundi discipulus*, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds de Sorbonne, 1759). De même, on lit ce titre dans un manuscrit de la Bibliothèque Cottonienne : *Descriptio cujusdam instrumenti cujus est usus in metiendis stellarum cursibus, per Rodolphum Brugensem Hermannii secundi discipulum*. Ce traité, que nous n'avons pas vu, est peut-être identique au *De utilitatibus astrolabii* ; ce qui confirmerait notre hypothèse ².

Robert de Rétine^{*}, qui connaissait aussi Thierry, fit les mêmes voyages qu'Hermann. Il parcourut la France, l'Italie, la Dalmatie, la Grèce, l'Asie, et se fixa en Espagne, où il devint archidiacre de Pampelune. S'il est identique à Robert *Castrensis*, comme le croit M. Jourdain, il faut lui attribuer, outre la version du *Planisphère*, celle du traité arabe de Morien : *De compositione Alchymiae*. Il adressa sa traduction du Coran à Pierre le Vénérable³. Il put rencontrer Thierry dans ses courses avec Hermann ; nous ne savons si ce fut à Chartres ou à Paris.

Nous sommes dans une ignorance plus grande encore, au sujet d'un compatriote de Robert, du fameux *Adélard de Bath*. Il eut certainement des relations avec Thierry et son école. Thierry possédait sa géométrie : on avait aussi de son temps ses tables Kharismiennes⁴ : il a composé un poème philosophique, dans le style et la doctrine de Bernard Silvestre⁵. Mais

¹ *Maître Bernard*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. LIV, 1893. M. Langlois a, le premier disions-nous, signalé cet ouvrage de Bernard Silvestre.

² Jourdain. *Recherches sur les anciennes traductions...* 1843, p. 102, 104.

³ *P. L.*, t. 189, col. 653, 671, 1073.

⁴ Bibl. de Chartres Ms. 498.

⁵ V. Jourdain, *Recherches...* p. 258 et 453.

nous n'avons rien de plus que ces rapprochements et ces ressemblances.

R. L. Poole nous invite à concéder quelque autorité à une légende d'après laquelle Thierry aurait été le maître d'Abélard. Ce fait intéressant ne se prouve guère par le témoignage d'Abélard lui-même : celui-ci était trop orgueilleux pour reconnaître des maîtres ; il a parlé deux fois dans ses écrits de Thierry et toujours d'une façon dédaigneuse ¹. Un manuscrit de Saint-Emmeran de Ratisbonne, actuellement à Munich, et contenant des écrits très rares d'Abélard, son *Scito teipsum* et ses *Sententiae*, renferme sur lui une petite notice biographique. On y remarque qu'après avoir appris la grammaire, la dialectique, la théologie, et suivi pendant un an les cours de maître *Roscius*, évidemment Roscelin, il donna lui-même à Paris des leçons de dialectique et de théologie. Mais il ignorait encore les mathématiques, et, pour s'en instruire, il s'adressa secrètement, dit le biographe, à maître Thierry : *Qui cum de quadrivio nihil audisset, clam magistro Tirrico in quasdam mathematicas lectiones aures dabat, in quibus supra quam aestimaret obtentu difficultatis intellectus resiliebat audientis. Cui semel afflicto et indignanti per jocum magister Tirricus ait : Quid canis plenus nisi lardum baiare consuevit? Baiare autem lingere est. Exinde Baiolardus appellari cœpit. Quod nomen tanquam ex defectu quodam sibi impositum cum abdicaret, sub litteratura non dissimili Habelardum se nominari fecit, quasi qui haberet artium apud se summam et adipem.* — Ce récit ne paraît pas absolument indigne de foi, dit M. R. L. Poole ², il émane d'un disciple d'Abélard qui possédait ses écrits les plus secrets : il concorde avec le témoignage d'Abélard lui-même, qui avoue dans sa *Dialectique* son ignorance des sciences ; avec l'histoire de Thierry, qui, au contraire, les possédait spécialement, et qui, de plus, se fit le défenseur d'Abélard au concile de Soissons, en 1121, et fut rangé parmi ses fidèles dans la *Metamorphosis Goliae*, en 1141. On peut rejeter le trait plaisant de la fin ; encore est-il conforme au caractère tranchant de Thierry : celui-ci put donner ces leçons, à Chartres, où Abélard put venir quand il s'exila de

¹ *Theologia christiana*, l. IV. P. L., t. 178, col. 1286 et col. 140-151. D'après la *Metamorphosis Goliae*, il est rangé parmi ceux *quorum plurimi professi sunt Abelardum*.

² R. L. Poole. App. p. 363. — *Thes. Anecd. nov.* 3 diss. isagog. p. XXII ; 1721. — Cousin : *Ouvr. inéd. d'Abélard*, 471.

Paris, et mieux à Paris même, où Thierry se trouva très longtemps.

R. L. Poole¹ nous a fait connaître un autre disciple certain de Thierry : *Clarembaud*^{*}, archidiacre d'Arras. L'*Histoire littéraire*² signalait son *Commentaire sur la Trinité* de Boèce, où il attaquait Gilbert de la Porrée, Abélard, et défendait saint Bernard; mais elle le croyait perdu. R. L. Poole l'a retrouvé dans les mss. du collège de Bailleul, à Oxford (cod. CCXCVI) : il a pu constater qu'il avait été écrit après la mort de saint Bernard (août 1153), puisqu'il y est dit : *jocundæ recordacionis abbas Bernardus*, et que son auteur appelé *Clarenbaldus* avait été l'élève de Hugues de Saint-Victor et de Thierry de Chartres : « *Has causas mihi aliquantulum pertinaciter investiganti, doctores mei venerabiles, Hugo videlicet de Sancto-Victore et Theodericus Brito, reddidere. Magister vero Gilbertus, Pictavensis episcopus, verbis perplexis hanc causam reddidit; quæ, tametsi dispendiosa videri possunt, tamen in medium proferam, ne tam clarum doctorem cum famosis doctoribus ascribere videar invidere.* » Clarembaud fut prévôt de l'église d'Arras, en 1152 ou 1153, et comme son successeur apparaît en 1160, il est probable qu'il mourut avant cette date.

Terminons cette liste des élèves de Thierry par son disciple favori, qui adressa le *De sex dierum operibus* à l'impératrice Mathilde, et composa un traité d'après ce modèle. Il appelait son maître le principal philosophe de toute l'Europe, *totius Europæ philosophorum præcipuus*, et se félicitait de voir son livre reçu dans la Bibliothèque de Rome³. *Direxi igitur vestræ Sublimitati libellum quem magister Theodoricus, meus doctor, de sex dierum operibus edidit, quem Roma jam suis commisit archivis.* — Signalons enfin cet Orléanais, dont une lettre s'est conservée parmi celles de saint Ivo. Ayant oublié ses livres, il écrivait à Denys de les lui rendre : « Envoie à ton ami d'Orléans ses livres par cet excellent C...; je te donne ce signe : nous regardions tous deux dans ma Dialectique certains caractères que tu ne pouvais distinguer suffisamment pour les copier. Donne de mes nouvelles au frère de maître B(ernard)⁴. »

¹ R. L. Poole, Append. X, p. 370.

² *Hist. litt.*, XII. 445. — Contin. d'Henri de Gand, app. ch. 20.

³ Hauréau, *Notice sur le n° 647 des Mss. latins de la Bibl. nat. Notices et extraits*, t. XXXII, 2^o p., où sa lettre et l'ouvrage de Thierry sont publiés.

⁴ *Lettres d'Ivo de Chartres*, par L. Merlet, Bibl. de l'École des Chartres, 1855, 4^o série, t. I^{er}, let. XVIII^e.

Les écoles chartraines du XII^e siècle et de saint Ive étaient donc, comme celles du XI^e siècle et de Fulbert, recherchées par les étudiants de tous les pays. C'est là un fait d'autant plus digne de remarque que d'autres villes, et surtout Paris, possédaient aussi des écoles très florissantes.

SECTION IV. — *Les élèves originaires de Chartres.* — Restent les élèves originaires du diocèse et de l'Église de Chartres. Ils formaient évidemment la majorité de la population scolaire.

Du temps de saint Ive et dans la première moitié du XII^e siècle, les membres du Chapitre, élevés sous les maîtres que nous avons nommés, jouissaient d'une culture supérieure. Nous ne citerons cependant que ceux auxquels les documents accordent une mention particulière.

En premier lieu, il faut mettre le doyen *Arnaud*, son frère et ses deux neveux. Arnaud était de la famille de la Ferté du Puiset. Doyen de 1087 ou 1090 à 1120, il eut l'audace de résister à saint Ive, en refusant d'accepter le sous-doyen Foulques, que l'évêque avait nommé sans l'agrément du Chapitre. L'affaire fut portée au roi et à l'archevêque de Sens. Nous avons encore une lettre d'Arnaud, de son neveu le prévôt Hugues, et du chantre Hilduin, par laquelle ils prient l'évêque du Mans, Hildebert, de venir plaider leur cause à Étampes, devant l'archevêque de Sens. Arnaud fut condamné, se démit du décanat, s'enfuit à Cluny, puis à Vendôme, et enfin revint à sa dignité de doyen qu'il exerça jusqu'à son entrée en religion, vers 1120¹. C'était un esprit aussi cultivé qu'entrepreneur. Nous avons encore de lui plusieurs lettres à sa famille. Il avait un petit frère, nommé *Jacques*, un neveu plus âgé, nommé *Hugues*, et un autre neveu plus jeune, appelé *Denys*. Il écrivit d'abord à Jacques, lui disant de venir près de lui pour étudier : *discendi causa venias ad me* ; puis il sollicita des chanoines l'autorisation de le recevoir dans les écoles². Jacques le rejoignit ; les deux frères écrivaient tantôt tous les deux ensemble à leur mère, tantôt isolément. Ils lui demandaient de l'argent, du parchemin, de la craie, des bottes, des fourrures ; ils lui envoyaient des chansonnettes en vers³. Mais bientôt leur joie se changea en tristesse.

¹ *Lettres d'Ive de Chartres*, Bibl. de l'École des Chartes, 1855, 4^e s., t. I.

² *Lettres IX et XV.*

³ *Lettres IX, X, XI.*

Arnaud s'en alla au loin, jusqu'à Palerne ; Jacques quitta les écoles et courut au Mans, où il continua ses études sous la conduite de l'écolâtre Gui. De Palerne, Arnaud écrivit à Geoffroi, doyen du Mans, pour lui recommander son frère, car il est habile, disait-il, dans les lettres : *ipse enim multum valet in litteris*. Lorsque le doyen fut de retour, Jacques ne tarda pas à revenir lui-même, et il retrouva deux de ses anciens amis, *Daniel* et *Pierre*. *Daniel* lui adressa une poésie pleine de souvenirs mythologiques ; l'autre mourut bientôt, et *Daniel* disait dans son épitaphe :

*Petrum petra tegit qui multa viriliter egit
Hector in officio, Tullius eloquio* ¹.

Arnaud avait aussi appelé aux écoles ses deux neveux, Hugues et Denys. Celui-ci écrivit au doyen pour le remercier des bienfaits dont il comblait son père et son frère Hugues. Il avertissait aussi sa mère qu'il était résolu à rester aux écoles de Chartres. Nous l'avons déjà vu en relations avec un professeur d'Orléans qui le pria de lui renvoyer ses livres ; nous le voyons encore en correspondance avec un abbé R., qu'il remerciait de sa bienveillance pour ses parents, et avec l'écolâtre du Mans, Gui. Sans doute après le départ d'Arnaud, il avait suivi Jacques, son oncle, près de ce maître fameux. Ainsi le doyen Arnaud avait groupé autour de lui un certain nombre de jeunes étudiants, de ses parents ou de ses amis. Pour lui, il se fit moine, sans doute à Saint-Père, vers 1120, non sans avoir laissé au Chapitre et à l'Hôtel-Dieu de riches présents ². Nous ne savons ce que devinrent Denys et *Daniel* ; le premier se proposait aussi d'entrer en religion, il l'a peut-être fait. Hugues, après avoir été prévôt jusqu'en 1125 environ, devint archevêque de Tours, en 1133. Son nom se retrouve souvent dans nos chartes ; il y a de lui une lettre à Guillaume, abbé de Tiron ; il était au concile de Chartres, où saint Bernard prit la parole, au sujet de l'insuccès de la seconde croisade, en 1150. C'est sans doute en souvenir de sa jeunesse qu'au commencement de son pontificat, il établit une école à Chinon, comme il paraît par sa lettre au chefcier et aux chanoines de cette ville ³.

¹ *Lettres d'Ive de Chartres*, XII.

² *Cart. de N.-D.*, III, 206. — Voir les *Lettres d'Ive de Chartres*, *passim*, et le *Cart. de N.-D.*, I, 100, 103, 114, 115, 117, 118.

³ *Cart. S. Père*, 406, 512, 413, 326, 365. — *Cart. de Marmoutier p. le Dunois*, ch. 170, 175, etc.

Vers le même temps, brillèrent dans les écoles de Chartres, *Samson de Mauvoisin*^{*}, successeur d'Arnaud dans le décanat, l'archidiaque *Robert*, chapelain de l'évêque Geoffroi, le traducteur anonyme des *quatre livres des Rois* en vers latins, *Haimeric*, et les autres écoliers, dont les vers furent insérés dans différents *Rouleaux des morts*, enfin l'auteur de la *légende de saint Aignan*.

Samson de Mauvoisin († 1161), issu d'une famille noble du Vexin, étudia sous Ive, dit le *Gallia christiana*¹, sous Gilbert de la Porrée, dit Génébrard, probablement sous l'un et l'autre. Doyen du Chapitre, il en exerça les fonctions avec raideur; les pauvres se plainquirent de sa dureté à Louis le Gros et à Suger, quand ces personnages passèrent par Chartres en allant à Toury. Archevêque de Reims en 1140, il se montra plus clément. Un jour on amena en sa présence et devant Michel, archevêque de Rouen, un grand criminel. « Au nom du Père crevez-lui l'œil, dit le prélat. — Il ne mourra point, reprit Samson, puisqu'il a comparu en ma présence². » Il fut mêlé à toutes les discussions de son temps, et assista à plusieurs conciles, entre autres à celui de Soissons, où il fut convoqué expressément par Suger, et à celui de Sens, réuni contre Abélard, concile qu'il présida lui-même, et dont il rendit compte au Pape³.

Ami de saint Bernard qu'il avait vu plusieurs fois, il pria Philippe de Liège de lui raconter les miracles opérés par le saint abbé sur les bords du Rhin, à l'occasion de la prédication de la Croisade. Philippe de Liège réunit les trois livres déjà composés en partie par lui sur ce sujet, et les envoya à l'archevêque de Reims : « Vous m'avez demandé, lui disait-il, d'écrire ce que je sais des miracles de celui qui fut mon père et votre ami : voici mon travail. ⁴ » Mais Samson fut surtout l'inspirateur du fameux Pierre de Riga, grand-chantre de Reims, qui lui dédia son poème *Floridus aspectus*. « Vous voulez, lui écrivait-il dans sa dédicace, que je réunisse en un volume toutes mes anciennes poésies, et que je les communique à votre piété. » Puis il entonnait son éloge dans une pièce de

¹ *Gallia christ.*, t. IX, p. 84.

² *Notice sur le man. 3203 de la Bibl. nat.*, dans les *Notices et extraits des man.* XXXI, 2^e p. 274.

³ *Hist. litt.*, XII, 99.

⁴ *Revue des Quest. hist.*, avril 1888, p. 365. — *P. L.*, t. 185, col. 370-410.

30 vers, que M. Hauréau a publiée sous ce titre : *De laude ejusdem*. « Prends ta plume, ma main, s'écriait-il en commençant, pour peindre les triomphes de Samson..., fais-lui un bouquet de ces fleurs.....

*Tange, manus, calamum, Samsonis pinge triumphos,
De cujus titulis gallica vernat humus.
Fasciculos sibi fac aliquos de floribus istis ;
Ex his connecti sarcina magna potest*¹.

Cet archevêque était donc un bon humaniste ; malheureusement nous n'avons conservé de lui que trois lettres à Suger, quatre aux papes Innocent II et Lucius II, et quelques chartes. Seule, sa lettre au Pape après la condamnation d'Abélard, au concile de Sens, en 1140, présente un intérêt littéraire et philosophique.

Geoffroi de Chartres et son archidiacre Robert suggérèrent à un autre poète la pensée de versifier les *Macchabées* et les *Quatre Livres des Rois*. Le prologue de cette dernière traduction poétique débute ainsi : « Grand pontife, porte-étendard de la cour romaine, gloire et père de la cité chartraine, je vous salue. Je vous adresse ce travail commencé sous votre inspiration et achevé en dix mois. C'est vous, je m'en souviens, qui me l'avez imposé, quand je vous ai offert les premiers vers du livre des *Macchabées*. Vous m'avez commandé de versifier les antiques histoires, et de mettre de grands faits dans de petits vers. L'archidiacre Robert est aussi la cause de ce travail, lui qui m'a aidé par ses avis à le composer... Confiant en vos ordres plutôt qu'en mon talent, j'ai mis la main aux gestes des Rois d'Israël, je raconte les actes de ces héros dans mes distiques, suivant une méthode différente de celle des grands poètes, qui jadis mêlèrent la fable à la vérité². »

Ce poète vivait à Chartres du temps que Geoffroi était légat ; or Geoffroi fut légat jusqu'en 1145, et l'archidiacre Robert se voit dans les chartes de 1140 à 1148³. C'est de 1140 à 1145 environ qu'il faut placer cette traduction. Elle n'est donc pas, soit de Pierre de Riga, soit de Mathieu de Vendôme. Sans doute l'un versifia semblablement les *Livres historiques*, et l'autre l'*Histoire de Tobie*, mais ni l'un ni l'autre n'était

¹ *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, par Hauréau, 1882, p. 234.

² Bibl. nat. fonds lat., n° 14758, f° 91-112.

³ *Cart. de N.-D.*, I, 152. — *Cart. de Beaulieu*, p. 122. — *Cart. de Josaphat*, Bibl. nat., f° 76, en 1147, au Concile d'Etampes.

chartrain; tous deux fleurirent longtemps après 1140. Mathieu brillait à Tours après 1174; Pierre commençait d'écrire peu avant 1161, et mourut en 1209.

* Nous avons perdu la traduction des *Macchabées*, mais celle des *Rois* se lit dans le ms. 14758 de la Bibliothèque nationale, admirablement écrite sur deux colonnes avec des initiales coloriées à tous les seize vers environ. Elle vient à la suite des poèmes de Sedulius, d'Arator et de Juvencus.

Cette manie poétique, qui avait déjà entraîné Bernard de Chartres, Payen Belotin, maître Odon, à versifier, s'empara de plusieurs chanoines encore. Nous avons déjà parlé d'Arnaud et de Jacques, qui adressaient à leur mère une épître en vers, de Daniel, qui en écrivit une semblable à son ami Jacques, de Hugues, abbé de Saint-Jean. Les *Rouleaux des Morts* nous apportent les vers d'un certain *Haimeric* pour Ebles de Turenne, abbé de Saint-Martin de Tulle, décédé en 1152¹. Ils nous donnent encore ceux que les écoliers, d'une part, et les chanoines, de l'autre, composèrent à l'honneur de saint Bruno. Les premiers sont intitulés: *Versus scholares*; les seconds: *Titulus ecclesie Sanctae Mariae Carnotensis*. Saint Bruno étant mort en 1106, ils furent écrits peu d'années après, sous saint Ives².

Pour terminer cette liste d'écoliers originaires de Chartres, nommons ceux qui composèrent des *Histoires* ou des *Légendes*. Le premier qui se présente à nous, est le fameux *Foucher de Chartres*^{*}, historien de la première croisade. Cet auteur se donne toujours lui-même le titre de *chartrain*; Guibert de Nogent l'appelle expressément: *presbyterum Carnotensem*³. Il fut donc un élève de nos écoles. Né en 1059, il suivit les maîtres qui précédèrent saint Ives, mais on ne le rencontre jamais dans les documents. Il y eut cependant plusieurs Foucher, comme Foucher, abbé de Saint-Père, et Foucher de Mongerville, mais ils doivent être distingués de Foucher de Chartres, comme l'a fait l'*Histoire littéraire*³. Il en est d'autres moins connus, mais l'historien ne peut s'identifier certainement

¹ *Rouleaux des Morts*, Léopold Delisle, 1866, p. 362. Est-ce l'*Haimericus prepositus*, de 1113. *Cart. de N.-D.*, I, 118, ou le fils d'Héribrand qui donna un vitrail vers 1175. *Cart. de N.-D.*, III, 38, 48. *Cart. S. Père*, 222-224.

² *Rouleaux*... p. 157.

³ Guib. de Nog. *Gesta Dei per Francos*, l. 8, c. 9. *P. L.*, t. 156, col. 821.

³ *Hist. litt.*, XI, 47-55.

avec aucun d'entre eux. Il se rendit en 1095, au concile de Clermont, sans doute à la suite de saint Ives, puis il partit en 1096 pour la Croisade avec Étienne, comte de Chartres et de Blois. A l'exemple de plusieurs autres chanoines chartrains ¹, il se conduisit en valeureux soldat, et Gilon de Paris le représente escaladant des premiers les murs d'Antioche :

*Natus Carnoti, proceris præcedere mille
Non timet, invictæ properans ad mœnia villæ...
Ut stetit in muris Fulcherius, ense necantur
Fulmineo vigiles....*

Lorsque le comte Étienne s'en revint en France, Foucher s'attacha comme chapelain à Baudouin, et l'accompagna d'abord à Édesse, puis, en 1118, à Jérusalem. C'est à Édesse qu'il commença son *Histoire de la première Croisade*; dès 1105 il en avait publié une partie, car c'est à cette date qu'il explique sa méthode: elle fut utilisée par Guibert de Nogent, lequel acheva sa propre *Histoire* en 1122 ². Foucher la reprit ensuite à Jérusalem, où il était chanoine du Saint-Sépulcre, et la poussa jusqu'en 1125. Elle a été abrégée et surtout corrigée et polie par deux auteurs dont l'un lui donne le nom de frère; c'était plutôt un chanoine de Jérusalem qu'un écrivain chartrain.

L'auteur de la *Légende de saint Aignan* fut un clerc de Chartres, attaché sans doute à l'église de ce saint. Témoin oculaire de la translation des reliques, il a inséré au début de son travail le discours d'ailleurs assez vague de Geoffroy sur les gloires et les vertus de saint Aignan. La seconde partie comprend le récit des fêtes. Le tout fut divisé en 9 leçons et récité à Matines ³.

A tous ces élèves, il faut joindre ceux qui ne sont connus que par leur réputation, leurs donations de livres, ou leur qualité scientifique. Les chartes et l'Obituaire signalent comme médecins le chevecier *Bernard* ⁴, les chanoines *Richer*, *Domnus* et

¹ L'archidiacre Gosselin, qui mourut le 8 des kal. d'août, en revenant de Jérusalem, *apud Melitum*. — Le prévôt Gauslin qui mourut à Jérusalem, le 10 des kal. de sept. — Mainard, qui décéda *in reditu*, le 15 des kal. d'octobre. — Leodegarius, tué *in itinere Jerosolimitano*, 2 kal. juillet. — Hervé, fils d'Arnaud, qui rapporta du bois de la vraie croix, 6 id. avril. — Le fameux Raimbaud Craton. *Cart. de N.-D.*, I, 107, 238, 261, etc.

² Guibert de Nogent. *P. L.*, t. 184, col. 1031.

³ *Translationes S. Aniani*, éditées par l'abbé Clerval, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII. 1888, p. 321-335.

⁴ Bernard, *Cart. S. Père*, p. 526, de 1116 à 1129, *Bernardo medico, Sæ Mariæ eo tempore canonico et capicerio*. Voir son obit, *Cart. de N.-D.*, III, 58. — V. *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, chartes 170 et 175.

*Goslin*¹. Bernard devint très riche. D'après son obit, il donna au Chapitre un *Evangeliaire* et un *Homélaire* couvert d'argent, et reconstruisit l'Aumône à ses frais, après l'incendie de 1134; il fonda aussi des cierges devant N.-D. de la Belle Verrière et laissa 40 livres pour couvrir l'église.

Citons parmi les légistes le *Gaufridus legis doctus* du *Capitulaire de S. Père*²; parmi les amis des lettres, le chambrier *Raoul de Courville, vir litteris eleganter eruditus*³, et enfin, parmi les amateurs de livres d'étude et bienfaiteurs de la Bibliothèque, le doyen *Adelard*⁴, qui fit don de très beaux livres, *optimis libris*; le prévôt *Henri*⁵, qui légua une très belle *Bibliothèque*; le sous-doyen *Serannus*⁶, qui laissa le *De civitate Dei* et ses traités de saint Jérôme contre *Jovinien* et *Hégésippe*; l'archidiacre *Ansgarius*⁷, qui donna des *Canones cum quibusdam decretis*, un *Antiphonaire* et un *Graduel*; le doyen *Salomon*⁸, dont le legs de trente volumes rivalisa avec ceux de Bernard (24 vol.), et de Thierry (50 vol.); enfin *Gauthier*, à qui l'on dut les *Épîtres de saint Augustin*⁹.

Parmi les élèves indiqués jusqu'ici, il s'en trouve deux qui étaient bien jeunes lors de leur admission. Le petit Geoffroi n'était qu'un enfant: *puerum quemdam nomine Gaufridum*¹⁰. Le neveu d'Arnaud avait été jadis nourri dans l'Église: *nostrae nutritum ecclesiae*¹¹. Il semble qu'il y avait dès lors, à côté de la grande école capitulaire, une petite école ouverte aux enfants qui se destinaient au service de Dieu. L'Obituaire nous signale en effet plusieurs enfants ou jeunes gens décédés dans le Chapitre. Ce sont: *Gaufridus, puer et canonicus Sanctae Mariae*, au VII des kalendes d'avril; — *Guillelmus, bonae*

¹ *Richerius medicus, Cart. de Josaphat, 10102, 1126, 1138. Domnus medicus, id., f° 64, 1140. Goslenus, Cart. S. Père, p. 464, de 1130 à 1150.*

² *Cart. S. Père, p. 481, de 1104 à 1106. — Cart. de Tiron, I, 119, 149, II, 12, 13.*

³ *Cart. de N.-D., III, 175.*

⁴ *Cart. de N.-D., III, 162.*

⁵ *Id., III, 80.*

⁶ *Id., III, 93, v. 1, 103, 107, 118, 123.*

⁷ *Id., III, 131.*

⁸ *Id., III, 159.*

⁹ *Id., III, 223.*

¹⁰ *Lettres d'Ive de Chartres, Bibl. de l'école des Chartes, 1855, lettre XV.*

¹¹ *Id., lettre XXIII.*

indolis juvenis, hujus sanctae ecclesiae subdiaconus et canonicus utilis, au XV des kalendes d'octobre; — *Radulphus, puer et canonicus*, au III des kalendes de novembre. — Ces petits chanoines étaient sans doute logés dans les écoles bâties par saint Ive et formaient un groupe particulier parmi les étudiants : ils constituaient les petites écoles capitulaires.

SECTION V. — *Les savants voisins, religieux et laïcs.* — Pour compléter cette histoire des personnages instruits qui subirent l'influence des écoles de Chartres, il faut rechercher ceux qui se cachaient dans les monastères ou sous l'habit laïque.

Il y eut un grand essor littéraire à Saint-Père, dans la première moitié du XII^e siècle. Le moine Paul, rédacteur du Cartulaire, mourut vers 1090 : il eut des successeurs ; on trouve, en 1126, un certain *Bernardus, notarius* ¹. Un religieux inscrivit quinze vers sur le rouleau de saint Bruno, en 1101 ².

L'abbé *Eudes de Levéville*, en 1145, s'occupa spécialement des livres, endommagés par le temps et peut-être aussi par l'incendie de 1134. Il statua que tous les prieurs relevant de l'abbaye donneraient une rente fixe pour la Bibliothèque. « Elle était très pauvre jusqu'à ce jour, dit-il. Loin de la diminuer, je l'ai enrichie. C'était bien nécessaire, car elle montrait de terribles marques de son délabrement ; ses volumes rongés par les teignes et presque détruits par la vétusté, étaient jetés ça et là en désordre. Le frère qui en était chargé était trop pauvre pour pouvoir les renouveler, je dis plus, pour pouvoir les relier. Il était honteux et indécent pour un monastère aussi noble d'avoir une Bibliothèque si misérable. Pour remédier à ce fâcheux état, de l'avis de tout notre Chapitre, j'ai assigné à son entretien un revenu déterminé, et tel que le bibliothécaire pourra, chaque année, renouveler les livres anciens et en acquérir de nouveaux. Ce revenu lui sera fourni tous les ans par les administrateurs de nos obédiences, à la Toussaint, et pour que nul ne soit grevé, on a fixé la cotisation que chacun devra payer. L'abbé donnera tous les ans 10 sols, le chambrier 2 sols, etc. ³. Fait et confirmé dans

¹ *Cart. S. Père*, p. 266, en 1126.

² *Rouleaux des Morts*, 1866, Léop. Delisle, p. 157. Voir A. SS. Oct. III, 736.

³ *Cart. S. Père*, p. 393-394.

notre Chapitre, l'an de l'Incarnation 1155. » Le total des revenus annuels de la Bibliothèque se montait à 86 sols.

D'ailleurs, l'abbé Eudes comptait parmi ses moines des hommes curieux et instruits, capables de se servir des manuscrits. Plusieurs d'entre eux, après le passage de saint Bernard, en 1131, lui écrivirent deux longues lettres, pour le consulter sur les obligations de la règle. Ils avaient, paraît-il, agi à l'insu de l'abbé : le saint fut contraint de différer sa réponse et de la faire passer par l'intermédiaire de Roger, abbé de Coulombs, qui dut sur sa prière informer de l'affaire l'abbé de Saint-Père. Cet écrit de saint Bernard est un vrai traité *De præcepto et dispensatione*, sous forme épistolaire¹. « Comment me taire ? Comment parler ? leur dit-il. Vous m'avez pressé par de fréquents messages de trahir mon inhabileté ou de manquer à la charité. Je suis vaincu par vos prières... J'essaierai de réduire à la brièveté d'une lettre toutes vos questions, et pourtant je serai long dans ma réponse. Pour les poser ne m'avez-vous pas écrit deux lettres toutes deux assez longues ? » Le saint reprenait alors toutes leurs demandes en les citant textuellement ; nous aurons l'occasion de les rappeler, en parlant des courants de doctrine qui avaient vogue dans les écoles et les monastères d'alors.

L'abbé *Foucher*, successeur d'Eudes (1151-1171), continua les sages règlements de celui-ci concernant la bibliothèque. « Cet écrivain, très savant et de grande mémoire, disait plus tard Guillaume Desjardins, fit écrire plusieurs autres livres nouveaux et fit réparer les anciens : ils se trouvent encore les uns et les autres dans notre trésor, que nous appelons le *lieu* ou la *chambre de nos chartes et de nos livres*². » De ces manuscrits copiés alors, il reste encore deux exemplaires à la Bibliothèque de la ville, le n° 153 et le n° 156. Ils contiennent l'un et l'autre des ouvrages de saint Augustin, avec cette inscription : *Dominus abbas Fulcherius fecit. Frater Adam subscripsit*. Ce frère Adam était donc l'écrivain et le notaire du monastère sous Foucher, comme l'avaient été le moine Paul et le moine Bernard. Il ne devait pas être le seul, car il nous reste encore au moins quarante volumes de ce temps : mais les autres copistes ne nous ont pas laissé leurs noms.

¹ *Opp. S. Bernardi*, 1719, Mabillon, I, p. 502. — *Hist. litt.*, XIII, 205.

² Voir *Catal. gén. des ms.*, Chartres, XXV, un récit tiré de l'*Apothecarius moralis*. man. 1036, f° 13-17.

Saint-Martin-au-Val eut aussi, au XII^e siècle, ses poètes et ses prosateurs. Un moine de ce couvent écrivit huit vers sur le rouleau funèbre de Vital de Savigny, en 1122 ¹. Le monastère passa sous l'obédience de Marmoutier : le premier prieur qui fut envoyé de Tours, nommé *Gautier de Compiègne* *, était un personnage instruit. Il souscrivit, en 1131, une charte avec saint Bernard, Hugues de Saint-Jean, et Geoffroi de Chartres : il vivait encore en 1133 et il paraît être mort après 1155 ². Martène dit qu'il figurait assez souvent dans les titres de Marmoutier et qu'il composa divers écrits estimés en leur temps, mais perdus depuis, entre autres une *Histoire de Marmoutier*, dont il ne reste que la *vision du comte d'Anjou* ³. On conserve encore de lui un *Recueil de miracles de la Sainte-Vierge* ⁴ qui a été faussement attribué à un certain Gautier de Cluny. Cet ouvrage, dédié à un moine de Saint-Venant, renferme différents miracles, que l'auteur a tous entendus, dit-il, de la bouche de l'évêque de Chartres, Geoffroi. Ces miracles avaient eu lieu en 1133, et furent rédigés vers 1141 : aucun ne concerne Chartres, quoiqu'en dise l'*Histoire littéraire* ⁵.

Saint-Jean, nous l'avons vu, recrutait ses abbés dans la famille du Vidame et parmi les chanoines. Le premier, depuis la réforme de saint Ive, fut *Albert*, que le Nécrologe appelle *presbyter devotissimus* ⁶, et qui avait été pris dans le Chapitre en 1099. *Étienne*, son successeur, fils du Vidame Gueric et d'Hélissende, proche parent de Baudouin de Jérusalem, fut successivement vidame, abbé, patriarche de Jérusalem, et mourut en 1130. Sa sœur Hélissende et lui laissèrent à l'abbaye des objets d'art qui dénotent leur haute culture. On se rappelle ses relations avec Hugues Métel, qui lui reprochait la dureté de son gouvernement, et avec saint Bernard, qui tenta, vers 1028, de le détourner du voyage de Jérusalem. Il écrivit encore de cette ville à l'abbé de Clairvaux, pour l'inviter à un rendez-vous et lui envoyer du bois de la Vraie-Croix. Saint Bernard lui répondit en lui recommandant les chevaliers du Temple ⁷.

¹ *Rouleaux des Morts*, p. 322.

² *Cart. de N.-D.*, I, 133.

³ *Histoire de Marmoutier*, II, 111.

⁴ *P. L.*, t. 173, col. 1379.

⁵ *Hist. litt.*, XII, 491-2.

⁶ *Cart. de N.-D.*, III, 13.

⁷ Fisquet, *France pontificale*, Chartres, 507. — *Opp. S. Bernardi*, Mabillon, 1719, I, 48, 85, 172.

Nous connaissons déjà *Hugues*, son oncle et son successeur, ami comme lui de Hugues Métel et de saint Bernard, professeur dans les écoles, philosophe et théologien. Vint ensuite *Gui*, de la famille de Lèves, lequel était d'une trop haute lignée pour laisser dépérir le culte des lettres à Saint-Jean. On étudiait donc dans ce monastère. Le docteur anonyme que nous avons identifié avec l'abbé Hugues, dit, en effet, dans sa lettre, qu'après avoir enseigné dans le monde, il enseignait encore dans son monastère.

Nous n'avons aucun renseignement sur les abbayes de Saint-Cheron et de Josaphat. Nous parlerons peu de celles qui étaient en dehors de Chartres, parce qu'elles eurent peu de contact avec les écoles elles-mêmes. La Trinité de Vendôme, sous l'action de l'abbé *Geoffroi*^{*} (1094-1132), vit grossir sa bibliothèque des livres transcrits par ses ordres ou composés par lui¹ : *Robert de Vendôme* fit, en 1156, un règlement semblable à celui d'Eudes de Levéville. A Morigny, l'on vit l'abbé *Thomas*^{*}. Né à Epernon, écolier à Étampes, profès à Coulombs, abbé de Morigny, Thomas, après différentes disgrâces, se retira à Saint-Martin-des-Champs, puis à Coulombs, où il mourut. Il avait reçu les rois et les papes : ainsi, en 1131, il donna l'hospitalité simultanément à Innocent II, à saint Bernard, à Abélard, et à Geoffroi. C'est, en cette occasion, que le pape consacra un autel, et que l'évêque Geoffroi prononça un sermon. Thomas dut parler lui-même avec éloquence : car on dit qu'à son élection comme abbé, il fit en faveur de son abbaye un discours qui parut divin. De ses nombreuses lettres, il n'en reste plus que trois ; l'une à Bernard, l'autre à l'archevêque de Sens, la troisième au cardinal Chrysogone².

Coulombs, où Thomas avait passé sa jeunesse monacale et ses derniers jours, avait à sa tête l'abbé *Roger*. C'était un si habile homme que le peuple se massait sur son passage pour le voir, quand il se rendait à Dreux. Ami d'Eugène III, d'Adrien IV et de Samson de Mauvoisin, il le fut aussi de saint Bernard, qui lui adressa sa réponse aux religieux de Saint-Père : « Vous m'avez exhorté, lui écrivait-il, à rédiger un traité au lieu d'une simple lettre, pour procurer une plus

¹ *Etude sur Geoffroi de Vendôme*, Compain, 1891, v. 75-85.

² V. P. L., t. 182, col. 682. — *Miscellanea* de Baluze, IV, 460. — Dom Liron, *Bibl. ch.*, p. 54, et *Singularités hist. et litt.*, III, 287. — *Hist. litt.*, XII, 218.

grande édification. Quand vous l'aurez lu, envoyez-le, non à ceux auxquels il est destiné, mais à leur abbé. » Roger n'était donc pas étranger au mouvement des études monastiques à Saint-Père, et il devait le favoriser chez lui.

Mais les deux abbayes les plus remarquables au point de vue de la culture littéraire dans le voisinage des écoles de Chartres furent celles de Bonneval et de Tiron.

L'abbé *Bernier*, de Bonneval, d'abord ami, puis adversaire d'Ive de Chartres, attira par ses colères retentissantes la médiation de Robert d'Arbrissel et de Bernard de Tiron. L'éloquence de ses prédications et de ses réclamations força aussi l'attention des légats et des Papes. Geoffroi de Vendôme l'appelait « l'instrument de Dieu et la trompette de l'Esprit-Saint. Parlez, lui criait-il, parlez, illustre héraut de la vérité, et gardez-vous de croire ceux qui vous disent que vos paroles sont sans fruit ». Mais la postérité n'a conservé aucun de ces discours¹.

Au contraire, elle a gardé de nombreux ouvrages de son successeur, le célèbre *Arnaud de Bonneval**. Cet abbé, qui devint l'intime ami de Lucius II, d'Adrien IV, de saint Bernard, d'Arnoul de Lisieux, de Philippe, abbé de l'Aumône, était encore à Marmoutier en 1138 ; on le voit à Bonneval en 1144 et 1151 ; mais en 1159 il était retourné à Marmoutier ; car, à cette date, Alexandre III recommandait d'élire Gautier pour son successeur. Arnaud mourut vers 1162. Ses correspondants l'ont beaucoup loué ! « Je me rappelais, dit Arnoul de Lisieux, quel talent littéraire Dieu vous a donné. Je ne sais ce que l'on doit admirer le plus en vous, l'habileté du style ou la solidité de la pensée. Chez vous, la majesté des choses n'est point atténuée par l'expression : celle-ci la relève au contraire. » Arnoul lui redisait, dans une seconde lettre, comment, dans son voyage en Italie, l'Église romaine avait reconnu sa sagesse et sa loyauté². Enfin saint Bernard lui écrivait dans sa dernière maladie pour se recommander à ses prières. C'est Arnaud de Bonneval d'ailleurs qui fut prié, par les moines de Clairvaux et tout l'ordre de Cîteaux, de continuer la *Vie* du saint commencée par Guillaume de Saint-Thierry. Il en fit le second

¹ *Hist. de l'abbaye de Bonneval*, Bigot, p. 56.

² *Hist. de Marmoutier*, p. Martène, II, 109. — *Hist. litt.*, XII, 535. — *Cart. de Beaulieu*, Bibl. de Chartres, n° 350, f° 66-68, Charte de 1151. — *Cart. de Josaphat*, p. Lefèvre, Bibl. de Ch., Charte de 1156. — *Cart. de N.-D*, I, 169.

livre. Ses autres œuvres, si pieuses et si doctes qu'on en a prêté quelques-unes à Saint Cyprien, sont imprimées et universellement estimées ¹.

Tiron sortait à peine de terre quand saint Ive mourut, en 1115; mais telle fut la puissance de *Bernard**, son fondateur, que bientôt ce monastère devint un foyer intellectuel très actif. Bernard apprenait dans sa jeunesse tout ce qu'on lui enseignait; il excellait dans la grammaire, la dialectique, et les autres branches des arts. Toujours il écrivait, lisait ou méditait. Ayant suivi jusqu'à 20 ans les leçons de ses maîtres, il acquit une intelligence vive et pénétrante des Saintes Écritures. Il se rendit ensuite au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, où l'attirait l'abbé Raynaud, « homme très instruit des lettres, et si sage, que, dans les assemblées publiques, il était l'orateur très élégant de toutes les causes. » Sous sa direction, il s'adonna plus encore à l'étude des livres saints. Il y consacrait les nuits, et une fois il s'endormit en laissant tomber sa lumière sur son manuscrit; celui-ci n'en fut pas endommagé. Ami de Pierre de l'Étoile, fondateur de Fontgombault, de Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, de Vital de Mortagne, de Raoul de Fustée, il se joignit à eux, et parcourut en prédicateur missionnaire diverses régions de la France, entre autres la Normandie, où il attaqua les clercs débauchés, aux grands applaudissements du peuple. Deux fois il se rendit à Rome et plaida sa cause avec succès devant le Pape. Enfin, après diverses vicissitudes, il vint se fixer à Tiron, où il s'établit d'abord dans un territoire concédé par le comte Rotrou, puis dans un autre octroyé par le Chapitre. C'est là qu'il bâtit son monastère, avec l'agrément de saint Ive et des chanoines. Il parla si éloquemment aux habitants du voisinage qu'un grand nombre vinrent bientôt se mettre sous sa direction. *Quelques-uns lui offrirent leurs fils pour les instruire, et plusieurs montèrent à un si haut degré de science et de vertu, qu'on les mit plus tard à la tête des églises et des monastères* ². Orderic Vital confirme le récit que nous avons analysé jusqu'ici, et note que Bernard ordonnait à chacun de ses moines d'exercer la profession qu'il avait dans le monde; c'est ainsi qu'il avait tous les corps de métier sous sa main, à

¹ Voir ses œuvres : *P. L.*, t. 189, col. 1507 et suiv.

² Voir sa *Vie*, par Geoffroi le Gros, éditée par Souchet, Paris, 1640, — *A. SS.* Avril II, 220, *P. L.*, t. 172, col. 1398. — Du Boulay, II, 5. — *Cart. de N.-D.*, III, 98.

côté des écoles. Bernard mourut le 25 avril 1117, et son obit fut inscrit au Nécrologe de Notre-Dame ; mais son œuvre lui survécut. *Guillaume*, son second successeur, est appelé *vir litteratus*.

Pendant que les uns bâtissaient le monastère et l'église de Tiron, d'autres religieux enseignaient et étudiaient. Ces écoles étaient organisées à Tiron, semble-t-il, comme dans la grande ville épiscopale. A leur tête était un chancelier, chargé de diriger les écoliers et de rédiger les chartes. En 1126, nous en trouvons un, qui signe ainsi : *Goffredus cancellarius cognomine Grassinus scripsit* ¹. Ce *Geoffroi* est précisément celui qui a composé cette *Vie de saint Bernard* dont nous avons tiré les traits qui précèdent. Il avait été contemporain de son héros, et préposé par lui sans doute aux écoles. Il nous avertit dans sa dédicace qu'il s'est résolu de l'écrire sur la demande de l'évêque de Chartres, Geoffroi, à qui il en fait hommage ; ce qui prouve qu'il l'acheva avant 1148.

Il y eut une autre *Vie* d'un moine de Tiron, celle de *saint Adjukeur*, qui avait embrassé la vie religieuse, après avoir suivi la carrière militaire dans les Croisades ; mais elle a pour auteur Hugues d'Amiens ².

Ces écoles monastiques proches de Chartres subissaient sans doute l'influence de l'école capitulaire. Elle s'exerçait aussi dans les villes, et spécialement à Châteaudun. Dans cette ville, certains religieux, au XI^e siècle, instruisaient de jeunes enfants ; au XII^e siècle, il y avait une école publique en dehors des religieux. Et, chose digne de remarque, le maître chargé de la diriger était délégué par le Chapitre chaque année. Nous le savons par une lettre de l'un d'eux, retrouvée parmi celles de saint Ive. « Pour moi, dit-il à son ami, j'enseignerai cette année à Châteaudun ; c'est une excellente petite ville, riche en tout bien ; je n'ose vous inviter à y venir vous-même, je vous prie au moins de m'envoyer quelqu'un de mes amis ³. »

On étudiait donc partout et les lettres étaient vulgarisées ; les hautes classes de la société chartraine ne restaient pas en retard. La princesse Adèle, si chantée par Baudry de Bourgueil, était habile dans les lettres et les arts. Son mari, le comte Étienne, était, selon Orderic Vital, éloquent et d'une science

¹ *Cart. de Tiron*, I, 99 (1126) : II, 24, 58. Cette charte donne le nom de *Richardus, medicus*.

² *Hist. litt.*, XII, 659. — *A. SS.*, avr., III, 823.

³ *Lettres d'Ive de Chartres* lettre XXV.

singulière¹. Ses lettres datées d'Antioche ne démentent pas cette appréciation. Thibaut le Grand, son fils, étudia à Orléans, et écrivit à Suger une lettre que nous avons encore. Nous avons parlé des Vidames. Rotrou du Perche ouvrit l'Espagne aux savants par son expédition militaire. Les familles de Gallardon, de Châteauneuf, du Puiset, comptaient des représentants aussi habiles dans les sciences que dans les armes. En un mot, le savoir rayonnait partout ; le foyer intellectuel était aux écoles, mais laïques et religieux, soit directement, soit indirectement, recevaient son influence.

CHAPITRE III

ORGANISATION INTÉRIEURE DES ÉCOLES DE CHARTRES

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE.

Nous avons vu défiler devant nous les maîtres et les élèves chartrains ; dans quelles conditions se trouvaient-ils ? Quelles étaient leurs relations et leurs ressources ? En un mot, quelle était la *vie intérieure* de nos écoles ?

SECTION I. — *Les maîtres.* — La situation morale et matérielle du chancelier était excellente. Il occupait au chœur et dans l'assemblée capitulaire le sixième rang : il venait après le doyen, le chantre, le sous-doyen, le sous-chantre et le chambrier. Il jouissait, de plus, d'une prébende particulière, qui, avec les produits du sceau capitulaire et le casuel des écoliers, lui assurait une certaine aisance. M. Hauréau a cru en trouver la preuve dans le passage où Jean de Salisbury dit que Guillaume de Conches était, après Bernard de Chartres, le plus opulent des grammairiens, *opulentissimus*. Ce mot, croyons-nous, qui correspond à cette autre épithète, *exundantissimus*, appliquée par le même auteur au même écolâtre, ne doit être pris

¹ Ord. Vital, l. IX, P. L., t. 488, col. 685.

comme le second, qu'au figuré et dans un sens littéraire. Mais on a d'autres indices de la richesse des chanceliers : ce sont surtout leurs legs et leurs présents à l'Église de Chartres. Bernard lui laissa 24 livres, Thierry 45 environ, et Gilbert lui donna deux bassins d'argent. Les deux immenses volumes de l'*Eptateuchon* de Thierry devaient coûter une somme considérable : il est vrai que ce chancelier fut aussi archidiacre, et qu'à ce titre il fut en possession de beaux revenus ; on se rappelle encore que l'archevêque Albéron le combla de présents.

Les simples maîtres n'étaient pas aussi favorisés. Quelques-uns figuraient parmi les chanoines, mais à titre de lévites et de clercs, dans un rang inférieur, et astreints, sans doute, à tous les offices liturgiques. Ils étaient dotés d'une petite prébende, et percevaient les différentes distributions attachées à leur assistance aux cérémonies fondées par des bienfaiteurs de l'Église. Lorsqu'ils étaient titulaires d'une chaire, comme le maître de Châteaudun, ils pouvaient jouir d'une certaine abondance ; ils pouvaient s'écrier comme lui : « Je suis dans un excellent castel, riche de tout bien, *apud Castridunum, castrum perobtinum et omni opulentum bono*, enfin l'année précédente, l'année de misère, s'est enfuie : Mars, oui, Mars s'est envolé, et voilà revenue la bénigne étoile de Vénus. » Ils pouvaient dire encore, comme Gilbert à Poitiers : « La fortune me sourit, » ou, comme Hugues de Chartres : « L'argent affluait de plus en plus vers moi. » Mais auparavant, ils devaient fournir des preuves de leurs talents, surtout s'ils étaient étrangers, et, pendant leur stage, s'ils n'avaient pas de patrimoine, ils sentaient les angoisses de la misère. « Le vieillard de Chartres, dit Jean de Salisbury, était quelquefois pressé par la pauvreté. Alors il répétait ce vers :

Fata viam invenient, aderitque vocatus Apollo ¹.

La plupart d'entre eux étaient des personnages fort graves. *Ansel* devint peut-être évêque de Beauvais et fut chaudement recommandé par Ive son maître. *Vulgrin* imita l'exemple de saint Gilduin, mort récemment à Saint-Père, et refusa obstinément l'évêché de Dol. *Bernard* est toujours appelé le *vieillard*, et représenté comme le modèle des écolâtres de son siècle. C'était un maître sentencieux et expérimenté : Salisbury le cite souvent. Sur les qualités nécessaires aux progrès dans les

¹ *Enéide*, III, 395. — *Polyc.*, II, 22.

sciences, il avait fait trois vers, que cet écrivain trouve peu poétiques, mais très sages. « A ceux qui veulent comprendre les choses cachées, disait-il, il faut l'humilité de l'esprit, le désir de savoir, la tranquillité de la vie, la méditation silencieuse, la pauvreté, l'éloignement de son pays. » Ces six clefs de la science, comme les appelle Jean de Salisbury, furent proverbiales au moyen-âge, et les vers qui les expriment furent souvent cités et commentés, par Jean de Salisbury d'abord et par Hugues de Saint-Victor¹. Bernard, en les formulant ainsi, dépeignait évidemment ses propres qualités, et celles qu'il conseillait à ses écoliers. Il était d'ailleurs grand observateur et discernait facilement les esprits. « Le vieillard de Chartres, Bernard, disait encore Jean de Salisbury, avait coutume, dans ses nombreuses conférences, de répéter à ses auditeurs qu'il y avait trois sortes d'esprits : l'esprit volage, l'esprit inférieur, l'esprit moyen. Le premier oublie avec la même facilité qu'il apprend, et ne se fixe à rien ; le second ne peut s'élever, et c'est pourquoi il ne sait pas ce que c'est que le parfait ; enfin, l'esprit intermédiaire, qui sait se fixer et qui est capable d'élévation, ne désespère point de progresser, et se trouve très apte aux exercices de la philosophie². » Non content de poser cette distinction entre les diverses intelligences, Bernard s'en inspirait pratiquement dans ses cours. Jean de Salisbury nous en a dépeint la physionomie de la façon la plus précise. A chaque esprit il demandait ce dont il était capable, soit pour les compositions littéraires, soit pour les récitations empruntées aux grands modèles. Il n'expliquait pas tout à la fois, mais progressivement, et faisait répéter le lendemain ce qu'il avait enseigné la veille. D'ailleurs il donnait à chacun la sanction méritée des éloges et des punitions³. Il usait de châtimens, *flagellis*, c'est-à-dire du fouet. Et en effet, dans le portail occidental de la cathédrale de Chartres, sculpté vers 1150, on représente la Grammaire brandissant le fouet au-dessus de deux enfants accroupis à ses pieds.

Les miniatures représentant Ive et Gilbert de la Porrée, dans leur fonction d'écolâtre, nous les montrent pleins de gravité. Ive est debout dans une petite chaire étroite, un livre est fermé devant lui ; il enseigne en marquant ses divisions du

¹ *Polycr.*, VII, 13. — *Hist. litt.*, XII, 274.

² *Métal.*, I, 11.

³ *Id.*, I, 24.

doigt : au-dessous, un clerc, ayant aussi un livre fermé à la main, l'écoute debout, les yeux fixés sur lui ¹. Dans le manuscrit de Saint-Amand, Gilbert est au milieu de ses élèves ; l'inscription qui les accompagne dépeint bien leur attitude : « C'est maître Gilbert, évêque de Poitiers, qui révèle les secrets les plus profonds de la théologie philosophique à ses quatre disciples, diligents, attentifs, pressants, dont les noms sont inscrits plus bas, parce qu'ils en sont dignes. » La seconde inscription complète la première : « Ces quatre personnages plongés dans une étude très intense, d'un esprit très perspicace, n'ayant d'autre amour que la vérité, furent des disciples brillants de l'évêque de Poitiers. » Ainsi la caractéristique est toujours la même : chez les maîtres, c'est la gravité du docteur ; chez les élèves, c'est l'attention soutenue et aiguillonnée par la curiosité ². Cette physionomie concorde bien avec le portrait qu'Othon de Friesingue nous a laissé de Gilbert, de cet homme si ennemi des jeux et des paroles plaisantes, si mesuré en toutes choses, si solennel et si profond que seuls les esprits exercés pouvaient le saisir.

La sévérité des maîtres s'exerçait surtout à l'égard des Cornificiens, de ces étudiants paresseux, qui voulaient réduire les études à deux ou trois années. Suivant en cela son caractère, Gilbert ne leur épargnait pas les sarcasmes ³ : il les raillait ainsi du temps qu'il était chancelier de Chartres, ce qui fait croire que cette secte avait des représentants dans nos écoles mêmes.

Thierry était encore plus dédaigneux que Gilbert à leur égard. Il les repoussait impitoyablement de son école. « On nous dit avec Pétrone, écrit-il dans son *Commentaire*, que si nous n'alléchons la foule et ne flattons pas ses oreilles, nous autres, maîtres, nous resterons seuls dans nos écoles. Eh bien, moi, je ne le fais pas, et cependant, sans beaucoup de frais, j'ai beaucoup de disciples. Je ne veux point du profane vulgaire, ni de la tourbe des étudiants pétulants. Aussi, tous ceux qui se targuent d'esprit pour ne pas étudier, ceux qui sont répétiteurs dans les maisons privées pour supplanter les grands maîtres, ceux qui, vrais comédiens de la scolastique, se battent à coups de paroles vaines, ceux-là poursuivent mon

¹ Frontispice des *Lettres d'Ive de Ch.*, t. VIII de la Soc. archéol. d'E.-et-L.

² V. plus haut, p. 164.

³ *Métal.*, I, 5.

parti... il s'en trouve même parmi eux que la renommée de mon nom a attirés ; aussi accuse-t-on Thierry d'être un séducteur. Mais, comme dit Perse. j'y consens, pourvu que j'aie la sagesse pour moi¹. »

Plus loin, Thierry résume dans un langage curieux les griefs des Cornificiens contre lui. Il suppose que l'Envie, sous le masque de la Dialectique, va prier la Renommée, dont il fait fi, de le perdre dans l'esprit des étudiants. Nous allons traduire en entier ce morceau, parce qu'il nous fait jeter un coup-d'œil sur l'aspect intérieur de nos écoles, et nous montre quelle idée se faisaient de Thierry ceux qui ne l'aimaient pas. Les tiraillements intimes, les reproches mutuels, dans une société d'élite, ont toujours le don de nous intéresser vivement, en nous dévoilant les caractères et les passions de ses membres.

« L'Envie, dit-il, ayant pris le masque de la Dialectique, aborde la Renommée et lui adresse ces paroles, menteuses comme de coutume : Déesse puissante, tout le monde sait votre influence; c'est d'après vous que l'on apprécie les choses humaines; vous dérobez tour à tour, par un privilège que le monde entier proclame, les insignes des dieux. Vous prenez à Saturne sa faux, à Jupiter sa foudre, à Mercure ses ailes, à Hercule sa massue, à Diane ses dards aveugles, à Apollon sa harpe. Tous les orateurs et les poètes vous suivent : certains de mes sectateurs vous réputent le souverain bien, le monde entier craint de vous offenser. Moi aussi, je vous honore, parce que sans vous notre école s'éteindrait. Mais puisque vous êtes si puissante au ciel et sur la terre, pourquoi supportez-vous si patiemment les injures ? Voilà *Thierry le Breton, cet homme issu d'une nation barbare, incorrect dans son langage, mal fait de corps et d'esprit, qui vous accuse de mentir sur son compte*, parce que vous ne lui donnez pas mon nom de préférence à tous les autres. C'est pourquoi cet orgueilleux, cet envieux, ce détracteur, cet homme qui se met aux genoux de ses ennemis et injurie ses amis, comme ses propres disciples l'attestent, le voilà qui vous poursuit de ses paroles dédaigneuses. Aussi allez, et enlevez-lui celui de vos biens qu'il désire le plus, qu'il mérite même, enlevez-le lui si bien qu'il ne paraisse pas même l'avoir mérité. Émue par ces paroles de l'Envie, la Renommée secoue ses ailes, multiplie ses cris, et, guidée par elle, parcourt

¹ *Un Commentaire au moyen-âge sur la Rhétorique de Cicéron*, Mélanges Graux, Paul Thomas, 41. V. *Journal des Savants*, 1884, p. 516.

les villes et les nations, les remplissant de ses clameurs. Partout elle accuse Thierry et l'appelle de noms ignominieux. Avec les esprits grossiers et indéliçats, elle le nomme un *Béotien né dans un air épais*; avec les âmes religieuses, elle le dit un *nécromancien* ou un *hérétique*; près de ceux qui savent les choses, elle se tait, ou, si elle en fait mention, elle trouve une autre histoire; dans les écoles et les réunions d'étudiants, elle change ses plans, et veut le faire passer pour ignorant. Elle lui accorde Platon pour lui retirer la Rhétorique; elle lui donne, comme par hypothèse, la Rhétorique et la Grammaire, mais pour lui enlever la Dialectique. La Dialectique, elle l'accorde à n'importe qui, plutôt qu'à lui. Ensuite elle insiste sur l'improbité de ses mœurs, sur sa négligence à étudier, sur la longueur de ses commentaires. Enfin, ne trouvant plus rien, elle lui reproche de faire la classe à ceux qui sont avancés, pour retenir ou plutôt corrompre les nouveaux, et les mettre ainsi hors d'état de faire des progrès près de lui dans l'avenir. »

A côté de ces maîtres énergiques et intransigeants, il y en avait d'autres beaucoup moins sévères. Tel était Hugues de Chartres. « Trois ans, dit-il en parlant de sa conversion, avant cette plaie salutaire, dont la main bénigne de Dieu m'avait miséricordieusement frappé, effrayé par ce fléau mortel par lequel Dieu dans sa colère châtiât un grand nombre d'hommes, ému par la considération de mon iniquité et de ma dépravation qui ne connaissaient plus de bornes, moi, le grand, l'assidu prévaricateur de la loi divine, je commençai à rentrer en moi-même et à regretter avec componction mon état de perdition. Mais la voix de la chair s'élevait contre celle de l'esprit et lui rappelait tous les charmes de mes mauvaises habitudes. Lorsqu'un regard vers les choses d'en haut avait amolli la dureté de mon cœur, tout à coup la vue d'une beauté mortelle, comme celle de la fabuleuse Gorgone, me faisait retomber dans mon endurcissement. . . J'étais plongé dans la boue et je ne voyais en moi aucun moyen d'en sortir. L'ambition, l'espoir d'une dignité ecclésiastique, et aussi un amour insatiable de cet argent qui semblait *affluer vers moi plus abondamment que jamais*, ces penchants puissants et multiples vers la volupté dont j'étais devenu le vil esclave, ne me permettaient pas de réaliser mes beaux projets.

« Oh ! que j'étais un docteur réprouvé ! Moi, qui instruisais les autres, je ne m'instruisais pas moi-même : je leur disais de

mépriser les dignités du monde et je les convoitais plus qu'eux ; je flétrissais l'idolâtrie de l'argent et je ne cessais d'en amasser ; je protestais que la débauche était une apostasie, et je m'y roulais tout entier, comme l'animal impur dans son étable... Je n'avais pas encore compris ce que l'Écriture dit de l'orgueil, de l'avarice, de la volupté... »

Ce portrait n'est pas flatteur, mais voici un trait qui le complète et le confirme : « La miséricorde de Dieu, continue-t-il, me visita, moi qui gisais déjà, qui depuis quatre jours exhalais l'odeur de la mort dans le tombeau, qui dormais dans la gorge même du grand séducteur. Dieu me frappa extérieurement pour me guérir intérieurement. Je pleurai amèrement mes péchés et les confessai à mon médecin spirituel... j'entr'ouvris un peu la porte de mon cœur à mon bien-aimé, lui demandant d'établir sa demeure en moi, qui, misérable et indigne, semblais l'avoir exclu en ne communiant pas pendant trois ans. Je fus promptement fortifié dans mon corps et mon âme par cette réception salutaire, et, moins d'une heure après, en pensant aux misères multiples de cette vie et aux immenses joies de la béatitude éternelle, tout à coup, les yeux pleins de larmes, je m'écriai : O mon Dieu, qu'est-ce qui m'attend dans le ciel et qu'ai-je voulu sur la terre loin de vous ? »

La conversion de Hugues fut sincère. Écoutons encore ce qu'il fit pour entrer en religion : son histoire est celle d'un grand nombre de ses confrères qui, comme lui, passèrent des écoles dans les monastères. « Ce sac d'écus, dit-il, avec lequel je comptais acheter les honneurs ecclésiastiques, et mes autres bourses pleines d'un argent que j'avais volé en ne le donnant pas aux pauvres mourant de faim, je le distribuai honnêtement, à mon avis, et je me fis des amis de la mammonne d'iniquité ; ces prébendes, que j'avais usurpées contre les décrets des Pères, et que j'administras assez peu religieusement, je les abandonnai. Ayant enfin rompu tous mes liens par la grâce de Dieu, je devins libre, et, malgré beaucoup de mes amis, qui voulaient m'en empêcher et me rappeler aux folies et aux vanités du monde, je me soumis avec joie à la règle des chanoines réguliers. » Hugues se fit moine à Saint-Jean.

Mais il y avait aussi des moines bien relâchés, si l'on en croit Payen Belotin, et ils grossissaient le nombre des élèves, ennemis des longues et sérieuses études. « Ils ont l'habit, dit-il, et veulent passer pour religieux, et rien dans leurs actes ne montre leur religion. Leurs greniers, leurs bourses, leurs

coffres-forts sont remplis ; tout abonde chez eux, et cette abondance ne les rassasie pas ; plus ils ont, plus ils paraissent pauvres. Un cœur avare n'a point de pitié ; ce moine avare condamne les avares... il abandonne les cloîtres, parcourt les villes, et *au lieu de lire l'Écriture Sainte, ce qui pourrait être utile à ses frères, il s'en va plaider les causes profanes.* Cette peste a envahi tout l'univers ; elle pèse d'un poids particulier sur notre ville de Chartres ¹. »

Ailleurs, Payen Belotin s'exprime ainsi : « Les citoyens et les puissants les vénèrent, le populaire les adore ; ils sont honorés comme des saints ; mais si on examine leur vie et leurs actes, ils ne valent pas leur réputation... S'ils compatissent aux affligés, ce n'est point par pitié, mais par amour du gain. *Ils lisent, mais n'imitent point ce qu'ils ont lu ; ils enseignent le vrai, mais ne pratiquent point leurs enseignements.* Un plaisir passager, la faveur populaire, de grands dons, voilà tout ce qu'ils désirent... »

Ainsi, dans nos écoles, il y avait deux catégories de maîtres : la gravité des uns, la légèreté des autres, forment un contraste qui mérite d'être signalé.

SECTION II. — *Les Élèves.* — La condition des élèves n'est pas moins intéressante que celle des maîtres. Ils devaient, pour être admis aux écoles, solliciter la permission du Chapitre. Le doyen Arnaud lui-même la demanda pour son frère Jacques : « Nous vous demandons et vous prions, nos très chers, de recevoir, par amour pour nous, dans l'école de votre église, ce jeune homme de bon caractère et très ami des lettres : c'est votre clerc, il a été nourri dans le sein de votre église ; veuillez l'entourer d'égards tant qu'il sera près de vous et parmi vous ; il est de ma famille et c'est moi, le doyen Arnaud, qui l'ai élevé ². »

Il fallait obtenir aussi l'assentiment du maître. Un moine écrivait au maître G... : « *Rogavi vos ut puerum quemdam, Gaufridum nomine, mihi consanguineum, in scola vestra docendum, pro Dei et nostro amore consentiretis ; quod vestra pietas benigne annuens, non solum illum consentire, sed et libris vestris,*

Jan

¹ *Hist. litt.*, t. XI, 1-5.

² *Lettres d'Ive de Chartres, XV. Dilectioni vestræ, karissimi, mandamus et mandantes absecramus quatenus hunc vestrum clericum et nostræ nutritum ecclesiæ, bonæ indolis adolescentem et litterarum studii amantem, amoris nostri gratia, in scolam ecclesiæ vestræ suscipiatis, et, quandiu apud vos et inter vos fuerit, honori habeatis, ut et ego Ar. decanus cujus de domo et nutritura est...*

si opus esset, ejus necessitatem supplere devote proposuit. Nunc vero aliquantulum a vobis longe positus, ab scola vestra eundem exclusum et ideo otiosum esse, relatione cognovi : quapropter ad vestrae caritatis sinum recurro, et ut in promisso perseveretis, saltem quousque Carnotum veniam, supplicans rogo, rogans suplico. Vale. »

Une fois admis, ces élèves devaient pourvoir aux nécessités de la vie. Dans ce but, quelques-uns se faisaient tout ensemble élèves et maîtres. Ils suivaient les cours des professeurs célèbres ; en même temps ils servaient de précepteurs, de répétiteurs, ou même de serviteurs à quelques-uns de leurs condisciples plus fortunés et moins avancés. Jean de Salisbury fut contraint de recourir à cet expédient pour se procurer des ressources à Paris, lorsqu'il y vint de 1136 à 1141. L'on voit aussi qu'à Chartres un certain nombre d'élèves étrangers étaient en pension chez des maîtres ou des chanoines. C'était une tradition remontant au temps de Fulbert : Hildegare gardait chez lui, à titre de commensal, le neveu de Rainald de Poitiers ; Sigefroi, chapelain de Robert de Leicester et de Galeran de Meulan, fut recommandé à Samson de Mauvoisin par ces comtes, qui se chargèrent de payer tous les frais de l'hospitalité demandée. Le doyen Arnaud gardait chez lui ses neveux Hugues et Denys et son frère Jacques.

Ils devaient aussi trouver au dehors des personnes chargées de leur vêtement et de leur toilette. « O cher père, écrivait l'un d'eux ¹, recevez avec une grande libéralité notre ami Herlebolde ; c'est dans sa maison que nos habits sont blanchis, et c'est sa femme qui nous nettoie la tête. *in domo illius vestes nostræ dealbantur et ab uxore sua capita nostra abluuntur.* » C'est un petit trait de mœurs curieux.

Il leur fallait surtout des livres pour étudier. Tantôt ils en composaient eux-mêmes : nous verrons le doyen Arnaud et Jacques son frère, écrire un *Psautier*, des *Gloses* ; un autre transcrivait à grand peine une *Dialectique* ². D'autres fois, ils empruntaient ces livres à leurs maîtres : nous venons de voir le moine Geoffroi rappeler à l'un de ceux-ci qu'il avait promis de prêter ses livres à son petit cousin. Plus souvent sans doute ils les demandaient à la bibliothèque du Chapitre. C'est pourquoi le chancelier qui l'administrait veillait à ce qu'ils fussent en bon

¹ *Lettres d'Ive de Chartres*, XIV, XXIII, XXIV.

² *Id.*, lett. XII.

état. Gilbert de la Porrée fut loué dans son obit pour avoir amélioré les livres de la bibliothèque, *librosque armarii diligenter emendatos modis pluribus melioravit* ¹.

Pour toutes ces choses, il fallait de l'argent, et nos écoliers, comme les écoliers de tous les temps, en demandaient à leurs parents. Nous avons encore les lettres adressées dans ce but par Arnaud et son frère à leur mère *Leticia* : « Très chère mère, lui écrivait Arnaud, je te prie de recevoir l'argent des moines et du seigneur Haimon, de le changer, et de me l'envoyer par le moine Hélie. Je fais faire un *Psautier*, c'est pourquoi j'ai besoin d'écus. Vous aussi donnez-moi, avec ce que vous me devez, deux douzaines de feuilles de parchemin et envoyez-moi les. Ne vous absentez pas avant de m'avoir vu, moi ou mon délégué. Et vous, mon petit frère Jacques, venez avec le moine Hélie pour étudier ici ² »

Réunis, les deux frères écrivirent de nouveau à leur mère par l'intermédiaire d'un certain Bunard ³. Ils lui recommandaient de bien recevoir ce messenger, de le défrayer, et de lui payer ce qu'ils lui devaient. Puis, ils la priaient de leur envoyer, par le même courrier, de grosses peaux d'agneau contre l'hiver, du bon parchemin pour leur *Psautier*, et les grandes bottes de leur père; en *post-scriptum*, ils demandaient encore de la craie, de la bonne, de la bien bonne craie, car la leur ne valait rien.

Dans une troisième lettre, ils renouvelaient les mêmes désirs : « Nous avons fait des petites gloses, disaient-ils, nous avons des dettes. J'ai fait de mes peaux un admirable manteau, mais je dois encore une partie du prix : vous nous l'apporterez ou vous nous l'enverrez à la prochaine foire, mais si vous pouviez venir, je serais encore plus content. » Et Jacques ajoutait expressément que la lettre était de lui. L'une des raisons de cette observation, c'est qu'elle était précédée d'une

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 167.

² *Lettres d'Ive de Chartres*, XXIII.

³ *Id.*, Lett. IX, X, XI. — *Ego enim psalterium perficere facio, quare nummis indigeo, tu etiam de denariis quos mihi debes, duas duodenas parcameni mihi mittas. — Et si vestes contra hiemem nobis mittere proposuisti, agninas pelles grossas, si potes, per praesentem legatum nobis mittas et parcaminum bonum ad psalterium faciendum et grandes botas domini nostri. Vale. Et cretam bonam, bonam, bonam, quia nostra nichil valet. — Glosulas fecimus, nummos debemus. Ego clamidem feci de pellibus meis mirabilem, sed partem nummorum debeo, quos tu, vel nobis affer, vel mitte ad feriam quæ prope erit ibi.*

jolie chanson sur le nom de sa mère, où il exprimait poétiquement ses requêtes intéressées :

<i>Mater nostra,</i>	<i>Fer, fer opem,</i>
<i>Mater grata,</i>	<i>Per hoc nomen,</i>
<i>Nomine Leticia,</i>	<i>Quo vocaris unica;</i>
<i>Nomen tuum</i>	<i>Ferte nobis :</i>
<i>Nomen lætum,</i>	<i>Deus vobis</i>
<i>Præbet nobis gaudia.</i>	<i>Repensabit singula;</i>
<i>Mater opem</i>	<i>Si sic agas</i>
<i>Nunc præsentem</i>	<i>Tunc nos amas ;</i>
<i>Fer utrique filio ;</i>	<i>Tuo quidem merito</i>
<i>Tuo namque</i>	<i>Te amare</i>
<i>Nunc uterque</i>	<i>Et laudare</i>
<i>Indiget auxilio.</i>	<i>Nos perfecte credito.</i>

Sortis des écoles, nos étudiants correspondaient entre eux ou avec leurs maîtres, comme du temps de Fulbert. L'écolâtre de Châteaudun pria l'un de ses amis de lui composer un petit compliment en vers : « On dit que les grands sentiments ne peuvent s'exprimer, et je le crois bien, moi ; moi qui suis au comble de la joie et ne puis trouver des mots par lesquels éclate mon bonheur : je romps néanmoins mon silence, et je vous dis : mon très cher, portez-vous comme je désire que vous vous portiez. Si vous vous portez bien, moi aussi je me porte bien : si vous êtes content, je le suis aussi. Vienne, je vous prie, la muse interprète de vos sentiments, qui, portée par un clerc, soit pour moi la messagère de votre joie, et me redise que vous êtes tout à moi. » Il invitait ensuite son ami à venir le voir à Châteaudun, ou à lui envoyer quelqu'un de ses confrères, pour festoyer avec lui¹. Daniel faisait mieux, il adressait à son ami Jacques une douzaine de distiques imités d'Ovide, parmi lesquels on lisait ceux-ci :

*Dum pecori lupus et lepori canis insidiari
Desinat et turtur unicus esse pari :
Dum fiant, inquam, fierique non erit unquam,
Quidquid semper ero, non nisi vester ero.*

D'autres fois, les écoliers se rappelaient mutuellement leurs communes lectures. Hugues Métel redisait à Hugues de Chartres comment il l'avait surpris lisant le *Songe de Scipion*, et

¹ *Lettres d'Ive de Chartres*, let. XXV.

comment il lui avait posé une question philosophique. L'écolâtre d'Orléans, qui réclamait ses livres à un maître chartrain, lui rappelait, en signe d'identité, le jour où tous deux lisaient dans sa *Dialectique* des caractères difficiles : *Memento, frater, semper omnia agere sapienter, et mihi amico tuo Aureliane manenti mitte libellos meos per istum probum hominem C. eo intersignio quod nos ambo inspiciebamus in Dialectica mea...*

Enfin nos écoliers se soutenaient dans leurs malheurs. Lorsque Jacques dut s'enfuir, par suite des disputes d'Arnaud, son frère, avec saint Ive, il se réfugia au Mans, et Arnaud écrivit en sa faveur au doyen Geoffroi : « Mon humilité supplie votre Sublimité de prendre soin de mon frère Jacques, qui est allé au Mans pour étudier, et de lui donner le nécessaire par amour pour moi et au nom de votre réputation : car *il est très versé dans les lettres*. Le signe auquel vous reconnaîtrez que cette lettre est de moi, c'est que, le jour de Pâques, au chœur, vous m'avez montré une pierre précieuse de votre anneau que j'ai beaucoup admirée. »

Le maître d'Orléans demandait des nouvelles de Thierry. Hermann écrivait au même écolâtre une lettre pleine d'éloges. La lettre de Gilbert de la Porrée à Bernard de Chartres est un touchant spécimen des relations des disciples avec les maîtres ; c'est un écho de Hildegare ou d'Adelmann écrivant à leur cher et glorieux pontife : « Qu'elles sont grandes les actions de grâces que je dois à un si puissant et si excellent maître ! quelles flammes d'amour je conçois dans mon cœur au souvenir de votre douceur ! J'ai beau m'efforcer, je ne puis l'expliquer comme je le voudrais, et je le laisse à penser à votre incomparable science. Bien que la fortune me fasse gai visage, dans cette Aquitaine où je tiens école, j'ai cependant une douleur, une seule, qui me torture, c'est que je suis contraint d'être éloigné de la présence d'un si illustre docteur... Je voudrais sans cesse me tenir près de vous, quand vous expliquez les mystères cachés dans les trésors de la science, je voudrais puiser de toutes mes forces à la source limpide et inépuisable de votre sagesse. Séparé par le corps de votre Excellence, j'y suis uni par l'ardeur du désir et par le cœur qui rapproche les choses éloignées, et tout ce que Dieu m'a donné ou me donnera, de biens, de vertus, de science, tout ce que je suis, après Dieu, c'est à vous que je l'attribue ¹. »

¹ *Lettres d'Ive de Chartres*, let. XIX^e.

Cette lettre ne peut se comparer qu'avec celle de Bernard Silvestre offrant à Thierry son *De mundi universitate*. En voici le texte d'après M. Barach :

Terrico, veris scientiarum titulis Doctori famosissimo, Bernardus Silvestris opus suum.

Aliquandiu, fateor, sensu mecum secretiore quæsi, utrum opusculum meum in amicas aures traderem aut non expectato iudice penitus abolerem. Siquidem De mundi universitate tractatus, suapte natura difficilis, sed et sensu tardiore compositus, sicut aures sic oculos arguti iudicis reformidat. Verum sensus vester benivolus simplicem sed devotam Vobis paginam inspecturus erexit audaciam, animos impulit, fiduciam roboravit. Consilium tamen fuit ut perfecta minus pagina nomen sui tacuisset auctoris, quoadusque vestro suscepisset iudicio vel egrediendi sententiam vel latendi. Viderit ergo Discretio vestra, si prodire palam, si venire debeat in commune. Si interim vestro præsentetur aspectui, iudicio correctionique transmittitur, non favori. Duret in longum valeatque vita vestra. »

On croirait lire les lettres de Bernard d'Angers, d'Angelran de Saint-Riquier, de Hildegare lui-même, soumettant leurs écrits à Fulbert. Il y avait donc, dans l'école du XII^e siècle, le même esprit de solidarité qu'au siècle précédent. Cette union morale donne par elle-même une haute idée de la cohésion et de l'unité de l'école chartraine. Nous verrons, au chapitre suivant, qu'elle n'était pas moins unie par les principes littéraires et philosophiques qui lui étaient propres.

CHAPITRE III

LES ÉTUDES A CHARTRES

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

Le programme des études restait, dans cette période, le même, au moins pour les parties essentielles, qu'au siècle précédent. Il comprenait les sciences humaines et les sciences divines.

1^o LES SCIENCES HUMAINES

SECTION I. — *Coup d'œil général.* — Les sciences humaines se renfermaient comme autrefois dans le cercle des *Sept arts libéraux*, partagés eux-mêmes en *Trivium* et *Quadrivium*.

On y adjoignait encore certains arts particuliers comme la médecine. Déjà, au XI^e siècle, nous avons lu, dans une poésie consacrée à Fulbert, la preuve que cette division des *Sept arts*, si commune au moyen-âge, lui servait de programme. Nous sommes plus heureux encore pour le XII^e siècle : car nous avons trouvé dans la Bibliothèque de Chartres un *Eptateuchon* (mss. 497-498) ou encyclopédie des *Sept arts*, composée par l'un de nos plus grands écolâtres, Thierry de Chartres, et léguée par lui au Chapitre, comme en fait foi son obit. Le prologue de ce recueil ne laisse pas de doute sur sa destination scolaire. Après la rubrique : *Incipit prologus Theodorici in Eptateucon*, on lit ce qui suit : « Le manuel des *Sept arts* libéraux est appelé par les Grecs *Eptateuchon* : Marcus Varron l'a composé le premier chez les Latins, après lui Pline, ensuite Martianus Capella ; ils l'ont tiré de leur fonds. Pour nous, nous avons disposé, avec soin et ordre, en un seul corps, non pas nos œuvres, mais celles des principaux docteurs sur les arts, et nous avons unis et comme mariés ensemble le *Trivium* et le *Quadrivium*, pour l'accroissement de la noble tribu des philosophes. Les poètes grecs et latins affirment en effet que la philologie s'est fiancée solennellement à Mercure, avec tout le cortège de l'hyménée, le concert d'Apollon et des Muses, et l'intervention des *Sept arts*, comme si rien ne pouvait se faire sans eux. Et ce n'est pas sans motif. Pour philosopher il faut deux instruments, *organa*, l'esprit et son expression : l'esprit s'illumine par le *Quadrivium* ; son expression, élégante, raisonneuse, ornée, est fournie par le *Trivium*. Il est donc manifeste que l'*Eptateuchon* est l'instrument propre et unique de toute philosophie. Or, la philosophie est l'amour de la sagesse, la sagesse est l'entière compréhension de la vérité des choses qui sont, compréhension que l'on ne peut obtenir qu'à condition d'aimer. Nul n'est donc sage s'il n'est philosophe. »

L'*Eptateuchon* de Thierry était donc, d'après son auteur, le *manuel* de toutes les sciences de son temps, par conséquent de celles qu'il enseignait lui-même. Il suffit de le résumer et d'en dresser la table pour avoir le programme officiel de nos écoles, le plan suivi par les maîtres et la liste des auteurs expliqués.

II. RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DE L'ÉPTATEUCHON

TRIVIUM

Grammatica	1	Donati	De octo partibus orationis liber, edicio 1 ^a , cum prologo Theoderici	1	
	2	—	De octo... edicio 2 ^a , cum prologo Theoderici (1 ^{um} et 2 ^{um} cap.)		
	3	Prisciani	Institutionum grammaticarum lib. 18	8	-157 ^{vo}
	4	—	De ponderibus et mensuris	157 ^{vo}	-160 ^{vo}
	5	—	De versibus comicis	160 ^{vo}	-162
	6	—	De accentibus liber.	162	-166
	7	—	De 12 carminibus Virgilii	166	-183
	8	—	De declinationibus	183 ^{vo}	-188
	9	Donati	De barbarismo	188	-190
	Rhetorica	10	Ciceronis	De inventione rhetorica libri 2	191
11		—	Rhetoricorum ad Herennium libri 4	230	-257
12		—	De partitione oratoria dialogus	257	-265
13		J. Severiani	Syntomata ac precepta artis rhetoricae	265	-269 ^{vo}
14		Capellae	De rhetorica libri 5.	269 ^{vo}	-279
15		Porphyrii	Boetio interprete Institutio	280	-284
16		Aristotelis	— Categoriae.	284	-292
17		—	— Perihermeneiae	292	-296
18		—	— Analyticum priorum l. 1.	296	-318
19		—	— Topicorum l. 8.	319	-349
Dialectica	20	—	— Elenchorum l. 2	4	- 11
	21	Boetii	— Introductio ad syllogismos categoricos	11	- 21
	22	—	— De syllogismo categorico liber	21	- 34
	23	Anonymi	De logica oratio, seu de philosophia rationali	34	- 37
	24	Boetii	— De syllogismo hypothetico lib. 2	37	- 52
	25	—	— Ciceronis Topica	52 ^{ro}	- 68
	26	—	— De differentiis topicis lib. 4.	68	- 73
	27	—	— De divisione	73	- 78
	28	—	— De diffinitione	78 ^{ro}	- 85

N^o 497
1^{er} Vol.

N^o 498
2. Vol.

Arithmetica	{	29 Boetii	Arithmeticae lib. 2	86 -114	}
		30 Capellae	De arithmetica lib. 1	114 ^{vo} -122	
Musica	{	31 Anonymi	De arithmetica lib. 3	122 -125	}
		32 Boetii	De musica	125 -140	
		33 Adelardi	De corporibus regularibus fragmentum	141 ^{ro} -141 ^{vo}	
		34 Isidori H	De mensuris agrorum (ori- ginum lib. xv, cap. 15) .	141 ^{vo} -141 ^{ro}	
		35 Anonymi	Definitiones geometriae per interrogationem	142 -143	
		36 Frontini	De mensuratione superficiei- rum	143 -142	
Geometria	{	37 Anonymi	De mensuris in lineis, in su- perficiebus, in solidis, in liquidis, in ponderibus, in temporibus	148 -149 ^{ro}	} N° 498 2 ^e Vol.
		38 Columellae	De re rustica (lib. Vus : De mensuratione agrorum) .	149 -151 ^{vo}	
		39 Anonymi	Geometriae nonnullae defi- nitiones	151 ^{vo} -153 ^{ro}	
		40 Gerberti	De mensuris, apud agri- mensores romanos	153 -154 ^{ro}	
		41 Boetii	De geometria lib. 2	155 -166	
		42 Gerlandi	De abaco	166 -169	
Astronomia	{	43 Hygini	Poeticon astronomicum	170 ^{vo} -173 ^{ro}	}
		44 Ptolemei	Præcepta	174 -184	
		45 —	Tabulae	184 ^{vo} -246	

SECTION II. LE TRIVIUM. — 1° *La Grammaire*. — L'on sait déjà qu'au XII^e siècle cette première partie des arts libéraux était spécialement cultivée à Chartres. Bernard était un grand *grammairien*; c'est à ce titre que Jean de Salisbury l'appelle la *source la plus abondante des lettres dans les temps modernes*¹, *Exundantissimus modernis temporibus fons litterarum in Gallia*. Guillaume de Conches, son élève, fut après lui le plus *abondant grammairien de son temps*². *Whilelmus de Conchis, grammaticus post Bernardum Carnotensem opulentissimus*; il disait que la grammaire est la base de toute doctrine, *in omni doctrina grammatica praecedit*; avec la rhétorique et la dialectique, il en faisait une partie de *l'éloquence*, et la proclamait nécessaire à la philosophie. Telle était aussi la pensée de

¹ *Métal.*, I, 24.

² *Id.*, I, 5.



Thierry, dans son prologue de *l'Eptateuchon*. « Dans cette assemblée des sept arts, réunie pour la culture de l'humanité, la Grammaire s'avance la première, comme une matrone au visage et à l'attitude sévère. Elle convoque les enfants et leur inculque *l'art de bien écrire et de bien parler*; elle traduit convenablement les langues et réclame comme son bien propre l'explication de tous les auteurs : tout ce qui se dit relève de son autorité. Sa blancheur vénérable lui tient lieu près de ses disciples d'argumentation ¹. » Jean de Salisbury a fait son *Métalogique* pour venger l'importance des belles-lettres. En un mot, comme l'a remarqué justement R. L. Poole, c'est la marque particulière de l'école de Chartres : elle cultive spécialement les humanités, et, dans ce but, cherche ses modèles jusque dans l'antiquité païenne ².

D'abord, elle met aux mains des écoliers les grammairiens et les écrivains, puis elle les explique et les fait imiter, comme au XI^e siècle. Les grammairiens les plus suivis étaient *Donat* et *Priscien* : Thierry leur donne la première place dans *l'Eptateuchon*. De Donat, il transcrit deux éditions, la petite, par demandes et par réponses, la grande, qui est une simple exposition de la science grammaticale. « Il y a deux façons principales d'enseigner, dit-il au sujet de la seconde, l'une, discursive, qui apprend aux novices à interroger leurs maîtres, c'est ce que les Grecs appellent *dialecticimus*; l'autre, affirmative, qui pose les conclusions après de longues recherches, c'est ce que les Grecs appellent *analecticimus*. En bon docteur qu'il était, Donat a suivi la première méthode dans sa première édition, et la seconde dans sa dernière. » Parlant de la première, Thierry en faisait grand éloge : « Donat, disait-il, a enseigné la grammaire avec une concision admirable, en l'abrégeant habilement, en l'exposant subtilement. Pour initier les enfants, il a publié cette édition où il a inculqué ce qu'il faut demander et ce qu'il faut répondre, si bien qu'il a réuni toute la grammaire dans quelques chapitres qui la condensent, et en quelques exemples qui l'éclairent tout entière; tandis que les autres l'ont rendue fastidieuse, en y mêlant une foule presque infinie de questions, et en l'embarassant de beaucoup d'erreurs et de difficultés. » Pour la grande édition de Donat, Thierry disait qu'étant faite pour les

¹ Bibl. de Ch., ms. 498.

² R. L. Poole, p. 116 et 125.

élèves plus avancés, elle s'étendait depuis les éléments de la grammaire jusqu'à ses dernières limites. Néanmoins, il n'en a transcrit que deux chapitres. Au contraire, il a copié Priscien intégralement. Priscien était en faveur : Guillaume de Conches a laissé sur lui des *glosulæ* ; on en voit d'autres dans le ms. 209, qui furent copiées à cette époque. Priscien préparait mieux à l'explication des auteurs et spécialement des poètes.

Tandis qu'au XI^e siècle, sous Fulbert, on s'attachait surtout aux écrivains catholiques, du temps des grands écolâtres, Bernard, Thierry, Guillaume de Conches, on recherchait les écrivains de l'antiquité païenne.

Rien n'est plus intéressant que le tableau tracé par Jean de Salisbury des cours d'humanités professés par Bernard de Chartres, et, après lui, par ses disciples, Guillaume de Conches et Richard l'Évêque. On se croirait dans une école de la Renaissance, à voir le tact et le goût que Bernard apportait à l'explication des auteurs, l'art avec lequel il les faisait imiter. « Dans la lecture des modèles, dit l'écrivain anglais, Bernard montrait ce qui était simple et conforme à la règle : les figures de grammaire, les couleurs de rhétorique, les subterfuges du sophisme, les rapports du morceau étudié avec les autres sciences, il mettait tout cela en relief. Il prenait garde cependant de ne pas enseigner tout à propos de chaque chose, mais il considérait la capacité de ses auditeurs, et leur dispensait en son temps la mesure du savoir qu'ils pouvaient porter. En toute occasion, il inculquait profondément dans leur esprit les deux qualités qui prêtent au style son éclat : *la propriété des termes*, qui a lieu quand au substantif s'unissent élégamment l'adjectif et le verbe ; *la figure*, qui se retrouve dès que les mots sont pris, pour une raison juste, dans un sens autre que leur sens naturel. Sachant que l'exercice fortifie la mémoire et aiguise l'intelligence, il pressait les uns par des exhortations, les autres par des châtiments, d'imiter ce qu'ils entendaient. Chacun de ses élèves était obligé de rendre compte le lendemain d'une partie de ce qu'il avait appris la veille, qui plus, qui moins : pour eux le jour qui suivait était le disciple du jour précédent. — L'exercice du soir, qui s'appelait la *déclinaison*, était rempli d'une telle abondance de grammaire, qu'en le suivant pendant une année entière, on pouvait, si l'on n'était pas trop dénué d'intelligence, y apprendre parfaitement l'art de parler et d'écrire facilement, et connaître la signification de tous les mots communément employés. Et comme il ne convient pas

que la religion soit absente de l'école et de la journée, il proposait un sujet propre à édifier la foi et les mœurs, et de nature, comme une *conférence*, à pousser au bien ceux qui étaient présents. La dernière partie de cette *déclinaison* ou plutôt de cette *conférence philosophique* portait l'empreinte de la piété; on recommandait les âmes des défunts, en récitant pieusement le sixième des sept psaumes pénitentiels (le *De profundis*) et l'Oraison Dominicale.

« Aux enfants auxquels il assignait des exercices en prose et en vers il indiquait comme modèles des *orateurs* et des *poètes*, et voulait qu'ils marchassent sur leurs traces : dans ce but, il leur montrait comment ils liaient les mots entre eux et avec quelle élégance ils terminaient leurs phrases. Si quelqu'un cousait à son œuvre propre un lambeau d'autrui pour la relever, il blâmait ce larcin, qu'il reconnaissait toujours, mais très souvent il n'infligeait aucune peine. Si la maladresse de cet emprunt le méritait, il invitait avec une modeste indulgence son auteur à devenir semblable à ses modèles, et à faire en sorte qu'après avoir imité les anciens, il fût imité un jour par la postérité. En même temps que les premiers éléments, il apprenait à reconnaître l'importance de l'ordre, le prix de la beauté dans les choses et dans les mots, la faiblesse et pour ainsi dire la maigreur du style, ou bien son abondance excessive ou permise; en un mot, il enseignait la juste mesure de toutes choses. Il avertissait de parcourir les histoires et les poèmes avec diligence, mais comme quelqu'un que rien ne presse de courir; il voulait qu'on mît dans sa mémoire quelque chose de ce qu'on avait lu : c'était une dette quotidienne qu'il exigeait avec insistance; cependant, il recommandait de fuir les lectures superflues et de se contenter des écrits des auteurs illustres; car, disait-il, rechercher tout ce qu'a jamais dit le dernier des hommes, est le fait d'une pauvreté excessive ou d'une vaine jactance : cela retient et étouffe des esprits qui vauqueraient plus utilement à d'autres soins; or, ce qui empêche le mieux n'est d'aucune utilité, ce n'est même pas bon : feuilleter toutes les chartes et toutes les écritures, même indignes d'être lues, n'est pas plus raisonnable que de prêter l'oreille à des contes de vieille femme. Et il apportait à son appui un texte de saint Augustin : *De ordine*. Comme, dans ces devoirs d'écoliers, il n'y a rien de plus utile que de s'essayer à ce qui doit être fait avec art, chaque jour ses élèves écrivaient des poèmes

ou des récits en prose et établissaient entre eux des conférences. Cet exercice est très efficace pour l'éloquence, facilite une prompt acquisition de la science et prépare très bien à la vie, si toutefois la charité en règle l'ardeur, si l'humilité en surveille les progrès¹. »

En résumé, Bernard faisait deux cours : le plus important, celui du soir, comprenait trois parties, la *déclinaison*, la *conférence philosophique* et la *prière*. Dans la *déclinaison*, il expliquait les *orateurs* et les *poètes* dignes d'être imités, il donnait des sujets à traiter en prose ou en vers sur leur modèle, il assignait les lectures à faire, brèves, rapides, réfléchies, dans les meilleurs historiens ou versificateurs. Le lendemain, dans l'exercice du matin, il faisait repasser ce qui avait été expliqué la veille, corrigeait les devoirs composés, et exigeait la récitation de quelques-uns des morceaux appris par cœur. Enfin les élèves se réunissaient entre eux pour des *conférences* où ils s'exerçaient à la parole. On reconnaît entre cette pédagogie et celle de Fulbert de grandes ressemblances ; de part et d'autre on corrigeait des devoirs, on faisait une conférence le soir. Ce qui caractérise les deux époques, c'est qu'au XI^e siècle cette conférence était pieuse et théologique, tout inspirée des Pères, tandis qu'au XII^e siècle, elle était grammaticale et philosophique.

Bernard de Chartres résumait dans une maxime originale toute la pensée de l'école de Chartres sur l'antiquité classique. « Nous sommes, disait-il, des nains assis sur les épaules des anciens comme sur des épaules de géants. Si nous voyons plus de choses et de plus lointaines qu'eux, ce n'est pas à cause de la perspicacité de notre vue, ni de notre grandeur, c'est parce que nous sommes élevés par eux, et portés à une hauteur gigantesque². »

Il y avait donc une profonde incompatibilité entre l'école de Chartres, toute littéraire, et la secte des Cornificiens. Cette secte, qui surgit vers 1130, sous la direction du moine *Reginaldus*, protesta contre la longueur du temps consacré aux études et surtout à l'étude de la grammaire. Pressés d'arriver aux fonctions lucratives, les Cornificiens voulaient qu'on négligeât les chefs-d'œuvre de l'antiquité, chefs-d'œuvre, que

¹ *Metal.*, I, 24. M. Hauréau, *Hist. de la philos. scolastique*, 1872, I, p. 403, en a publié le texte.

² *Metal.*, III, 4. *P. L.*, col. 900. *Dicebat Bernardus Carnotensis nos esse quasi nanos, gigantium humeris insidentes, ut possimus plura eis et remotiora videre non utique proprii visus acumine, aut eminentia corporis, sed quia in altum subvehimur et extollimur magnitudine gigantea.*

les modernes, disaient-ils, pouvaient égaler et même surpasser, et qu'on restreignit toutes les classes à deux ou trois années. Cette prétention, qui trouva des partisans, troubla profondément les écoles. Un certain nombre de maîtres se laissèrent déborder, et, pour ne pas perdre leurs élèves, se résignèrent à professer toutes les sciences en quelques années. C'en eût été fait des belles-lettres, dit Jean de Salisbury, sans la résistance d'Abélard et des écolâtres de Chartres. « Maître Gilbert, écrit-il, qui était alors chancelier de Chartres et fut ensuite vénérable évêque de Poitiers, avait coutume, lorsqu'il les voyait courir aux études, de leur conseiller le métier de boulanger. Était-ce pour railler ou plaindre la folie de son temps? Je ne le sais. Il disait que, dans son pays, ce métier était le seul qui acceptât tous ceux qui n'avaient pas d'autre métier ou d'autre travail. Il est très facile à exercer, et il est l'auxiliaire de tous les autres, il est propre surtout à ceux qui cherchent plutôt leur pain que leur instruction. D'autres personnages, amis des lettres, s'opposèrent aussi en masse à cette erreur : c'était maître Thierry, le plus studieux investigateur des arts, Guillaume de Conches, le plus abondant grammairien après Bernard de Chartres, et le Péripatéticien du Palais (Abélard), qui enleva la palme de la logique à tous ses contemporains, comme s'il eût été seul favorisé du commerce d'Aristote. Mais ils ne purent tous résister à l'assaut des insensés ; c'est pourquoi on les traita d'ineptes, tandis qu'ils luttèrent contre l'ineptie ; on les regarda comme des gens dans l'erreur, tandis qu'ils s'efforçaient de s'opposer à l'erreur. »

Jean de Salisbury fait la même remarque ailleurs sur les injures que subirent nos Chartrains. Après avoir dépeint la méthode de Bernard de Chartres : « C'est en suivant la manière de ce maître, dit-il, que mes maîtres de grammaire, Guillaume de Conches et Richard l'Évêque, actuellement archidiacre de Coutances, ont pendant quelque temps instruit leurs propres disciples. Mais après que l'opinion se fut élevée contre la vérité, et que les hommes eurent mieux aimé paraître philosophes que l'être, après que les professeurs des arts se furent engagés à communiquer toute la philosophie en moins de deux ou trois ans, *ils se retirèrent de la lutte, cessèrent, vaincus par l'impétuosité de la foule inintelligente, et dès lors on apporta moins de temps et de soin à l'étude de la grammaire* ¹. »

¹ *Métal.*, 1, 5, 24.

Ainsi nos grammairiens protestèrent jusqu'au bout contre le système des Cornificiens. Jusqu'ici, l'on avait mal compris ces textes de Jean de Salisbury, et l'on avait cru que nos maîtres avaient cédé à la vogue et sacrifié l'intérêt des belles-lettres. M. R. L. Poole¹ a fait justement remarquer que cette interprétation ne s'accordait pas avec les autres témoignages concernant ces écolâtres ou empruntés à leurs œuvres. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, quelle réponse tranchante Thierry leur adressait, et nous venons de lire celle de Gilbert. Guillaume de Conches, en butte aux mêmes attaques, leur ripostait de la même manière, et félicissait les Cornificiens en toute occasion. « Ils ignorent, disait-il, les forces de la nature, et, pour avoir des compagnons d'ignorance, ils voudraient que nous croyions à la façon des paysans et sans chercher de raison... Nous disons qu'il faut chercher une raison en toutes choses, et, quand on n'en trouve pas, se confier à l'Esprit-Saint et à la foi. » Il disait encore : « Lorsqu'ils voient quelqu'un étudier, ils l'appellent hérétique, et se confient plus dans leur capuce que dans leur sagesse². » A l'exemple de Thierry, il déplorait la faiblesse des maîtres. « Nous en connaissons, disait-il, qui usurpent le titre de maîtres, et ne savent quelles obligations il implique pour eux et pour les autres. Ils ne savent rien en philosophie; rougissant d'avouer leur ignorance, et, voulant se consoler de leur incapacité, ils enseignent des bagatelles, qu'ils ne savent même pas bien, aux esprits irréfléchis. Beaucoup recherchent les belles paroles, peu désirent acquérir la vérité. Nous le savons; néanmoins plus fiers de la qualité que du nombre de nos élèves, nous nous appliquons à la seule vérité³. » Ces dernières paroles sont presque identiques à celles de Thierry. Nos maîtres, en effet, résistèrent à l'orage et sacrifièrent leur popularité pour ne point abandonner la cause des bonnes études. Ils en furent récompensés par le succès. « La fumée s'évanouit bientôt, dit encore Jean de Salisbury, et, grâce à ces maîtres, il y eut une renaissance des arts : un instant éclipsées, les lettres retrouvèrent leur ancienne gloire; après leur exil, elles reprirent un éclat et un charme plus grand qu'auparavant⁴. » Voilà pourquoi Hermann le Dalmate écrivait

¹ *Illustrations*, p. 360.

² Cités en R. L. Poole, p. 128.

³ R. L. Poole, p. 361.

⁴ *Métal*, I, 5. *Praedictorum opera magistrorum et diligentia redierunt artes, et, quasi jure postliminii, honorem pristinum nactae sunt, et post exilium, gratiam et gloriam ampliorem.*

à Thierry une lettre enthousiaste : « A qui offrirais-je mon livre de préférence, si ce n'est à vous qui, dans notre temps, êtes le siège premier et suprême de la philosophie, l'ancre immobile des lettres ballotées par la tempête, à vous, mon très diligent maître Thierry, en qui, je le crois, l'âme de Platon a été de nouveau prêtée aux mortels, à vous... l'unique père des études latines, *unum te latini studii patrem.* »

Ces études ne restèrent pas sans fruit, et de l'école de Chartres sortirent les œuvres que nous avons signalées. On publia en prose des gloses sur les poètes, tels que Virgile ¹ (Bernard Silvestre) et Juvénal ², et sur les grammairiens comme Priscien, (Guillaume de Conches); on publia aussi des traités théologiques ou philosophiques (Gilbert de la Porrée, Thierry); mais ces sortes d'ouvrages ne prêtent guère à la littérature. Aussi n'est-il point étonnant que Gilbert de la Porrée ait été accusé d'obscurité par Othon de Friesingue, par les Pères du concile de Reims et Clément. *Magister Gillebertus Pictavensis episcopus*, dit celui-ci, *multo verborum circuitu tenebrosam obscuritatem inducit, liberatque verbis rem frivolam inducentibus, ut credatur*, etc. Le vrai représentant des humanistes chartrains, c'est Jean de Salisbury, dans ses *Lettres*, son *Polycratique* et son *Métalogique*. Cet écrivain est le latiniste le plus pur et le plus gracieux du moyen-âge. Il a un style délicat et vivant qui ne semble pas de son siècle. Son *Métalogique* n'est qu'une vive et spirituelle défense de l'humanisme chartrain. Lui seul a cultivé la littérature pour elle-même, à l'exemple de Bernard de Chartres; les autres ont été amenés à la mettre exclusivement au service de la philosophie et de la théologie. Après lui, signalons Geoffroi de Tiron : dans sa *Vie du bienheureux Bernard*, il ne manque pas d'ampleur et d'aisance, il a de l'élégance et de la saveur latine. Gautier de Saint-Martin - au - Val raconte les *miracles de la sainte Vierge* avec un certain talent. Foucher de Chartres est intéressant; il mêle les vers à la prose, et traduit souvent les dates en style poétique; aussi Guibert de Nogent (lib. IX) trouve son style amphigourique; *Cum enim vir isdem ampullatas et sesquipedalia verba projiciat, et luridos inanum schematum colores exporrigat, nuda mihi rerum gestarum exinde libuit membra corripere.* Nous

¹ *De Bernardo Carnotensi*, Demimuid. 1873.

² *Hist. litt.*, XXIX, 574.

parlerons des *Sermons* et des *Lettres* au chapitre de la Rhétorique.

On réussit un peu mieux dans la poésie. Les *tituli* d'Haimeric, d'Odon, etc, sont lourds, rocailleux, obscurs; les vers moraux et philosophiques de Bernard de Chartres ne ravissaient point Jean de Salisbury, *etsi suavitate metri non capiar*. Cependant les Chartrains font d'assez jolis distiques. La traduction des IV Livres des Rois dénote un grand savoir-faire. L'épître de Daniel à son ami Jacques n'est pas sans quelque grâce. Les tirades de Bernard de Tours sont obscures, mais empreintes d'une vigueur sauvage: elles rappellent Boèce. Hugues Métel vantait les poésies de l'abbé de Saint-Jean. Mais où nos écoliers excellent, c'est dans le vers adonique ou le petit vers rythmé. Orderic Vital admirait le pamphlet de Payen Belotin contre les moines, et en vérité, s'il manque d'art, il n'est pas dépourvu de force. Jadis on faisait de belles pièces liturgiques assonancées et rimées, et il semblait que l'école dût encore briller dans ce genre qui se rapprochait de la poésie populaire; pourtant on en fit moins et l'on n'en a pas conservé. Le poème de Gilbert sur la Trinité est perdu; il ne nous reste que la chanson de Jacques et d'Arnaud à leur mère *Letitia*, chanson qui n'est pas sans une certaine simplicité naïve.

Voilà pour le latin: apprenait-on d'autres langues? Dans nos écoles, la langue romane avait sa place; Jordan Fantosme composa dans la suite un poème en laisses mono-rimes sur les guerres d'Henri II en Angleterre. Étienne Alinerra connaissait les finesses du français comme celles du latin. Le *Tuoldus* qui a écrit la chanson de Roland ne serait-il pas celui qui fut vers ce temps abbé de Coulombs? Du grec on ne connaissait que quelques mots, grâce aux *alphabets* et aux *dictionnaires*. On sait que *Guillelmus Corborensis*, peut-être Guillaume de Combourg, abbé de Marmoutier, de 1104 à 1124, offrit à Gilbert de la Porrée une *Explication de certains mots grecs*. Gilbert lui-même a disserté sur le sens du mot $\nu\lambda\eta$ chez les disciples de Platon, il a résumé un traité de Proclus¹. Saint Ive donna plusieurs fois dans ses sermons la traduction de certains mots (*rationale quod græce λογικον dicitur*), et cita tout un passage de Didyme l'Aveugle, pour prouver que tous les Grecs ne niaient pas la procession du Saint-Esprit². Thierry, Guillaume de

¹ V. Berthaud, *Gilbert de la Porrée*, 1893.

² *Serm.* XX. *P. L.*, t. 162, col. 594.

Conches, Bernard Silvestre, empruntèrent aussi à Platon des mots grecs *Υλη*, *Ειδος*, *Επτατευχος*, mais peut-être les avaient-ils lus dans le *Timée* de Chalcidius ou dans Macrobe. Leurs disciples, Beleth et Jean de Salisbury, avaient certainement une bonne teinture de grec. Le premier, non content d'employer certains mots, cite Socrate, Héraclite, Épictète, Plutarque. Le second emploie couramment des termes grecs, et se trouve en relation avec le grand traducteur de saint Denys l'Aréopagite, Jean Sarazin ¹. En résumé, si l'on excepte Jean de Salisbury, qui semble un lettré venu avant l'heure, et Bernard Silvestre, dont les vers dénotent plus de vigueur que de goût, nos Chartrains ont tiré peu de profit de leurs études littéraires. Néanmoins, ils ont été les défenseurs des belles-lettres, ils les ont conservées, et l'on doit leur attribuer la renaissance du XII^e siècle ².

2° *La Rhétorique*. — La Rhétorique n'était que le couronnement des études de grammaire ; aussi fut-elle en honneur dans nos écoles. Thierry, entre autres, l'enseigna à Paris, où il eut pour élève Jean de Salisbury, qui d'ailleurs en parle en termes assez peu favorables ; cependant les Cornificiens eux-mêmes n'osaient contester son savoir en cette branche. Il nous a laissé, dans son *Eptateuchon*, la liste des rhéteurs qu'il suivait, et, dans son *Commentaire sur le De inventione rhetorica*, sa manière d'en exposer les principes.

Le XI^e siècle avait entre les mains le *De inventione rhetorica* et les deux livres *Rhetoricorum ad Herennium* de Cicéron. L'*Eptateuchon* les renferme aussi et donne de plus : le dialogue de Cicéron, *De partitione oratoria*, les *Precepta artis rhetoricae* de *Julianus Severus*, et le 5^e livre de Capella *De Rhetorica*. Ces manuels paraissent peu séduisants : le style de *M. Capella* est fantastique et prétentieux ; le résumé de *Julianus Severus* est bien écrit, mais court, pâle et froid ; les traités de Cicéron sont des *Compendiums* de jeunesse. composés, semble-t-il, pour son usage propre et celui de son fils, plutôt que pour le public. Mais de pareils ouvrages étaient dans le goût des

¹ Ep. 149^e et 169^e. *P. L.*, t. 499.

² Nos écoliers ne connaissaient guère que quelques alphabets d'hébreu ou d'arabe : saint Ivo citait des formules hébraïques dans ses sermons d'après les *Commentaires* des Pères. Ils étaient aussi en relation avec les traducteurs arabes, et ils en reçurent différents signes astronomiques, mais ils ne paraissent pas avoir eu une connaissance réelle de la langue arabe. *Bibl. de Chartres*, mss. 87, 214.

écoliers et des maîtres de ce temps; ils aimaient les formules didactiques, les uns comme résumés à retenir facilement, les autres comme thèmes à développer.

Les commentaires d'ailleurs n'étaient pas plus attrayants que le texte, si l'on en juge par celui de Thierry. M. Paul Thomas, qui le premier l'a apprécié, n'y a vu qu'un fastidieux fatras, rédigé en un latin barbare. « Après une assez longue dissertation sur la Rhétorique, sa nature, sa fin, ses parties, etc., Thierry s'attache au texte de Cicéron et en poursuit jusqu'au bout l'explication. Sa méthode toute scolastique est d'ordinaire la suivante: il cite une phrase de son auteur, puis il en explique le sens général et sa connexion avec le contexte. Enfin il reprend, s'il y a lieu, le détail des mots, *ad litteram*. Relativement assez étendu dans l'explication des 31 premiers chapitres du livre 1^{er}, il devient dès lors d'une concision excessive qui persiste jusqu'à la fin et semble montrer un homme pressé d'arriver au terme. » En somme, ce n'est pas une œuvre d'une grande importance ni d'une grande valeur.

Heureusement Thierry se servait d'autres rhéteurs que ceux dont les noms sont indiqués plus haut. Il cite dans son commentaire, *Marius Victorinus* et *Grillus*, qui tous deux avaient glosé avant lui le *De inventione rhetorica*; il cite encore le livre de Boèce sur la *Rhétorique*, les *Institutions* de Quintilien, le *De oratore* de Cicéron, et ses plus beaux discours, les *Philippiques*, les *Verrines*, le *Pro Roscio*. C'était plus qu'on n'en avait au siècle précédent.

Imitait-on ces modèles avec quelque succès? Thierry passait pour avoir une langue tranchante comme l'épée; d'autres Chartrains durent être éloquents. Sans parler de Bernard de Tiron, qui remuait des contrées entières, ni de Thomas de Morigny, qui parlait comme un Dieu, ni d'Arnaud de Bonneval, qui colorait ses discours de mille allégories tirées de l'Écriture Sainte et reflétait un mysticisme sentimental, Geoffroi, Gilbert, surtout saint Ive, firent des sermons dignes d'être remarqués. Geoffroi fut appelé un *héraut admirable de la sainte doctrine*: il parla dans tous les conciles¹, devant les évêques et les écolâtres, dans ses légations à côté de saint Bernard, à Morigny devant le pape, l'abbé de Clairvaux,

¹ *Notices et extraits des Man.*, t. XXXII, p. 165. Hauréau dit que l'on pourrait attribuer à Geoffroi autant qu'à Hildebert le sermon sur le mariage charnel et spirituel, *quem in Carnotensi concilio terminari superveniens prohibuit causa*.

Abélard, et toujours avec une grande distinction. Malheureusement nous n'avons plus ses œuvres oratoires. Ils sont aussi perdus les sermons de Gilbert que Richard d'Hagelstadt proclamait célèbre par son éloquence, *facundia praeclarus*, et que Pierre de Celles comparait à Hugues de Saint-Victor, à saint Bernard, à Pierre le Mangeur. Il nous reste ceux de saint Ive : bien que très courts et quelquefois réduits à de simples canevas, ils sont cependant très estimés. « Sans être éloquent, dit M. Bourgain, Ive unit à la science une imagination ornée; sa méthode est nette, il fuit les divisions subtiles, la lenteur et la dialectique inanimée. Il cite l'Écriture Sainte et les Pères sans jamais s'en embarrasser, mais il ne cite pas les auteurs profanes. Il a bon goût, surtout dans les comparaisons; il n'analyse point les phénomènes de la nature, il prend simplement ce qu'il a sous les yeux et en tire des applications morales très ingénieuses. Saint Ive tient le juste milieu entre l'école profane qui multiplie les allusions aux auteurs païens, et l'école allégorique qui multiplie les citations d'Écriture Sainte et les symbolismes arbitraires¹. »

La Rhétorique, en ce temps-là, s'occupait aussi de l'art épistolaire; c'était même une de ses branches principales. Nos Chartrains ne la négligèrent point. Hugues de Saint-Jean y excellait comme dans les vers, au dire de Hugues Metel, *Memini enim diligentiae tuae in dictamine, memini elegantiae tuae in carmine*², lui disait-il. D'abord, ils réunirent dans un volume les Lettres d'Ive de Chartres et de ses écoliers, comme autrefois l'on avait recueilli celles de Fulbert et de ses disciples. C'étaient d'excellents modèles, composés selon les règles, riches en exemples et en formules, bien que les citations y abondent, et que la recherche s'y fasse trop sentir. Bernard Silvestre fit mieux; il enseigna les *Dictamina*, à Tours, comme le témoigne Mathieu de Vendôme, et Pierre de Blois lui attribue la grande somme tourangelles sur l'*Art épistolaire* qui fut ensuite abrégée par Bernard de Meung³. Nous verrons que dans la seconde moitié du XII^e siècle on dut aussi composer des recueils de ce genre à Chartres.

¹ Bourgain. *La chaire française* au XII^e siècle, 1880. Saint Ive.

² Hugues d'Estival, *Sacrae Antiquitatis monumenta*, p. 375.

³ V. *Maître Bernard*, par M. Langlois. — Le Catalogue de Saint-Père de 1367, p. XXXII du Catalogue général, indique, 1^o une *Summa Dictaminum magistri B.* (n^o 120), c'est sans doute l'œuvre de Bernard de Meung. 2^o un *Viridarium magistri Guidonis in rhetorica et dictaminibus* (n^o 121), c'est l'œuvre de Gui Faba.

SECTION III^e. LE QUADRIVIUM. — 1^o *La Musique*. — Après la Rhétorique, il faudrait parler de la Dialectique, mais il sera plus utile de la joindre à la Théologie. Abordons immédiatement la Musique.

Nous avons peu de renseignements sur l'étude qu'on en faisait. L'*Eptateuchon* renferme uniquement le traité théorique de Boèce sur cette science : il est superbement écrit et orné de belles figures, mais il a été très mutilé. Cultivait-on encore la musique instrumentale ou vocale ? Rien n'est plus probable ; elle dut retentir quand Bohémond de Tarente se maria dans la Cathédrale avec une fille du roi Philippe, lorsque les chanoines de Laon y apportèrent leurs reliques, lorsque Pascal II, en 1103, Innocent II, en 1131, y passèrent, lorsque les conciles de 1124 et de 1150 s'y réunirent. Cependant aucun document ne nous parle des orgues. Nous ne connaissons d'autres chants que celui de Jacques à sa mère et de Gilbert sur la Trinité ; on ne signale pas de proses et d'hymnes composées par les Chartrains. La notation de Gui d'Arezzo, qui paraît s'être introduite vers ce temps, dut jeter un certain trouble dans les traditions musicales.

2^o *La Géométrie*. — La Géométrie pratique est largement représentée dans l'*Eptateuchon*. On avait retrouvé d'anciens traités d'arpentage composés par les agrimenseurs romains ; à la fin de l'un d'eux, Thierry écrivit ces mots : *Et valde hic liber habetur necessarius* (f^o 133 v^o). D'après M. Ch. Giraud, plusieurs de ces fragments seraient des débris d'anciens formulaires¹. L'un d'entre eux, au dire de M. Chasles, aurait pour auteur *Julius Frontinus*, écrivain contemporain de Marc Aurèle, et antérieur à Boèce ; un autre contiendrait une division de l'heure en usage chez les Romains et jusqu'ici inconnue ; un troisième mentionnerait une mesure de superficie, *tabula*, dont on n'a jamais parlé². A ces morceaux se joignent³ aussi des extraits de Columelle, d'Isidore de Séville, de Gerbert, de Gerland, et un abaque complet.

Boèce faisait toujours le fond de la Géométrie théorique, comme du temps de Ragimbald de Cologne et de Rodolphe de

¹ Ch. Giraud, *Essais sur l'histoire du Droit français au moyen-âge*, 1840, t. I, p. 256 et 390.

² Voir le *Catalogue des manuscrits de Chartres*, 1840.

³ Ainsi le n^o 39 répond aux chap. IV et XV de la Géométrie de Gerbert, le n^o 40, aux chap. I, II, III, du même. V. *Œuvres de Gerbert par Olleris*, 404-410.

Liège. On possédait aussi deux livres d'Euclide, des fragments d'Adélarde de Bath, et l'œuvre d'un certain *Julius Firmicus Maternus*, qu'un autre catalogue appelle *Martinus Junior*. En résumé, l'école de Chartres avait développé l'étude de la géométrie, déjà florissante au XI^e siècle ; elle gardait la tradition latine de Gerbert et de Boèce, mais elle la complétait par les écrits plus antiques des anciens agrimensseurs romains, et par les traités nouveaux rédigés sous l'inspiration des Arabes, tels que ceux d'Adélarde de Bath.

3° *L'Arithmétique*. — Ces deux influences, latine et arabe, se retrouvent dans les auteurs adoptés pour l'étude de l'Arithmétique.

L'Arithmétique pratique, que l'*Eptateuchon* met à son rang, c'est-à-dire en tête du *Quadrivium*, s'apprenait dans les traités classiques de Boèce, de Capella, et d'un anonyme que nous n'avons pu identifier. Ces traités, pris dans leur ensemble, n'ont point d'ailleurs un intérêt spécial ; cependant deux passages de la Géométrie de Boèce et un tableau attribué à Gerland, qui fait suite à cette Géométrie, méritent une étude particulière, car ils ont une grande importance pour l'histoire des Mathématiques au moyen-âge. M. Michel Chasles d'ailleurs les a déjà remarqués, et, après les avoir signalés dans le *Catalogue des Manuscrits de Chartres de 1840*, il les a heureusement exploités dans sa controverse avec Libri. C'est en s'appuyant sur eux qu'il a pu éclaircir les *origines de nos chiffres et de notre système de numération décimale*. Les historiens modernes des Mathématiques, MM. Friedlein, Cantor et Tannery, ont accepté ses conclusions, mais sans savoir combien notre Thierry avait servi à les établir.

Les deux livres de la Géométrie de Boèce, dans l'*Eptateuchon*, se terminent tous deux par deux textes corrélatifs, ayant trait, le premier, aux chiffres (*apices*), le second, à l'emploi de ces chiffres dans le calcul. Le dernier manque dans la plupart des manuscrits et dans tous les imprimés ; on en a rejeté l'authenticité, parce qu'on ne le comprenait pas. Et on ne le comprenait point, parce que le premier, dont il était comme l'explication, restait lui-même enveloppé d'obscurité. Cette obscurité avait pour cause la figure qui accompagne ordinairement ce passage. Dans la plupart des manuscrits, c'est une table de Pythagore, n'ayant aucun rapport saisissable avec le texte. J'ai dit dans la plupart des manuscrits : car il faut excepter l'*Eptateuchon*,

où cette table de multiplication est remplacée par une autre figure, correspondant parfaitement au texte et le faisant très bien comprendre. Or cette figure n'est autre chose qu'un *abaque*. Sur une première ligne horizontale se lisent dix caractères, de forme particulière : les neuf premiers représentent les neuf premières unités, 1, 2, 3, etc., le dixième est un petit cercle au centre duquel se trouve une lettre qui paraît être un *a*. Les neuf premiers nombres portent, écrits au-dessus, les noms suivants : *Igin*, *Andras*, *Ormas*, *Arbas*, *Quinas*, *Caltis*, *Zenis*, *Temenias*, *Sipos Celentis*. Ces noms se trouvent dans plusieurs autres manuscrits. Au-dessus de ces mêmes caractères, on lit les chiffres romains qui suivent I. X. C. M. XM. CM., et plus bas encore divers autres chiffres romains. Ils sont rangés, comme on le voit, selon la progression décimale, et surmontent, à ce qu'il semble, des colonnes affectées, selon le même système, à des ordres d'unités suivant la même progression décimale. La première colonne, par exemple, est consacrée aux unités, la seconde aux dizaines, la troisième aux centaines, et ainsi de suite jusqu'à la neuvième. A la lumière de ce tableau, ainsi compris, le texte qui fait face s'explique très bien. On y reconnaît une exposition pure et simple de la numération décimale, montrant que, selon leur position dans telle ou telle colonne, les chiffres augmentent de valeur, et deviennent dix, cent, mille fois, etc., plus forts.

La présence de cet abaque à la fin du dernier livre de Boèce sur la géométrie, donne lieu à d'intéressantes conséquences. D'abord, elle explique le texte, jusqu'ici mal interprété, qui termine le 1^{er} livre de cette géométrie, et permet de le reconstituer. En même temps, elle éclaire le texte qui est au bout du 2^e livre, lequel prend un sens et devient aussi authentique. On sait désormais que ces textes ont pour objet la numération décimale.

Mais voici une autre conséquence plus importante. S'il en est ainsi, Boèce lui-même connaissait donc et enseignait le système de la numération décimale, et, si Boèce le connaissait, on ne le doit pas aux écoles arabes, mais bien aux écoles gréco-latines, dont Boèce fut le grand maître. L'*Eptateuchon*, en nous donnant la véritable figure qui s'adapte au texte de Boèce, nous a donc permis de corriger une vieille erreur sur la numération décimale, fondement des Mathématiques modernes, et de fixer sa véritable origine ; elle ne vient pas des Arabes, mais des Grecs et des Latins : elle n'a jamais été

totale­ment ignorée en Occident. — Et cette consé­quence s'étend non-seulement au système de numé­ration, mais encore aux chiffres modernes eux-mêmes. Tels qu'ils sont copiés dans le Boèce de Thierry, ils ressemblent à ceux que nous employons encore. Ceux-ci ne sont donc pas non plus d'origine arabe : ils viennent aussi de Boèce et des vieilles écoles latines.

Une autre pièce de l'*Eptateuchon* confirme encore ces conclusions. Elle se trouve à la suite de la Géométrie de Boèce et M. Chasles l'a intitulée : *Abaque de Gerland*. Ce serait, d'après lui, un fragment de l'abaque attribué à ce savant bisontin, abaque qui se voit au complet dans le man. 757 de Paris. Gerland fut en effet le compagnon de Thierry dans son voyage en Allemagne. Or, cette pièce renferme l'exposition du système décimal indiqué par Boèce à la fin de son 1^{er} livre, expliqué et figuré à la fin du 2^e. Les neuf chiffres y sont représentés avec les mêmes formes, dans le même ordre, sous les mêmes noms : *Igin, Andras...* De plus, neuf vers expliquent leurs valeurs numériques. M. Chasles les rapporte dans le *Catalogue*, mais il regrette de ne pouvoir en désigner l'époque et l'auteur : il le regrette d'autant plus que le dernier est consacré au zéro.

Hinc sequitur Sipos : est qui rota namque vocatur.

Le zéro, d'ailleurs, apparaît encore dans un autre endroit de l'*Eptateuchon* : je veux dire dans les *Canons astronomiques* dits de Ptolémée, qui le terminent. Une question se pose : A qui Thierry l'a-t-il emprunté ? Michel Chasles prétend qu'Adé­lard de Bath et Gerland, ses contemporains, ne l'ont point connu. On ne signale aucun autre mathématicien de ce temps qui l'ait employé. Il est donc vraisemblable que notre écolâtre le reçut, l'un des premiers, des Arabisant. Comme ses amis, Bernard Silvestre et Gilbert de la Porrée, il entretenait des relations scientifiques avec ceux-ci, surtout avec Hermann le Dalmate : de plus, il écrivait son *Eptateuchon* avant 1150, c'est-à-dire à une époque où l'on ne parlait pas encore du zéro. Ce serait donc par lui que ce chiffre important serait entré en Occident.

4^o *L'Astronomie*. — La double influence arabe et latine se fait encore sentir dans l'étude de l'Astronomie.

Cette science, au XI^e siècle, se réduisait au comput et à l'astrolabe ; au XII^e siècle, elle s'étend beaucoup plus, grâce aux

ouvrages nouvellement acquis par l'école de Chartres, et dont nous trouvons la liste, soit dans l'*Eptateuchon* de Thierry, soit dans le man. 214. L'école avait, de source latine, le *Poeticon astronomicon* d'Hygin, ramassis de fables que méprisaient Guillaume de Conches et Jean de Salisbury, et que Thierry laissa inachevé¹. Elle avait encore des fragments de Boèce, de Gerbert, d'*Ascelinus Teutonicus*, et du juif Savosarda. Mais elle était surtout riche en livres de provenance arabe. Outre le *Planisphère de Ptolémée*, envoyé par Hermann à Thierry, elle possédait les *Canons* et les *Tables* du même astronome, copiées deux fois dans l'*Eptateuchon* et dans le man. 214, et venant sans nul doute des arabisants d'Espagne. Elle avait reçu du même lieu le *Deutilitatibus* et le *De mensura Astrolabii*, que traduisit Rodolphe de Bruges et que Hermann adressa à Bernard Silvestre². Enfin elle pouvait joindre aux *Tables* citées plus haut les *Tables karismiennes* traduites par Adélard de Bath, (n° 214).

Voilà ce que nos Chartrains avaient entre les mains pour l'astronomie : en fait d'astrologie, les Arabes étaient aussi leurs maîtres. Le manuscrit 213, du XII^e siècle, rempli de tableaux et de notes astrologiques, renferme le traité d'*Alkabizi*, traduit par Jean de Séville, et celui d'Aben-Eizor : ce dernier est suivi d'observations pour les années 1139 et 1140 ; il dut donc venir d'Espagne avec ceux d'Hermann et de Rodolphe.

Hermann nous apprend que nos écolâtres reçurent les premières traductions d'ouvrages astronomiques. « Comme on couronne Cérès d'épis, et Bacchus de raisins, disait-il à Thierry, ainsi je veux vous gratifier des *prémices de l'astronomie*, vous qui êtes l'unique père des études latines : d'ailleurs, je n'ai rien de mieux à vous offrir, et je ne connais rien qui puisse vous être plus agréable. Je veux aussi qu'ils sachent par vous de quelle présomption ils se rendent coupables, ceux qui s'arrogent la science de l'astronomie sans en avoir appris les éléments. Enfin, j'ai voulu que ce travail de mon confrère, Robert de Rétines, qui offre aux Latins la clef de la science du ciel, fût confirmé par votre sainte autorité avant de tomber dans les mains des curieux. »

L'école de Chartres fut donc l'un des canaux par lesquels les ouvrages d'astronomie traduits de l'arabe passèrent en

¹ Ch. Jourdain, *Dissertation sur l'état de la Philosophie naturelle pendant la première moitié du XII^e siècle*, 1838.

² *P. L.*, t. 143, col. 390.

Occident. C'est un point assez important pour l'histoire générale des Mathématiques. Il serait difficile de dire quelles notions précises sur les astres ces ouvrages suggérèrent aux Chartrains ; cependant nous retrouvons leur influence dans quelques-uns de leurs écrits : Bernard Silvestre s'en ressent dans son *Experimentarius*, traité d'astronomie moitié en prose, moitié en vers, et tiré de l'arabe d'après son titre. Il emprunte aussi beaucoup de figures à l'astrologie païenne dans son *De mundi universitate*, ouvrage où la prose alterne avec les vers, et dans lequel se voient beaucoup de réminiscences.

Médecine. — Terminons cette étude par les sciences physiques et spécialement la Médecine. Celle-ci, qui était une des spécialités chartraines, était loin d'être abandonnée à Chartres. Outre les traités du siècle précédent, l'on possédait les trois livres *De arte medica* du médecin Alexandre, avec une foule de recettes médicales (n° 342), puis un recueil dont il nous reste deux exemplaires. Le premier (160) comprend l'*Isagoge Johannicii*, les *Aphorismes d'Hippocrate*, le livre de Philarète *De pulsibus*, celui de Théophile *De urinis*, et à la fin la *Theorica* de Constantin l'Africain. Le second (171) renferme des Commentaires, presque tous de Galien, sur ces mêmes traités, avec les Commentaires du même auteur sur les *Prognostics* d'Hippocrate en plus, et la *Théorie* de Constantin l'Africain en moins. Ces deux manuscrits se ressemblent tellement qu'ils paraissent être d'anciens manuels de médecine.

Comme Fulbert, saint Ivo était médecin : « Si nous pensions que votre maladie pût être guérie, écrivait-il, nous vous offririons volontiers le soulagement de la médecine. » Dans ses sermons (12, 13, 15), il emprunte plus d'une comparaison à l'art médical. « Les médecins habiles, dit-il, guérissent tantôt par les semblables, tantôt par les contraires. Les éléments secs sont appliqués aux humides, les éléments chauds aux froids, et réciproquement, et les maladies sont vaincues par la force des remèdes. Pareillement, on applique les semblables aux semblables : on mesure les emplâtres aux blessures et aux tumeurs. La chair de scorpion cuite à l'huile est un remède contre les morsures de cette bête ; l'élixir *theriaca* fait avec la chair du serpent guérit les piqures et sert d'antidote contre les breuvages empoisonnés. » — « Guillaume de Conches, dit l'*Histoire littéraire*, expliquait tout selon le système de Galien, et ses ouvrages renferment bien des détails sur les maladies et

l'anatomie. Gilbert n'était pas étranger non plus à cette science. La tradition médicale se continuait dans le corps capitulaire par le chevecier Bernard et les chanoines Richer, Domnus et Goslin. C'est peut-être parce qu'il était médecin, qu'après l'incendie de 1134, le chevecier Bernard releva l'Aumône à ses propres frais ?

5° *Sciences naturelles*. — Aux sciences médicales joignons les sciences naturelles. Jusqu'alors, elles sommeillaient, et l'on n'en connaissait que ce que les Pères et les écrivains comme Bède en avaient dit dans leurs commentaires de l'*Hexameron*. Au XII^e siècle, elles sont enseignées dans des traités spéciaux, et ces traités, pour la plupart, sont sortis de l'école de Chartres, comme on peut s'en rendre compte par la *Philosophie naturelle au XII^e siècle* de M. Jourdain. Cet auteur, en effet, cite surtout cinq écrivains sur ces sciences : *Adelard, Honoré d'Autun, Thierry, Guillaume de Conches, Bernard de Tours*. Les trois derniers nous appartiennent. Ils ont pu, quelquefois, s'inspirer des livres arabes : ordinairement, ils se sont contentés de coordonner, par la force de leur logique, et dans le but d'expliquer l'Écriture Sainte, les notions de cosmologie qui se transmettaient dans les écoles. Et ils ont suivi dans cette œuvre les tendances de leur esprit. Guillaume de Conches et Thierry ont recherché les explications vraiment naturelles, *secundum physicas rationes* : le premier suivait, dit-on, le système mécanique des atomes ; les autres, plus amis de Macrobie et de ce système idéaliste qui, voyant dans toutes les choses créées, des copies et des reflets des choses incréées, pousse instinctivement à l'allégorie et aux symboles, se sont plu davantage dans les interprétations morales et mystiques. Bernard Silvestre, dans son *De mundi universitate*, explique le monde allégoriquement, comme il avait expliqué Virgile, dans son commentaire sur les six premiers livres de l'*Énéide*.

Ces deux écoles ne sont que le prolongement dans les sciences physiques des écoles semblables que nous verrons côte à côte dans les sciences philosophiques et théologiques.

Nous n'emprunterons aucune citation à l'école symbolique, ses inventions imaginaires n'ont aucune importance ; mais nous résumerons brièvement le système cosmologique de Thierry. Nous laisserons de côté les questions naturelles de Guillaume de Conches, parce que M. Cousin en a publié une

certaine partie ¹ et qu'elles ne font pas une suite comme celles du *De sex dierum operibus* ².

Thierry a la prétention de faire concorder la Genèse avec la science de son temps, et de rendre compte scientifiquement des différentes périodes de la création indiquées par Moïse. C'est son disciple qui le dit : *In quo quantum philosophiae contineatur apparet, cum ipse, utpote totius Europae philosophorum praecipuus, qualiter exemplaris forma, in materia operans, cuncta produxerit, juxta physicas tantum rationes edoceat.*

Il explique d'abord le premier jour et la lumière. Le ciel, supposé créé avec la terre, est d'une telle légèreté qu'il ne peut rester immobile : d'autre part, contenant toutes choses, il ne peut aller en avant ; il est donc forcé de tourner sur lui-même : voilà l'évolution qui constitue le premier jour. Mais dans cette rotation, l'élément supérieur, qui est le feu, est devenu ardent, a illuminé les plus hautes régions de l'élément inférieur ou de l'air : et voilà la lumière, même avant le soleil. — Passons au second jour : cette lumière, non contente d'illuminer l'air, échauffe en le traversant le troisième élément qui est l'eau, la vaporise en petites gouttes qui s'élèvent au-dessus de l'air : si la chaleur est trop forte, ces gouttes se perdent dans l'air, si elle est trop faible, elles se resserrent en grosses pluies, si le vent les condense, au lieu de grosses pluies, elles font de la neige, ou, si elles sont très rétrécies, de la grêle. Ainsi, dans le second jour, les eaux supérieures, plus échauffées, se tinrent au-dessus de l'air, les eaux inférieures, moins échauffées, se condensèrent et coulèrent ; et l'air qui était entre elles fut appelé *firmament*. parce que, d'une part, il soutenait la couche supérieure des eaux, et que, de l'autre, il enserrait et resserrait le globe sur lequel il s'appuie.

L'apparition du sol aride, au troisième jour, résulte de la diminution des eaux par la chaleur, au jour précédent. L'on vit poindre les îles, se dessiner les courants, se former les mers, et, en même temps, surgir la vie végétale, causée tout à la fois par l'humidité de la terre et la chaleur d'en haut.

Après ce travail sur la terre, au troisième jour, il s'en fit un autre dans les eaux supérieures, au quatrième, qui n'est pas le moins curieux. Les corps stellaires, et spécialement le soleil et la

¹ *Fragments philosophiques. Abélard, 1840, p. 425.*

² V. la *Notice sur le n° 647*, p. Hauréau. *Notices et extraits des ms. de la Bibl. nat. XXXII. 2^e partie.*

lune, furent formés de ces eaux. La raison que Thierry en donne, c'est que ces astres étant visibles doivent être composés de terre ou d'eau, car le feu et l'air, manquant de densité, ne peuvent être saisis par l'œil : mais la terre ne peut entrer dans leur composition, car elle est trop lourde pour être élevée si haut par la chaleur. Ils sont donc constitués par les eaux supérieures.

L'apparition de ces astres nouveaux, en augmentant la chaleur, la rendit vitale, et celle-ci, pénétrant d'abord l'air, puis l'eau, y fit naître les volatiles et les poissons, œuvre du cinquième jour.

Enfin, passant de l'eau jusqu'à la terre, elle en fit sortir les animaux, et parmi eux l'homme, qui fut fait à l'image et ressemblance de Dieu : ce fut l'œuvre du sixième jour.

Après avoir résumé brièvement cette théorie, Thierry ajoute : « C'est encore ainsi que Dieu a créé tout ce qu'il a fait depuis, avec les raisons séminales qu'il a déposées dans les choses pendant ces premiers jours. Voici l'ordre habituel : le feu d'en haut agit, par l'intermédiaire de l'air et de l'eau, sur la terre, et tire des causes séminales qu'elle renferme toutes les natures corporelles. » Thierry, un peu plus loin, montre que le ciel et la terre ont dû être créés ensemble, parce qu'il faut à la terre quelque chose qui la rende solide ; par elle-même, elle ne l'est pas ; c'est ce que font les éléments supérieurs, non par leur poids, ils n'en ont pas, mais par leur mouvement circonstringent, *ex levium agilitate circumstringente*. D'autre part, il faut à l'air et au feu un appui pour leur mouvement, mouvement qui est circulaire, comme on le voit par les étoiles, et ne peut être autrement. Or, tout mouvement circulaire exige un centre solide. C'est donc la terre qui est le centre du monde.

Nous l'avons déjà dit : Thierry ne connaît que les théories cosmologiques des Grecs et spécialement celles de Ptolémée, sur les quatre éléments subordonnés, et sur la terre, centre du monde. Mais il les applique ingénieusement à la Genèse. Il accorde bien l'action créatrice et initiale de Dieu avec l'action dispositive des lois naturelles : chez lui le théologien ne nuit pas au savant ; au contraire, il s'efface devant lui et laisse dans l'ombre les questions primordiales de création pour n'appuyer que sur celles d'organisation.

Son disciple, au contraire, apporte plus de philosophie dans son interprétation : il veut que la matière soit, non pas une chose indifférente à toutes les formes, mais une pure possibilité ; il explique fort bien les causes séminales qu'il considère dans la nature et en Dieu, et qu'il assimile à une chaîne se développant

dans le monde, selon les modes et les temps fixés par la Providence. Il établit d'une façon très nette l'activité des choses, lesquelles ont leurs principes d'énergie en elles-mêmes et agissent les unes sur les autres, selon leur vertu : au fond, il proclame la théorie des lois fixes de la nature, que Dieu dépose dans les choses, mais en se réservant la possibilité d'y déroger par le miracle. Le point de vue du disciple est donc moins scientifique que celui du maître.

SECTION VI. — *La Dialectique et la Philosophie.* — Nous arrivons enfin à la Dialectique. Nous l'avons réunie à la Philosophie et à la Théologie, parce que la plupart de nos docteurs confondirent ces sciences, et nous rechercherons quels étaient les auteurs de dialectique et les systèmes de philosophie adoptés dans leurs écoles.

1° *Coup d'œil général sur les auteurs et les systèmes philosophiques* — Signalons d'abord un fait remarquable. L'*Eptateuchon*, dans ses 14 traités de dialectique, comprend, outre les Commentaires de Boèce et de Cicéron, tous les livres de l'*Organum* d'Aristote. Fulbert, au XI^e siècle, possédait les deux premiers, les *Catégories* et l'*Interprétation*, mais il ne connaissait pas les derniers, c'est-à-dire les *Analytiques*, les *Topiques*, les *Sophistiques*. MM. Jourdain,¹ Cousin² et Hauréau³ qui ont étudié cette question, ont établi qu'en 1136 Abélard et toutes les écoles latines les ignoraient encore. D'après ces savants, Gilbert de la Porrée serait le premier qui les aurait cités, en 1154, et il aurait été suivi par Richard l'Évêque, Othon de Friesingue, et Jean de Salisbury, en 1159.

Or nous pouvons, grâce à l'*Eptateuchon*, et à l'histoire de Thierry, établir que les écoles de Chartres les enseignèrent beaucoup plus tôt, et même que Thierry fut probablement leur premier vulgarisateur.

Cela résulte d'abord de deux textes de Jean de Salisbury. D'une part, il dit que les *Topiques* et les autres livres étaient tombés en désuétude, et qu'ils dormaient dans la poussière, lorsque de son temps, c'est-à-dire pendant qu'il étudiait en France, de 1136 à 1141, ils furent rendus à la vie par les soins

¹ *Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote*, p. 25-31, 287.

² *Abélard. fragments philosophiques.*

³ *Histoire de la phil. scol.* I, c. 6, p. 99.

d'un génie diligent : *quando, aetate nostra, diligentis ingenii pulsante studio, quasi a morte vel a somno excitatus est*¹. D'autre part, il rapporte qu'il entendit Thierry lui-même raillant, non les *Topiques* d'Aristote, mais ceux de Drogon de Troyes, et les enseignant quelquefois : comme s'il avait eu coutume de ne respecter et de ne professer que les *Topiques* d'Aristote même. *Magister Theodoricus, ut memini, Topica non Aristotelis sed Treccasini Drogonis irridebat: eadem tamen quandoque docuit*². Ce rapprochement semblerait indiquer que Thierry était ce génie puissant qui remit en vogue les trois derniers livres de l'*Organum*, de 1136 à 1141. Cette conclusion concorde bien avec l'histoire de l'*Eptateuchon*. Ce manuel, qui contient presque tout l'*Organum*, fut achevé vers 1141, quand Thierry revint de Paris pour être chancelier à la place de Gilbert, et en même temps archidiacre de Dreux ; car cette dernière dignité l'empêcha probablement d'enseigner et par suite de continuer son manuscrit. Elle concorde bien aussi avec les autres faits. Ceux qui, les premiers, connurent les derniers traités de l'*Organum*, durent les recevoir de lui, car ce sont ses disciples : Gilbert avant 1154, Richard l'Évêque, Othon de Friesingue et Jean de Salisbury (1159). Ce dernier semble avoir connu l'*Eptateuchon* même. Il recommande les *Topiques*, l'*Eptateuchon* en donne trois traités. Il rapporte que les Seconds Analytiques sont laissés de côté à cause de leur obscurité ; l'*Eptateuchon* ne les contient pas. Si l'on joint à ces faits les éloges qui furent adressés à Thierry, par Hermann surtout, on avouera qu'il est ce génie diligent, grâce auquel les *Topiques* et les autres livres d'Aristote furent remis en honneur, et que l'école de Chartres fut la première à posséder tout l'*Organum*.

A l'*Organum* on joignait le *Livre des six principes* de Gilbert, le seul ouvrage que, dans tout le moyen-âge, on ait mis sur le même pied que ceux d'Aristote. En outre, les Chartrains lisaient d'autres écrits plus suggestifs. Ils possédaient Jean Scot et saint Denys l'Aréopagite, depuis longtemps ils fréquentaient assidûment le *Timée* de Chalcidius, le *Songe de Scipion* de Macrobe. Hugues Métel parle de celui-ci dans sa lettre à Hugues de Chartres. Guillaume de Conches glosait le *Timée* ; Thierry, dans le *De sex dierum operibus*, et Bernard Silvestre, dans le *De mundi universitate*, l'ont tous deux cité. Ils avaient

¹ Métel., III, 5.

² Id., IV, 24.

aussi entre les mains divers ouvrages philosophiques, traduits jadis du grec en arabe, et récemment de l'arabe en latin. Les traités de philosophie arabe devaient en effet suivre les traités scientifiques. M. l'abbé Berthaud a prouvé que Gilbert de la Porrée connut le *Liber de Causis* de Proclus¹. On peut donc dire d'une manière générale que nos Chartrains se sont inspirés des arabes, des néo-alexandrins, de Platon, d'Aristote.

On se demandera quel parti ils tiraient des Pères. Sur ce point, l'école du XII^e siècle se distinguait complètement de celle du XI^e. Fulbert recommandait souvent les Pères et la Tradition; Ive l'imitait sans doute : mais nos écolâtres s'en affranchirent absolument. Ils bâtirent leur système en dehors de l'autorité traditionnelle, avec une liberté audacieuse et inconsciente; ils se préoccupèrent seulement de ne pas la contredire ouvertement. Leur point de départ exclusif leur fut fourni par les philosophes profanes et par les philosophes chrétiens qui les avaient copiés, tels que Denys l'Aréopagite et Scot Erigène. Ils leur empruntèrent ce qu'ils trouvaient dans leurs écrits, et ce qui répondait à leur propre caractère. Ils puisèrent dans l'*Organum* d'Aristote cette méthode sèche et concise de raisonnement et d'exposition dont Thierry et Gilbert firent usage et qui étouffa partiellement leur génie littéraire. L'*Organum* d'ailleurs ne renferme pas autre chose que cette méthode : il ne propose aucune idée philosophique : seule l'*Introduction* de Porphyre en soulève quelques-unes, mais sans leur donner de solution. N'ayant pas encore la *Métaphysique* et la *Physique* d'Aristote qui ne devaient apparaître que plus tard, les Chartrains recueillirent leur *Métaphysique* et leur *Cosmologie* dans les écrits de l'école platonicienne : ils avaient précisément ceux de cette école qui roulent sur ces matières. Ils étaient donc philosophes chrétiens, mais surtout disciples d'Aristote pour la méthode et de Platon pour la doctrine.

Avouons-le cependant, le platonisme était dans la tradition chartraine, mais un platonisme mitigé et tempéré par les données de la foi. Les docteurs du XII^e siècle négligèrent ce dernier point, et s'efforcèrent plus de corriger la doctrine de Platon par celle d'Aristote que par celle des Pères. Malheureusement, ils ne se rendaient pas compte des différences qui existaient entre les deux philosophes grecs. Ils n'apercevaient le Stagyrite qu'à travers les commentaires des

¹ Berthaud, *Gilbert de la Porrée*, Poitiers, 1892, p. 129-192.

platoniciens. Bernard de Chartres tenta de les accorder sans doute dans son *Exposition sur Porphyre*, mais on trouva qu'il était venu trop tard pour réconcilier après leur mort deux philosophes qui n'avaient pu s'entendre pendant leur vie. Gilbert de la Porrée s'y trompait lui-même et croyait reproduire une opinion d'Aristote en formulant une théorie toute platonicienne ¹. De même Guillaume de Conches et Thierry étaient d'ardents platoniciens et pourtant se proclamaient disciples d'Aristote. C'était d'ailleurs la mode en ce temps-là, nous dit Jean de Salisbury, et chacun mettait ses idées personnelles sous le patronage du Stagyrite : *Ut Aristoteles planior sit, Platonis sententiam docent... Siquidem omnes Aristotelem profitentur*. Cette tendance platonicienne, sous le couvert d'Aristote, explique la direction que suivit la pensée de nos écolâtres dans toutes les sciences. Ils mêlèrent ensemble la littérature, les sciences, la philosophie et la théologie, parce qu'ils les étudièrent toutes à un point de vue réaliste, et que dans toutes ils crurent trouver les essences intimes des choses. Littérateurs, logiciens, philosophes, théologiens, tous aboutissaient à découvrir un être secret et mystérieux derrière tous les phénomènes, au fond de toute substance.

Ce même alliage d'Aristote et de Platon nous explique aussi comment nos Chartrains, malgré leur Réalisme, furent au début et parurent être dans la suite, des amis d'Abélard et de Roscelin. Nous avons vu avec quelle chaleur Thierry prit la défense d'Abélard, au concile de Soissons, en 1121, avec quelle familiarité ce même Abélard, au concile de Sens, en 1140, menaça Gilbert d'un sort semblable au sien. On se rappelle qu'Ive et Bernard de Tours furent comptés en 1141, dans la *Metamorphosis Goliae*, parmi les disciples d'Abélard :

*Cum Ivone Helyam Petrum et Bernardum...
Et professi plurimi sunt Abaelardum.*

Cette disposition de nos savants chartrains est confirmée par la démarche de Roscelin priant saint Ive de l'admettre dans son Chapitre. Ce prince du Nominalisme aurait-il eu cette audace, s'il n'avait été sûr de compter des partisans parmi les clercs de Chartres ? Et, en effet, l'évêque dans sa réponse insinue bien qu'il en était ainsi. « Je sais, disait-il, qu'après le concile de Soissons (1092), tu as défendu avec ardeur ton ancien système,

¹ *Métal.* II., 17, IV, 35.

dans des disputes clandestines, auprès de personnes que tu connais aussi bien que moi, *in auribus quorundam quos mecum bene nosti pristinam sententiam tuam clandestinis disputationibus studiosissime defendisse...* » Aussi saint Ivo n'invoque pas, pour justifier son refus d'accepter Roscelin, l'opposition des maîtres et des clercs, mais seulement celle du peuple. « Certains de nos concitoyens, curieux de connaître la vie d'autrui, quoi qu'ils soient peu soucieux de corriger la leur, ne manqueraient pas de te trouver odieux et de me considérer comme suspect à cause de toi, et quand ils sauraient ton nom, quand ils connaîtraient tes doctrines, ils courraient aussitôt, suivant leur coutume, saisir des pierres, et t'accableraient sous un monceau de décombres ¹. »

2° *Système de Bernard de Chartres.* — Bernard de Chartres suivait aussi ses goûts platoniciens, jusque dans les questions de logique où il invoquait l'autorité d'Aristote. Dans son *Exposition de Porphyre*, il expliquait les appellations *dénominales* dans un sens peu conforme à la doctrine de ce philosophe : « D'après les partisans de Bernard, disait Jean de Salisbury, les termes dénominatifs signifient le même objet principal que les mots d'où ils sont tirés, mais avec une consignification différente, ajoutait-il : ainsi la blancheur, *albedo*, signifie la vierge immaculée; *albet*. il blanchit (mot dénominal tiré du premier) signifie la même vierge entrant dans la chambre ou reposant dans le lit nuptial : enfin, le blanc, *album* (autre mot dénominal tiré aussi du premier) signifie toujours la même vierge mais déjà corrompue. Et cela, parce que la *blancheur*, dans son opinion, signifie la qualité elle-même, simplement, sans aucune participation du sujet, c'est-à-dire l'espèce de la couleur ; il *blanchit*, signifie la même couleur, mais participée déjà par la personne, car le verbe signifie la blancheur par sa substance, et la personne qui le participe par ses accidents. L'adjectif blanc, *album*, signifie encore la même qualité, mais infuse, et mêlée à la substance, et déjà corrompue en quelque façon par elle. Le nom lui-même désigne pour substance le sujet de la blancheur, et pour qualité la couleur du sujet. — *Bernard paraissait ensuite s'appuyer sur l'autorité d'Aristote* : celui-ci dit en effet que le blanc ne signifie que la qualité. Il avançait encore beaucoup d'autres raisons tirées de partout par lesquelles

¹ P. L., t. 162, lett. 7^e.

il s'efforçait de prouver que les choses se disent tantôt purement, tantôt d'une manière adjacente, et c'est pourquoi il affirmait que la science des dénominatifs était très utile. Cette opinion a ses défenseurs comme ses adversaires. Pour moi, je m'inquiète peu de disputer ainsi sur les mots, car je les explique d'après les causes du langage, et je ne pense pas que l'autorité d'Aristote ou des autres doive se rapporter à ce sujet ¹. »

Ainsi, d'après Jean de Salisbury lui-même, Bernard, dans une question de logique, réclamait indûment l'autorité d'Aristote, soit parce qu'Aristote ne l'avait pas tranchée expressément, soit encore parce qu'en la résolvant, Bernard s'inspirait de Platon : cette personnification de l'accident dans ses rapports avec son sujet, est, en effet, dans le goût de ce philosophe.

Il le suivait dans ses grandes théories ontologiques sur la *nature des êtres* et leur rapport avec Dieu, toutefois en s'efforçant de l'harmoniser avec la doctrine chrétienne. Jean de Salisbury nous donne un spécimen frappant de ses conceptions, dans le passage où il le montre adaptant le Timée avec l'Évangile ².

« Platon, dit-il, divisait les choses en deux catégories : celles qui sont, et celles qui ne sont pas, mais paraissent être. Ces dernières sont les choses temporelles, ombres des choses spirituelles, et passant si vite qu'on peut à peine dire qu'elles sont. Les autres choses, qui possèdent à proprement parler l'être, sont les choses intelligibles, qui ne changent pas : seules, après l'essence suprême, elles méritent d'être désignées par le verbe *être*. Ces choses vraiment existantes, il les divisait à leur tour en trois catégories, qu'il disait être les principes des choses ; c'était Dieu, la Matière et l'Idée, qui, par leur nature, sont immuables. Dieu est absolument immobile. Ces deux autres principes le sont aussi ; mais cependant ils se transforment réciproquement. Les formes modifient la Matière et la rendent en quelque sorte sujette aux changements : elles-mêmes, à leur tour, par le contact de la Matière, sont modifiées d'une certaine manière. Toutefois Platon ne veut pas que les Idées se mêlent directement à la Matière et en reçoivent du changement. D'elles sortent des formes naturelles, c'est-à-dire des images, des exemplaires, que la nature a créés dans chaque chose avec elle. C'est ce que dit Boèce dans son livre *De Trinitate* : des formes qui sont en dehors de la Matière,

¹ *Métal.* : III, 2.

² *Métal.*, IV, 35.

proviennent celles qui sont dans la Matière même et forment le corps. Bernard de Chartres, *le plus parfait platonicien de notre temps*, a mis en vers cette opinion : *Je n'appelle pas être ce qui, composé de deux parties, comprend la forme renfermée dans la Matière. Mais je donne le nom d'être à chacune de ces parties mêmes : le Grec (Platon) appelle l'une l'Idée, l'autre la Matière*¹. Les Stoïciens croyaient la Matière et l'Idée coéternelles à Dieu : d'autres, niant comme Épicure toute Providence, supprimaient l'Idée. Mais Bernard de Chartres, avec tous ceux qui philosophent, prétendait que ni l'une ni l'autre n'est coéternelle à Dieu. Pour la Matière, il embrassait la doctrine des Pères, qui, au témoignage de saint Augustin, prouvent que Dieu a tout tiré du néant et a créé la Matière de toutes choses. Pour l'Idée, il la disait éternelle : car il admettait l'éternité de la Providence, dans laquelle Dieu a fait toutes choses ensemble et d'un seul coup, décrétant en lui-même tout ce qui serait dans le temps ou resterait dans l'éternité. Mais il ne peut y avoir de coéternité qu'entre les choses qui ne se surpassent point ni par la nature, ni par le pouvoir, ni par l'action : et c'est pourquoi Bernard disait que seules les trois personnes de la Sainte Trinité qui ont même nature, même puissance, même opération, sont coégales et par suite coéternelles : car entre elles la parité est parfaite. Quant à l'Idée, elle n'atteint point à cette parité avec Dieu, mais elle lui est en quelque façon postérieure par sa nature, elle est comme l'un de ses effets, immanent, restant dans le secret de son conseil, indépendante, il est vrai, de toute cause extrinsèque ; aussi se permettait-il de l'appeler *éternelle*, mais il niait qu'elle fût *coéternelle* à Dieu. Comme il le dit dans son *Exposition de Porphyre* : « L'intelligence divine a fait deux choses : l'une qu'elle tire de la Matière ou qui est créée avec elle ; l'autre qu'elle tire d'elle-même et renferme en elle-même sans aucun secours extérieur. Certes Dieu a fait les cieux dès le commencement dans son intelligence, et pour les y former, il n'a pas cherché une forme et une matière extrinsèques. » Ailleurs il disait encore : « Ce qui a pour principe la seule volonté divine, le temps ne saurait le briser ni la vétusté le ruiner. Ce que le temps pousse à l'existence, le temps le détruira, si ce n'est aujourd'hui, ce sera nécessairement une autre fois². »

¹ Voy. ces vers, p. 162.

² Voir plus haut, p. 162.

Ce passage si curieux nous donne une esquisse de la doctrine de Bernard, telle qu'il la corrigeait en l'empruntant à Platon. Comme celui-ci, il distinguait les choses qui sont et celles qui paraissent être : les premières immuables et invisibles, les secondes temporelles, sensibles, instables. Les premières renfermaient les trois principes des choses ; Dieu, l'Idée, la Matière. Sur Dieu et la Matière il était orthodoxe. Il admettait avec les Pères, contre les Anciens, la création de la Matière : il reconnaissait un Dieu créateur et un Dieu en trois personnes coégales et coéternelles, un Dieu prévoyant de toute éternité, c'est-à-dire, ayant de toute éternité l'Idée des choses. Quant à la nature de cette Idée, il se séparait de Platon, en la proclamant non point coéternelle à Dieu, mais seulement éternelle ; il la considérait justement comme en quelque sorte postérieure à Dieu, étant un effet immanent et spontané de son intelligence. Jusque-là Bernard réformait très bien Platon par la doctrine chrétienne. Mais il paraissait le suivre aventureusement dans la question des rapports de l'Idée éternelle et immobile avec les choses temporelles et mobiles. C'est d'ailleurs le point difficile de la philosophie, et celui qui agitera le plus, non seulement les Écoles du moyen-âge, mais celles de tous les temps.

Pour le résoudre, Bernard admettait, outre cette Idée que Dieu tire de lui-même, sans concours extérieur, et garde en lui-même, une autre Idée qu'il tire de la Matière comme d'un sujet ou qu'il crée en même temps qu'elle. A côté de l'Idée subsistant en Dieu, il en posait une autre se réalisant dans les choses : l'une ne se mêle pas à la Matière et aux choses changeantes : l'autre y est plongée ; l'une est l'exemplaire immobile des choses : l'autre est la copie de cet exemplaire, qui sortant de ce prototype et s'unissant à la Matière constitue avec elle le corps. On l'appelle la *forme native*, parce qu'elle est comme concrétée à la Matière. — Resterait à savoir comment cette idée concrète, cette forme native, dérive de l'Idée qui subsiste en Dieu et dont elle est la copie, et jusqu'à quel point elle s'en distingue. Mais Bernard de Chartres ne le dit pas. Ses disciples Gilbert et Thierry le compléteront sur ce point.

Cependant un autre passage de Jean de Salisbury semblerait bien indiquer que, pour Bernard, les Idées éternelles étaient en quelque sorte unies immédiatement aux corps, et que ces formes natives intermédiaires n'étaient, comme il l'a dit plus haut, que des modifications des Idées éternelles, par suite de

leur union à la Matière, modifications d'ailleurs extrinsèques à ces Idées. Ce passage, bien souvent cité, est celui où Bernard de Chartres avec ses disciples identifie les Universaux avec les Idées éternelles ; il est en parfaite ressemblance avec celui que nous venons de reproduire ¹. Nous le donnons dans la traduction de M. de Rémusat.

« Celui-là (c'est peut-être Thierry ou Bernard de Tours), celui-là soutient les Idées. Rival de Platon, imitateur de Bernard de Chartres, il dit que, hors d'elles, rien n'est espèces ou genres. Or, l'Idée est, suivant la définition de Sénèque, l'exemplaire éternel des choses de la nature, et comme ces exemplaires ne sont ni sujets à la corruption, ni altérés par les mouvements qui meuvent les individus, et qui, se succédant presque à chaque moment, les font écouler sans cesse différents d'eux-mêmes, ils doivent être proprement et véritablement appelés les Universaux. En effet, les choses individuelles sont jugées indignes de l'attribution du verbe substantif (être). Jamais stables, toujours fugaces, elles n'attendent pas même l'appellation, car elles changent tellement de qualités, de temps, de lieux et de propriétés de mille sortes, que toute leur existence paraît, non un état durable, mais une transition mobile. Nous appelons *être*, dit Boèce, ce qui n'augmente ni par la tension, ni ne diminue pas la rétraction, mais se conserve toujours, soutenu par l'appui de sa propre nature ; ce sont les quantités, les qualités, les relations, les lieux, les temps, les habitudes, et tout ce qui se trouve en quelque sorte faire un avec les corps. *Ces choses jointes aux corps paraissent changer, mais demeurent immutables dans leur nature* ; ainsi les espèces des choses demeurent les mêmes dans les individus passagers, comme dans les eaux qui coulent le courant en mouvement demeure un fleuve : car on dit que c'est le même fleuve ; d'où ce mot de Sénèque, étranger pourtant à ce sujet. « Nous descendons et ne descendons pas deux fois dans le même fleuve. »

« Or ces Idées, c'est-à-dire les formes exemplaires, sont les raisons (définitions) primitives des choses, et elles ne reçoivent ni accroissement ni diminution ; stables et perpétuelles, tout le monde actuel périrait qu'elles ne pourraient mourir. Le nombre entier des choses corporelles subsiste dans ces Idées, et, ainsi que semble l'établir Augustin dans son livre sur le *Libre*

¹ *Métal.*, II, 17.

arbitre, comme elles sont toujours, il a beau arriver que les choses corporelles périclent, le nombre des choses n'en augmente ni ne diminue.

« Ce que ces docteurs promettent est grand, sans doute, continue Jean de Salisbury, et cher aux philosophes amis des hautes contemplations, mais comme Boèce et beaucoup d'autres auteurs l'attestent, rien n'est plus éloigné du sentiment d'Aristote, car lui-même, on le voit clairement par ses livres, est très souvent contraire à ce système. Bernard de Chartres et ses sectateurs ont pris beaucoup de peine pour mettre l'accord entre Aristote et Platon; mais je pense qu'ils sont venus trop tard et qu'ils ont travaillé vainement pour réconcilier des morts qui toute leur vie se sont contredits. »

Ce passage concorde bien avec le précédent; on y retrouve la même distinction entre les choses immuables et qui ont la réalité de l'existence, et celles qui, changeant toujours, n'en ont que l'ombre. Les premières sont les qualités, les quantités, les relations, les espèces, etc, enfin les Idées qui ne changent pas; celles-là sont les Universaux. Les secondes sont les individualités, *singularia*, et les choses corporelles. Ces dernières sont des copies, des ombres des premières; elles passent, il n'en reste que leurs exemplaires éternels, lesquels demeurent et constituent la vérité et la totalité des choses corporelles. Mais quel lien y a-t-il entre ces Idées et ces choses? Elles sont en quelque sorte unies aux corps, *quodam modo adunatum*, elles leur sont adjointes assez pour changer apparemment avec eux, pas assez pour changer réellement: *mutare videntur, sed in natura sui permanent immobiles*. Jean de Salisbury nē parle même plus des formes natives qui servent d'intermédiaires entre les Idées divines et la Matière; d'ailleurs ces formes natives ne se distinguaient guère des Idées elles-mêmes; il semble donc que, ces Idées étant Dieu lui-même, d'après Bernard de Chartres, Dieu lui-même s'unisse immédiatement aux choses, pour leur donner l'existence; ce qui n'est autre chose que le Panthéisme.

Est-ce que Bernard de Chartres a professé ce système? C'est peu probable; il ne voulait pas aller jusque-là; mais il a posé des principes qui y conduisent. Ses disciples, Bernard de Tours et Thierry de Chartres, plus ou moins consciemment, seront des panthéistes. Grâce à lui, grâce à eux, l'école de Chartres deviendra la principale citadelle du Réalisme et du Panthéisme.] Abélard impute à Bernard et à Thierry deux

propositions qui sortent évidemment du Réalisme : *Novimus et duos fratres, qui se inter summos connumerant magistros, quorum alter tantam vim divinis verbis in conficiendis sacramentis tribuit, ut a quibuscumque ipsa proferantur. œque suam habeant efficaciam, ut etiam mulier et quilibet cujuscumque sit ordinis vel conditionis per verba Dominica sacramentum altaris conficere queat. Alter vero adeo philosophicis innititur sectis, ut profiteatur Deum priorem per existentiam mundo nullatenus esse.* Nous attribuons la première opinion à Bernard. A ses yeux, les paroles du Seigneur, comme tout ce qu'il concevait, vivaient et agissaient par elles-mêmes. La seconde est de Thierry. Au début, Thierry penchait du côté d'Abélard, comme on le vit au concile de Soissons, en 1121 ; il se défiait alors du Réalisme, et s'attira la lettre de Gauthier de Mortagne lui reprochant d'enseigner que Dieu n'est pas présent partout par son essence, mais seulement par sa puissance, *non ubique essentialiter, sed potentialiter* ¹ ; certes, il changea bien d'avis. Soit par suite de la condamnation d'Abélard, soit par l'influence de Bernard, il se jeta dans le Réalisme avec fougue. Guillaume de Saint-Thierry lui dédia un *Traité des Universaux* dont l'esprit devait être réaliste, et Abélard lui-même l'accusa d'affirmer que Dieu n'était pas antérieur au monde ².

3^o *Système de Thierry de Chartres.* — Cette doctrine se trouve en effet dans son *De sex dierum operibus*, avec plusieurs autres qui dépassent de beaucoup celles de Bernard de Chartres. Cet ouvrage, tout inspiré du *Timée*, a pour but d'accorder Platon avec la Genèse. Avec Moïse, Thierry paraît d'abord admettre la création de la matière dont le Père est la cause efficiente, le Fils, la cause formelle, le Saint-Esprit, la cause finale, et les quatre éléments, la cause matérielle. Mais comment se fait-elle ? Est-ce que Dieu, cause formelle de la création, est la forme de la matière ? Non, la matière reçoit, dit Thierry, une forme propre que la vertu divine lui applique. Cela semble trancher la question et rejeter bien loin tout panthéisme. Pourtant le commentaire du *Spiritus Dei ferebatur super aquas*, joint aux citations de Platon, de Mercure Trismégiste, de Virgile, nous ramène à la théorie du Saint-Esprit

¹ Du Boulay, *Hist. Un. Par.*, II, 73.

² C'est à lui et non à Bernard de Chartres que s'applique ce reproche, contrairement à ce que dit l'*Histoire littéraire*, IX, 69. — *Theologia christiana*, P. L. t. 188, col. 1286.

considéré comme l'âme du monde. Cette théorie panthéiste, qui fut reprochée à Abélard et que Guillaume de Conches admettait ¹, semble être un moment celle de Thierry. Cependant il l'écarte encore, en ajoutant que le Saint-Esprit est dans le monde, comme la force ouvrière par laquelle la forme est appliquée à la matière : *de virtute creatoris operatoria qua forma materiæ adhibetur subjunxit etiam : Et Spiritus Dei...* C'est donc admis, Thierry ne veut pas que Dieu soit la forme de la matière ; Dieu crée la forme et la matière par sa puissance, en vertu de son Idée. Mais on peut lui demander ce qu'il est, par rapport au composé de la forme et de la matière, c'est-à-dire par rapport à l'être lui-même. On voit de quelle manière il agit sur lui, on voudrait savoir de quelle manière il est en lui, et l'on revient ainsi en d'autres termes et par un autre chemin à la question de Bernard de Chartres : comment les Idées ou plutôt Dieu lui-même sont-ils unis à un être quand ils lui donnent l'être ?

Thierry répond, à sa manière, dans une grande page vraiment pythagoricienne, où il explique la Trinité, dit-il, par des *raisons empruntées à l'arithmétique, c'est-à-dire par le concept d'unité*. Il prouve d'abord que la Divinité est une unité. « L'unité précède toute altruité, parce qu'elle précède la dualité, principe de l'altruité ; toute altruité en effet suppose deux personnes. De même l'unité est antérieure à la mutabilité, parce que la mutabilité implique la dualité ; ce qui se change et se meut passe d'un premier état à un second ; l'unité précédant cette diversité d'états, précède la mutabilité ; mais d'une part toute créature est sujette à la mutabilité ; d'autre part, tout ce qui existe est éternel ou créé. D'où l'unité, précédant toute créature, est nécessairement éternelle. Mais l'éternel et la Divinité sont identiques ; donc l'unité est la Divinité : *unitas igitur ipsa divinitas est.* »

Voilà comment Thierry atteint et explique la Divinité en elle-même par l'idée d'unité ; il explique ensuite par le même concept ses rapports avec les êtres. Continuons : « L'unité est la Divinité elle-même ; or la Divinité est la forme essentielle de toutes choses, *divinitas singulis rebus forma essendi est* ; car, de même qu'une chose est lumineuse par la lumière, chaude par la chaleur, ainsi toutes choses tirent leur être de la Divinité ; c'est pourquoi l'on dit avec raison *que Dieu est par-*

¹ R. L. Poole, 173.

tout, tout entier et essentiellement. L'unité est donc bien la forme essentielle de toutes choses. Ainsi l'on dit justement tout ce qui est est en Dieu, parce qu'il est un. »

Voilà des affirmations bien hardies sur la manière d'être de Dieu au sein des choses : la Divinité serait l'essence des choses, cette essence serait l'unité, si bien que toutes choses par le fond de leur nature seraient unes et identiques avec Dieu et entre elles. Est-ce bien là ce que Thierry veut dire ? car c'est le panthéisme parfait. On ne peut en douter. « Quand nous disons que la Divinité est la forme essentielle de toutes les choses, poursuit-il, nous ne disons pas que la Divinité est quelque forme subsistante en quelque matière, comme la forme triangulaire, quadrangulaire, ou quelque chose de semblable. Mais nous disons cela, parce que la *présence* de la divinité en chaque chose est leur être unique et entier : *quoniam praesentia Divinitatis singulis creaturis totum et unicum esse existit*; de telle sorte que la matière elle-même tire son existence de la présence de la Divinité, et qu'elle ne l'a point d'elle-même ni en elle-même. Semblablement lorsque nous disons que l'unité est la forme essentielle de chaque chose, il faut l'entendre ainsi. »

Thierry explique ensuite qu'il y a plusieurs unités, c'est-à-dire plusieurs participants à la même unité ou Divinité; mais est-ce que cette participation se fait par la substance même de l'unité ou de la Divinité communiquée à chaque chose ? Thierry n'en doute pas. « Il n'y a, dit-il, qu'une seule substance de l'unité, qu'une essence unique, qui est la Divinité même et la souveraine bonté. L'unité qui, multipliée, compose les nombres, ou les unités dont résultent les nombres, ne sont que des participations de la vraie unité, et ces participations, ce sont les existences mêmes des créatures. Tant qu'elle participe à l'unité, la chose demeure; si elle en est séparée elle périt. L'unité est la conservation et la forme de l'être, la division en est la ruine. Ainsi, de la vraie unité qui est Dieu, la pluralité est créée, sans qu'il y ait en Dieu pluralité et nombre. »

Rien ne paraît plus clair : l'unité et la Divinité ne sont pas la forme substantielle de la matière, elles sont mieux que cela, car elles en sont la forme transcendantale, essentielle. En se communiquant unes et identiques à tous les êtres, elles créent la pluralité. Dieu fait donc le fond du monde, le monde est une création, mais immanente. Thierry va plus loin que Bernard : celui-ci avait mis la matière en dehors de Dieu; du moins

entre elle et Dieu, il avait interposé les Idées divines et peut-être ces formes natives qui résultaient de l'application de ces Idées à la matière, c'était peu de chose d'ailleurs. Quant à Thierry, il n'hésite pas à unir Dieu intimement à la nature des choses.

C'est ce qu'il fait plus explicitement encore dans le paragraphe où il traite des générations de l'unité. Là, non content d'affirmer sa présence dans les êtres, il explique comment l'unité produit d'elle-même. « Pour produire, elle doit se multiplier d'abord par elle-même, puis par un nombre différent d'elle-même. Multipliée par elle-même, elle produit une *égalité* d'elle-même, car l'unité multipliée par l'unité égale l'unité, et cette unité ainsi produite, c'est le *Verbe*. » Thierry explique très ingénieusement, en poursuivant ce concept, les différents attributs de la génération du verbe, puis il passe à la génération des choses par l'unité, et il montre comment le verbe ou l'unité engendrée par l'unité, étant égal et identique à l'unité qui l'engendre, étant en même temps sa figure et sa splendeur, se retrouve être aussi la figure et la splendeur des autres choses produites par l'unité, en un mot, le verbe est la notion, la prédétermination des choses, il en est l'existence même.

« Comme l'unité est l'être premier et unique de toutes choses, comme cette égalité (ou le verbe) égale l'unité, il est nécessaire que cette égalité (le verbe) égale aussi l'existence des choses, c'est-à-dire qu'elle soit le mode, la définition, la détermination éternelle de toutes choses, en deçà, au delà de laquelle rien n'est possible. Cette égalité d'unité (le verbe) est donc comme la figure et la splendeur de l'unité; la figure, car elle est le mode selon lequel cette unité opère dans les choses: la splendeur, parce qu'elle est ce par quoi toutes choses se distinguent les unes des autres: toutes, en effet, se distinguent par leur fin et leur mode particuliers. Ce mode ou cette égalité (le verbe), les anciens philosophes l'ont appelé tantôt l'esprit de Dieu, tantôt la Providence, tantôt la sagesse créatrice. Et avec raison: car, *si la divinité est l'unité, elle-même est l'être unique de toutes choses, et, pour ce motif, l'égalité d'unité (le verbe) est le mode en dehors duquel rien ne peut exister, mais un tel mode n'est que la première éternelle sagesse*. C'est selon la sagesse seule que l'être de chaque chose est déterminé..... Les notions des choses sont renfermées au même lieu d'où les formes de toutes choses et les modes tirent leur existence, car le concept d'une chose est contenu dans son égalité. »

Thierry veut-il dire que les Idées, les notions spécifiques des choses, sont à la fois dans l'unité qui est Dieu et dans les choses mêmes, comme cette unité, de telle sorte que l'unité leur donne, non-seulement l'être en général, mais l'être déterminé et spécialisé? Y a-t-il en Dieu et avec Dieu, dans les choses, ce que l'on appelle les espèces? C'est ce qui semble bien résulter des textes suivants.

« Comme chaque chose tire son existence de l'unité ou Dieu, ainsi chaque chose tire sa forme, son mode, sa mesure de l'égalité d'unité (ou du verbe qui est en Dieu). L'homme et quoi que ce soit, existe parce qu'il est un...: de même la forme de l'homme procède de l'égalité de cette unité par laquelle il subsiste... De même que l'égalité d'unité (ou le verbe) contient en elle-même et engendre d'elle-même les notions des choses, ainsi cette même égalité contient en elle-même et produit en elle-même les formes de toutes choses; de même que l'unité elle-même procrée d'elle-même tous les nombres (et il a dit que les nombres sont les choses) ainsi l'égalité d'unité produit toutes les proportions et les ramène toutes à elle. D'elle, toute chose tire son existence, et, d'une manière générale, on peut affirmer que l'égalité d'unité (le verbe) est la forme d'existence pour chaque chose : *imo universaliter affirmandum est ipsam unitatis aequalitatem esse singulis rebus essendi formam.* »

Voilà une affirmation bien précise: l'unité divine, par sa présence, produit les choses, et l'Idée divine produit les formes d'elle-même. Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit des choses idéales et des concepts. « Cette égalité d'unité (cette Idée), dit-il, est la vérité même des choses...: la vérité pour toute chose est le premier être et la première substance, et celui qui dit la vérité dit ce qui est dans la chose. »

La pensée de Thierry, d'après tous ces textes, n'est pas douteuse. Il est panthéiste réaliste. Pour lui, Dieu est à la fois l'être et le mode d'être des choses par la communication de sa substance et de son Idée: s'il admet la création, c'est parce qu'il est chrétien et disciple de Moïse, mais il explique le monde sans elle, ou en supposant que cette création est absolument immanente, presque identique à l'émanation. Toutefois, il faut reconnaître qu'il est beaucoup plus hardi que Bernard de Chartres, lequel s'en tient prudemment à une formule obscure, à une union mal définie de Dieu et des corps. Thierry applique résolument au monde des existences ce qui se dit du monde des essences, et il attribue à Dieu, dans le premier, le même

rôle que dans le second; comme les unes, dans leur vie abstraite, idéale, vivent de Dieu et en Dieu, ainsi les autres, d'après lui, sont de Dieu et en Dieu. Il y a là plus que le Réalisme, qui prête la réalité aux conceptions des choses; il y a là le Panthéisme même, qui de plus identifie cette réalité des concepts avec la Divinité. Thierry continue Jean Scot Érigène et Denys l'Aréopagite, il prépare son compatriote Amaury de Chartres. Il s'est même probablement inspiré du néoplatonisme alexandrin.

4° *Le système de Bernard Silvestre.* — Bernard Silvestre paraît avoir connu les mêmes modèles et embrassé le même système que Thierry : on se souvient d'ailleurs qu'il lui a soumis son *De mundi universitate* avant de le publier. Comme Thierry, Bernard de Tours a fréquenté les Alexandrins, tels que Proclus, Saint Denys l'Aréopagite, Scot Érigène, et les platoniciens, comme Chalcidius, Macrobe et M. Capella. Mais, en même temps, il semble avoir subi la discipline philosophique et littéraire de Bernard de Chartres, si l'on en juge par les ressemblances singulières de forme et de fond que l'on a constatées entre eux. Il réunit en quelque sorte en lui-même ces deux philosophes. Il écrit comme Bernard en prose et en vers, mais il pense plus hardiment que lui : il pense comme Thierry.

A son exemple et à l'exemple de Platon et des Gnostiques, il admet deux principes éternels², Dieu et la Matière, et entre eux une série d'êtres échelonnés, réunissant l'un à l'autre. Dieu, c'est la lumière, c'est l'unité solitaire, inaccessible, infinie, éternelle, c'est le *Tagathon* qui vit au plus haut des cieux, escorté à droite et à gauche des hiérarchies des anges. Ce Dieu lumière s'épanche en trois rayons qui procèdent l'un de l'autre et reviennent à leur source : c'est la Trinité chrétienne, où Bernard distingue le Père, la Sagesse et la Volonté. Cette Sagesse et cette Volonté s'accordent ensemble dans l'opération et font le monde d'un commun accord. Bernard ne dit pas encore de quelle manière, si c'est par création ou par émanation. Il ajoute que le monde ayant des causes éternelles et perpétuelles est lui-même éternel et perpétuel : pour le même motif il est

¹ Voir l'abbé Berthaud, cité plus haut.

² Voir le résumé de *Bernard Silvestre* dans l'*Histoire littéraire*, XII, 263 et dans Cousin, *Fragments philosophiques*, Abélard, 176.

parfait et complet. Peut-être parle-t-il du monde idéal qui est dans la pensée de Dieu. Il paraît plutôt qu'il a en vue le monde des existences, car il montre comment les causes éternelles et perpétuelles agissent par un enchaînement de causes subordonnées, lesquelles transmettent leur effet des anneaux supérieurs, qui sont le ciel, les astres, les éléments, aux anneaux inférieurs jusqu'à la Matière, qu'elles animent de l'Âme du monde. La Matière et cette Âme produisent à leur tour les choses sensibles. « L'éternité des choses résulte de la vie de l'Esprit, de la Matière, de l'Âme du monde et de ses productions : mais tout est animé d'une flamme intellectuelle. » Ainsi c'est bien le monde réalisé, tiré de la Matière, qui est éternel, perpétuel, complet. Ce trait seul suffirait à distinguer Bernard de Tours de Bernard de Chartres qui niait précisément, à l'encontre de Platon, l'éternité de la matière.

Mais alors quel rapport y a-t-il entre ce monde sensible et le monde intelligible qui est dans la *Noys* ou la pensée de Dieu ? Bernard ne le dit pas clairement : il appelle Dieu un dispositeur, un réformateur, *dispositor, reformator* : il dit qu'il anime le ciel et les anges, qu'il a donné aux astres, aux étoiles, un rayon de sa substance, rayon qu'il appelle *divinité*, qu'il a fait de même pour le monde, en lui donnant l'Entéléchie, et pour l'homme, en lui donnant l'âme. Son esprit pénètre tout. Mais cette participation de sa substance se fait-elle par similitude ou par identité ? Il ne le dit pas nettement. Cependant il indique entre le monde sensible et le monde intelligible une telle dépendance, une telle communication d'attributs, que l'un semble bien procéder de l'autre et demeurer en lui : « La *Noys* enfante toujours la Volonté divine, écrit-il ; de même elle a formé, avec les copies des images éternelles qu'elle porte en son sein, l'Entéléchie ; l'Entéléchie, à son tour, a informé la Nature, et la Nature a informé la suite des choses. » Ailleurs il s'exprime encore ainsi sur la *Noys* : « Elle réforme les espèces des choses selon sa propre ressemblance ; en regardant les Idées éternelles elle a marqué la Matière au cachet des Idées, et la Matière a enfanté les essences, les éléments, d'elle-même et en elle-même. Voilà le monde, s'écrie la *Noys*, *cui Noys vita, cui Ideæ forma, cui Materies elementa* » Mais voici peut-être ce qui met hors de doute la pensée de Bernard. Parlant des rapports de la *Noys* avec l'âme du monde, il s'exprime ainsi : « La vie, l'éclat, l'Entéléchie des choses ont pris leur origine dans cette vie et cette lumière et en ont découlé : *quadam velut*

emanatione. » L'émanation, voilà le mot qui rend sans doute le mieux l'opinion de Bernard ; le monde, d'après lui, sort de la Divinité comme la flamme du foyer, mais il n'ose pas le dire explicitement : car il sent que cette doctrine est beaucoup plus alexandrine qu'orthodoxe. Il a pourtant fait son possible pour la christianiser : il y a inséré la Trinité, les anges, les Idées de saint Augustin, le mot de création : mais au fond elle reste bien celle du *Timée* et surtout de Macrobe. C'est à Macrobe et à Capella que Bernard a emprunté son cadre fabuleux, ses voyages à travers les cieux : c'est à son exemple qu'il prête l'intelligence aux astres, une âme au monde, et qu'il déclare ce monde éternel et parfait.

5° *Système de Gilbert de la Porrée.* — Gilbert de la Porrée s'est fié sur sa prudence et sa science pour traiter les questions agitées de son temps à sa façon et sans danger, mais il s'est trompé : il a voulu fuir le côté ontologique du platonisme et le traiter en logicien disciple d'Aristote, non en métaphysicien : malgré cette précaution, il s'est heurté au dogme catholique de la sainte Trinité.

Nous n'analyserons pas ce *Liber de Causis* qu'on lui a récemment attribué : c'est un remaniement et un abrégé de l'*Elevatio theologica* de Proclus, ouvrage intéressant sans doute, qui eut plus tard une grande influence sur le développement du panthéisme, mais que Gilbert lui-même a moins utilisé que d'autres, moins peut-être que Bernard et Thierry. La terminologie de ce traité néoplatonicien, l'ensemble de ses idées, ne se retrouve pas dans les autres écrits de Gilbert. Evidemment, cet esprit pratique a été effrayé des hautes considérations de Proclus, et il a voulu les tempérer par celles d'Aristote : il a donc négligé les grandes formules alexandrines sur les causes et les êtres abstraits pour revenir comme Aristote à l'étude des individualités. C'est en celles-ci qu'il a cru trouver l'explication de l'Universel, et sur ce point l'accord d'Aristote et de Platon¹. Voici ce qu'en dit Jean de Salisbury. « Pour exprimer l'opinion d'Aristote, Gilbert, évêque de Poitiers attribue l'universalité aux formes natives et s'évertue à en montrer la conformité. Or une forme native est un exemple, une copie de l'original : elle n'a pas son siège dans l'intelligence divine, mais elle est inhérente aux choses créées.

¹ *Métal.*, II, 17.

En grec, elle s'appelle *ειδος*, parce qu'elle est à l'Idée divine ce que l'exemple est à l'exemplaire : sensible dans l'objet sensible, elle est conçue par l'esprit comme insensible ; singulière dans les objets singuliers, elle est universelle en tout. »

On voit la préoccupation de Gilbert : c'est d'écarter l'Idée divine, l'espèce, des choses singulières, et de trouver l'Universel en dehors d'elles et de Dieu, dans les choses mêmes, tout en respectant leur singularité. Dans ce but, il suppose, à la suite de Bernard de Chartres, l'existence des formes *natives*, sorte d'idées concrètes, qui existent dans les individus, pour les constituer et pour les informer à l'exemple des Idées divines. En tant qu'elles sont constitutives des êtres avec la matière, elles sont singulières, sensibles comme les êtres eux-mêmes : en tant que représentatives des Idées divines, elles sont insensibles, et de plus universelles ; car elles ont, du moins toutes celles d'une même espèce de choses, une conformité commune avec les Idées elles-mêmes dont elles sont les copies, puis surtout entre elles. C'est cette conformité des formes natives d'une même catégorie de choses qui constitue leur universalité : distinctes chez les individus par leur nature, elles sont identiques entre elles dans la totalité, par leur côté représentatif, par leur similitude absolue.

Cette théorie n'est pas sans valeur, elle élimine le panthéisme : elle devrait même éliminer le Réalisme et aboutir au Conceptualisme, car cette universalité des formes, consistant, non dans leur état matériel, mais dans leur identité de traits, dans leur ressemblance mutuelle avec les Idées, est l'objet et comme l'œuvre de l'esprit ; c'est une universalité logique, la seule qui existe dans les choses. Mais Gilbert et ceux de son école avaient une tendance invincible à réaliser au dehors leurs concepts logiques, et ils prêtaient à cet Universel qui n'est qu'intentionnel une certaine existence objective. Ce fut là le malheur de Gilbert. Tandis que les autres étaient amenés par leur Réalisme à tout confondre avec Dieu et en Dieu, il fut conduit par le sien à tout diviser, en dehors de Dieu et en Dieu. Ce qu'il fit dans les choses, où, non content de séparer la forme de la matière, il sépara dans la forme même la singularité de l'universalité, leur accordant à chacune une réalité, il le répéta dans la Divinité¹. Dans celle-ci, il y a la

¹ R. L., Poole. p. 180, cite sur la Théologie de Gilbert les articles de Lipsius, dans l'*Ersch and Grubers Allegemeine Encyklopædie*, sect. I, vol 67, — et le résumé d'Héféle, *Histoire des Conciles*, VII, 300.

nature divine et les trois personnes : dans la nature divine, on peut considérer l'être simple, absolu, abstrait, qui est Dieu, et la forme, par laquelle il est Dieu, la Divinité : dans les personnes, on peut considérer celui qui est le Père, le Fils, le Saint-Esprit, et de plus, la forme de paternité, de filiation, le *id quod*, et le *id quo*, l'ayant et sa forme. Gilbert revenait ainsi aux concepts d'Unité et d'Être transcendant, qui appartiennent à l'école de Scot Erigène et se retrouvaient dans Thierry. Il ne pensa point que c'était là, surtout en Dieu, de pures considérations de l'esprit, de simples divisions mentales. La réflexion et le raisonnement ne distinguent point et ne réalisent point à part leurs objets, mais les identifient entre eux aussi étroitement que possible. Le Réalisme platonicien de Gilbert l'empêcha de réunir ainsi ce que son esprit divisait dans la nature et les personnes divines ; il fit des choses différentes, de Dieu et de la divinité, du père et de la paternité, même de la nature et des personnes. Il retrouva dans l'Être divin ce qu'il avait vu dans l'être créé, le côté singulier et le côté universel, sans remarquer que ce double élément, au lieu d'être une vérité des choses, n'était qu'un mode de conception de son esprit, et qu'il passait de l'être logique à l'être ontologique.

S'il fut resté sur le terrain philosophique, l'Église ne se serait sans doute pas émue de ses affirmations : mais il donnait une explication théologique nouvelle de la Trinité ; c'est pourquoi deux de ses archidiacres et saint Bernard le déférèrent au Pape. Le concile de Reims établit contre lui, sans le condamner (car il sut se défendre), quatre propositions, contradictoires à ses conclusions sur Dieu, et à ses principes réalistes ¹. Il divisait tout dans la Divinité, le concile décréta que tout était un en Dieu, et qu'il n'y avait de distinction réelle qu'entre les trois personnes prises comme telles. L'on put croire que le Réalisme était condamné avec lui : ce fut le contraire qui arriva. Seul, le Réalisme Trinitaire était frappé, et encore parce qu'il aboutissait à la division de l'Être essentiellement un. Le Réalisme philosophique et unitaire qui, semblable à celui de Thierry, faisait de Dieu et du monde une grande unité, n'en fut que plus vivace. Et nous ne nous étonnons point que Thierry, qui assistait au concile de Reims (1148) tenu contre Gilbert, loin

¹ Voir l'intéressant chapitre VI des *Illustrations*, où R. L. Poole rend compte du jugement de Gilbert de la Porrée.

de recevoir un contre-coup de la défaite de son ami, ait été au contraire entouré d'honneurs par l'archevêque de Trèves. Au fond, son système, en partant des mêmes principes platoniciens, aboutissait à des conclusions toutes contraires. Il en est de même de Bernard de Tours : il put très bien composer son *De mundi universitate* de 1145 à 1153 et y cacher son panthéisme sous de très beaux vers. Comme Jean de Salisbury l'insinue, Gilbert, tout en faisant partie de l'école de Bernard et en suivant son Réalisme, avait pris sous l'inspiration d'Aristote une direction opposée. Les autres n'étaient que des ontologistes, des métaphysiciens, des idéologues, partisans de l'identité : lui, c'était un logicien, un analyste, un partisan de la division et du morcellement universel : les uns et les autres, en tant que réalistes et platoniciens, faisaient de leur esprit la mesure des choses et en réalisaient toutes les conceptions : mais tandis que ceux-ci, avec Platon et les Alexandrins, les confondaient dans une grande unité, Dieu, lui, avec Aristote, les fragmentait toutes, jusqu'à Dieu lui-même, en d'innombrables entités.

Gilbert eut un certain nombre d'élèves qui gardèrent ses théories : au concile il en présenta deux, l'un d'Angleterre, l'autre de France ; ils montrèrent leurs cahiers d'école, pleins sans doute de réalisme, car Gilbert les désavoua : après le concile, il y en eut un autre dans le Midi, qui fit un traité en sa faveur contre saint Bernard. Enfin il se forma pendant assez longtemps la secte de ceux qu'on appela les Porrétains¹.

6°. — *Système de Guillaume de Conches et d'un disciple de Thierry.* — Entre ces deux partis, (car Gilbert et Bernard formèrent écoles), se tenaient les timides ou les esprits peu philosophiques : tels étaient Guillaume de Conches et celui qui publia un Commentaire du *De sex dierum operibus* de Thierry. Guillaume de Conches, avons-nous dit, a glosé le Timée : il a fait trois ouvrages intitulés : *Philosophia mundi* Quoi qu'en dise R. L. Poole, il n'était pas moins philosophe que grammairien. Contre Bernard de Chartres, son maître, il soutenait avec raison que tout livre est écrit dans une intention philosophique. Volontiers il aurait suivi Platon, Bernard, Thierry ; comme ceux-ci, il distingue à peine les trois personnes divines entre elles et avec la nature divine,

¹ Lebeuf, *Dissertation*, II. 251.

ce qui l'a fait accuser de Sabellianisme par Guillaume de Saint-Thierry. Comme eux encore, il admet que le Saint-Esprit soit l'âme du monde¹. Comme Platon, comme Bernard Silvestre, il reconnaît entre Dieu et l'homme une hiérarchie d'esprits bons et mauvais, et voit dans les créatures une allégorie des choses divines. Mais Guillaume de Conches eut peur des moines et des Cornificiens ; sur les sommations de Guillaume de Saint-Thierry, il publia ses *rétractations*². Plus prudent que Thierry et Bernard Silvestre, il eut soin d'affirmer la création du monde et d'en nier la perpétuité et l'éternité. Il renia ses idées sur la Sainte Trinité, la génération du Verbe, et le Saint-Esprit, âme du monde. Il poussa plus loin ses précautions, et, par crainte de se compromettre, il abandonna l'ontologie de Bernard, la logique de Gilbert, et se confina dans la physique. Il expliqua le monde principalement par des raisons naturelles et s'attacha à la doctrine des atomes, empruntée à Démocrite et à Épicure, en l'épurant selon les principes de la foi.

Le disciple de Thierry, qui a envoyé l'ouvrage de son maître à l'impératrice Mathilde, et en a composé, d'après lui, un autre sur le même sujet, est un théologien des temps postérieurs, très au courant des *Sentences* de Pierre Lombard et des questions alors controversées. « A l'œuvre de Thierry, dit-il, j'ai ajouté la mienne : je l'ai composée après avoir lu la sienne, semblable à l'homme qui, ne pouvant faucher, ramasse les épis tombés de la faux du robuste moissonneur. S'il y a dans mon écrit quelque chose de louable, il faut l'attribuer à la source même, plutôt qu'à celui qui y puise. Ce qu'on y trouvera de particulièrement bon, j'espère, c'est que j'ai accordé la plupart des opinions des philosophes avec la vérité chrétienne, afin que l'Écriture sainte reçoive de ses adversaires mêmes une force et une défense. » Quoi qu'il en dise, c'est un scolastique, disciple de Pierre Lombard autant que de Thierry. Aussi reste-t-il dans les limites de l'orthodoxie, sur Dieu, la création, le monde. Il attache beaucoup d'importance à la connaissance de la nature des choses : c'est pour avoir ignoré la nature de la Divinité et de l'humanité, dit-il, que Nestorius et Eutychès ont erré. Eutychès a prétendu que l'humanité avait passé dans la Divinité, mais c'est impossible, car,

¹ R. L. Poole, p. 173.

² R. L. Poole, p. 349, 351.

la Divinité étant une forme en dehors de la matière, elles n'ont pas de matière commune pour sujet et ne peuvent se transformer l'une dans l'autre. D'autres ont affirmé que le Christ est un individu de l'espèce humaine; c'était l'opinion de Pierre Lombard, qui fut condamnée par Alexandre III. «C'est faux, dit le disciple de Thierry, car l'espèce spécialissime est tout l'être substantiel de ses individus, et si le Christ était un individu humain, il serait tout homme et pas Dieu. L'espèce humaine se dit de lui, *non ad quid*, mais *ad quale*; elle est pour lui comme une différence substantielle. » Il réfute ensuite d'autres erreurs, distingue les trois principales causes de la création, qui sont la matière première, les raisons séminales ou les aptitudes de la matière première à devenir telle ou telle chose, et Dieu qui met ces aptitudes en acte par sa vertu. Il définit la matière une pure possibilité, contenant toutes choses en puissance, et passant à l'acte sous l'influx de la nécessité absolue, qui est la Sagesse divine. Celle-ci contient en elle-même dans sa puissance active toutes les formes de la matière, qui, d'abord, renfermées en elle, se déroulent successivement et hiérarchiquement dans l'existence. C'est la théorie de saint Augustin sur les Idées et la création. Il admet franchement celle-ci et ne veut pas que la matière soit co-éternelle ou même éternelle : il explique fort bien que le développement des choses selon les lois de la Sagesse divine ne nuit pas au miracle. Bref, il n'a rien des audaces de son maître, on ne dirait pas même qu'il les soupçonne. Ce n'est pas un esprit aventureux comme lui, mais un fidèle étudiant, qui s'en tient aux doctrines courantes de toute l'école, à celles que patronne l'autorité ecclésiastique.

C'est dans cette même catégorie qu'il faut ranger les autres philosophes chartrains, comme Ive de Chartres, Bernard de Quimper, lesquels, dit-on, avaient quelques sympathies pour Abélard et n'étaient pas réalistes. Il en est de même des disciples de Gilbert, Rotrou de Beaumont, Jordan Fantome, Jean Beleth, Nicolas d'Amiens : les ouvrages de ces deux derniers ne portent aucune trace de platonisme. Nicolas d'Amiens, dans sa *Somme contre les Mahométans*, s'inspire de la méthode de Pierre Lombard. Jean de Salisbury qui parvint à l'âge mûr après les échecs successifs de tous les systèmes philosophiques et théologiques de ses maîtres, se consacra surtout à la critique, à l'observation morale, et à la défense des lettres. Cet esprit distingué, cet écrivain délicat, juge avec finesse et sympathie toutes les théories, mais il s'abstient par prudence d'en

formuler une qui l'engage : il se passionne exclusivement pour les belles-lettres.

Quant à Arnaud de Bonneval, il n'est pas de l'école de Chartres, à proprement parler ; toutefois, il a pu en ressentir quelques influences. Il a pris le juste milieu, celui qu'adoptèrent les philosophes futurs. Il a gardé l'esprit de chaque parti. Aux Nominalistes et aux Scolastiques, disciples d'Aristote, il emprunte l'exactitude et la prudence doctrinales : aux Platoniciens réalistes, il dérobe un certain goût pour les symboles, les allégories, les explications mystiques ; enfin il accorde à la grande autorité de l'Église le droit de tout contrôler, et il anime tous ses écrits par les textes des Pères et de l'Écriture Sainte.

II. SCIENCES SACRÉES.

1° *Théologie positive.* — Ce qui précède nous fait comprendre le rôle joué par la Théologie positive dans l'école de Chartres, au XII^e siècle. Il fut très restreint. Le goût de la philosophie platonicienne fit reléguer les Pères et l'Écriture Sainte au second plan. On possédait les principaux Pères de l'Église latine et quelques Commentateurs. Ces auteurs furent surtout étudiés par ceux de nos étudiants qui occupèrent des fonctions ecclésiastiques. Ivo, l'homme de la tradition, soit dans son traité *De convenientia Veteris et Novi Testamenti*, où il semble un écho de saint Anselme, soit dans sa controverse avec les Grecs sur le *Filioque*, s'abrita derrière les Pères et les livres sacrés. Geoffroy de Chartres l'imita. Gilbert de la Porrée, non content de commenter presque toute l'Écriture, devint familier avec saint Hilaire et beaucoup d'autres Docteurs. Mais les écolâtres se tinrent généralement en dehors du dogme dans leur philosophie, et ils firent de la théologie, en partant, non de la tradition, mais de leurs principes propres, ou bien ils regardèrent les auteurs profanes comme organes de la Révélation presque au même titre que les auteurs sacrés, et s'efforcèrent de les accorder ensemble. Ils appelaient Platon, le Théologien. « Nous expliquons comment s'est fait ce qui est raconté dans l'Écriture Sainte, disait Guillaume de Conches. » Conformément à ce principe, ils empruntaient aux païens l'explication

des mystères et se faisaient forts d'en rendre compte naturellement. Guillaume de Conches, Gilbert, Thierry, nous l'avons vu, appliquèrent leurs essais à la Sainte Trinité, d'autres, à la création. Thierry prétendit aussi interpréter la Genèse, physiquement et littéralement. Ni les uns ni les autres ne voulaient être hétérodoxes ; au contraire, ils désiraient tous suivre la foi et la servir. Bernard rejeta l'éternité de la matière pour rester fidèle à la doctrine des Pères ; Thierry et Gilbert ne s'aperçurent pas d'abord des incompatibilités, existant entre leur théorie platonicienne et l'enseignement de l'Église. Ce dernier promit au Pape de corriger ses livres. Guillaume de Conches, sur la fin, disait en matières dogmatiques : *Christianus sum, non Academicus*. On comprit, seulement après la condamnation de Gilbert et d'Abélard, et après l'apparition des *Sentences* de Pierre Lombard, que l'explication de la foi devait se puiser chez les Pères et dans l'Écriture Sainte, et non chez les philosophes païens. Alors les Chartrains changèrent leur méthode, et redevinrent de vrais théologiens, soucieux du sens traditionnel des dogmes.

2. *Théologie morale*. — Pendant que les écolâtres s'occupaient des théories, les pasteurs et les moines étudiaient les canons, les règles de la vie monastique, et les lois divines. Saint Ivo répondait, dans ses lettres, à un nombre infini de consultations sur des questions morales. Gilbert donna quatre solutions à des cas de conscience que nous avons encore. Hugues, abbé de Saint-Jean, écrivit un traité *sur les Sacrements*, dont saint Bernard disait : « Je n'y ai rien aperçu que d'utile et de louable, rien qui ne fût conforme à l'analogie de la foi, à la saine doctrine, et à l'édification spirituelle ; excepté seulement, puisqu'entre amis on ne doit jamais se flatter au préjudice de la vérité, excepté, dis-je, que j'ai été peiné de vous voir défendre au commencement de cet opuscule la même proposition sur les sacrements que j'avais relevée dans notre dernière entrevue. C'est à vous de voir, s'il vous souvient de ce que je vous dis alors sur ce sujet, comment vous pouvez concilier cette opinion avec le sentiment de l'Église. »

La lettre des moines de Saint-Père au même saint Bernard montre combien l'attention était attirée sur les questions pratiques¹. Ils demandaient dans leur première lettre : « Comment et

¹ *S. Bernardi opera*, 1719, 502.

jusqu'à quel point la règle s'impose aux profès? est-ce que tout y est précepte et par conséquent péché pour les transgresseurs, ou bien seulement conseil et avis, si bien que la profession soit de peu d'importance et que l'on ne pèche point en la violant? Ou bien certaines règles ont-elles la force de précepte et d'autres celle de conseil?... Et dans ce dernier cas, à quels signes les reconnaîtra-t-on?... » Il demandaient encore « quels étaient les degrés et les limites de l'obéissance. » Ils ajoutaient « que si l'on devait regarder les ordres d'un homme comme venant de Dieu, il n'était pas possible à un moine sous un abbé de se sauver, car dans cette foule de préceptes que les prélats augmentent souvent par leur incurie, il n'est pas possible, du moins il est très difficile, de ne pas prévariquer. » Ils s'écriaient « que le moine ne pouvait plus pécher véniellement, puisque dans toutes ses actions il courait risque de désobéir: » ils concluaient: « qu'il ne fallait pas attribuer à Dieu tous les commandements de l'homme, qui n'étaient pas contre Dieu, sinon le moine ne pourrait plus commettre de péché véniel ou léger... Est-ce là, disaient-ils, cette voie pour parvenir à Dieu, d'autant plus sûre qu'elle est plus étroite, d'autant plus certaine qu'elle est plus ardue? Le moine peut à peine naturellement fuir le chemin du mal et suivre celui du bien, et voilà qu'il doit en plus s'efforcer avec autant de soins d'observer les ordres et les défenses de son abbé. Beaucoup croient à cette obligation, mais peu et même aucun ne la remplissent intégralement: cette sentence rigide n'aboutit-elle pas au même résultat que cette liberté de manger des viandes offertes, si blâmée par l'Apôtre? » Et à propos du texte de saint Paul, disant que la manducation des viandes était péché ou ne l'était pas, selon la conscience de chacun, ils demandaient « si l'on pouvait ériger en règle générale que la bonne action est mauvaise si on la croit mauvaise et dans la mesure où on la croit telle » et au cas où il en serait ainsi, ils demandaient encore « pourquoi il n'en serait pas de même de l'action réputée même faussement bonne » Ils faisaient beaucoup d'autres questions. « La désobéissance était-elle coupable autant que l'obéissance était méritoire? jusqu'à quel point obligeait la stabilité, et pour quelles raisons pouvait-on la violer? Comment saint Grégoire avait-il accordé la communion à un moine apostat, et obligé à la loi du mariage un époux faisant vœu de continence? Si les évêques reclus par pénitence dans des monastères y avaient porté l'habit des moines? Pourquoi la discipline monastique

était-elle appelée un second baptême ? Si pendant le changement d'un abbé, un moine pouvait changer de monastère ? Lequel valait le mieux, sous un abbé douteux, de rester ou de s'en aller ? » Dans une autre lettre, ils demandaient à saint Bernard, si l'on peut monter à l'autel sous l'impression de la colère ? comment l'âme de saint Paul était à la fois dans son corps et aux cieux ? quels étaient ces cieux où Dieu nous récompenserait ?

3° *Droit canon.* — Pour certains cas de conscience, il fallait recourir au Droit canon et au Droit civil. Saint Ive, qui faisait bien observer les canons, avait rédigé, avons-nous dit, trois grands recueils, en se servant d'Anselme de Lucques, de Burchard de Worms, et d'autres collections encore. Il ouvrit la voie aux canonistes français indépendants de l'école de Bologne, comme Hugues de Châlons ; il servit grandement à Gratien. Et l'on peut croire que, sans le succès du Décret compilé par ce dernier, venu 50 ans plus tard, le mouvement d'études canoniques aurait pris sa source dans l'école de Chartres. Pierre le Chantre rapporte que le doyen Ive jetait à terre le *Décret* et le foulait aux pieds¹. C'était sans doute parce qu'on l'étudiait avec excès. L'on voit l'archidiacre Ansgar léguant au Chapitre les *Canons* et le *Décret*, et plus tard nous reverrons un certain nombre de canonistes².

4° *Droit civil.* — Le Droit civil suivait la fortune du Droit canon. Elève de Lanfranc, saint Ive apprit de lui les *lois romaines*, et, selon Theiner et M. de Savigny, en sema ses écrits. Dans ses collections et ses *Lettres*, on retrouve des extraits des *Institutions*, des *Pandectes* (Vieux Digeste), du *Codex*, de l'*Építome de Julien*, du bréviaire d'*Aignan*³. Thierry possédait aussi ces livres comme on le voit dans son obit. Ils sont tellement exploités par saint Ive, que les historiens sont tentés de lui attribuer la renaissance du droit Justinien en France, et conviennent au moins qu'il l'a connu plus que tous ses autres contemporains, plus qu'Abélard, par exemple, et l'école de Paris : c'est lui qui a initié aux sources et aux textes du Droit le clergé français.

¹ *P. L.*, t. 205, col. 164.

² *Cart. de N.-D.*, III, 131.

³ V. les *Disquisitiones* de Theiner. *P. L.*, t. 161, en tête. — Savigny, I, 193.

Il l'a fait si bien que le concile de Reims de 1131 défendit aux moines l'étude du Droit civil, et que le 2^e concile de Latran en 1139 réitéra cette défense, si l'étude était faite en vue du gain. En résumé, pour l'un et l'autre Droit, l'école de Chartres a de beaucoup précédé celles de Bologne et de Paris, mais elle a été ensuite surpassée.

5^o *La Liturgie.* — Reste la Liturgie. Elle eut lieu de se pratiquer dans de belles cérémonies, sous saint Ive et Geoffroi ; elle fut en même temps étudiée spécialement. Si saint Ive n'est point l'auteur du *Micrologue*, comme l'a prouvé dom Germain Morin, il a fait un beau sermon (24) sur la *Dédicace des Eglises*, sur la *signification des ornements sacrés* ; dans ses *Lettres*, il a traité plusieurs points liturgiques. Gilbert, à son exemple, ne dédaignait pas cette science. Jean Beleth, son disciple, l'a cité plusieurs fois dans sa *Somme liturgique*, sur le jeûne au temps pascal, sur la fête de saint Jean-Baptiste, sur la conclusion des oraisons dans l'office des morts ¹.

D'autres Chartrains manifestèrent leur goût pour la liturgie d'une manière plus pratique et plus artistique, c'est-à-dire en écrivant de fort beaux livres pour les offices. Pendant que l'on faisait des tables d'or pour les autels, qu'on les enrichissait de vases précieux, qu'on entourait le chœur de tapisseries, qu'on le pavait de marbre, qu'on le fermait par un jubé, orné d'un beau crucifix, pendant qu'on munissait la sacristie de calices d'or, et d'ornements de soie, pendant qu'on posait partout des verrières magnifiques, et que l'on enrichissait la façade d'admirables sculptures, on composait aussi des livres liturgiques à grands frais. On choisissait pour les écrire le plus beau parchemin, on les enluminaient des plus fines et des plus éclatantes miniatures, on les revêtait de couvertures d'argent. Saint Ive laissa un *Missel*, un *Epistolier*, un *Evangélaire*, un *Légendaire* pour Matines, couverts de cette matière ². L'évêque Gosselin (1158) donna un *Evangélaire*, revêtu d'or et de pierres précieuses. Le chantre Gerogius, Ansgar, Lambert, Raoul, léguèrent leur *Antiphonaire*, leur *Graduel*, et leur *Tropaire* ; un *Graduel*, fut offert par le sous-chantre Garin, un *Antiphonaire*, par le sous-diacre Guillaume, un *Epistolier*, par Pierre, un *Lectionnaire*, un *Evangélaire*, un *Homélaire* couvert

¹ V. Chap. 54, 130, 146.

² *Cart. de N.-D.*, III, 225.

d'argent, par le chevecier Bernard, un beau *Psautier*, par Raoul, un *Bréviaire*, par l'archidiacre Gautier (58). Le prévôt Henri composa un *Passional*, ou recueil de Passions, et le sous-doyen Hugues, le *Martyrologe* et le livre des *Homélies*. Un *Légendaire* est signé ainsi : *Isembaudus me fecit*, un autre *Martyrologe* fut fait par ordre d'Arnold, peut-être le chancelier de ce nom. C'est ainsi qu'on fit présent à l'Église de tous les livres utiles aux cérémonies liturgiques, c'est-à-dire du *Missel*, de l'*Epistolier*, de l'*Évangélaire*, du *Graduel*, pour la messe, du *Martyrologe*, du *Passional* et du *livre des Homélies*, pour les Matines, et enfin de l'*Antiphonaire* pour les vêpres. L'*Évangélaire* et le *Martyrologe* étaient ordinairement les plus riches, car le premier était porté processionnellement comme la Croix, le second était chanté chaque matin avec solennité¹.

En résumé, l'école de Chartres, pendant la première moitié du XII^e siècle, fut le foyer d'une renaissance universelle des études. Elle aima l'antiquité profane et se passionna pour ses écrivains, ses poètes, ses philosophes. Avide de savoir, elle rechercha les écrits d'Aristote, de Ptolémée et des autres auteurs grecs, jusque chez les Arabes d'Espagne, et agrandit le cercle des branches cultivées. Elle sut mener de front la littérature, la philosophie, les sciences, le droit, les arts. Elle porte un cachet d'idéalisme très nuancé, où se rencontrent les influences d'Aristote, de Platon, des Alexandrins, des Arabes, avec celles de la doctrine chrétienne. Tous ces reflets divers, concentrés sur elle, lui constituent une auréole qui n'appartient qu'à elle seule au XII^e siècle². Il n'est pas étonnant qu'elle ait marqué son empreinte sur Amaury de Chartres, et jusqu'au XIII^e siècle sur Guillaume d'Auvergne, et sur les platoniciens et panthéistes qui suivirent.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 191, 40, 211, 58, 124, 175, 199, 154.

² Voir l'introduction de Barach au *De mundi universitate* de Bernard Silvestre XII-XXI. Il cite sur l'école de Chartres, son caractère et son influence, les auteurs allemands, Prantl, Kaulich, Stöckl, Erdmann, Ritter, qui ont fait l'histoire de la philosophie, Werner, qui a écrit sur les rapports de Guillaume d'Auvergne avec les platoniciens du XII^e siècle.

LIVRE QUATRIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

(1155-1205)

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, l'Université de Paris éclipse définitivement les grandes écoles de Chartres, car elle attire presque exclusivement les grands maîtres et la foule des élèves. Vaincues dans cette concurrence inégale, nos écoles ne disparaissent point, mais se replient sur elles-mêmes. Elles ne jettent plus au dehors leur grand éclat d'autrefois; fortes cependant de leur passé, elles se transforment peu à peu, et s'adaptent insensiblement aux circonstances nouvelles qui leur sont imposées. Elles gardent encore, à l'usage des clercs chartrains, l'enseignement des sciences supérieures: elles comptent dans leur sein des *maîtres*, *magistri*, et des chanceliers qui, ayant reçu cet enseignement dans les Universités, le donnent à leur tour: elles sont surveillées par des évêques fort instruits. Néanmoins, elles descendent peu à peu au rang d'écoles locales, préparatoires aux Universités et aux fonctions ecclésiastiques. On a quelque peine pendant un certain temps à saisir des traces de leur existence et de leur vie. Nous résumerons celles que nous avons découvertes, en deux chapitres, consacrés l'un à l'histoire des *maîtres et des élèves*, l'autre à celle des *mœurs et des études*.

CHAPITRE I^{er}

LES MAITRES ET LES ÉLÈVES

I^o LES MAITRES

SECTION I^{re}. — *Les Evêques*. — Le siège épiscopal de Chartres ne fut jamais occupé par des prélats plus savants que dans la seconde moitié du XII^e siècle : c'étaient, *Robert le Breton* (1155-1164), *Guillaume de Champagne* (1164-1176), *Jean de Salisbury* (1176-1180), *Pierre de Celles* (1181-1183), *Renaud de Mouçon* (1183-1217). L'on ne peut affirmer qu'ils aient pris la peine d'enseigner eux-mêmes, quoique ce soit bien vraisemblable pour Jean de Salisbury et Pierre de Celles, mais sans aucun doute ils portèrent un grand intérêt aux écoles.

Robert le Breton était le compatriote de Bernard de Chartres, de Thierry, de Bernard de Quimper : il connut ces deux derniers, ayant été doyen après Samson de Mauvoisin et Zacharie, de 1144 à 1155. C'est pendant son décanat qu'il écrivit à Suger deux lettres que nous avons encore, l'une pour se plaindre d'Hugues de Brétigny et d'Évrard du Puiset, l'autre pour lui notifier l'élection de Gosselin de Lèves¹. Évêque, il introduisit, d'après certains chroniqueurs, *le chant en musique* dans son église². Son obit énumère les présents artistiques qu'il fit à sa cathédrale et aux abbayes fondées par lui. Notons seulement ce trait : il laissa beaucoup de *livres* aux abbayes de Saint-Cyr, de Saint-Remy et de Clairefontaine. Pourquoi ne les donna-t-il point aux écoles capitulaires³ ?

Guillaume de Champagne *, son successeur, était aussi distingué par son éloquence et sa prudence que par sa noblesse. Au dire de Jean de Salisbury, nul ne le dépassait dans le

¹ *Cart. de N.-D.*, I, 238. — Dom Brial, *Recueil des Hist. de Fr.*, 1806, XIV, 429.

² *Gallia christiana*, VIII. — Fisquet, *France pontif.*, Chartres, p. 92, d'après Rouillard, *Parthénie*, 1608, 2^e p., p. 37.

³ *Cart. de N.-D.*, III., 180 : *Libros plurimos et alia multa eisdem (abbatiis) moriens reliquit.*

clergé de France. Rotrou de Rouen, Hubert, archevêque de Cantorbéry, célébraient son talent ¹. Après avoir été un brillant disciple de Pierre Lombard, il eut à cœur d'employer sa haute influence, ses richesses, ses qualités, au profit des savants de son temps, qu'il encouragea dans leurs écrits, qu'il attachait même autant qu'il put à sa personne. Sur la recommandation d'Étienne de Tournay, il protégea l'un d'eux nommé Simon ² : il prêta son appui à Gérard la Pucelle. Étant à Chartres, il donna une prébende canoniale à Pierre de Blois ; étant à Reims, il offrit les fonctions d'écolâtre et une dignité dans le Chapitre à Pierre le Chantre ; il prit pour secrétaire Gauthier de Châtillon, et attira près de lui un clerc renommé d'Orléans, appelé Bertier. Il avait pour amis le professeur Hugues de Champfleury et tous les écolâtres de Paris et des villes voisines. C'est par amitié pour Jean de Salisbury, par admiration pour son talent, qu'il le choisit comme son successeur sur le siège de Chartres ; il le connaissait déjà par ses lettres et l'avait vu plus d'une fois aux côtés de saint Thomas de Cantorbéry. Pierre de Celles ³ le félicita de cet heureux emploi de la faveur royale. Nombreux aussi étaient les savants qui correspondaient avec lui ou lui dédiaient leurs ouvrages. Pierre le Mangeur lui offrit son *Histoire scolastique*, Guillaume de Saint-Thierry, sa *Microcosmographie*, Pierre de Poitiers, sa *Somme*, Gauthier de Châtillon, son *Alexandréide*, Pierre de Blois, son *Speculum*. Tous ces auteurs, dans leur préface, vantaient grandement son savoir : Pierre de Blois exaltait sa *connaissance du Droit canonique et civil*, Gauthier, ses *connaissances philosophiques*, Pierre de Poitiers, son *éloquence*. Ces éloges n'étaient pas tout à fait exagérés. Guillaume de Champagne se montra aussi habile dans les controverses théologiques que dans les affaires politiques. Le pape Alexandre III le chargea d'écrire aux écolâtres de Paris et des villes voisines et de les réunir dans un concile, à Sens, pour examiner une proposition de Pierre Lombard. Non content de présider avec éclat cette assemblée de docteurs, il fit un *traité* savant et profond sur la question elle-même. Mais nous l'avons perdu et il ne nous reste de Guillaume que ses *Lettres* ⁴.

¹ Pierre de Blois, *P. L.*, t. 207, lett. 28 et 122. — *J. de Salisbury*, let. 233.

² Étienne de Tournay, *Lettres*. Desilve, lett. 75.

³ Pierre de Celles, *P. L.*, t. 202, VII, lett. 8.

⁴ *Hist. litt.*, XV, 505-524, etc. — Du Boulay, II. 383, 389, 403.

Quant à *Jean de Salisbury**, il était connu de toutes les écoles, mais surtout de celles de Chartres¹. Lorsque le doyen et plusieurs clercs chartrains traversèrent la mer pour lui porter la lettre du Chapitre l'élisant pour évêque, lorsque le roi Louis le Jeune confirma son élection, il avait une réputation européenne de science et de vertu. Il avait été secrétaire de Thomas Becket, et son compagnon d'exil presque de martyr; il avait rempli de hautes et délicates fonctions près des archevêques de Cantorbéry, du roi Henri II et du pape Adrien IV. Mais surtout on l'avait vu en France, en Italie, en Angleterre, étudiant dans toutes les écoles, près de tous les grands maîtres. Il avait entendu, dans sa patrie, à Oxford, le jurisconsulte *Vaccarius*, à Bologne, *Burgundio Pisanus*, à Naples, un professeur de grec, à Paris et en France, où il avait passé douze ans à partir de 1136, Abélard, Albéric, Robert de Melun, Guillaume de Conches, Richard l'Évêque, Thierry, Pierre Hélie, Gautier de Mortagne, Adam du Petit-Pont, Guillaume de Soissons. Gilbert de la Porrée, Robert Pullus, Simon de Poissy, Hardewinus Teutonicus². Dans cette liste, nous avons déjà signalé plusieurs maîtres chartrains: *Guillaume de Conches*, qu'il suivit trois ans pour la Grammaire et la Philosophie, *Richard l'Evêque*, avec qui il repassa tout le *Trivium* et apprit certains détails du *Quadrivium*, *Thierry*, sous la direction duquel il relut la Rhétorique et la Dialectique, *Gilbert de la Porrée*, qu'il entendit trop peu, à son grand regret. Ces maîtres, élèves de Bernard de Chartres, lui apprirent la méthode de ce grand écolâtre, qu'il a décrite avec tant de détails.

Ses amis et ses correspondants se recrutaient aussi parmi les maîtres et les écrivains de ce temps. Il était en relations avec ceux de Reims, comme Gérard la Pucelle³, Gautier de l'Isle, Raoul de Serres, Albéric, avec *Jean Sarrasin*, qui lui dédia ses deux traductions de la *Hiérarchie céleste* et de la *Hiérarchie ecclésiastique* de Denys l'Aréopagite⁴, avec Guillaume de Champagne et surtout avec Pierre de Celles. Ce dernier fut pour lui un vrai bienfaiteur, un guide spirituel. Pierre lui offrit un refuge soit à Reims, soit à Celles, près de Troyes, et il mit

¹ *Jean de Salisbury*, Demimuid, Paris, 1873. — Schaarschmidt, *Joannes Saresberiensis*, Leipzig, 1862.

² *Métal.*, II, 10.

³ *J. de Salisbury* : Lettres 85, 189, 190, 195, 197, etc.

⁴ Lett. 149, 230.

à sa disposition, non seulement sa table et ses ressources, mais encore ses livres. Réunis, ils s'entretenaient des lettres. Séparés, ils s'écrivaient, s'envoyant mutuellement leurs ouvrages: Jean de Salisbury donnait son *De nugis curialium*, Pierre de Celles son *De panibus*. La sollicitude de Pierre suivit Jean de Salisbury jusque sur le siège épiscopal de Chartres, et, sur certains rapports, il lui adressa de pressantes remontrances. Il n'avait pas besoin de l'encourager à favoriser les savants, car, sur la recommandation du premier Pierre de Blois et de Guillaume de Champagne, Jean conféra une prébende au second Pierre de Blois, ce qui permit à celui-ci d'achever son *Speculum juris*; il eut aussi l'intention de favoriser l'autre Pierre de Blois; mais une forte cabale l'en empêcha.

Avant son épiscopat, il avait beaucoup écrit. En 1155, parut son *Polyratique* ou *De nugis curialium*, ayant pour objet les mœurs de la cour et du monde; on l'a fait précéder d'un poème latin de sa composition, appelé *Entheticus*, qui roule sur les divers systèmes des philosophes. Suivit en 1159 le *Métalogique*, qui est un plaidoyer en faveur des anciennes études classiques, et un violent pamphlet contre leurs détracteurs, ces Cornificiens que l'école chartraine tout entière repoussait. Citons encore sa *Vie de saint Anselme*, si bien écrite qu'elle décourageait Pierre de Blois d'en entreprendre une seconde, sa *Vie du B. Thomas Becket*, faite, dit-on, par ordre du Pape, pour la canonisation de ce saint, son traité *De septem septenis* et ses *Commentaires sur Saint Paul*. Citons encore sa curieuse *Historia pontificalis* (1161), si intéressante pour l'histoire d'Arnauld de Bresce et de Gilbert de la Porrée: on lui attribue aussi un traité de procédure, mais on lui a retiré un *Pénitentiel* qui a été restitué à Thomas de Cabham, sous-doyen de Salisbury. A tous ces écrits il faut ajouter ses *Lettres*, monument d'une importance incomparable, surtout pour l'histoire de l'Angleterre, et divers ouvrages perdus. On sait aussi, par Pierre le Chantre, qu'il prononça quelques paroles au concile de Latran, en 1179, pour s'élever contre les nouvelles prescriptions: on ne peut douter qu'il n'ait appliqué l'ordonnance de ce concile portant la création d'un maître de théologie dans chaque cathédrale.

La liste des livres qu'il légua au Chapitre a été conservée ✓
par le Nécrologe. Après avoir rapporté que c'était un homme de grande religion, *brillant de tous les rayons du savoir*,

aimable pour tous par son éloquence et ses vertus, son obit énumère ses donations. Il laissa sa bibliothèque entière, dont, ajoute-t-il, une partie a été détruite par le temps et le reste dilapidé par une cupidité criminelle. Il signale en particulier, outre son *Polycratique*, plusieurs traités de *saint Jérôme* sur l'Écriture Sainte, d'autres de *Saint Augustin*, de *Denys l'Aréopagite*, de *Origène*, de *Lactance*, de *Raban Maur*, de *Hugues de Saint-Victor*. Il indique *Pierre Lombard* sur les Psaumes, *Lanfranc* sur l'Eucharistie, la *Chronique de Sigebert*, les *Histoires de Jean de Tours*, l'*Histoire d'Eutrope*, *Valère*, *Végèce*, les *Questions naturelles de Senèque*, les *Devoirs* et l'*Orateur de Cicéron*, les *Homélies* du pape Léon sur la Bénédiction et la Collecte. En un mot, il possédait beaucoup de traités d'Écriture Sainte, quelques-uns d'histoire, un petit nombre d'ouvrages de liturgie et de pastorale; le reste concernait la philosophie ou la théologie ¹.

Son ami *Pierre de Celles**, nommé sans doute sur sa recommandation et celle de Guillaume de Champagne, hérita de son siège, de son savoir, et de ses vertus. Élevé à Saint-Martin-des-Champs, puis abbé de Celles et enfin de Saint-Rémy de Reims, il eut toujours un grand goût pour l'étude : « J'avais, dit-il, un insatiable besoin d'apprendre ; mes yeux ne se lassaient point de voir des livres ni mes oreilles d'entendre lire. » A Saint-Rémy, il réunit une bibliothèque, et s'occupa des écoles, qu'il affranchit des prétentions d'un écolâtre... Il composa plusieurs ouvrages, entre autres 96 sermons, tous très populaires ; il prêcha les uns sur l'invitation des évêques de Paris et de Cantorbéry, les autres chez les moines de Saint-Bertin de Rading. Demandés de tous côtés, ses sermons étaient, disait-il, dispersés aux quatre coins du monde. On a encore de lui neuf livres de *Lettres*, dont Jean de Salisbury faisait grand éloge ; quelques-unes d'ailleurs lui étaient spécialement adressées, d'autres étaient écrites à saint Bernard, ou à son secrétaire Nicolas de Clairvaux, à l'archevêque Thomas de Cantorbéry, à l'abbesse de Fontevrault, Mathilde, à l'abbé de Lagny. Nicolas de Clairvaux le consultait sur l'immortalité de l'âme : l'archevêque réclamait des sermons ; l'abbesse de Fontevrault demandait un Recueil de Sentences ; et l'abbé de Lagny un autre ouvrage. Le pape Alexandre III, auquel le légat Pierre de Pavie avait signalé Pierre de Celles comme l'un des grands

¹ *Cart. de N.-D.*, III. 201. — *Hist. litt.*, XIV, 162.

savants de France, ne dédaigna pas de lui recommander les clercs romains qui allaient étudier en France, et l'invita spécialement à se rendre au concile général de Latran.

Outre ses *Sermons* et ses *Lettres*, Pierre de Celles rédigea des traités mystiques, moraux, exégétiques : le *De panibus*, où il étudie tous les pains dont parle l'Écriture Sainte : le *De tabernaculis*, où il décrit de même tous les tabernacles et spécialement celui de Noé : le traité de la *Conscience*, qu'il composa pour Alcher, moine de Clairvaux : celui de la *Discipline claustrale*, dédié à Henri le Libéral et à Richard son frère : enfin un *Commentaire de Ruth*, encore inédit, et jadis conservé à Clairvaux.

Tous ces ouvrages sont antérieurs à son épiscopat. A Chartres, il s'occupa beaucoup des besoins matériels de son peuple ; il releva les murs, répara les rues, et s'attira par sa charité la vénération des fidèles qui couvraient de leurs baisers ses restes mortels ¹. Il n'oublia point les lettres cependant ; outre ses chartes, nous avons ses *discours synodaux*. Dans l'un d'eux il rappelle à ses prêtres l'obligation de l'étude, et leur trace un programme dont voici les titres : *præferenda est instructio Dei de fide... de spe... de charitate... de legenda scriptura... de præceptis Dei... de promissis Dei... de Sacramentis ecclesie... de eleemosyna... de unitate, pace et concordia... de omni honestate morum...* C'est toute une somme de théologie pastorale. Il recommande encore à son clergé d'étudier pieusement et à la lumière de la foi : *plus studeat devotioni quam disputationi : non plantet nemus questionum et multarum argumentationum juxta hoc altare*. Pierre de Celles est donc de l'école des modérés, de ceux qui préférèrent au syllogisme effréné le profit moral de la doctrine ; il met en avant la Sainte Écriture. « Lisez-la donc, vous, prêtres, dont les lèvres gardent la science, parce qu'elle est utile pour instruire les ignorants, convaincre les hérétiques, reprendre les pécheurs, instruire les pénitents. Dieu vous a préparé cette table chargée des pains de proposition, pour que le désir d'apprendre, de lire, de savoir, ne sente pas la faim sans bonheur, et que le goût de la science ne détruise pas le plaisir de la satiété, mais pour que l'étude augmente la soif du savoir et que cette soif augmente l'étude. » De pareilles paroles nous feraient deviner sa prédilection pour les savants. Comme Guillaume de Champagne et Jean de Salisbury, il les favorisait. Nous en avons un

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 46.

exemple dans l'un des amis de Pierre de Blois. auquel, sur sa recommandation, il accorda une prébende. Ce trait nous permet d'affirmer qu'il n'oublia point les écoles, leurs maîtres et leurs disciples; cependant on n'en a pas de preuves positives.

Il en est de même pour *Renaud de Mouçon*. Cet évêque fut un administrateur habile, parfois peu délicat; ce fut un homme d'entreprise: il releva sa cathédrale, telle que nous la voyons aujourd'hui, avec le concours de Philippe Auguste, son parent, et du Chapitre; il alla à Jérusalem en 1199, à Rome en 1202; il accorda de nombreuses chartes pendant son long règne. Il ne paraît pas cependant avoir négligé les hommes de lettres. Pierre de Blois et Étienne de Tournay lui écrivirent; il fit venir un chancelier fameux, Pierre de Roissy. Toutefois nous n'avons pas de traces de son intervention dans les écoles. Comme ses prédécesseurs, il s'occupait surtout de fonder à côté d'elles un corps de chanoines lettrés, formant une sorte d'académie; quant aux écoles mêmes, il en laissait la direction aux chanceliers et aux maîtres.

SECTION II. — *Les Chanceliers*. — Les chanceliers de cette période le cèdent à peine à ceux de la précédente. Ce sont aussi des personnages importants et très instruits.

Celui qui remplaça Bernard de Moëlan continua la tradition savante de ses prédécesseurs. Il s'appelait *Robert* et se trouve dans les chartes de 1156 à 1173. D'après son obit ¹, il était pleinement instruit dans les divines Écritures et les arts libéraux, *tam divinarum scripturarum quam liberalium artium disciplinis ad plenum eruditus*. Il enseignait donc encore; de plus il était fort attaché à sa dignité. Aimant et vénérant son église de toutes ses forces, dit le Nécrologe, il lui fit différentes donations, par l'intermédiaire de son neveu Alcher, les unes pour la fondation de son anniversaire, les autres pour la restauration des cryptes; mais il en fit aussi pour la dotation de la chancellerie. Celle-ci fut même grevée d'une rente annuelle pour son anniversaire, qui fut fixé au 17 septembre. C'est le premier exemple de fonds légués à la chancellerie et annexés à sa prébende.

Bouchard, qui vint après lui, a toute une histoire. Désireux d'obtenir l'archidiaconé d'Orléans, il sollicita d'Alexandre III des lettres qui lui réservaient cette dignité, pour le jour où son

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 187, 212, 176.

titulaire, un certain Herbert, viendrait à la résigner. L'évêque d'Orléans, Manassé, se hâta, à la mort d'Herbert, d'investir de l'archidiaconé, Henri, comte de Dreux, qui fut trésorier de Reims, puis évêque d'Orléans, et cela même avant que Bouchard eût pu lui présenter de nouveau les lettres pontificales. Déçu dans son espérance, le malheureux chancelier fit appel au légat, Pierre de Pavie, cardinal, son ancien condisciple à Chartres, et en même temps il partit pour Rome. D'autre part, Henri de Dreux envoya des messagers au Pape, et l'évêque d'Orléans lui adressa un rapport sur cette affaire. Bouchard soutint si bien sa cause en face des envoyés de Henri de Dreux qu'Alexandre III eut pitié de lui. Pour le consoler des tergiversations de Manassé, il l'investit lui-même de l'archidiaconé par l'anneau d'or. puis il écrivit à Henri de Dreux de renoncer à ses prétentions, et lui conféra la trésorerie de Reims ¹.

Hélinand, moine de Froidmont, rapporte un curieux épisode du voyage de Bouchard à Rome, épisode que racontait ce même Henri de Dreux, après l'avoir appris lui-même d'un chanoine d'Orléans, nommé Jean ². « L'archidiacre Bouchard, surnommé du Puiset, *de Pisiaco*, allait partir pour Rome, disait celui-ci ; il me pria de lui donner, comme compagnon de route, un certain clerc nommé Noël, économe de ma maison, parce qu'il excellait dans l'administration des choses temporelles, et qu'il était, chose bien rare, un économe habile, fidèle et prudent. Il le désirait donc, moins par amitié que par avarice, parce qu'il avait peur pour son argent. Moi, je ne pus le refuser à une personne si noble, qui de plus était mon archidiacre. J'ordonnai donc à mon clerc Noël d'aller avec lui et de lui obéir en tout comme à moi ; ce qu'il fit avec peine, tant il craignait le caractère de Bouchard, dont il n'ignorait pas l'avarice. Or, Noël et moi, nous avons conclu un pacte absolument secret ; celui des deux qui mourrait le premier reviendrait s'il le pouvait, dans les trente jours, vers l'autre, sans l'effrayer par son apparition, en l'avertissant doucement et en le prévenant de son état. Ils approchaient de Rome, quand un jour Bouchard demanda compte au clerc Noël de ses dépenses quotidiennes, et exigea de lui qu'il lui expliquât par le menu

¹ *Epistol. Roman. Pontif. ineditæ*, Læwenfeld, Lipsiæ, 1885, Lett. 291 et 292.

² Hélinand, *P. L.*, t. 212, col. 731.

à quels usages, à quelles personnes avaient passé ses moindres deniers. Noël n'avait pas coutume de me rendre des comptes aussi minutieux, car je me confiais à lui comme à moi-même. Furieux de voir un homme aussi noble être d'une avarice si sordide, et incapable de rendre le compte qui lui était demandé, il se recommanda, chose horrible à entendre, aux démons. Le même jour, comme ils passaient tous deux un gué, Noël se noya. La nuit suivante, j'étais éveillé dans mon lit : une lumière brillait dans ma chambre; voilà que mon clerc Noël se tint devant moi, revêtu, me semblait-il, d'une chape très belle, couleur de plomb. Je ne fus nullement effrayé et le reconnus parfaitement. Je commençai à le féliciter de son prompt retour d'au-delà des Alpes. « Noël, lui dis-je, vous êtes le bienvenu, est-ce que l'archidiacre est rentré? — Non, Seigneur, me dit-il, je suis revenu seul, selon notre convention, car je suis mort. Ne craignez pas, je ne vous ferai pas peur, mais je vous en prie, secourez-moi, car je suis dans de grands tourments. — Pourquoi, lui dis-je? Vous avez mené près de moi une bonne vie. — C'est vrai, seigneur, dit-il, je serais heureux, si un jour, pris d'une colère subite, je ne m'étais voué aux diables. Je vous prie d'avertir tous ceux que vous pourrez de ne jamais le faire. Celui qui se livre aux démons leur donne pouvoir sur lui comme je l'ai fait moi-même, malheureux que je suis; ils ont eu le pouvoir de me submerger, et c'est pour ce motif seul que je suis torturé; car je m'étais bien confessé de tous mes péchés et je n'étais retombé dans aucun. — Alors moi : Comment avez-vous une chape si belle, si vous êtes dans les tourments? — Seigneur, répondit-il, cette chape qui vous paraît si belle m'est plus pesante et plus lourde que si la tour de Parme me pesait sur les épaules. Sa beauté vient de l'espérance que j'ai de mon pardon, à cause de ma confession, si cependant l'on vient à mon secours. — Alors je lui dis : Certes je vous secourrai autant que je le pourrai, mais je vous en prie, dites-moi si vous êtes enrôlé dans l'armée qu'on appelle d'*Hellequin*. — Mais lui : Non, Seigneur, cette armée ne court plus, elle a cessé; car elle a fini sa pénitence. On l'appelait d'*Hellequin* par une corruption du nom de Charles Quint; cet empereur a fait une longue pénitence de ses péchés, et il vient d'être délivré par l'intercession de saint Denis; mais vous, je vous en prie, ayez pitié de moi. Et il s'éloigna en pleurant. »

Nous avons traduit tout au long cette histoire, bien qu'elle ne se rapporte pas totalement à Bouchard. Elle nous fait

connaître son caractère porté à l'avarice, elle nous révèle un trait plus important-encore, la haute noblesse de sa famille. Il était, dit Hélinand, surnommé de *Pisiaco*, c'est-à-dire de la famille du Puiset. Et, en effet, il était fils de Hugues le jeune et d'Agnès, et frère d'Évrard du Puiset, vicomte de Chartres (1189), de Galeran, de Gilduin, de Raoul, comme on le voit d'après différentes chartes de 1129 à 1179 ¹. L'une de ces chartes ferait croire qu'il avait été marié dans le monde et qu'il avait eu un fils nommé Henri ; les témoins y signent dans cet ordre : *Ebrardus de Puteolo*, *Burcardus, cancellarius Carnotensis*, *Henricus filius ejus* ; cependant, cet Henri peut bien être le fils de son frère Évrard. Cette noblesse et cette puissance de sa famille expliquent les prétentions de Bouchard à l'archidiaconé d'Orléans, et son influence près du pape, capable de contrebalancer celle du neveu du roi. Mais elles ne permettent guère, jointes à son ambition et à son avarice, de croire qu'il s'occupa beaucoup de l'enseignement dans les écoles.

Bouchard ne fut pas remplacé immédiatement. En 1187, dans une charte du comte Thibaut pour l'abbaye des Vaux-de-Cernay, la chancellerie est déclarée vacante ² : elle l'est encore, en 1193, dans une charte donnée par Guillaume, archevêque de Reims, à Beaulieu ³. C'est seulement vers 1200 que l'on aperçoit le chancelier *Denys*. Son nom ne se trouve pas sur le premier Nécrologe fermé en 1130 au plus tard, ni sur le second clos vers 1182, mais seulement sur le Compte de 1230 ⁴ ; il vécut donc entre ces deux dernières dates, et l'on ne peut lui trouver d'autre place qu'au commencement du XIII^e siècle. Du reste, l'on ne connaît que ses deux obits, portés au 27 avril dans le Nécrologe de Notre-Dame et dans celui de Saint-Père ⁵. Le premier dit qu'il était prêtre et chancelier de Notre-Dame, le second mentionne une rente qu'il

¹ *Cart. de N.-D.*, 1, 202. — Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, t. 9. *Le Puiset aux XI^e et XII^e s.*, p. 32. — *Cart. de Tiron*, 1, 128. — *Cart. S. Père*, p. 412. — *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, p. 18. — *Cart. de Marmoutier pour le Dunois*, charte 189^e, en 1178. — *Marmoutier pour le Blésois*, charte 185, en 1186.

² *Cart. des Vaux-de-Cernay*, p. 98-99.

³ *Cart. de Beaulieu*, p. 70.

⁴ Ms. 1057, 2^e partie des man. de la Bibl. de Chartres, f^o 32.

⁵ Au 27 avril, ms. 1037 de la Bibl. de Chartres.

avait faite à Saint-Père, pour son anniversaire, sur des maisons situées près du pont Saint-Hilaire. On faisait encore cet anniversaire en 1626¹.

Son successeur, Pierre de Roissy, fut beaucoup plus célèbre, mais nous en parlerons dans le livre consacré au XIII^e siècle.

Vers cette époque, on aperçoit deux chanceliers d'évêques : l'un est signalé en 1166 par une lettre insérée dans un *Dictamen* de la Bibliothèque de Bruges (n^o 549), composé peut-être à Chartres ; il signe ainsi : *Subscripsi, ego Wilhelmus cancellarius episcopi* ; l'autre signe aussi une charte de Jean de Salisbury, en 1178, et une charte de Renaud, en 1186 ; dans la première il s'appelle : *Hugo. capellanus et cancellarius Joannis episcopi*. Mais ces chanceliers servaient l'évêque et non le Chapitre : ils n'entraient pas dans les écoles, et celles-ci, pendant la vacance de la chancellerie, devaient être tenues par les maîtres.

SECTION III. — *Les « Magistri »*. — Dans cette seconde moitié du XII^e siècle, le titre de « maître » commence à se multiplier. Toutefois, comme le fait remarquer l'*Histoire littéraire*², loin d'être purement honorifique, il désigne ceux qui prirent leur maîtrise dans les Universités. La maîtrise était la licence même d'enseigner. Nous pouvons donc, en toute confiance, considérer comme des professeurs la plupart de ceux qui, dans nos chartes, ajoutent ce titre à leurs noms. Du reste, ils signent ordinairement à une place d'honneur, quelquefois même avant les dignités secondaires : leur rang ferait croire que souvent ils remplaçaient les chanceliers. Et s'ils n'étaient pas des écolâtres, c'étaient des élèves ou des hommes instruits, et ils rentrent quand même dans notre sujet.

Malheureusement nous avons peu de renseignements sur leurs personnes, et nous serons obligés de nous borner à une liste sèche, mais aussi complète que possible, de leurs noms. En dehors de *maître Robert le Petit* (*Parvus*), signalé en 1144 et 1147, de *maître Guillaume de Modulibus* (des Muids), et de *maître Garin*, déjà cités, nous en trouvons environ quatorze, de 1150 à 1200.

¹ *Archiv. d'E.-et-L.*, G. 387.

² IX, 46. 82.

1^o C'est d'abord *maître Robert Amauri*, neveu de Gislebert, archidiacre de Vendôme : il apparaît en 1178 ¹.

2^o *Maître Hernald de Poncet*, signalé dans une charte de l'évêque Robert à Saint-Cheron, 1160, et dans une autre de 1159 ².

3^o *Maître Rainaud de Vieuvicq*, donné comme clerc de Jean de Salisbury, en 1178 ³, et comme simple maître en 1196 ⁴.

4^o *Maître Lambert*, nommé peut-être dès 1134 ⁵ et certainement en 1169 ⁶, avec la qualité de simple prêtre; il apparaît en 1181 ⁷ et en 1188 ⁸ avec celle de *magister*. Le Nécrologe ⁹ dit que ce Lambert, *vir bonæ memoriæ*, laissa au Chapitre deux maisons avec jardin près de la porte Drouaise, une autre maison bâtie par lui avec un autre jardin, près du moulin des Prés. Il ajoute qu'il donna pour le service de l'Église un *Graduel* et un *Tropaire*.

5^o *Maître Guillaume d'Ivry* (*Wilhelmus de Iveriaco*), cité avec le simple titre de *presbyter* et de *sacerdos* en 1165 et 1169 ¹⁰, puis en 1181, sous Pierre de Celles ¹¹, avec le titre de *maître*. Il se rencontre, dans cette dernière pièce, avec *maître Pierre de Blois* (*Petrus Blesensis*), dont nous parlerons plus longuement, et avec *maître Lambert*. Le Cartulaire des Vaux-de-Cernay ¹², en 1186, signale aussi un *maître Guillaume*, chanoine et prêtre de Chartres.

6^o *Maître Auduin*, diacre, donné comme témoin en 1183 ¹³, n'a qu'une petite mention au Nécrologe ¹⁴, où il est appelé : *levita et canonicus*.

7^o *Maître Pierre*; ce maître qui devint archidiacre de Dreux, se voit en 1171 ¹⁵, en 1186 ¹⁶, et aussi dans une charte de 1183 à 1193 ¹⁷. Il faut sans doute le distinguer de Pierre de Blois comme de Pierre de Pavie.

¹ *Cart. de Marmoutier pour le Blésois*, 184.

² *Cart. de N.-D.*, I, 168.

³ *Cart. de Marmoutier pour le Blésois*, p. 164.

⁴ *Cart. S. Père*, p. 663.

⁵ *Cart. de N.-D.*, I, 142. — ⁶ I, 180.

⁷ *Id.*, I, 207 et *V. de Cernay*, I, 81.

⁸ *Cart. de N.-D.*, I, 217. — ⁹ III, 154. — ¹⁰ I, 164, 180. — ¹¹ I, 207. — ¹² I, 97. — ¹³ I, 211. — ¹⁴ III, 144.

¹⁵ *Cart. de N.-D. de Paris*, II, 532.

¹⁶ *Cart. des Vaux-de-Cernay*, I, 97, et de *Marmoutier pour le Blésois*, charte 185.

¹⁷ *Cart. de N.-D.*, I, 211.

8° *Maître Jean du Coin* (*Joannes de Cuneo*). indiqué dans une charte de 1188¹ et dans le Nécrologe² en ces termes : *Et magister Joannes de Cuneo, concanonicus noster et diaconus, hujus sanctæ ecclesiæ servitio devotus et assiduus* : il avait pour frère maître Robert du Coin-du-Mur, *de Cuneo-Muri*.

9° *Maître Hervé de Gallardon*, dont le nom et le titre sont signalés dans une enquête de 1194, où il fut appelé en témoignage³ : il y est qualifié de *subdiaconus ecclesiæ Carnotensis, clericus, non canonicus*. Il se distingue très nettement des autres Hervé de ce siècle, appartenant à la famille des seigneurs de Gallardon.

10° *Maître Herembert*, diacre. Celui-ci nous est aussi connu par cette enquête de 1194, dans laquelle on a inséré textuellement ses paroles. Il y est décoré près de dix fois du titre de *magister*.

11° *Maître Payen* (*Paganus*). Distinct de Payen Belotin, (*Paganus Belotinus*) dont nous avons parlé plus haut, et de l'archidiacre Payen (*Paganus*), des chartes de 1138 et de 1159⁴ : il était clerc de l'évêque Renaud, en 1196, avec Geoffroi Char-donel⁵. C'était aussi l'ami de Pierre de Blois ; celui-ci lui écrit en même temps qu'au chantre Crespin, vers 1188⁶, pour se plaindre de ce que tous deux l'avaient mal soutenu près de l'évêque Renaud, que des langues envieuses avaient détourné de lui conférer la prébende promise.

12° *Maître Guismond Peri*. Ce chanoine, fils d'Isabelle, a été confondu avec Guismond, archidiacre de Dreux et fils d'Élisabeth, et avec Guismond *Fouaille*, tous deux ses contemporains. D'abord simple diacre⁷, puis archidiacre de Blois en 1194⁸ et en 1198⁹ il passa dans le Chapitre de Paris. Le Nécrologe de Notre-Dame de Chartres et celui de Paris fixent tous deux son obit au 3 des ides de janvier et s'accordent à vanter son savoir. C'était un homme très lettré, dit le premier¹⁰, *vir multipliciter litteratus* : il donna une *bibliothèque* très belle, valant 30 livres parisis, dit le second ; il avait d'ailleurs fondé son anniversaire dans les deux églises : de plus, à Chartres, il avait établi celui de sa mère Isabelle et laissé une maison¹¹.

¹ *Cart. de N.-D.*, I, 187. — ² III, 210. — ³ I, 242. — ⁴ I, 145 et 168.

⁵ *Cart. de Marmoutier pour le Vendômois*, ch. 203.

⁶ *P. L.*, t. 207, p. 71, lettre 20.

⁷ *Cart. de N.-D.*, I, 180. — ⁸ I, 233, 243. — ⁹ I, 261. — ¹⁰ III, 12.
— ¹¹ III, 79.

Il avait encore fait des acquisitions en commun avec le maître suivant ¹.

13° *Maître Bonvalet* (*Bonevaletus*), qui mourut vers 1212, comme le précédent, ne nous est connu que par son obit, où il est qualifié *canonicus* et *diaconus*, et où l'on raconte tout le bien qu'il fit à l'église ².

14° *Maître Gui* (*Guido*) ; dans quelques chartes, il est placé immédiatement après les dignitaires : il paraît dans l'enquête de 1194 et quelques années après 1200 ³. Son obit ⁴ et celui d'Agnès, sa mère ⁵, « femme de bonne mémoire », disent qu'il était chanoine et lévite. On dit aussi qu'il avait un clerc nommé Étienne ⁶.

15° *Maître Robert de Chartres* (*de Carnoto*) : il faut le distinguer d'un Robert de Chartres, chevalier, (*miles*), très souvent cité dans ce temps ⁷, dont il était sans doute parent. Étienne de Bourbon ⁸ raconte à son sujet, sans le nommer, une assez plaisante histoire : « Un grand maître de littérature, dit-il, avait pour disciple un personnage noble, qui répétait souvent devant lui que les évêques de France étaient des aveugles, puisqu'ils ne donnaient pas une bonne prébende à un maître aussi savant. Devenu évêque lui-même, ce personnage appela ses neveux aux bénéfices ecclésiastiques et oublia son vieux professeur. Celui-ci profita d'une procession où l'évêque marchait en pleine lumière pour s'approcher de lui, deux torches à la main. Naturellement l'évêque lui demanda ce que cela signifiait. « Seigneur, répondit-il, c'est pour chasser de vos yeux cet aveuglement que vous aperceviez dans les autres qui ne m'appelaient point aux prébendes : il vous a suffi d'acquérir les richesses et les honneurs pour ne plus voir ce que vous aperceviez si bien, quand vous étiez pauvre, avant votre épiscopat. » Cette histoire n'est peut-être pas vraie, mais elle est bien vraisemblable. Ce défaut, Pierre de Blois le reprochait déjà, et pour cause, à Jean de Salisbury et à Renaud de Mouçon : c'est de ce dernier d'ailleurs qu'il doit être question dans le conte d'Étienne de Bourbon.

¹ *Cart. de N.-D.*, II, 67. — ² III, 23, II, 67. — ³ II, 10; I, 244. — ⁴ III, 137. — ⁵ III, 163. — ⁶ II, 10.

⁷ Voir *Laisné*, ms. D., Bibl. de Chartres. n° 1530.

⁸ *Anecd. hist. d'Etienne de Bourbon*, par Lecoy de la Marche, 1877, p. 365.

Tels sont les Chartrains ayant porté le titre de *maîtres* pendant cette fin du XII^e siècle : leur nombre prouve le mouvement intellectuel qui régnait autour de Jean de Salisbury et de Pierre de Celles.

II. LES ÉLÈVES

SECTION I^{re}. — *Les écoliers et les personnages lettrés originaires de Chartres.* — Immédiatement après les maîtres, il faut placer les chanoines qui jetèrent quelque éclat dans les lettres, et dont la plupart sans doute furent élèves des écoles chartraines : nous citerons d'abord ceux qui étaient originaires de Chartres même. nous passerons ensuite aux étrangers.

Nous empruntons les premiers Chartrains à la curieuse collection des *Lettres* de Pierre de Blois ¹. Ce personnage fut constamment en relation avec notre église, et c'est par lui que nous connaissons, au point de vue littéraire, le doyen *Geoffroi*, l'archidiaque *Gilles*, l'official *Guillaume*, le chanoine *Simon*, le chantre *Crespin de Dreux*, et d'autres encore. *Geoffroi* fut si éminent qu'il eût été élu évêque contre Guillaume de Champagne, sans l'intervention du roi. Doyen de 1165 à 1201, il donna de nombreuses chartes, obtint des bulles pontificales, et contribua pour sa grande part à rassembler dans le Chapitre des hommes savants. Pierre de Blois, archidiaque de Bath, était son ami, et se plaignit près de lui, dans sa 49^e lettre, de ce que de méchants collègues lui avaient ravi sa prévôté ².

Pierre de Blois s'adressait en même temps à *Gilles*, archidiaque de Blois, de 1183 à 1193. Celui-ci, d'après son obit ³, « était prudent dans les conseils, habile dans les choses séculières. » Sans doute il avait, comme tant d'autres, étudié le Droit.

G., probablement *Guillaume*, official de l'évêque de Chartres, était aussi un des correspondants de Pierre de Blois, et un homme très versé dans le Droit canonique et toutes les sciences ecclésiastiques. C'est même à cause de son savoir que Pierre l'exhortait à quitter l'officialité. Après la lui avoir dépeinte

¹ *P. L.*, t. 207.

² *Cart. de N.-D.*, t. 1, 187, 211. — ³ III, 18.

sous les plus noires couleurs, il ajoutait : « Je vous verrais plus volontiers dans cette administration que vous avez usurpée, si vous n'étiez éminent dans la connaissance des lettres. Les causes et les jugements, dans lesquels vous vous êtes immiscé imprudemment, pour ne pas dire impudemment, se décident plutôt par le Droit coutumier et séculier que par le Droit ecclésiastique. Non, un homme de lettres, un homme d'église comme vous, ne devait pas s'embarrasser ainsi dans les affaires séculières ¹. »

Le chanoine *Simon* s'attirait de Pierre de Blois les mêmes reproches que le précédent. Après avoir achevé ses humanités, il voulait retarder de deux ans l'étude de la théologie, et dans cet intervalle convoiter une charge lucrative. Son correspondant l'en détourne en lui vantant les douceurs de la sagesse et en lui proposant l'exemple de Carnéade, qui avait passé quatre-vingt-dix ans à étudier. « Mais vous, lui dit-il, vous avez à peine passé quatre ans dans les écoles, et laissant là les études, vous vous jetteriez dans les affaires temporelles ! Je sais que vous convoitez la richesse, mais on ne peut convoler ensemble à la science et à la fortune. » Puis il lui citait sur ce sujet des vers d'Horace et de Juvénal, des passages de Cicéron, de Valère Maxime et de saint Jérôme. Il concluait : « Puisque Dieu vous a donné abondamment de quoi continuer la milice des écoles, je vous en prie, poursuivez vos heureux débuts ². » Qu'était-ce que ce chanoine Simon ? Était-ce le même que Simon Chardonel, mort vers 1206 ³, ou que celui qui donna ses maisons du cloître au Chapitre ⁴. Nous ne le savons. Mais ce n'est assurément pas ce Simon de Poissy, qui enseigna la philosophie et particulièrement la théologie avec réputation, et compta parmi ses disciples Jean de Salisbury.

Crespin de Dreux et *Payen* reçurent aussi une lettre de Pierre de Blois ⁵. Si on l'en croit, ils étaient tous deux conseillers de Renaud de Mouçon, fonction qu'il leur envoyait beaucoup. En effet Crespin (il se surnomme toujours *Drocensis*, de Dreux) signe dans une charte de 1189 à 1193 ⁶, *Crispinus episcopi* : il était sans doute clerc de l'évêque. Chantre en 1194 à la place de Richer, il vit ce pontife augmenter considérablement les

¹ *Petri Bles. opera*, lettre 25. — ² Lettre 81.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 80. — ⁴ III, 200.

⁵ *Petri Bles. opera*, lettre 20.

⁶ *Cart. de N.-D.*, I, 211.

revenus de sa prébende. Son obit ¹ parle avantageusement de ses libéralités ; il dut mourir vers 1207, car on voit une de ses fondations offerte cette année-là, et définitivement acceptée en 1209. Nous devons la citer parce que l'augmentation de la prébende cantoriale nous paraît coïncider avec un développement de la petite école du Chapitre.

Pierre de Blois nous indique encore trois chanoines lettrés : l'un qu'il l'appelle *E...* ², sans doute l'*Edoaldus* que le Nécrologe ³ dit un homme *très lettré*, sous-diacre et chanoine ; l'autre, qui était le propre neveu de Jean de Salisbury, et se nommait *Robert*. Pierre appuya ce dernier près de son oncle pour une prébende, en alléguant sa probité et sa culture, *saltem honestas et litteratura sufficiens* ; il s'en repentit ensuite, car ce Robert lui ravit une prévôté qu'il désirait. Robert, évidemment, faisait partie de la maison de son oncle, avec *Robert de Pignora* ⁴, son chapelain ⁵, *Geoffroi Chardonel* et *Rainaud de Vieuvicq*. Le troisième, qui s'appelait *Robert de Area* ⁶, eut une fortune singulière. Fils d'un simple paysan, il devint chancelier de Flandre, administrateur des évêchés de Tournay et de Cambrai, et enfin évêque de cette dernière ville. Pour le détourner de préférer les charges civiles aux ecclésiastiques, Pierre de Blois lui cite l'exemple d'un chanoine de Chartres, Philippe de Meslay, qui, ayant pris les armes, fut tué d'une flèche. Ce Robert fut assassiné lui-même par le seigneur Jacques d'Avesnes : on disait qu'il avait obtenu ses honneurs par l'aide d'un génie familier ; il est probable que c'était par son talent et ses études.

A ces chanoines instruits le Nécrologe et les chartes en ajoutent quelques autres. Citons le doyen *Hugues*, successeur de Geoffroi (de 1204 à 1206). D'après son obit du 4 mai, il possédait la science des lettres et une sagesse naturelle, *litterarum scientia et naturali simul ingenio praeditus* : il était si digne dans ses discours et dans son visage, il avait tant de qualités du corps et de l'esprit qu'il semblait honorer sa dignité autant qu'il en était honoré. Il laissa trois volumes de *Sermons* et d'*Homélies*, écrits en gros caractères, pour servir perpétuellement aux Matines : on les voit encore sous les nos 141, 142,

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 39.

² *Pierre de Blois*, lettre 162.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 24. — ⁴ III, 143.

⁵ *Cart. de Marmoutier pour le Blésois*, 164.

⁶ *Petri Bles. opera*, lettre 42.

144 de la Bibliothèque de Chartres. Sur le second, le copiste a ajouté ces trois vers :

*Explicit iste liber, sum quo volo pergere liber,
Scriptori largam præsentis porrige dextram,
Hugo decane, cujus sit deprecor exitus almus.*

Un autre *Hugues*¹, qui fut sous-doyen de 1142 à 1164, est proclamé, dans son obit, utile dans l'administration intérieure et extérieure, puissant dans ses discours, *sermone vigens*, prévoyant dans ses conseils, intrépide dans son action : il donna un beau vitrail. Nommons encore le chambrier *Robert de Blévy*, qui légua un *Antiphonaire*², ainsi que le sous-diacre *Guillaume*³, l'archidiacre de Dreux, *Ernaud* (v. 1170), qui laissa un *Collectarius* couvert en argent⁴, et enfin le chantre *Richer*, prédécesseur de Crespin, lequel donna un très beau *Graduel*. Ce chantre gardait quatre clercs dans sa demeure, entre autres son neveu *Gautier*⁵. Celui-ci, élevé, dit-on, dans l'église depuis son enfance, reçut de son oncle une prébende avec l'assentiment de Renaud et du Chapitre. Dans sa reconnaissance, il fonda plus tard une rente pour l'anniversaire de Richer.

Ce dernier trait nous permet de constater la persistance des petites écoles que nous avons signalées dans la première moitié du XII^e siècle. Il y avait encore à cette époque, des enfants, nourrissons de l'Église, et on les investissait quelquefois d'un canonicat dès leur jeune âge : nous en trouvons quatre chez le chantre, et nous constatons en même temps l'accroissement de la chantrerie. C'était probablement le chantre qui en avait la direction effective, parce qu'ils étaient destinés au chant.

SECTION II. — *Elèves originaires de l'étranger*. — La liste des personnages étrangers qui passèrent dans le Chapitre et les écoles, avec une grande réputation littéraire, est moins riche que dans la première moitié du XII^e siècle. Nous l'avons déjà dit, l'Université de Paris attirait vers elle l'élite des esprits. Cependant nous pouvons signaler le célèbre *Etienne de Tournay** (1128-1203). Il étudia longtemps à Chartres, et lui-même nous apprend qu'il se fit rappeler trois fois par Roger, abbé de Saint-Euverte à Orléans, avant de se décider à partir. Enfin il annonça son retour pour les fêtes de Pâques, vers l'an 1158. « J'aurais déjà hâté mon retour, disait-il, mais je ne trouvais pas de moyen de transport. Dieu veuille que je puisse

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 145. — ² III, 45. — ³ III, 117. — ⁴ III, 54. — ⁵ I, 211.

m'en retourner avec mes livres dans deux voitures. » Il resta toujours reconnaissant de l'hospitalité qu'il avait reçue de l'Église de Chartres, et, dans deux lettres à des cardinaux, il se plut à en faire un très grand éloge. « Nous devons, écrivait-il, aimer cette Église, d'autant plus que nous avons goûté plus abondamment le lait de ses caresses et de ses consolations. » Parlant du doyen et du sous-chantre, il ajoutait : « Ce sont de mes amis avec lesquels j'ai vécu longtemps, et notre ancienne cohabitation me rappelle le souvenir de leur aimable commerce ¹, *Amici nostri sunt ex diuturno convictu, et honestæ conversationis suæ testimonium prisca nobis eorum societas repræsentat.* » Après avoir gouverné Saint-Euverte, il passa à Sainte-Geneviève de Paris, et il utilisa les relations qu'il avait contractées à Chartres pour correspondre avec Guillaume de Champagne, dont il fut le protégé, avec le légat Pierre de Pavie dont il avait été le condisciple, avec Robert de Gallardon, abbé de Pontigny, et plusieurs autres encore. Il écrivit des *Sermons*, des *Poésies*, et, ce qui sent bien l'influence des maîtres chartrains, un *Commentaire sur le Décret* de Gratien ². Ses *Lettres* surtout sont fort intéressantes. M. Auvray en a retrouvé un manuscrit au Vatican, en tête duquel est une poésie inédite d'Étienne fort intéressante. Il mourut sur le siège épiscopal de Tournay.

Il dut avoir pour condisciples, à Chartres, outre *Pierre de Pavie*, *Pierre de Blois*, *Guillaume de Blois* et *Ernaud de Blois*.

— *Pierre de Pavie* ³ est un des personnages les plus importants de son temps ⁴. Son ami Étienne de Tournay a résumé dans une de ses lettres les différentes étapes de sa carrière : *amplector scholarem, prosequor archidiaconum, deosculor abbatem, assurgo episcopo, revereor cardinalem* ⁴. Le R. P. Delehaye, dans un savant article, s'est efforcé d'expliquer historiquement cette phrase. Malheureusement il n'a pas connu tout d'abord l'obit de Pierre de Pavie rapporté dans le Nécrologe de Notre-Dame : *Obiit Petrus, Tusculanus episcopus, canonicus Beatæ Mariæ et abbas Sancti-Andree* ⁵. S'il a parfaitement rendu

¹ *Lettres d'Etienne de Tournay*, p. l'abbé Desilve, 1893, lett, 28, 42, 43.

² Il y en a un exemplaire du XIII^e siècle dans la Bibl. de Chartres, n^o 173.

³ *Revue des questions historiques*, Janvier 1891 et Janvier 1892, *Pierre de Pavie*, par Hipp. Delehaye, S, J., et notre article dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, 1891, p. 52-55.

⁴ *P. L.*, t. 211, lett. 46.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 146.

compte de son épiscopat à Meaux (1171) et à Bourges, de son cardinalat à Tusculum (1173), de ses légations en France et en Angleterre, au nom d'Alexandre III, surtout en faveur de Thomas Becket, il n'a pas su qu'il avait été étudiant à Chartres, abbé de Saint-André de Chartres, et peut-être aussi archidiacre de Chartres. Dans différentes lettres du Pape et de Thomas Becket, Pierre est appelé tantôt *archidiaconus Papiensis*, tantôt *archidiaconus Carnotensis*. Cette dernière appellation ne peut avoir que deux sens, ou qu'il fut archidiacre de Chartres, ou qu'il fut chartrain d'origine. Comme il fut certainement abbé de Saint-André à Chartres, il est bien probable qu'il y fut aussi étudiant. Et c'est dans notre ville qu'il dut rencontrer Étienne de Tournay bien plutôt qu'à Bologne, où rien ne prouve qu'il soit jamais allé.

Pierre acquit de grandes connaissances dans les lettres. Saint Thomas de Cantorbéry l'appelait *magistrum Petrum Carnotensem archidiaconum, virum quidem litteris et honestate conspicuum*¹. Henri, abbé de Clairvaux², et le Chapitre de Marmoutier vantaient sa sagesse et sa probité. Il était l'ami et le correspondant de tous les hommes illustres de son temps, de Guibert de Gembloux, de Jean l'Hermite, qui lui dédia la *4^e Vie de saint Bernard*, de Thibaut, comte de Blois, et de plusieurs autres qui étaient en rapport avec Chartres, tels que Pierre de Celles et le chancelier Bouchard. Alexandre III lui demanda un jour la liste des écolâtres principaux de France; nous avons encore sa réponse³; cette consultation prouve qu'il occupait une grande place dans le monde intellectuel d'alors.

*Pierre de Blois**, né dans cette ville vers 1130, fit ses premières études dans les écoles de Chartres; c'est à Chartres qu'il passa sa jeunesse: il appelle cette cité *la terre de sa nativité* et dit y avoir reçu *tous les sacrements de la foi chrétienne*. Après y avoir appris les éléments des humanités, il se rendit à Paris pour y cultiver, dit-il, la Rhétorique, la Philosophie, les Mathématiques et la Médecine. Ensuite il alla jusqu'à Bologne pour y suivre les cours de Droit civil et canonique; il quitta cette école trop tôt à son goût, pour revenir à Paris, où il étudia la théologie sous Jean de Salisbury, avec Pierre de Vernon et Eudes de Sully. A partir de ce moment, sa vie fut

¹ *P. L.*, t. 190, lettre 68, col. 527; t. 200, col. 1450. — ² *T.* 204, col. 223. — ³ *T.* 200, col. 1370.

très aventureuse, mais toujours mêlée de grandeurs et de revers. Précepteur du jeune roi de Sicile, Guillaume le Bon, chancelier du royaume, il fut contraint par l'envie de quitter ces charges après avoir refusé deux évêchés et même l'archevêché de Naples. De retour à Paris, il y fut professeur des neveux de l'archidiacre d'Angers et de l'évêque Joscelyn de Salisbury. Il se rendit ensuite en Angleterre, près d'Henri II, qui l'employa dans plusieurs entreprises ; il devint archidiacre de Bath et secrétaire des évêques Richard et Beudoin de Cantorbéry. Enfin, il mourut archidiacre de Londres.

Dans ces diverses vicissitudes, il rêvait toujours à l'église de Chartres, dans laquelle il aurait souhaité vivre avec une bonne prébende et puis mourir. Guillaume de Champagne, qui lui avait fait des promesses, tardait à les remplir. « J'attendais, lui écrivait Pierre, que vous me fissiez la faveur que vous m'avez annoncée par l'organe de Gérard la Pucelle, et j'étais dans une grande tristesse... Plusieurs grands ont tenté de m'attirer à eux par leurs offres et leurs dons, mais votre promesse, la *douceur de l'air natal*, m'ont attiré plus fortement ; je suis surtout séduit par l'espoir de cette *prébende chartraine* que vous m'avez promise ¹... » Et il annonçait sa prochaine arrivée. Malheureusement un chanoine, nommé G., avait travaillé contre lui et indisposé le prélat. Irrité, Pierre lui adressa une lettre pleine d'ironie et d'indignation, où se trouve dix-neuf citations de poètes latins : « Mon suprême désir, s'écrie-t-il, était d'obtenir un bénéfice, *in terra nativitatis meæ*. A cause de mes fautes, j'en suis frustré. Vous m'avez extorqué deux prébendes et une prévôté ; que Dieu vous pardonne ². »

Jean de Salisbury, qui avait été son maître, se montra d'abord meilleur pour lui ³. Dès son élection, Pierre l'avait félicité, et l'avait remercié d'avoir conféré son premier bénéfice à son homonyme Pierre de Blois : il l'avait flatté en lui disant qu'ayant eu le projet d'écrire une *Vie de Thomas Becket*, il y avait renoncé après avoir lu la sienne ⁴. Une autre fois, il ne craignit point de l'engager à conférer une prébende à son neveu Robert de Salisbury, espérant sans doute qu'en même temps il lui en accorderait une autre ⁵. Le contraire arriva : ce Robert se posa pour son compétiteur à une prévôté qu'il ambitionnait. Il y eut même à ce sujet une grande querelle ;

¹ P. L., t. 207, lettre 128. — ² Lett. 72. — ³ Lett. 130. — ⁴ Lett. 114. — ⁵ Lett. 70.

un parti se déclara contre Pierre de Blois, et porta contre lui, même contre la mémoire de son père, les plus graves accusations ¹; un autre parti se forma contre Jean de Salisbury et fit parvenir ses récriminations jusqu'à Pierre de Celles. L'affaire dut être déférée à Rome même, par le doyen Geoffroi et le sous-chantre, et Étienne de Tournay intervint près des cardinaux pour recommander ceux-ci. La paix se conclut au détriment de Pierre de Blois; non-seulement il resta privé de sa prévôté, mais il dut s'éloigner de Chartres. D'Angleterre, où il retourna, il écrivit au doyen Geoffroi et à l'archidiacre de Blois, pour les remercier de leur compassion et se plaindre de ceux qui l'avaient mollement soutenu ². Il témoigna aussi sa reconnaissance à *Éodald*, de ce que, presque seul, il lui était resté fidèle, et lui annonça de nouveau sa visite ³. Enfin, il se disculpa près de Jean de Salisbury d'avoir, comme on le disait, sollicité contre lui des lettres du Pape et l'influence du roi et du comte ⁴. En même temps, il protestait contre ses détracteurs et annonçait son prochain retour et son dessein de revenir pour toujours. « J'avais le projet, disait-il, dans l'une de ces lettres, de vivre et de mourir dans l'Église et dans le service de Marie. Mon désir était de prendre sur moi les intérêts de l'Église, de combattre pour elle à mes frais, de vivre pour tous et de procurer à tous à mes dépens les commodités de la vie. » Pour le consoler de sa prévôté perdue et de son canonicat incertain, le doyen et quelques-uns de ses amis lui offraient la moitié de leurs revenus : « Je vous en suis aussi reconnaissant, leur écrivait-il, que si je les avais acceptés. Merci. » Il faisait ensuite un grand éloge de la charité, qui a son exemplaire parfait dans Dieu et dans la Sainte Vierge. A ce propos, il disait que la Sainte Vierge avait été emportée par les anges dans le ciel. « Mais nous savons, ajoutait-il en s'adressant à Elle, qu'ils n'ont point emporté votre *camisia* », et il terminait par ces mots curieux : « Revenons donc vers cette *chemise* de la Vierge, vers ce vêtement divin, sous la protection duquel nous nous réfugions dans toutes nos nécessités ⁵. »

Il revint en effet, mais n'obtint pas encore ce qu'il désirait. Lorsque Pierre de Celles monta sur le trône épiscopal, il lui écrivit une lettre de félicitations ⁶, en le priant de lui donner une prébende. A l'avènement de Renaud, il espéra un moment

¹ *P. L.*, t. 207, lett. 49. — ² Lett. 49. — ³ Lett. 162. — ⁴ Lett. 130. — ⁵ Lett. 229. — ⁶ Lett. 218.

faire partie de son entourage ; dans ce but, il lui écrivit une lettre plus remplie de conseils que d'éloges, et destinée à donner de sa prudence une très haute idée¹. L'évêque, en effet, promit, comme il disait, de mettre fin à son exil, mais ses ennemis le perdirent encore. Alors il exhala d'amères plaintes dans sa lettre² à maître Crespin et au chanoine Payen dont nous avons parlé. Et après avoir tant désiré de se fixer à Chartres, il fut contraint de demeurer en Angleterre, où il mourut.

Qu'avait-il écrit dans ses différents séjours en notre ville ? Il est difficile de le déterminer. Plusieurs de ses *Sermons* durent y être prononcés ; peut-être y composa-t-il ses traités sur l'*Amitié*, sur les *Utilités des Tribulations*, son abrégé des *Dictamina* de maître Bernard de Tours, et quelques-unes de ses *poésies*. C'est là sans doute qu'il dirigea dans leurs travaux littéraires son homonyme et neveu Pierre de Blois, son frère Guillaume, et son autre neveu Ernaud. Ceux-ci en effet passèrent dans nos écoles³.

Le premier, que les chartes appellent *magister Petrus Blesensis*⁴, avait fait ses études avec lui, et tous deux s'étaient liés ensemble dès l'enfance. Toujours il s'occupa des lettres : au début, il cultiva la poésie légère, les chansons, les fables, empruntant ses sujets à la mythologie. Il enseigna quelque temps, probablement à Blois. Guillaume de Champagne paraît l'avoir encouragé. Lorsqu'en 1176 Jean de Salisbury devint évêque, il prit pitié du clergé de Blois, qui était comme en exil dans cette ville éloignée du centre et dénuée de tout ; il conféra à Pierre sa première prébende⁵ : ce dont l'archidiacre de Bath le remercia, en le félicitant de sa promotion. « Vous avez, lui dit-il, donné votre premier bienfait à celui qui est un autre moi-même et qui me ressemble en tout, par l'esprit, le nom, le surnom, le visage, la stature. Si vous considérez ses mérites, sa vie, ses mœurs, sa science, il est digne d'une plus grande faveur encore, et vous ne vous en tiendrez pas là. »

Pierre, en effet, avait déjà publié de nombreux écrits, et son illustre ami lui prodiguait de pompeux éloges : « Je me félicite que vous ayez même nom que moi, et ce n'est pas sans

¹ *P. L.*, t. 207, lett. 15. — ² Lett. 20.

³ Pour les autres écrits de Pierre de Blois, voir l'*Hist. litt.* XV, 341-418.

⁴ *P. L.*, lett. 114.

la permission de Dieu que nous avons ainsi le même nom, ayant déjà les mêmes goûts. Si j'honore ce nom par ma fortune, mon crédit, mes écrits, vous aussi vous l'illustrez de toutes ces manières, et mieux encore. Notre nom s'est répandu jusqu'aux derniers confins de la terre. Nos ouvrages se divulguent un peu partout; ni l'eau, ni le feu, ni l'adversité, ni le temps ne pourront les abolir. Ce sont les écrits qui assurent l'immortalité... Aussi les princes qui aspirent à la gloire ne peuvent mieux faire que de s'attacher des hommes capables de transmettre leurs grandes actions à la postérité. Il est vrai, comme vous le chantiez naguère si élégamment, la flatterie chasse la vérité des palais des rois... Je ne sais si vous avez pris quelqu'un de nos princes pour sujet de vos éloges. Pour moi, dans le livre *De prestigiis fortunæ*, que je vous envoie pour le corriger, je loue les actions d'Henri II... Vous, écrivez toujours. Je vous prie, des choses qui instruisent et qui donnent du crédit à notre nom près des saints. La première partie de mon livre a été corrigée par mon frère, maître Guillaume; mais, comme je crains qu'il n'ait été trop indulgent, je vous prie de tout revoir dès le commencement¹. »

Pierre allait plus loin : il aidait son ami dans ses travaux. Passant à Paris, à l'occasion d'une mission dont Henri II l'avait chargé près du roi de France, il acheta chez un libraire, B... des livres de Droit, utiles pour l'ouvrage d'un de ses neveux : *qui cum ad opus cujusdam mei nepotis idonei viderentur*. Ce neveu était notre second Pierre de Blois; en effet, pendant qu'il était chanoine de Chartres, il s'occupait beaucoup de Droit canonique². Il composa un traité fort peu connu en France, intitulé *De distinctionibus canonum*, qu'il dédia à l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne. « S'il m'est permis, disait-il, de comparer les petites choses aux grandes, je suis un Prométhée; Chartres est mon Caucase, le souci de ma charge est mon vautour. Rappelé de mon exil domestique, arraché aux délices du scolasticat, plongé dans la prison de Chartres, j'aurais mené une vie tout oisive si je n'avais secoué ma torpeur par quelques exercices. Dans mes lectures assidues, feuilletant les livres de lois et de canons, j'ai trouvé des oppositions entre les uns et les autres, et j'ai mis tous mes soins à les accorder pacifiquement au moyen de quelques distinctions. Pour ce petit écrit, je me suis servi des ouvrages des anciens, des

¹ P. L., lett. 77. — ² Lett. 71.

cours de mes maitres dont je me suis souvenu, et de mon petit esprit ¹. »

Pierre de Blois, qui avait d'abord approuvé ces sortes de travaux, changea plus tard d'avis, et dans une lettre violente² il pressa son ami de quitter les belles-lettres et le Droit pour la théologie. « Souvent, lui dit-il, soit de vive voix soit par écrit, je vous ai prié de vous abstenir des choses joviales et bouffonnes... La science de l'école vous a élevé aux plus hautes dignités, et, au lieu d'être le modèle des vertus, vous avez scandalisé par vos bagatelles légères et vos écrits fabuleux. Vous avez passé vos jours, jusqu'à votre vieillesse, dans les contes des païens, dans les études des philosophes, enfin dans le Droit civil, et, contre le désir de tous ceux qui vous aiment, vous avez une horreur condamnable de la sainte théologie... Vous écrivez des poésies d'amour, et, par vos inventions profanes, vous excitez en vous et dans les vôtres les passions du désir et vous provoquez la colère de Dieu... Vous publiez votre honte... C'est être fou que de chanter des amours illicites et de se vanter d'être un corrupteur de vierges... Pour moi, jadis, je me suis aussi adonné à ces légèretés et à ces chants d'amour, mais par la grâce de celui qui m'a discerné dès le sein de ma mère, j'ai rejeté tout cela dès le seuil de ma jeunesse. Le dragon de Moïse a dévoré en moi les dragons de Pharaon, lorsque la grâce de la suavité théologique a chassé la science de la vanité... Oui, avec une affection, sinon maternelle, du moins fraternelle, je vous déclare que je prendrai la vie en dégoût si vous ne vous abstenez à temps de ces choses vaines. C'est vrai, tous vos écrits sont composés avec un art admirable, et un choix très heureux de maximes et de phrases. L'Apôtre condamne les œuvres pleines de la sagesse humaine, mais qui n'édifieront pas pour le salut. » Il lui cite ensuite l'exemple de Guillaume, son propre frère, qui, après avoir débuté, lui aussi, par les études profanes, s'était ensuite adonné aux sciences divines. « Et vous aussi, *vénérable maitre*, s'écrie-t-il plus bas, jusqu'ici vous avez fleuri dans la science séculière entre tous vos contemporains... Si vous vous appliquez à l'étude de la sainte Écriture, vous fleurirez dans les parvis du Seigneur. » Plus bas encore il lui reproche de trouver le style de l'Évangile dur, insipide, enfantin, et revenant sur ses

¹ *P. Blesensis Speculum juris canonici*, Reimar, Berlin, 1837.

² *Petri Bles. opera*, lettre 76.

premiers conseils. « Renoncez tout à fait, dit-il, aux chants inutiles, aux fables vieillottes, aux bagatelles puériles... Vous n'auriez pas dû oublier la mort récente encore de Jean, votre frère aîné. Celle de Gérard vous rappelle sans doute une douleur plus vive encore, parce que, bien qu'il fût plus jeune, il avait excité dans votre cœur des sentiments plus vifs. Je passe sous silence votre neveu Nicolas, qui montrait les prémices d'un glorieux caractère, et que la mort amère a tout à coup arraché de vos mains. Je tais aussi les angoisses de votre frère Ammon, ces angoisses, semblables à celles d'un prisonnier, qu'il souhaiterait vivement de voir terminées par la mort. Comment avez-vous trouvé matière à chanter au milieu de tant de deuils ? Le chant dans les pleurs, c'est une chose bien importune. Je ne vous fais qu'une prière, renoncez aux vaines cantilènes, et composez des écrits qui sentent la gravité théologique, qui portent des fruits de vertu et édifient pour le salut. »

Dans toutes ces lettres, on voit que Pierre était un maître, *venerande magister*, qu'il avait une fonction dans les écoles : *scientia scholaris eum in titulos eminentiæ extulerat...* *L'Histoire littéraire* ¹ et Dom Liron ont cru qu'il avait été chancelier de Chartres. M. Hauréau a bien prouvé qu'il n'en était rien, et, nous-même, nous ne l'avons pas rangé parmi ces dignitaires. Mais du moins, il était maître. En 1181, sous Jean de Salisbury, il signe une charte avec le titre de *magister Petrus Blesensis*; l'archidiacre de Bath le qualifie toujours ainsi. C'est pourquoi il mérite une place dans cette histoire; sinon parmi les maîtres de Chartres, car il enseignait peut-être ailleurs, du moins parmi les élèves et les hommes illustres de notre école.

Il en était de même de *Guillaume de Blois**, frère de l'archidiacre de Bath. Guillaume, compagnon d'enfance de Pierre, fit comme lui ses premières études à Chartres; il le suivit en Sicile, où il devint abbé de Matines. Il y resta quelque temps après son départ, et Alexandre III, pour l'honorer, lui accorda le droit de revêtir les insignes épiscopaux. Sur le conseil de son frère, il ne les porta jamais². Bientôt même il quitta son abbaye et revint dans son pays. « Je désespérais de votre retour, lui écrivait son frère, mais maintenant

¹ *Hist. litt.*, t. XV, 416. — Dom Liron, *Bibl. chart.*, 82. — Il dut mourir assez tard, car le 25 mai 1244, Innocent IV conférait sa prébende à son successeur. Voir aussi *Cart. de N.-D.*, I, 207, III, 215.

² *Petri Bles. opera*, lett. 90.

vous allez humer l'air natal et le vin de Blois, au lieu des vins amers de la Sicile. Là-bas, on vous aurait mis dans un tombeau de marbre avec cette inscription : Cy-git Guillaume de Blois, abbé de Matines. Frère, légère est la perte d'un tombeau. Votre nom sera plus immortalisé par votre tragédie *De Flaura et Marco*, par vos vers *De Pulice et Musca*, par votre comédie *De Alda*, par vos *Sermons* et vos autres œuvres théologiques. Plût à Dieu que ces dernières fussent plus répandues ! Tout cela vous fera plus d'honneur que quatre abbayes ¹ »

Les deux frères revinrent donc à Blois ou à Chartres, et travaillèrent ensemble. Comme Pierre, Guillaume avait commencé par des poésies légères, des tragédies, et des comédies. Sur les instances de son frère l'archidiacre, il s'était ensuite donné à la prédication et y avait réussi ². Celui-ci lui avait soumis le premier livre de son *De prestigiis fortunæ*, et lui adressa son traité *De penitentia sacerdoti injungenda*. Il l'emmena même en Angleterre, à Cantorbéry ; et c'est là que, d'après lui, Guillaume fit une sorte de prophétie ³ ; il prévint un certain maître, nommé Guillaume le Beau, de ne pas sortir de sa maison sous peine de risquer sa vie ; en effet, il faillit se noyer ⁴.

Tels sont les maîtres et les élèves chartrains de la fin du XII^e siècle. Ils sont moins nombreux qu'au commencement du même siècle ; mais ils sont assez connus et assez célèbres pour manifester la vitalité persistante des écoles jusqu'au commencement du XIII^e siècle.

Pour terminer la liste des maîtres connus, citons encore plusieurs personnages, dont le cartulaire encore inédit de la Madeleine de Châteaudun nous fournit les noms. On voit en effet dans une charte de Goslein de 1148 : *magister Odo, prepositus de Fontanis, magister Milo, noster capellanus et magister Paganus* ; dans une autre charte de Goslein, en 1149, les mêmes noms et sans doute les mêmes dignitaires : *Milo, capellanus noster, presbiter et canonicus ; magister Odo de Braio, clericus noster, canonicus et diaconus ecclesie Sancte Marie, presentis carte notarius* ; enfin dans une charte de Jean de Salisbury, en 1177, on trouve : *magister Ernaudus Drocensis, magister Guillelmus, camerarius, magister Herbertus de Veteri-Vico*.

¹ *Petri Blesensis opera.*, lett. 93. — ² Lett. 76. — ³ Lett. 65.

⁴ *Hist. litt.*, XV, 413.

SECTION III. — *Les écoles de Chartres et du diocèse.* — En ce temps, d'autres écoles, à l'instar de celles du Chapitre, s'établissaient dans les monastères et dans les villes.

Saint-Martin-au-Val possédait les siennes, dont l'abbé de Marmoutier avait cédé la direction au chapelain du comte Thibaud, nommé *Huldric*; celui-ci les avait louées à son tour, mais à prix d'argent, à un certain maître chargé de la classe. Ce maître, pour payer sa location et gagner sa vie, devait lui-même vendre ses leçons. Lucius III fut averti de ce trafic, en 1183, et l'interdit par une lettre à l'abbé de Marmoutier. Le Pape ne voulait pas que Huldric vendît ainsi la licence d'enseigner ¹. Ce trait nous prouve l'existence des écoles de Saint-Martin, mais c'est le seul que nous connaissons.

A Saint-Père, le mouvement intellectuel créé par les lettres de saint Bernard et les règlements d'Éudes de Levéville n'était pas interrompu. Un moine rédigeait la *Vie de saint Gilduin* et un autre, nommé Hilduard, était l'architecte, admirable de hardiesse et d'assurance, de la basilique si gracieuse que nous avons sous les yeux.

Il est probable que Saint-André, sous le gouvernement du fameux *Pierre de Pavie*, ne fut pas dépourvu d'hommes cultivés, et que Saint-Jean garda les traditions littéraires, laissées par Hugues de Chartres et les autres maîtres qui s'y étaient retirés. Sur Saint-Cheron nous ne possédons encore aucun document. Josaphat ne paraît pas être entré dans le mouvement des études plus qu'à ses débuts. Nous ne savons à quel monastère appartenait un certain abbé *R. G.*, qui écrivit à R., archidiacre de Nantes, un petit traité, encore inédit, sur *la prédication* ². Ce R. est peut-être le même que le destinataire de la 101^e lettre de Pierre de Blois ³. Mais cet abbé, qui se dit *R. G., Carnotensis cenobii abbas*, ne se retrouve avec ces deux initiales dans aucune des listes de ce temps. Son épître est cependant intéressante.

¹ *Epistolæ Roman. Pontif. ined.* Lœwenfeld; lettre 358. — *Lucius III miratur Uldricum cancellarium comitis Blesensis magisterium scholarum Sancti-Martini-de-Valle locare. Fratres Majoris Monasterii regimen scholarum gratis idoneis personis assignare jubet.* — Dans le même Recueil, lettre 149^e, on voit la confirmation, par Pascal II, de la donation faite par sainte Ive à Marmoutier, de Saint-Martin-au-Val, du consentement d'Adèle et de ses deux fils, Guillaume et Thibaut.

² Bibl. nation., fonds latin, 9376, f^o 89.

³ *P. L.* t. 207.

Hors de Chartres, il y avait aussi çà et là des hommes d'étude. Si Coulombs n'eut personne pour remplacer Thomas Tressent ou de Morigny et l'abbé Roger, les Vaux-de-Cernay produisirent alors leurs grands abbés. Après Mainier, qui reçut Pierre de Tarentaise avant 1181, ce fut le célèbre *Gui*, prédicateur de la croisade, pèlerin de Jérusalem, et organisateur de la guerre contre les Albigeois. Son neveu, *Pierre*, moine des Vaux-de-Cernay, a fait l'histoire de cette guerre ; il disait de son oncle que c'était un personnage « noble par la famille, mais beaucoup plus noble par la science et la vertu, et que, même après avoir été fait évêque de Carcassonne, il fut regardé comme le premier et le maître des prédicateurs ¹. » Tiron devait encore cultiver les arts et les lettres. Geoffroi, qui avait écrit la *Vie du B. Bernard*, avait sans doute quelques successeurs comme chancelier et comme écrivain.

Bonneval vit, après Arnaud de Bonneval, l'abbé *Chrétien*, qui mérite une place glorieuse dans les fastes littéraires. Dom Teillard et Mabillon l'ont faussement placé à Saint-Père, sur la foi d'un manuscrit récent. Après avoir été prieur de Bonneval, il en devint abbé vers 1180. Il composa 132 *sermons* dont 70 du dimanche et 32 pour les fêtes ; il fit aussi pour les prédicateurs un *Flores scripturarum* en 182 chapitres, et y ajouta le traité d'*Abbaudus, De fractione corporis Christi*. Dom Teillard se proposait de l'éditer et dom Martène de l'étudier. Le travail du premier se trouve à la Bibliothèque nationale ².

Toute la région de Châteaudun, de Blois, de Vendôme, fut le théâtre d'un grand mouvement littéraire : mais elle reçut peut-être plus son impulsion de la ville et des écoles de Tours ou d'Orléans que de Chartres.

A Châteaudun, florissait le célèbre *Lambert li Tors*. Il se dit lui-même *grand clerc*. Mais était-il vraiment ecclésiastique ? Faut-il l'identifier avec *Lambertus Tortus*, qui se voit, en 1133, près de Geoffroi, comte de Châteaudun ? Question difficile à trancher. Quoi qu'il en soit, Lambert le Tors commença en vers français de douze pieds l'*Alexandréide*, qui fut continuée

¹ *Introduction au Cartulaire des Vaux-de-Cernay*, p. Merlet.

² Bibl. nat., fonds lat., n° 12413. Edition manuscrite de ses sermons, par dom Gabriel Teillard, sous ce titre : *Sermones ac flores scripturarum magistri Christiani abbatis ecclesie Sancti-Petri Carnotensis... opera ac studio D. Gabriel Teillard, monachi Sammaurani*. — Mabillon, *Anal.* III, 45. — *Gallia Christiana*, VIII, 1244. — Bourgain, *Chaire française au XII^e siècle*, p. 71.

par Alexandre de Bernay. Il le dit lui-même dans son prologue :

Un clerc de Châteaudun Lambert li Tors l'escrit.

Qui du latin le traist et en roman le mist¹.

Vendôme produisit alors, comme Blois, des poètes latins fort distingués. Citons *Mathieu de Vendôme*^{*}, qui, après avoir étudié à Paris, à Orléans, suivit les cours de *Dictamen* de Bernard Silvestre à Tours, en même temps que Pierre de Blois, et se fixa dans cette ville près de l'archevêque Barthélemy de Vendôme, son compatriote. C'est là qu'il composa son *Ars versificatoria* et sa *Tobiade*². — Citons aussi *Pierre de Riga*^{*}, qui, devenu clerc de Reims, dédia à Guillaume de Champagne tant de poésies : c'est peut-être le versificateur latin le plus abondant de son temps. — Ajoutons *Raoul de Vendôme*, auteur d'un *Formulaire* signalé par un copiste dans un manuscrit du XII^e siècle. — Signalons spécialement *Robert*, abbé de la Trinité, qui, à l'exemple de Geoffroi, rendit, pour la bibliothèque de son monastère, une ordonnance semblable à celle de l'abbé de Saint-Père, Eudes de Levéville. « Autrefois, dit-il, quand il fallait renouveler quelques livres, le cellerier et le chambrier en faisaient la dépense : mais souvent ils ne s'accordaient pas sur leur part respective à fournir : on négligeait donc les livres, on n'en copiait point de nouveaux, on ne corrigeait pas les anciens. » Pour aller au devant de ces difficultés, l'abbé Robert, avec le consentement de tous les religieux de son Chapitre, régla que tous les prieurés dépendant de l'abbaye de Vendôme, sauf ceux de l'Évière d'Angers et de Saint-Clément de Craon, donneraient tous les ans au bibliothécaire une certaine somme. Ces prieurés étaient au nombre de 38 : les plus forts étaient taxés à 5 sols, plusieurs à 12 deniers, un grand nombre à un septier de froment, un seul, c'était le dernier, à un septier de seigle. Ce règlement fut fait le 26 mars 1156 et fut écrit par Guillaume, bibliothécaire du monastère³.

C'est peut-être à ce temps qu'il faut rapporter le moine *René de Vendôme*, dont parle Du Cange. Ses poésies se lisent, paraît-il, au manuscrit 1069 de la Bibliothèque nationale.

¹ Voir sur Lambert li Tors le *Répertoire* d'Ul. Chevallier, et spécialement Merlet, *Bibl. Chartraine*, et le *Cartulaire de Tiron*, p. 230, et p. 208 une chartre donnée en 1133 par Geoffroi, vicomte de Châteaudun, où il y a un signataire appelé *Lambertus Tortus*.

² *Hist. litt.*, XV, 420, XX, 1, XXII, 55, et Bourgain, *Mathaei Vindoc. Ars versificatoria*, 1879.

³ Dom Liron. *Bibliothèque chartraine*, p. 65, 66.

Avant de passer aux écoles de Blois, signalons l'abbaye voisine de l'Aumône. Son abbé, Philippe, ayant accompagné saint Bernard en Allemagne et assisté à ses miracles, s'était fait moine à Clairvaux. Il fut employé par Alexandre III pour réconcilier Thomas Becket et Henri II, et écrivit une *Vie de saint Bernard* et plusieurs épitaphes. Il dut faire aimer les études autour de lui ¹.

Les écoles de Blois produisirent des hommes illustres. Nous avons déjà signalé Pierre de Blois, Guillaume de Blois et *Ernaud* de Blois. Ce dernier leur appartient plus encore que les autres. Neveu du grand Pierre de Blois, il avait d'abord étudié les saintes lettres, probablement dans la ville dont il portait le nom, puis il avait eu une jeunesse orageuse. Cependant la crise n'avait pas duré : bientôt il s'était remis aux études sérieuses et spécialement à celle du Droit. Il les poursuivait à Paris quand son oncle vint d'Angleterre en cette ville, chargé d'une mission de Henri II près du roi de France. Ernaud revint ensuite à Blois, se fit moine, et devint abbé, d'abord de Moutiers, puis de Saint-Laumer. Dans sa première dignité, il brigua la faveur des grands, et regrettait qu'aucun des siens ne fût encore parvenu à l'épiscopat : il reprenait même goût aux légèretés de sa jeunesse. Là-dessus, son oncle lui fit de sévères reproches : « Tu abandonnes, lui disait-il, le champ des lettres pour rechercher l'amitié des puissants, eh bien ! sache que l'homme cultivé, qui ne s'entretient pas dans une lecture assidue, est comme une maison déserte ². » Ernaud comprit : car, dans une autre lettre, l'archidiacre de Bath se contenta de lui donner des conseils généraux sur la conduite des religieux ³. Une autre fois, il le consola de la mort inopinée de son oncle à Orléans, mort qui l'affligeait beaucoup, et à cette occasion il lui réclama les poésies qu'il avait faites jadis lui-même à Tours, lui promettant de les lui restituer sitôt qu'il en aurait pris copie ⁴. Ernaud était encore abbé de Saint-Laumer en 1202, et il y entretint de florissantes écoles. Maurice, un de ses prédécesseurs, à qui Richard des Fourneaux dédia quelques-uns de ses ouvrages, est donné pour un homme de grande érudition. On transcrivit alors dans cette abbaye, une foule de beaux manuscrits, qui furent enlevés et dispersés par les calvinistes ⁵.

¹ *Hist. litt.*, XIV, 167.

² *Petri Bles. opera*, lettre 131. — ³ Lettre 132. — ⁴ Lettre 12.

⁵ *Hist. litt.*, IX, 104.

Il y avait aussi des écoles chez les chanoines réguliers de Notre-Dame de Bourg-Moyen. Pierre de Blois recommandait à leurs abbés de faire étudier assidûment à ces religieux les saintes Écritures¹. De plus, ils s'étaient engagés à affecter une part de leurs revenus à des étudiants pauvres de Paris. Alexandre III les obligea d'appliquer cette rente à des étudiants en théologie de préférence à d'autres, voulant sans doute favoriser cette science². Il est bien probable que les chanoines consacraient cette fondation au soutien d'un de leurs écoliers suivant la faculté de théologie à Paris.

A côté d'eux, s'éleva la Congrégation des chanoines séculiers de Saint-Sauveur, créée par le chevalier Jean et par l'évêque Jean de Salisbury. Aussitôt, une rivalité surgit entre eux et les chanoines de Notre-Dame de Bourg-Moyen. Ceux-ci se plaignirent au pape Alexandre III de ce que les nouveaux-venus fondaient un nouveau cimetière et de nouvelles écoles, ce qui leur faisait concurrence. Les réguliers furent soutenus par Étienne de Tournay, alors abbé de Sainte-Geneviève de Paris, qui écrivit deux lettres au Souverain Pontife en leur faveur³. Au contraire, Pierre de Blois prit parti pour les séculiers de Saint-Sauveur et leur doyen, le maître R..., remerciant Jean de Salisbury d'être venu au secours du clergé de Blois, jusqu'alors dénué de tout⁴. Alexandre III interdit aux chanoines séculiers d'inhumer les paroissiens de Notre-Dame de Bourg-Moyen, mais non d'ouvrir une nouvelle école.

Outre ces écoles monastiques il y avait encore à Blois celles de *Huldric*, chancelier du comte Thibault ; celui-ci les avait confiées à un maître nommé R..., mais ne lui accordait la permission d'enseigner que moyennant une redevance, comme il faisait pour les écoles de Saint-Martin-au-Val. Le maître R... se plaignit de cette exigence au Pape, qui constitua un arbitre, avec la mission, si l'accusation était fondée, d'obliger Huldric à y renoncer. Nous avons encore la lettre pontificale⁵.

Il n'est pas étonnant qu'avec tant d'écoles Blois ait produit les hommes lettrés dont nous avons parlé. Il faut leur joindre

¹ *Petri Bles. opera*, lettre 242.

² *Regesta Pontif. Roman*, 2^e éd. Lœwenfeld, p. 371. — Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. VI. *Notice sur le ms. Ottoboni 2966*, p. 25, p. Auvray.

³ *Lettres d'Etienne de Tournay*, p. Desilve, lettre 81 et 114.

⁴ *Petri Blesensis opera*, lett. 78.

⁵ *Regesta Pontif. roman.* de Jaffé, 1^{re} édit., 9255.

*Vital de Blois*¹, un versificateur comme ses compatriotes. Il est l'auteur des comédies en vers latins intitulées l'*Amphytrion* et l'*Aulularia*, toutes deux imitées de Plaute, et fort en vogue au moyen-âge, comme celles de Guillaume de Blois¹. Tous ces Blésois d'ailleurs, comme les Vendômois, avaient un goût particulier pour cette sorte de littérature poétique et légère, goût qu'ils puisaient autant aux écoles d'Orléans et de Tours qu'à celles de Chartres.

Pour être complet, citons les différents chapelains des seigneurs du diocèse, d'autant plus que c'étaient des personnages très versés dans les lettres, et que quelques-uns avaient la haute direction de certaines écoles et tenaient sous leurs ordres des chanoines et des maîtres.

Huldric demeure chancelier du comte Thibault de Blois de 1176 environ à 1186. C'est lui qui donne toutes les chartes de ce prince, sauf une de 1181, qui fut signée « *per manum Hildeberti cancellarii* » ; encore ce nom est-il probablement altéré ? *Huldric* commandait à des chapelains, à des écrivains : en 1178, il cite Geoffroi, *Gaufridus scriptor meus*, en 1182, Raymond, en 1183, *magister Raymundus capellanus comitis Theobaldi* : c'étaient peut-être ces chapelains qui étaient maîtres des écoles de Blois et de Saint-Martin. En 1186, la chancellerie du comte était vacante. En 1188, on trouve comme chancelier, Hugues, et comme maître, Raoul de Mortagne, *magister Radulphus de Mauritania*. De son côté, la comtesse Adèle, en 1191, 1195 et 1196, donne ses chartes, *per manum Britonis capellani mei*, et, en 1197, elle a pour scribe un nommé Martin. Sous leur fils, le comte Louis, on voit comme chancelier, Thibaud, *Theobaldus*, qui semble avoir gardé cette charge de 1196 à 1202. — Les autres seigneurs ont aussi leur chapelain : celui d'Évrard du Puiset, en 1171, s'appelle Raoul, *Radulphus*, celui d'Hugues, vicomte de Châteaudun, en 1188, est *Geoffroi*, et celui de Geoffroi, son successeur, en 1199, est *Hubert*. Rotrou, comte du Perche, a pour chancelier, de 1144 à 1191, *Adam* ; sa femme a pour chapelain, en 1202, *maître Robert* ; Geoffroi, en 1196, *Girard*, et Robert de Vieux-Pont, seigneur de Courville, en 1197, *Bertran*. — Enfin on voit comme chapelains ou notaires de Robert, comte de Dreux et de Braine, en 1179,

¹ Vital de Blois, *Hist. litt.*, XV. 428, XXII, 39. — *Vitalis Blesensis*, Bozon, 1880. — *Journal des savants*, Hauréau, 421-424, 1886.

Renaud, en 1187 et 1189, *Pierre*, en 1198, les clercs *Albéric et Etienne*. Albéric y était encore en 1208. — Tous ces noms sont empruntés aux Cartulaires de Notre-Dame, de Saint-Père, de Saint-Jean, de Beaulieu, des Vaux-de-Cernay, de Tiron, de la Maison-Dieu de Châteaudun, de Marmoutier pour le Dunois et le Blésois, de Saint-Étienne.

CHAPITRE II

LES MŒURS ET LES ÉTUDES DE L'ÉCOLE DE CHARTRES

PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE.

I. COUP D'ŒIL GÉNÉRAL

Jusqu'ici nous avons consacré un chapitre spécial à la vie morale et intérieure des écoles chartraines. Désormais nous ne pourrons plus qu'effleurer ce sujet. Les écoles de Paris, en attirant aux pieds de leurs maîtres les meilleurs de nos écolâtres et de nos étudiants, nous ont ravi du même coup les caractères qui présentaient une physionomie curieuse, et les ouvrages qui donnaient lieu à des observations intéressantes.

Nous voyons naître l'usage de donner aux jeunes chanoines une prébende pour les aider aux écoles, mais nous n'avons pas de renseignements sur les autres conditions dans lesquelles ils se trouvaient et sur leur conduite. Nous sommes même peu instruits des relations que les étudiants plus âgés entretenaient soit entre eux, soit avec leurs maîtres. Une seule catégorie nous est plus connue ; c'est celle des chanoines qui, arrivés au terme de leurs études, recherchaient une place avantageuse près des princes, des évêques et dans les Chapitres.

Ils étaient, en effet, assez nombreux ceux de nos écoliers qui étaient avarés et cupides. Renaud de Mouçon fut suspendu pendant un an par le Pape du droit de nommer aux prébendes, à cause de sa simonie. Nous avons vu le malheur causé par la

rigueur du chancelier Bouchard. Pierre de Blois harcelait les évêques de ses sollicitations et de ses plaintes amères. On se souvient de ce maître original qui présentait en plein jour un flambeau à son évêque pour l'éclairer sur ses mérites. On n'a pas oublié aussi les divisions suscitées par les compétitions, dans lesquelles le doyen et le chantre allèrent à Rome, et demandèrent l'appui près du Pape d'Étienne de Tournay.

On briguait avec le même acharnement la faveur des grands. Aussi Pierre de Blois conseillait-il aux lettrés de s'attacher à quelque prince.

Avec de telles dispositions, on ne pouvait que tendre à raccourcir les études et à cultiver celles qui procuraient le plus d'avantages. Le chanoine Simon, après avoir fait quatre ans d'humanités, voulait attendre deux ans avant d'entreprendre la théologie, afin de remplir dans l'intervalle une fonction bien rétribuée¹. Au lieu d'étudier à fond tout le *Trivium*, comme autrefois, on se passionnait pour la poésie légère qui avait de la vogue ; on versifiait des sujets païens et lascifs. Le *Quadrivium*, qui ne conduisait plus à rien était négligé ; le Droit civil et le Droit canon étaient préférés à la théologie² ; avec le Droit civil on exerçait des fonctions dans les Cours, avec le Droit canon on était official des évêques ou des archidiacres. Quant à la Dialectique, on était fatigué des disputes stériles qu'elle avait soulevées et des condamnations qu'elle avait attirées. Il en était de même de la Théologie que l'on dédaignait ou que l'on réduisait à des citations ampoulées d'Écriture Sainte. Il y eut cependant une réaction assez vive contre ces tendances morales si peu favorables aux saines études, même de la part de ceux qui s'y étaient laissés entraîner.

Pierre de Blois, après avoir donné le mauvais exemple des études légères, devint sermonneur morose lorsqu'il eut échoué dans ses prétentions. Il prit le parti des sciences sérieuses et ecclésiastiques qu'il avait d'abord trahies ; il les soutint même au détriment du Droit civil et du Droit canon, qui lui paraissaient trop peu dignes des prêtres. Les maîtres auxquels les chanceliers vendaient le droit d'enseigner se pourvurent auprès du Pape pour en réclamer la gratuité, et il se rétablit peu à peu un équilibre plus pondéré et plus mesuré dont profitèrent les écoles.

¹ *Petri Bles. opera*, lettre 81. — ² Lettre 26, 25, 6.

Ces réflexions sur la situation des esprits vont nous servir à comprendre les modifications pratiques apportées au programme des études et l'esprit dans lequel elles furent toutes cultivées à Chartres. Nous passerons successivement en revue les sciences profanes et les sciences sacrées.

II. LES ÉTUDES PROFANES

SECTION I^{re}. — 1^o *La Grammaire*. — Ce qui frappe, en parcourant les lettres de Pierre de Blois, d'Étienne de Tournay, de Pierre de Celles et de Jean de Salisbury, c'est la fréquentation assidue qu'elles supposent des auteurs anciens. Ces personnages connaissent les vieux grammairiens, Donat, Priscien, Servius, Isidore, Bède, Cassiodore, mais ils ne les commentent plus avec la sécheresse scolastique; d'ailleurs ils s'y arrêtent peu et passent de suite jusqu'aux modèles eux-mêmes. Surtout ils aiment les poètes, ils les ont tous lus et appris, ils les savent par cœur; ils les citent encore plus que l'Écriture Sainte. Dans leur engouement, ils se les sont tous assimilés, les mauvais comme les bons, ceux qui nuisent aux mœurs comme ceux qui prêchent la vertu. Le désir de plaire, le dégoût de la Dialectique, ont développé la renaissance littéraire inaugurée au début du siècle, et lui ont fait produire des œuvres plus parfaites.

Pierre de Blois nous apprend comment on formait la jeunesse aux premières études. La description qu'il trace des classes d'alors prouve la continuation des vieilles traditions¹. Comme les anciens maîtres chartrains, il condamne la témérité de ceux qui font passer rapidement les études de Grammaire et de Rhétorique, pour arriver plus vite au *Quadrivium*, à la Dialectique et aux sciences naturelles. « Vous me dites, écrit-il, que votre neveu Guillaume est d'un esprit plus subtil et plus aiguë, parce qu'après avoir passé l'étude de la Grammaire et des auteurs il a convolé de suite aux arguties des logiciens, et qu'il a appris la Dialectique, non point dans les livres, comme c'est la coutume, mais dans les résumés et les cahiers. Ce n'est

¹ *Petrus Bles. opera*, lettre 401. Étienne de Tournay dans une poésie encore inédite décrit aussi les premières études d'un jeune Dieco.

pas en cela qu'est le fondement de la science littéraire, et cette subtilité que vous vantez est pernicieuse à beaucoup. Sénèque le dit : Rien n'est plus haïssable que la subtilité, lorsqu'elle est seule. A quoi bon passer ses jours à des exercices qui ne servent, ni à la maison, ni à l'armée, ni au forum, ni dans le cloître, ni dans les cours, ni dans l'église, et qui ne sont utiles que dans les écoles?... Certains, avant d'être imbus des sciences élémentaires, sont formés à disserter sur le point, la ligne, la superficie, la quantité de l'âme, le destin, les inclinations de la nature, le hasard, le libre arbitre, la matière, le mouvement, les principes des corps, les progressions des nombres, les divisions de la grandeur, sur la définition du vide, du lieu, sur le même et le divers, sur le divisé, l'individu, sur la substance et la forme des mots, sur l'essence des Universaux, sur l'origine, l'exercice, la fin des facultés, sur les causes des choses, le reflux de l'Océan, les sources du Nil, les divers secrets de la nature, sur les différentes catégories de causes qui surgissent dans les contrats ou quasi-contrats, dans les maléfices ou quasi-maléfices, enfin sur les premiers commencements des choses, et sur toutes sortes de questions qui supposent à la base une science plus pleine et une intelligence plus éminente.

« Jadis l'âge tendre était appliqué aux règles de l'art grammatical, aux analogies, aux barbarismes, aux solécismes, aux tropes et aux figures, à l'éclaircissement desquelles choses Donat, Servius, Priscien, Isidore, Bède, Cassiodore, avaient apporté un grand soin ; ce qu'ils n'auraient certes pas fait, s'ils avaient cru qu'en dehors d'elles il pouvait y avoir une science solide... Et quelle utilité y a-t-il à développer des thèses, à défendre jusqu'au moindre mot des propositions, à retourner des arguties sophistiquées, à condamner les écrits des anciens, et à rejeter tout ce qui ne se trouve pas dans les cahiers de ses maîtres ? *Il est écrit que la science est chez les anciens...* l'on ne passe des *ténèbres de l'ignorance à la lumière de la science que si l'on relit avec un amour toujours plus vif les écrits des anciens.* Saint Jérôme se glorifie de s'être donné beaucoup de peine sur les écrits d'Origène. Horace se vante d'avoir relu Homère... *Pour moi, je sais qu'il m'a été beaucoup plus utile, lorsque tout jeune encore je m'instruisais dans l'art des vers, de prendre mon sujet dans les histoires vraies plutôt que dans les fables ; d'ailleurs mon maître me le commandait. Il m'a été fort utile, quand j'étais adolescent, de lire et de réciter par cœur et mot*

à mot les lettres de *Hildebert, évêque du Mans*, remarquables par leur style élégant et leur exquise urbanité. Outre les autres livres qui sont célèbres dans les écoles, il m'a été bon de fréquenter *Troque-Pompée, Josèphe, Suétone, Hégésippe, Quinte-Curce, Tacite, Tite-Live*, qui tous mêlent aux histoires qu'ils rapportent beaucoup de traits utiles aux mœurs et au développement des sciences libérales. J'ai lu aussi d'autres livres n'ayant pas rapport à l'histoire, je ne saurais les compter; dans tous, les modernes peuvent, comme dans des jardins embaumés, cueillir des fleurs et butiner un style plein d'une suave urbanité. »

Cette lettre est vraiment remarquable et montre quelle importance on attachait à l'étude de l'antiquité. Pierre de Blois professe sur ce sujet les mêmes théories que Jean de Salisbury dans son *Métalogique*, et que Bernard de Chartres, le chef de l'école littéraire chartraine. Bien mieux, c'est à ce dernier qu'il les emprunte. En effet, dans une autre lettre¹, où il traite encore de l'imitation des anciens, il rappelle sans le citer la fameuse phrase de Bernard : « Malgré les aboiements des chiens et les grognement des porcs, dit-il avec énergie, toujours j'imiterai les anciens; ils seront ma grande occupation et, tant que je le pourrai, le soleil ne me trouvera jamais oisif. *Nous sommes comme des nains hissés sur les épaules des géants, qui voient grâce à eux plus loin qu'eux-mêmes*, lorsque, nous attachant aux livres des anciens, nous ressuscitons et renouvelons leurs pensées les plus élégantes, que le temps ou la paresse des hommes avaient abolies et rendues comme mortes. »

Nos Chartrains empruntèrent beaucoup de traits aux historiens antiques; leurs lettres en sont pleines: mais ils composèrent peu de Chroniques ou de Vies. Ils cultivèrent l'art épistolaire. Pierre de Blois a composé le *Libellus de arte dictande rhetorice*, à l'aide du *Liber de dictaminibus* de Bernard Silvestre, qui avait le défaut d'être trop prolix, et des *Abrégés* ou des petites Sommes trop courtes, faites par ses disciples de Tours. Il invitait à en profiter, non seulement les amis de maître Bernard et des Tourangeaux, mais encore les notaires de la chancellerie romaine, dont plusieurs alors appartenaient à l'école d'Orléans. Il dut réunir les éléments de cet ouvrage, lorsque, avec Mathieu de Vendôme, il faisait des vers dans la capitale de la Touraine.

¹ *Petri Bles. opera*, lettre 92.

² *P. L.*, t. 207, col. 1127.

Il fit mieux, à la prière d'Henri II et sans doute aussi par amour de la gloire, il réunit ses lettres dispersées en un seul volume, qu'il dédia au roi d'Angleterre. Dans sa préface¹, il sollicita l'indulgence des lecteurs et du roi, et s'excusa d'avoir souvent cité les auteurs profanes. Au fond, il ne se repentait pas d'avoir montré son érudition littéraire, et se glorifiait de son œuvre épistolaire. Aussi répondait-il vertement à ses critiques, témoin sa lettre 92^e à l'évêque de Bath. « Mon adversaire, dit-il, me reproche de réunir mes lettres, de livrer aux novices un modèle de style, *formam dictandi*, de donner au public un témoignage de mon travail et de ma charité. Qu'il se taise. S'il continue, il entendra des choses qui ne lui plairont pas..... Je le dis avec confiance et j'en prends plusieurs à témoin, j'ai coutume de dicter des lettres plus vite qu'on ne peut les écrire. Cette rapidité élimine tout soupçon de plagiat. Je le dis par amour de la vérité et non par jactance. L'évêque de Cantorbéry, vous avec lui, et plusieurs autres, vous m'avez vu dicter à trois secrétaires différents sur diverses matières, et cela aussi vite qu'ils pouvaient écrire; j'ai fait mieux, j'ai dicté et rédigé en même temps une quatrième lettre; seul Jules César en a fait autant. Que si quelqu'un en doute, qu'il en fasse l'expérience². » Pourtant les lettres de Pierre de Blois, bien que très intéressantes et fort bien écrites, ne sont pas sans défauts; elles respirent la vanité de leur auteur, une tendance pénible à moraliser les autres; elles sont, quoi qu'il en dise, surchargées de citations, embarrassées de longueurs, semées de jeux de mots et de traits d'esprit.

Les lettres de Pierre de Celles, qui furent peut-être aussi recueillies à Chartres, sont plus enveloppées; elles renferment moins de citations profanes, mais plus de citations d'Écriture Sainte. Tantôt les textes sacrés y sont interprétés avec obscurité, dans un sens allégorique, tantôt ils sont simplement visés et employés d'une façon entortillée. Les traits affectés et la sentimentalité n'en sont pas exclus.

Les lettres les plus parfaites sont celles d'Étienne de Tournay et de Jean de Salisbury. Le premier cependant est souvent court, sec, ami de l'antithèse, mais souvent aussi il est élégant, clair, fin; il a la concision du jurisconsulte et fait preuve de tact dans les allusions et les citations. Quant à Jean de Salisbury, c'est presque un modèle. Pierre de Celles lui écrivait : « Vos

¹ *P. L.*, t. 207, lettre 1^{re}.

² Voir son *Invectiva in depravatorem operum Blesensis*, t. 207, col. 1114.

lettres sont assaisonnées de maximes philosophiques, relevées par des couleurs de Rhétorique, embellies par les ornements les plus justes du Droit, appuyées de l'autorité des Évangiles, et remplies pour vos amis d'une douceur semblable au miel. Si je cherche les maximes utiles, la science, le plaisir, la bonne alliance des mots, le charme de la vérité, je trouve tout cela dans vos lettres, avec abondance. »

Cet éloge est absolument mérité: on pourrait y ajouter quelques traits encore et vanter surtout la concision élégante, la clarté, le tact, l'urbanité de Jean de Salisbury. Son goût est beaucoup plus parfait que celui de Pierre de Blois. Tous deux, lui surtout, sont des humanistes de la Renaissance, arrivés avant l'heure, et égarés dans la seconde moitié du XII^e siècle ¹.

2^o *La Rhétorique*. — La *Rhétorique*, outre le genre épistolaire, comprenait l'art oratoire. On estimait beaucoup ce dernier genre; on faisait des sermons pour soi et pour d'autres. Pierre de Celles en composait pour Thomas Becket et pour l'archevêque de Rouen; Étienne de Tournay pour l'archevêque de Tours. On citait parmi les prédicateurs Guillaume de Blois, Arnaud de Chartres, Chrétien de Saint-Père, Pierre des Vaux-de-Cernay. La fin du siècle allait voir comme chancelier Pierre de Roissy, l'un de ceux qui prêchèrent la quatrième croisade avec Foulques de Neuilly.

De tous ces hommes, les plus éloquents étaient Pierre de Celles, Étienne de Tournay, Pierre de Blois, Chrétien de Saint-Père. Les sermons du premier avaient une vogue immense ². Ses auditeurs les attendaient avec impatience. Pourtant il les écrivait à la hâte, sans ordre. Il y flattait le goût de son époque, et recherchait les subtilités verbales, les applications singulières, les sens allégoriques ou tropologiques. Il avait aussi de la force et de la tendresse d'âme, il enfonçait son idée à force d'apostrophes, de répétitions et d'exclamations: un de ses sermons en est même tout entier composé. Ses allocutions synodales prononcées à Chartres sont simples, familières, quelquefois trop communes. D'autres fois elles sont

¹ *L'Histoire littéraire*. XIV, 159, dit que J. de Salisbury cite Esope, Augustin, Ovide, Caton, Pétrone, Hippocrate, Papinien, Aristote, Horace, Juvénal, saint Basile, saint Grégoire, et des auteurs perdus, tels que *Cratinus*, *Satyrus*, *Coquus*, *Furius Albinus*, *Flavianus*, Trogue-Pompée, César (*Analogia*), *Phainus*.

² V. *De Petro Cellensi*, Gillet, 1881, p. 83. — Bourgain, *Chaire française au XII^e s.*, p. 68.

subtiles à l'excès. C'est Pierre de Celles qui applique au Verbe de Dieu les quatre conjugaisons. Bref, on retrouve dans ses *Sermons* les mêmes qualités et les mêmes défauts que dans ses *Lettres*.

Ceux d'Étienne de Tournay, qui eurent aussi leur vogue, ont peut-être plus encore les défauts de leur temps, c'est-à-dire la subtilité, les jeux de mots, les comparaisons et les allusions déplacées, les divisions innombrables, les explications forcées de l'Écriture Sainte, les emprunts prétentieux à la grammaire et aux arts.

Pierre de Blois s'attira pour ses *Discours* le même reproche que pour ses *Lettres*, celui d'avoir cité, en parlant aux étudiants de Bologne, des textes profanes et des termes de jurisprudence; il avait dépeint le Jugement dernier d'après la procédure romaine¹. Il est aussi plein d'allusions tirées de l'Écriture Sainte, de divisions, d'antithèses; il enchâsse plus habilement que les autres le texte sacré dans le sien. C'est lui qui sous ce rapport représente le mieux l'école de Chartres.

N'oublions pas cependant *Chrétien* : il a prêché dans les synodes et chez les religieux, jusqu'à provoquer la jalousie; il doit sa vogue à ses interprétations recherchées et aux rimes symétriques qui accompagnent les élans de son âme vers Dieu².

Citons encore l'auteur du recueil de *Sermons*, conservé à la Bibliothèque de Chartres, sous le n° 121. Il est clair et sensé, chargé de citations, dont plusieurs sont empruntées à l'abbé Gui, à Fulbert, à Ive, à Hildebert, à saint Anselme, à Hugues de Saint-Victor. C'était évidemment un moine chartrain.

Le moine R. G. nous a laissé, dans sa lettre à l'archidiacre de Nantes, R. ami de Pierre de Blois, une excellente théorie de la prédication populaire, théorie meilleure peut-être que les spécimens oratoires dont nous venons de parler. Elle est encore inédite et nous en traduirons une bonne partie parce qu'elle est fort intéressante³. « Le prédicateur doit méditer d'avance, dit-il, à quoi il veut exhorter, ce dont il veut détourner son auditoire, et, pour obtenir son but, mettre en œuvre les moyens les plus propres à émouvoir les cœurs. Cela fait, qu'il ne s'inquiète pas des mots, l'ordre des choses les

¹ *Petri Bles. opera*, lettre 8.

² Bourgain, *Chaire française au XII^e s.*

³ Bibl. nat. fds latin, 9376, f° 89.

suggérera en abondance... Qu'il énonce d'abord le sujet de la fête, en proposant un texte de la Sainte Écriture, dont le développement rende les esprits dociles et attentifs. Le sujet énoncé, qu'il en montre la dignité et l'utilité pour le rendre recommandable aux auditeurs. Suit la narration des choses et des faits qu'il convient de commémorer. Il faut bien examiner la nature et les qualités des choses, et les circonstances des faits, pour en tirer, sous la dictée de la raison, des images propres à déraciner les vices et à implanter les vertus. Je dis : sous la dictée de la raison, car il n'y a pas qu'un sens, mais, selon la variété des points de vue, on peut trouver différents sens utiles au but qu'on se propose. Comme dit saint Augustin, il est bon qu'il y ait, dans l'Écriture soumise à la dispute des hommes, différents sens concordant avec la vraie foi et la bonne doctrine; on n'est pas obligé d'adopter celui d'un commentaire, mais celui qui convient au sujet traité... Lorsque, par les moyens indiqués plus haut, l'orateur a flétri le vice et recommandé la vertu, alors, s'il est puissant., il doit changer la voix d'après son émotion, et, pour mieux montrer l'indignité du péché, la noblesse de la vertu, il doit précipiter tout l'effort de sa discussion; comme un torrent qui descend d'une montagne, et dissiper toutes les occasions qui entraînent au crime ou empêchent les conversions.

« Dans ce but il citera les textes opportuns des Deux Testaments et des principaux Pères, il accumulera les exemples de toute sorte et les comparaisons les plus propres à effrayer et à encourager; il évoquera les tourments des damnés, les joies des saints; il s'exclamera, s'indignant que les hommes méprisent la vertu pour des plaisirs fugitifs, vils et damnables; il tonnera, conjurera, exhortera, demandant pourquoi l'on ne se hâte pas d'abandonner le vice, pourquoi l'on tarde tant de gravir le chemin de la vertu qui mène à la félicité. Lorsqu'il aura suffisamment insisté là-dessus, ce qu'il reconnaîtra aux gémissements répétés des peuples, alors il sera bon qu'il modère sa voix, comme un fleuve qui court à travers la prairie, et il finira en appelant toutes les bénédictions célestes. »

Cette théorie est naïve et pourtant juste; elle fait peu de cas du style, mais tient compte des autorités et du mouvement; elle est sentimentale, mais sans trop s'éloigner du naturel.

SECTION II. — *La Poésie.* — Si les Chartrains sérieux et graves s'occupaient de prose, la poésie plaisait davantage à

ceux que le monde, les honneurs et les richesses séduisaient, parce qu'elle était un moyen plus rapide d'arriver à leur but intéressé. Aussi s'adonnaient-ils plus à la poésie profane qu'à la poésie sacrée, contrairement aux vieilles traditions de l'école. Cette dernière ne conduisait pas si sûrement à la gloire et à la fortune. On la cultivait sur le déclin de l'âge, on rimait alors quelques hymnes pour expier d'autres poésies trop légères. Si l'on excepte Jean de Salisbury et Pierre de Celles, trop délicats et trop pieux tous deux pour se permettre ce jeu, tous les autres commirent des *juvenilia* qui nous scandalisent encore, et leur causèrent plus d'un remords. Étienne de Tournay, qui resta, en bon religieux qu'il était, dans les plus strictes convenances, composa en vers l'*Office de saint Gérard* et quelques épitaphes, pour réparer, disait-il, les poésies légères de sa jeunesse ¹. A Pierre de Pavie, qui les lui demandait, il répondait en sollicitant son indulgence ². Près de l'abbé de la Sauve, il s'excusait timidement : *quandoque lusimus metro*.

Pierre de Blois avait débuté de la même manière : tous ses parents, tous ses amis, tous ses compatriotes l'avaient imité. Il félicita même l'un d'eux, Guillaume, de ses pires productions. Mais plus tard il devint plus sage, et voulut faire la leçon aux autres ; il composa même quelques poésies sacrées, entre autres son *De lucta carnis et spiritus* ³. Mais l'exemple était donné. *Hélas !* disait-il, *autrefois j'ai fait des bagatelles et des chants voluptueux* ⁴. Guillaume, son frère, qui se convertit aussi, avait écrit d'abord des comédies et des tragédies : on vient de publier son *Alda* qui présente un certain mérite poétique, mais est tout à fait immorale. Ses comédies *De Flaura et Marco* et *De Pulice et Musca* ne doivent pas être meilleures ⁵. Son neveu et homonyme, Pierre de Blois, s'adonnait aussi aux poésies plaisantes, bouffonnes, aux fables païennes, aux contes d'amour ⁶. C'était d'ailleurs le genre de cette école de Blois et de Vendôme : elle aimait les comédies lascives et les chansons légères. Sauf Pierre de Riga, qui versifia surtout l'Écriture Sainte en hexamètres, tous, Mathieu de Vendôme, Vital de Blois, comme les autres, prostituèrent leur talent. Sans doute leurs vers étaient

¹ *Hist. litt.*, XV, 524-587.

² *Lettres d'Étienne de Tournay*, éd. Desilve, I, 50.

³ *P. L.*, t. 207, col. 1128. — ⁴ Lettre 76, col. 234.

⁵ Guill. Blesensis, *Alda*, 1893.

⁶ *Petris Bles. opera*, t. 207, lett. 76.

d'une bonne facture : ils étaient semés de traits ingénieux et dénotaient une grande habitude des poètes, d'Horace, de Juvénal, de Perse, et surtout d'Ovide, mais ils étaient trop peu respectueux de la morale ¹.

SECTION III. — *Le Quadrivium*. — Ces chansons profanes nous amènent à la *Musique* et nous introduisent avec elle dans le *Quadrivium*. Comme nous l'avons dit, dans nos écoles, les sciences n'étaient plus guère cultivées. Elles étaient trop graves, elles n'étaient pas assez utiles : nous ne trouvons aucune trace de l'Astronomie et de la Géométrie. Jean de Salisbury dit qu'elles étaient étudiées surtout en Espagne. Il ne semble pas non plus que l'impulsion donnée par Thierry pour l'Arithmétique ait eu de longs et brillants résultats. Plus légère, plus voisine des arts, de la poésie entre autres, la Musique devait être plus recherchée. On dit, en effet, que l'évêque Robert rétablit la musique, et l'on aperçoit des petits virtuoses chez le chantre. Quelle était la physionomie de cette musique ? Si l'on en croit Jean de Salisbury, elle était molle et efféminée. « C'était un crime autrefois, écrit-il, de rencontrer, chez des gens graves, des bucoliques amoureuses ; maintenant c'est une gloire pour eux de chanter ces folies licencieuses qu'ils appellent élégamment des *folâtreries*. La musique profane a envahi la religion elle-même, elle a pénétré jusque dans le sanctuaire : par sa lasciveté, son ostentation, ses modes efféminés, elle s'efforce d'amollir les petites âmes qui écoutent dans la stupeur. »

Jean de Salisbury décrit ensuite l'impression causée par le déchant qui était l'harmonie d'alors : « ... Ils coupent ou doublent les notes, ils répètent les phrases et appuient sur chacune, ils tempèrent les sons aigus et très aigus par des sons graves et très graves. Les oreilles sont captivées et si charmées qu'elles ne peuvent plus apprécier le mérite des paroles. Quand des chants sont ainsi raffinés ils excitent bien plus la volupté que la dévotion... Ce qui amollit et pervertit, voilà ce que notre siècle recherche partout : il est pourtant assez mauvais... Aussi un personnage vénérable, père abbé de 700 religieuses, a décrété que dans leurs monastères elles psalmodieraient toujours et ne chanteraient jamais de mélodies ². »

¹ *Mathaei Vindocinensis Ars versificatoria*, de l'abbé Bourgain.

² *Polycr.*, I, 6.

III. LES ÉTUDES SACRÉES.

SECTION I. — *Dialectique et Théologie.* — Avec de pareilles dispositions l'on ne pouvait guère aborder les sécheresses et les écueils de la Dialectique et de la Théologie. Si Jean de Salisbury, dans son Angleterre, retraça l'histoire des opinions philosophiques en les critiquant toutes, ses condisciples, surtout depuis les condamnations d'Abélard et de Gilbert, s'abstinrent de toute étude vraiment dialectique. L'élève de Thierry lui-même, tout en imitant son maître, substitua la théologie classique à ses systèmes. On s'appliqua plutôt à la Morale, à l'Écriture Sainte, qu'on expliqua dans un sens allégorique et pieux, sans témérité, avec beaucoup de discrétion : les Pères eux-mêmes ne furent guère cités que dans un but littéraire. Tous nos savants d'alors furent d'un mysticisme prudent. En tant que mystiques, ils continuaient le réalisme et le platonisme de leurs prédécesseurs sans leurs excès. Seul, *Amaury de Bène*, fut téméraire : poussant cette tendance chartraine qu'il avait sans doute empruntée à Bernard et à Thierry plutôt qu'à leurs modestes descendants, il divinisa toute chose, même le mal ; il fut un panthéiste comme eux, mais il appliqua cette doctrine à la morale plutôt qu'à la simple métaphysique : c'est ce qui le perdit. Ajoutons que, plus hardi que tous, il exposa son système dans les grandes écoles de Paris : les esprits n'étaient plus assez sérieux à Chartres pour le comprendre. Ils étaient aussi trop portés aux choses profanes et utiles.

SECTION II. — *Droit civil.* — Il en était d'ailleurs presque partout de même : on abandonnait la grande théologie pour le Droit, les lettres et la Médecine, et le pape Alexandre III dut, pour soutenir cette science délaissée, interdire aux moines, puis aux ecclésiastiques, l'étude du Droit civil. Le concile de Latran exigea la fondation d'une chaire de théologie en chaque cathédrale. L'on se rappelle les efforts de Pierre de Blois dans le même sens près de son frère Guillaume, de son neveu Ernaud, du chanoine Simon, de l'official G. Ils ne furent que partiellement couronnés de succès.

Tous ces hommes ne revinrent aux études sacrées que sur leur vieillesse, mais au début ils avaient étudié le Droit. Saint Ive, Thierry en avaient donné l'exemple. Rufin, dans sa *Somme* sur le Décret de Gratien, dit qu'à Chartres on avait le code Théodosien et que saint Ive en avait mis plusieurs extraits dans son *Décret*. Gilles, archidiacre de Blois, le sous-doyen Hugues ¹, Haimeric de Feuillet ², s'en servirent brillamment pour les affaires temporelles de l'Église. Jean de Salisbury, dans son *Polycratique*, cite les *Pandectes*, le *Code*, les *Novelles* et l'*Építome de Julien* : il a fait aussi un exposé du système de procédure établi par le droit Justinien, directement d'après les textes originaux. Il est vrai qu'il fréquenta *Vaccarius*. Certains Chartrains allèrent jusqu'à Bologne pour mieux apprendre le Droit civil. C'est ce que firent Pierre de Pavie et surtout Étienne de Tournay, qui composa plus tard un traité de Droit. C'est ce que fit aussi Pierre de Blois : il resta deux ans dans cette ville, y prêcha devant les étudiants, et regretta de n'y être pas demeuré autant qu'il l'aurait désiré. La beauté des lois séculières l'avait séduit : il les fréquentait encore après s'être consacré à la théologie ³. D'abord il encouragea ses parents à les cultiver comme lui ; il acheta des livres en passant à Paris pour son neveu Pierre de Blois et chargea son autre neveu Ernaud d'en poursuivre la restitution en justice. Mais plus tard, ayant reconnu les dangers de cette étude, il en dissuada tous ceux qu'il put, entre autres l'official G. et son neveu Pierre de Blois lui-même ⁴.

SECTION III. — *Droit canonique*. — Le *Droit canonique* provoquait les mêmes amours et les mêmes condamnations. Depuis saint Ive. on l'étudiait à Chartres ; Guillaume de Champagne le connaissait à fond. Jean de Salisbury légua quelques traités canoniques au Chapitre. Le second Pierre de Blois composa, dans ses loisirs de chanoine, un traité *De distinctionibus canonum*, à l'aide de ses livres et de ses souvenirs d'école. « C'est un miroir de jurisprudence, un aide pour les professeurs dans l'interprétation des canons, une source d'allégations pour les avocats, un instrument de décisions pour les juges. » Il comprend soixante chapitres et a pour but de montrer que les canons, en apparence discordants,

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 145. — ² III, 185.

³ *P. L.*, t. 207. Lettre 8^e et 26^e. — ⁴ Lett. 71, 76, 25.

s'accordent entre eux, si l'on tient compte des principes et des circonstances qui les ont dictés, et il énumère ces principes, ces circonstances, avec finesse et clarté. Il cite plusieurs fois un *magister Garnerius* comme vivant encore près de lui. Était-ce un maître chartrain ? Était-ce celui dont parle l'*Histoire littéraire* ¹ d'après Pierre le Chantre ?

Malgré quelques défiances résultant des chicanes auxquelles il conduisait et de l'esprit cupide qu'il développait, le *Droit canon* resta en honneur dans l'école de Chartres et dut y être enseigné comme il y était pratiqué.

Il en fut de même de la liturgie. Jean de Beleth composa peut-être son *Manuale de Divinis officiis* ailleurs qu'à Chartres ; mais il y cite souvent les usages de cette ville, et nous verrons bientôt, dans les premières années du XIII^e siècle, le chancelier Pierre de Roissy rédiger un ouvrage semblable : ce qui prouve la continuation d'un enseignement liturgique dans notre école.

SECTION IV. — *Médecine*. — Enfin, la médecine fut connue de tous nos principaux élèves. Le Cartulaire de Beaulieu cite, en 1168, *Johannes*, clerc et médecin, *Laurent*, médecin de Saint-Denis². Pierre de Celles et Jean de Salisbury ont une teinture de cette science. Pierre de Blois la pratique à Amboise près d'un malade qu'il soigne pendant trois jours dans un hôtel³. La Bibliothèque de Chartres conserve encore quelques traités médicaux écrits vers cette époque⁴.

Telle est cette seconde moitié du XII^e siècle. L'école est découronnée d'une partie de son enseignement supérieur par les tendances vulgaires du temps et l'attraction de Paris ; mais elle conserve avec gloire les études grammaticales : elle s'éclipse, mais ne disparaît pas. D'Université qu'elle était, elle redevient une grande école préparatoire aux Facultés.

¹ *Hist. litt.*, IX, 144.

² *Cart. de Beaulieu*, p. 66.

³ *Petri Bles. opera*, lettre 43.

⁴ Bibliothèque de Chartres, mss. 1029.

LIVRE CINQUIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES

PENDANT LE XIII^e SIÈCLE

Les transformations, dont nous avons saisi les origines et expliqué les causes dans la période précédente, suivent leur cours naturel durant le XIII^e siècle. Nos écoles vivent toujours, mais profondément modifiées dans leur organisation, leur personnel et leurs travaux.

CHAPITRE I^{er}

L'ORGANISATION DES ÉCOLES

Elles comprennent trois degrés superposés, qui se distinguent de plus en plus les uns des autres. Ce sont :

1^o Les cours supérieurs de Théologie, de Droit et de Médecine.

2^o Les cours des arts libéraux ou d'humanités, qui consistent dans le *Trivium* et le *Quadrivium*, c'est-à-dire dans l'enseignement des belles-lettres et des sciences.

3^o Les cours élémentaires de Grammaire et de chant, qui depuis environ un siècle se dessinent peu à peu et grandissent avec une physionomie spéciale.

Ces trois sortes de cours ne suivent pas le même développement. Les premiers, depuis la moitié du XII^e siècle, tendent à

disparaître, sous la concurrence de plus en plus puissante de l'Université de Paris. C'est à Paris que l'on étudie de préférence la Théologie, le Droit, et même la Médecine. Bologne revendique aussi la spécialité du Droit, et Montpellier celle de la Médecine. Toutefois cet enseignement supérieur ne disparaît pas absolument à Chartres, mais il s'adresse peu à peu exclusivement à ceux qui, nourris dès l'enfance au service de l'Église, veulent y achever toutes leurs études, et il est donné, soit par un théologal dans la Cathédrale, soit par les religieux dans leurs monastères.

Le cours d'humanités lui-même décline plus encore qu'au siècle précédent : on ne parle des grandes écoles et de leur maître qu'une fois à la fin du siècle. Néanmoins celles-ci continuent de vivre et gardent les anciennes traditions.

Enfin le cours inférieur, qui comprend les petites écoles et réunit les jeunes enfants de chœur et les jeunes chanoines, pour leur apprendre le chant, les cérémonies, les éléments de la Grammaire, se maintient sous la haute direction du recteur des grandes écoles et du chantre. On s'y prépare sans doute aux études plus élevées qui se font dans les écoles que nous venons de nommer.

Les écoles monastiques intérieures, ayant pour but principal l'instruction des religieux, sont moins atteintes : elles enseignent toutes les sciences, même la Théologie. En effet, elles préparent surtout les religieux aux diverses obligations de leur profession ; fermées, elles subissent moins l'influence des grandes Universités. Cependant l'érection des *studia generalia* près des grands centres intellectuels les décapite quelque peu, en les privant de leurs meilleurs sujets. Quant aux écoles monastiques extérieures, elles sont obligées, à moins de privilèges particuliers, de subordonner leur programme à celui des grandes écoles capitulaires, auxquelles seules est réservé le monopole des humanités supérieures.

Les autorités scolaires, à ces divers degrés, sont à peu près les mêmes qu'au siècle précédent. Au sommet siège l'évêque, qui n'enseigne plus, mais nomme par lui-même le chancelier : Hugues de la Ferté désigne pour la Chancellerie son ami Constantin. Le doyen, comme représentant du Chapitre, partage encore avec l'évêque un certain droit de surveillance et de protection. Il lui appartient, de concert avec les chanoines, d'assigner au chancelier ses fonctions capitulaires. De même,

le Chapitre donne ses ordres au grand maître des écoles, en ce qui concerne les offices et les enfants de chœur.

Au-dessous de l'évêque et du doyen, le chancelier garde la direction immédiate des écoles. Comme jadis, il exerce deux sortes de fonctions, les unes juridiques, les autres scolaires : il est garde des sceaux et chef des écoles pour le Chapitre. En raison de son premier titre, il a le dépôt des chartes et des lettres données ou reçues par les chanoines. Elles sont conservées au *Trésor* où elles forment une section à part : le chancelier fait donc fonction d'archiviste capitulaire. Voici comment s'exprime un obit au sujet de certains contrats : « On fit des lettres qu'on déposa près du chancelier après les avoir munies du sceau des chanoines et de l'official¹. » En conséquence de cette garde, le chancelier est chargé de veiller sur les sceaux du Chapitre, de lire, en assemblée, les pièces dont on demande communication. En outre, il a le soin des autres papiers des chanoines, de leurs livres et de leurs manuscrits. Ceux-ci étaient, au début, réunis aux archives. Le chancelier était donc bibliothécaire au XIII^e siècle, comme il l'était du temps de Gilbert de la Porrée.

Au point de vue scolaire, il enseigne souvent lui-même. Les obits insinuent que Pierre des Champs professait la Théologie et Pierre de Roissy l'Écriture Sainte. Plusieurs de ces dignitaires sont signalés pour leur connaissance du Droit, de la Médecine, de la Rhétorique. L'un d'eux est même appelé un Chrysostôme. Une de leurs charges était de prêcher chaque année le Vendredi saint.

Toutefois, ils tendent de plus en plus, comme autrefois, à confier à d'autres quelques-unes de leurs attributions pédagogiques. C'est pour cela qu'ils nomment avec le Chapitre les directeurs des grandes écoles : *rectores magnarum scholarum*. Ceux-ci reçoivent pour mission de professer assidûment les arts libéraux, et de surveiller les *enfants d'aulbe*, d'accord sans doute avec le chantre. Ils ont aussi l'ordre d'assister aux Matines des fêtes de neuf leçons.

A côté de ces différents personnages, on distingue encore ceux qu'on appelle les maîtres, *magistri*. Ils sont bien plus nombreux qu'au siècle précédent. Ce sont des étudiants ayant pris leurs grades dans les Universités, surtout dans celle de Paris, après leurs premières humanités faites sans doute à

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 93, 102.

Chartres même. Il est probable qu'à leur retour un certain nombre d'entre ces maîtres se faisaient professeurs : souvent ils exercent des fonctions très honorables, comme celles d'official, de juges, d'arbitres ; d'autres fois ils semblent se réunir autour du chancelier et former un corps particulier. Quel que soit leur rôle, ce sont des hommes instruits ; leur titre n'est pas seulement honorifique. il a une valeur officielle dans les écoles, et prouve qu'ils ont subi de véritables examens devant le chancelier délégué par le Pape : pour ce motif, ils ont une place marquée dans cette histoire.

On voit donc quelle était l'organisation de nos diverses écoles au XIII^e siècle. Il nous reste à indiquer les *maîtres* et les *élèves* appartenant à chacune d'entre elles.

CHAPITRE II

LES MAITRES ET LES ÉLÈVES

I. LES MAITRES

SECTION I. — *Les Évêques et les Doyens.* — Au premier rang se placent les évêques, les doyens, les chanceliers, les recteurs et les maîtres ou professeurs.

Après *Renaud de Mouçon*¹ vint *Gautier* (1218-1234), son successeur : il était plus ami de la piété que de l'étude ; moine jusque dans l'épiscopat, il établit à Chartres les Frères Prêcheurs, qui bientôt ouvrirent chez eux des écoles.

Hugues de la Ferté (1234-1236), qui avait été leur protecteur et leur ami, étant doyen, ne fit que passer sur le siège épiscopal².

¹ Lettres d'Etienne de Tournay, 118, de Pierre de Blois, 15, 20. — *Cart. de N.-D.*, III, 143.

² *Cart. de N.-D.*, III, 151. — Hugues n'était pas très savant, si l'on en croit une bulle d'Honorius III, datée du 8 janvier 1219, privant du droit d'élection ceux qui à deux reprises avaient choisi pour évêque Hugues de la Ferté, *indignum ob defectum litterature*, dit la bulle. On ne savait pas que Hugues eût été à cette époque sur le point d'être évêque. V. *Registre d'Honorius III* par Pressuti.

Mais *Aubry Cornut* (1236-1244) laissa une plus grande réputation de savoir que ses prédécesseurs. Il était neveu de Gautier et de Gilles Cornut, archevêques de Sens. Élevé dès son enfance dans l'église de Paris, il fit d'abord de belles études libérales, puis il s'adonna au Droit civil et l'enseigna comme professeur. Ensuite il cultiva le Droit canon et devint membre du Conseil royal dont son oncle était président : pour que rien ne lui manquât, dit son obit, il ajouta la théologie à la science des lettres¹. Son oncle, Gautier Cornut (1244), avait aussi professé à Paris, et composa une relation de la *Translation de la Sainte Epine*². Son frère Henri Cornut était archidiacre de Chartres : ses neveux occupèrent aussi des évêchés.

La famille de Grez, *de Gressibus*, à laquelle appartenait *Henri de Grez* (1244-1246), son successeur, n'avait pas moins de culture d'esprit. Henri était très habile dans la science des Lettres et surtout du Droit : son éloquence était remarquable, et le pape Innocent IV, en confirmant son élection, rendait témoignage à son savoir³.

Mathieu des Champs (1247-1259), qui vint après lui, n'est pas signalé dans son long obit au point de vue des études ; mais l'on sait qu'il donna ordre à Jehan le Marchand de traduire en vers romans le livre des *Miracles de Notre-Dame*⁴.

Pierre de Mincy, (1260-1276) s'appliqua, comme Henri de Grez, son oncle, aux études libérales : il fut professeur dans les arts à Paris, puis il s'adonna au Droit civil et enfin au Droit canonique, et devint docteur et régent en Décrets⁵.

Quant à *Simon de Perruchay*, son principal titre scientifique est d'avoir été le neveu de Martin IV. Ceux qui suivent n'ont pas plus de réputation littéraire que lui⁶. En résumé, la moitié des évêques chartrains du XIII^e siècle excellaient dans les études de Droit et sortaient des grandes Universités.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 197.

² Hauréau, *Notice sur les œuvres supposées ou authentiques de Jean de Garlande*, p. 55. — Ce moine anglais cite Gautier parmi les professeurs célèbres de Paris.

³ *Cart. de N.-D.*, III., 216, II, 115, 129. — Voir *Registres d'Innocent IV*. 20 et 25 mai 1244. Grégoire IX lui avait aussi écrit, le 1^{er} février 1230, en même temps qu'à maître Robert du Coin du Mur

⁴ *Cart. de N.-D.*, III. 5. — *Chart. Univ. Paris*. Denifle et Châtelain, I. 329.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III., 76. — ⁶ III, 195.

Il en était de même des doyens. *Hugues* (1204-1206) avait une grande intelligence naturelle, et légua, nous l'avons déjà dit, un magnifique *Homélaire* en trois volumes ¹. — *Guillaume* (1206-1212) brilla aussi par sa science, et donna un *Psautier* glosé, les *Epîtres de saint Paul* glosées, les *Décrets*, un *Antiphonaire* ². — *Barthélemy* (1212-1224) est célèbre pour sa connaissance de l'un et de l'autre Droit : il devint évêque de Paris ³ (1224-1227). — *Thomas de Saint Denis* († 1241), *nourri dès son enfance dans l'Eglise*, était éloquent ⁴. — *Étienne de Grez* († 1243), frère de l'évêque Henri, était *orné de la multiple science des lettres et pleinement instruit dans les Ecritures, le Droit canonique et civil*. Sur sa tombe, qui fut aussi celle de son frère, chez les Jacobins, on inscrivit une épitaphe en vers où ils étaient proclamés tous deux forts dans l'un et l'autre Droit : *juribus armati* ⁵. — *Jean Hispanus* fut nommé doyen par Innocent IV (1244) dont il était chapelain, à cause de son savoir ⁶. — Chapelain lui aussi du Pape, *Raoul d'Aubusson* (1259-1276) aimait tant les étudiants pauvres de Paris qu'il acheta pour dix d'entre eux une maison et affecta à leur entretien une rente de 60 livres. En mourant, il légua une bourse à l'Université ⁷. — *Guillaume de Grez*, qui de doyen de Chartres devint évêque d'Auxerre en 1278, était d'abord conseiller d'État du roi Philippe ⁸. — *Durand de Mende* (1279-1286) fut l'un des plus fameux canonistes et liturgistes du Moyen-Age ⁹. La liste des doyens du XIII^e siècle est donc une liste de personnages instruits, bien capables de surveiller les écoles chartraines.

SECTION II. — *Les Chanceliers*. — Arrivons aux chanceliers, qui avaient la juridiction immédiate et personnelle sur les écoles.

Le successeur de Denys fut le fameux *Pierre de Roissy***. Ce chancelier appartient à l'histoire littéraire. Othon de Saint-Blaise, Jacques de Vitry, Rigord, Roger de Hoveden,

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 105. — ² III, 135. — ³ III, 199. — ⁴ III, 217, 7, 204. — ⁵ III, 51.

⁶ Lettres d'Innocent IV du 21 mai et du 15 décembre. Voir le *Registre d'Innocent IV* par Elie Berger.

⁷ *Chart. Univ. Par.* Denille et Châtelain, I, 474. Lettre de Clément IV. 23 janvier 1268. — Du Boulay, *Hist. Un. Par.* III. 502. — *Gall. christ.* XI, 587.

⁸ *Cart. de N.-D.*, III, 32, 90, 177.

⁹ *Hist. litt.*, XX, 414.

Villehardouin, Mathieu Paris en ont parlé. Il fut du nombre de ces maîtres de Paris qui se joignirent à Foulques de Neuilly, et parmi lesquels on voyait Eustache de Flay, Albéric de Laon, Robert d'Auxerre, Pierre le Chantre, Robert de Courçon, plus tard cardinal, Gautier de Londres, Étienne Langton, etc. ¹. Il commença de prêcher avec Foulques de Neuilly en 1198. « En cette année, dit Vincent de Beauvais, Foulques s'adjoignit, pour le ministère de la prédication, un autre prêtre nommé Pierre de Roissy, homme instruit et bon qui convertit beaucoup de libertins et d'usuriers. Il poussa plusieurs courtisanes publiques à la continence conjugale, et pour les doter il obtint 250 livres des écoliers et plus de 1000 livres des bourgeois ; d'autres, rejetant le mariage, prirent l'habit religieux et furent placées dans la nouvelle abbaye de Saint-Antoine, fondée exprès pour elles ; d'autres enfin se condamnèrent à des pèlerinages et à de grandes fatigues : » Ce ne fut pas la seule œuvre de Pierre de Roissy : sur l'ordre d'Innocent III, il prêcha aussi la Croisade ².

« Malheureusement, dit Jacques de Vitry, il ne soutint pas sa gloire. Lui qui avait embrassé le chemin de la perfection, prêché la pauvreté, fut, à l'occasion de ses prédications, accablé de richesses et de revenus ; il devint chanoine et chancelier dans l'Église de Chartres, et lui, qui aurait dû tirer la lumière de la fumée, au contraire étouffa la lumière dans la fumée. Il attira le mépris sur son enseignement, et de plus il nuisit beaucoup à Foulques et à ses disciples ³. »

Cette défection, signalée par Rigord ⁴, qui termina son histoire en 1207, est antérieure à cette année-là. C'est donc vers 1204 ou 1205 que Pierre de Roissy devint chancelier de Chartres. Il ne paraît pas qu'il fût aussi méprisé que le dit certain chroniqueur. A plusieurs reprises, entre autres en octobre 1208, le pape le chargea de juger certaines affaires en son nom ⁵. Son obit est très élogieux : « Le 8 septembre, mourut

¹ Du Boulay, *Hist. Un. Par.*, II, 509, 517, 511. — *Historiens de France*, XVII, 593 ; là sont tous les auteurs cités ici. — On a mis longtemps Pierre de Roissy sous Fulbert. V. *Hist. litt.*, XVIII, 524, et Mémoire d'Hauréau sur les *Chanceliers de Chartres du nom de Pierre*, comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, 1872. Voir aussi son Mémoire sur quelques chanceliers de l'Église de Chartres, 113-122.

² Vinc. de Beauvais, 29, c. 59.

³ Du Boulay, II, 511.

⁴ Rigord, *De gestis Philippi Augusti*, dans les *Hist. de Fr.*, XVII, 48.

⁵ *Cart. de Marmoutier pour le Blésois*, p. 182, et de *Saint-Jean*, III, 97.

vénérable personne Pierre de Roissy, prêtre et chancelier, docteur en la Sainte Écriture, et *excellent prédicateur, orné à un haut point du savoir et de l'éloquence*. Il légua de nombreux livres à cette Église : les *Histoires* de Pierre le Mangeur, les *Sentences* de Lombard, un *Psautier* glosé, les *Épîtres de saint Paul* glosées, les *Moralités sur la Bible*, l'*Apocalypse* et les *Douze petits prophètes*, les *Épîtres canoniques* et les *Actes des Apôtres* glosés en un volume, des *Gloses sur l'ancien Testament* en 2 volumes, les *Sermons de l'abbé de Clairvaux*, les livres de *Gaius*, *Solin*, *Apollinaire*, le livre de Senèque : *De naturalibus quæstionibus* ¹. » Il a laissé de plus des écrits de sa composition dont quelques-uns mériteraient de voir le jour, des *Sermons* d'abord, dont l'un relatif aux Croisades, puis un *Manuale de Mysteriis ecclesiæ* ² et des *Gloses* sur Job et le Cantique des Cantiques, ouvrages qu'il a composés pendant son séjour à Chartres ³.

Son successeur fut *Guillaume, comte du Perche* ⁴. Chanoine dès 1196 ⁴, puis prévôt, il fut chancelier de Chartres de 1211 à 1213, évêque de Châlons en 1215. Dès ses premières années jusqu'à son épiscopat, il était resté dans l'Église de Chartres. En 1219, il fonda un cierge devant la sainte Châsse ⁵, et le Chapitre reconnaissant lui fit la faveur d'un service anniversaire : il mourut le 12 février 1226 ⁶.

Robert de Bérou (de Beroto) l'avait remplacé dès 1213. Il appartenait à l'illustre famille de ce nom : le doyen Geoffroi était son oncle : son frère Simon de Bérou, un savant aussi, avait été désigné par Innocent III avec Pierre de Roissy, pour juger une affaire. Robert de Bérou avait reçu une semblable mission : mais il mourut avant de l'avoir remplie, et Honorius III en 1216, le 20 mai, désigna un autre délégué ⁷. Il orna la place du chancelier au chœur d'une verrière qui existe encore à l'entrée du côté gauche. Cette verrière représente, en haut, des pèlerins s'entretenant ensemble, et, en bas, Robert de Bérou, vêtu d'un amict rouge, d'une aube blanche, et d'un manipule bistre, agenouillé devant un autel, et tenant en ses mains un

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 171.

² *Bibl. nat. f. latin*, 14923, 14500, 14859. Il y en a deux exemplaires au Vatican, un à Évreux.

³ *Bibl. d'Avranches*, XII^e s. — *Bibl. nat.*, f. latin, 14435.

⁴ *Cart. de N.-D.*, I, 255. — ⁵ II, 93. — ⁶ III, 40.

⁷ *Analecta novissima* du card. Pitra, p. 524. — *Regesta Honorii III*, anno primo.

sceau sur lequel sont gravées des lettres difficiles à interpréter : l'inscription porte : *Robertus de Berou, Carn. cancelarius*.

Barthélemy, son successeur, était simple diacre : archidiacre du Dunois, en 1181 et dans une charte de 1183 à 1193, il fut chargé dès 1208 et 1212 par Innocent III de différentes missions¹. Chancelier en 1217², il se retira cinq années après à Paris, où il devint chanoine de Notre-Dame et professeur, tout en gardant la chancellerie de Chartres. Sans doute il y avait fait des études dans sa jeunesse, et il y avait connu l'évêque Thibault mort en 1157 ; car il fonda un anniversaire pour son âme en même temps qu'un autre pour lui-même. En 1222, il avait un successeur³ : en 1224, on parle des rentes affectées à son service funèbre. Son obit le proclame *habile dans le Droit : jurisque peritiæ informatus*.

Vint après lui *Guillaume de Chartres*, qu'il ne faut pas confondre avec ses deux homonymes, le chapelain de saint Louis († 1280), et le maître des Templiers († 1219). On l'appelle aussi Guillaume de Paris, car il était originaire de cette ville, où il avait une vigne dont il est fait mention en 1226⁴. Chancelier jusqu'en 1235, il fut ensuite archidiacre de Poissy, et mourut en 1250. Son obit est des plus élogieux⁵ : « Venu de Paris, il fut surnommé Guillaume de Chartres. C'était un homme *d'une science éminente, d'une éloquence hors ligne, très versé dans le Droit canonique, rempli des sources théologiques, prédicateur abondant de la parole divine et de la doctrine sacrée. Tout ce qu'il disait, soit en latin, soit en français, était si poli, si orné, et sortait si suavement de sa bouche qu'on aurait pu l'appeler vraiment un Chrysostôme.* »

La même année mourut *Constantin*, qui l'avait remplacé dans la chancellerie. Il suffit aussi de transcrire son obit : « En 1250, décéda maître *Constantin*, chancelier de cette église, homme prudent, vénérable, discret, recommandable par sa fidélité, modeste, austère, affable, bienveillant : *il était habile dans l'un et l'autre droit, et il était aussi expert et versé dans l'art médical.*

¹ *Cart. de N.-D.*, I, 207, 211.

² *Regesta Honorii III*, Ferentini 27 julii. Abbati de Josaphat et Decano et *Cancellario Carnotensibus*. — *Cart. de N.-D. Paris*, I, 118.

³ *Cart. de N.-D. de Paris*, II, 236 : IV, 7, 126. — Son obit, *Cart. de N.-D. de Chartres*, III, 147.

⁴ *Chart. Un. Par.* I, 108.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 4.

Originaire de Sicile, dans la terre de Labour, il avait acquis précisément par sa science en médecine la faveur et l'amitié de Jean de Brienne, l'illustre et très chrétien roi de Jérusalem (1210-1225), plus tard empereur de Constantinople. Il demeura longtemps avec lui au-delà des mers; puis, sur la prière et les instances de ce roi, il obtint du pape Honorius III une prébende à Chartres et fut ordonné sous-diacre par ce pontife, Reçu amicalement par le doyen Hugues de la Ferté, de sainte mémoire, il demeura si uni avec lui que celui-ci, devenu évêque, lui conféra la chancellerie. Pendant quinze ans et plus, il remplit cet office avec prudence et éloge, s'opposant énergiquement aux usurpateurs des droits et des libertés de cette chancellerie. » Le Nécrologe raconte ensuite ses libéralités envers les pauvres, la fondation de son anniversaire, son legs d'une couronne, d'un anneau d'or, et de deux bassins d'argent pour la sainte Châsse. « De plus, ajoute-t-il, il donna à l'Église ses livres de Droit, c'est-à-dire de très beaux *Décrets*, tout le *Corpus juris* en cinq volumes, et les anciennes *Décrétales*. Il ne faut pas oublier un trait étonnant, c'est que ce chancelier, déjà mortellement frappé, se transporta à Saint-Jean-en-Vallée pour y faire creuser sa sépulture trois jours avant sa mort, comme si Dieu la lui avait fait pressentir ¹. » L'Obituaire de Saint-Saturnin mentionne aussi son anniversaire au VIII des kalendes de septembre. C'était donc un homme éminent: d'ailleurs Innocent IV lui continua les faveurs d'Honorius III, et, à deux reprises, en 1243 et 1244, il le chargea d'examiner en son nom l'élection de l'évêque de Langres ².

Après lui ce fut *Pierre de Taaris*, qu'on aperçoit une seule fois dans une charte de 1251 en faveur d'un maître, mais en compagnie de plusieurs autres ³ qui semblent lui faire cortège.

Vers 1255, on voit *maître Pierre des Champs (de Campis)*. Ce n'est pas le frère de l'évêque Mathieu, qui portait aussi ce nom: ce n'est pas non plus, comme quelques-uns l'ont cru, l'évêque *Pierre de Cappis*. Son obit nous apprend qu'il fut professeur: « Revêtu de l'étole blanche des confesseurs, comme un vrai professeur de la religion, il est à croire qu'il a été admis dans le chœur céleste. Noble de race, plus noble de cœur, par dessus tout, ami de la

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 160.

² *Registres d'Innocent IV*, 7 juillet 1243, 9 mars 1244.

³ *Cart. de N.-D.*, II, 146.

fidélité, il remplit loyalement son office. Il y plut tellement que sa mémoire est encore en bénédiction ¹. »

C'est dans ce même intervalle de temps, de 1251 à 1260, que doivent se placer *Robert Chapelet* et *Eudes du Lac noir* (*Odo de Lacu-Nigro*). Robert n'est signalé que dans le *Polyptique* rédigé avant 1300 ². Eudes apparaît dans une charte de Tiron, pour un procès occasionné, en 1253, 1254, 1255, par des prétentions sur certaines dimes d'Oisème ³.

Mais en 1260 le chancelier est assurément *Pierre de Castra* ou *de Castris* (peut-être de *Châtres*), distinct d'un autre chanoine du même nom, qui vivait peu après, mais ne reçut jamais ce titre. En 1251, il n'était encore que maître ⁴, en 1260, il assistait au parlement de la Chandeleur avec *G. de Carnoto* ⁵; en 1261, il y était encore à la même époque, cette fois avec son titre de chancelier ⁶ : ce qui prouve qu'il l'obtint cette année-là. En 1272, il est appelé *clerc du roi* et est chargé d'une enquête à Bourges : en 1275, vers la Pentecôte, il fait condamner un tavernier de cette ville qui l'avait insulté, à huit jours de prison, à des excuses, à un châtiment au choix de la victime, consistant en trois processions à faire au temps fixé par lui ⁷. En 1280, il conclut une acquisition au nom du Chapitre : enfin, en 1294, on parle de ses exécuteurs testamentaires et de sa maison sise rue du Grand Beauvais : il venait donc de mourir ⁸. Son obit fixe les conditions de son anniversaire et rapporte qu'il augmenta le luminaire fondé par son prédécesseur, et légua une aube, une étole, un manipule ⁹.

C'est sous lui, en 1285, que l'on trouve le premier *recteur* connu des *Grandes écoles* de Chartres ; il s'appelait *Jean de*

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 109. — ² II, 288, 289.

³ Cette charte (II, 185), en somme, est douteuse : on n'en a qu'une copie sur papier du XVII^e siècle ; de plus elle est conçue en termes singuliers ; elle nomme Eudes chancelier en 1271, tandis qu'en cette année le chancelier était Pierre de Castris. Cette date doit être fautive : il n'est pas vraisemblable que le procès commencé en 1253 ne se soit terminé qu'en 1271.

⁴ *Cart. de N.-D.*, II, 146, 162.

⁵ *Olim*, I, 303. Il y est appelé *De Castro*.

⁶ *Textes relatifs à l'Histoire du parlement*, Ch. V. Langlois, 1888, p. 53.

⁷ *Olim*, II, 64.

⁸ *Cart. de N.-D.*, I, 144, II, 193.

⁹ *Cart. de N.-D.*, III, 54 : il est parlé de lui dans le *Registre capitulaire* 1007, t. I, f. 99 v. et 117. Une lettre de Nicolas IV, datée du 13 janvier 1292, signale maître *Guillaume de Castris*, comme chevecier d'Orléans, chanoine de Lisieux et de Chartres.

Serez¹. C'est encore sous lui, en 1287, que l'on voit employée pour la première fois l'expression suivante : *magnus magister scholarum Carnotensium*, qui s'applique évidemment au recteur des grandes écoles. Elle se lit dans l'*Ordinacio servicii ecclesie Carnotensis*, publiée dans le Cartulaire². On y règle que ce personnage doit venir à Matines, aux fêtes et dimanches et aux fêtes de neuf leçons, pour y entendre les lecteurs et désigner les leçons : *Ordinatum est quod magnus magister scholarum Carnotensium teneatur diebus festivis et dominicis et festis novem Lectionum venire ad matutinas, ad auscultandum legentes et signandum lectiones, prout consuetum est ab antiquo*. Ces derniers mots nous prouvent que les grandes écoles existaient depuis longtemps. En cas de besoin, elles auraient été ressuscitées par le concile de Latran, en 1215, qui exigea la création de maîtres d'écoles non-seulement dans chaque cathédrale, mais partout où il y avait des ressources.

II. LES ÉLÈVES DES PETITES ET GRANDES ÉCOLES ET DES UNIVERSITÉS

Nous pouvons donner une liste assez fournie des élèves qui étudièrent d'abord dans nos petites écoles, puis dans les grandes, et enfin dans les Universités.

SECTION I. — *Les Élèves des petites écoles*. — Plusieurs chanoines sont indiqués comme nourris dès leur enfance dans le sein de l'Église : on peut les regarder comme des étudiants des petites écoles capitulaires. C'était :

1° *Geoffroi d'Ouarville*³ (*Gaufridus de Orrevilla*), qui dès ses jeunes ans fut un nourrisson et un chanoine de la cathédrale, *nutritus et canonicatus in hac ecclesia* : il fut élevé sans doute par son oncle, le chantre Goslein, et mourut dans une belle vieillesse, en 1256.

¹ *Cart. de N.-D.*, II, 229. — ² II, 233. — ³ III, 120.

2^o *Cheron de la Porte-Morard* ¹ (*Karaunus de Porta Morard*), qui fut lui aussi nourri dans cette Église dès son jeune âge, a *juventute in ista ecclesia nutritus*.

3^o *Thomas de Saint-Denys* ², (*Thomas de Sancto Dionysio*) doyen, dont il est dit : *in gremio sancte Matris ecclesie ab annis puerilibus enutritus* : il mourut en 1241.

4^o *Guillaume, comte du Perche* ³. Ce personnage, qui devint chancelier et évêque de Châlons, avait passé toute sa vie dans cette Église : *a primis annis usque ad pontificatum suum in hac ecclesia... laudabiliter conversatus*.

5^o *Jean de Frescot* ⁴, (*Joannes de Frescoto*), archidiacre de Blois, dont l'építaphe commence ainsi :

*A teneris annis fuit hujus cura Johannis
Carnoti claræ famulari Virginis arœ.*

6^o *Guismond Fouailles* ⁵, archidiacre de Blois, qui fut chanoine dès son enfance : *a pueritia sua in ista canonicatus ecclesia*, et mourut en 1246.

7^o *Maître L'Ange* (*Angelus*) ⁶, qui, bien que d'origine romaine, s'appelait le fils de cette Église : *filius hujus ecclesie*.

SECTION II. — *Les Élèves des grandes écoles et des Facultés*. — Nous avons le regret de ne pouvoir citer aussi sûrement quelques-uns de ceux qui suivirent les grandes écoles, et nous sommes obligé de les confondre avec ceux que leur titre de maîtres indique comme élèves des Universités. Comme ils furent nombreux, nous les grouperons autant que possible par quart de siècle.

A. *De 1200 à 1225 environ*. — De 1200 à 1225 environ, nous relevons les noms de :

1^o *Maître Jean de Bène* (*Joannes de Bena*), un parent sans doute d'Amaury de Bène : il rédige et signe en 1215 une charte donnée à Châteaudun ⁷. Est-ce le même que le *Joannes de Benis*, qui fut, avec Robert de Sorbon, exécuteur testamentaire de Robert de Douai ?

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 178. — ² III, 217. — ³ III, 40.

⁴ *Cart. de N.-D.*, III, 185. — *Hist. de Bonneval*, par Bigot, p. 100.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 192. — ⁶ III, 203.

⁷ *Cart. de N.-D.*, II, 76. — *Chart. Un. Par.* II, 374.

2° *Maître Simon de Bourg-Guérin (de Burgo-Guarini)*, chanoine, mort un peu avant 1223, en laissant un *Antiphonaire*¹ à Saint-Saturnin.

3° *Maître Jean Cerarii*, signalé en 1213².

4° *Maître Jean Hungari*³.

5° *Maître Raoul Barbulée*, en 1206⁴.

6° *Maître Robin*, en 1213⁵.

7° *Maître Gilles d'Auxerre (Gilo Altissiodorensis)*, chanoine et sous-diacre, peut-être le rédacteur latin des *Miracles de N.-D. de Chartres*, en 1210⁶, et proclamé dans son obit un homme distingué et élégamment instruit des lettres sacrées, *vir honestus et sacris litteris eleganter edoctus*.

8° *Maître Etienne*, prêtre de Vi, en 1213⁷.

B. De 1225 à 1250 environ. — De 1225 à 1250 environ, ce sont :

1° *Maître Eudes de Château-Landon (Odo de Castro Nantonis)*⁸, dont on a retrouvé, en février 1886, la pierre tombale sous la meule d'un moulin de la Basse Ville⁹.

2° *Maître Jean de Gometz*¹⁰ (*Johannes de Gometo*).

3° *Maître Robert du Coin-du-Mur (de Cunco-Muri)*, frère de Jean. Chanoine de Saint-Maurice, official, et chanoine de la cathédrale, ce Robert était instruit et avait étudié si longtemps qu'il occupa une chaire de Décrets à Paris : *vir eleganter eruditus, qui tanto tempore studuit quod cathedram ascendit honorifice Parisius regendi in decretis*. On le voit dans nombre de *vidimus*, délivrés par lui comme official : il fonda, entre autres choses, en 1239, l'anniversaire de ses parents¹¹.

4° *Maître Gautier*, autre official, en 1226¹².

5° *Maître Henri*, nouvel official¹³.

6° *Maître Jean Haudri*, cleric de la comtesse et parent sans doute de Nicolas Haudri dont nous parlerons bientôt.

7° *Maître Milon de Châtillon (Milo de Castellione)*¹⁴. En 1246, il servait de témoin dans la charte par laquelle Jean Lambert achetait au nom de Nicolas Haudri, chantre de Paris, des terres pour les donner au Chapitre : en 1247, il était lui-même

¹ *Cart de N.-D.*, II, 76, 101; III, 85, 130. — ² II, 73. — ³ III, 221, II, 324. — ⁴ III, 54, II, 32. — ⁵ II 73. — ⁶ III, 69. — ⁷ II, 73. — ⁸ III, 174; II, 305.

⁹ Procès-verbaux de la Soc. arch. d'E.-et-L. VIII, 24.

¹⁰ *Cart. de N.-D.*, III, 78, 178. — ¹¹ III, 29. — ¹² II, 116. — ¹³ II, 101. — ¹⁴ II, 134.

acquéreur d'une maison. Il fit divers dons ; entre autres choses, il fonda l'anniversaire de ses parents. C'était un savant. Son obit¹ vante son intelligence aiguisée, sa mémoire tenace, son esprit brillant, et ajoute qu'il était instruit de l'éloquence et pleinement orné des arts libéraux, *liberalium artium plenius eruditus*.

8° Maître Jean de Mignières (de Mineriis)² : il tenait en prétrière des terres données par le précédent et fonda lui-même son anniversaire.

9° Maître Guismond³, qui fut exécuteur de Guismond Fouailles.

10° Maître Guillaume de Sarcelles (de Sarcellis), chanoine et prêtre⁴ : il était assidu au service de l'Église et se mêlait aux chants d'autant plus volontiers qu'il avait une voix magnifique : *siquidem organo vocis excedens melodiis frequentius insistebat*.

11° Maître Jean de Senlis (de Silviniaco)⁵, qui fit une fondation pour Hervé, comte de Nevers.

12° Maître Adam d'Etampes (de Stampis), chanoine⁶, homme affable et distingué, et très fort dans l'un et l'autre Droit, *utroque jure provector*.

13° Maître Renaud de Villebéon (de Villa Beionis)⁷. Pour son anniversaire, maîtres Nicolas de Cannes et Robert de Lorreto payaient différentes redevances.

14° Maître Robert de Lorreto⁸ ; il était diacre et chanoine de Chartres.

15° 16° 17°. La famille de Cannes (de Cannis)⁹ comptait maître Henri, maître Gautier, tous deux sous-diacres et chanoines, et surtout maître Nicolas de Cannes, archidiacre de Dunois, chapelain de saint Louis, conseiller et garde du sceau : il accompagna le roi à Damiette et mourut en Palestine en 1249. C'était un homme illustre par sa race, *habile dans l'un et l'autre Droit, éloquent*¹⁰.

18° Notons encore maître Gaispin de Chartres (de Carnoto)¹¹, qui fut désigné comme arbitre avec Gautier de Frescot, dans une affaire.

¹ Cart. de N.-D., III, 69. — ² III, 134, 170. — ³ III, 192. — ⁴ III, 93. — ⁵ III, 27. — ⁶ III, 145. — ⁷ III, 189. — ⁸ III, 189, 100. — ⁹ III, 195. — ¹⁰ III, 61, 181, 190.

¹¹ Cart. de Marmoutier pour le Dunois, p. 221.

19° *Maître Denis*, dignitaire des Saints Lieux Forts¹. Le pape Innocent IV lui fit restituer sa prébende en 1244².

C. *De 1250 à 1275 environ.* — De 1250 à 1275, les maîtres ne sont pas moins nombreux. Nous les citons, en commençant par tous ceux qui sont réunis, en 1251, autour de *Pierre de Taaris*³, chancelier. Ce sont :

1° *Maître Guillaume de l'Aunay (de Alneto)*⁴ : il fut exécuteur testamentaire de Guismond Fouailles en 1246⁵, et du chancelier Constantin, en 1250⁶.

2° *Maître Pierre de Châtres (de Castra)*, qui devint chancelier.

3° *Maître Hugues de Fonte-Betonis* : nous ne connaissons rien sur sa personne.

4° *Maître Pierre de Fontenay (de Fontaneto)* ; il fonda l'anniversaire de Robert et d'Éremburge, ses père et mère⁷, paya quelques rentes pour celui de *maître L'Ange (Angelus)*⁸, et du chantre Bobo⁹. En 1254¹⁰, il institua son propre anniversaire ; en 1255¹¹, il fut arbitre avec Richer de Blois. En 1272¹², il fit condamner trois hommes qui avaient voulu l'assassiner dans sa demeure à Chartres.

5° *Maître Renaud Chertemps (Carum-Tempus)* : c'était un ami de l'évêque Gautier qui, en 1234, lui légua 50 livres tournois¹³ : il fut l'exécuteur testamentaire de Mathieu de Thimert, mort en 1245¹⁴ ; il réclama, en 1251, au prévôt du comte les hommes du Clos-Évrard, et c'est en sa faveur que le chancelier Pierre de Taaris, avec tous les maîtres nommés plus haut, donna sa charte. En 1269, il était archidiacre de Beauce en l'Église d'Orléans ; en 1273 il amortissait une vente : enfin il fonda l'anniversaire de Thibaud de Nanteuil¹⁵ et le sien propre¹⁶.

Sont contemporains des maîtres précédents :

6° *Maître Yve de Verdeleyo*¹⁷, qui légua la belle Bible conservée sous le n° 2 de la Bibl. de Chartres : il mourut vers 1252.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 29, 62, 71.

² *Reg. d'Innocent IV*, 29 janvier 1244.

³ *Cart. de N.-D.*, II, 146. — ⁴ III, 165. — ⁵ III, 192. — ⁶ III, 160. — ⁷ III, 63. — ⁸ III, 203. — ⁹ III, 210. — ¹⁰ II, 153. — ¹¹ II, 161.

¹² *Olim*, I, 409.

¹³ *Cart. de N.-D.*, II, 128. — ¹⁴ II, 146. — ¹⁵ III, 177. — ¹⁶ III, 193. — ¹⁷ III, 181.

7° *Maître Girard Mordant*, chanoine, diacre et chambrier, que l'on voit en 1248¹ et en 1253², faisant des acquêts pour son anniversaire³.

8° *Maître Renaud de l'Épine (de Spina)*, le chantre qui fut tué en 1253 par les serviteurs d'Hugues de Chaverney⁴.

9° *Maître Barthélemy de Moncy (de Monciaco)*, chambrier, très fort dans l'un et l'autre Droit⁵, *utriusque juris, canonici scilicet et civilis. eminens facultate*, lequel fit un achat en vue de son anniversaire, en 1246, et désigna pour ses exécuteurs testamentaires les maîtres Richer de Blois et Renaud de Châteaudun, en 1256⁶ : il avait été lui-même, avec ceux-ci et Guillaume de l'Aunay, exécuteur testamentaire du chancelier Constantin, en 1250⁷.

10° *Maître Richer de Blois (de Blesis)*, préchantre, diacre et chanoine : il fut exécuteur testamentaire du chancelier Constantin en 1250⁸, de Barthélemy de Moncy, vers 1256⁹. Il acheta pour lui-même, en 1255¹⁰, une terre à Archevilliers, et, la même année¹¹, il donna une charte avec maître Pierre de Fontenay dans un litige entre l'abbaye de Saint-Jean et le Chapitre. Il dut mourir vers 1260 et fut inhumé chez les Dominicains.

11° *Maître Jean de Saint-Sauveur (de Sancto-Salvatore)*. C'était un homme élégant et lettré : il fut médecin de Mathieu, évêque de Chartres. Très bon pour les pauvres, qu'il visitait gratuitement, il résigna sa prébende, et se fit moine à Saint-Cheron¹².

12° *Maître Renaud de Châteaudun (Raginaldus de Castri-duno)* : il fut aussi exécuteur testamentaire du chancelier Constantin et de maître Barthélemy de Moncy¹³.

13° *Maître Jean Lambert (Joannes Lamberti)* : ce maître paraît avoir eu une grande autorité. Après la mort de Renaud de l'Épine, il fut chargé, à deux reprises, en 1253 et 1254¹⁴, d'être arbitre entre le comte et le Chapitre : il fut aussi le mandataire de Nicolas Haudri, chantre de Paris¹⁵, pour lequel il acheta, avec Milon de Châtillon, des terres en 1246. Il fonda un service pour ses parents¹⁶ et pour Renaud Lambert et Isabelle¹⁷. De plus, il érigea dans l'Église de Notre-Dame un autel en

¹ *Cart. de N.-D.*, II, 25. — ² II, 153. — ³ III, 5, 79. — ⁴ III, 156, II, 158. — ⁵ III, 222. — ⁶ II, 163. — ⁷ III, 161. — ⁸ III, 161. — ⁹ III, 222. — ¹⁰ II, 146. — ¹¹ II, 161. — ¹² III, 63. — ¹³ III, 161 ; II, 163.

¹⁴ *Cart. de N.-D.*, II, 135. — *Bibl. de Ch.*, ms. 1162, f. 212.

¹⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 49. — ¹⁶ III, 49. — ¹⁷ III, 119.

l'honneur de sainte Anne, et en institua chapelain son clerc. Simon ¹ Il dut mourir vers 1260.

14^o Vers la même époque, on cite *maître Etienne Lambert*, qui était sans doute de la famille du précédent ².

15^o *Maître Renaud Léger (Ligerii)*, de Blois, chanoine, archidiacre de Dreux. Il avait été clerc de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul. En 1258 ³, il fut choisi pour arbitre entre le Vidame et le Chapitre ⁴; il fonda aussi son anniversaire.

16^o *Maître Jean de Barjouville (de Berjovilla)* ⁵: il vivait après 1259.

17^o *Maître Gautier de Frescot (de Frescoto)*; il était de cette célèbre maison qui compte le chevalier Gautier de Frescot, Jean, archidiacre de Dreux, Nicolas, chanoine, archidiacre du Dunois. Il payait des redevances aux anniversaires de Guillaume de Bérou ⁶, de Nicolas de Frescot ⁷, du chantre Bobo ⁸, du chevecier Milon ⁹, du doyen Geoffroi ¹⁰, d'Aubert Cerarius ¹¹. En 1260, il fonda une chapelle à Frescot et laissa une charte commémorative. Il fut enterré chez les Dominicains.

18^o *Maître Pierre de Bordeaux (de Burdegalis)*, archidiacre de Vendôme: on le voit, en 1240 et 1248 ¹², faisant divers achats: c'était un homme lettré et vertueux, dit son obit ¹³.

19^o *Maître Jean de Suze (de Secusa)*, chanoine de Chartres, neveu de Henri de Suze, qui fut auteur de la *Somme Dorée*, archevêque d'Embrun, puis d'Ostie, et cardinal en 1261: il fonda ¹⁴ des anniversaires pour cet oncle, et pour un autre nommé Huldric. En mourant, il légua ses maisons à maître Eudes de la Moutonnerie: la Bibliothèque capitulaire reçut plusieurs exemplaires du grand ouvrage de son illustre parent ¹⁵.

20^o *Maître Gilles du Bois (de Nemore)*, prévôt de Normandie ¹⁶.

21^o *Maître Renaud*, sous-chantre, choisi par le pape en 1266, comme exécuteur de ses décrets ¹⁷.

22^o *Maître Guillaume de Saint Mesmin (de Sancto Maximo)* ¹⁸. C'était peut-être un parent du châtelain de ce nom.

¹ *Cart. de N.-D.*, II, 197. III, 62.

² *Bibl. de Ch.*, ms. 1162 f, 212.

³ *Cart. de N.-D.*, II, 167. — ⁴ III, 84; III, 203. — ⁵ III, 24. — ⁶ III, 55. — ⁷ III, 210. — ⁸ III, 210. — ⁹ III, 211. — ¹⁰ III, 212. — ¹¹ III, 168. — ¹² II, 116, 130, 133. — ¹³ III, 162. — ¹⁴ III, 155.

¹⁵ V. les nos 155, 156, 130.

¹⁶ *Cart. de N.-D.*, III, 146. — ¹⁷ II, 92, III, 185.

¹⁸ Archives de M. R. Durand. V. Soc. arch., *Procès verbaux*, VIII, 264.

Le *Predicator Carnuteus* nous fournit de plus¹ les noms suivants, que nous donnons sous toute réserve :

23° *Maître Jean de Nogent (de Nogento)*, clerc ; il vendit une maison aux Dominicains en 1250.

24° *Maître Simon (1256)*.

25° *Maître Guillaume de Parchis*, prêtre en 1261.

26° *Maître Mathieu le Mercier (Mercerii)*, prêtre (1263)

27° *Maître Nicolas de Rivercio*, clerc, mort en 1278.

28° *Maître Girard de Colonne (de Columpna)*. Ce chanoine, enterré chez les Cordeliers, en 1275, est signalé dans leur Nécrologe². Il était de la famille romaine si célèbre des *Columpna* ou *Colonna*.

D. De 1275 à 1300 environ. — De 1275 à 1300 environ, nous trouvons d'abord tous ceux qui assistèrent en 1276 à l'invention du corps de saint Piat :

1° *Maître Guillaume de Neuville (de Novavilla)*, archidiacre de Blois³. Clerc du Parlement, il fut envoyé en 1268 par Philippe III à Toulouse, après la mort du comte Alphonse. En 1269⁴, en 1270, en 1281, il fut chargé d'une enquête et porta le titre de clerc du roi et de chanoine de Chartres. En 1284, il passa un contrat avec Guillaume de Neuvy (*de Noviaco*), chanoine, archidiacre de Blois. Nicolas IV, par une lettre du 6 octobre 1288, fit donner une chapellenie *magistro Guillelmo de Novavilla, rectori ecclesie de Squaquelout, diocesis Rothomagensis*.

2° *Maître Guillaume de Chaumont (de Calvomonte)*, chanoine, archidiacre de Chartres, originaire de Sens⁵. Il dut mourir vers 1311⁶. Il avait pour chapelain maître Guillaume de Neuvy, cité plus haut, qui assista comme lui en 1276 à l'invention des reliques de saint Piat, devint archidiacre de Blois, et fut chargé en 1297 de lever les décimes pour le roi dans le diocèse.

3° *Maître Henri de Avennia*⁷.

4° *Maître Etienne de Saint-Arnoul (de Sancto-Arnulpho)*⁸.

5° *Maître Guillaume d'Esse (de Esseyo)*; ce maître fut un des exécuteurs testamentaires du cardinal Guillaume de Bray,

¹ P. 17, 21, 22, 43.

² Bibl. de Ch. n° 1042, f° 12 v°. — *Cart. de N.-D.*, III, 98 ; II, 388.

³ *Cart. de N.-D.*, II, 198.

⁴ *Olim*, I, 292, 323, 370; II, 34. — *Textes relatifs...* p. 118.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 163. — ⁶ II, 193. — ⁷ II, 198. — ⁸ II, 198; III, 187.

mort en 1282¹; il contribua à l'anniversaire de Charles d'Anjou et mourut après 1297².

6° *Maître Eudes de la Moutonnerie (Odo de Moustonneria)*. C'est celui qui donna son nom à l'impasse de la Moutonnerie³.

7° *Maître Guillaume Rigaut*. C'était un étudiant et un maître de l'Université. En 1266, il cita Eudes de Belleval, qui avait publié un libelle contre lui; Eudes, ne s'étant pas présenté, fut excommunié⁴. On retrouve, en 1299, Guillaume Rigault rendant au Chapitre le Missel de G. des Puiseaux (*de Putheolis*) et présentant un Passionnaire en 2 volumes qu'il avait fait faire à ses frais. En 1312, il est chargé avec plusieurs de ses confrères de rédiger les *Coutumes* de l'Église de Chartres; en 1317, on signale les deux *Psautiers* glosés qu'il a légués⁵.

8° *Maître Robert Cornut*: en 1299⁶, il jouissait d'une vigne léguée au Chapitre par Jean de Micy (*de Miciaco*), et lorsqu'en 1303 on voulut rédiger les *Coutumes*, on résolut de consulter le *Coutumier* jadis écrit par lui⁷. Il devait être le neveu de l'évêque Aubry Cornut.

9° *Maître Guillaume Horan*⁸.

10° *Maître Pierre de Mincy (de Minciaco)*⁹, archidiacre de Blois; il était sans doute parent de l'évêque de ce nom.

11° *Maître Etienne (Stephanus dictus matricularius)*; on lui remit, au chapitre de 1299, un *Missel, ad usum B. Mariæ*¹⁰. Est-ce le même qui était comme clerc du roi au Parlement de la Pentecôte, en 1281¹¹?

12° *Maître Guérin de Villeneuve-le-Comte (de Villanova-Comitis)*, chambrier, mort en 1286.

On voit encore à la même époque :

13° *Maître Jean de Saint-Merry (de Sancto-Mederico)*, sous-chantre; il s'occupe de l'anniversaire d'Adam de Saint-Merry, son parent¹², et en 1277 de ceux des deux maîtres qui suivent :

14° *Maître Robert du Val Saint-Germain (de Valle Sancti-Germani)*¹³.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 401. — ² III, 167. — ³ III, 134, 155.

⁴ *Chart. Univ. Par.*, I, 401.

⁵ *Catal. des Man. de Chartres*, Omont. Introduction, II.

⁶ *Cart. de N.-D.*, III, 45.

⁷ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 174 (1303).

⁸ *Cart. de N.-D.*, II, 198. — ⁹ III, 56. — ¹⁰ II, 198.

¹¹ *Nouveaux fragments du Liber inquestarum de Nicolas de Chartres*, p. 8.

¹² *Cart. de N.-D.*, III, 141 — ¹³ III, 142, 105.

15° *Maître Nicolas de Château-Thierry (de Castro-Terrici)*¹, enterré chez les Jacobins, le 23 avril 1301².

16° *Maître Gautier de Chevry (de Chevriaco)*, chambrier³, parent sans doute de Guillaume de Chevry, prévôt d'Auvers.

17° *Maître Gui de Tourotte (Guido de Torota)*, chanoine et sous-doyen⁴, à qui le pape adressa une bulle en 1266⁵, et qui fut chargé en 1268 avec J. de Meslay (*de Milliaco*) de juger le comte, le bailli et le châtelain⁶. Il mourut en 1277.

18° *Maître Philippe de Meslay (de Milliaco)*, sous-doyen. En 1280, il était au Parlement⁷. D'après son obit⁸, c'était un homme *expert dans l'un et l'autre Droit : après de longues études il fut docteur en Ecriture sainte et grand prédicateur*. Sa famille était encore représentée au Chapitre par Jean et Gui de Meslay. C'est Jean qui donna aux Dominicains les *XIV Pauli Epistolæ*, conservées sous le n° 385 ; il fut enterré chez eux.

19° *Maître Pierre de Barbet (de Barbeto)*, archidiacre de Chartres⁹, chancelier de France, en 1271, archevêque de Reims, en 1274, consécrateur de Philippe le Bel, en 1285 : il mourut en 1298¹⁰. Son frère, Gui Barbet (*Guido de Barbeto*), chantre et diacre de Chartres, mort en 1257, et enterré chez les Dominicains, était éloquent dans ses paroles, agréable dans son éloquence : *in verbis facundus, in facundia graciosus*¹¹.

20° *Maître Renaud Molinet*, chanoine¹².

21° *Maître Guillaume de Monguillon*¹³.

22° *Maître Chinche de Saint-Eustache (Chinchius de Sancto-Eustachio)*¹⁴ ; il donna son nom à un quartier de la ville : il était mort dès 1279.

23° *Maître Gui de Flainville (Guido de Afflainvilla)*¹⁵.

24° *Maître Guerri de Verdun (Guerricus de Virduno)*, chanoine, diacre¹⁶ ; en 1293, il acheta des terres à Archevilliers : on le cite plusieurs fois¹⁷.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 142, 96.

² *Predicator Carnuteus*, p. 244.

³ *Cart. de N.-D.*, III, 103. — ⁴ III, 71.

⁵ *Bibl. de Chartres*, n° 1162, f° 48.

⁶ *Cart. de N.-D.*, II, 186.

⁷ *Olim*, II, 167.

⁸ *Cart. de N.-D.*, III, 140. — ⁹ II, 194.

¹⁰ *Hist. litt.*, XXI, 640.

¹¹ *Cart. de N.-D.*, III, 194. — ¹² III, 128. — ¹³ III, 99. — ¹⁴ II, 193, III, 151.

¹⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 144. — ¹⁶ III, 117. — ¹⁷ II, 88, 193.

25° *Maitre Jean de Bray (de Brayo)*, chanoine, neveu du cardinal Guillaume de Bray, mort en 1282¹.

26° *Maitre Renaud de Villeneuve-Guyard (de Villanova-Guyardi)*, dit de Bray, qui fonda l'anniversaire du cardinal, de Jean de Bray et le sien propre².

27° *Maitre Pierre de Castris* (d'Arpajon), chanoine : en 1256, il fut arbitre entre le Chapitre et le Comte³; en 1287, il était mort⁴. Nous l'avons distingué du chancelier, son homonyme.

28° *Maitre Symon de Castris* (d'Arpajon), prêtre, chanoine de Chartres, parent du précédent⁵, mort aussi avant 1287.

29° *Maitre Symon de Montlhéry (de Monteleherico)*, prévôt d'Auvers, également mort avant 1287.

30° *Maitre Nicolas de Montlhéry (de Monteleherico)*, chanoine de Chartres⁶.

31° *Maitre Jean Faber* (Lefèvre)⁷.

32° *Maitre Pierre de Sorgiis*⁸. Ses maisons de la rue des Vasseurs furent achetées par Jacques de Villamauri⁹.

33° *Maitre Jean Le Duc (Ducis)*¹⁰ : clerc du Conseil en 1286 avec Jehan des Puisseaux et Laurent Voisin ; en 1296, il est nommé clerc résident en la Chambre des Plez avec l'archidiacre de Dreux ; il est encore parmi les membres de la Cour en 1298 et même après 1306, et en 1310¹¹.

34° *Maitre Gautier de Fontaine (de Fontanis)*, prévôt d'Ingré¹².

35° *Maitre Jean de Micy (de Miciaco)*, chanoine¹³.

36° *Maitre Jean Séquence*¹⁴ : il vivait encore en 1300.

37° *Maitre Jean de La Grange (de Granchia)*, archidiacre de Dreux, mentionné en 1265¹⁵, et dans l'obit de Guillaume de Chaumont.

38° *Maitre Etienne d'Aunay (de Alneto)*, parent peut-être du doyen Thibaut d'Aunay (*de Alneto*) : le Polyptique de 1300¹⁶ le signale comme vivant encore

39° *Maitre Martin de Briconville (de Briquevilla)*¹⁷.

¹ *Cart. de N.-D.*, II, 376, III, 92. — ² III, 109, 101, 92. — ³ II, 162, — ⁴ III, 13. — ⁵ III, 13. — ⁶ III, 53. — ⁷ III, 174, 94. — ⁸ III, 174, 79, 81. — ⁹ III, 102, 174. — ¹⁰ II, 408.

¹¹ *Textes relatifs à l'Histoire du Parlement*, p. 129, 163, 169, 178. — *Olim*, II, p. 610. En 1310 il est appelé *magister Joannes Ducis, decanus Senonensis, subdecanus Pictaviensis*.

¹² *Cart. de N.-D.*, III, 90. — ¹³ III, 45. — ¹⁴ II, 360. — ¹⁵ II, 133, III, 110, 164. — ¹⁶ II, 406, 415. — ¹⁷ III, 69.

40° *Maître Pierre l'Espagnol* (*Petrus Hispanus*), signalé comme chanoine de Chartres dans une lettre de Boniface VIII du 7 août 1296.

SECTION III. — *Les chanoines savants*. — Cette liste est déjà longue, elle serait incomplète cependant, si nous n'y ajoutions celle des autres Chartrains qui, sans avoir le titre de maîtres, furent renommés pour leur science, et celle de ceux qui, maîtres ou non, brillèrent au dehors. Il est probable que la plupart de ces personnages firent leurs premières études à Chartres.

Dans la première catégorie, nous trouvons :

1° *Hugues de Feuillet* (*de Foliato*), sous-diacre et chanoine. Signalé en 1195¹, en 1215², en 1216³, il dut mourir vers 1220⁴. Son obit le dit « un homme noble, illustre par sa science, versé dans le droit, éloquent, utile et dévoué à l'Église de Chartres, » *scientia clarus, in jure peritus et facundus*.

2° *Haimeric de Feuillet* (*de Foliato*⁵), jeune homme d'un très bon caractère, qui mourut à Bologne en étudiant le Droit.

3° *Symon de Bérrou* (*de Beroto*), chanoine et prêtre, neveu du doyen Geoffroi⁶ : il était illustre *par sa science et son éloquence et très versé dans l'un et l'autre Droit* ; il laissa une très belle Bible avec des gloses continues⁷. En 1855, on a retrouvé sa tombe et son épitaphe dans l'église de Saint-Pierre⁸.

4° *Renaud de Denonville* (*de Danunvilla*)⁹, qui fut chapelain d'Innocent IV avec *André Neveu* (*Andreas Nepos*), prévôt de Normandie : il obtint de ce pape une bulle, le 18 février 1250, accordant des indulgences à ceux qui assistaient aux processions de Carême : il acheta *l'Évangile de Saint Jean glosé*, en décembre 1250¹⁰.

5° *Jehan le Marchand* et le *prêtre Gilles*. Celui-ci avait écrit le *Livre des Miracles* ; Jean le traduisit sur l'ordre de l'évêque Mathieu, en vers romans : en terminant son travail, en 1262, il remercia saint Louis de lui avoir donné une prébende à Péronne. L'original est sous le n° 1027 de la Bibliothèque de Chartres ; il a été publié par M. Duplessis, en 1855, in-8°.

¹ *Cart. de N.-D.*, I, 250. — ² II, 53.

³ *Regesta Honorii III.*

⁴ *Cart. de N.-D.*, III, 158, 185. — ⁵ III, 222. — ⁶ II, 29. — ⁷ III, 45.

⁸ *Mémoires de la Soc. Arch. d'E.-et-L.*, t. I, p. 167.

⁹ *Cart. de N.-D.*, III, 44.

¹⁰ *Bibl. de Chartres*, ms. 210.

A la seconde catégorie appartiennent ceux qui s'en allèrent, dans les autres Églises, à la Cour et au Parlement, ou dans les Universités.

Dans l'église de Paris nous voyons, outre Guimond Peri :

Maître Jordan de Chartres (de Carnoto), qui en devint membre après 1225¹. Le Cartulaire de Juziers signale vers 1200, un : *Jordanis, scolasticus, nepos domni Guillelmi abbatis*.

Maître Roger de Chartres, qui laissa une *Histoire ecclésiastique*².

*Maître Guimond de Chartres*³, qui laissa une *Bible de prix, dedit nobis quandam Bibliothecam bonam et pulcherrimam valentem triginta libras Parisienses et plus*.

L'évêque *Barthélemy* * (1224-1227)⁴ : celui-ci avait été d'abord chanoine, prêtre, et doyen de Chartres : *Scientia vir illustris et maxime in utroque jure, canonico videlicet et legali, plenissime institutus.....*

Ailleurs nous trouvons *Barthélemy*, archidiacre de Mâcon et chantre de Tripoli. Ce chanoine raconta différents traits sur saint Dominique à Étienne de Bourbon⁵. Le saint, à qui il s'était confessé, étant à Rome, lui avait prédit, entre autres choses, que jamais il n'entrerait dans son Ordre. Il rappelait aussi que, chaque jour après son office, il faisait le tour de la ville, et visitait les *emmurées*, auxquelles il donnait des avis salutaires. Ce même Barthélemy avait encore raconté à Étienne de Bourbon qu'il s'était trouvé à Rome lors de la canonisation du saint; il était alors sur le point de retourner à Tripoli. Les Frères Prêcheurs le prièrent de porter la bulle à leurs Frères d'au-delà des mers. Barthélemy s'en chargea volontiers; à l'arrivée, le vaisseau s'enfonça, les bagages et les paquets furent remplis d'eau, les lettres pontificales seules demeurèrent intactes.

Simon de Beaulieu * fut d'abord chanoine et archidiacre de Chartres⁶ : en 1276, il devint archevêque de Bourges, en 1281, cardinal, évêque de Palestrine, en 1295, légat en France;

¹ *Cart. N.-D. de Paris*, IV, 27.

² *Cabinet des Manuscrits*, II, 213.

³ *Cart. N.-D., de Paris*, IV, 8.

⁴ *Cart. de N.-D.*, III, 199.

⁵ *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, Lecoy de la Marche, p. 135. — V. Echard et Quétif, I, 42.

⁶ *Cart. de N.-D.*, III, 198.

il mourut à Orviéto, en 1297. Il prêcha à Paris contre les privilèges des ordres mendiants; on a aussi de lui un *sermon* au Chapitre de Clermont. Le légat Simon le chargea de punir les moines de Saint-Germain pour avoir outragé les écoliers de l'Université ¹.

Gilles Pasté fut évêque d'Orléans en 1289, et vendit ses maisons au doyen Robert de Frouville ².

*Jean de Chevry** (*de Capriaco*). Sous-chantre de Chartres, en 1297, il était archidiacre de Dreux, chanoine de Paris et de Tournay; en 1298, il est dit chanoine de Sens et de Meaux, archidiacre de Rouen et enfin évêque de Carcassonne. C'était un théologien; il mourut en 1300 ³.

Citons enfin *Maître Raoul de Paray* (*de Paredo* ⁴): ce Raoul était au service du roi en 1301 ⁵; il était chanoine de Chartres et chantre de Meaux: son ami Jean Dubois (*de Bosco*) donna le ms. 16 de la Bibliothèque de Chartres.

Au Parlement et à la Cour, l'on vit un certain nombre de Chartrains. Déjà nous avons parlé de plusieurs, entre autres de Guillaume de Villeneuve, de Philippe de Meslay, de Pierre Barbet, de Pierre de Fontenay, etc.

Citons encore :

Maître Nicolas de Chartres, au Parlement, en 1202 ⁶.

*Maître Pierre Lombard**, d'abord médecin de saint Louis, puis chanoine et sous-diacre de Chartres: il est cité parmi les médecins fameux de Paris par Rutebœuf ⁷.

Et mestre Pierre Lombard
Qui Paris triche par ses ars.

Guillaume de Chartres, prêtre, au Parlement en 1271 ⁸.

Maître Guillaume de Rueuil, archidiacre de Chartres, *maître Estevenner*, de Chartres, assistaient à un jugement en 1279-1280 ⁹.

¹ *Hist. litt.*, XXI, 35. — Du Boulay, t. III. — Baluze, *Miscellanea*, I, 279. — *Cart. de N.-D.*, II, 165, 198.

² *Cart. de N.-D.*, III, 167.

³ *Cart. de N.-D.*, II, 232. — Lettre de Boniface VIII, 1297.

⁴ *Cart. de N.-D.*, III, 42.

⁵ *Bibl. de Chartres*, 1007, f^o 159.

⁶ *Nouveaux fragments*, 30.

⁷ Addition à Rutebœuf p. Jubinal, III, 133.

⁸ *Textes relatifs*, p. 63. — ⁹ P. 109.

Un certain *Geoffroy de Chartres* servit de notaire pour l'appel au Pape d'Arnaud de Villeneuve ¹.

Maitre Jean de Puisceaux (de Putheolis), chanoine de Chartres ; il fut chargé d'enquêter au Parlement en 1287². En 1300 il rendit au Chapitre les *Épîtres de saint Paul glosées*, et en 1303, il fut commis pour la rédaction du *Livre des Coutumes*.

Maitre Jean de Montigny, qui siégea au Parlement avec Renaut Barbou, bailli de Chartres ³. Vers 1296 il était désigné pour rendre les arrêts ; accusé en 1303 de se laisser corrompre il fut absous par la Cour. On le retrouve encore en 1300 et 1304 et même après 1307 et jusqu'en 1318 ⁴.

Guillaume de Chartres, clerc de la chapelle royale en 1286, d'après un état de l'Hôtel de Philippe IV.

Nicolas de Chartres ⁵, l'un des principaux rédacteurs des arrêts du Parlement de 1269 à 1290⁶ ; il était spécialement chargé des registres : ceux-ci ont été récemment publiés.

Enfin le fameux *Pierre de Belleperche*, qui, après avoir étudié le Droit sous Jacques de Ravanis, le professa à Toulouse et à Orléans, devint chanoine de Chartres et de Bourges. En même temps, depuis 1296, il fut attaché au Parlement et employé par Philippe le Bel dans ses négociations avec le Pape. Nommé par celui-ci, *motu proprio*, chanoine de Paris en 1304, il fut élu évêque d'Auxerre en 1306, et mourut à Paris en 1308. Ses ouvrages de Droit eurent une grande influence ; mais il résida trop peu à Chartres pour que nos écoles puissent revendiquer sa gloire.

Il en est de même, avons-nous dit, de *Guillaume Durand*, évêque de Mende ⁶. Ce personnage fut aussi l'un des grands canonistes et liturgistes de son temps, l'un des diplomates les plus habiles au service des Papes : mais, quoique doyen de Chartres (1285-1286), il résida trop peu dans cette Église pour lui appartenir réellement. D'ailleurs, en cour de Rome, il y eut d'autres chanoines savants : nous avons nommé *d'Aubusson*, *Jean Hispanus*.

¹ *Chart. Un. Par.*, II, 89.

² *Olim*, t. 270, 274.

³ *Nouveaux fragments*,... p. 22.

⁴ *Textes relatifs à l'Histoire du Parlement*, p. 163, 170, 179. — *Olim*, II, p. 49, 127, 1250, 1345.

⁵ *Olim*, II, 398. — *Nouveaux fragments du Liber inquestarum de Nicolas de Chartres*, Bibl. de l'école des Chartes, t. 46, 1885.

⁶ *Registre d'Honorius IV*, p. Maurice Prou, 139, 494, 584.

L'Université de Paris, qui avait eu la plupart de ces personnages comme élèves, en garda d'autres comme maîtres. Nous avons déjà nommé *Robert du Coin-du-Mur* (*de Cunco-Muri*), professeur de Droit. Citons encore 1° *Amaury de Bène* ou de Chartres. On sait que ce fameux professeur panthéiste fut condamné après sa mort ; il avait formé une secte opposée à Pierre de Roissy et à Foulques de Neuilly.

2° *Maître Nicolas Haudry*, chantre de Paris, originaire de Chartres. Il était dans la grande ville en 1217 et 1231. Son obit (21 septembre) rapporte qu'il *y fut maître en arts, qu'il étudia longtemps la médecine à Montpellier, qu'il enseigna honorablement les décrets à Bologne, et qu'il couronna ses travaux par la théologie à Paris...* Toutefois, il ne cessa d'aimer sa ville natale, où était resté maître Jean Haudry, son frère, clerc de la comtesse, et, par l'intermédiaire de ses amis Jean Lambert et Miles de Châtillon, il y fonda son anniversaire ¹. Le Nécrologe de Paris donne son obit en l'appelant Nicolas de Chartres (*Nicolaus de Carnoto*) : il mourut en 1247.

3° *Maître Eudes de Chartres* (*Odo de Carnoto*) est nommé *decanus magistrorum Parisiis regentium in Decretis* ². C'est lui qui, à la tête des autres doyens, chargea Eudes de Belleval d'en appeler au Pape de la sentence du légat Simon en 1267 : il n'était pas chanoine.

4° *Maître Jean de Sivry* (*de Sivriaco*) était présent avec lui à cet appel et le signa.

5° *Maître Jean L'Anglois* (*Anglicus*) ³ était, vers la même époque, étudiant en la faculté de théologie. En 1279, il était clerc de la comtesse ⁴.

6° *Maître Pierre de Colonne* (*de Columpna*) ⁵ est cité comme nonce et procureur des maîtres et des écoliers de Paris près le siège apostolique. Il fut chanoine de Chartres sous Grégoire IX. en 1233, et de Paris sous Innocent IV. Le Nécrologe de N.-D. donne son obit. C'est lui sans doute qui amena dans notre ville la famille des *Columpna* dont nous avons déjà signalé un membre plus haut, le *maître Gérard de Columna*.

¹ *Cart. de N.-D.*, III, 179, 49.

² Denifle, *Chart. Un. Par.*, I, 468.

³ *Cart. de N.-D.*, II, 142.

⁴ *Chart. Un. Part.*, I, 574. — ⁵ I, 379.

SECTION VI. — *Les savants chartrains en dehors du Chapitre.*
— Pendant que l'Église de Chartres produisait tant d'hommes distingués, il s'en trouvait d'autres dans les monastères qui n'étaient pas sans valeur, et dont le voisinage devait contribuer au maintien des bonnes études.

Les anciens monastères cependant étaient assez stériles. Saint-Père, qui avait tant fait pour sa bibliothèque dans le siècle précédent, fut obligé de solliciter du Pape Innocent IV l'autorisation de ne payer que pendant trois ans l'impôt exigé pour l'entretien des écoliers orientaux étudiant à Paris ¹. L'abbaye s'attacha en 1295 un clerc nommé *maître Jacques de Saint-Arnoul* ², auquel elle confia la gestion de ses affaires et peut-être la direction de ses écoles.

Saint-Jean fut réformé d'abord par l'évêque Gautier en 1234; ses règlements, confirmés par Grégoire IX, se taisent sur le chapitre des livres et des études. Pierre de Mincy dut faire un nouvel essai. Voici l'un des articles qu'il inscrivit dans la règle : « Nous voulons que tous les livres de la bibliothèque soient recherchés tous les ans avec soin et qu'à l'avenir ils soient rapportés chaque année par tous les chanoines et autres détenteurs, le mercredi après la Pentecôte. Leurs titres devront être inscrits sur un Catalogue; ils seront remis au bibliothécaire, et à l'avenir ils ne seront pas prêtés sans un reçu ou autre pièce ³. »

Saint-Martin dut garder et développer ses petites écoles. A Blois, nous voyons *maître Renaud de Celles*, et le Frère Mineur *Jean de Blois* qui prêcha quelques sermons; à Châteaudun un certain *Etienne* (*Stephanus de Castriduno*), *vir admodum litteratus*, qui devint doyen de Rouen en 1233 ⁴, abbé de Beaubec en 1242, et de Savigny en 1244. Pour les autres monastères, nous manquons de renseignements.

Seuls, les Dominicains de Chartres et les Frères Mineurs s'occupèrent activement d'études. Dès leur établissement, en 1231, les premiers créèrent des cours de théologie où ils admettaient les étudiants du dehors. Le concile provincial de Tours, en 1300, y envoya comme lecteur des *Sentences* le père *J. Le Gallois*; on y voit aussi *Etienne de la Cour* (*de Curia*)

¹ *Chart. Un. Par.*, 1248, 22 juin.

² *Cart. S. Père*, p. 728.

³ *Histoire de Chartres*, Lépinois, I, 145.

⁴ *Hist. de Fr.*, XX, 334.

(1292) et *Jean Nicho*, en qualité de professeurs. Parmi les hommes savants sortis de ce couvent, le P. Lefèvre cite : 1^o le frère *Reginald de Chartres* qui assista à la condamnation du Talmud par le légat du Pape en 1241 ; il vivait encore en 1264 ¹.

2^o Le frère *Guillaume d'Auton (de Altono)*, homme noble, très lettré, qui, d'après Antoine de Sienne, fut maître en Sorbonne, et composa une *Postille sur l'Écclésiaste*, une autre sur saint Mathieu et un livre *De decem Virginibus* : il florissait vers 1260 ².

3^o Le frère *Pierre Lecoq (Petrus Gallus)*, provincial de France, qui, d'après le même Antoine de Sienne, était doué d'un esprit fin, d'une éloquence entraînant ; il était très exercé dans les lettres divines et humaines, et prédicateur partout goûté. Il composa des *Sermons* sur les saints. Vers 1262, il fut prédicateur et conseiller de saint Louis et plus tard du roi Philippe ³.

4^o Le frère *Michel de Chartres (Michael Carnotensis)*, qui, vers le même temps, cultiva beaucoup la théologie scolastique.

5^o Le frère *Jean de Gallardon* qui, vers 1279, professa savamment les arts et la théologie.

6^o Le frère *Guillaume de Maule (de Manlia)*, qui, d'abord chanoine, se fit moine en 1272 et fut enterré dans le chœur.

7^o Le frère *Hervé d'Anet*, qui enseigna l'Écriture-Sainte vers 1280, et donna le manuscrit 228 qu'il composa peut-être. Il est intitulé : *Interpretationes nominum hebraicorum*, et à la fin on lit ces mots : *Istum librum dedit isti conventui frater Herveus de Aneto. Orate pro eo. Qui legat, hic dicat : Ipsum Dominus benedicat. Qui furabitur hunc, suspendetur nisi reddat, et si reddiderit tunc bene salvus erit.*

8^o Le frère *Geoffroy d'Ablis (de Abluviis)*, qui professa la théologie, fut conseiller de Philippe le Bel, grand inquisiteur, et commenta les *quatre livres des Sentences*.

9^o Le frère *Thomas d'Epeautrolles*, docteur en théologie auteur d'une *Postille* sur saint Mathieu, conservée jadis au couvent (1292). C'est peut-être le même que *Thomas de Chartres*, dont Échard et Quétif indiquent un sermon ⁴.

¹ *Chart. Un. Par.*, I, 241.

² *Predicator Carnuteus*, par Lefèvre, p. 52. — Antoine de Sienne, *Bibliotheca Ordinis Predicatorum*.

³ *Predicator Carnuteus*, 153 et sqq. ; même endroit pour les savants.

⁴ *Scriptores O. Pr.*, I, 268.

10° Le frère *Jean d'Anet*, théologien, qui écrivit des sermons, gardés jadis sous le titre de *Concordantiæ*.

11° et 12° *Geoffroy de Beaulieu* et *Guillaume de Chartres*, qui tous deux furent chapelains de saint Louis, et écrivirent sa Vie. Échard et Quétif signalent un sermon du premier et trois sermons du second en 1280¹.

Les seigneurs du pays se piquaient aussi de savoir les belles-lettres. *Robert de Mauvoisin* fit des vers français, au dire de dom Liron, dans ses additions manuscrites. *Louis*, comte de Chartres, composa des poésies en langue romane. *Thibaut*, comte de Champagne et roi de Navarre, rima les fameuses chansons qui courent sous son nom. Enfin *Guillaume de Meslay*, vidame de Chartres, composa cinq chansons et quatre saluts d'amour².

Ces princes avaient en même temps chez eux, comme les évêques, à titre de maîtres ou de chanceliers, des clercs instruits suivant la tradition des familles. Au commencement du siècle, Thibaut, comte de Blois et de Clermont, avait pour chancelier Thierry³; la comtesse de Chartres, *Jean Haudry*, en 1253⁴, *Haimeric de Saint-Aignan*, en 1263, et surtout le fameux *Michel Scot*^{*}.

Ce personnage avait étudié à Oxford et à Paris : il traduisit sur l'arabe les traités de physique d'Aristote. Protégé par Honorius III en 1224, par Grégoire IX en 1227, ami d'Étienne de Provins auquel il envoie le *De cælo et mundo*, il finit par être clerc de Frédéric II de 1240 à 1250⁵. En 1286, on le retrouve en Écosse près du roi Édouard, et on le suit assez bien jusqu'à sa mort en 1291⁶. On ignore ce qu'il devint de 1250 à 1286. On conjecture qu'il retourna dans son pays; mais comment y serait-il resté si longtemps inconnu? La vérité est qu'il se tint pendant cet intervalle près du comte Jean et de la comtesse Mathilde. Celle-ci le choisit en 1252 comme arbitre dans son différend avec le Chapitre : *magistrum Michaellem Cornubiensem clericum nostrum dictum Scotum*⁷. Elle l'appelle

¹ *Scriptores O. Pr.*, I, 267, 381.

² *Chansons et saluts d'amour de Guillaume de Ferrières*, L. Lacour, 1856.

³ *Cart. de Marmoutier p. le Blésois*, p. 188-189. — *Cart. de N.-D.*, II, 91. — *Cart. de Beaulieu*, p. 17.

⁴ *Predic. Carn.* 14.

⁵ *Chart. Un. Par.*, I, 105, 110, 144.

⁶ *Hist. litt.*, XX, 43.

⁷ *Reg. priv. pap.*, Bibl. de Ch., n° 1162, f. 200.

maître Michel de Cornouaille, dit Scot. Dans la ratification de l'arbitrage ¹, en 1253 et 1254, elle le nomme encore *maître Michel de Cornouailles, notre clerc*. D'autre part, le Polyptique rédigé en 1300 parle de maisons situées dans la rue des Vasseleurs qui avaient appartenu jadis à Michel Scot, et étaient occupées par le maître Jean Le Duc *quæ domus fuerunt MICHAELIS SCOTI et sunt ad presens magistri Johannis Ducis*. C'est donc un fait certain : le fameux Michel Scot, en quittant Frédéric II, avant de rejoindre Édouard d'Écosse, devint, en 1253, clerc du comte de Chartres. Que ce clerc soit bien lui, l'identité des noms et surnoms, la coïncidence des temps, l'analogie des situations, tout le prouve surabondamment.

On sait qu'il traduisit et commenta des ouvrages d'alchimie, d'astrologie, qu'il écrivit sur la cosmologie, qu'il expliqua la *Sphère* de Sacro-Bosco à Frédéric II. Mais son grand titre de gloire, c'est sa traduction sur l'arabe de l'*Histoire des animaux* et d'autres traités physiques d'Aristote ². Ces travaux le firent passer pour magicien, et Dante l'inséra comme tel dans son poème. Il est très intéressant de constater la présence à Chartres d'un tel homme.

CHAPITRE III

LES ÉTUDES ET LES ÉCRITS A CHARTRES

AU XIII^e SIÈCLE

De tout ce qui précède, il résulte que les écoles de Chartres, réduites aux petites et aux grandes écoles, n'étaient plus comme autrefois le théâtre des grandes luttes philosophiques et théologiques. C'est à Paris, où brillèrent les grands scolastiques, qu'elles avaient lieu, et c'est là que nos jeunes lévites allaient s'y mêler. Seuls, quelques-uns en percevaient de lointains échos dans les cours professés par les religieux de Saint Dominique et de Saint François ou par le Théologal. Le système d'Amaury

¹ *Reg. priv. pap.*, f. 208.

² Jourdain, *Recherches critiques*, 72 et suiv., 124 et suiv.

de Bène lui-même, qui était deux fois chartrain, et par ses antécédents logiques et par son auteur, ne fut ni exposé, ni attaqué, ni condamné à Chartres. Le Réalisme et le Panthéisme de nos écolâtres eurent pour dernier représentant un homme qui peut-être les embrassa dans nos écoles, mais qui les remporta dans les chaires de la capitale.

Quant aux sciences supérieures, telles que la Médecine et le *Quadrivium*, elles étaient professées sans doute dans les grandes écoles avec les branches les plus élevées du *Trivium*. Les petites écoles étudiaient la Grammaire. mais elles y joignaient l'étude du chant ecclésiastique.

Rien ne caractérise particulièrement ces diverses sortes d'étude : on a peu de renseignements sur les livres et les méthodes employées. — Les auteurs que nos Bibliothèques ont conservés sont surtout des écrivains théologiques, et ce sont les mêmes que partout ailleurs : aussi nous cesserons d'approfondir le programme des sciences cultivées, et nous nous bornerons à signaler les écrits qui furent alors publiés soit en prose, soit en vers, encore qu'ils ne soient pas, rigoureusement parlant, des productions sorties de nos écoles.

Ces écrits se composent d'*Epitaphes*, d'*Obits*, du *Récit des Miracles de Notre-Dame* et de quelques *Sermons* : la vogue n'est plus aux *Dictamina* et aux *poésies légères*. Les épitaphes sont celles de Frescot, des de Grez, de Mathieu, de Pierre de Mincy : elles sont chez les Dominicains, leur œuvre sans doute, et d'ailleurs sans grande valeur. Les obits de ce siècle sont ceux qui sont marqués des n^{os} 3 et 4 dans le Cartulaire. Fort succincts jusqu'alors, sauf pour les évêques, ils deviennent à partir de 1250 de vraies biographies. Qu'on lise ceux de Constantin, de Nicolas Haudri, de Guillaume, des évêques Mathieu et Pierre de Mincy : on sent que le chancelier qui les rédige veut parler une bonne langue et peindre le caractère de son héros. Il s'y trouve de la recherche, quelquefois même des jeux de mots ; mais il y a aussi de la couleur, du trait, de la gravité, de l'ampleur.

Les cinq sermons de Pierre de Roissy, que renferme le manuscrit 14859, ne donnent pas une haute idée de son éloquence. Le premier roule sur les *douze pierres de l'Ecriture sainte* et les explique l'une après l'autre allégoriquement : on conçoit qu'il ne renferme pas de grands mouvements. Le second est une analyse des *sept parties de la contrition et de la confession*, analyse théologique et psychologique assez fine,

mais peu éloquente. Le troisième sermon a pour objet les douze articles de la foi qui sont les douze pierres fondamentales de la Jérusalem terrestre ou de l'Église : à cette occasion Pierre de Roissy esquisse une synthèse aussi solide que rapide de toute la Théologie. Mais, dans l'exorde, en parlant des diverses Jérusalem, il est amené à s'occuper de la Jérusalem de Palestine, vers laquelle tous les regards étaient tournés alors : « Il ne s'agit pas, s'écrie-t-il, de cette Jérusalem, jadis nôtre, qui a été prise si promptement et si facilement par les païens et les infidèles, à cause de nos péchés et par la faute de ses gardiens. Elle reste encore captive, faute de libérateurs... Elle n'a point eu de fidèles défenseurs, et maintenant elle n'a point encore d'auxiliaires. On en parle rarement, et en certains lieux point du tout. Il n'y a plus de princes ou de laïques qui la secourent de leur personne ou de leurs biens, plus de clercs ou de prêtres qui l'aident de leurs prières. Cette sainte cité est foulée aux pieds par les païens et les infidèles, et elle est oubliée des chrétiens, surtout des princes et des prêtres. Ceux-ci, en vertu d'un décret universel, devraient réciter chaque jour au Saint Sacrifice de la messe une oraison spéciale pour elle et inviter le peuple à prier à son intention : ils ne le font pas. »

Le sermon suivant a pour texte : *Si quis sciret qua hora fur veniret...* et se divise ainsi : *videndum quis pater familias, quæ domus, quæ familia, quis sit fur ille qui domum nostram suffodere nititur*. Les développements sont ingénieux, le père de famille, c'est nous ; le voleur, c'est le démon ; la maison, c'est notre conscience ; notre famille, ce sont nos cinq sens.

Le dernier sermon fut prononcé le jour de Pâques sur ce texte du Cantique des Cantiques : *Ascendam in palmam et comprehendam fructum ejus*. La palme, c'est la croix : l'ascension, ce sont les diverses exaltations de Jésus-Christ. Il y a dans tous ces développements scolastiques beaucoup de pensées solides, mais peu de chaleur et de vie.

L'ouvrage le plus intéressant de Pierre de Roissy est son *Manuale de Mysteriis Ecclesiae* ou *Speculum Ecclesiae*¹. Inédit, il mériterait d'être publié : car c'est un traité complet des offices de l'Église, à la façon de Jean Belet et plus tard de Guillaume Durand. « Voulant, dit-il, satisfaire aux désirs de

¹ Bibl. nat., f. latin, man. 14859, f. 288 et suiv. Voir aussi mss. 14923, 14500.

certaines personnes. nous nous proposons d'expliquer simplement les mystères des cérémonies qui se font dans l'Église, et nous divisons le présent opuscule en trois parties. D'abord nous dirons ce que signifie chaque partie de l'Église matérielle, c'est-à-dire le monument et ce qu'il contient. Secondement, ce qu'il y a de mystique dans les ministres de l'Église. Troisièmement, nous parlerons de l'office ecclésiastique tant dans son ensemble que dans ses détails. Et comme on aura dans ce volume tout sous la main, on peut vraiment l'appeler un *Manuel*. »

On trouve dans ces trois parties, à la fois claires et succinctes, beaucoup de détails précis et curieux. Le symbolisme y est moins recherché que dans Guillaume Durand, et les faits y sont aussi abondants que dans Beleth. Ainsi, dans la première partie, on traite successivement des toits, des courtines, des fondements, des murs, des pierres de taille, du ciment, des fenêtres, des colonnes, des portes, des bardeaux, du pupitre, des *dorsalia*, de l'autel et de ses nappes, des degrés, des tours, des cloches, de leur variété, de leur forme, de leur sonnerie, de leur battant, de sa courroie et de sa corde, du coq et enfin de la cérémonie de la dédicace. La seconde partie traite de la tonsure, des ordres mineurs et majeurs, des différents vêtements sacrés, pontificaux, épiscopaux, sacerdotaux. La troisième partie reprend d'abord chaque partie de l'office quotidien, Matines, Laudes, Petites heures, Vêpres, Complies et la Messe qui est expliquée avec détail. L'ouvrage se termine longuement par le Propre du temps, *De hiis quæ pertinent ad singula tempora*, f. 294 v., où sont rapportées toutes les cérémonies propres à chaque fête. Nous ne désespérons pas de mettre au jour ce petit traité avec les sermons qui le précèdent : nous en avons la copie.

On a un autre ouvrage en prose de cette époque : c'est le *Recueil des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, opérés pendant la reconstruction de la Cathédrale, en 1194 et dans les années suivantes. Jusqu'à ces dernières années, l'original en semblait perdu : mais il a été retrouvé, sur les indications de M. Léopold Delisle, dans un manuscrit du Vatican provenant des Vaux-de-Cernay, et appartenant au fonds de la reine de Suède. M. A. Thomas l'a publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*¹. Il a pour titre : *Gilonis Carnotensis*

¹ Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 42, p. 505-550, d'après le ms. *Regina*, 339.

Miracula Sancte Mariæ Carnotensis in Carnotensi ecclesia facta. Bien que d'une main du XV^e siècle, ce titre doit être pris en considération, d'autant plus que vers 1200 il y a dans le Chapitre plusieurs *Gilles* capables d'avoir rédigé cet ouvrage. Nous avons déjà supposé que ce pouvait être Gilles d'Auxerre ¹.

Le recueil contient vingt-sept miracles : ils sont racontés dans un style qui a ses agréments et sa finesse, je dirais même sa recherche. Au point de vue critique, il faut éliminer le vingtième miracle, celui de Gondrade ; Gilles l'a emprunté mot à mot à Hugues Farsit, en y ajoutant trois lignes pour l'adapter à Chartres : c'est le seul qu'on doive révoquer en doute. L'auteur a été témoin oculaire des autres, sauf du miracle de Rollon ; mais il le raconte conformément à l'histoire. Il se pourrait d'ailleurs qu'il eût refait à deux fois son recueil : une première fois il l'aurait terminé au miracle dix-neuvième, et on y aurait ajouté après coup celui de Hugue Farsit déjà traduit par Gautier de Coinsy : l'auteur aurait ensuite ajouté au jour le jour les miracles suivants, et il les aurait encore couronnés par celui déjà ancien de la défaite de Rollon. D'ailleurs, au moyen-âge, les Églises visaient souvent plus à leur gloire et à l'édification qu'à la parfaite vérité historique.

En 1260, l'évêque Mathieu tira ce recueil du Trésor de l'Église et ordonna à Jehan le Marchant de le traduire en vers romans. Nous avons encore ce *Poème des miracles* dans un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres du XIV^e siècle ² et récemment il a été fort bien publié par M. Duplessis ³. Jehan ne s'est pas fait esclave de son original : il change l'ordre, il ajoute quelques traits à ceux qu'il copie, par exemple, la description de la colonie bretonne (17) ; il en supprime d'autres, par exemple, dans le miracle 26 : enfin il a en plus les miracles 27, 29, 30, 31. De ces quatre miracles les deux premiers se racontaient ailleurs, même avec une appropriation chartreuse : les deux autres se retrouvent littéralement dans *Gautier de Coinsy*, comme Tobler l'a remarqué le premier. Le poète chartrain a remplacé *Soissons* et le *saint Soulier* par Chartres et la Sainte Chemise : il traduit aussi le miracle de Gondrade et l'insère en tête de tout son poème. Au point de

¹ *Cart. N.-D.*, III, 69.

² Ms. 1027.

³ Chartres, 1855.

vue littéraire, Jehan est supérieur à Gautier de Coinsy pour l'art, la correction, la naïveté. Gautier mutile les mots pour la rime ; il est recherché : Jehan est simple, naïf, même un peu pâle. Toutefois il est au courant de l'épopée populaire et de l'épopée artificielle : car il cite Parseval, Roland, Gormais ¹, etc.

Ainsi la poésie romane était cultivée à Chartres ; nous en avons un autre spécimen dans un autre genre. Ce sont les neuf poésies de *Guillaume de Meslay*, vidame de Chartres, poésies charmantes et délicates, faciles à comprendre, presque sans crudités. Le thème de Guillaume est celui-ci : il était allé en Orient, mais l'amour l'avait rappelé, et, de retour, il avait chanté l'objet de sa passion. Sa dame resta, paraît-il, indifférente à ses accents, et il repartit, mais pour revenir encore. Nous ne savons à quelle dame il s'adressait : mais il lui parlait du fond du cœur. Rien de plus gracieux n'est tombé de la plume du châtelain de Coucy et de ses brillants disciples : il s'échappe de ces chants un doux parfum de naïveté qui les rehausse autant que leur antiquité ².

On pourrait rapprocher Guillaume de Meslay de Thibaut de Champagne, d'autant plus que ce dernier fut comte de Chartres jusqu'en 1236. Les chants de Thibaut de Champagne roulent sur le même thème : il partit lui aussi pour la Croisade, malgré son amour : lui aussi fut méconnu de celle qu'il chantait. Mais ses chants sont plus nombreux : par suite il est obligé de rechercher la variété à l'infini : ce qui le jette tantôt dans des questions trop métaphysiques, tantôt dans un sentimentalisme raffiné, tantôt dans la crudité réaliste des tableaux et du langage. Plus abondant que notre vidame, il est en somme moins naturel et moins délicat.

¹ Dunker : *Sprælhige Reimunter-Suchungen des Miracles de N.-D. de Chartres* dans les *Ausgaben und Abhandlungen*, XXXVIII, Marburg, 1885.

² *Chansons et saluts d'amour*, par M. Louis Lacour, Aubry, 1856, V. *Hist litt.*, t. XXIII.

LIVRE SIXIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES

PENDANT LE XIV^e SIÈCLE

L'organisation des écoles de Chartres voit s'accroître pendant le XIV^e siècle les transformations qu'elle a commencé de subir dans le siècle précédent. Les *Registres capitulaires* et les *Contrats* nous permettent de suivre les principaux résultats de cette évolution.

Nous les étudierons les uns après les autres, en passant en revue d'abord les *petites écoles*, puis les *grandes écoles*, et ensuite les *Universités*, et en examinant les *lectures* et les *écrits* des savants chartrains.

CHAPITRE I^{er}

LES PETITES ÉCOLES

Au XIII^e siècle, on n'entrevoit parmi les petites écoles que celles du Chapitre. Au XIV^e siècle, on aperçoit non-seulement celles-ci, mais encore celles des paroisses de la ville et de la campagne, qui dépendaient du Corps capitulaire. Il y en avait sans doute d'autres, mais nous ne les avons pas recherchées.

SECTION I. — *Les écoles de la ville et de la campagne.* —

Les écoles de campagne signalées dans les documents capitulaires sont celles de Fontenay-sur-Eure et de Gallardon. Les premières étaient dirigées, en 1306, par *Guillaume de Gonella*¹. Les secondes avaient pour recteur, en 1387, *Jean Golet*². On en connaît un plus grand nombre dans la ville, où il y avait les écoles des monastères et des paroisses. *Roger*³ gouvernait, en 1324, celles de Saint-Jean-en-Vallée, et Philippe Ménard, en 1391, louait celles de Saint-Martin-au-Val à *Pierre Brebier*⁴. En 1320, *Luc* était recteur de celles de Sainte-Foy, et *Guidomar* de celles de Saint-Michel⁵; en 1348, *Hervé Renout*, en 1365, *Jean Roussel* (*Rousselli*) présidaient celles de Saint-André⁶, et, en 1369, *Jehan Fromont*, celles de Saint-Saturnin⁷. Au XIV^e siècle, il y avait donc des écoles en campagne et il y en avait au moins six à Chartres en dehors de la cathédrale.

Leurs maîtres jouissaient d'un certain revenu : Philippe Ménard, curé de Rohaire, en 1391, loua ses écoles de Saint-Martin-au-Val, pour un an à partir de Pâques, à Pierre Brebier, clerc de Limoges, moyennant cent sols tournois, payables moitié à la Saint Jean, moitié à la Purification. Celui-ci de son côté exigeait, surtout de ses pensionnaires, *l'écolaiage*, c'est à dire une rétribution scolaire, et, quand il recevait quelque chose pour eux, il faisait les frais de leur entretien. Jean Fromont, recteur des écoles de Saint-Saturnin, reçut de Jean Charron, chapelain de Saint-Étienne, et de Jean de Theuville, 9 sols, sans doute pour un écolier, mais il dut payer 2 sols 6 deniers à Perrette la Bouchère⁸ en 1369, et 6 sols tournois à Guillaume Hamon pour un livre de chant⁹; il put encore prêter 8 sols à Jean Belluette en 1351¹⁰ et à un autre 6 sols 7 deniers¹¹. Hervé Renout s'était enrichi; il vendit du vin à Hervé du Bois pour 11 livres (1348)¹², et lui prêta une fois 100 sols (1350)¹³, une autre fois 8 livres. Quant à Luc, recteur des écoles de Sainte-Foy, le Chapitre lui alloua lors de

¹ *Reg. Cap.*, 1007/1, f. 48 v. Il fut expulsé du diocèse en 1306.

² *Contrats G.* 156, 158.

³ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 115 v.

⁴ *Cont. G.* 157, f. 189 v. et 198.

⁵ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 74.

⁶ *Cont. G.* 151, f. 27 v. — ⁷ 154, f. 41 v., 23, 83 v., 85, 94, 124 v., 130 v., 142, 143 v., 203 v. — ⁸ 154, f. 41 v. — ⁹ f. 124 v. — ¹⁰ 151, f. 112. — ¹¹ f. 123. — ¹² 151, f. 27 v. — ¹³ 151, f. 79.

son départ une rente annuelle de 2 sols par semaine ¹. Ces maîtres d'ailleurs étaient pour la plupart clercs ou prêtres de chœur de la cathédrale, comme Jean Fromont ².

Les programmes de ces petites écoles étaient nettement fixés. Elles ne devaient pas dépasser Donat, pour ne pas faire concurrence aux grandes écoles. Roger, recteur de Saint-Jean-en-Vallée, et le maître des écoles de Saint-André, furent cités, l'un en 1324 ³, l'autre en 1325, pour s'entendre rappeler cet ordre par le Chapitre. Voici le texte des Actes capitulaires : « Le mercredi, après la fête de Saint Vincent, Roger, recteur des écoles de Saint-Jean-en-Vallée, fut averti en séance capitulaire, en vertu des privilèges de l'Église de Chartres, qu'il lui était défendu à l'avenir d'instruire dans sa maison ou ailleurs, à moins que ce ne fût dans les grandes écoles de Chartres dont la collation appartient au chancelier de Chartres, quelques enfants, dans les livres ou la science des livres qui dépasse le Donat ⁴. »

Le maître de Saint-André n'ayant pas voulu se conformer à cette décision fut excommunié et mis à l'amende ; il dut s'engager envers le Chapitre et le chancelier à payer cette amende, parce qu'il avait été et qu'il était encore excommunié sur la poursuite du chancelier. De plus, il promit qu'à l'avenir, dans ses écoles, il n'enseignerait plus les enfants, à partir du jour où ils commenceraient à savoir leur Donat ou leurs parties, et qu'ensuite il les conduirait aux grandes écoles chartraines ⁵.

Ces deux textes nous manifestent clairement l'organisation des petites écoles : elles étaient subordonnées aux grandes, dans leur programme ; elles étaient surveillées par le Chapitre et le chancelier. Toutefois elles n'étaient pas aussi étroitement

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 74.

² *Cont. G.* 151, f. 123. *G.* 154, f. 23.

³ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 115 v.

⁴ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 115 v. *Rogerus, rector scholarum Sancti-Johannis-in-Valleya Carnotensi, monitus fuit in Capitulo auctoritate privilegiorum ecclesie, sibi inhibitum ne ipse de cetero adiscat in domo sua vel alibi, nisi fuerit in majoribus scholis Carnotensibus quarum collatio spectat ad venerabilem virum cancellarium Carnotensem, aliquos pueros in libris seu scientia librorum adiscendorum ante librum Donati.*

⁵ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 239 v. *Magister scholarum Sancti Andreæ Carnotensis gagiavit in Capitulo ven. viro domino cancellario Carnotensi et etiam Capitulo emendam, quia fuerat et erat excommunicatus ad instanciam dicti cancellarii, et promisit quod de cetero in scholis suis non erudiret liberos ex quo inceperint adisci Donatum suum seu partes suas, sed eos ducet ad majores scholas Carnotenses.*

liées au Chapitre que les petites écoles capitulaires des *enfants d'aulbe*.

SECTION II. — *Les écoles capitulaires des enfants d'aulbe*. — Elles existaient jusqu'à ce siècle, cachées à l'ombre de la Cathédrale et des grandes écoles, dont elles se distinguaient à peine : à partir du XIII^e siècle, elles ont une physionomie plus accentuée, une organisation déterminée ; elles ont une histoire qui se continuera jusqu'à nos jours.

Ce n'est plus le chantre qui paraît les gouverner seul : elles relèvent directement du Chapitre qui les confie à deux maîtres, l'un de grammaire, l'autre de musique, pour instruire les enfants *in arte cantandi et legendi*¹. Le premier connu de ces maîtres est *Robert Claude*, en 1301, qui devint, cette année-là, chapelain de Saint-Nicolas². *Robert d'Étampes* lui succéda, de cette époque à 1328. Jusqu'à sa mort en 1343, il fut fréquemment employé par le Chapitre pour les affaires financières. En 1305, il s'était associé *maître Simon*³.

Son successeur, *maître Thibaut*, curé d'Ymeray⁴, eut comme auxiliaires, en 1335, *Encelot*⁵, puis le clerc de chœur *Auxelle*, et à l'entrée de celui-ci en religion, en 1342⁶, *Jacob de Grandreville* que patronnait la reine de Navarre⁷.

Vinrent ensuite, en 1349, *Robert Scot*⁸, et *Thibaut Crochet*⁹ qui mourut en 1351 ; en 1351 *Gui*¹⁰, et, en 1358, *Ponce d'Allonville*¹¹.

Nous trouvons plus tard *P. de Mantes (de Medunta)*¹², puis en 1360, *Raoul de Mantes (de Medunta)*¹³, en 1365 un certain *Pierre*¹⁴, et *Jean Garnier*¹⁵ en 1374 et 1375. En 1378, le maître de grammaire était *Guillot Crochet*¹⁶ et celui de musique *Jean Santander*¹⁷. Ils eurent pour successeurs, en 1383, *Richard Lapion*, curé de Bailleau-le-Pin¹⁸, en 1385, *G. Couvain*¹⁹,

¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 109 v., 1342.

² *Reg. cap.*, 1007/1, f. 14. Robert Claude est signalé en 1358, *Cont. G.* 152, f. 32, 46, 46 v., 66.

³ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 180. — ⁴ 1007/2, f. 49 v. — ⁵ 1008/1, f. 203 v. et 1007/2, f. 70 v. — ⁶ 1007/2, f. 110. — ⁷ F. 109 v.

⁸ *Cont. G.* 151, f. 49 v. — ⁹ 151, f. 35. — ¹⁰ F. 78. — ¹¹ 152, f. 44. — ¹² 161, f. 34. — ¹³ 152, f. 81 v. — ¹⁴ 153, f. 47 v.

¹⁵ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 40, 35. — ¹⁶ F. 58. — ¹⁷ F. 50v., 53. — ¹⁸ F. 61.

¹⁹ *Cont. G.* 155, f. 113.

avant 1388, *Michel Pelletier*¹, en 1392, *Jean Guiart*² et enfin en 1402, *Jacques Vuisques* ou de *Morino*³.

Ces maîtres, dont la liste est presque complète, jouissaient d'une assez belle situation. Thibaut, après avoir été recteur des grandes écoles et curé d'Ymeray, ne dédaigna point de redevenir simplement maître des enfants d'aulbe.

Ils avaient d'abord une pension annuelle fixe⁴ de 10 et quelquefois de 12 livres. De plus ils étaient heuriers-matiniers, prêtres de chœur, chapelains, et, sur la fin de leur carrière, ils pouvaient être chanoines. Comme heuriers-matiniers, ils recevaient, en 1374, chaque jour, 4 deniers pour assister à Matines, 2 deniers pour la grand'messe, en tout 6 deniers par jour⁵. Comme prêtres de chœur, ils disaient une messe à laquelle étaient attachés 2 deniers ; s'ils étaient chapelains d'un autel, ils jouissaient de la rente fondée. Ainsi Robert Claude était chapelain de Saint-Nicolas, Robert d'Étampes avait la moitié de cette chapellenie, et plus tard (1324) il obtint l'autel des Vierges⁶. En 1335, Encelot eut une des deux chapellenies fondée par le cardinal Arnaud de Pellegrue, de plus l'assistance aux Matines et aux Heures, et enfin 8 livres de rente annuelle pour une messe des Morts à dire chaque jour pour le repos de l'âme du cardinal⁷ et la prètrière de Jouy qui rapportait 15 livres par an (1326-1329).

A ces fonctions les maîtres joignaient quelquefois celles de comptables de la Fabrique, et, de ce côté encore, ils touchaient des émoluments. Pendant longtemps Robert d'Étampes fut l'homme de confiance des chanoines fabriciens⁸. Enfin le Chapitre leur accordait des gratifications. A Robert d'Étampes, en plus de sa pension, *ultra pensionem suam*, à cause de la cherté et parce qu'il avait plus d'enfants que le nombre fixé⁹, il assigna 30 livres en 1306, 10 livres en 1310¹⁰. Il lui octroya aussi pour sa vie durant un pain de Loens à toucher chaque jour, et une rente quotidienne de 6 deniers sur les Matines, et en 1328, de 12 deniers sur la bourse du Chapitre. Après sa retraite, il obtint une

¹ *Cont. G.* 156, f. 178.

² *Reg. cap.*, 1007/3 f. 96 v.

³ *Cont. G.* 160, f. 208.

⁴ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 127, (1345). — ⁵ 1007/3, f. 35 et en 1392, 8 deniers f. 96 v. — ⁶ 1008/1, f. 110. — ⁷ F. 103. — ⁸ 1007/1, f. 67, 70 v. — ⁹ F. 46 v. — ¹⁰ F. 75 v.

prébende, et conciliant à son neveu, Jean Breton, la bienveillance du Corps capitulaire. il le plaça d'abord à l'Hôtel-Dieu, l'envoya ensuite aux écoles et enfin lui obtint une bonne cure.

Les maîtres des enfants d'aube étaient payés par les chanoines pour leur nourriture et leur entretien. Ils recevaient, *pro alimentis puerorum*, 10 livres et un muid de blé par trimestre, ou quatre setiers pour toute l'année. Ainsi, en 1345 ¹, le collecteur des tailles paya 10 livres tournois à maître Thibaut, *pro pensione debita pro alimentis ipsorum puerorum*. En 1351, le doyen paya *pro victualibus puerorum 4^{or} sextaria bladi sub pretio quod ista die valet* ². De même en 1365, P. Guete donna au maître des enfants 10 livres, *pro municionibus puerorum*, et lui fit remettre un muid de blé ³. Le même chanoine, en 1367, lui accorda 10 livres, 4 muids de blé et 4 muids de vin ⁴. On fit la même allocation en 1379, 1380 ⁵, mais en 1383, elle fut de 15 livres ⁶. En 1385. « G. Couvain, récemment maître des enfants d'aube, atteste avoir reçu de maître G. Grandin, officier de Loëns, un muid de blé pour la nourriture des enfants, de la Toussaint à la Purification ⁷. »

Les maîtres prenaient 5 sols sur chaque prébende par an ⁸ : ils percevaient les émoluments attribués aux enfants pour leurs diverses assistances ⁹. En outre, ils recevaient 2 sols tous les dimanches où les enfants portaient l'eau bénite chez chaque chanoine résident ¹⁰. Certaines offrandes, qui étaient remises en propres mains aux prêtres officiants, leur revenaient aussi. Robert d'Etampes leur laissa 4 livres de rente annuelle, moyennant deux messes à dire dans la chapelle de Saint-Nicolas ¹¹ : il fit encore d'autres legs qui furent contestés par son neveu Pierre, en 1342 ¹². C'était avec ces ressources que le maître de grammaire, spécialement chargé du temporel, devait pourvoir aux besoins ordinaires des enfants. Il faut y joindre les pensions payées par les parents ou les bienfaiteurs. En 1350 ¹³, un chanoine fit entrer un enfant de chœur : il dut payer sa pension ; en 1349 ¹⁴, Jeanne, veuve de J. Capucius, paya 30 livres à Thibaut Crochet, pour les arrérages dus aux

¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 127. — ² F. 159. — ³ F. 237. — ⁴ F. 280 v. — ⁵ 1007/3, f. 53 v., 57 v. — ⁶ F. 61.

⁷ *Cont. G.* 155, f. 113.

⁸ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 8. et 1007/3, f. 101. — ⁹ 1007/3, f. 45. —

¹⁰ 1007/2, f. 49. 1328. — ¹¹ 1007/3, f. 25. — ¹² 1007/2, f. 114 v. —

¹³ F. 148 v.

¹⁴ *Cont. G.* 151, f. 35.

enfants d'aube par défunt Pierre de Condé. En 1351¹, Hemeric de Gay donna 8 liv. 16 sols à maître Robert Scot *pro expensis filii sui*. La même année, Philippe le Boucher de Bourg-Robert (*de Burgo-Roberti*) donna 2 florins au même maître, pour fin de compte de son fils Jean, enfant de chœur².

Les habits de chœur formaient une dépense à part que le Chapitre se réservait : il assumait de même les soins de médecin. En 1345³, il chargea le chanoine *Luc d'Orviéto (de Urbe Veteri)* de donner 100 sols au médecin qui avait guéri le petit Sonnart d'une fistule. Les autres frais incombaient au maître de grammaire. En 1375, le maître Jean Garnier paya 8 sols tournois à Maurice Loiseau, porteur d'eau⁴. Michel Pelletier étant mort (1388), avant d'avoir soldé les dettes qu'il avait contractées pour les enfants, son exécuteur testamentaire, Guillaume Rebours, dut payer : 15 sols tournois à Gilot Béchet, pour avoir réparé les chaussures de l'enfant Jehan Morchoyne, et avoir creusé sa fosse ; 3 sols à Michel Martin pour avoir apprécié sa friperie ; 63 sols à Robin du Cloux pour avoir fourni 8 barils de vin au défunt : 2 sols 6 deniers à Jean Godard pour lui avoir fait des souliers : enfin 18 sols à Guillemelle qui l'avait assisté dans sa maladie, sur lesquels, 10 sols pour l'avoir gardé et 8 sols pour quelques petites dépenses ; plus 10 sols à Jeanne, femme de Guillaume de Provins, pour l'avoir pareillement veillé⁵.

En tout cela d'ailleurs, les maîtres des enfants d'aube dépendaient du Chapitre, qui, chaque année, déléguait deux ou trois de ses membres, pour visiter élèves et maîtres, et lui en référer, s'il y avait quelques abus à corriger. Ces délégués devaient inspecter l'état général et spécialement la nourriture, *circa statum et victum*, en temps de cherté : ils devaient vérifier les dépenses, reprendre et au besoin punir les maîtres. En 1355, on recommande à l'archidiaque de Vendôme et à maître Pierre du Bois (*de Bosco*) de fournir les vivres aux enfants, de

¹ *Cont. G.* 151, f. 79. — ² 151, f. 104.

³ *Reg. cap.* 1007/2, f. 128 v.

⁴ *Cont. G.* 159, f. 78.

⁵ On donna le bréviaire de Pelletier, couvert en cuir rouge, gratuitement, à son frère Guillaume. *G.* 156, f. 173, 178, 189 v. On donna aussi 10 s. à Jean de Louche pour le cercueil de Pelletier ; 16 liv. 3 sols, 4 den. à J. Roulier pour les distributions faites à ses funérailles, c'est-à-dire 11 livres 5 sols pour les chanoines, 4 liv. 13 sols 4 den., pour les choriaux, 15 sols pour les psautiers, 10 sols pour les porteurs du corps. *Cont. G.* 156, f. 174 v.

toucher leurs revenus, d'aménager et de réparer leurs demeures. En 1359¹, Raoul de Mantes, *Radulphus de Medunta*, maître des enfants d'aube, reçut de Loens (siège de l'administration temporelle du Chapitre) par Jean de Cepoy 10 écus pour la réparation de sa maison, plus 10 livres tournois de monnaie courante. Les chanoines veillaient à ces soins temporels, chacun leur semaine, moyennant quoi ils avaient droit à deux pains, et celui d'entre eux qui ne faisait point sa semaine payait un écu à son remplaçant². Du moins, cette dernière mesure était appliquée quand il n'y avait plus de maîtres. Ainsi, en 1378, le chanoine Benoît se chargea des dépenses, et reçut à cet effet 10 livres, dont il dut rendre compte. En 1392, *Pierre de Mesvillio* et *Pierre de Byaco* furent commis pour visiter les enfants dans leur demeure deux fois par semaine, pour les examiner sur la grammaire et la musique et réformer les maîtres s'il y avait lieu³.

Ainsi tenue avec soin, cette petite école ne se composait pas seulement des dix enfants de chœur accoutumés : les maîtres pouvaient en accepter de supplémentaires. Robert d'Étampes en avait un de plus que le nombre fixé. Les heuriers-matiniers en faisaient presque partie, puisqu'on devait leur apprendre chaque semaine une partie du psautier et les rendre capables de le chanter par cœur⁴ ; de même, les marguilliers qui devaient savoir leurs Histoires, (sans doute les leçons de Matines) *corde tenus*⁵, et pouvoir les chanter sans lumière.

Aussi ne s'y bornait-on pas aux éléments du chant et de la grammaire. Le Chapitre mettait ses jeunes pupilles en mesure d'entrer à l'Hôtel-Dieu, à Tiron, à Coulombs, à Saint-Jean⁶, à Saint-Père⁷, à Saint-Laumer de Blois⁸, à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Victor de Paris : il leur donnait l'instruction suffisante pour remplir les fonctions d'heuriers-matiniers, de prêtres de chœur, de chapelains, car ces diverses situations ne s'obtenaient pas sans des études sérieuses et sans des examens. En 1336, le Chapitre accorda au chanoine Étienne Belot que

¹ *Cont. G.* 152, f. 81 v.

² *Reg. cap.*, 1007/2, f. 175 v. — ³ 1007/3, f. 95 v. (1392). — ⁴ 1007/1, f. 181. — ⁵ 1007/2, f. 64, 1332. — ⁶ 1008/1, f. 161.

⁷ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 81, Le Chapitre donne 20 liv. t. à l'enfant de chœur Norman pour entrer à Saint-Père.

⁸ On donne 35 iv. à Colin de Lanou pour entrer à Saint-Laumer, 1008/1, f. 152 v.

son neveu Perrot, enfant de chœur, entrât à l'Hôtel-Dieu ; mais ce fut à la condition qu'il l'entreprendrait aux écoles à ses frais pendant six ans. Ainsi l'école capitulaire conduisait comme celles des paroisses jusqu'aux grandes écoles¹.

CHAPITRE II

LES GRANDES ÉCOLES

Plusieurs documents attestent l'existence des grandes écoles de Chartres, au XIV^e siècle : leurs maîtres y sont appelés, selon leur rang, recteurs, sous-recteurs, maîtres. Peu saisissables au XIII^e siècle ; ces grandes écoles sont bien visibles aux siècles suivants. Débris des Universités du XII^e siècle, fréquentées par un Chapitre composé d'hommes éminents, sortes de séminaires préparatoires aux fonctions cléricales, où les ecclésiastiques inférieurs et même quelques chanoines recevaient leur dernière culture, elles avaient encore un certain éclat. Elles prenaient leurs élèves au sortir des petites écoles et les conduisaient jusqu'au seuil des Universités.

SECTION I. — *Les Recteurs des grandes écoles.* — Le plus ancien recteur connu, avons-nous dit, est *Jean de Serez*, qui gouvernait les grandes écoles en 1285. Est-il le même que Jean de Cereis, trésorier de Lisieux, auquel on dut conférer une prébende en 1312² ? Quoiqu'il en soit, dès 1302, il était remplacé par *Etienne*, lequel est dit : *rector scholarum Carnotensium*, et reçoit du Chapitre une maison sise en arrière du cloître³. En 1304, le vendredi après la Saint Jean, un acte est passé : *proesentibus, Martino de Halu Aluptario, Moriseto Pictavini, rectore et subrectore scolarum Carnotensium* : signatures curieuses, qui jettent un grand jour sur la direction des écoles chartraines⁴. En 1326, elles ont à leur tête

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 205. — ² 1007/1, f. 86 v. — ³ F. 22 v. — ⁴ 1007/1, f. 103.

Thibaut, qui devint curé d'Ymeray, et deux ans plus tard, maître des enfants d'aube ¹.

En 1348, leur recteur s'appelle *Jean le François*, (*Joannes Francisci*) ². En 1349, c'est maître *Robert*, à qui l'on accorde les Matines ³. En 1354, c'est maître *Jean Gascouin* ⁴. En 1365, c'est *Jean de Rondeau* (*de Rondello*), lequel apparaît souvent, jusqu'en 1387 ⁵, sous ce titre : *Johannes de Rondello, magister magnarum scolarum*.

Dans la suite, on trouve plusieurs personnages décorés du titre de maîtres : ce sont *Robert Audaxis*, en 1369 ⁶, *Jean Sarcelli*, en 1373 ⁷, *Geoffroi de Dumo* ⁸, en 1390 et 1392, *Jean Gigot*, en 1390 et 1391 ⁹, et enfin *Jean Blaise* (*Blasii*) en 1399 ¹⁰.

A ces maîtres il faut joindre ceux qui, moyennant un salaire déterminé, recevaient chez eux de jeunes enfants pour les introduire, comme ils disaient, *in clericum, in arte clericali, in scolis* : tels étaient en 1371, *Jean le Houic* ¹¹, avocat du Chapitre, en 1372, *Henri Crochet* ¹² et *Thomas Eustace* ¹³, en 1387, *Simon Huard* ¹⁴, et *J. Caillot* ¹⁵, en 1390, le chanoine *J. de Sarraponte* ¹⁶. Ils tenaient sans doute les enfants en pension, et ils leur servaient de répétiteurs. Étaient-ils aussi maîtres en titre ? nous ne le savons ; mais les maîtres eux-mêmes prenaient aussi des enfants.

Voici quelles étaient les conditions d'écolage dans les grandes écoles. En 1365, J. de Rondeau reçut, par le chanoine Crispin de Bois-Hinoust, du chevalier Jean de Versailles, 5 fr. d'or pour avoir gardé son fils chez lui ¹⁷. En 1370 ¹⁸, il eut de Jean Vallée (*de Valleya*) 4 francs d'or, *tam pro nutritura quam pro industria Guill. Gantet nepotis ipsius*. En 1387, il reçut 4 sols de Bernier de Praville, *pro introductione filii sui*, et 15 sols de J. le Percheron, *pro introductione Petri filii sui* ¹⁹. Au contraire, en 1370, il confia le fils de Lubin Robert à Jean Chastillon de Verrières et lui donna 4 francs pour sa nourriture ²⁰. De même, en 1369, Guillaume Mustelli paya 15 sols de salaire à Robert

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 136 et 137.

² *Cont. G.* 151, f. 4 v.

³ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 146.

⁴ Pintard, 1014, p. 310.

⁵ *Cont. G.* 153, f. 47. — ⁶ 154, f. 43 v. — ⁷ 155 et 154, f. 223. — ⁸ 157, f. 278 v. — ⁹ 157, f. 19 v. 191. — ¹⁰ 160, f. 2. — ¹¹ 154 f. 124 v. — ¹² *Id.*, f. 170 v. — ¹³ *Id.*, f. 176. — ¹⁴ 156, f. 71 v. — ¹⁵ 156, f. 58. — ¹⁶ 157, f. 127. — ¹⁷ 153, f. 47. — ¹⁸ 154, f. 123 v. — ¹⁹ 156, f. 78, 86 v. — ²⁰ 154, f. 109.

Audaxis pour avoir enseigné un enfant ¹. La même année, Sulpice Daguerreau versa un franc d'or entre les mains de *Jean Jarret*, clerc, pour la pension de son fils ².

Voici *in extenso* le texte d'un contrat d'écolage (1366) entre Jehan Courtoys et Jean le Boucher d'Ablis : « Jehan Courtoys reconnaît avoir reçu de Jehan le Boucher d'Ablis, Jehan Mercier, fils de défunt Jehan Mercier, de la Saint Michel passée à la Saint Michel prochaine. Le dit Jehan sera tenu d'introduire le dit Mercier *ad clericum*, et de l'envoyer à l'étude à ses propres frais. Il sera tenu aussi de lui administrer le vivre et le gîte pour le prix et la somme de 10 francs d'or et d'un muids de pois. Ledit Courtoys confesse avoir reçu six francs d'or dont il donne quittance : il recevra les quatre autres francs et les pois à la Madeleine prochaine ³. »

Ce Jehan Courtoys apparaît souvent dans les contrats de ce temps ⁴; on le prenait comme procureur en affaires. Jean Fourré, dit Doucet, lui promit 10 sols pour salaire en 1370 : peut-être lui avait-il aussi confié un enfant ⁵?

Maitre Simon Huard (1371) donna 3 francs d'or et 15 sols tournois à Jean le Houic, pour deux écoliers qu'il tenait dans sa maison : il ne lui offrit pas davantage, parce qu'il ne les avait pas gardés le temps convenu ⁶. D'autre part, ce même Simon Huart reçut en 1387 de Robin de Gizay 20 sols, pour introduire son fils *in arte clericali* ⁷.

Henri Crochet, prêtre, accepta (1372) de Jean de Baconcelles, curé d'Ormoy, un enfant appelé Étienne Courcerel, cousin germain dudit Jean, depuis le dimanche de *Letare* jusqu'à la Pentecôte, pour le prix et somme de 25 sols tournois, et, si cela leur plaît à l'un et à l'autre, le dit Henri Crochet pourra garder l'enfant au-delà de ce temps, moyennant 25 sols pour chaque mois, et il promet de lui donner les vivres et les choses nécessaires, comme les vêtements, les chaussures, et de l'envoyer à l'école à ses frais ⁸. Le chanoine J. de Sarraponte (1391) prit de même le fils d'Eble de Latoufourche, *pro introducendo in scolis*, moyennant un *psautier* ou 20 sols tournois ⁹. Thomas Eustace (1372), prêtre de chœur, donna 2 sols parisis à Jehan Paris, aussi pour un enfant ¹⁰.

Les contrats suivants sont encore plus nets. En 1390, Jean Blanchart promet à Geoffroi de *Dumo* et à Jean Gigot, maîtres

¹ *Cont. G.* 154, f. 43 v. — ² 154, f. 63. — ³ 153, f. 76. — ⁴ 152, (1357-1359). — ⁵ 154, f. 90 v. — ⁶ 154, f. 127 v. — ⁷ 156, f. 71 v. — ⁸ 154, f. 170 b. — ⁹ 157, f. 127. — ¹⁰ 154, f. 166 v., 176 v.

des écoles de Chartres, 10 sols, *pro scolaritate Joannis filii dicti Blanchart, de duobus terminis*. Le même Geoffroi de *Dumo*, maître des grandes écoles, donna quittance aux exécuteurs testamentaires de Jean de Tilhia, jadis chanoine, de 5 sols que celui-ci devait, *pro scolagio*, pour l'écolage de son neveu ¹. En 1392, il reçut encore 20 sols, *pro sallario scolaritatis J. Rogerii*, plus 5 sols pour les autres dépenses ².

Voilà donc comment vivaient les élèves des grandes écoles. Tantôt les maîtres les prenaient en pension chez eux, tantôt ils les confiaient à des sous-maîtres en payant pour eux, tantôt ils les remettaient à des prêtres de chœur ou à des chanoines qui les nourrissaient, les habillaient, et les envoyaient aux écoles. Sans doute, ceux-ci en exigeaient quelques services, et ils complétaient leur instruction en les formant aux fonctions cléricales. D'ailleurs, tous ces maîtres étaient rémunérés de leurs peines, et l'*écolage* leur rapportait, nous l'avons vu, environ 20 sols par an. Le Chapitre tenait de son côté ses enfants de chœur en pension, et donnait 10 livres aux maîtres qui les gardaient : ceux qui recueillaient chez eux de jeunes écoliers ne faisaient que l'imiter.

Cet écolage était-il une source de richesses ? J. de Rondeau vend et achète des biens à Chalet, à Affonville et à Vérigny ³ : il prête 3 fr. d'or à Simon Huard (1370), moyennant un *Huguccio* comme caution ⁴. Mais l'écolage n'était pas toujours bien fidèlement payé ; les maîtres avaient, pour le percevoir, quelques difficultés avec les parents des élèves ou leurs représentants. Les contrats font assez souvent mention de leurs procès ⁵. Heureusement, ils avaient d'autres revenus.

Comme ceux qui dirigeaient les enfants d'aube, les recteurs avaient des fonctions rétribuées à la Cathédrale. En 1310, on renouvela l'ordonnance de 1297, portant que le recteur des

¹ *Cont. G.* 157, f. 24, 19. — ² 157, f. 278.

³ *Cont. G.* 153, f. 114. Gilot de Rondeau lui achète du blé pour 16 sols, f. 120. Gilot Hubert prend de maître Jehan de Rondeau un hébergement et trois muys de terre que ledit Jehan a assis à Affonville... à paier en la maison dudit Rondeau à Chartres... en l'oustel dudit Rondeau. Le même lui loue une vache pour 4 francs et trois quarts. — V. 127 v., 147 v., ses procès 158 v. 83, 85. *G.* 154, f. 215. *G.* 155, (de 1385 à 1386), 1, 21, 63 v., 80 v, 94 v.

⁴ *Cont. G.* 154, f. 113 v.

⁵ *Cont. G.* 151, f. 4 v. (1348) : *in causa Roberti de Landa contra magistrum Joannem Francisci rectorem scholarum Carnotensium*. — De même, *G.* 151, f. 49.

écoles est tenu à chaque fête de neuf leçons d'assister à Matines et d'écouter les leçons : s'il y a des manquements, il devra payer 6 deniers pour chacun ¹. On régla aussi qu'il serait puni de ses propres contraventions par une amende. En 1326, on revint sur ce sujet et l'on répéta que le maître des écoles devait se tenir au chœur du côté droit, et qu'il paierait 6 deniers d'amende quand il manquerait aux fêtes de neuf leçons, et 3 deniers quand il serait absent des fêtes de trois leçons. On venait d'ailleurs de lui donner, en 1324, l'office des Matines que le sous-doyen Pierre le Riche avait fondé ². En 1351, on lui accordait 8 sols de grâce spéciale pour son assistance à Matines ³.

SECTION II. — *Les Maîtres ou Professeurs.* — A côté des recteurs ou maîtres des grandes écoles se trouvaient les *maîtres*, qui étaient à la fois *professeurs*.

Les professeurs *ès arts* étaient ceux-là même que nous avons nommés à la suite des recteurs ⁴ et qui les aidaient dans la tenue et l'instruction des enfants. Nous avons vu qu'ils commençaient leur cours à partir de Donat et qu'ils enseignaient tout le cercle des connaissances littéraires. Ils se chargeaient spécialement des humanités.

Il y avait en outre des maîtres en Médecine, en Théologie, et surtout en Droit, dont quelques-uns, semble-t-il, faisaient des cours sur chacune de ces branches.

Pour la Médecine, on ne trouve pas toujours le titre de professeurs ou docteurs, mais on rencontre beaucoup de médecins.

En 1302 et 1303, on voit *Pierre d'Auxonne*, qui fut reçu parmi les avoués de l'Église ⁵. En 1305, on admit au Chapitre *Jean, apothecarius phisicus comitis Montisfortis*, médecin du comte de Montfort, et *Guillaume de Villeneuve, phisicus*, de la reine de Navarre. En 1306, on rencontre *Geoffroi, medicus*, qui devint frère de l'Aumône ⁶. En 1309, 1321 et 1326, on signale *Guillaume de Lèves, (de Leugis), apothecarius de Carnoto* ⁷.

¹ *Reg. cap.*, 1007/1 f. 71 v.

² Laisné, *Bibl. nat.*, XI, 162. — *Reg. cap.*, 1007/2, f. 39.

³ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 114 v.

⁴ Ajoutons-y : *Johannes Valentis magister in artibus*, (1400), que l'on dit chapelain de Saint-Cloud, mais non professeur (*G.* 160, f. 99), et *Jean Casson*, licencié en arts et en médecine, qui achète, en 1405, une maison au cloître Saint-André. *G.* 165, f. 24 v.

⁵ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 103, 202. — ⁶ *F.* 48 v. — ⁷ 1008/1, f. 85 v.

En 1310, mourut le chanoine *Jean Alaude* : il était dispensé des séances capitulaires, chaque fois que le soin des malades l'exigeait. On l'appelait l'apothicaire physicien de la comtesse de Montfort, en 1309¹. De 1306 à 1312, fleurit *Guillaume de Valence*. On rapporte qu'il avait été médecin sous le chancelier *Pierre de Castra* : ce qui ferait croire qu'il avait enseigné réellement la médecine² : l'on dit aussi qu'il fut pris par la reine pour son médecin, son familier et son commensal³.

En 1317, on cite maître *André*, *phisicus*, *hospes Capituli*, médecin, hôte du Chapitre⁴ : en 1318, *maître Olivier*, *presbiter phisicus*, prêtre médecin⁵ : en 1321, *maître Thibaud*, *cirurgicus*⁶ : en 1324, *Pierre de Grasse (de Grassis)*, *phisicus* : celui-ci était commensal de deux chanoines⁷.

En 1326 et 1328, on compte *Robin d'Auxonne (de Auxonia)* parmi les avoués du Chapitre⁸ ; puis en 1358⁹, *Barthélemy de Novo-Castro*, appelé *magister in medicina*¹⁰, et *Jean*, *apothecarius*¹¹, et *Nicolas*, médecin ; en 1369, *maître Pierre de Troyes (de Treccis)*, *apothecarius*¹² ; en 1385, *maître Jacques de Vinceneul*, médecin¹³ ; en 1399, *maître Pierre de Moi*, *cirurgicus*¹⁴. En 1370 le chanoine *Ponce Bohier* avait ses distributions chaque fois qu'il visitait un malade du Chapitre.

Ne semble-t-il pas que ces médecins, chirurgiens, apothicaires, physiciens, comme on disait alors, étant avoués, hôtes, commensaux des chanoines, n'étaient pas seulement des praticiens, mais aussi des professeurs ? D'autant plus que depuis longtemps la science médicale était cultivée à Chartres, et qu'alors même on y transcrivait beaucoup de traités médicaux : nous avons encore de ce temps des Hippocrate, des Galien, des Johannitius, des Théophile, des Giraud, des Alexandre de Tralles, des Bernard de Gordon, des Philarète¹⁵.

La Théologie nécessaire aux clercs était enseignée sans doute par tous ces maîtres qui tenaient chez eux des jeunes gens pour les introduire dans l'état ecclésiastique, *in arte clericali*. En outre, il y avait un *lecteur* de la Bible qui faisait des leçons dans l'église : en 1329, on décida que le clerc qui

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 68. — ² F. 146 v. — ³ F. 151 v. — ⁴ 1008/1, f. 52 v. — ⁵ F. 60 v. — ⁶ F. 87. — ⁷ F. 111 v. — ⁸ F. 209.

⁹ *Cont. G.* 152, f. 32 v. — ¹⁰ F. 80. — ¹¹ *Id.*, f. 37. — ¹² 154, f. 45. — ¹³ 155, f. 81. — ¹⁴ 160, f. 71.

¹⁵ Voir à ces noms le *Cat. des mss. de la Bibl. de Ch.* : voir aussi la liste des gradués du XIV^e siècle à la fin de cet ouvrage.

ferait la lecture, c'est-à-dire le Commentaire de la Bible, recevrait 14 sous de rente annuelle à perpétuité. En 1349, le *Rotulus* de l'Université de Paris présenta Michel Belesmeuf, maître en théologie, pour une stalle et une prébende dans l'Église de Chartres, à condition d'y résider et d'y enseigner la théologie. Ce Michel avait été déjà présenté en 1346 pour un bénéfice : on le disait alors du diocèse de Rouen, maître ès arts, bachelier en théologie. En 1351, le Chapitre écrivit au Pape *pro Michaele, magistro in theologia* ¹. Ce maître apparut encore aux chapitres de la Purification en 1352 et 1353, avec le titre de *doctor in theologia* ou *doctor theologiae*.

En 1353, le 29 mai, l'on obtint d'Innocent VI une bulle attribuant une prébende canoniale et tous les droits canoniaux à la charge de lecteur en théologie ². En restaurant la charge de lecteur le Pape la donna à ce même Michel ³ qui l'exerçait déjà.

En 1354, 1356, 1358, on trouve encore dans les Registres capitulaires, *M. Michael lector* ; c'était sans doute le *lecteur* dont nous venons de parler. Il avait pour confrères, de 1351 à 1356, *maître G. Johannes*, qui, dans les chapitres de la Purification et de la Saint Jean, reçoit aussi le titre de *magister in theologia*, et le chanoine R., que l'on voit en 1352, à la fin de la liste des prébendés, avec le titre de *magister theologiae*. On pourrait croire que ces dénominations indiquaient plutôt des grades universitaires que des fonctions scolaires. Il n'en est rien : les *lecteurs* étaient de vrais maîtres professant publiquement la Théologie à l'usage sans doute des clercs qui n'allaient pas aux grandes Universités. Ils avaient nous l'avons vu une prébende spéciale. On lit en effet en 1360 ⁴ : *Magister in theologia ratione prebende non tenetur solvere X libras pro pane Loenii*.

¹ *Reg. cap.*, 1007/2 f. 153 v.

² (Bibl. de Ch., ms. 330, f. 286) : *Cum itaque hodie in Ecclesia Carnotensi ex certis rationabilibus causis officium lectoris in theologia de novo instituendum duxerimus ac instaurandum, ac statuerimus quod ille cui de dicto officio pro tempore canonice provideri contingeret, quamprimum ipsius officii possessionem canonice adeptus existeret, esset et esse intelligeretur canonicus dicte ecclesie ac stallum in choro et locum et vocem in Capitulo necnon cotidianas distributiones et alia quaelibet emolumenta et jura canonicalia sicut alii ejusdem ecclesie canonici integre consequi debeat et habere.*

³ *Chart. Univ. Par.*, II, 625, 626. On cite la lettre du pape du 10 juin 1353 rétablissant l'office de lecteur d'après le *Reg. Aven. Inn. V*, f. 455. — Voir aussi p. 595.

⁴ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 201 v.

Le Droit était plus en honneur que les branches précédentes. Cette vogue avait probablement pour cause le renom des grands canonistes qui, depuis le siècle précédent, étaient du Chapitre et restaient en rapport avec lui. Ainsi Durand de Mende en était doyen; Boniface VIII en avait été prévôt. En 1309, le fameux *Berenger Fredoli* y avait une prébende¹, et le pape lui permettait, le 7 novembre 1308, de toucher ses gros fruits, bien qu'il ne résidât point. En 1305, *Pierre de Belleperche* envoyait des lettres de l'official de Paris, attestant qu'il était clerc du roi: il désignait aussi ses procureurs. En 1307, il fondait par testament son anniversaire en l'église de Chartres, et lui léguait une chasuble, une tunique, une dalmatique. Après sa mort sur le siège d'Auxerre, en 1308, ses exécuteurs payèrent en son nom au Chapitre une somme de 100 livres.

Guido de Bayso, nommé, par Boniface VIII, le 12 août 1295, chantre de Chartres, à la place de Guillaume de Narbonne, résidait à Bologne, où il était archidiacre et professeur. Mais il avait pour procureur général en France, Audiger, chanoine de Laon, qui se substitua à Chartres G. de Pontlevoy (*de Pontilevio*), J. de Villamauri et Herbert de Cheseio. En 1308 il envoya la permission qu'il avait obtenue du pape de toucher les fruits de sa prébende. En 1305, Pierre, curé de Fontenay-sur-Eure, dont il était le prébendier, présentait en son nom des lettres attestant qu'il résidait à Pérouse, près de la cour romaine. En 1307, le 21 février, le pape le désigna avec plusieurs autres comme arbitre dans une affaire du monastère de Tiron. En 1309, le chanoine J. de Reate, son procureur, le remplaçait totalement *in capitulo et choro*. La même année, le Chapitre lui écrivait pour différentes affaires à poursuivre en cour de Rome, et spécialement pour obtenir un juge délégué contre le doyen du Mans. En 1311, P. de Insula et J. de Reate, nommaient en son nom Simon de Luigné curé de Fontenay-sur-Eure, paroisse qui faisait partie de sa prébende.

Plus tard, en 1375, *Pierre de Croseto*, chapelain du pape, était reçu chanoine en la personne d'Hugues Gast: *Guillaume Nouveau* (*Noellus*), docteur en Droit civil et archidiacre de Chartres, était cardinal en 1371 et gouverneur de l'Ombrie en 1373.

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 129 v.

Malgré l'éloignement de ces canonistes, leur renommée devait favoriser l'étude du Droit canon dans le clergé de Chartres : celle des clercs chartrains employés par le roi dans son Parlement et dans ses ambassades devait produire le même effet pour le Droit civil. Chaque année, quatre ou cinq d'entre eux réclamaient le droit de toucher leurs fruits, parce qu'ils étaient clercs du Roi. Citons entre autres, le sous-doyen *Pierre le Riche* (*Divitis*), dont Philippe le Bel se servit si souvent. Il fut envoyé en ambassade à Venise, et l'impératrice de Constantinople le prit aussi pour son clerc. Citons encore *Jean de Dijon* (*de Divione*)¹, le chevecier *Laurent Voisin* (*Vicinus*), qui apparaît si souvent dans les premiers registres capitulaires, et que l'on voit au Parlement dès 1285, *Philippe de Mornay*, qui était au Parlement en 1318². Il y eut encore plus tard deux laïques fort versés dans le Droit civil : *Jacques d'Ableiges* et *Jean Lecoq* (*Gallus*). Jacques d'Ableiges, d'abord bailli de Chartres en 1380, jura en plein chapitre d'observer le traité conclu entre les chanoines et le roi. En 1389 il revint à Chartres, fut élu maire général et principal du Chapitre. Nous avons encore le serment qu'il prononça dans cette circonstance. On sait qu'il fut le rédacteur des *Grandes Coutumes*. Jean Lecoq, fils d'un pâtissier de Chartres, fit des études distinguées à Paris, devint avocat au Parlement en 1381, avocat général en 1392. C'était un jurisconsulte renommé : il a laissé un *Recueil d'arrêts* très estimé.

L'exemple et l'influence de ces hommes donnèrent une grande vogue aux études du Droit civil et canonique. Le titre de *legum professor* revient souvent dans les Registres capitulaires appliqué tantôt à des membres du clergé chartrain, tantôt à des maîtres spécialistes, tantôt à des avocats et conseillers du Chapitre. Ce sont :

En 1298, *Pierre de Saint-Denys* (*de Sancto-Dionysio*), *legum professor*³ ; en 1300, *Jean de Montmirail* (*Johannes de Montemirabili*), *legum professor, homo Capituli*⁴ ; en 1303, *Eudes de Saint-Sauveur* (*Odo de Sancto-Salvatore*), *legum professor*⁵ ; en 1298-1303, *Lambert du Châtel* (*Lambertus de Castello*), dont nous reparlerons ; en 1309, 1313, 1317, *Jean de Boves*, *legum doctor* : il remplace l'official de l'évêque⁶.

¹ *Olim*, III, 1749, 839, 504. — ² *Olim*, II, 1053, 1055.

³ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 203. — ⁴ F. 216 v. — ⁵ F. 178 v. — ⁶ F. 97, 129 v.

En 1317, *Guillaume Basset*, official de Chartres, est aussi appelé *legum doctor*¹. Vers la même époque, on voit *Raymond de Provins*, *legum professor*.

En 1319, 1325, 1326, *Renaud de Lyoart* (*Raginaldus de Lyoart*), *clericus*, *legum professor*, est pris par le Chapitre comme conseiller, moyennant une pension de 10 livres². Il avait été choisi comme garant dans une affaire. Les chanoines *P. de Villanis* et *P. Albi*, étaient tous deux aussi professeurs de lois. Le premier est qualifié *utriusque juris professor* en 1329³, la même année il est investi de la chantrerie par le pape. Le second, autrement dit Pierre Leblanc, était, en 1315, official de la chambre épiscopale : en 1326, il fit son premier stage, et reçut la prêtrière de Bailleau. En 1327, il fut délégué par le Chapitre à diverses affaires temporelles, par exemple, à l'office des anniversaires, à l'inventaire de la succession de l'évêque Robert de Joigny, à des négociations avec le prieur de Sainte-Foy et l'abbé de Saint-Jean, à la vérification de différents comptes. En cette même année 1327, il a le titre de *legum professor* ; en 1328, on le signale comme professeur à l'Université d'Orléans ; en 1329, il demande la permission de résider *in studio Parisiensi*⁴. Mais en 1330 il revient : il se dit alors âgé de 55 ans ; on le dispense de se lever pour Matines, et on lui accorde 120 livres, à la condition qu'il se substitue un matinier. Ce matinier le remplaçait peut-être dans son enseignement, car il est appelé aussi *legum professor*. Enfin Pierre Leblanc meurt en 1333⁵.

De son temps vivait *Guillaume Thierry*, chanoine, très souvent cité dans les Registres. Ce fut un bienfaiteur de la cathédrale, dans laquelle il posa un vitrail et fonda un autel sous le vocable de sainte Catherine. Dès 1309, quand l'évêque lui conféra une prébende, il était *legum professor*⁶ : en 1328 et

¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 27. — ² 1008/1, f. 70, 253.

³ *Reg. cap.*, 1008/1 f. 162 v., 254. Le 14 janvier 1327, il fut l'un des chanoines de Paris qui constituèrent des procureurs pour le procès qu'ils avaient engagé contre l'Université. Le 23 mai 1329, il devint chantre de Chartres d'après le Registre de Jean XXII, an 13, p. 3, ep. 2047. V. *Chart. Un. Par.* II, 298. Il y avait avec lui Gaillard de Cardailhac, qui, d'abord archidiacre du Dunois, fut chanoine de Paris le 16 mai 1326 et chanoine de Chartres le 15 août 1332.

⁴ *Reg.*, *cap.*, 1008/1, f. 163 v.

⁵ Voir surtout *Reg. Cap.* 1007/2, f. 19, 39, 44, 137, 140, 143, 144, 145, 195, 197, 254, 261, 263, etc.

⁶ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 145 v.

1329, il recevait encore le même titre : il était même appelé *utriusque juris professor*¹.

Nous trouvons encore : *Joannes de Chaloto, legum professor*², qui prit en 1328 la maison du chanoine Léger de *Betiziaco* ; le sous-chantre *Joannes de Cantumerula (de Chantemerle)*, autre professeur de lois, qui prit la même maison après la mort de Jean de Chalo en 1329³, et mourut lui-même en 1347, laissant à son chapelain le soin de fonder une chapellenie⁴.

Petrus de Taillata, legum professor, cherchait une maison pour faire son stage canonial en 1343 : il reçut une somme de mille florins pour suivre les affaires du Chapitre en cour romaine, et emprunta en 1346 la *Lectura Jacobi super Digesto novo*⁵.

Joannes Martinus, utriusque juris professor, est signalé comme professeur à Angers⁶, également en 1343.

Guillelmus de Prælis, que l'on voit de 1331 à 1348, soit aux chapitres, soit en quête d'une demeure, avait le titre de *legum professor*⁷.

Petrus de Croseto, Decretorum doctor, chapelain du pape, reçut une prébende en 1375⁸ ; nous l'avons déjà nommé.

Etienne Roger (Stephanus Rogerii), est qualifié dans différents chapitres, de 1369 à 1383, de *utriusque juris professor* ; il était à l'Université d'Orléans, et docteur en l'un et l'autre Droit, en 1343. Il fut constitué pénitencier pour absoudre les chanoines qui avaient révélé les secrets capitulaires ; il avait pour chapelain *Jean Charron*⁹. En 1372, d'après le *Praedicator Carnuteus*, il dota la fabrique des Frères Prêcheurs. Il se fit aussi enterrer dans leur église. La collection Gaignières a conservé le dessin de son tombeau et le texte de son épitaphe.

Vincent de Briendas, docteur en décrets, est signalé en 1399 comme exécuteur testamentaire du chanoine André Granger¹⁰.

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 154. 1007/2, f. 50. — ² 1008/1 f. 260. — ³ F. 260. — ⁴ 1007/2, f. 134 v. — ⁵ 1008/1 f. 284 v.

⁶ *Les Univ. franc. au Mogen-Age*, Denifle, p. 56.

⁷ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 262 v., 267. 1007/2, f. 136 v. — ⁸ 1007/2, f. 6. ⁹ 1007/3, f. 15, 24, 61 v.

¹⁰ *Cont. G.* 460, f. 42 v. Marcel Fournier, dans le tome III de l'*Histoire de la science du Droit*, cite comme professeurs de Droit à Orléans, originaires de Chartres : 1306-1321, Michel Mauconduit, *legum professor* ; 1300-1310, Pierre d'Auxonne ; 1325-1330, Pierre Leblanc, *legum doctor* ; 1330-1335, Pierre de Chappes ; 1333, Belin Guillaume ; 1336, Guil. Lamy, chan. d'Orléans et de Chartres ; 1337, Etienne Roger ; 1336, Jean d'Augerant ; 1389, Raoul du Refuge.

A tous ces professeurs, il faudrait joindre les secrétaires, notaires et conseillers du Chapitre, qui presque tous avaient leurs grades et pratiquaient le Droit s'ils ne l'enseignaient pas. Citons entre autres : *Pierre Pelicon*, qui fut reçu conseiller avec Lambert du Châtel en 1322, et fut plus tard official¹ ; — *Raoul Peri (Radulphus Peri)*, conseiller en 1323, appelé *doctor legum et utriusque juris professor* (le même peut être que *Radulphus de Paredo* cité plus haut)² ; — *Renaud de Bandorville et Denys Champigneau*, licenciés en Droit civil, en 1338 ; — *Simon de Janville (de Yenville)*, *legum professor et advocatus in parlamento*, en 1340 ; — *Jean de Béziers (de Biteris)*, licencié en décrets, procureur en cour romaine, en 1345 ; — *Hélie du Refuge (Helyas de Refugio)*, *utriusque juris professor*, en 1347.

Le Chapitre décida en 1348 de chercher des personnes savantes *in utroque jure*, qui résideraient continuellement à Chartres, et lui prêteraient l'assistance de leurs conseils. En 1390, il retint maître *Jean de Thona*, licencié en lois, et *Jean le Houic*, avocat. Le maire de Loens après Jacques d'Ableiges, *Jean du Pont*, était licencié en lois³. Et tous ces hommes étaient dits les *pensionnaires* du Chapitre, dont ils recevaient les uns 40, les autres 30, la plupart 10 livres de traitement annuel.

Nous n'avons nommé ici que les maîtres en Droit signalés par les *Registres capitulaires*, parce qu'ils purent donner quelques leçons à Chartres. Mais il y en eut beaucoup d'autres, que l'on trouvera dans la liste des étudiants chartrains qui fréquentèrent les Universités au XIV^e siècle. Cette liste sera donnée à la fin de cet ouvrage.

SECTION III. — *Les Chanceliers*. — Au-dessus de tous ces professeurs se tenaient les chanceliers et les évêques. Ces derniers cependant, non seulement n'enseignaient plus, mais ne gouvernaient plus dans les écoles. Toujours en lutte avec les chanoines, ils étaient tenus par eux à l'écart des études.

Les chanceliers étaient les vrais directeurs supérieurs des écoles au nom du Chapitre. Comme autrefois, à leurs fonctions scolaires ils joignaient des fonctions administratives. C'était par leur organe que les chanoines notifiaient leurs délibérations (1338). Ils gardaient les sceaux, non pas tous, car

¹ On connaît l'official de Chartres Nicolas de Luzarches, que Boniface VIII cita devant lui le 1^{er} mars 1295 pour avoir empiété sur son archidiaconé de Poissy : il devint évêque d'Avanches (1307-1311). — V. *Cart. de N.-D.*, III, 110.

² *Reg. cap.*, 1008/1, f. 97. — ³ 1007/3, f. 86, 88.

quelques dignitaires, le sous-doyen, par exemple, en avaient de spéciaux pour leur propre juridiction, mais les principaux, ceux du Corps capitulaire tout entier. En 1309, on décida que le chancelier en serait dépositaire, *ratione cancellariæ suæ*¹. En 1326, pendant son absence, on enferma le grand sceau sous deux clefs, et l'on régla que rien ne pourrait être scellé sans le consentement du Chapitre lui-même². Le petit sceau blanc d'argent et l'autre petit sceau de cuivre furent laissés aux mains des procureurs du chancelier, pour les citations et autres actes secondaires du Chapitre. On pourvut encore une autre fois à la garde de ces sceaux. Ils s'appliquaient surtout aux actes contentieux, tels que citations, excommunications, et encore aux lettres envoyées au loin, et dans ce cas seulement après la signature des notaires³. Ils restaient pour le chancelier une source de revenus; mais la dîme des grands sceaux sur cire blanche était versée à la Fabrique (1338)⁴. Cette conservation des sceaux donnait au chancelier une grande importance; il avait son official particulier en 1314⁵. Il y eut une enquête en 1333 pour savoir si la chancellerie n'était pas une dignité: l'on conclut cependant qu'elle avait toujours été un pur et simple office⁶. En 1364, on fixa de nouveau le rang du chancelier au chœur: le sixième lui fut accordé ou plutôt confirmé, et, comme jadis, le chancelier siégea après le doyen, le chantre, le sous-doyen, le sous-chantre, le camérier. D'ailleurs il devait assigner, par lui-même ou par son mandataire, les leçons des Matines, pourvoir à ce qu'elles fussent lues *integre et perfecte* chaque jour et surveiller son côté du chœur⁷.

La surveillance, les réceptions, la rédaction des documents concernant le Chapitre, en même temps que la direction des écoles, en faisaient le gardien né du Trésor où étaient renfermés les archives et les livres: cette double fonction de bibliothécaire et d'archiviste lui incombait donc au XIV^e siècle comme autrefois. En 1324, on lui vota quatre sols pour faire relier les manuscrits⁸. Cependant nous verrons qu'à partir du milieu de ce siècle, la Bibliothèque devint un service particulier, qui

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 189. — ² 1007/2, f. 40. — ³ F. 238. — ⁴ 1007/2. — ⁵ 1008/1, f. 16.

⁶ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 184 v. *Capitulum declaravit quod cancellaria Carnotensis est merum et purum officium et non dignitas, et merum officium reputavit, informacione fide dignorum prius super hoc habita diligenti.*

⁷ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 15 v., 180. — ⁸ 1008/1, f. 116 v.

fut confié à une commission de quatre chanoines nommés chaque année. Mais ce qui lui resta, ce fut le gouvernement des grandes et des petites écoles, des maîtres et des élèves. Enseignait-il lui-même ? On ne le sait pas sûrement, mais il était certainement le chef hiérarchique, pour le Chapitre, des études. C'était lui qui, nous l'avons vu, interdisait aux maîtres des petites écoles d'aller plus loin que Donat, et voulait qu'ils envoyassent leurs élèves aux grandes écoles pour les études supérieures : le chancelier fit même excommunier un maître qui manquait à cette ordonnance¹. Il intervenait jusque dans la fixation de leurs salaires par le Chapitre. En 1308, il s'opposa à ce que Lambert du Châtel (*de Castello*), *legis professor*, reçut quelque chose en plus des 60 livres qui lui avaient été allouées². Le chancelier d'ailleurs était un homme instruit, et souvent appelé à de hautes dignités : on va le voir par la série de ceux qui remplirent cette fonction pendant le XIV^e siècle.

Le premier, celui qui succède à Pierre de Castra, s'appelle *Pierre de Grez* * (*de Gressibus*)³ : il est nommé dans une bulle donnée par Boniface VIII, le 7 mars 1296, chancelier de Chartres, chanoine d'Auxerre, chantre de Paris. Le 26 septembre 1298, il est cité par le même pape pour avoir mal parlé de lui : en 1303, il fut témoin dans la lettre d'un professeur de théologie adhérant à la décision du Chapitre de Paris contre Boniface VIII⁴. En 1308 (13 juillet), il succéda sur le siège épiscopal d'Auxerre à Pierre de Belleperche, et à son propre cousin Guillaume de Grez : il régna de 1309 à 1335. Il avait été chancelier de Champagne, Brie et Navarre. Philippe le Bel l'envoya, en 1298, à Arras, avec Pierre de Belleperche ; en 1301, il était au Parlement, et recevait par Jean des Monts (*de Montibus*), un autre de ses cousins, chanoine de Chartres comme lui, la somme de 130 livres pour 120 jours de présence⁵. Charles de Valois, en 1305, lui donna une mission pour Bordeaux ; la même année et plus tard encore, il était procureur de Louis de Thuringe, chanoine de Chartres⁶, et présentait au Chapitre en son nom ses dispenses apostoliques

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 239. — ² 1007/1, f. 187.

³ Tous les renvois se réfèrent au *Reg. Cap.*, 1007/1.

⁴ *Chart. Un. Par.*, II, 403.

⁵ *Bibl. de l'École des Chartes*, t. 51, p. 71.

⁶ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 126.

de non-résidence. C'était donc un diplomate, estimé des puissants. Il usa de son savoir-faire et de son influence au profit de son église. Contre le prévôt du roi, il revendiqua la liberté d'Isabelle, maïresse du clos de la chancellerie¹; il prit sous sa protection comme avoués différents Chartrains. Dans les différends du Chapitre avec le comte et le roi, il servit de médiateur, et fut député deux fois par les chanoines vers l'un et l'autre². En 1306, il porta au Parlement les conventions anciennes et nouvelles déjà conclues, sans doute afin de les faire ratifier. Enfin, étant évêque en 1308, il fut choisi comme arbitre par le comte Charles³. Fidèle aux traditions du Chapitre, il n'était pas d'avis que l'évêque eût le droit de jeter l'interdit sur la banlieue; celle-ci était soumise exclusivement, pensait-il, à la juridiction capitulaire⁴. Néanmoins l'évêque de Chartres, en 1307, le choisit pour son vicaire-général avec Philippe, archidiaque du Dunois, et, en cette qualité, il conféra une prébende⁵. — Comme chancelier, il garda le sceau, et en 1303, pendant l'émigration des chanoines à Étampes, il le déposa dans un coffre fermé de trois clefs qu'il confia à trois chanoines de son choix⁶.

De Guillaume, évêque d'Auxerre, il avait hérité une maison sise au cloître, conjointement avec Hugues du Plessis et le sous-doyen Hugues, tous deux neveux du Pontife⁷. Il fit une rente de 60 sols au Chapitre pour l'anniversaire d'Odon. Dès 1298, il jouissait de la prètrière de Sauvage, plus tard il obtint celle de Barjouville, mais il se vit retirer cette dernière sur les réclamations du chanoine *Manno de Maneriis*, qui prétendait qu'elle ne pouvait être assignée qu'en chapitre général⁸. Après son épiscopat, il garda ses prébendes, sauf une qu'il permuta avec Jean des Monts: en 1317, on lui accorda pour sa vie durant la prètrière de Giroudet. Ces prébendes étaient administrées par le chanoine Robert de Maison-Maugis son procureur⁹. Il emmena avec lui dans son diocèse Hugues de Nigelle, et sollicita pour lui la permission de ne pas résider et de pouvoir se désigner des procureurs¹⁰, ce qui lui fut accordé.

Son cousin, *Jean des Monts*¹¹, qui avait été comme lui employé au service du roi, lui succéda par ordre du Pape

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 16, v. — ² F. 177. — ³ F. 59. — ⁴ F. 182. — ⁵ F. 144. — ⁶ F. 33 et 175 v.

⁷ *Cart. de N.-D.*, III, 177.

⁸ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 117. — ⁹ F. 118. — ¹⁰ F. 120.

¹¹ Toutes les références visent le *Reg. Cap.*, 1007/1.

dans la chancellerie ¹, qu'il occupa de 1308 à 1316 ². L'évêque lui avait accordé, dès 1303, une prébende qui lui fut contestée ³, et Clément V lui en confirma la jouissance en 1307 ⁴. Il en avait une autre qu'il échangea avec Pierre de Grez ; l'une d'entre elles était à Dammarie ⁵. Nommé chancelier, il usa de ses droits. C'est lui qui en 1309 s'opposa à ce que Lambert du Châtel reçût un supplément à sa pension de 60 livres ; Il réclama la faculté d'intervenir personnellement dans cette question, si elle devait être agitée de nouveau, sinon il protesterait. Il réclama aussi le sceau *ad causas* ; on convint qu'il lui revenait *ratione cancellariæ suæ* ⁶, et Pierre Pelicon, conseiller du Chapitre, qui en était dépositaire, dut le lui remettre. Il avait pour official, en 1315, Étienne de Soulaire ⁷.

En 1310, il se rendit à Paris. Clément V l'avait, dès le 30 août 1309, s'il se tenait aux écoles, dispensé de la résidence pour trois ans ⁸ ; il choisit comme procureurs Raoul de Chevry et J. de Fontenay, les mêmes que Pierre de Grez évêque d'Auxerre. En 1311, il fut chargé au chapitre général de la Saint Jean, de composer un règlement pour les vicaires capitulaires récemment institués. Il était beau-frère d'Enguerran de Marigny, et, en considération de celui-ci, le pape lui accorda, le 21 avril 1312, le droit de jouir de ses revenus, *scolasticis insistens disciplinis* : il lui permit en même temps de cumuler avec la chancellerie la paroisse d'Yebleron, du diocèse de Rouen. En 1312, il était de nouveau à Paris aux écoles et gérait ses affaires par procureurs ⁹. Alors le Chapitre lui adressa une monition pour le rappeler sans doute à la résidence. Mais en 1313, il le délégua pour le représenter au concile provincial de Paris ¹⁰. On le perd de vue à partir de cette époque : il mourut en 1316 ¹¹.

Raoul de Chevry (Radulphus de Capriaco) ¹² fut chancelier de 1316 à 1326 ¹³ ; il fut ensuite sous-doyen, puis doyen de 1329 à 1335. Son nom se retrouve près de cent fois dans les registres à partir de 1308. Il s'était rendu *ad scholas* en 1307 ¹⁴, et sitôt

¹ Le 13 août 1308, le Pape assigna à J. des Monts, la chancellerie résignée entre ses mains par maître Pierre de Grez, élu évêque d'Auxerre.

² *Reg. cap.*, 1007/1, f. 129. — ³ F. 142. — ⁴ F. 128. — ⁵ F. 59. — ⁶ F. 189. — ⁷ 1008/1, f. 16 v. — ⁸ 1007/1, f. 154. — ⁹ F. 155 v., 166 v. — ¹⁰ F. 197. — ¹¹ 1008/1, f. 33 et 33 v.

¹² Les références visent surtout le *Reg. Cap.* 1007/2.

¹³ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 33. — ¹⁴ 1007/1, f. 163.

après son retour, le Chapitre l'avait employé à toutes les fonctions dont il disposait, c'est-à-dire aux offices de la taille, des anniversaires, des matines, à la vérification des comptes de la Fabrique, de Loens, de l'Hôtel-Dieu, aux paiements des pensions et de ses autres dettes. Outre ses prébendes de Sandarville et de Mévoisins, Raoul administrait à titre de procureur, celles de plusieurs chanoines absents; il était, par exemple, l'exécuteur testamentaire du curé de Landelles¹, et en 1326, de Hugues de Nigelles²; il était aussi dépositaire d'un legs du cardinal Napoléon³. C'était donc un homme d'action. En 1319, il fut député au concile de la province de Sens qui se tenait à Melun⁴; en 1320 il fut envoyé à Rome⁵; on le délégua en 1321 près du roi⁶; en 1325, au concile provincial, à Paris⁷. En 1323, il fut chargé de rappeler à l'évêque Robert de Joigny les coutumes de l'Eglise⁸. Comme chancelier, il réclama le petit sceau de cire verte *ad causas*, que Pierre Pelicon avait repris à la mort de Jean des Monts⁹, et racheta au Chapitre différentes terres de la chancellerie. Il perçut les amendes encourues dans les offices, *de defectibus cantando et legendo*¹⁰. Il lui appartenait aussi de réparer et de nettoyer le Trésor: et c'est sous lui qu'en 1321 l'on décréta de nouveau que le chancelier serait obligé d'assigner les leçons de Matines, de les faire lire intégralement et correctement. On le chargea aussi de corriger les clercs de chœur pour son côté, tandis que le chantre surveillerait ceux de l'autre côté¹¹.

Raoul de Chevry, acquit la maison de R. de Bussy, doyen de Meung, et la donna au Chapitre, à condition d'en jouir de son vivant¹². Il y demeura quelque temps avec le chanoine Manassés de Garlande qui la reprit après lui¹³. Il avait aussi à son service plusieurs chapelains. Parmi les chanoines, il comptait un certain nombre de ses parents, tels que Guil. de Chevry (*de Capriaco*) et Gui du Mesnil (*de Mesnilio*), ses neveux¹⁴. J. de Chevry, évêque de Carcassonne, (1298) était l'un de ses oncles¹⁵. Sa sœur, demoiselle Jeanne, obtint, sa vie durant, la prêtrière de Sauvage, moyennant 16 livres de rente¹⁶. Mort le

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 99. — ² F. 124. — ³ F. 70. — ⁴ F. 68.

⁵ Souchet, III, 130.

⁶ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 125.

⁷ Souchet, III, 144.

⁸ *Reg. cap.*, 1008/1 f. 104 v. — ⁹ F. 33 v. — ¹⁰ 78 v. — ¹¹ 1007/2, f. 15 v. — ¹² F. 7. — ¹³ F. 25. — ¹⁴ 1008/1, f. 264. — ¹⁵ 1007/1, f. 128. — ¹⁶ 1007/2, f. 28.

samedi après l'Octave du Saint-Sacrement, il fut inhumé chez les Jacobins ¹.

Henri de Nemure, qui vint après lui, eut le titre de chancelier de 1326 à 1333, mais il ne paraît pas en avoir exercé les fonctions. En 1330, Raoul de Chevry agit en son nom ².

*Renaud d'Écrosnes (de Scronis)*³, qui fut chancelier de 1333 à 1335, est souvent cité depuis 1311. Il avait échangé ses canonicats de Reims et de Saint-Aignan d'Orléans avec Manno de Maneriis, pour devenir chanoine de Chartres ⁴. Il géra successivement différentes prébendes, à la Framboisière, à Archevilliers, au Gault. Après la mort de Mathieu de Columpna, le roi lui conféra la prévôté d'Ingré, mais il dut la céder à Armand de Narcisse ⁵ que le Pape en avait investi ⁶. Il obtint encore la chantrerie de Rouen. Non content de les administrer lui-même, il accepta d'être procureur de Hugues de Nigelles, d'Archambaud de Périgord, du doyen Thibaut d'Aunay. En même temps, il remplit différents offices dans le sein du Chapitre, leva les tailles, distribua les revenus de Matines, réconcilia deux chanoines en procès, fit diverses enquêtes sur d'autres, poursuivit ceux qui tardaient à payer leur chape d'entrée ⁷. Entre autres choses, il eut la garde des clefs du Trésor et de la Fabrique. En 1316, il fut spécialement délégué avec Nicolas de Chaumes, maître de l'œuvre du Roi, Pierre Chielle, maître de la Fabrique de Notre-Dame de Paris, Jacques de Longjumel, maître charpentier et juré de Paris, pour visiter la Cathédrale et juger des réparations dont elle avait besoin ⁸. S'il réunit entre eux deux chanoines⁹, il eut quelques différends avec deux autres, avec Raymond de Utecia ¹⁰, avec lequel il se réconcilia en plein Chapitre, et avec Barthélemy de Trèves, qu'il empêcha de toucher ses fruits parce qu'il ne résidait pas. — Ses services furent agréables au Chapitre qui, par une délibération spéciale, lui confirma la jouissance de toutes les faveurs qui lui avaient été faites ¹¹. Son frère, Colin d'Écrosnes, son oncle, Thibaud

¹ *Praed. Carnut*, p. 243.

² *Reg. cap.*, 1007/2, f. 164 v. — 1008/1, f. 194 v.

³ Les références des folios se rapportent au *Reg.* 1008/1 à moins d'indications contraires.

⁴ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 139 v.

⁵ Cet Armand de Narcisse est aussi appelé *legum doctor*. En 1317, il était un des maîtres de l'Université de Toulouse : il devint archevêque d'Aix, après avoir été doyen de Chartres. *Chart. Un. Par.* II, 212, 436, 718.

⁶ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 147. — ⁷ F. 80. — ⁸ F. 35. — ⁹ F. 213. — ¹⁰ 1007/1, f. 92 v. — ¹¹ 1007/2, f. 70.

d'Écrosnes, sont plusieurs fois cités : c'étaient des chevaliers. L'un de ses neveux, nommé aussi Thibaud, fut chanoine dès son enfance, et son oncle dut jurer sur son âme, en son nom, de garder les coutumes de l'Église¹. Sur les 200 arpents de bois qu'il avait achetés de Marguerite de Lanneray, il institua une rente de 20 livres pour la fondation d'un autel en l'honneur de sainte Madeleine, dont les chanoines le laissèrent libre de choisir la place, et pour la fondation de deux anniversaires². Il fut inhumé chez les Cordeliers, auxquels il avait légué 100 livres, et qui l'inscrivirent dans leur Martyrologe³, au 13 septembre et au 16 janvier. Il avait laissé sa propre maison au Chapitre⁴.

*Gilles du Perche** (*Egidius de Pertico*), son successeur, apparaît dès la séance capitulaire de la Purification en 1336, c'est-à-dire immédiatement après Renaud. Vers cette époque, Rouillard, et après lui Souchet et Brillon, ont inséré dans la liste des chanceliers Vincent des Essarts, évêque d'Évreux en 1334, et ensuite son frère Guillaume des Essarts, évêque élu de cette ville : mais outre qu'ils ne sont pas nommés dans les Registres capitulaires, il n'y a pas de lacunes dans la série où l'on puisse les placer. Gilles du Perche était à l'Université de Paris, en 1315, dit du Boulay : en 1332 il prenait une vive part à la fameuse querelle sur la vision béatifique soulevée par Jean XXII⁵. On le voit en 1336 au chapitre de la Purification en qualité de chancelier, et il reste à Chartres jusqu'en 1342. Pendant ce temps, on le délègue à la vérification des comptes des chanoines Pierre de Condé et Guillaume Thierry⁶, et à la visite des hôtels⁷ appartenant au Chapitre. Dès son arrivée⁸, il reçoit 7 livres pour poursuivre les affaires de l'Église à Paris, et 6 livres 6 sols pour louer des chevaux de voyage : on lui répare sa maison, rue des Vasseleurs, on lui attribue les prêtres de Berchères-la-Maingot, de Hanches, de Puiseux, du Luat. De son côté, il abandonne à l'Œuvre pendant sa vie

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 148. — ² F. 213.

³ Anc. n° 61 aujourd'hui 1042.

⁴ *Reg. cap.* 1008/1, f. 201 v.

⁵ *Chart. Univ. Par.*, II, 429. Il signe la lettre des 29 maîtres parisiens à Philippe VI sur l'état des âmes après la mort, en qualité de docteur en théologie. — Denifle dit qu'il fut chanoine de Chartres le 9 décembre 1328, et qu'en 1316, d'après Launoy dans son *Navarræ gymnasii historia*, il était étudiant dans le collège de Navarre.

⁶ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 214 v. — ⁷ 1007/2, f. 104. — ⁸ 1008/1, f. 209.

la dime des revenus du grand sceau¹, et le Chapitre notifie ses délibérations par son organe ; ces deux traits le concernent en tant que chancelier.

En 1342, il est remplacé par *E. de Loigny (de Loygniaco)*. Celui-ci restitua cette même année un *Horace* et un *Pontifical*, et en 1343 un *Martyrologe* et une *Vie de Charlemagne*². L'évêque l'avait nommé son Pénitencier, et, sans doute à cause de cette charge, le Chapitre lui permit, en 1344, d'entrer au chœur quand il voudrait³. Il fut chargé de vendre les places inutiles, de visiter les prètrières, d'examiner les comptes de l'Œuvre, de faire l'inventaire des ornements et joyaux⁴. Ensuite on l'envoya au loin, nous ne savons en quelles contrées. Son absence dura longtemps, et, à deux reprises, en 1345 et 1347⁵, on dut confier les sceaux à d'autres chanoines, *propter absentiam cancellarii remote agentis*. En 1348, on ne parle pas de lui, et, en 1349, il est remplacé par le *chancelier P.*

Quel était ce personnage ? on ne le connaît pas. Il était au chapitre de la Purification en 1349, mais n'intervint point : il était au chapitre de Saint Jean, et le chanoine Crispin de Bois-Hinoust le nomma *ad officium anniversariorum*⁶ ; mais on ne dit point son nom : il est encore indiqué deux fois seulement par son titre. En 1350, il est absent, et l'on trouve à la séance de la Saint Jean un *H. cancellarius*⁷. Celui-ci, non moins mystérieux que le précédent, disparaît en 1352, revient en 1353 à la Purification⁸, puis on ne le voit plus. En 1354, au chapitre de la Purification, il est remplacé par *J. Cancellarius*, lequel se montre encore à la Saint Jean, mais ensuite ne figure plus⁹.

C'est *Aymeri de Chartres (Aymericus de Carnoto)*¹⁰ qui prend sa place dès le commencement de 1355¹¹. Il était frère de Philippe, chambellan de Philippe de France, et, d'après Doyen, il avait une charge de conseiller au Parlement en 1339. C'est en cette qualité qu'en 1345 il signa avec plusieurs autres la charte de protection accordée par Philippe VI aux maîtres et écoliers de l'Université de Paris¹². De fait, il était souvent à Paris : absent du chapitre de la Purification en 1357, on le réclame au chapitre de la Saint Jean, et on lui

¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 86 v. — ² F. 114. — ³ F. 117 v. — ⁴ F. 112. — ⁵ F. 123 et 134. — ⁶ F. 145. — ⁷ F. 148 v. — ⁸ F. 154 v. — ⁹ F. 161, 163.

¹⁰ Pour les références voir le *Reg. cap.* 1007/2, 1315-1367.

¹¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 172 v.

¹² *Chart. Univ. Par.*, II, 563.

rappelle qu'il doit assister aux leçons de Matines tant aux fêtes qu'aux jours ordinaires¹. On le convoque spécialement pour payer la dime². Il était à Paris pour traiter une affaire concernant Saint-Piat, et la maison de l'évêque Louis, défunt. De retour en 1359, on l'élit pour vérifier les comptes soumis au Chapitre : mais il va de nouveau à Paris, pour négocier près du Régent les affaires de l'Église et de la Ville qui l'avaient choisi toutes deux pour leur mandataire. Dans ces courses³, il perdit deux chevaux, et les chanoines, sans se tenir obligés de les lui rembourser, lui firent présent d'un petit cheval : ils décidèrent aussi de lui laisser toucher ses distributions tant qu'il serait à la Cour, comme s'il était présent. En 1360, il est là : on le charge d'organiser le budget et les offices de Saint-Piat, l'administration de l'Hôtel-Dieu. En 1361 et les années suivantes, on lui confie l'exercice de la juridiction séculière du Chapitre, à condition de ne l'exercer que les jours non capitulaires, et, à cette occasion, on lui accorde ses Matines, en le dispensant de l'assistance, sauf aux Vigiles⁴. En 1362, on le charge encore de différentes affaires, entre autres de négocier avec les châtelains de Houdan, d'instruire la cause d'un clerc accusé de vol⁵, d'inspecter le tarif appliqué par les notaires du Chapitre. En 1363, il s'occupe encore de l'Aumône, il garde la clef du tronc de Saint-Piat, et en présente les comptes⁶. En 1365, il refuse de sceller les lettres du Chapitre sans savoir ce qu'elles contenaient. Sa mort fut notifiée aux chanoines le 14 juin 1367.

Alors apparaît *Crispin de Bois-Hinoust*⁷ comme chancelier. En 1353, le Chapitre avait écrit au Pape en sa faveur pour lui demander le renouvellement de ses grâces⁸ : en 1365, il lui accorda ses distributions et sa lamproie bien qu'il n'eût pas achevé son stage⁹ : en 1366, il le chargea de faire une enquête sur l'honorabilité des chapelains et des clercs¹⁰. Chancelier en 1367, le 21 juin, c'est la seule fois qu'on le rencontre avec ce titre¹¹. Dès 1368, il est remplacé par un certain *Jean d'Auxerre*¹², et sa maison est donnée à un autre chanoine. Brillon dit qu'il mourut la veille ou l'avant-veille de la Saint-Barthélemy en 1368, et qu'il fut remplacé le 30 août de la même année par

¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 180. — ² F. 181. — ³ F. 195 v. — ⁴ F. 208 v., 211. — ⁵ F. 209. — ⁶ F. 223, 224 v, 225.

⁷ Voir *Reg. Cap.*, 1007/2.

⁸ *Reg. Cap.*, f. 163 v. — ⁹ F. 233. — ¹⁰ F. 240. — ¹¹ F. 249. — ¹² 1007/3, f. 1, 9.

Jean d'Angers, malgré la compétition de Jean de Beaugency. Brillon se trompe : il s'agit de Jean d'Auxerre et non de Jean d'Angers.

Celui-ci ¹ est un des personnages les plus intéressants de la liste des chanceliers : car il était *maitre en médecine*. Au chapitre de la Purification, en 1369 ², on fit cette délibération : « Vu l'utilité générale de l'Église, et des personnes de l'Église, de la ville et de la patrie chartraine, dans le but de le faire résider dans cette cité de Chartres, le Chapitre accorde à Jean d'Auxerre, maitre en médecine, chanoine de Chartres, la faculté de percevoir toutes ses distributions comme s'il était présent, en visitant les malades de l'Église, de la ville et de la banlieue. Il devra cependant, selon la coutume, dire qu'il a été empêché. Il aura une maison canoniale, et pour en payer la rente, il prélèvera 20 livres sur les tailles pendant deux ans, tant qu'on ne lui aura pas conféré le bénéfice auquel lui donne droit la grâce apostolique. »

En effet, Jean d'Auxerre cherche une maison pour faire son stage et choisit enfin celle de Jean *ad Dentes* ³. Chargé de surveiller l'Aumône et les Saints Forts, en 1366, de punir les chapelains, de lever les tailles, d'effectuer les paiements, de vérifier les comptes de la Fabrique, on le nomme souvent, mais presque toujours sans lui donner son titre. D'ailleurs, c'est une coutume des scribes capitulaires de 1374 à 1403, de ne désigner les chanoines que par leur titre ou par leur nom. En 1369, à la Purification, on lui permet de s'absenter pendant le chapitre pour visiter ses malades, bien que l'assistance soit requise pour avoir droit à la lamproie : c'est à cette séance qu'on lui donne pour la première fois le titre de chancelier ⁴. Il mourut presque immédiatement après. A la Saint Jean de 1369 ⁵, Étienne Cordier remit le petit sceau qu'il avait reçu de Jean d'Auxerre, *nuper cancellarium*, au chapitre assemblé, et celui-ci le confia provisoirement au tabellion Jean des Moulins (*de Molendinis*). En même temps les grands sceaux étaient déposés chez le chanoine Grégoire Langlois (*Anglici*). Sallemhier de son côté demandait et obtenait la prébende de Jean d'Auxerre.

A la séance de Saint Jean 1369 et en 1370, on signale un chancelier qu'on charge même d'interroger un prisonnier,

¹ Voir *Reg. cap.*, 1007/3.

² *Reg. cap.*, 1007/3, f. 2 v. — ³ F. 3. — ⁴ F. 9 v. — ⁵ F. 15.

mais on ne le nomme pas. Laisné dans le tome XI de ses Extraits dit que ce fut Jean de Savigny. Les contrats en 1372¹ désignent *Jean Bagot* : dès 1364 il avait reçu mission de faire une enquête sur l'état des prêtres² : en 1365, *il enseignait*, trait fort intéressant, *les Décrétales à Chartres*. Il avait aussi la clef des archives, et demeurait rue du Petit-Beauvais. Nommé chancelier, on le chargea, en 1372, de refaire le livre *De feodis*³. Il est signalé en 1371⁴ et en 1374⁵, avec son titre, mais il ne le garda pas longtemps. En 1377, on lui donna 36 livres pour ses frais de chancellerie, et on lui demanda d'assister au chapitre pour les causes et les consultations⁶. En 1380⁷, le Chapitre, vu ses services passés et futurs, *in expediendis causis*, le dispensa des frais de réparation dans ses maisons et prêtres, à condition qu'il continuerait d'assister aux séances. En 1390, il était vicaire de Guillaume de Poitiers, archidiacre de Poissy. Il avait donc cessé même avant 1380, ses fonctions de chancelier.

C'est après lui sans doute qu'il faut placer *Geoffroi Bouteiller* (*Buticularius*). Nos registres ne le citent qu'une fois en 1367 à l'occasion de services qu'il avait rendus près du roi⁸. Mais Du Cange au mot *Capellanus* et citant Dubreuil, le désigne ainsi : *Gaufridus dictus Bouteiller, cancellarius et canonicus Carnotensis et S. Capellæ Parisiensis, obiit 12 julii 1377*. Son obit est dans le Cartulaire de N.-D. de Chartres⁹, et Souchet dit qu'il avait été d'abord chapelain du Dauphin. Il eut pour successeur *Jean de Boissy*, qui devint évêque en 1380 et fut transféré au siège d'Amiens le 29 mars 1389¹⁰. Après lui, en 1389, on signale *Thibaut de Campanella*, commensal, dit-on, du cardinal d'Amiens ; celui-ci se retrouve, en 1390, dans les *Mémoires de Laisné*, et en 1396¹¹ il légua 10 livres pour son anniversaire et 200 autres livres. Ces chanceliers ne résidaient guère. En 1387, l'un des chanoines les plus cités, *P. Mohier*,

¹ *Cont. G.* 154, f. 96.

² *Reg. cap.*, 1007/2, f. 230. — ³ 1007/3, f. 26 v.

⁴ *Cont. G.* 154, f. 159 v.

⁵ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 31. — ⁶ F. 46 v. — ⁷ F. 54 v. — ⁸ 1007/2, f. 250.

⁹ III, 58.

¹⁰ *Chart. Un, Par.*, III, 425.

¹¹ *Cont. G.* 161, f. 163 v.

est appelé *vicair*e du chancelier (*vicarius cancellarii*)¹. Renaud des Moulins (*de Molinis*), chambrier, qui se voit depuis 1380, reçoit en 1400 la même désignation². Enfin en 1401 le chancelier s'appelle *Renaud d'Amiens*. N'oublions pas cependant *Pierre Danici* successeur immédiat de Gilles du Perche en 1344, dont nous avons trouvé le nom dans les *Mémoires* de Laisné trop tard pour l'insérer à son rang.

CHAPITRE III

LES CHARTRAINS AUX UNIVERSITÉS

Avec la liste des chanceliers s'achève le tableau du personnel constituant les écoles chartraines : mais pour donner une idée complète des études, il nous faut suivre les jeunes étudiants qui, après avoir fréquenté les petites et les grandes écoles, s'en allaient prendre leurs grades aux grandes Universités. Nous reviendrons avec eux pour étudier le mouvement littéraire qu'ils rapportent, les livres qu'ils lisent ou composent, les hommes distingués qui se voient dans leurs rangs.

C'était en effet la coutume depuis le XII^e siècle d'aller dans les grandes Universités : là seulement on conquérait les grades qui donnaient droit à des bénéfices. Tous les Clercs ne s'y rendaient pourtant pas, et quelques-uns restaient à Chartres pour y achever leurs études supérieures sous la direction des maîtres en Théologie, en Droit, en Médecine, que nous avons nommés plus haut. Ainsi Georges de Milan (*de Mediolano*), curé de Luray, obtint (1309) de Pierre de Narbonne, son prébendier, la permission d'étudier aux écoles de Chartres, tout comme s'il fût allé dans les grandes Facultés³, *ut studeret Carnoti in scolis ac si studeret alibi in scolis*. Robin Guibel, désirant toucher les gros fruits de sa prébende à Tournay, obtint, en 1401, de Pierre Guete, l'ancien chanoine de Chartres et de Tournay, des lettres testimoniales de scolarité en Théologie chez les Frères Mineurs de Chartres⁴.

¹ *Cont. G.* 156, f. 21 v. — ² 160, f. 95.

³ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 69.

⁴ *Cont. G.* 157, f. 141.

Mais la plupart n'hésitaient pas à se rendre dans les centres intellectuels fameux. Plusieurs demandaient chaque année au Chapitre licence d'aller, comme on disait, *ad scolas* ou *peregre* ou *in curia romana*, et dans ce cas ils allaient le plus souvent aux écoles. En partant, ils constituaient en pleine assemblée capitulaire leurs procureurs. Quelquefois le Chapitre envoyait lui-même d'office aux études. Alors il faisait à ses protégés une pension de 100 sols au moins, et ordinairement de 10 livres les premières années, de 20 livres ensuite: c'est ce qu'il accorda à plusieurs de ses enfants de chœur. Ainsi à *Jean de Moreto*, qu'il tint à l'Université d'Orléans de 1325 à 1338, il donna d'abord 10 livres de pension par an (et, en 1326, cent sols d'aumône), puis, à partir de 1333, 20 livres, et enfin en 1338, toute la taille d'Ingré¹. — De même il alloua: en 1306 à Geoffroi de Vendôme (*de Vindocino*), 10 livres pendant 5 ans²: en 1318, à *Guillaume Grand'houx*, pareillement 10 livres³: en 1342, à Colin de Moutiers (*de Monasteriis*), il affecta aussi la taille d'Ingré⁴. Aux chanoines étudiants il laissait les revenus de leur prébende et les distributions extraordinaires attachées aux anniversaires, aux fondations et aux processions. Il remplaça ces distributions variables par une somme fixe qui était de 40 livres en 1381, et fut plus tard de 30 livres⁵. Il comptait en effet le séjour dans une Université, *ratione studii*, comme résidence⁶ et même comme stage, à moins que dans ce lieu où il étudiait, le chanoine ne possédât déjà un bénéfice; dans ce cas, sa résidence en ce bénéfice ne lui tenait pas lieu de résidence à Chartres, et conséquemment ne lui donnait pas

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 201, 208, 218, et 1007/2, f. 34 v. et 47. —
² 1007/1, f. 49, 64 v. et 189. — ³ 1007/2, f. 9.

⁴ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 109. En 1314 il fit une aumône aux pauvres écoliers de Saint-Honoré des Bois et leur octroya des lettres de quête.

⁵ 1381, *Reg. cap.*, 1007/3, f. 58 v. *Capitulum de gracia speciali concessit mag. Stephano Brochard quod insistendo in scolis paris. a die insinuacionis per eum super hoc facte usque ad annum habeat 40 libras loco distributionum per Capitulum eidem solvendas: ita quod si venerit ad ecclesiam anno durante nihil percipiet in distributionibus, vespere duntaxat exceptis, si vero per majorem partem anni in scolis residerit et voluerit ad ecclesiam redire et fecerit juramentum quod propter defectum victualium vel causa infirmitatis redierit, habebit distributiones ut prius, excepta lampreda, et e dictis 40 libris eidem fiet satisfactio pro rata portione.* De même on assigne 40 liv. en 1383 à J. de Sarraponte, 1007/3, f. 63, mais on ne lui en donne que 30 en 1384, f. 67.

⁶ 1314. *Reg. cap.*, 1007/1, f. 200.

droit aux fruits de sa prébende. C'est ce qui fut décrété en 1318¹. En 1361², on décida de tenir aussi pour résident le chanoine qui, étant aux écoles, pourrait aller et venir des écoles à Chartres, et assister ainsi en partie aux offices. En 1332³, on déclara que la résidence et le stage pouvaient se faire non seulement dans les Universités, chez les Dominicains et Franciscains, mais aussi chez les Augustins et les Carmes. Mais en quelque lieu que l'on se rendit, le Chapitre exigeait toujours des attestations d'étude et des certificats de présence délivrés par les recteurs des Universités, les gardiens des Couvents, les officiaux et les chanoines. Nous en avons encore plusieurs *in extenso*, dont une de l'Université de Paris en 1379, une autre d'Orléans, une troisième du Chapitre de Tours, une quatrième de l'évêque de Terracine (1314)⁴, une cinquième de Toulouse (1316).

Ces lettres étaient visées en séance, car le Chapitre surveillait ses écoliers. L'un d'entre eux, Jean Breton, neveu de

¹ *Reg., cap., 1008, f. 63. Presentibus viris venerabilibus et discretis dominis P. subdec, etc... Declarata sunt per Capitulum que sequuntur. Notum facimus quod licet usque nunc fuerit in nostro Capitulo Carnotensi dubitatum de facto et de jure, super quadam consuetudine dicte ecclesie qua cavetur quod canonicus Carnotensis beneficiatus alibi, ubi est studium Predicatorum vel Minorum, non potest suam facere residenciam in loco, licet scolaris existat ibidem : — quibusdam dicentibus habere locum consuetudinem predictam, quando in beneficio suo deserviret, quod si in beneficio suo non deserviret, residenciam suam posset facere ibidem pro beneficio et canonicatu ecclesie Carnotensis : — Aliis contrarium dicentibus et asserentibus, quod deserviat vel non deserviat in beneficio, residenciam facere non potest in ipso loco, racione studii ubi beneficiatus existit. — Nos ad omnem dubietatem removendam imposterum, dictam consuetudinem sic esse intelligendam et tenendam declaramus, et ita statuimus, quod virtute dicte consuetudinis si quis canonicus Carnotensis residenciam suam velit facere in studio, ad hoc ut percipere debeat fructus prebende sue Carnotensis, residenciam faciat in studio in loco ubi beneficiatus existit; quod si in loco ubi beneficiatus existit, studeat et resideat per tempus residencie deputatum, sive deserviat in beneficio suo sive non, nullatenus pro residente habeatur. Si vero usque nunc a quoquam in contrarium factum est, tolleramus racione dicti dubii, nec dolum seu culpam ascribimus seu ascribi volumus in futurum si residenciam fecerit contra declarationem memoratam presentem aut declarationem, sed statutum ad preterita trahi nolumus quoquomodo.*

² *Reg. cap., 1007/2, f. 204.*

³ *Reg. Cap., 1008/1, f. 191. Capitulum declaravit quod sicut de statuto et consuetudine ecclesie Carnotensis canonici studentes et scolares existentes penes Fratres Predicatores et Minores, in quibuscumque locis ipsi Fratres habeant conventum, faciunt stagium suum, ita eciam studendo et scolas frequentando penes Augustinos et Carmelitas sine fraude suum stagium facere videantur.*

⁴ *Reg., cap. 1008/1, f. 13.*

Robert d'Etampes, ayant été poursuivi pour sa vie désordonnée, le Chapitre le réclama d'abord, le mit en prison, puis le livra au procureur de l'Université, en 1317¹ : au lieu de 10 livres qu'il accordait aux autres, il lui donna 100 sols. Il n'acceptait pas de confiance les lettres testimoniales qui lui étaient présentées. Il refusa en 1318 celles qui furent délivrées à *P. de Fuziaco*, parce qu'on le soupçonnait d'avoir mal vécu². Il se montra aussi difficile pour Jean, curé de Crespières, écolier à Paris³ en 1351. Celui-ci intima à Philippe, official, la sauve-garde et le certificat de l'Université. On n'en tint pas compte, parce qu'il n'était pas prouvé qu'il eût demandé licence d'étudier en Droit canonique et qu'il était considéré comme curé vagabond et non comme vrai étudiant. Même il remplissait indignement son office de prêtre en traînant à travers les places et les rues.

Nos Chartrains n'allaient guère aux Universités étrangères ; ceux que l'on y voit étaient généralement d'origine italienne ou allemande. Tels étaient *Jacques Ursi*, fils de Mathieu *de filiis Ursi*, pour lequel Boniface VIII attesta qu'il avait étudié, en 1305 et 1306, au *studium generale* de Rome⁴ : *Barthélemy de Trebis*, qui en 1314 présenta une lettre de l'évêque de Terracine, attestant qu'il étudiait la théologie dans cette ville chez les Frères Mineurs. Nous trouvons, à Montpellier, pour le Droit, *Visian de Cardillac*, qui fournit des certificats d'étude en 1328 et 1330⁵ : à Toulouse en 1366, *G. de Rupistagno*⁶ et *Thomas de Janua*⁷, chapelain du Pape et sous-chantre, qui présente

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 58 v. — ² F. 61 v.

³ *Cont. G.* 151, f. 83 v.

⁴ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 152. — ⁵ 1008/1, f. 155 v., 260. — ⁶ 1007/2, f. 245 v.

⁷ *Reg. Cap.*, 1008/1, f. 33. *Item dicta die (Veneris post festum beatorum Petri et Pauli) ven. et discretus vir Mag. Petrus de Insula, Carnotensis canonicus, presentavit et exhibuit in Capitulo litteras tenorem infrascriptum continentes : Venerabilibus viris providis et discretis decano et Capitulo Carnot. ac aliis ad quos presentes littere pervenerint, Mag. Guillelmus La Casa rector studii Tholosani, Frater Berengarius de Malobosco custos conventus Fratrum Minorum Tholose, Bartholomeus guardianus predicti conventus, salutem et sinceram in Domino caritatem : Vobis et vestrum cuilibet scire facimus per presentes quod Dominus Thomas de Janua Sedis apostolice Capellanus, succentor (?) Carnotensis et rector ecclesie Sⁱ Andree de Monte Guiscardo diocesis tholosane, est in studio Tholosano et fuit a die S. Baptiste anni Dⁱ Mⁱ CCCⁱ quintidecimi usque ad festum Pasche resurrectionis, et continue intravit scolas Fratrum Minorum et fecit residenciam in studio prelibato. In cujus rei testimonium nos predicti Mag. Guillelmus La Casa sigillum quo utitur rector studii Tholosani, Berengarius de Malobosco, Bartholomeus guardianus dicti ordinis, sigilla nostri officii duximus apponenda. Datum Tholose die XV aprilis anno Dⁱ MCCC sextodecimo.*

une lettre du gardien des Frères Mineurs et du directeur de l'Université, et, en 1329, *Guill. de Cyneriis*, bachelier, qui présente aussi les lettres de l'official de Toulouse¹ : à Tours, *Parceval de Targeys*, qui se propose d'étudier 7 ans la théologie dans l'un ou l'autre des couvents de cette ville, et (1401) fait appuyer sa demande par le Chapitre de Saint-Martin². Mais Angers, Orléans et Paris furent, de toutes les Universités, les plus fréquentées : elles étaient aussi les plus proches.

Nous donnerons en appendice d'après les Registres de l'Église de Chartres et du Vatican la liste chronologique des élèves chartrains qui fréquentèrent ces diverses villes. Qu'il nous suffise ici de signaler le certificat d'étude accordé à Jehan Béhuchet par l'Université d'Orléans³ et de rappeler qu'en 1321 on crut devoir promulguer dans les écoles de cette ville l'accord conclu entre l'évêque de Chartres et son Chapitre⁴.

Les élèves d'Angers se trouvent surtout dans les *Rotuli* présentés au Pape par cette Université en 1378 et 1393. Ceux de Paris sont très nombreux, soit dans les Registres, soit dans les

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 162 v. — ² 1007/3, f. 130 v.

³ 1337, *Reg. cap.*, 1008/1, f. 212 v. *Presentate fuerunt in Capitulo pro fructibus Johannis Bucheti. prepositi de Yngreio, quedam littere sigillo Universitatis Aurelianensis sigillate, formam que sequitur continentes : Universis presentes litteras inspecturis. Rector et Collegium Universitatis studii Aurelianensis salutem in eo qui est scientie mirificus dispensator — Notum facimus quod nos condiciones et merita personarum in nostra Universitate prefata conversancium oculis debite et juste intuentes illas laudabilis testimonii commendatione prosequimur. quibus ad id propria merita suffragantur. Volentes igitur, prout decet et ex debito astringimur, veritati testimonium perhibere, sinceritati vestre connotescimus per presentes, quod vir ven. et discretus Johannes Behucheti, canonicus et prepositus de Yngreio in ecclesia Carnotensi, a duobus annis cum dimidio circa in nostro generali Aurelianensi studio, studuit continue, honeste et laudabiliter conversando, scholaris et auditor venerabilis et circumspecti viri domini Johannis Boalini, legum professoris, una nobiscum in dicto studio ordinarie actu regentis, intrando diebus legibilibus et horis competentibus et lectionibus more studentis solliciti intendendo et nunc studet, et quod prout ipse personaliter asseruit coram nobis, in proposito continuandi Deo propitio studium supra dictum. Que tam ex ejus assercione quantum ad dictum propositum quam aliter ex relatione et testimonio plurium fidedignorum certissime nobis constant. Quod omnibus quorum interest aut interesse potest et poterit in futurum tenore presencium intimamus, ad finem quod fructus, redditus, et proventus omnium beneficiorum suorum ecclesiasticorum que in quibusvis ecclesiis obtinet sive locis, quotidianis distributionibus duntaxat exceptis, lucretur et percipiat integraliter, in dicto studio residendo. — Juxta tenorem et mentem privilegiorum a sede apostolica nobis super hoc legitime concessorum. Datum et actum Aurelie sub sigillo nostre rectorie in testimonium premissorum presentibus hic appenso. Anno Domini M^o CCC^o XXXVII^o die XIX mensis Decembris.*

⁴ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 96 v.

Rotuli, et ils forment la grande majorité. On se souvient que l'Université d'Orléans enseignait spécialement le Droit civil et celle de Paris, les Arts, la Théologie, le Droit canonique.

Nous avons vu dans cette liste quelques étudiants en Droit et d'autres ès arts, d'autres en Théologie : mais ordinairement on ne dit pas quelles branches chacun cultivait. Y en avait-il qui suivaient les cours de Chaldéen ? Le Chapitre, en 1324, donna une somme *pro eo qui legit Parisius Chaldæum* ¹ : il s'agit là sans doute de l'école orientale fondée au XIII^e siècle par les Papes à Paris.

Signalons à part les enfants de chœur qui furent envoyés par les chanoines eux-mêmes aux écoles, afin d'y compléter leurs études. Nous avons déjà vu à Orléans Jean de Moreto, à Paris, en 1306, Geoffroi de Vendôme (*de Vindocino*), en 1318, Guill. Grand Houx, qui revint pour être ordonné sous-diacre en 1331 *ad titulum ecclesie* ², en 1342, Colin de Moustiers (*de Monasteriis*). Nommons encore, en 1353 : Jean de Châteaudun (*de Castriduno*) ³, en 1362, Guillaume Fabri ⁴, en 1363, Robinet Boucher (*Carnificis*) ⁵, qui reçoit de la Fabrique 12 deniers par jour et son émolument d'heurier matinier. Mais ces trois derniers avaient une mission spéciale : celle d'apprendre à toucher l'orgue pour les offices de la Cathédrale ⁶. Cet instrument est déjà mentionné sous saint Louis, en 1269 ⁷, mais on en plaça un nouveau au XIV^e siècle. On installa les grandes orgues en 1350 ⁸ et les petites orgues en 1357 ⁹. Elles étaient tenues en 1392 par Couturier, le greffier de l'official Barthélemy, qui recevait 100 sols à cet effet par trimestre ¹⁰, et, en 1403, par Jean Léger (*Ligerii*), à qui le Chapitre promit de garder toutes ses distributions, sauf celles des processions, *si voluerit adire scolas organorum in Parisiis*, de la Chandeleur à l'Annonciation ¹¹.

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 115. — ² F. 172 v. — ³ 1007/2, f. 164. — ⁴ F. 221. — ⁵ F. 226 v.

⁶ *Cont. G.* 154, f. 187. On dit que la réparation des orgues (1372) coûta 34 fr. En 1350, 1007/2, f. 148. *Cap. ordinavit quod fiant organa in ecclesia Carn. et quod legatum factum fabrice ecclesie per D. Stephanum Beloti una cum 100 libris de pecunia fabrice reponantur in emptione seu refectione dictorum organorum : qua die D. Lucas de Urbe veteri promisit 10 libras, Erardus de Diciaco 20, in usus dictorum organorum.*

⁷ *Cart. de N.-D.*, t. II, p. 187.

⁸ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 148. — ⁹ F. 181.

¹⁰ *Cont. G.* 157, f. 202, 107.

¹¹ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 138.

CHAPITRE IV

LES LIVRES D'ÉTUDES

Revenus dans leur patrie, les étudiants chartrains lisaient. Ils avaient à leur disposition les manuscrits qui appartenaient à chacun d'entre eux et ceux de la Bibliothèque capitulaire.

Quelques chanoines riches faisaient des livres à leurs frais : c'était généralement des livres liturgiques. Ainsi J. de Puiseux (*de Putheolis*) en 1298, Adam *de Triangulo* en 1310¹, Gilles de Forteresse (*de Forterecia*) en 1319, firent faire de très beaux Missels. Guillaume Rigault fit écrire deux Passionnaires, en 1298. et Robert de Senlis (*de Silvanecto*) un magnifique Graduel, en 1313.

D'autres chanoines en achetaient. Gilles de Condé (*de Condeto*) paya 4 livres un Missel et un Bréviaire en deux parties : Jean de Dreux vendit aussi un Bréviaire 10 sols², et en acheta un autre 4 écus d'or³. Un Bréviaire en deux parties encore coûta 22 livres à G. *Boyardi*⁴. La Fabrique de Landelles (1385) paya 10 livres d'or à Yvon *Palmerii* pour un Psautier glosé⁵. Chauvet en acquit un de J. Fromont en 1358 moyennant 28 sols⁶. La même année, maître Jean de Pemleu, prêtre, acheta un autre livre de Ponce d'Allonville pour un écu, et Haimon de Provins, prit au même un Évangile pour 15 sols⁷.

Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est le commerce des livres d'étude.

Jean Portier (*Hostiarius*) vendit au Chapitre un *Décret* pour 4 livres⁸ ; Jean de la Bessetière, chanoine, donna (1387) 15 livres tournois pour 5 livres de Droit, savoir : « un *Code*

¹ Son missel fut acheté 80 livres par le Chapitre en 1311. 1007/1, f. 79.

² *Cont. G.* 153, f. 130 v. — ³ 152, f. 35 v.

⁴ *Reg. cap.*, 1008 1, 126 v.

⁵ *Cont. G.* 155, f. 130 et 156, f. 160. — ⁶ 152, f. 26 v. — ⁷ 152, f. 44, 69.

⁸ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 9.

glosé, une *Digeste vieille*, une *Digeste neufve glosé*, un *Institute*, unes *Décrétales sans glose* ¹. » D'autre part, Jean Henri (*Henrici*), en 1376, vendit à Nicolas de Rancia, licencié en lois, une *Lectura Cyni de Pistorio* pour 50 francs ². En 1364 Jean des Moulins-Neufs (*de Molendinis Novis*), acheta d'Yvonnet l'Escrivain un *Compendium morale de Avibus* ³, en 1356, il acquit les *Epistolæ Berardi* ⁴. Ses exécuteurs vendirent à Jean Barre en 1401 son *Sacramentale Guillelmi de Monte Lauduno* ⁵. Ce même Jean Barre emprunta en 1400 à Biderel un *Speculum judiciaire* ⁶; Robert *de Freta*, en 1387, prêta à Roineau les *Décrétales d'Innocent IV* et le 6^e livre des *Décrétales* ⁷. L'on connaît aussi le fameux contrat du chanoine Paul Bohier avec Laurent Pimpenelli, du diocèse d'Orléans, contrat que M. Merlet a publié et que M. Desnoyers a commenté ⁸. Ce chanoine acheta à Pimpenelli, le mercredi après la Purification, 1373, un *Cinus* (Droit civil), ⁹ : 36 francs; *Archidiaconum* (*Guida Bayso*) et *Joannem Andreæ Super sexto Decretalium*, 16 francs; *Quasdam Decretales*, 5 francs; *Casus Bernardi Super Decretales*, 3 francs; *Quasdam Clementinas cum glosa J. Andreæ*, 5 francs; *Summam Azzonis cum casibus Codicis et Institutis*, 4 francs; *Speculum juris*, 10 francs; *Breviarium ad usum Claromontensem*, 6 francs; *Unum Roffredum super formatione libellorum*, 8 francs : total, 93 francs.

Ce marché ¹⁰, qui se monte, dit-on, à 800 francs de notre monnaie, est curieux parce qu'il nous montre le prix des livres et la composition de la bibliothèque privée d'un chanoine. On remarquera la place qu'y occupent les livres de Droit.

¹ *Cont. G.* 156, f. 112. Il les acheta à Estienne Gougou, Jehan Druet, et Jehan Legoux; Pierre de Merreers, écuyer, vendit, en 1391, un *Missel* à maître Guillaume des Hayes (*de Haiis*), chanoine de Chartres, pour 10 liv. *Cont. G.* 157, f. 134 v. En 1330, Jean Chapelier paie 45 sous tournois pour un *Psautier* à Guill. de Sarcelli. *Reg. cap.*, 1008/1, f. 173 v.

² *Bibl. de Ch.*, ms. 265. — ³ Ms 253. — ⁴ Ms. 396. — ⁵ Ms. 327. — ⁶ Ms. 268.

⁷ *Cont. G.* 156, f. 91 v.

⁸ Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, etc., t. III, n^o 12, 1855-1856.

⁹ *Cont. G.* 154, f. 161.

¹⁰ *Cont. G.* 154, f^o 84. On voit que la succession du chanoine Luc d'Orviêto (*de Urbe Veteri*) reçut de maître Thomas de Milan 38 écus moins 6 sous; *causa, aliquorum librorum, scilicet, Lecture Obsliensis, Summe Innocentii, Lecture abb. (reviate?), Summe Rofredi, Repertorii juris, Clementinarum cum glosis Johannis Andree, Decretalium antiquarum.*

Les chanoines qui n'avaient pas de livres en empruntaient à la Bibliothèque du Chapitre : Celle-ci logeait, au début, en partie à la sacristie, *in revestitorio*, mais surtout dans la tour de pierre qui flanquait à gauche la salle capitulaire et renfermait les livres, les archives, les joyaux, *jocalia*; aussi appelait-on ce lieu le *Trésor*. Mais comme chacune de ses parties se développait de jour en jour, on dut penser à séparer au moins les joyaux, des livres et des archives. Pour commencer, on fit chaque année des uns et des autres des inventaires distincts. Mais, en 1401 on résolut, faute de place, de porter la Bibliothèque ailleurs² : un premier projet consistait à la mettre tout entière dans la sacristie : on aurait divisé celle-ci en deux étages par une voûte de pierres, et, dans la partie supérieure, on aurait disposé une chambre lambrissée pour recevoir les livres. Il semble qu'il y eut un commencement d'exécution : du moins on serait tenté de rattacher à ce plan ces jolies arcades qui s'appuient contre la muraille de l'ouest et n'ont pas été achevées. Mais l'on recula devant des difficultés qu'il est assez facile de deviner. La même question du transfert de la Bibliothèque se posa de nouveau en 1411³. Jean Luquet et Henri Chiquot, chargés de l'étudier, proposèrent de mettre la librairie au-dessus du Prétoire, c'est-à-dire dans la maison actuelle de la Maîtrise attenant à la Cathédrale. Elle était ainsi à proximité de la salle capitulaire, sous la garde du portier : ce projet fut adopté.

Cette Bibliothèque était incessamment alimentée par les legs et les dons des chanoines. Villain de *Ressonio*, Guillaume de Bussy, Gilles de *Forterecia*, Guil. Rigault, Pierre et Gilles de Condé, léguèrent des Missels, des Bréviaires, des Passionnaires, des Psautiers glosés, des Expositions sur les Evangiles, dans

¹ Voir pour les références l'*Introduction* au Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Chartres, où nous avons fait insérer toutes les mentions de prêts tirés des *Registres capitulaires* pour le XIV^e siècle, II-X. — En 1338, le doyen restitua le *Decretum mag. Nicolai de Brayo in revestitorio*. 1008/1, f. 218 v.

² *Reg. cap.*, 1007/3, f. 128 v. *Capitulum certis de causis voluit et ordinavit quod fiat quedam libraria in hac ecclesia Carnotensi, et pro ea facienda locum elegit in vestiario, et quod dictum vestiarium duplicetur de vouta lapidea vel aliter, et quod pars superior dicti vestiarii fiat lambrusco bosci pro rimate ? tollendo, et ad hoc fieri faciendum et procarandum deputati sunt domini J. de Moleyo, cantor, Joannes de Autolio, et Guillelmus de S^o Benigno, canonici Carnotenses.*

³ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 177 v. Jean Luquet et Henri Chiquot, chanoines commis à cet effet, proposèrent de mettre la Bibliothèque : *super domum Pretorii in quo consueverunt teneri placita coram officiale Capituli.*

les vingt premières années du XIV^e siècle. D'autres donnèrent aussi différents manuscrits, surtout des manuscrits de Droit : citons Renaud de Doucy (*de Dussiaco*), en 1308. Geoffroi Cornut, en 1312, Guill. de Billy, en 1327¹ ; le chambrier. en 1338, fit présent de tous ces livres, parmi lesquels il y avait 3 Décrétales et 5 volumes de Droit². Moterée³ fut menacé de poursuites par le Chapitre, en 1312, parce qu'il ne se hâtait pas de livrer les ouvrages laissés par Geoffroi Cornut⁴.

Ces divers manuscrits portaient souvent le nom de leurs donateurs : nous en avons encore plusieurs du chanoine *Jean ad Dentes*, de Pontoise, qui se voit dans les Registres de 1356 à 1369 : ce sont les *Épîtres d'Innocent IV*⁵, les *Décrétales de Grégoire IX*, le *Sextus Decretalium*⁶. Nous avons aussi de Jean Boudier, 1329, le *Speculum judiciaire*⁷, de Hugues Gast, mort en 1417, le *Digestum Vetus*⁸, de Pierre du Bois (*de Bosco*), en 1329, les *Institutions et le Code de Justinien*⁹, de Pierre Guete, mort en 1400, un *Penitentiarius*¹⁰, de Jean des Moulins-Neufs (*de Molendinis-Novis*), mort aussi en 1400, trois livres de *Morale*¹¹, et les *Epistolæ Berardi*¹². Mais le legs le plus curieux est celui du chanoine Guillaume de Saint Benigne, mort en 1414 : on y voit, comme dans le marché de Ponce Bohier avec L. Pimpenelli, ce qui formait le fonds d'une bibliothèque personnelle de chanoine. En voici le contenu d'après le ms. 165 : elle comprenait : une *Bible*¹³, un *Rationale*¹⁴, le texte des *Sentences*¹⁵, l'*Historia scolastica*¹⁶, les *Légendes des Saints*, l'*Alphabetum Narrationum*¹⁷, l'*Apparatus Guidonis da Bayso super Sexto*¹⁸, les *Casus Bernardi super V libros Decretalium*¹⁹, la *Summa Gaufredi*²⁰, les *Lecture Compostulani super Decretales*²¹, le *Compotus cum multis et diversis tabulis*²².

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 142. — ² F. 272. — ³ 1007/1, f. 84 v.

⁴ Ces donations se trouvent, 1007/1, f. 203 à 207, et dans l'*Introduction* du Catalogue général des ms. de la Bibl. de Chartres, 1890.

⁵ Bibliothèque de Chartres, ms. 307. — ⁶ Ms. 301. — ⁷ Ms. 267. — ⁸ Ms. 298. — ⁹ Ms. 273. — ¹⁰ Ms. 427. — ¹¹ Ms. 253. — ¹² Ms. 396. — ¹³ Ms. 165. — ¹⁴ Ms. 285. — ¹⁵ Ms. 325. — ¹⁶ Ms. 219. — ¹⁷ Ms. 252. — ¹⁸ Ms. 309. — ¹⁹ Ms. 315. — ²⁰ Ms. 329. — ²¹ Ms. 299.

²² Nous avons encore : des Minimes, une *Summa de casibus* donnée par le frère Philippe de Ulmayo (n^o 413) ; — de Saint-Jean, un *Ordinarium*, rédigé par Lubin Auchier (n^o 336) ; — des Dominicains, une *Bible* (n^o 212), et un *Saint-Thomas d'Aquin* (n^o 379) ; du frère Vinsot, la *Somme* de saint Raymond de Pennafort, de Simon de Senonches le n^o 207 ; nous avons de plus des *Sermons* de P. Lecorne (n^o 338), et l'*Interprétation des noms hébreux* du frère Hervé d'Anet (n^o 228).

On empruntait beaucoup ces livres. Dans l'Introduction au Catalogue des manuscrits on voit plus de 100 demandes faites par 50 chanoines dans l'espace d'une cinquantaine d'années. Évidemment les ouvrages les plus consultés sont les manuscrits liturgiques, les Pontificaux, les Bréviaires, les Brefs, les Missels, les Evangélistes, les Epistoliers, les Légendes, le Martyrologe, puis les Livres saints, soit la Bible entière, *Biblia*, *Bibliotheca*, soit des parties glosées, comme la Genèse, le Psautier, le livre de Job, de Daniel, les Epîtres de Saint-Paul, les expositions sur les Evangiles, quelques Pères aussi, par exemple saint-Augustin, *De Civitate Dei*, ou *De Doctrina christiana*, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand. — Mais ce qui nous intéresse le plus, ce sont les livres littéraires et d'école. On emprunte Ovide, l'*Enéide* de Virgile et ses *Bucoliques*¹, Macrobe, Boèce, Orose, Trogue Pompée, Tite-Live, la Vie de Charlemagne, les *Gesta Francorum* et *Origines regum Francorum*. On demande aussi des livres de Médecine, un *Herbularium*, une *Medicina pro pueris nutriendis*, un Galien; — de plus, des livres d'Astronomie, de Géométrie², et de Droit, tel que la *Lectura Jacobi super Digestum novum*, les *Décrétales*, et le *Décret*.

Les principaux emprunteurs sont, de 1320 à 1350, les chanoines Landulphe de Colonne, 1301, 1308, 1309; Raoul de la Broce (*Brocia*), 1310, Pierre le Riche (*Divitis*), 1321, 1331, Pierre de *Oliveriis*, 1331, Gui de *Logiis*, en 1336, Jean de Paris en 1336 et 1341, le doyen en 1338, le chambrier en 1339, Luc de *Urbe Veteri* en 1341, 1344, 1352, E. de Loigny en 1343, P. de *Taillata* en 1346. Pour nous mieux figurer les lectures d'un chanoine, citons les emprunts successifs de quelques-uns d'entre eux. Jean de Paris rendait au Chapitre, en 1336, plusieurs livres pris en 1334³, à savoir: *Doctrina christiana*, *Expositiones super Matheum* et *Marcum*, *Evangeliolum S. Mathæi* et *Marci*, *Genesis glosata*, *De Concilio Chalcedonensi*; en 1341, il rapportait la *Medicina pro pueris nutriendis*, le *Decretum*, une *Bibliotheca*, et, en 1346, les *Epistolæ Pauli glosatæ*; Gui de *Logiis*⁴ restituait un *Regimen sanitatis parvum* et un *Ovide* très beau, livres qui furent repris de suite par Nicolas de Bray; Luc de *Urbe Veteri* remit un *Herbularium* en

¹ *J. Graciosi*, 1341, 1008/1, f° 277.

² *Petrus de Oliveriis*, 1331, *Reg. cap.* 1008/1, f. 262.

³ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 264, 269. — ⁴ *F.* 265.

1341, et, en 1344, un *Passionarium* et un *De febribus* de Galien. Pierre le Riche, sous-doyen, rendit en 1320, *Ysidorus*, *Nomina confratrum Ecclesiæ*, *Glosæ super Evangelia* et *Epistolæ*. *Psalterium glosatum*, *Pastorale S. Gregorii*, *Veteres Decretales*, *Titum Livium*, *Gesta Francorum*¹ : en 1310, il prit un Missel, et en 1339 un Pontifical. Simon de Saint-Cloud était un liturgiste : il remit, en 1331², un *Psalterium glosatum*, un *Servicium S. Ludovici et Conceptionis*, un *Graduale*, et en 1334³, les *Epistolæ Pauli glosatæ*. Enfin les exécuteurs testamentaires de *Garnier de Ocquis*, rapportèrent en 1345, trois Légendes, un Antiphonaire, un Graduel, un nouveau Missel, un Épistolier, une Bible, le *Psalterium Fulberti*⁴. Ce chanoine avait été chargé de rééditer les livres liturgiques.

Le prêt de tous ces livres était réglé. En 1322, on décide que les emprunteurs donneraient un *récépissé* et que les chanoines résidents auraient seuls droit d'emprunter⁵. En 1339, on exige même une caution, *alioquin ne tradantur*⁶ ; on payait pour les obtenir une certaine somme : un chanoine versa dans ce but 10 livres. On décréta, en 1342, que le prêt ne se ferait que pour un an ; tous les livres devraient être rentrés au Chapitre général de la Purification pour le récolement. Chaque année à partir de 1329, soit à l'un soit à l'autre des deux Chapitres généraux et quelquefois aux deux, on adresse une monition sévère aux chanoines détenteurs de livres, on les somme de les réintégrer dans le délai d'un mois⁷ ; à la fin, l'on ne tolère plus que quinze jours, sinon l'on procédera contre les retardataires, et, en raison du serment prêté par eux de restituer les livres empruntés, on les excommuniera comme parjures. Cette sévère admonestation est répétée chaque année sur la fin du Chapitre général.

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 77. — ² F. 261 v. — ³ F. 267 v. — ⁴ F. 283 v.

⁵ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 18. *Ordinatum est quod quicumque canonicus Carnotensis habebit libros ab ecclesia quod ipsi dent litteras de his que habent. Item statutum est quod libri ecclesie et thesauri non dentur nec tradantur precario nomine alicui canonico Carnotensi nisi sit residens et quod det de hoc litteram Capitulo.*

⁶ *Reg., cap.*, 1007/2, f. 90.

⁷ 1331, *Reg. cap.*, 1007/2, f. 60 v., *Auctoritate presentis Capituli generalis, moniti sunt omnes canonici existentes in Capitulo qui libros quoscumque habent vel privilegia quacumque ratione tenent a Capitulo ut supradicta reddant et reservent Capitulo infra mensem a data presentis monicionis computandum sub debito juramento quo ecclesie sunt astricti, alioquin elapso termino contra presenti monicioni non parentes ad penam perjuriæ procedetur.*

Elle est accompagnée à partir de 1335¹, de la nomination des chanoines délégués tous les ans à la surveillance de la Bibliothèque. Ils sont au moins quatre, choisis parmi les principaux. Voici le texte de leur délégation, en 1337² : « Le Chapitre a délégué G., archidiacre de Dreux. R., chambrier, Arnaud de Cava, Jean de Paris, pour visiter le Trésor de l'Église et y remettre en place les chartes, lettres et livres, et pour ranger et disposer les dits livres en ordre, *prout antiquitus fuerit usitatum*. » A partir de 1346 les clefs du Trésor sont confiées à trois chanoines pendant le cours de l'année : « Qu'un chanoine prêtre (*P. de Taillata*) garde les deux premières clefs de la première porte de fer ; qu'un chanoine diacre (Gui de Grenant) conserve les deux grandes clefs de la seconde porte ; qu'un chanoine sous-diacre (Manassé de Garlande), tienne les deux autres clefs de cette seconde porte, avec les deux autres petites clefs du grand coffre et de l'écrin, et que ce statut soit observé à jamais³. » Il fallait donc six clefs et trois hommes pour ouvrir les deux portes du Trésor, dont l'une était de fer : il fallait deux petites clefs pour ouvrir deux coffres importants. En 1363, on confie deux de ces clefs au chanoine Jean *ad Dentes*⁴. En 1366, Grégoire Chantaut⁵ remet les clefs du Trésor et du palais de la Tour de Pierre : le Chapitre les donne ensuite à Jean Bagot tandis que le sous-chantre, le doyen et Pierre Guete ont les autres. Trois ans après, Grégoire Chantaut et Jean de *Busto* transmettent leurs clefs à Guill. du Breuil (*de Brolio*) et Aycelin de Chantemerle, pour écrire le *Catalogue et le livre des Fiefs*⁶. En 1373, 1375, 1382, 1383, 1384, 1385, elles sont entre les mains de Jean des Moulins-Neufs (*de Molendinis Novis*)⁷ et du même Aycelin, auxquels on adjoint soit Pierre Guete, soit J. Chaillou ou de Chalo, soit *P. Aurifabri*, parce qu'ils sont chargés de rédiger le *Catalogue* ou *Répertoire*. Après le départ d'Aycelin à Rennes, on les donne (1391) à Guillaume de *Veraco*, à Mathieu de Verone, qui s'associent à Jean des Moulins-Neufs, lequel en reste toujours conservateur. En un mot, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, on les attribue aux trois chanoines chargés de surveiller la Bibliothèque et en

¹ *Reg. cap.*, 1007/2, f. 71. — ² F. 80 v. — ³ F. 128. — ⁴ F. 222. — ⁵ F. 238 v. — ⁶ 1007/3, f. 12 v.

⁷ En 1367, Jean des Moulins-Neufs louait la chapelle de Sainte Madeleine, *in navi ecclesie*, pour 30 sols, au chapelain Jean Leroux (*Ruffi*) à condition d'y célébrer la messe trois fois par semaine depuis le dernier synode jusqu'au suivant (*Cout. G.* 153, 1^o 131, 149 v.).

même temps de tenir au courant son Catalogue et différents autres ouvrages. Remarquons qu'elles n'appartiennent pas de droit au chancelier depuis cette époque. On le chargea une fois en passant du *Répertoire*, on lui donna 4 livres en 1324 pour les reliures¹ ; mais ordinairement on nomma d'autres gardiens que lui, comme aussi d'autres rédacteurs et copistes des *Répertoires*, des *Chartes* et des *Manuscripts*.

Leur mission était de faire la revue de tous les livres et papiers renfermés au Trésor, et d'en dresser l'inventaire. Cette opération, d'après une délibération de 1323, devait avoir lieu deux fois par an. Sur quatre commissaires deux au moins devaient y prendre part. Pendant ce travail ils étaient dispensés des offices et percevaient quand même leurs distributions. On signale, en 1352, un *Codex per modum Registri et Memoriarum litterarum et privilegiorum*² : on recommande aux chanoines d'en prendre connaissance pour les délibérations capitulaires : c'était sans doute un catalogue des archives ou même un recueil avec pièces *in extenso*, peut être celui que nous avons étudié sous le n° 312. En 1356, on donne ordre de rubriquer les chartes ainsi que les livres, sans doute afin de reconnaître plus vite leur contenu. En 1363 on décide qu'il sera fait un *Répertoire* des Lettres, Chartes, et Livres, et un *Inventaire des Joyaux*, en deux volumes différents³. Outre ce double travail, on prescrit l'inscription chaque année au Martyrologe des bienfaiteurs de l'Église. Grégoire Chantaut, en 1364⁴, est chargé de corriger et de compléter l'Obituaire, tandis que le chantre revoit dans le même dessein le Martyrologe. En 1366, on pose définitivement la règle que tous les ans on visitera les manuscrits et les archives et que l'on en vérifiera le Catalogue dans les trois jours qui suivront la Pentecôte⁵. Le *Registre des Lettres et privilèges* est enfin composé en 1369 par le chanoine Guillaume du Breuil (*de Bruolio*)⁶ qui fait aussi celui du *De feodis* ou des biens de l'Église ; il le tient à jour chaque année. En 1372, Aycelin de Chantemerle et Hugues Gast l'aidèrent à

¹ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 116 v. — ² 1007/2, f. 158. — ³ F. 221. — ⁴ F. 232 v. — ⁵ F. 238 v.

⁶ Est-ce le Guillaume du Breuil employé par Etienne de Conty, abbé de Corbie, vers 1374, comme écrivain. D'après M. Delisle (*Recherches sur la Bibl. de Corbie*, p. 32), il aurait été curé de Saint-Saturnin à Chartres en 1374, curé de Villiers-le-Comte en 1375, chanoine de Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou en 1375 et 1376, vicaire de Sainte-Opportune de Paris en 1377 et chapelain de la même église en 1389.

collationner le Registre ¹. Le chancelier J... est chargé de celui du *Defeodis* avec J. *Rogeri* et S. *Albaspina*. Le *Catalogue* est revu encore en 1377 par J. des Moulins-Neufs et G. Giraut, en 1379, par Girault de Magny (*Giraldus de Magniaco*) et P. Guete, en 1383 par le sous-chantre, Jean des Moulins-Neufs, Etienne Brochard, Aycelin de Chantemerle. Cette année-là on leur donne du parchemin pour inscrire les donations, les héritages, les dépôts d'argent ; on leur rappelle d'insérer le nom des bienfaiteurs au Martyrologe ². Ce sont ces mêmes personnages ou à peu près qui jusqu'en 1390 continuent de visiter la Bibliothèque et d'en collationner le Catalogue ; on se contente de leur adjoindre pour les inscriptions au Nécrologe Jacques Morin en 1385 ³ et J. de *Moleyo* en 1400 ⁴. Ainsi les commis à la librairie avaient 4 registres à tenir : le Catalogue des Livres, celui des Legs, donations et dépôts, le Martyrologe et le Nécrologe, et le *De feodis*.

Pour ce qui concerne le Martyrologe, le Chapitre s'était souvent préoccupé soit d'en refaire un autre, soit de tenir l'ancien à jour. Dès 1301 il invita le doyen à en faire transcrire un nouveau ⁵, l'autre étant sans doute trop chargé ; il répéta le même ordre en 1303, 1328, 1339. Cette fois il en chargea le chanoine Garnier d'Oucques : celui-ci se mit à l'œuvre, il y travaillait encore en 1343. En 1364, on fit corriger l'ancien Martyrologe par J. de *Novo Castro*. Ce chanoine y inséra les Anniversaires ; en 1365 le chantre, en 1383 et en 1395 Jacques Morin, y ajoutèrent aussi les noms des bienfaiteurs avec la date de leurs services annuels. Nous possédons encore ces deux manuscrits.

On s'occupa pareillement des *Brefs* ou guides des cérémonies liturgiques. L'ancien fut d'abord corrigé en 1313 par le doyen, en 1321 et 1323 par Robert d'Etampes, maître des enfants de chœur ⁶. En 1328, l'on décida tout à la fois de faire une nouvelle correction du premier, et d'en rédiger un second. P. de *Olivis* fut chargé de ce soin en 1330. Ce n'est qu'en 1406 que l'on en refit une troisième édition.

Les *Coutumes* furent aussi composées de nouveau en 1302 ⁷ et en 1355. Ponce Milet, secrétaire du Chapitre, mit en ordre le *Liber reddituum et pecuniarum*. Le *De feodis* fut retouché en 1355, 1369 et 1370. Cette dernière fois J. Roger et Aycelin

¹ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 26 v. — ² F. 60 v. — ³ F. 107 v. — ⁴ F. 121.
— ⁵ 1007/1, f. 172 v. — ⁶ 1007/2 f. 45, 24. — ⁷ 1007/1, f. 174.

de Chantemerle prirent un écrivain aux gages de 60 sols : ils reçurent eux-mêmes 40 livres pour ce travail.

En 1368, Guill. du Breuil fit le *Registre des Chapelles et Fondations*.

Les livres proprement liturgiques furent aussi refaits à neuf vers la moitié de ce siècle : le temps les avait usés, les sacristains en avaient perdu quelques-uns et on avait dû les menacer de les reconstituer à leurs frais. Le Missel n° 529 fut écrit de 1313 à 1325. Le Graduel fut recopié par Garnier d'Oucques, l'Antiphonaire par le sous-chantre en 1334 et en 1343. En 1343 on décida la création de deux Antiphonaires et de deux Graduels qui seraient placés de chaque côté du chœur. On donna 20 livres au sous-chantre et à Garnier d'Oucques, qui en furent encore chargés. On y revint en 1339. Le Légendaire fut corrigé en 1368 par Aycelin de Chantemerle, et en 1383 on réunit dans un petit volume les Capitules et les Oraisons ¹.

CHAPITRE V

LES ÉCRIVAINS ET LES PERSONNAGES SAVANTS

Terminons cette étude par la liste des personnages qui écrivirent des ouvrages ou s'illustrèrent dans les lettres. Parmi les évêques, il faut citer *Pierre des Chapes (de Capis)* qui, d'abord chanoine de Chartres et d'Amiens, professeur de Droit, devint chancelier de France, évêque d'Arras et de Chartres (1326), puis cardinal : il fut envoyé en Angleterre avec P. de Grez, évêque d'Auxerre, par Charles le Bel. Nommons encore *Jean Pasté*, son successeur (1327-1332), conseiller au Parlement : *Aimeric de Chalus* (1332-1342), disciple de Jean d'André, professeur de Droit à Bologne, *Guillaume Lamy* (1342-1349), professeur à Orléans, etc., et surtout *Jean Lefèvre* (1380-1390), et *Jean de Montaignu*, tous deux auteurs de différents ouvrages : mais ils restèrent si peu à Chartres qu'ils ne nous appartiennent guère ².

¹ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 60.

² Voir le *Gallia christiana*, VIII, et Fisquet, *France Pontificale*... — Chartres.

Parmi les doyens, nous voyons *Thibaut d'Aulnay (de Alneto)* qui emprunta plusieurs volumes à la Bibliothèque, *Etienne de Borest (de Borreto)* qui avait été d'abord scolastique de Poitiers, et fut évêque de Paris, *Michel Mauconduit*, professeur en Droit ainsi qu'*Evrard de Trémigon*. Aux chanoines déjà connus, ajoutons *Guillaume de Dompnio* (1307), qui était chapelain du Pape et scolastique de Saintes¹ : *Richard de Nogaret*, du diocèse de Nîmes, bachelier en théologie, pour qui le Chapitre, en 1340, demanda une prébende au Pape : maître *Jean d'Achères*, l'un des fondateurs du collège des Trois-Évêques à Paris² : *Robert de Senlis (de Silvanecto)*, clerc du Conseil en 1286 et 1296³, signalé dans les *Registres capitulaires* en 1313 comme chanoine : *Nicolas de Luzarches*, qui fut official et prévôt d'Anvers, puis évêque d'Avranches († 1311) : ce dernier fut cité par Boniface VIII, en 1296, et délégué par Philippe le Bel dans le Midi⁴.

Signalons surtout les auteurs d'ouvrages, ceux du *Polyptique* et de la *Vieille Chronique* d'abord⁵. A vrai dire, le *Polyptique* n'est point un écrit littéraire : c'est simplement un relevé des biens du Chapitre fait en 1300 et qui ne présente d'intérêt qu'au point de vue historique et géographique. La *Vieille Chronique*, écrite vers 1389, raconte la noble et antique fondation de l'Église de Chartres, mais avec beaucoup d'inexactitudes et de légendes. Lorsqu'on la rédigeait, on était préoccupé d'attribuer à cette Église une grande ancienneté. On venait d'instituer en 1368 la fête de saint Béthaire et celle de saint Altin et de saint Eodald, *quos reperitur fuisse spiritualiter de principalibus fundatoribus Ecclesiae*⁶. C'est quelque temps après sa composition qu'un auteur inconnu inscrivit pour la première fois, croyons-nous, en face du récit de l'évangélisation apostolique, le nom des Druides, s'inspirant évidemment des *Commentaires* de Jules César et de la tradition. La *Vieille Chronique* n'a pas plus de critique que les autres œuvres de ce siècle et doit être lue avec discernement.

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 117 v. 129.

² *Cart. de N.-D.*, III, 146, 186.

³ *Textes relatifs à l'Hist. du Parlement*, 129, 226.

⁴ *Olim*, III, 361, 520, 801, et *Reg. de Boniface VIII*.

⁵ Edités dans le *Cartul. de N.-D. de Ch.*, la *Vieille Chronique* au 1^{er} volume le *Polyptique*, à la fin du second.

⁶ *Reg. cap.*, 1007/3, f. 8.

Les plus illustres Chartrains de ce temps sont : *Landulphe de Colonne* (de *Columpna*), son neveu, *Jean de Colonne* (de *Columpna*), et son ami *Lambert du Châtel* (de *Castello*).

Landulphe et *Jean de Colonne* (nous traduirons ainsi selon l'usage leurs surnoms), d'après M. Léopold Delisle, ont leur place marquée dans les *Annales littéraires de la France*¹. Beaucoup d'auteurs ont parlé du premier, entre autres M. Merlet², dom Liron, et tous les biographes anciens. Ses œuvres ont été publiées dans les *Monumenta*³, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*⁴, dans *Schard*⁵. De nos jours, MM. Antoine Thomas, Ugo Balzani⁶, Léopold Delisle, s'en sont occupés. Mais ils n'ont pas connu ni les uns ni les autres les *Registres Capitulaires* de Chartres, où ce chanoine est cité pendant près de trente ans, plus d'une centaine de fois.

D'abord son nom n'est ni Radulphe, ni Pandulphe, mais bien Landulphe de Colonne, *Landulphus de Columpna*. Il était romain d'origine et sortait de la fameuse famille des *Colonna da Gallicano*, à laquelle appartenaient : 1^o le cardinal du pape Honorius III qui rapporta de Jérusalem la colonne (*columna*) de la Flagellation, 2^o celui qui fut archevêque de Messine, en 1255; 3^o plus tard, *Gilles Colonne*, théologien distingué de l'ordre des Augustins, disciple de Thomas d'Aquin, archevêque de Bourges; 4^o et 5^o les deux cardinaux *Colonna*, qui furent déposés à Rome par Boniface VIII. Le seigneur de ce nom qui, sous l'inspiration de Philippe le Bel, outragea ce pape, en faisait aussi partie : de même le *Colonna* qui afficha publiquement sur les portes de Saint-Pierre de Rome la bulle de Jean XXII excommuniant l'empereur Louis de Bavière. Plusieurs autres personnages célèbres de cette famille sont indiqués dans l'arbre généalogique dressé par Litta et reproduit par Ugo Balzani. Il faut y ajouter encore les maîtres *Pierre de Columpna* et *Girard de Columpna* que nous avons déjà vus parmi les chanoines de Chartres. Ce sont ceux-ci qui

¹ Bibl. de l'Ecol. des Chartes, t. 46, 1885, de 649-668.

² *Biblioth. chartraine*, 1719, 1883, à son nom.

³ *Monumenta Germaniæ hist.* Scriptorum, XXIV, 268. note.

⁴ XXIII, 192.

⁵ *De jurisdictione imperii...*, p. 286.

⁶ *Landolfo e Giovanni Colonna* dans l'*Archivio della R. Società Romana...* v. VIII.

attirèrent dans le Chapitre de Chartres celui dont nous allons nous occuper¹.

Il était fils de *Giovanni da Gallicano* : c'est lui sans doute que Nicolas IV et Boniface VIII, en 1298, chargèrent de l'administration temporelle et spirituelle de l'Église des SS. Serge et Bacche à Rome² ; mais dès 1299 il est à Chartres. Dans les premiers Registres capitulaires on suit presque au jour le jour la vie de Landulphe. Jusqu'en 1329, il a joué un grand rôle parmi les chanoines. Il fut habile à gérer ses affaires personnelles, à conduire celles du Chapitre, et il trouva le loisir de lire et d'écrire des ouvrages importants.

On le voit en 1299, le jeudi après l'Épiphanie, prenant la maison dite des fils de Lèves, mais protestant qu'il ne l'habiterait et n'en payerait le loyer que lorsqu'on y aurait fait les réparations dont elle avait besoin³. En 1310, il acquiert une maison au Petit-Meslay et stipule qu'après sa mort elle serait la propriété du Chapitre. En 1323, il achète celle des fils de Lèves pour 923 livres et veut qu'elle serve à fonder son anniversaire. Il jouit successivement de différentes prètrières et de différentes terres. En 1300, il résigne sa prètrière de Bretonvillers, qu'il reprend au sous-chantre en 1302 pour 51 livres : la même année, il fait réparer ses granges à Bène, loue un prè et une prètrière à l'Ataye ; il prend encore un pré du vicomte de Rochefort. En 1307, il échange sa prètrière de Clévilliers pour celle de Bouglainval, en 1308, il prend une vigne au Vaux-Raoul, en 1309, une prètrière à Mévoisins, et en 1310 une autre à Puiseux. Il garde d'abord toutes ces prètrières, puis les résigne l'une après l'autre, celle de Mévoisins en 1326, celle de Bouglainval en 1327 (elle avait été brûlée), celle de Puiseux en 1328.

Il gouvernait ses terres par lui-même et se constituait des procureurs pendant ses absences. Il exigeait qu'on en fit la visite avant de les accepter, et protestait qu'il n'en paierait le loyer que lorsqu'elles seraient mises en état. Outre ses procureurs il avait des chapelains : c'était Guillaume Rigaut, curé de Fontaine, en 1304, Poylèpre, en 1323, et plus tard, Henri de *Turre* et Etienne le Thyais. En 1313, il fonda un matinier

¹ Nous renonçons à renvoyer à tous les passages où il est mentionné dans les *Reg. cap.* 1007/1, 1007/2.

² Nicolas IV, le 1^{er} mars 1288, confia le duché de Spolète à un certain Landulphe de Colonne et, le 27 juin, nomma Jean de Colonne recteur de la Marche d'Ancône

³ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 6 v.

perpétuel auquel il assura 12 livres de rente. Ces divers remplaçants dans ses fonctions temporelles et spirituelles lui permettaient de s'absenter. Chaque année, de 1309 à 1313 surtout, il prenait deux congés. En 1303¹ et de 1304 à 1306, il dut faire un séjour prolongé à Rome, où il s'était déjà rendu en 1300. En 1324, il s'en alla de nouveau, et choisit le chancelier pour son procureur.

Les chanoines lui confiaient aussi leurs intérêts. Presque chaque année, les Chapitres généraux le chargeaient de revoir les comptes, soit des anniversaires, soit de la chambre, soit de l'Aumône, soit des prébendes, ou de lever les tronc et de percevoir les tailles pour le Chapitre et pour le roi. On lui laissait aussi le soin de payer les dettes du Chapitre. Bref, c'était un agent d'affaires, une sorte de trésorier et d'économe capitulaire. Il recevait aussi des missions spéciales, celles, par exemple, de faire une enquête sur un rapt, (1302) d'interroger un prisonnier de Loens et de le gracier (1303), de condamner un curé à l'amende (1306), de prononcer comme arbitre entre le curé de Nogent-le-Phaie et ses paroissiens (1308), d'assister à l'ouverture de la châsse de Saint-Piat (1310). Il intervient dans la querelle du Chapitre avec l'évêque en 1306, il avance l'argent nécessaire à Robert de *Domo-Maugis* pour défendre le Chapitre en cour romaine (1307) : avec l'archidiacre de Blois, il dépense à Paris, en 1309, 25 livres 30 sols, pour les affaires capitulaires. On le députe, en 1317, pour examiner les torts de l'évêque, et en 1321 il lève une taille pour ce nouveau procès en cour de Rome. La même affaire le conduit en 1326 devant le roi avec P. Leblanc (*Albi*) et G. Thierrri.

Le Chapitre lui témoigna encore sa confiance en lui remettant les sceaux du sous-doyen absent, tandis qu'il était déjà procureur du doyen (1302), en le chargeant d'exercer les droits spirituels et temporels du décanat, après la mort de Thibaut (1317), et de garder les clefs du Trésor. On l'envoya en 1328 au concile de Paris, avec le nouveau doyen, le chancelier, et Guill. Thierrri : on le délégua aussi pour composer le règlement des cloches et des offices, celui des vicaires capitulaires, des marguilliers et des sacristains.

En même temps les chanoines le prenaient pour leur procureur. Ainsi firent les doyens B. et Thibaut, le chancelier des Monts, Nicolas du Pré, et surtout les chanoines italiens et

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 176.

romains. Il fut procureur, en 1299, d'Eudes d'Anagni (*Odo de Anagnia*, en 1307, de Pierre de Comite, de Paul de Comite, de Mathieu de Columpna, prévôt d'Ingré, de Pandulphe de Sabello, de Nicolas de Monte Aran, de Gargan, de Lappi, dit Albert de Pratis, de Sanzius de Prato, d'Etienne de Pileo, du vicomte de la famille des Vicomtes de Plaisance, de Pierre de Narbonne, d'Uldrich Albi. Signalons spécialement Mathieu de Colonne (*de Columpna*) son parent. Une lettre de Nicolas IV, datée du 30 janvier 1289, nous apprend que dès lors ce personnage était chapelain du pape, chanoine de Chartres, et allait être pourvu d'un bénéfice à Térouanne. Il est souvent cité dans les lettres pontificales comme chantre de Chartres, et *protonobilissimus* romain. Nommé prévôt de Saint-Omer, il devint aussi chanoine de Sainte-Marie-Majeure, et prévôt d'Ingré à Chartres : mais il ne résida jamais en cette dernière ville. Son procureur général, en 1301, était Nicolas de Cagarolo qui se substitua Eudes d'Anagni et Landulphe. On voulut, en 1307, arrêter ses revenus pour défaut de stage : mais le cardinal Fr. Napoléon écrivit une lettre pour attester qu'il résidait à Sainte-Marie-Majeure. Néanmoins on défendit encore à Landulphe de recueillir les revenus de sa prébende. Le bruit de sa mort ayant couru, en 1317, Raoul de Chevry se saisit de sa prévôté. Landulphe protesta. En 1318 on le crut encore décédé et Landulphe reçut l'autorisation d'appliquer ses fruits à la réparation de ses prébendes. Enfin, en 1328, il mourut réellement : Regnaud d'Ecrosnes s'empara de la prévôté d'Ingré, mais trop vite : car il fut obligé de la céder à Armand de Narcisse, candidat du pape. M. Ulgo Balzani ne paraît pas avoir connu Mathieu de Colonne.

M. Balzani ne parle pas non plus de Pierre et de Paul de Comite, bien qu'il touche à cette famille, et qu'il indique le romain Jean de Comite, qui fut archevêque de Nicosia jusqu'en 1313. Pierre avait succédé à Eudes d'Anagni, commensal du cardinal Fr. Napoléon : il présenta en 1309 des lettres qui le dispensaient de la résidence : il mourut en 1323. Son frère Paul¹ vivait aussi à Rome : et lorsqu'il y avait des levées d'argent, Landulphe payait pour tous les deux. A leur exemple Nicolas de Monte Aran demeurait à Saint-Pierre de Rome, dont il était chanoine : en

¹ *Reg. cap.*, 1007/1, f. 149. En 1300 le pape lui accorda une dispense de résidence : *Duo Paulo de Comite, canon. Carn. familiari domestico et capellano ac continuo commensali domini Neapoleonis Sⁱ Adriani diaconi cardinalis*; il était chanoine de Sens, d'Amiens, de Beauvais.

1311, il fit présenter six lettres au Chapitre pour l'attester : en 1320, il chargea Landulphe de payer 120 livres en son nom. — Etienne *de Pileo*, prévôt de Mazangé, partit pour Rome en 1301, et présenta en 1310 des lettres du cardinal P. de Colonne datées d'Avignon. De sa part, en 1319, Landulphe offrit deux chapes dont il donna la description et indiqua le prix.

Qu'advint-il vers 1328 ? Landulphe, jusqu'alors en faveur, parut tomber en suspicion. En 1326, 1327, 1328 il résigna ses prêtriers. Celle de Bouglainval avait brûlé : on l'obligea d'abandonner ce qui avait échappé au feu en compensation du reste. On le contraignit aussi de contribuer aux réparations de Mévoisins, puis on fit une enquête pour savoir où il avait trouvé l'argent nécessaire. Finalement on arrêta les fruits de sa prébende. En 1328, P. Chartan, que le Chapitre avait récemment adopté pour conseiller, le cita à comparaître. Landulphe s'y étant refusé fut déclaré excommunié et la sentence fut notifiée dans les diocèses de Sens et de Reims. On remit au Trésor les neuf volumes qu'il avait empruntés : on donna l'ordre à son chapelain, Etienne de Thyais, de faire réparer à ses frais la maison de la prêtrière du Puiseux. Pendant ce temps-là, Landulphe s'était retiré à Rome, et c'est de cette ville qu'il envoya en 1329 au Chapitre des lettres *de confirmatione compositionis et exemptionis faciendæ*. Après qu'elles eurent été lues, le Chapitre porta la sentence d'excommunication contre tous ceux qui révéleraient ses secrets, par signe, par parole, ou autrement. Qu'était-ce que ces lettres mystérieuses, et cette composition, et cette exemption ? Nous ne le savons : mais à partir de ce moment, nous ne trouvons plus à Chartres Landulphe de Colonne.

Pendant son séjour il lut¹ et il composa. En 1299, il prenait la *Consolation* de Boèce, qu'il tenait encore en 1301 : en 1303 il rendait le *Polycratique*, Tite Live, encore la *Consolation de Boèce*, les *Catilinaires*, les *Philippiques* : en 1308, il restituait les *Histoires d'Orose*, en 1309 un livre commençant par ces mots : *Ego Fulbertus*, un *Troque Pompée*, un Pierre de Blois *Contra perfidiam Judæorum* ; puis, en 1317 un *Psautier glosé*. Enfin M. Ugo Balzani a rencontré à la Bodléienne un Lactance qui lui appartient à Chartres, et sur lequel il écrivit différentes pièces, entre autres une lettre à l'un de ses neveux dont nous reparlerons.

¹ Voir l'*Introduction* au Catalogue... Chartres.

Landulphe a composé le *Breviarium historiarum*, le *De translatione imperii a Græcis ad Latinos*, le *Tractatus de pontificali officio*.

Le *Breviarium* n'a été publié qu'en partie par M. Wailly dans le *Recueil des Historiens des Gaules* : il se lit en entier dans les manuscrits 4912 de Paris (f. 1.) et 7614 du Vatican. Waitz en a transcrit dans les notes l'épître dédicatoire à Jean XXII, dans laquelle Landulphe se dit chanoine de Chartres. L'ouvrage fut donc composé de 1316 à 1329. L'auteur a voulu y résumer, dit-il, tous les historiens : « car quelle vie pourrait suffire à la lecture de Trogue Pompée et de son abrégiateur Justin pour Babylone et tout l'Orient, de Tite Live pour Rome, l'Occident, ou plutôt le monde entier, d'Orose pour l'Afrique et la Macédoine, de Moïse, de Joseph, d'Hégésippe, pour l'histoire sacrée et de tant d'autres ! » Il suit dans son *Breviarium* les six âges du Monde, et se soumet à la correction du Souverain Pontife.

Cette compilation s'arrête au pape Jean XXII : elle fut donc interrompue par la mort de Landulphe ; mais elle eut deux continuateurs, son neveu Jean de Colonne, dans le *Mare historiarum*, et un clerc français qui écrivait à Rome en 1428 un *Breviarium historiale*.

Le *De translatione Romani imperii a Græcis ad Latinos*, ou *De statu et mutatione imperii*, a été publié dans G. Schard, p. 285. sous le nom de Radulphe ou de Pandulphe. Il a pour but d'expliquer comment l'Empire a passé des Grecs aux Romains, puis aux Francs et enfin aux Germains. On y trouve différentes erreurs sur l'origine des cardinaux, la donation de Constantin, les origines du schisme d'Orient. L'auteur croit que Léon III fut aveugle, que Charlemagne alla recouvrer la Terre-Sainte. Il cite *Martinus Polonus*, les chroniques de Richard, évêque de Crémone et d'Ammonius : il est cité par Marsile de Padoue. Il écrivit de 1293 à 1324 environ, puisqu'il dédia ce petit traité à un chanoine de Chartres qui vécut dans cet intervalle, à Lambert du Châtel, qu'il appelle un illustre professeur de lois et son père, *Lamberto de Castello, legum professori et suo patri charissimo, Landulphus de Columpna, canonicus Carnotensis, salutem...* C'est sur ses instances, dit-il, qu'il a composé ce travail difficile, et d'une grande importance, selon M. Ugo Balzani, pour l'histoire du saint empire.

Quant au *Tractatus de pontificali officio*, dont seule la lettre dédicatoire à Jean XXII est publiée, il se trouve à la

Vallicellane, B. 123 ; il fut écrit de 1314 à 1329. Landulphe y prend le titre de chanoine de Chartres et cite d'après les archives de l'Eglise deux lettres de saint Ives à Philippe I^{er}. En s'adressant à Jean XXII, il le prie de le corriger avec indulgence, car il ne trouvera pas en lui, *flores Tullii ac dulcedinem Ulpiani* ; il donne en même temps au Pape de sages conseils, entre autres celui de ne pas distribuer à ses parents les biens de l'Eglise qui appartiennent aux pauvres.

Nous avons vu que sur un *Lactance* de Landulphe on lit une lettre adressée par lui à l'un de ses neveux. C'était *Jean de Colonne*, né en 1298 d'un frère de Landulphe, Barthélemy, seigneur de *Bellovidere*. Jean vint à Chartres près de son oncle et étudia sous sa direction : il rapporte lui-même avoir feuilleté dans les manuscrits de la Cathédrale un très ancien exemplaire de Tite Live où au lieu de 30 livres on en voyait 40 : « J'ai vu pourtant, dit-il, la 4^e décade dans les archives de l'Eglise de Chartres, mais d'une écriture si antique qu'on pouvait à peine la lire¹. » Ailleurs il raconte encore qu'il se rappelait avoir vu à Chartres le chantré Robert que saint Louis avait envoyé chez les Musulmans.

Après ses premières études il se fit Dominicain, et courut les différentes écoles de France, comme celles d'Amiens et de Troies. Son oncle le trouvait trop inconstant pour un religieux. Et pour le lui reprocher, il lui adressa la lettre en question. M. Ugo Balzani la suppose écrite en 1324, en même temps qu'une demande de dispense de mariage, faite cette année-là et de la même main. Nous serions plus portés à la reculer jusqu'en 1329, parce que Landulphe n'y prend pas le titre de chanoine, qu'il y parle de ses soucis et de ses fatigues, et semble être rentré à Rome.

Le neveu imita les exemples de l'oncle ; il composa le *Mare historiarum* et le *De viris illustribus*.

Le premier ouvrage écrit en 1340 est connu par les extraits qu'en ont donnés MM. Waitz et Wailly d'après les manuscrits 4,912, 4,914, 4,915 de la Bibl. Nationale, et 4,963 du Vatican. C'est une histoire universelle qui s'arrête en 1250 au soulèvement des Pastoureaux. Si l'on en croit Trithème elle se

¹ *Hugus (Titi Livii) Historiarum volumen centum quinquaginta libros continet sed omnes minime reperiuntur, exceptis duntaxat XXX libris, licet raro XL reperiuntur. Vidi ego tamen quartam decadam in archivio ecclesie Carnotensis, sed littera adeo erat antiqua quod vix ab aliquo legi poterat.* Leop. Del., *op. cit.*

composait de 10 chapitres ; on n'en a plus que 7. Dans le ms 4,912, le dernier de ces chapitres est copié à la suite du *Breviarium historiarum*, et lui sert de complément. Les auteurs cités sont : Vincent de Beauvais, Martin Polonus, *Pantheus*, *Godofredus de Viterbis*, Romwald de Salerne, Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, le rédacteur des *Gestes des Pontifes Romains* le Dominicain Gérard de Frachet. Il a été lui-même utilisé au XIV^e siècle par l'auteur d'une chronique anonyme (manuscrit 4,916), et au XV^e par Antonin de Florence.

A une époque où il était à la cour pontificale, *sic in curia distractus sum*, Jean de Colonne composa en deux livres un *Liber de viris illustribus*, conservé à Saint-Marc de Florence, codex 87, à la Barberine et à la Minerve. De cet ouvrage encore inédit, J. de Rubeis a donné un sommaire, dans son Introduction des Œuvres de saint Thomas. L'abbé Valentinelli l'a signalé avec quelques détails dans son *Catalogue* de la Bibliothèque de Florence, et le P. Denifle se propose d'en parler. Toutes ces Vies sont empruntées à saint Jérôme, à Gennade, à saint Augustin, à Cicéron, à Sénèque, à Valère Maxime, à Hélinand, à Vincent de Beauvais ; il faut ajouter Tite Live, dont Jean dit avoir vu la 4^e décade à Chartres. Cet ouvrage a été utilisé plus tard par Burleigh et Ramsay dans le *De vita et moribus philosophorum*.

Enfin M. U. Balzani attribue à Jean une série de notes historiques, relatives aux années 1294-1311, qu'il a relevées sur une page blanche au commencement du Lactance d'Oxford. Il les a publiées et M. Léopold Delisle les a reproduites. Jean, leur auteur probable, dit qu'il est né en 1298 ; il y parle des cardinaux Colonna déposés par Boniface VIII et rapporte que Philippe le Bel brûla une bulle de ce Pontife ; ce dernier trait avait été contesté.

Quant à *Lambert du Châtel*, l'ami de Landulphe, il apparaît aussi très souvent dans les Registres. En 1298, il fut reçu conseiller du Chapitre avec une pension de 20 livres, et il prêta serment de servir les chanoines et de ne livrer aucun de leurs secrets. En 1300, sa charge lui fut renouvelée avec un salaire de 60 livres tournois ; de même en 1301 avec 100 livres ; en 1316 on lui donna l'autel de Saint-Gratien. En 1301 il prit pour 8 livres la maison d'Adam de Saint-Merry, en réclamant une visite préalable ; en 1306 il quitta celle d'Archambaud pour celle de Guillaume Rigault. Les chanoines le choisissaient aussi pour commensal et

avoué; ainsi firent Landulphe et le doyen Thibaut: le chevecier Laurent Voisin (1304)¹, Jean Breton² (1311) le réclamèrent à ce titre pour eux-mêmes. Il fut aussi procureur d'Etienne *de Pileo* et présenta en son nom les lettres du cardinal Napoléon en 1305; après la mort de Thibaut, il rendit à Guill. Basset les livres restés chez ce défunt. Au Chapitre, il siégeait et signait après les chanoines, avec les autres conseillers, Pierre Pelicon et Pasquier Nivelon. Il assista aussi en 1310 à l'ouverture de la châsse de saint Piat. Il défendit les intérêts des chanoines (1312), fut fait official moyennant 30 livres pendant la vacance du siège (1316), exécuta les sentences d'excommunication portées par le Chapitre (1317), entendit les comptes (1318), vérifia les tarifs des notaires et reçut le serment d'un prisonnier de Loens (1323). Il dut aller à Rome, en 1316, et reçut du Chapitre des lettres rogatoires pour le Pape et le cardinal Napoléon³. En 1321, le Chapitre général de la Purification lui assigna, par faveur spéciale, un pain quotidien à prendre sur Loens toute sa vie, n'importe où il serait⁴. On le voit en 1323⁵, et l'on parle de Robin Martin, son clerc familial et son domestique. Jusqu'au bout il reçut le titre de *legum professor* ou *doctor*. Ce fut en 1324 sans doute que Landulphe le lui donna en lui dédiant le *De translatione Romani imperii*⁶.

A ces différents écrivains sortis du Chapitre, joignons, en terminant, ceux que produisirent les monastères. — Un moine de Saint-Père compila vers 1367 l'*Apothecarius moralis*, recueil d'extraits empruntés à la Bibliothèque du monastère: parmi eux se trouve le *Catalogue* lui-même de cette Bibliothèque, qui a été publié deux fois⁷. Vers la même époque, l'abbé de ce monastère, Guillaume Desjardins, de 1349 à 1394, composait plusieurs traités⁸.

A Coulombs, passait *Pierre Bersuire*, l'auteur du fameux *Reductorium morale*, si souvent copié et dont M. Hauréau et M. A. Thomas ont montré à plusieurs reprises l'heureuse

¹ *Reg. cap.*, 1007/1 f. 40. — ² F. 77. — ³ 1008/1 f. 37. — ⁴ 1007/2, f. 14. — ⁵ 1008, f. 231 v.

⁶ Dreux du Radier, *Hommes illustres du Thimerais*. — *Hist. litt.* XXI, p. 317. — *Reg. Cap.* 1007/1, et 1007/2, passim.

⁷ *Catal. gén. des man.*, Chartres, p. 322-333. Introduction XXV et *Catalogue* de 1840, p. 142-151.

⁸ V. *Gallia christiana* t. VIII, col. 1229. — Fisquet, *France pontificale*, Chartres, 329.

influence sur les lettres. Le P. Denifle le rencontre aussi dans son grand ouvrage.

Chez les Dominicains, où il y avait des écoles organisées, on voyait comme lecteur des sentences, le frère *Le Gallois*, comme orateur, *Jean d'Anet*, lequel fit une *Concordance*, comme théologiens, *Gérard de Hanches*, auteur d'un *Commentaire* sur le Livre des Sentences, *Bernard* et *Nicolas de Hanches*, *Jean de Reuil* et *Jean de Ferrières*, en 1324, Gilles de *Paceyo* en 1329, *Robert de Marcilly*, très versé dans les Saintes Ecritures, *Jean des Noyers*, puis (1360), *Guillaume de Braioti*, provincial qui laissa des *Sermons* et abrégea le *Somme des Confesseurs* de Jean le Teutonique. Citons aussi *Jean de Chartres* (en 1330) habile dans les langues, les arts libéraux, la théologie, lequel fut créé évêque de *Russio* et suffragant de l'archevêque de *Varize*, dans le patriarcat de Constantinople. Ce fut lui qui, en 1358, le 26 juillet, vendredi après Saint Jacques et Saint Christophe, bénit le cimetière Saint-Jérôme près la chapelle de Saint-Piat. Ajoutons encore *Nicolas Gallus* (*Lecocq*) qui fit une *Postille sur les Epîtres de saint Paul*¹.

¹ V. Le *Praedicator Carnuteus*.

LIVRE SEPTIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES

DU XV^e SIÈCLE

A LA FONDATION DÉFINITIVE DU COLLÈGE EN 1572.

Nous poursuivons l'histoire des écoles chartraines pendant le XV^e et le XVI^e siècle jusqu'à l'établissement définitif du Collège Pocquet, en 1572. Pendant cette période, les petites écoles continuent de grandir et se substituent peu à peu aux grandes : elles leur dérobent insensiblement leur programme et leur clientèle. D'autre part, les Universités attirent encore les élèves désireux de l'enseignement supérieur, elles appellent non-seulement les étudiants en Théologie et en Droit, mais encore ceux qui recherchent les Belles-lettres. Elles sont donc aussi pour les grandes écoles une cause d'affaiblissement. Cependant celles-ci subsistent toujours et ne sont définitivement remplacées que par le Collège.

Suivant l'ordre adopté pour le XIV^e siècle, nous traiterons d'abord des *petites écoles* et de leurs *maîtres*, puis des *grandes écoles* et des *chanceliers*, ensuite des *études supérieures* et des *élèves chartrains aux Universités*; enfin de la substitution du Collège aux vieilles écoles ¹.

¹ Nous n'avons généralement poussé nos recherches que jusqu'à l'an 1500 : nous n'avons dépassé cette époque que pour suivre la transformation des écoles en collège.

CHAPITRE I^{er}

LES PETITES ÉCOLES

SECTION I^{re}. — *Les petites écoles rurales.* — Les petites écoles rurales se multiplient surtout dans les paroisses du Chapitre, les seules que nous connaissions bien par les *Registres* ou les *Contrats*. Nous trouvons comme maîtres :

A Châteaudun, *Jean Paris* et *Jean Garnier*, qui eurent pour élève Simon de Phares, pendant 5 ans ; à Saint-Arnoul-en-Yveline, *Arnoul Loisel*, 1417¹ ; à Umpeau, *Pierre Lefèvre*, 1478², et *Jehan Paty*, 1494³ ; à Bailleau-l'Evêque, *Guill. Bauniez*, 1499⁴ ; à Pré-Saint-Evroult, *Robert Dugué*, 1500⁵ ; à Auton, *J. Galliot*, 1507⁶ ; à Champseru, *Jehan Broche*, 1508⁷ ; à Santeuil, *Jehan Guerrier*, 1509⁸ ; à Aunay, *Jacq. Poussart*, maître ès arts, 1510⁹ ; à Saint-Sauveur, *Georges Symoult*, 1513¹⁰ ; à Saint-Arnoult-des-Bois, *Guill. des Mares*, 1511¹¹ ; à Dreux, *Barth. Brunet*, 1517¹² ; on fait encore mention, mais sans les nommer, de maîtres à Bouglainval¹³, où l'on joue, en 1511, la *Vie et l'Histoire de Madame Sainte-Barbe*¹⁴ ; à Champseru et à Umpeau, en 1520¹⁵ ; à Soulaire et à Jouy, en 1521 ; à Ymeray, en 1562.

Les prêtres de Voves se disputent pour les écoles en 1554, à cause de la multitude des enfants. En 1557, le Chapitre établit un maître à Dammarie, et l'on parle de celui de Clévilliers¹⁶.

¹ *Cont. G.* 466, f. 201. — ² 175, f. 42 v., 462, 494 v., 200 v., 202, 212. — ³ 178, f. 468. — ⁴ 180, f. 53 v. — ⁵ 180, f. 232. — ⁶ 182, f. 64. — ⁷ 182, f. 166. — ⁸ 182, f. 193. — ⁹ *Id.* f. 302. — ¹⁰ 183, f. 218. — ¹¹ 184, f. 17. — ¹² 185, f. 7 v. — ¹³ 188, f. 78.

¹⁴ *Cont. G.* 484, f. 47 v. A Chartres, on jouait aussi des Mystères : ainsi le 30 mai 1506, Estienne d'Apilly, peintre, demourant à Chartres, a promis et promet fournir de tous estoffes de faintise et peintures et pouldre de canon, come il appartient au mistaire de Saint-Cir et de Sainte-Julitte, à Jean Beauvoys, Macé Medart, Jehan Regnault, et Colas Corbain. Et ce pour et moyennant la somme de 4 l. 5 s. tour. qu'ils promectent paier cest assavoir de jeudi 42 sols 6 den. et le résidu après la feste... avecques les tonnerres qui y appartient. *Cont. G.* 482, f. 4.

¹⁵ *Cont. G.* 486, f. 39 v^o.

¹⁶ *Bibl. de Ch.*, Brillou.

En un mot, on met partout à exécution le statut porté par Miles d'Illiers en 1487, répété par Louis Guillard en 1526, 1536, 1550, qui prescrivait d'établir dans toutes les villes et campagnes un peu peuplées des écoles publiques et une rente pour rétribuer un clerc faisant l'école ¹. *In ecclesiis vero et locis magis populosis et quorum proventus ad hoc sufficere poterunt, habeant clericos qui etiam sciant et possint pueros in litteris primitivis erudire* (1487).

D'ailleurs les familles tenaient à ce que leurs enfants allasent à l'école, et dans tous les contrats de louage d'enfants à des maîtres, on stipule que ceux-ci devront les y envoyer. Tout le salaire consistait souvent dans cette instruction et dans la nourriture. Ces enfants, au fond, n'étaient serviteurs que pour faire des classes à peu de frais : c'est ainsi que faisaient encore les grands humanistes de la Renaissance. Le 4 mai 1476 ². « Jehan Durant, demourant à Nogent-sur-Eure, baille à Messire Michel Valet, prêtre, dujourdhui jusques a ung an prouchain venu, Pierre Barbe, nepveu dudit Durant, par ainsi que ledit Messire Michel sera tenu le *ferre aller et suivre lescolle* pendant ledit temps, et sera tenu ledit Pierre le servir bien et deument ainsi qu'il a... Et sera tenu ledit Jehan Durant lentretenir de vesteure et chausseure ainsi que son estat le requiert, sauf toutefois des souliers que lui sera tenu querir ledit Messire Michel. Et en ce faisant sera tenu le dit Jehan Durant pour partie de la nourriture paier audit Messire Michel trois septiers de blé avec une moitié de pourceau estimée icelle moitié 15 solz tournois. »

La rente du clerc maître d'école n'était pas très élevée, elle était augmentée par l'écolage. Colas Regnault, en 1478, donne 20 sols à Pierre Lefèvre, maître d'Umpeau, pour l'écolage de Lubin et Gillot, ses deux fils ³; J. Gillette, en 1479, lui paie 11 blancs pour le sien ⁴, Robin Foillet en 1480, lui fournit 4 setiers de blé à 12 deniers ⁵. La même année, on lui confie 5 autres enfants qui lui rapportent quelque argent ⁶. En 1494, Robin Pasquier gage à Jehan Paty, écolier tenant les écoles d'Umpeau, 17 sols 6 deniers pour son fils Simon Pasquier ⁷.

¹ V. ces statuts, *Mémoires de la Société archéologique*, t. VI, p. 320.

² *Cont. G.* 173, f. 229 v. — ³ 175, f. 93. — ⁴ 175, f. 162. — ⁵ *Id.* f. 194 v.

⁶ Voir aux références indiquées plus haut.

⁷ *Cont. G.* 178, f. 168.

Jehan Pierre Chevallier¹, dit Gallays, de Beauvilliers, gage à Jehan Guerrier, de Santeuil, en 1509, dix sols tournois pour *lescollaige* de Mathry son fils.

Le maître de Bailleau-l'Évêque reçoit, en 1499, 5 sols 6 deniers pour l'écolage de Perrot Desvaulx², et Jacques Pelart, de Boisvillette (1508), 8 sols tournois, restant de compte pour avoir « montré et instruit Mathry des Rotes de Luplanté³. »

Ces maîtres étaient institués par le Chapitre ou par les chanoines prébendiers du lieu. Ainsi le curé d'Aunay-sous-Auneau, en 1510. Thomas Barassin, confia les écoles de sa paroisse à maître Gui Poussart, maître ès arts et bachelier en lois⁴. En 1507, le chanoine Delavove, prébendier de Charonville, mit à la tête des écoles de Saint-Denis-d'Authon le clerc Jean Galliot⁵. La coutume était de concéder la direction des écoles avec tous les honneurs et profits qui y étaient attachés. En 1513, le 22 août, le chanoine Symon Palluau, docteur en médecine, curé de Saint-Sauveur, donna le « siège d'escolles de la paroisse dudit Saint-Sauveur, a Mesire Georges Symoult, prêtre, pour instruire les enfants et ce jusques à son plaisir, et il selle la lettre de son scel⁶. » En 1511, Louis Joudard, prébendier de Saint-Aubin-des-Bois, nomme le clerc Guillaume des Mares à ses écoles⁷. On sait d'ailleurs le programme suivi et le contrôle institué dans ces petites écoles rurales. Les statuts de 1550 prescrivaient d'y enseigner les éléments de la grammaire et les préceptes de la foi d'après Gerson; ils ordonnaient aussi aux curés de les visiter une ou deux fois l'an : nous avons une

¹ *Cont. G.* 182, f. 193. — ² 180, f. 53 v.

³ *Cont. G.* 182, f. 175 v. Il reçut pour Jehan Houy et Lubin Houy de Louville, 23 sols 9 den., f. 200 v.; il les garda 3 ans; pour Macé Herman, 20 sols; pour Maurice Ragot d'Ungpau, 20 sols et un minot de blé, f. 202 v.; pour Bernard et Jehan Ouvry de Champseru, 45 sols t.; pour Guille Porties d'Ungpeau, 40 sols de compte final, f. 202 v.; pour Mathry Bonnier d'Umpeau, 22 sols 6 den.. *Cont. G.* 176, f. 137, en 1481.

⁴ Voici l'acte de nomination, 19 septembre 1510, *Cont. G.* 182, f. 302 v. *Discretus vir magister Thomas Barassin, presbiter curatus curae et parochialis ecclesiae de Alneto subtus Alneolum, habens inter cetera potestatem committendi ad instruendum pueros suae parochiae in grammaticalibus et aliis disciplinis, confidens de scientia, peritia et ydoneitate, discretum virum magistrum Jacobum Poussart, in artibus magistrum et in legibus baccalarium, ad instruendum pueros praedictae suae parochiae in praedictis grammaticalibus et aliis disciplinis, commisit et deputavit, committitque et deputat pro hoc anno duntaxat ad honores et utilitates ac onera in talibus incumbentes et incumbentia; promisitque idem Poussart praedictos pueros in praemissis bene et decenter, ut decet, instruere et docere. Datum, etc.*

⁵ *Cont. G.* 182, f. 64. — ⁶ 183, f. 218. — ⁷ 184, f. 17 v.

idée de cette surveillance par le procès-verbal des visites de Richard de Tourneboeuf, à Jouy et à Soulaïres, le 29 mars 1511¹. A Jouy, « il avertit charitablement les chapelains d'instruire leurs paroissiens et sujets dans les éléments de la foi et de veiller à ce qu'ils sachent le Pater, l'Ave, le Symbole, et les commandements du Décalogue : — ensuite au maître d'école qui était présent, il recommanda d'instruire surtout les enfants dans les préceptes du Décalogue, et de les faire apprendre à tous par cœur. »

A Soulaïres, il donna les mêmes avis au curé, et au maître des écoles, qui doit être institué par le prébendier ; il dit qu'il était tenu d'apprendre à ses écoliers, d'abord les rudiments de la foi, puis l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole, le Décalogue : *quod magister scholarum qui debet institui per praebendarium regentem tenetur primo scolares suos instruere in rudimentis fidei et praedictas Orationem dominicam, Salutationem angelicam, Symbolum Apostolorum et praecepta Decalogi discere suis scholaribus et discipulis*².

SECTION II. — *Les petites écoles de la ville.* — Dans la ville de Chartres, les écoles ne manquaient pas aussi. On cite plusieurs maîtres sans dire à quelles écoles ils appartenaient ; ainsi, en 1405 Hervé Guiziou reçut 17 sols 6 deniers *pro introducendo duos filios Joh. Bawniez in arte grammaticali*³. Jean Contentin, la même année, reçut 10 sols tournois de Yve le Bouc, *docendo quemdam filium suum in scolis suis*⁴. Pierre Breteuil, curé de Poisvilliers, fut payé en 1402, par Colin Chevallier, 7 sols 6 deniers, *pro scolagio Thomæ filii sui*⁵, et en 1403 par Roger Estart, 50 sols, pour l'avoir imbu *in literatura et pro victualibus*⁶. De même, en 1433, on donna à Jean Renault, prêtre de chœur, 34 sols 8 deniers, pour l'écolage des enfants de Roulet le Tellier⁷, et en 1478, Jean Basset fit don à Gilles Prieur de 8 sols *pro collegio filii sui*⁸.

¹ *Cont. G.* 186, f. 337.

² Les grandes villes d'ailleurs eurent bientôt leur collège. On dit que celui de Dreux fut fondé le 6 juillet 1536 par Robert le Musnier, contrôleur du grenier à sel de cette ville, et que celui de Châteaudun fut érigé par lettres royales, en 1582. — La duchesse de Longueville, le 15 octobre 1516, créa une rente de 100 livres tourn. pour l'entretien, près de la sainte Chapelle de Châteaudun, de 4 enfants choriaux auxquels le chanoine Michel Colot dut apprendre l'art de la musique. *Mémoires de la Soc. archéol.*, III, 243.

³ *Cont. G.* 163, f. 93. — ⁴ 163, f. 119. — ⁵ 160, f. 122 v. — ⁶ 162, f. 33. — ⁷ 168, f. 138 v. — ⁸ 193, f. 195.

Certains chanoines prenaient encore chez eux des enfants qu'ils envoyaient aux écoles. Maître Galoys Gourdin reçut chez lui, en 1480, Cardin Mesnagier, en lui assurant la faculté d'aller « a *lescolle*, cest assavoir pendant 2 ou 3 heures le jour, aux dépens du preneur » : c'était tout le salaire de l'enfant. Jean de Roca, en 1483, hébergea un petit Contentin de Villebon¹, Pierre Plume en 1502, un petit Ribot, âgé de 12 ans². L'Hôtel-Dieu, en 1517, s'engagea aussi à conduire aux écoles l'un de ses petits oblats jusqu'à son sacerdoce³. Ces chanoines sans doute faisaient quelque classe à leurs petits serviteurs, et les maîtres cités plus haut avaient peut-être leurs écoles particulières que nous ne connaissons pas. En tout cas, il faut remarquer avec quelle ardeur, en ville comme en campagne, l'on voulait étudier ; on n'entraît au service d'un chanoine que pour le faire plus commodément, et l'on ne demandait aucune autre rétribution.

Cela résulte bien du contrat de louage de Cardin Mesnagier⁴. « Le 12 mars 1481, Cardin Mesnagier, fils de Colin Mesnagier, o lauctorité de sondict père a prins et promet de bonne foy servir bien et loyaulment dujourd'hui jusques à six ans, vénérable et discrète personne maître Galoys Gourdin notre frère et conchanoine, qui pendant ledit temps sera tenu lentretenir et lui quérir ses nécessités, comme boire et mangier et autres vêtements et habillements selon son estat. Apres ce que ledit Colin Mesnagier sera tenu lui quérir bons vêtements et habillements convenables audit Cardin, comme robe, pourpoint, chausses, chapeau, bonnet, pour la première fois seulement, et outre plus lui quérir ses chemises lesdits six ans durans. Et aura *faulté* ledit Cardin daller a *lescolle*, cest assavoir pendant deux ou trois heures par jour, aux dépens dudit preneur, et par ce moyen ne sera tenu ledit preneur a la fin du temps paier audit Cardin aucun salaire pour ses services. »

Le contrat suivant est encore plus curieux : Pierre Plume, le chanoine imprimeur, prend un enfant, et non seulement ne lui paie rien, mais est défrayé de tout par son père :

« Le 21 avril 1504⁵, Jehan Ribot, homme de braz, demourant au bois Saint-Martin, baille a pension François Ribot son filz, aagé de dix ans ou environ jusques a ung an prouch. ven. a Monsieur Plume, conchanoine, pendant et durant lequel temps

¹ *Cont. G.* 177, f. 127 v. — ² 180, f. 544. — ³ 180, f. 377. — ⁴ 176, f. 94. — ⁵ 180, f. 544 v.

ledit Ribot père a promis entretenir ledict François son filz, de tous habillements quelzconques selon son estat, et aussi pour la nourriture dicelluy ledit Ribot père a promis bailler et paier audit Plume la somme de 10 livres tournois et demy muy de blé froment mesure du Roy... Et aussi pendant icelluy temps ledit Plume a promis envoyer et entretenir a lescolle, a Chartres, ledit Francoys et le fournir de vivre ainsi quil appartient. »

La même année 1522 où Jehan de Beausse, « maçon de leuvre de l'église de Chartres » donnait à Guillaume Hervé, « procureur et pratician en court laye, a Chartres, son fils Gracian de Beausse, pour ung an, moyennant la somme de 12 livres tournois » le même Jehan prenait chez lui, pour six ans, les deux enfants mineurs Michel et Claudine, que sa femme Martine avait eus de son premier mariage avec Jehan Fauveau, et s'engageait « à leur quérir et administrer leurs nécessités de boire et mangier, et aussi les entretenir à lescolle ¹. »

Les écoles de la ville nommées dans les documents sont celles de Saint-Pierre, de Saint-André, de Saint-Barthélemy. Les premières étaient tenues au milieu du siècle par *Vincent Bichot*, maître ès arts ², personnage souvent signalé. Il avait un auxiliaire nommé Renaud Mausseras, auquel, en 1450, il paya 8 écus d'or, valant chacun 27 sols 6 deniers, pour l'avoir aidé pendant 8 mois, de mai à décembre 1450, à instruire les enfants ³. Les écoles de Saint-André étaient régies en 1456 par *Thomas Grisot*. Toutes deux étaient très florissantes et faisaient une telle concurrence aux grandes écoles que le chancelier leur imposa un nombre fixe d'élèves en 1461. Celles de Saint-Barthélemy avaient pour maître d'école *Anthoine Bordeau* en 1521 ⁴.

Il faut ajouter à ces écoles, celles de Saint-Jean, de Saint-Cheron, des Cordeliers et des Dominicains.

Saint-Jean dut en avoir au commencement du XIV^e siècle : du moins, il eut alors pour abbé Richard de Tonnerre qui fonda le collège de Tonnerre, à Paris, en 1406. Saint-Cheron eut aussi ses écoles intérieures, au moins au XVI^e siècle ; car alors il eut pour élève le fameux Claude de Saintes et pour abbé L. Benedicti. Les Cordeliers enseignaient pareillement et surtout la théologie : vers 1400 le frère Jean, général des Frères Mineurs, le leur avait permis. Le chanoine Robin Quibel fit attester par

¹ *Cont. G.* 188, f. 78 v. — ² 169, f. 17. — ³ 170, f. 4. — ⁴ 185, 17 juin.

Pierre Guete qu'il avait rempli ses devoirs de scolarité chez eux². Au XVI^e siècle ils comptèrent parmi eux Mathieu de Chartres, qui passait pour le plus lettré du royaume et Louis Benedicti, abbé de Saint-Cheron, qualifié d'homme très docte. Les Dominicains surtout tinrent des écoles florissantes. Ils comptèrent jusqu'à 200 et 300 élèves. Ils avaient des sous-lecteurs, des lecteurs et un lecteur principal, en 1460 et 1467. Non content des lettres, ils professaient la Théologie. Chaque année ils faisaient des soutenances publiques présidées par le lecteur principal, annoncées au son de la cloche, affichées aux portes de la cathédrale et ailleurs. Il donnaient même les premiers grades, et l'on faisait chez eux son stage comme à Paris. Lefèvre nous a conservé le nom de quelques maîtres des étudiants, comme Pierre Doublet, vers 1469, Guill. le Noble, vers 1470; Étienne Honnard, en 1497, Pierre Charrua, en 1529, René Breton, en 1539; de quelques lecteurs, comme Jean Crosnier et J. Fautier en 1546, Guil. le Franc, G. Mathieu, Ph. Fournier, Th. Cochois, vers 1550; de maîtres ès arts, comme Vinc. Bediou en 1421; de docteurs en théologie, tels que J. Sarradin, en 1430, Th. Clément, en 1470, D. Davidet en 1510; de prédicateurs, tels que les Fourré et les Ferré².

SECTION III. — *Les petites écoles du Chapitre.* — L'histoire la mieux connue est celle des enfants d'aube. Comme autrefois, ils avaient deux maîtres, l'un de grammaire, l'autre de musique, mais souvent, vu leur nombre sans doute, ils avaient aussi des sous-maîtres. De 1401 à 1404, on trouve à leur tête le clerc *Jacques de Vuisques* ou de *Morino*, qui devient chapelain de Saint-Mathurin³ et se trouve remplacé par *Guillaume le Bourgoyn*. Celui-ci est appelé de Faremoutiers⁴, et on lui envoie 20 livres pour ses frais de voyage. En 1409, on rencontre parmi les heuriers matiniers un *Etienne*, maître des enfants d'aube⁵. C'est *Etienne le Métayer*, qui se voit encore en 1411⁶.

¹ *Cont. G.* 157, f. 141.

² A Thiron, il y eut dom Degrins Gervais, 1576, à Coulombs, René Desfreux, à Saint-Denis de Nogent, dom Lambert. Mais ces savants sont du XVI^e siècle. (Bibl. Ch. Merlet). Voir pour les Dominicains *le Predicator Carmutus*, 22. — ville paya les frais de doctorat pour J. Dobineau, 1508, Mathieu de Chartres, 1533, Michel Lallemand, 1533, Pierre Doré, 1539, Mart. Pistoris, 1539 (25 livres), Fr. Brochard, 1539 (8 écus d'or), J. Loupereau, 1546 (6 écus d'or).

³ *Cont. G.* 160, f. 208.; 161, f. 17 v. — ⁴ 162, f. 178.

⁵ *Reg. cap.*, 1008/1, f. 162 v.

⁶ *Cont. G.* 164, f. 73 v.

Sans doute il était maître de musique, car, en 1409, *Jean Gigot*, maître de grammaire, cède cette fonction avec ses émoluments à *Nicolas Loiseleur (Aucupis)*¹. Celui-ci se retire en 1414² pour devenir prévôt d'Ingré et chanoine. *Clement Trescaille* à son tour, se retire en 1417³, devient chanoine de Saint-Piat, curé de Houx et de Bailleau-le-Pin, et *Jean Langlays*⁴ (*Anglici*), lui succède⁵. Celui-ci choisit pour procureurs Richard Le Bel (*Pulchri*), et Jean Mégret. *Richard Le Bel* avait été déjà sous-maître sous Trescaille⁶, et recevait l'argent en son nom : il demeura dans cette charge jusqu'en 1428⁷. *Jean Mégret* devint avec lui le grand administrateur des enfants. De 1427 à 1450, c'est lui qui fournit l'argent pour payer les habits et les vivres aux maîtres qui dirigent les enfants avec lui et pour lui. Ces maîtres sont : *André Guilles*, *administrator puerorum* (1427)⁸ à qui il donne 10 livres, *pro nutrimento puerorum* ; *J. Julien*, maître des enfants, à qui, en 1428, il verse 32 liv. 15 sols tourn. pour le même objet⁹ ; maître *Lubin Leblanc (Albi)*, auquel pour le même motif, il donne trois fois trente livres en 1429, et plus tard¹⁰ jusqu'en 1434. Il achète d'ailleurs lui-même différents objets : par exemple en 1427, il paie 14 manteaux (19 liv. 5 s.), 8 robes et 6 chaperons (27 sols 6 d.)¹¹, ce qui suppose que les enfants et leurs maîtres étaient au nombre de quatorze. Son dernier paiement connu est en 1450¹². C'est de son temps, en 1446 et 1447, que l'on voit maître *Thomas de Bosco*, *magister puerorum*¹³.

Vient ensuite *Jean de Lespinay*, *rector puerorum in albis*, dont nous avons vu le contrat d'écolage avec le fils Bouvart en 1453¹⁴ et qui fut chanoine de Saint Piat¹⁵. Il eut pour aide ou successeur *Hugue de Vaurans*, que l'on dit en 1457 récemment maître ou administrateur des enfants¹⁶, et qui règle ses comptes avec Simon Coignet pour le temps passé avec lui, moyennant 4 écus valant 110 sols tourn¹⁷. *Simon Coignet* demeura à la tête de la Maîtrise de 1457 à 1469. Nous verrons son accord avec les autres maîtres en 1461 et ses différents contrats d'écolage¹⁸.

¹ *Reg. cap.*, 1008/1.

² *Cont. G.* 165, f. 213 et 166 f. 75. — ³ 166, f. 144.

⁴ *Cart.* III, 10.

⁵ *Cont. G.* 166, f. 206 v. — ⁶ 166, f. 144. — ⁷ 168, f. 21. — ⁸ 168, f. 5. — ⁹ 168, f. 19. — ¹⁰ 168, f. 26 v. 34, 41. — ¹¹ 168, f. 2. — ¹² 169, f. 97. ¹³ 169, f. 34, et f. 47. — ¹⁴ 170, f. 71 v. et 82. — ¹⁵ 170, f. 82, 106 v. et 173, f. 11 v. 24 v. — ¹⁶ 170, f. 21. — ¹⁷ 170, f. 21. — ¹⁸ 171, f. 3, 45.

Il eut pour successeur *Gilles Mureau*, *Ægidius Murellus*, surnommé *Prieur*, de 1469 à 1483, sous lequel nous avons aussi plusieurs traités d'écolage¹. Sous lui, en 1476, c'est *Jean le Buègue* qui est signalé comme maître des enfants d'aube². Peut-être Mureau était-il chargé de la musique, car il fut prié de l'enseigner au fils de Guillaume Gohier. Mais en 1483³, il démissionne, rend ses livres à J. Gaboys, officier de l'œuvre, part pour Rome et Jérusalem, et se substitue, avec l'agrément du Chapitre, Pierre Menard. Puis voici un coup de théâtre ! le 16 juin 1483⁴ on l'expulse avec la servante de la maison des enfants, on l'emprisonne à Loens, où il tombe malade et on nomme définitivement à sa place *Jean Taunier*⁵. A ce moment en effet, apparaissent *Jean Taunier*, à la fois maître⁶ de grammaire et organiste⁷ et *Richard Berthelot*, maître de musique⁸ : mais celui-ci ne pouvant venir de suite de Paris est aussi remplacé provisoirement par *Pierre Ménard*, heurier matinier⁹. Ce Pierre Ménard injurie le maître des enfants et se fait emprisonner¹⁰. Berthelot qui arrive, se dispute à son tour avec Guillaume de Mallet, successeur de Taunier et, en 1485, il est révoqué pour sa conduite¹¹. Alors on traite en 1486 avec un certain *Etienne*, chantre et musicien¹² et finalement l'on est heureux de renommer Gilles Mureau : enfin, l'on trouve¹³ maître *Jehan de Laon*, prêtre heurier matinier, comme maître des enfants en 1498.

Au XVI^e siècle, la liste des maîtres comprend, d'après Brillon, en 1508¹⁴ *Pierre de Montillet* ; en 1512, *Jehan Sohot* ; en 1514¹⁵, *Maurice Auberge* ; en 1516¹⁶, *Michel Bart* ; en 1532, *Jacques de la Censerie* ; en 1534, *Jehan le Bouteiller* ; en 1536, *Jacques Poulart* ; en 1542, *Jehan Guyon* ; en 1562, *Nicole Groussil*, mort en 1568 : en 1582, *Angenard*, plus tard curé de Pezy.

Nous n'insistons pas sur ces derniers maîtres, qui sont postérieurs à 1500, nous réservant de faire leur histoire plus tard.

Aux maîtres de musique il faut joindre les organistes. Nous en connaissons cinq ; Jean Bisson, Jean Taunier, Gilles Mureau. Jean Fleury et Gilles Danvers.

¹ *Com.*, G. 172, f. 27 v. 48, 174 ; 173, f. 91 ; 174, f. 87, 166, 195 ; 175, f. 14, 153. — ² 173 f. 211. — ³ 177, f. 97 et 221.

⁴ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 85 v. — ⁵ F. 91. — ⁶ F. 69. — ⁷ F. 86. — ⁸ F. 89. — ⁹ F. 98. — ¹⁰ F. 117, 118. — ¹¹ F. 57. — ¹² F. 226.

¹³ *Cont. G.* 180 f. 6 v. — ¹⁴ 182, f. 166. — ¹⁵ 183, f. 276. — ¹⁶ 181, f. 329.

En 1436¹, Jean Bisson confesse « avoir eu et receu des maistres de leuvre par les mains de Messire Pierre Ferrant la somme de cent solz tournois pour sa pension d'avoir joué des orgues par demi an, commençant à la Nativité de N. S. darnièrement passée et fénissant à la Nativité la feste de saint Baptiste (*sic*) prouchainement venant : de laquelle somme il sest tenu pour bien content et païé. »

Jean Taunier fut nommé en 1483 maître de grammaire et organiste dans les conditions et les termes suivants : « Le Chapitre, vu la science suffisante et l'aptitude de Jehan Taunier, maître ès arts, l'a retenu pour instruire les enfants d'aube, *in grammaticalibus, ut moris est*, et aussi pour remplir l'office d'organiste et assister en qualité d'heurier matinier aux fêtes et solennités où les écoles vaquent, *in quibus non solet actus scholarum exerceri*. Aux fêtes et aux fêtes moins solennelles, il ne sera pas tenu d'assister au service de l'église, et néanmoins il percevra ses distributions entières comme s'il était présent comme heurier-matinier². »

Gilles Mureau, l'ancien maître, prit l'orgue après Taunier, en 1484; Jean Fleury, qui le touchait en 1485, se vit augmenté de 100 s. par trimestre et gratifié d'un écu³.

Gilles Danvers est cité en 1511, 1512, 1523⁴, sans autres détails⁵.

Dans l'intervalle, en 1475, on avait fait renouveler de fond en comble les grandes orgues par « religieuse personne, frère Gombault Rogerie, de l'ordre des Frères prêcheurs de la ville de Pons en Saintonge, et religieux du couvent dudit lieu ». Les *Contrats*⁶ donnent le marché en entier avec la description de cet instrument, qui doit être le même que celui que nous voyons encore. Il devait être rendu, prêt, et assis en deux ans, pour cinq cents cinquante livres tournois.

Cette description n'est pas déplacée ici : « Le dit frère Gombaud Rogerie prend de nous à faire et composer ungs orgues qui seront assises et situées pour la pluspart on lieu où sont de présent les orgues de notre église. Icelles orgues de seize piez de principal a double parement, on cas que les grans orgues de Saint-Pierre de Poitiers sont à double (?) principal de 16 piez ou 18 ou environ. Et on cas qu'il sera trouvé que lesdites

¹ *Cont. G.* 168, f. 174.

² *Reg. cap.* 1009/1, f. 86. — ³ F. 266.

⁴ *Cont. G.* 183, f. 43, 135 et 189, f. 179. — ⁵ 338. — ⁶ 173, f. 178.

orgues de Poitiers ne seroient telles, il sera tenu de faire les dites orgues de huit piez de long, à double principale, à douze trompes de seize piez de long en corps dorgue. Et six trompes fors dudit corps dorgue de la longueur de 32 piez, la principale et les autres cinq proportionnées à icelle. Et aura sur chacun marche cinquante tuiaulx de fourniture par en hault, et ainsi proporcionnellement en descendant. Ledit corps dorgues a trois tourelles et deux moitiéz et sera la menuiserie dudit corps dorgue à revers des dites tourelles à double parement. Et à chacun montant ung ange qui tiendra ung escu et le tout aussi bel ou plus que menuiserie dorgue qui soit en ce royaume. Et aussi aura deux autres tourelles esquelles seront lesdites six trompes, lesquelles seront assises hors dudit corps dorgue ou les verra bon être. Icelles orgues garnies de souffles jusque au nombre seize ou plus se mestier est. Et sera tenu le dit preneur fournir de bois, cuir, ferrures, menuiserie, ymagerie, armairie, peinture, couleurs, et généralement de tout ce qui sera nécessaire aux dites orgues, excepté seulement des tains que nous seront tenus quérir et le lui livrer. Et aussi le fournirons de maison à faire les dites orgues et menuiserie et aussi des ustensiles. Et le tout rendu prest et assis, comme dit est, dedans deux ans prouch. ven. à compter de ce jour (mardi 11 avril 1475). Pour cinq cens cinquante livres tournois à paier selon ce que la besongne se fera, excepté cent escuz qui demouront en noz mains, jusques à ce que le tout soit deument fait et acompliz de toutes choses. »

« Le 4 décembre 1504 ; Messire Jehan Papavayne, prêtre curé de la cure et église parrochial de Sainct Etienne de Vaubray, ou diocèse d'Évreux, ... se charge de la réparation des petites orgues du pupitre de notre église. » On donne de longs détails sur le marché ¹.

Ces maîtres avaient pour émoluments leurs fonctions d'heuriers matiniers : ils étaient prêtres de chœur, et de ce chef avaient certains devoirs et certains droits d'assistance aux offices. Nous avons vu la nomination de Jean Taunier : celle de Richard Berthelot indique les mêmes conditions. « Après avoir entendu la requête de discrète personne Richard Berthelot, disent les chanoines, et s'être informés dument et suffisamment de sa science, de sa probité, de sa capacité, le Chapitre l'a retenu et le retient pour instruire les enfants d'aube de

¹ *Cont. G.* 180, f. 585.

l'église de Chartres dans l'art de la musique, au traitement accoutumé, et tant qu'il plaira à ces Messieurs. » On lui accorda les draps de l'église (c'est-à-dire une fonction d'heurier matinière), et il fut installé par le chantre Jean de Montescot, 1483 ¹.

Les maîtres, de plus, étaient chanoines de Saint-Piat. Le cardinal de Chastelux avait doté la Chapelle de ce saint d'une collégiale; en 1412, sur la relation des abbés de Saint-Cheron et de Saint-Vincent-des-Bois ², on essaya d'en affecter le revenu aux heuriers matinières; en 1430, on le leur donna avec celui de six autels, ce qui fut confirmé par le Chapitre en 1434 et par Paul IV en 1556. En 1471, on supprima la paroisse de Saint-Saturnin, et le Pape en affecta les biens, par une bulle de 1475, à l'entretien des enfants de chœur. « L'Église de Chartres, disait Sixte IV, qui relève immédiatement du Saint-Siège, et qui est insigne entre les Églises cathédrales du Royaume, *quæ inter ceteras Regni Franciæ Cathedralis existit*, nous a représenté qu'elle a toujours instruit et formé des enfants de chœur et entretenu à ses frais des maîtres ³ de grammaire et de musique pour les enseigner, que d'autre part, pour l'entretien et la nourriture de ces enfants, pour le traitement, la nourriture et l'habillement de leurs maîtres, elle n'a jamais eu de revenus spécialement destinés à cet usage, mais qu'elle a pris sur les revenus de la mense capitulaire pour ces enfants. Elle affirme qu'elle a toujours eu sans conteste la collation de cette paroisse (de Saint-Saturnin), et que ses revenus et fruits n'excèdent pas, selon l'estimation commune, la valeur de 90 livres tournois, et nous demande de l'incorporer et unir perpétuellement à la mense capitulaire. » Le Pape exauça la demande des chanoines. Le Chapitre faisait aussi aux enfants différentes allocations ⁴.

Enfin les maîtres percevaient des écolages. Ainsi, en 1446 ⁵,

¹ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 89.

² *Cont. G.* 131.

³ *Cum semper fuerint educati et instructi certi pueri choriales et expensis ejusdem ecclesie duo Magistri tam grammaticæ quam cantus pro illis instruendis.*

⁴ Gilles Mureau, dans son traité avec le boulanger pour les enfants d'aube, ne s'oubliait pas : « Et aura ledit maistre Giles tous les iours deux pains plats pour lui tendres, cest assavotr lun a disner et l'autre assouper, et pareillement aura du petit pain blanc quand il fera aucune assemblée de disner ou souper à sa conscience. » 2 mai 1477, *Cont. G.* 174, f. 87.

⁵ *Cont. G.* 169, f. 34.

maître Thomas de Bosco reçut pour écolage 6 livres tournois, une voiture de bois à brûler, et un cent de javelle. En 1453¹, maître Jean de Lespinay reçut pour le petit Bouvart 10 sols tournois, *pro regimine scolari et administratione victualium*.

De même en 1462², Simon Coignet reçut plusieurs écolages; « Pierre Guitton³ marchand demourant à Chartres, gaige à M^e Symon Coignet, maistre de grammaire des enfants d'aulbe, la somme de *trente sols* tournois pour lescolage de deux de ses enfants pour l'espace de 18 mois dont... a paier à Pasques fleuries prouchaines venues. »

« Lucas Paudoyer, soubdiacre, gaige à M^e Symon Coignet, maistre de grammaire, la somme de *10 sols tournois* pour lescolage de Bertrand Paudoyer son frère, dont... a paier à la Chandeleur prouchaine venant⁴. »

« Guillaume Germont, de Bailleau-l'Évêque, gaige à M^e Symon Coignet, maistre de grammaire aux enfants d'aulbe de Chartres, la somme de *27 sols 6 deniers tournois* pour lescolage de Jehan Germont son fils, pour l'espace de *18 moys* dont... a paier à la saint André et Noël prouch. ven. pour moitié⁵. »

« Mathry Varenne, de la paroisse de Bailleau-l'Évêque, gaige à maistre Symon Coignet la somme de *27 sols 6 deniers tournois* pour lescolage de Jehan son fils, pour l'espace d'un an et 9 mois⁶. »

« Colin Grandin, chaussetier à Chartres, gaige à M^e Simon Coignet, maistre es ars. tenant les escoles du Chapitre de Chartres, la somme de *40 sols tournois* pour lescolleige de Colin Grandin, son fils, qu'il a instruit en grammaire par l'espace de 33 mois entiers et accomplis⁷. » Enfin Guillemete de Lucey et son mari, paient à maître Symon Coignet, « maistre de grimoire de lostel des enfants de cuer de l'église de Chartres, la somme de *15 sols tournois* pour lescolage de Guillot Pichot, fils de la dite Guillemete⁸. »

Nous avons encore⁹ *in extenso* le traité d'un père donnant son fils au maître des enfants d'aube en 1471 :

« Noble homme, Robert de Garenne, seigneur de Saugis, baille et met, du premier jour de décembre prouchain. ven. jusques en ung an prochain apres ensuivant continuez et accomply, a pension avecques discrete personne Giles Mureau,

¹ *Cont. G.* 170, f. 75 v. — ² 171. — ³ F. 45 v. — ⁴ F. 72. — ⁵ F. 68. — ⁶ F. 68 v. — ⁷ F. 71 v. — ⁸ F. 89. — ⁹ 172, f. 175.

maistre des enfants de cuer de l'Église de Chartres, Ales (Loiseau) et Joachin ses deux fils, auxquelz et à chacun deux ledit Gilles Mureau sera tenu, bailler, querir, et administrer, le dit temps durant, leurs nécessités comme boire, menger, coucher et lever seulement, et aussi les enseigner et monstrer dechant aux mieulx quil pourra, et les fera aller aux matins a lescolle de grammaire pendant icelui temps; pour lesquelles choses dessusdites sera tenu ledit de Garennes payer audit Mureau et à la vollonté diceluy Mureau, la somme de vingt livres tournois pour la pension diceulx. »

En 1476 ¹, Guillaume Gohier, tonnelier, demeurant à Dourdan, baille aussi son fils à Jehan le Begue « maistre des enfants daulbes, pour le servir bien et honnestement en toutes choses licites et honnestes; pour ainsi que ledit maistre Jehan sera tenu lui montrer de la musique pendant cedit temps. Et par ce moyen ledit Gohier lesne sera tenu paier audit maistre Jehan pour lintroduction de son dit fils, 100 sols tournois a la Purification Notre-Dame prouch. ven. »

En 1477, Gilles Mureau reçut cinquante sols pour « lescolage et nourrissement » de J. Broutessauge ² et en 1478, 8 sols tournois 10 den., de Jean Basset, *tam pro collegio filii sui quam pro expensis* ³; il prit à son service, pour 10 ans, le petit J. Enoult; pour tout salaire, il promit « l'instruire ou faire instruire tant en gramoire qu'en musique ⁴. »

Soucieux du bien-être de cette petite famille, les chanoines continuaient à déléguer chaque année trois ou quatre d'entre eux, pour surveiller l'enseignement, l'entretien, la nourriture des enfants de chœur. Ceux-ci faisaient leur visite au moins deux fois par mois, et quelquefois se faisaient économes chacun leur semaine, bien que cette fonction fût attribuée ordinairement au maître de grammaire. Tous les ans, le Chapitre versait une somme pour l'achat des habits de chœur et des habits profanes, sauf de ceux de dessous qui étaient à la charge des parents: de même pour le vin, il donnait tantôt 20 livres (1482) ⁵, tantôt 24 livres (1484) ⁶, tantôt 25 livres (1501). En 1485, on accorda deux tonneaux ⁷, en 1517, on augmenta le maître de 10 sols par semaine, à cause de la cherté des vivres, en 1535, on lui alloua 300 livres pour l'année et, outre le vin et le blé ordinaire, on ajouta un muid de blé et un demi-muid de

¹ *Cont. G.* 173, f. 215. — ² *F.* 102. — ³ *F.* 195 v. — ⁴ 174, f. 160.

⁵ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 50. — ⁶ *F.* 109. — ⁷ *F.* 200.

vin ; en 1566, on décida de fournir aux maîtres 15 tonneaux de vin par an ; en 1568, on retrancha 40 livres de gages accordés au maître par gratification jusque-là, et 18 livres 5 sols pour les gros. Mais en 1584 on l'augmenta. Outre les 6 muids et demi de blé et les 15 tonneaux de vin, on lui donna 600 livres, mais avec défense de recevoir aucun présent, et de laisser les enfants servir Sous-Terre. On estima d'accord avec lui chaque tonneau à 5 livres ¹.

Il faut joindre à ces sommes les gains des enfants dans leurs différents offices. Chacun d'entre eux avait part aux distributions manuelles ; bien que cela leur fût interdit, ils remplissaient quelques petits services dans l'Église. Les plus grands étaient chanoines de Saint-Piat ². On les mandait aussi pour chanter soit dans les Églises soit dans les maisons privées, (ce que les chanoines se réservaient de permettre) et à cette occasion le Chapitre, en 1409 ³, décida que le maître de chant percevrait seulement la moitié des dons faits aux enfants, quand il les mènerait chanter, *coram ipsis dominis tam in ecclesia quam in hospitiis dictorum dominorum*, mais que le maître de grammaire, chargé des dépenses, recevrait et garderait le reste ⁴.

¹ Brillon, I, Bibl. de Ch.

² *Capitulum de gracia speciali, favore et contemplatione magistri Ægidii Murelli, fratris et concanonici nostri, necnon etiam administratoris puerorum in albis ecclesie nostrae Carnotensis, contulit et donavit Egidio Grouin, clerico puero et de numero puerorum in albis dictae ecclesie nostrae, canonicatum et praebendam Capellae Si Piat. Reg. cap., 1009/1, f. 8. C'était en 1481 : en 1482, il fit la même faveur à Nicolas Furet. (Id. f. 143 v.)*

³ *Reg. cap., 1007/3, f. 259.*

⁴ Voici les recettes de Lubin Leblanc de 1429 à 1436 d'après le manuscrit G. 168.

1429. f. 26 v. Lune post Pascha, 30 livres tournois. — F. 34. Martis post festum sanctorum Petri et Pauli, 30 l. t. — F. 38. Lune post festum beatorum Egidii et Lupi, 14 l. 12 s. 6 d. = 74 l. 12 s. 6 d.

1430. f. 45 v. martis, 24 Januarii, 30 l. t. (in francis pedestribus auri, quolibet franco valente 28 s. 4 d.). — F. 52. Veneris post misericordia, 14 l. 5 s. 5 d. t. — F. 59 v. Lune, 10 Julii, 20 l. t. — F. 69. Dom post S. Synodum 29 Octob., 30 l. t. (pro compositione ratione 4^{or} modiorum vini sibi debitorum). — F. 72 v. Mercurii post Conceptionem Marie 20 l. t. = 114 l. 5 s. 5 d.

1431. f. 79. Mercurii post Letare, 14^a martis, 20 l. t. — F. 84. Mercurii post Cantate, 12 l. 10 s. t. — F. 89. 27^a Junii, 20 l. t. — F. 91. Jovis, 13 Julii, 11 l. t. = 63 l. 10 s.

1432. f. 100. Sabbato post Epiphaniam Domini, 12 l. t. (pro 4ⁿ modis vini.) — F. 106 v. Sabbato post Quasimodo, 12 l. t. — F. 108 mercurii post fest. SS. Petri et Pauli, 3 l. 2 s. 6 d. t. — F. 119 v. Mercurii 3 decembris, 20 l. t. = 47 l. 2 s.

CHAPITRE II

LES GRANDES ÉCOLES DE CHARTRES AU XV^e SIÈCLE

Il n'est pas étonnant que des écoles si nombreuses et si florissantes aient porté une atteinte nouvelle à la prospérité des grandes écoles. Celles-ci vécurent encore, mais à peine supérieures à leurs voisines.

Ce n'est pas qu'elles aient manqué de recteurs intelligents et de chanceliers dévoués : mais la concurrence et le malheur des temps, l'entraînement aussi de la vogue les précipitèrent vers leur ruine.

Nous ne connaissons pour le XV^e siècle que quatre ou cinq recteurs des grandes écoles. Le premier s'appelait *Richard Bucy*. Les circonstances de sa nomination nous prouvent que le chancelier continuait toujours sous l'autorité du Chapitre à désigner les maîtres des grandes écoles, elles nous révèlent aussi l'une des causes de leur décadence. Le mardi d'après la Nativité, 1424, le Chapitre prit cette délibération : *Ob absentiam magistri J. Baudaille, cancellarii, ad quem spectat institutio et destitutio ad nutum magistri sive rectoris scholarum ecclesie Carnotensis, Capitulum instituit magistrum Richardum Bucy, magistrum et rectorem dictarum magnarum scholarum*. Ce Richard Bucy ne nous est pas autrement connu.

Vers le milieu du siècle le recteur était *Jehan Lambert*. Nous le trouverons dans un acte important de 1467 que nous relaterons tout au long. On signale encore *Jean de Beaumont* et son frère *Guillaume de Beaumont* : tous deux eurent pour

1433. f. 129. Lune post Jubilate, 30 l. t. — F. 144 v. Martis, Conceptio B. m. V., 45 l. t. (pro 4^{or} modis vini). = 45 l. t.

1434. f. 147, 1^{er} Feb., 12 l. t. — 159. Veneris, 23 Junii, 33 l. 7 s. 6 d. = 45 l. 7 s. 6 d.

1435. f. 165 v. Lune post Reminiscere, 14 Martis, 45 l. t. (pro 4^{or} mod. vini). — F. 165 v. Martis post Reminiscere, 15 Martis, 40 l. t. — F. 166 v. Lune post Judica, 45 l. t. — 168 v. Martis post Nativ. B. Joan-Baptiste, 40 l. t. F. 169 v. Dominica post festum Sⁱ Petri ad Vincula, 20 l. t. = 70 l. t.

1436. f. 173. Sabbato post Oculi, 35 l. t. (pro 4^{or} mod. vini).

élèves, en 1461, Pierre et Henri de Tilly ¹. Ce Guillaume de Beaumont était fils de Robert de Beaumont, écuyer, et parent de la famille de Lespinay : il était aussi allié à la famille de Villeréau ². Chanoine et bachelier en Décrets en 1432, maître ès arts dès 1414, licencié *in sacra pagina* en 1446 et régent, il devint curé de Saint-Aignan et échevin ³.

En 1482 on parle de « *maistre Michel de Couloigne, docteur en médecine, naguère maître des grandes écoles de Chartres;* » on lui donne 15 sols tournois pour l'écolage de Pierre Richard. Ce personnage, dès 1472, était maître ès arts et bachelier en médecine : il était régent en cette dernière Faculté à Paris en 1491 ⁴. Il fut de plus chanoine et chantre en l'Église de Paris et il fonda en 1518 « pour la singulière dévotion que le dit de Couloigne avait et à notre Église (de Chartres) et pour être et à demourer participant es prières, oraisons et biens faitz d'icelle perpétuité, une messe et service de N.-D. et ung obit solennels, pour le salut des âmes de luy, de ses père et mère, amys et bienfaiteurs ⁵. »

Cette liste des recteurs est courte ; elle est incomplète sans doute : mais peut-être aussi y eut-il quelque interruption dans la suite de ces maîtres. Les chanceliers se succèdent plus uniformément, mais il y eut aussi entre eux d'assez longues vacances et plusieurs ne purent s'occuper des écoles.

Le premier est *Jean Baudaille*, qui apparaît après Renaud d'Amiens ⁶ sur la fin de 1402. Il loue pour deux ans le petit sceau *ad causas capituli*, moyennant 50 écus ⁷, mais aussi en 1404 il fait payer une apposition de ce sceau 10 sols tournois ⁸. En 1405 il assiste à la translation à Saint-Père du chef de saint Philippe, en qualité de vicaire *in spiritualibus* de l'évêque. En 1408 il fait *écheller* dans le cloître Vincent Escoillon, de Boissy, diocèse d'Evreux, et sa sœur Agnès, tous deux ses sujets, et proteste qu'il ne veut en rien préjudicier à la juridiction du doyen et des chanoines ⁹. A partir de 1412 il se retire à Amilly : de 1417 à 1419 il s'enfuit à Orléans pour échapper à la domination anglaise : enfin il meurt en

¹ *Cont. G.*, I, f. 7. — ² 171, f. 173.

³ Souchet, III, 380, 445. — Lépinos, II, 622.

⁴ *G.* 175, f. 179.

⁵ *Cart. de N.-D.*, III, 38, 64, 142, 188.

⁶ *Cont. G.*, 161, f. 15 v. — ⁷ 160, f. 147. — ⁸ 162, f. 116 v.

⁹ *Cart. privilegiorum*, f. 298, ms. 1162 de la Bib. de Ch.

1433, après avoir fondé par testament son obit et celui de Jean de Montaigu, évêque de Chartres et archevêque de Sens. Ses exécuteurs donnèrent 7 sols à l'homme qui avait crié sa mort et assisté à son convoi ¹.

Pendant son absence, en 1413, le Chapitre chargea Jacques de Templeuve, sous-chantre, Guillaume de Saint-Bénigne, Henri Chiquot, Jean Barre, Jean Gruel, de prendre soin des lettres de donations et de legs ainsi que des autres correspondances canoniales ². Nous avons déjà vu qu'en 1424 il nomma, à son défaut, Richard de Bucy recteur des grandes écoles.

Après lui, le 27 janvier 1434, la chancellerie fut confiée à *Odet de la Paillère*, qui en fut investi en plein Chapitre, en présence de son frère Jean de la Paillère, chevalier. Mais en 1436, le 19 novembre, ce personnage, qui appartenait à la célèbre famille de ce nom, permuta avec *Pierre des Moulins*, licencié en l'un et l'autre Droit, qui devint chancelier à son tour. Pierre des Moulins donna bientôt sa démission et fut nommé archevêque de Toulouse. Son successeur ³, en 1438, fut *Pierre de Bourache*, chanoine de Châlons, licencié, conseiller de Charles duc de Bourbon, que le pape dont il était *cubicularius*, investit de la chancellerie. Celui-ci démissionnaire en 1443, fut remplacé par *Jacques Vignoli*, *litterarum apostolicarum abbreviator*, qui se voit encore, cité dans une bulle, en 1464. Ces chanceliers ne paraissent pas avoir résidé.

En 1436 le petit sceau fut loué à Laurent Savone : les dimes de vin de Gasville appartenant à la chancellerie furent cédées à Robin de Gasville pour 75 livres, du consentement, dit-on, de maître Pierre Brisart. Ce Pierre Brisart n'était sans doute qu'un procureur du chancelier ⁴. Nous ne savons que penser de Charles Olivier, docteur en Droit canon, que l'*Armorial chartrain* ⁵ signale comme chancelier, et qui avait un homonyme dans le clergé chartrain en 1426, ni du chancelier *Gilles Gilleboust*, dont on ne trouve le nom qu'au troisième volume

¹ *Cont. G.* 168, f. 140.

² *Reg. cap.*, 1007/3, f. 178. Pour Baudaille voir Souchet, III, 324. Archives G, 161, f. 108, 147; 162, f. 116 v.; 165, f. 38 v.; 166, f. 46 v., 51, 101, 141 v., 142 v., 148. 234 v.; 167, f. 54; 168, f. 45, 46, 53, 120 v., 123. — On remarque (*Mémoires de la Soc. Arch. d'E.-et-L.*, t. II, p. 145), qu'il ne voulut pas reconnaître les Anglais, que par suite il fut dépouillé de ses biens, banni de son pays, et se retira à Orléans.

³ Laisné, t. XI, f. 183 v., 23, 24.

⁴ *Cont. G.* 168, f. 177.

⁵ Bibl. de Chartres, fonds Roux, Ms. 133.

du Cartulaire de N.-D. ¹. Peut-être faut-il les placer après Jacques Vignoli ?

Le chancelier suivant fut *Jacques Binet* ². En 1482 on lui donne le titre de *Decretorum doctor*, et on le trouve près de Sixte IV en qualité d'*abbreviator Camerae apostolicae* ³. Il quitte la chancellerie le 9 avril 1483 ⁴ pour être nommé grand archidiaque par l'évêque. Ce changement fut annoncé au Chapitre par l'un de ses parents, *Beatus Binet*, qui remit en même temps les sceaux de la chancellerie sur la table capitulaire, en réclamant une décharge. Les sceaux furent provisoirement confiés à *Wastin des Feugerais* que l'on pria de remplir aussi toutes les fonctions spirituelles et temporelles de la chancellerie ⁵.

Mais bientôt ce chanoine les transmit à *Florent d'Illiers*, seigneur de Chaverny-le-Petit, licencié en Décrets, qui fut installé le 8 mai par procureur, enregistré le 28 juillet ⁶ et reçu en personne le 9 août. Le 29 août suivant, on lui donna l'ordre de rembourser à son prédécesseur les frais faits par lui dans les vignes et autres cultures de la chancellerie ⁷, dont il devait, d'ailleurs, garder les fruits. En 1484 il répara une maison et en construisit une autre près de la porte Saint-Jean ⁸: il eut quelques difficultés avec *Jean de Roca* et *G. Blandin*, parce qu'il tardait à leur remettre certaines lettres scellées dont ils avaient besoin. Ceux-ci le menacèrent de le faire frapper de suspense : mais l'affaire s'arrangea ⁹. *Florent* était fils du célèbre *Florent d'Illiers*, chambellan de *Charles VII* : il avait pour frères, *Charles d'Illiers*, doyen du Chapitre, prévôt d'Ingré, vicaire général d'Erard de la Marck, *Jean d'Illiers*, l'aîné de la famille, et *René d'Illiers* qui devint évêque de Chartres après la mort de *Miles d'Illiers* leur oncle ¹⁰. Ce *Florent* mourut le 24 septembre 1493, après avoir obtenu le grand archidiaconé que *Jacques Binet* lui avait autrefois ravi. Ses frères fondèrent un anniversaire à son intention le 16 novembre 1493 ¹¹.

Esprit de Harville, son successeur en 1494, était maître

¹ III, 188.

² *Cont. G.* 169, f. 73 v.

³ *Reg. cap.*, 1009/1, 11 déc. 1482.

⁴ *Cont. G.* 172, f. 72 v. ; 176, f. 59, 78. — ⁵ 177, f. 209 v.

⁶ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 96, 98. — ⁷ F. 101. — ⁸ F. 162 v. — ⁹ F. 155 v.

¹⁰ *Mémoires de la Soc. arch. d'E.-et-L.*, I, 273. — *Cart. de N.-D.*, III, 184. — *Souchet*, III, 440. — *Fisquet, France pontificale*, p. 163.

¹¹ *Cont. G.* 134, f. 217 v.

ès-arts et bachelier ès-lois, quand il fut reçu chanoine en 1482 à la place d'Antoine d'Ébreduno¹; il continua d'ailleurs ses études et retourna pour ses affaires à Paris². Son père, Guillaume de Harville, était seigneur de Palaiseau³: lui-même était seigneur des terres et seigneuries de Champhoudry, Lerable, Voyse et Millemont⁴: en 1497, on le nomma échevin: il fut curé de Saint Germain de Lezéau en 1501⁵, de Villemeux en 1518, de Saint-Germain-en-Gâtine en 1519.

Chancelier, il obtint le petit sceau pour 54 liv., et résigna sa dignité pour celle de sous-doyen en 1506⁶. Il attaqua les Dominicains au Parlement dans le but de revendiquer sa juridiction sur leurs écoles. C'était un chanoine pieux: en 1496, il fonda une procession en l'honneur de la sainte Trinité⁷; en 1500, il donna plusieurs vitraux⁸ à Notre-Dame Sous-Terre et plus tard une lampe⁹. Il établit aussi son service annuel à Gasville¹⁰; enfin, en 1516, il fonda son obit et la sonnerie de l'*Angelus* à midi¹¹.

Michel Mainterne le remplaça dans la chancellerie le 15 juillet 1506¹². Il était né en 1453, possédait une maison à Nogent-le-Roi, avec la terre et seigneurie de Beaurouvre (paroisse de Blandainville) qu'il céda le 9 juillet 1513 à Michel Lainé, marchand d'Illiers¹³. Docteur en Théologie du collège de Navarre en 1487, curé de Néron et de Calicornia en 1501 et 1504¹⁴, sous-chantre le 9 février 1506¹⁵, curé de Nogent-le-Roi en 1517, il fut aussi doyen de la Faculté de Théologie de 1510 à 1517 et reçut de cette Faculté comme du Chapitre dont il était chancelier de nombreuses missions¹⁶. Les chanoines le chargèrent, en 1508, d'assister à la publication de la *Coutume de Chartres*¹⁷, en 1509, d'informer sur une effusion accidentelle du précieux sang à Voves, en 1510 de prendre part à l'Assemblée d'Orléans et au concile de Tours réuni pour tranquilliser la conscience de Louis XII dans sa guerre contre le Pape¹⁸. La même

¹ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 33. — ² F. 206.

³ Souchet, III, 441, 443.

⁴ *Cont. G.* 183, f. 57 v. — ⁵ 180, f. 312. — ⁶ 294, 15 juillet. — ⁷ 179, f. 172.

⁸ Voir le *Catalogue du Cabinet des Estampes*, par Bouchot, nos 3548, 3571, et *Procès-Verbaux de la Soc. Arch. d'E.-et-L.*, t. III, 240.

⁹ *Cont. G.* 180, f. 618, 619. — ¹⁰ 180, f. 230. — ¹¹ 134, f. 221. — ¹² 294. — ¹³ 183, f. 208. — ¹⁴ 180, f. 406, 408, 313. — ¹⁵ 294.

¹⁶ Launoy, *Navarrae gymnasii Par. hist.*, 1732, t. IV, p. 728.

¹⁷ Lépinois, *Hist. de Ch.*, II, 149.

¹⁸ Lépinois, II, 152. — Souchet, III, 490.

année, il fut envoyé à Paris avec trois autres chanoines et deux religieux de Thiron pour collationner l'inscription funéraire de Simon de Perruche dans l'église des Innocents¹. En 1511, il était à l'assemblée de Lyon et fit son rapport au Chapitre, le 14 mai; en 1514, il fut invité à rédiger le plan des sujets des groupes historiés du tour du chœur²; et enfin en 1516, on lui demanda de dresser un mémoire: *de defectibus et usibus et exactionibus qui sunt commissi in episcopatu Carnotensi*.

Pendant ce temps il gardait le petit sceau en prètrière, sauf en 1514, où il le sous-loua sans doute à son chapelain Guillaume François³; déjà en 1510, pendant une de ses longues absences, on avait désigné quelqu'un pour écrire les lettres du Chapitre à sa place. Comme doyen de la Faculté, il fut chargé de saluer, au nom de l'Université, la reine Claude à son entrée à Paris, le 12 mars 1517. Mais la Reine répondit qu'elle voulait voir les Docteurs plus commodément. Ils retournèrent près d'elle le 15 et cette fois ce fut Boussard qui porta la parole⁴. Michel Mainterne mourut le 15 juillet suivant.

Le Chapitre élut après lui l'un des hommes les plus fameux du temps, Jérôme Aléander, qui fut nonce en Allemagne, au moment où naquit le Protestantisme, et qui fut si favorable aux humanistes. Il fut reçu le 19 août par procureur, et le 10 septembre en personne⁵. Le 4 novembre il était à Rome, d'où il écrivit à ses confrères les chanoines, sans doute pour s'excuser de ne pouvoir résider. Ceux-ci lui accordèrent un délai jusques à Pâques.

Mais Jérôme Aleander avait de trop hautes destinées pour se confiner dans l'humble église de Chartres: il donna sa démission en faveur de Jean de Tucé, le 14 décembre 1517⁶. Jean de Tucé ne résida pas plus que lui, et le 14 avril 1518, le Chapitre déclara la chancellerie en déport, faute de résidence⁷. Alors le légat Jérôme Aléander, nomma le 8 mai 1518, François de Tussé, parent du précédent, qui avait été chanoine à la

¹ *Cart. de N.-D.*, I, 25.

² *Mémoires de la Soc. Arch. d'E.-et-L.*, VI, 472.

³ *Cont. G.* 182, f. 137 v. 169.

⁴ Dom Liron, *Singularités historiques*, III, 71. — Voir aussi Brillon, cahier O, p. 21, aux archives, au mot Chancelier.

⁵ Brillon, cahier O, archiv. p. 21.

⁶ *Cont. G.* 173, f. 145 v.

⁷ Brillon, cah. O, p. 15.

place de Jean Maignon et résidait ¹. Main levée lui fut donnée le 28 juin.

Jean Nantier le remplaça le 14 juillet 1522. Né en 1488, il mourut le 24 octobre 1557, et fut inhumé chez les Jacobins. Chanoine au lieu de Jacques Faye, le 3 septembre 1511 ², prébendier de Saint-Aubin-des-Bois ³, le 30 juin 1520, prieur de Digny ⁴, curé de Saint-Espin, diocèse de Tours ⁵, il était de plus seigneur de Montainville et portait pour armoiries : écartelé au 1 et 4 de sables à 3 lézards de sinople ou au naturel au 2 et 3 d'azur, à 3 fanons cendres d'or. — Comme Mainterne, le Chapitre l'envoya aux assemblées d'Orléans et de Lyon ⁶. En qualité de chancelier, il revendiqua ses droits sur les écoles, exigea qu'on eût sa permission pour enseigner, aida la ville en 1542 à fondre les écoles de paroisse en un seul collège, et dans ce but défendit en 1557 d'en ouvrir une dans le cloître pour d'autres élèves que pour des enfants ⁷. Il aima beaucoup les enfants de chœur, et leur laissa en mourant 3 jardins près de la chancellerie, (dont l'un fut loué 40 livres en 1572), à la condition que les enfants chanteraient chaque vendredi à son intention le *Stabat* après Complies ⁸.

Le 5 janvier 1558, Nantier ayant résigné sa dignité en cour de Rome, *Jean Bourguyneau*, fut reçu chancelier ⁹. Chanoine, le 28 mai 1508, prieur du prieuré commendataire de Maintenon en 1517 ¹⁰, prévôt d'Auvers le 18 mai 1521, au lieu de Philippe de Mornay, échevin en 1539, il semblait qu'il ne dût point avoir de compétiteurs à la chancellerie. Cependant, *Gabriel le Seneux*, qui avait été sous-chantre le 19 novembre 1548, fut nommé chancelier par l'Ordinaire le 24 janvier 1558 ¹¹. Dans cette alternative, le Chapitre mit, le 26 janvier, la chancellerie en déport. Mais Gabriel le Seneux étant tombé malade, Jean Bourguyneau fut reçu de nouveau le 20 avril ¹². Le 2 mai on ouvrait le testament de son rival et le 23 mai on lui confirmait la jouissance de sa dignité. Il apparaît ensuite aux chapitres généraux de 1557 à 1564 ¹³. Le 4 décembre 1562, il offre une lampe de 6 écus d'or pour brûler dans les cryptes aux cinq

¹ *Cont. G.* 294, f. 8. — ² 294. — ³ 185, f. 301. — ⁴ 184, f. 293. — ⁵ 183, f. 340.

⁶ Brillon. cah. 0, p. 3. — ⁷ Cah. 0, p. 12.

⁸ *Cont. G.* 134, f. 227. — Brillon, 0, p. 21.

⁹ *Cont. G.* 294, p. 23. — ¹⁰ 185, f. 34. — ¹¹ 294. — ¹² 294, p. 23. — ¹³ 297, f. 41, 56.

fêtes de la sainte Vierge ¹. Il résigna la chancellerie, le 24 janvier 1563 ².

Son successeur fut *Marin de la Tour*, dont on ne sait qu'une chose, c'est que d'après le *Predicator Carnuteus* ³, il fut inhumé aux Jacobins en 1588. Viennent ensuite *Jérôme le Beau*, de 1587 à 1621 ⁴, *Félix Vialart*, chancelier jusqu'en 1622, *Pierre Fougeu* de 1622 à 1638, et enfin *Marin Le Maire*, docteur en théologie et curé de Saint-Aignan ⁵.

Mais il est inutile de poursuivre plus loin cette liste. Nous l'arrêtons à la fondation du collège, car depuis lors l'attribution scolaire du chancelier se trouve absorbée tout entière par le pouvoir épiscopal.

Comme on le voit les chanceliers avaient peu le temps de s'occuper des écoles. Ils restaient les agents du Chapitre, chargés de sa correspondance : ils le représentaient de temps en temps aux grandes assemblées : ils étaient délégués par lui *ad negotia ecclesiae* ; encore l'étaient-ils plus souvent en raison de leurs mérites personnels que des privilèges de leur dignité. On leur confiait le petit sceau, *absolutionum et relaxationum super excommunicatos auctoritate Capituli* ⁶, moyennant une certaine redevance qui était de 54 livres en 1505 et de 50 livres en 1515 ⁷ ; mais ils en étaient embarrassés : bien que quelques pièces scellées coûtassent jusqu'à 10 sols ⁸, ils le sous-louaient habituellement : en 1481 et 1482 ils le concédèrent à maître Bertheaud Cherbonneau pour 24 livres tournois ⁹ ; mais plus tard ils durent le louer à un prix presque égal à la redevance : c'est-à-dire à 50 livres environ. Ainsi, dès 1402, Baudaille le louait pour ce prix à Jean de Vico ¹⁰. Outre les revenus du sceau, le chancelier possédait la seigneurie de la chancellerie, située faubourg des Epars, et celle de Montainville et de Gasville. De plus le chambrier de Saint-Père lui devait en 1431, 8 paires de bottes de cuir, ou 15 sols par paire ¹¹.

Au point de vue scolaire, les chanceliers avaient une charge encore en vigueur en 1607, celle de prêcher ou de faire prêcher

¹ *Cont. G.* 507. — ² 294, f. 30. — ³ F. 248. — ⁴ 294, f. 41.

⁵ La série des chanceliers se continua jusqu'à la Révolution. Citons seulement l'érudit *Brillon*, au commencement du XVIII^e siècle, et le dernier de tous, qui fut le fameux abbé *Sieyès*.

⁶ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 257 v.

⁷ *Cont. G.* 340, f. 45. — ⁸ 162, f. 116 v.

⁹ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 257.

¹⁰ *Cont. G.* 461, f. 247. — ¹¹ 132, f. 213.

la Passion, le vendredi saint. Ils avaient aussi des droits sur la profession d'écrivain et sur les écoles de campagne et de ville. Ils pouvaient interdire le métier d'écrivain et le bailli leur confirma ce pouvoir en 1606 contre Nicolas Parfait, qui avait voulu l'exercer malgré leur défense ¹. Ils régentaient les écoles de campagne : l'un d'eux, en 1507, défendit à un maître de faire la classe à Dammarie, avant d'avoir été installé par le Chapitre. Mais ils perdirent peu à peu leur influence sur les grandes écoles : en 1461, le chancelier put obliger l'école de Saint-Père et celle des enfants de chœur à se limiter pour ne point porter ombrage à celles-ci : en 1515, Jean Nantier obtint la confirmation de ses droits à la direction des écoles et à l'approbation des maîtres ². Mais dès 1497 Esprit de Harville ne put faire sanctionner par le Parlement sa juridiction sur les écoles des Dominicains. Celles-ci et les autres purent impunément développer leur programme et augmenter le nombre de leurs élèves au détriment des grandes écoles. Les chanceliers, dans l'espérance de relever leur autorité scolaire, furent amenés à favoriser la fusion de toutes ces écoles particulières en une seule, qui succéderait, croyaient-ils, à leurs grandes écoles, et qu'ils dirigeraient eux-mêmes. Nous verrons à la fin de ce travail comment ils se trompèrent, et de quelle manière le collège mit fin à toutes les écoles précédentes, sans profit aucun pour le Chapitre et le chancelier, qui virent leur influence passer à la ville et à l'évêque.

CHAPITRE III

LES ÉLÈVES CHARTRAINS AUX UNIVERSITÉS

PENDANT LE XV^e SIÈCLE

L'affluence des Chartrains aux grandes Universités pour y gagner les grades donnant droit aux prébendes fut un effet et une cause de la décadence des grandes écoles. Les chanoines et le Chapitre poussaient beaucoup leurs protégés à fréquenter les hautes études. Le chevecier Guillaume Vallée, en 1463 ³,

¹ *Cont. G.* 132, f. 213.

² Rouillard, *Parthénie*, p. II, p. 96 v.

³ *Cont. G.* 171, f. 173.

donnait au chanoine J. Leguay, licencié en lois, « 40 liv. 10 s. de rente, pour l'entretenir à l'estude de Paris. » Jean Leguay, à son tour, donnait en 1491, 40 écus d'or à son neveu J. Pigeart, étudiant et régent à Paris¹. De même Guillaume de Beaumont, déjà licencié formé en théologie, soutenait (1464) son neveu, « Robert de Villereau, clerc du diocèse de Sées, pour la bonne amour et dilection qu'il a en lui et pour son augmentation et pour le tenir aussi aux escoles et lui quérir ses nécessités². »

Le chanoine Regnaut du Pont (1463) entretenait aussi Jean Chevalier, « escolier étudiant à Orléans³ » Le doyen Charles d'Illiers, en 1490, abandonnait les arrérages de trois années, et 6 tables decire qui lui étaient dues par Miles d'Illiers à cause de sa dignité décanale, à Thomas de Champs, étudiant à Paris⁴. Pierre Barandeu donnait aussi, en 1494, 40 sols à Etienne Ligier, écolier dans la même ville⁵, et Robert Duval cédait à son neveu, Jehan Duval, bachelier formé en Théologie, 11 livres 10 sols. Maître Jehan Verac, chanoine, accordait à « Jaquet Fabian, clerc escolier, demourant à Orléans, les dimes de vin de Jouy... pour lui quérir ses nécessités, livres et autres choses⁶ », et « Mesire Jean Guiot (1474), prêtre des draps de l'église de Chartres, gaigeait à Pierre Verac, clerc escolier estudiant en l'Université d'Orléans, la quantité d'un muy d'avène⁷. » En 1474⁸, « honneste personne Jehan Janvier, sergent du roy à Chartres, donne, cède et transporte à maistre Jehan Sarrat, maistre es ars, escolier estudiant en l'Université de Paris, la somme de 66 sols 7 deniers tournois d'une part et 16 sols 6 deniers tournois d'autre part... pour la bonne amour et affinité, etc., et aussi pour lui aider à avoir ses livres, vivres et autres nécessités audit estudiant. »

Il y eut encore beaucoup d'autres dons faits aux chanoines étudiants dans les Universités. Citons seulement ceux qui furent accordés à Colin Taillebois, écolier à Orléans, en 1475⁹; à Thibaut Chevillon¹⁰; à G. Roulle, également à Orléans, en 1477¹¹; à J. Warmes, par Jean de Lespinay, en 1479; à Jaquet Georges en 1480¹²; à Gervais Desfreux, écolier à Orléans, en 1481¹³; à Mathieu Sauvage, licencié en Droit, en 1482¹⁴; à Charles Mainterne, en 1509¹⁵.

¹ *Cont. G.* 178, f. 99. — ² 171, f. 473 v. — ³ 171, f. 437 v. — ⁴ 178, f. 51 v. — ⁵ 178, f. 200. — ⁶ 173, f. 63. — ⁷ 173, f. 107. — ⁸ 173, f. 120. — ⁹ 173, f. 180 v.; 174 f. 17 v. — ¹⁰ 173, f. 214. — ¹¹ 174, f. 116. — ¹² 176, f. 20. — ¹³ 177, f. 12. v. — ¹⁴ 177, f. 34. — ¹⁵ 182, f. 199 v.

Quelques-unes de ces donations étaient en argent, d'autres en nature. Ainsi Germain Guiart, marchand demeurant à Chartres, fit don « d'ung muy et ung minot de blé bon et marchant d'une part, et dix livres tournois et VIII sextiers d'orge, d'autre part, à maître Gervais Deffreux, maistre es ars escolier estudiant en Université d'Orléans... ce don fait pour le bonne amour, etc... et pour quérir livres et aultres nécessités. *Item* 100 sols et 10 sols tournois. *Item* demi muy de blé bon et marchant. »

En 1496, Jean de Roca légua une rente d'un muy de blé froment à 12 deniers au collège de Sééz à Paris¹. Plus tard Jean Groignet légua sur ses biens et sa maison une rente de quatre livres tournois pour aider et entretenir à l'étude en quelque bonne Université fameuse « deux escoliers enfants et descendants à toujours mais de ses nièces... jusqu'à ce qu'ils aient acquis degrés en faculté des arts ou théologie, décrets, loys ou médecine. » Le premier titulaire choisi par le testateur fut Pierre de Glatigny : les autres devaient être désignés par le plus ancien gradué de la famille.

Le Chapitre, de son côté, porta des décrets concernant les étudiants.

Il assura à chacun d'eux la perception de ses revenus. En 1426², il fut sur le point de condamner maître Olivier des Prés, qui avait commis une faute, d'aller aux écoles sans toucher ses distributions : mais, vu son repentir, il revint sur cette mesure. Il eut aussi en 1484 l'intention d'y envoyer l'enfant de chœur Nicolas Furet³ sur sa demande : mais l'affaire n'eut pas de suite. Elle se réalisa au contraire pour Robert, clerc de Gilles Mureau, en 1485⁴. En 1536⁵, il plaça un enfant à Paris, et l'année suivante il lui accorda 20 livres de récompense.

En 1562, à l'occasion d'une demande faite par François de Sansavoix, il rendit un décret mémorable⁶ sur la situation des chanoines étudiant dans les Universités.

« Le maître François de Sansavoix, notre frère et conchanoine, nous a fait représenter par maître Jean Guyon aussi notre frère et conchanoine, qu'étant encore dans l'âge de la jeunesse il désirerait vivement aller aux écoles pour y acquérir

¹ *Cont. G.* 178, f. 242. — ² 167, f. 20 v.

³ *Reg. cap.*, 1009/1, f. 143 v. — ⁴ F. 188.

⁵ Brillou, G, 340.

⁶ *Cont. G.* 297, f. 70 v.

la science, afin de pouvoir ensuite servir plus convenablement autant qu'il sera en lui cette église et ses intérêts. En conséquence, il demande au Chapitre de l'aider gracieusement d'une part des revenus et des fruits de sa prébende, pour qu'il s'entretienne et se procure les choses convenables à son état. Nous avons trouvé fort raisonnable cette requête ainsi faite, et nous désirons vivement que Sansavoix et les autres jeunes chanoines s'appliquent à l'étude des belles-lettres et fassent d'énergiques efforts pour que, remplis de sciences et de vertus, ils soient en mesure de servir honorablement notre Église, de conserver ses biens et ses possessions, de défendre ses droits, ses libertés et ses immunités. C'est pourquoi dans ce présent chapitre général, nous avons statué et nous ordonnons ce qui suit, pour le dit Sansavoix et les autres jeunes chanoines de notre Église, qui, ayant fait leur stage ou leur première résidence, ne seront pas encore constitués dans les ordres sacrés et seront incapables d'occuper leur place, si toutefois ils vont aux Universités pour cause d'étude de notre avis et consentement : ils recevront tous et chacun de notre part par l'officier des tailles de notre église, tant qu'ils résideront réellement dans l'Université de Paris, étudiant la grammaire et les arts, au lieu de tous les fruits et revenus quelconques de leurs prébendes qu'ils auraient pu gagner et percevoir par leur résidence personnelle et leur assistance, c'est-à-dire, au lieu des *grosse ethiquete*, des distributions manuelles, et sur les autres fruits de leurs prébendes une somme de 150 livres tournois par an.

Mais s'ils veulent étudier la Théologie dans cette même Université de Paris ou aller dans d'autres Universités fameuses pour y acquérir les sciences plus élevées, il leur sera délivré par l'officier des tailles une somme de 200 livres tournois par an, tant que ce sera notre bon plaisir et notre volonté et que par des lettres testimoniales du recteur et des Universités où ils seront, nous saurons comment ils profitent et s'ils y gardent une résidence continue et actuelle. Ils seront tenus de nous faire présenter ces lettres testimoniales chaque année ¹.

Quant à ces sommes, ils commenceront de les toucher à partir de la Nativité de saint Jean-Baptiste, pour le commencement de l'année où ils voudront commencer et continuer leurs études. Ces sommes leur seront payées par l'officier des

¹ Dans l'après-midi de la veille de Noël, f. 101.

tailles de notre église, chaque année, en deux termes, c'est-à-dire à la Nativité de saint Jean-Baptiste et à Noël, par moitié et également, le premier terme de ce paiement commençant à Noël chaque année.

Mais nous entendons que ceux qui, à partir de la Nativité de saint Jean-Baptiste, soit avant d'avoir commencé leurs études, soit pour les avoir interrompues, résideraient dans notre église et assisteraient au service divin, ne pourront prétendre, à cause de cette assistance à l'office, aux distributions tant en argent qu'en grain, et que tout cela sera compté dans les sommes de 150 ou 200 livres, de peur que, par le désir d'un plus grand gain, ils ne tardent de voler à leurs études, ou ils ne les interrompent trop fréquemment.

En même temps nous exemptons ces étudiants de payer les 20 livres tournois pour la maison canoniale qu'ils n'auront pas, la contribution des décimes, la quote pour les pauvres infirmes de cette ville, et toutes les autres dépenses : ils ne feront pas leur semaine : nous les dispensons de tout cela, tant qu'ils vaqueront sans fraude à leurs études, et que ce sera notre bon plaisir et notre volonté, comme nous l'avons dit. Et ce ne sera que provisoire, en attendant que nous en ayons ordonné autrement. »

Loin de retirer cette ordonnance le Chapitre la reprit à nouveau le 1^{er} juillet 1582 au Chapitre général, et la transcrivit sur le Registre ¹. Il s'appliqua toutefois à la préciser. Ainsi, en 1564, à la Saint-Jean, deux jeunes clercs chanoines, Claude Robert et Martin Cailleau, ayant présenté une requête au sujet de leurs études, il décréta ce qui suit : « Le Chapitre a statué que tous les chanoines qui ne sont pas promus à l'ordre de la prêtrise et n'ont pas atteint leurs 24 ans, doivent être dûment instruits et formés aux lettres humaines et aux autres sciences qui conviennent à l'état ecclésiastique, dans l'enceinte des plus notables collèges de l'Université de Paris. Qu'ils aillent donc dans l'Université de Paris, dans les autres Universités, et dans les maisons de ces Universités spécialement destinées à l'instruction des étudiants ². »

¹ *Cont. G.* 282, f. 78.

² Le 25 juin 1567, le Parlement confirma cette ordonnance. *Cont. G.* 131, f. 14 v. Il y eut ensuite différentes ordonnances capitulaires fixant la pension des chanoines étudiants en 1572 à 300 livres, en 1618, à 240, en 1684, à 400. *Cont. G.* 131, f. 21.

Quant à ces Universités, collèges, maisons, quant aux maîtres et aux professeurs, et à tout ce qui regarde l'instruction et l'éducation des chanoines étudiants, tout sera choisi, réglé et mis à exécution par le Chapitre ou ses mandataires¹. »

C'est dans cet esprit qu'il obtint d'Henri III deux bourses au collège de Navarre pour les deux plus grands enfants de la Maîtrise.

Aussi les élèves signalés pendant le XV^e siècle aux Universités sont très nombreux. Nous en donnerons la liste à la fin de cet ouvrage. On en compte près de 250. Nous avons pris leurs noms dans les *Registres capitulaires* et les *Contrats* du Chapitre, dans le *Registre de Sorbonne*, de 1445 à 1454, et dans les *Rotuli* des Universités d'Orléans, d'Angers, et de Paris, qui ont été gracieusement mis à notre disposition par le P. Denifle. On en voit quelques-uns à Poitiers, à Angers, à Montpellier, mais le plus grand nombre allait à Orléans et à Paris. Ils y étudiaient la Théologie et les Arts, mais surtout le Droit civil, le Droit canonique et la Médecine.

Quelques-uns devinrent régent, recteurs ou professeurs.

Tels furent, pour la Médecine : Raoul de Harbis, en 1403, Pierre Béchebien, plus tard évêque en 1450. Michel de Cologne en 1491, — pour le Droit, Raoul du Refuge, en 1413, l'évêque Miles d'Illiers et Philippe de Meslay en 1450, tous trois à Orléans : ce dernier fut inscrit au Nécrologe de saint Pierre du Puellier à la date du 25 août — pour les Arts, Gervais le Clerc en 1413, Guill. de Beaumont, vers 1440, J. Pigeart, en 1491, Jean Pelletier en 1492, Guil. Houvet, en 1494. Ce dernier fut aussi procureur de la Nation de France, et laissa une *Instruction épistolaire* qu'il dictait en 1510 au collège de Narbonne². On vit pour la Théologie J. Luquet, Henri Chiquot, Dominique Parvi, peu après 1400, Jourdan Morin, en 1410, J. Manchon, en 1412, J. Estombiers, en 1472, J. de Roca, en 1475, Michel Mainterne, en 1491. Nous ne parlons pas des professeurs du XVI^e siècle, tels que Claude Bourbon, le poète, Pierre Dinocheau, professeur au collège du Plessis en 1519, Jean Boulaize d'Arrou, professeur d'hébreu au collège de Montaigu, etc., etc. D'autres furent élus recteurs de l'Université de Paris, comme Etienne du Refuge, en 1487, et Robert Bouchigny, en 1523. Jean Mignon fonda, vers 1400, le collège de son nom : de même l'abbé

¹ *Cont. G.* 297, f. 93,

² D. Liron, *Bibl. chart.* 138.

de Saint-Jean fonda celui de Tonnerre et Jean de Roca fit une rente à celui de Séz.

D'autres enfin se firent un nom illustre. Renaud de Chartres, chambrier en 1414, devint archevêque de Reims et chancelier de France, sacra Charles VII et réhabilita Jeanne d'Arc, en cassant la sentence indigne portée contre elle par Pierre Cauchon, qui, avant d'être évêque de Beauvais, avait été chanoine de Chartres et professeur de Sorbonne. Hugues Lenvoisie, docteur en théologie, doyen de Rouen, ambassadeur près des Papes, qui contribua tant à la cessation du schisme, Nicolas de Clamengis, qui commença la renaissance des lettres. Guillaume Fillastre, cardinal archevêque de Reims, géographe, traducteur de la *Cosmographie de Ptolémée* et des livres de Platon, étaient aussi chanoines de Chartres.

Les évêques de ce temps furent presque tous très instruits : Jean de Montaigu, de 1390 à 1396, donna plusieurs beaux livres à Jean, duc de Berry, frère de Charles V¹. — Jean d'Augerant était versé en Droit civil : il est souvent cité. — Martin Gouge, (1406-1415) était grand orateur et grand financier : il fut chancelier de Charles VII avant Renaud de Chartres. — Philippe I^{er} de Boisgiloud, (1415-1418) était licencié en Droit. — Thibaud Lemoine (1436-1441) était docteur en Droit civil et canonique.

Mais nous renonçons à citer tous les chanoines et évêques savants du XV^e siècle, soit parce que les uns ne résidèrent point à Chartres, soit parce que les autres n'y firent point leurs premières études. De même nous ne citons pas tous ceux qui furent conseillers du roi, parce que la liste en serait trop longue et que nous sommes peu renseignés sur leur science du Droit.

Ceux qui suivent ont plus d'importance. *Pierre Béchebien*, qu'il faut distinguer d'un de ses frères, archidiacre de Dreux dans l'Église de Chartres, avait été médecin de la reine de Navarre, doyen de la Faculté de médecine à Paris, (6 novembre 1417), trésorier de la sainte Chapelle, prévôt de Normandie, archidiacre de Dreux ; il fut élu évêque en 1443. Il légua 7 livres de médecine sur chacun desquels on lit cette note : *Ce livre a esté donné pour estre en la librairie de l'Église de Chartres par les exécuteurs du testament de feu R. P. en Dieu,*

¹ Inventaire et prises des livres de Jean duc de Berry... Crapelet, 1830, p. 91. 96.

Mons. maistre Pierre Bechebien, en son vivant evesque de Chartres ¹.

Miles d'Illiers, si connu par son amour des procès et ses singularités, était docteur en Droit et le professa à Orléans vers 1450 et à Paris jusqu'en 1463. Il publia, en 1481, des *Statuts* pour son diocèse. C'est de son temps que le chanoine *Pierre Plume* fit imprimer chez lui en 1482, par *Dupré*, le premier Missel chartrain, puis le premier Bréviaire. Le pénitencier *Remi*, licencié en Droit, fit un *Manuel des Sacrements* et un petit *Missel*, extrait du grand, qu'il dédia à l'évêque. Il prit pour imprimeur, Jean Higman de Paris, pour éditeur, Jean Raulet. Miles était l'ami des humanistes, comme Robert Gaguin, qui lui adressa une poésie, et des rois qui l'envoyèrent plusieurs fois en ambassade, à Rome et en Allemagne. Son successeur et son neveu *René d'Illiers* (1492-1507), était aussi licencié en Droit civil et canonique, et fut l'instigateur de la reconstruction du clocher neuf ².

Arrêtons-nous un instant sur *Henri Chiquot* et *Parvi*. Tous deux étaient condisciples du chancelier Gerson et du cardinal Pierre d'Ailly... Dominique Parvi était même l'ainé du chancelier : il lui avait donné quelques leçons, avant de revenir à Chartres, où il apparaît comme chantre de 1413 à 1416. Plus jeune, Henri Chiquot passa ses examens pour la Théologie, sous la présidence de Gerson. En 1381 il soutint son *Principium* : nous l'avons encore : il a pour objet de recommander la science de la morale et fut prononcé chez les Carmes, le Dimanche avant la Saint-Martin d'hiver : il servait d'ouverture à un cours sur le *Livre à Nicomaque*. En 1389, Chiquot achevait de copier toutes les *Questions* de Buridan sur le *Livre des Ethiques*. Il se mit ensuite au service de Louis d'Orléans et traduisit pour son compte la grande Bible en français. Enfin, en 1400, il prit son doctorat en Théologie au collège de Navarre. Bientôt après il revint à Chartres; il était chanoine en 1405, toutefois sans résidence. Mais à partir de 1407, il prit part aux séances capitulaires. Cette année-là, il demanda au Chapitre de commander un nouveau zodiaque et un nouveau cadran plus beaux que les anciens. Il accomplit, deux ans après, son stage dans la maison de J. Boudier, et fut nommé proviseur de l'Aumône : il assista aux chapitres de 1410, 1411, 1412 : en 1413 on l'appela

¹ Ce sont les nos 224, 278, 293, 393, 403, 406, 417.

² V. *Gallia christiana*, VIII.

utriusque juris professor, et curé d'Ulmaya, paroisse où il se fit remplacer par un prêtre nommé Jean Malepre. Chargé avec J. Luquet, en 1414, de rechercher un nouvel emplacement pour la Bibliothèque capitulaire, il choisit le premier étage de l'officialité du Chapitre. Enfin il mourut en 1416

Gerson, qui se trouvait alors au concile de Constance, écrivit une lettre datée du 7 septembre au chantre Dominique Parvi, pour lui faire connaître les dernières volontés de Chiquot. Au lieu d'anniversaire, celui-ci demandait l'établissement d'une fête annuelle en l'honneur de saint Joseph. Gerson nous apprend que son ami avait composé un volume sage et savant sur le mariage virginal de Joseph et de Marie. Dans ses *Josephina*, il répète que le culte de saint Joseph a pris naissance à Chartres, et, dans une lettre au duc de Béziers, il cite Henri Chiquot comme l'un des plus grands promoteurs de la dévotion à ce saint. Les exécuteurs de Chiquot laissèrent à la Bibliothèque de l'Église toute sa *Postille* de Nicolas de Liree n plusieurs volumes : on la possède encore (ms 321).

CHAPITRE IV

LES ÉTUDES A CHARTRES AU XV^e SIÈCLE

Les chanoines étudiants, de retour à Chartres, lisaient beaucoup et s'occupaient de livres. Ils les échangeaient ou les achetaient entre eux; d'autres fois ils les empruntaient ou les léguaient à la Bibliothèque capitulaire. Ainsi *Jean Portier*, un des secrétaires du Chapitre dès 1419, prévôt d'Auvers en 1433, sous-chantre en 1446, et qui dans son testament se dit *nourri pendant 58 ans des biens de l'Église*, laissa à la librairie, en 1428, une *Somme de Hugues de Saint-Victor* (n^o 331). Brillon assure aussi qu'il y déposa en 1439 les *Épîtres d'Ive de Chartres* qu'il tenait de Nicolas Avennes, prévôt d'Ingré. Avant lui, *Jean Sarradin* (en 1410 il était sexagénaire) acheta de *Jean Lecomte (Comitis)* une *Légende dorée* de Jacques de Voragine qui se retrouve encore dans la Bibliothèque.

Jean du Bois, signalé de 1400 à 1415, possédait un *Recueil de Sermons* en l'honneur de la Sainte-Vierge assez intéressant.

Richard Le Bel, qui fut sous-maitre des enfants d'aube, leur maitre en 1428, puis pénitencier, légua une *Summa Guillelmi Britonis super expositionem diversorum vocabulorum Bibliae* (n° 351).

Guillaume Grélier, licencié en Droit canonique, chanoine de Chartres, prévôt de Normandie, en 1474 ¹ et cardinal, donna une petite Bible et un Bréviaire : en 1440, il emprunta les *Sentences de Pierre Lombard* (n° 247) : en 1461 il avait laissé au couvent de Saint-Victor le man. 14.851 du fonds latin ².

D'autres firent don d'ouvrages de *Médecine* et d'*Histoire naturelle*. Nous avons déjà parlé du legs de *Pierre Béchebien*.

Laurent Tuménil, signalé de 1413 à 1419, donna les *Opuscula medica* de Galien ³ (n° 286) et d'Hippocrate avec le *Liber Canonum* d'Avicenne (n° 313).

Les livres de *Droit* étaient toujours appréciés. Nous avons vu Jean Boudier faire présent d'un *Speculum Durandi* qu'il avait acheté à Gérard l'Escrivaing (n° 267) et son contemporain Jean Barre acquérir aussi de Jacques Biderel, promoteur de la Curie, un *Speculum judiciaire* (n° 268) et, en 1491, des exécuteurs de *Jean de Molendinis novis un Sacramentale Guillelmi de Monte Lauduno* (n° 327).

En 1401, *Robin le Godais* reçut de Pasquier Chalou, notaire de la curie épiscopale, le 6^e livre des *Décrets*.

Robert de Bellafago, chapelain de Saint-Serge et Saint-Bacche, vendit en 1408 un *Speculum judiciaire* à Nicolas Charron, d'abord chapelain de la Belle-Verrière en 1390, des Dix-Autels en 1392, fondateur de deux anniversaires à Saint-Piat, puis official du Chapitre et délégué à ce titre pour l'instruction de causes fort délicates (n° 266).

Enfin, en 1482, *Jean Gaboys*, clerc de l'Œuvre, céda une *Décrétales* de l'œuvre à Giles Prieur moyennant 100 sols d'or ⁴.

Quelques secrétaires composèrent des recueils de chartes. *Mathurin Belloys*, secrétaire de Miles d'Illiers en 1483, rédigea

¹ *Cont. G.* 173, f. 128 v.

² Cabinet des Mss. II, 222.

³ Les numéros entre parenthèse se réfèrent au nouveau *Catalogue des Mss.* de la Bibl. de Chartres.

⁴ *Cont. G.* 177, f. 97.

le *Cartulaire des privilèges du Chapitre*¹; déjà *Jean de Chartres*, prévôt de Mazangé en 1401, avait fourni la *Collectio diversarum litterarum et formarum Curiae romanæ*; il faisait ce don en 1460².

Mais le chanoine le plus bibliophile de cette époque fut sans contredit *Etienne Huvette*. On le voit aux chapitres de 1398 à 1419; en 1422, il laissa à la librairie trois recueils curieux de poésies françaises. Sur chacun d'eux on lit ces mots: « L'an de grâce 1422, maistre Etienne Huvette, chanoine de Chartres, donna à l'Église ce présent livre pour servir et mettre en la librairie de la dicte église. Priez pour lui et pour ses bien-fauteurs³. »

Si l'on marquait ainsi les manuscrits c'est qu'on en avait grand soin. Et il en fut de même après la découverte de l'imprimerie. Plusieurs fois, dans les Registres, nous avons été frappé de la manière minutieuse avec laquelle on décrivait les livres prêtés ou vendus, afin d'établir leur identité. Nous en avons un exemple très curieux, en 1527, à l'occasion des deux *Oribase*, actuellement conservés à la Bibliothèque nationale. Si ces deux manuscrits⁴, tous deux antérieurs à l'an mil⁵, furent, à la Révolution, jugés assez importants par dom Germain Poirier pour être emportés à Paris, on ne les estimait pas moins en 1517. On le verra par la description suivante qui en fut faite alors :

« Maistre Jehan de Lyon soubz diacre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Etienne de Boisgency, a eu et receu en présence de Messieurs les doyens et Chapitre de Chartres, absent, en la personne de... stipulant en ceste partie, — deux livres en parchemin escriptz en lettres de forme reliez chacun entre deux aiz couverz de cuir auxquelz pendent deux chesnes avecques lesquelles ilz étaient atachez au cinquieme pulpitre a senestre de la librairie de nostre église. Le premier livre en petit volume commençant on premier feuillet escript : « *Incipit prologus Oribasii super Amphorismos Ypocrathis. Quoniam, necesse est semper in omni libro quædam necessaria prædici, etc,* » et finissant en la darrenière ligne du darrenier feuillet escript et ataché à la couverture : *modo nimium frigida et calida*. En ce livre à VIII^{xx} XVII feuilletz escriptz et

¹ Bibliothèque de Chartres, Ms. 1162. — ² *Id.* Ms. 312. — ³ *Id.* Ms. 408, 419, 426.

⁴ Fonds lat. suppl. n° 10233. — ⁵ N° 1332.

XXIII cayers. Le second est en plus grant volume commençant en lettre rouge au premier feuillet : « *Incipiunt capitula libri primi Oribasii*, et après la cote des chappitres en deux colonnes, ensuit en lettre rouge : *Prohemium* et après ensuit : *Petis a me, Eunapi Karissime, ut manifestas sanitatum curas faciam tibi ad singulas passiones*. Et finissant en la darrenière ligne : *fuert eumdem feniculum cum aceto dabis bibere* : et au feuillet collé a laiz derrière est escryt : En ce livre IIII^{xx} IX feuilletz escriptz excepté le darrenier et onze cahiers. — Lesquels deux livres le dit maistre Jehan de Lyon a promis rendre et restituer a mesditz S^{rs} en ceste ville et église de Chartres dedans trois moys prochain ven. Et si par fortune ou autrement lesditz livres étoient perdus iceluy maitre Jehan de Lyon a promis paier à mesditz sieurs du Chappitre de Chartres la somme de *cent escuz* d'or soleil : dont et desquelles choses vénérables maistres Charles Gaigneon, prévost de Mazangey, et Nicole Raoulin, chanoines de Chartres, ont plegé et cautionné le dit de Lyon qui les a promis dédommagier¹. »

En 1415 on fit un grand nombre de reliures dont nous avons encore la liste et les prix². La *Summa Monaldi* ayant été volée en 1483, le Chapitre régla qu'on devrait demander la clef de la Bibliothèque au Chapitre et qu'on prêterait serment en recevant un livre.

Parmi les demandeurs, il y eut, en 1484 : J. Leguay, Nicolas Lormaye, Marcellin Faber, Jean Michon; en 1485 : Jacques Thomas, licencié en loys, Etienne Debast, Pierre Behebien, archidiacre de Dreux, Jean Petit, licencié en lois, Mathurin Gracian, aussi licencié. Il y eût même des laïques. « La veille de Noël 1471, le Chapitre accorda les clefs de la librairie à Mathurin Bouffineau, procureur du roi, qui prêta le serment accoutumé » : on dut refaire la serrure de la Bibliothèque en 1486 : ce qui prouve qu'elle fut très fréquentée.

Les particuliers faisaient aussi entre eux des échanges ou des ventes de livres, surtout de Bibles et de livres liturgiques : à la fin du XV^e siècle, beaucoup se faisaient éditeurs, imprimeurs, libraires. Ainsi en 1414, Jacques Baillet, curé d'Ymeray, vendit

¹ *Cont. G.* 481, f. 373, 30 juin 1517. Oribase fut imprimé en 1509. Le premier Oribase fut aussi prêté en 1536 à Marc Laurent, doyen de Saint-Wast de Bruges. *Cont. G.* 203.

² *Compte de l'Œuvre de la Cathédrale de Chartres, 1415-1416*, par M. L. Merlet, dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1889. Les relieurs ou « *escrivains* » étaient Nicolas de Verson et Yvonnet Paris.

une Bible à Thibaut Gousset pour 67 sols 6 deniers; en 1473 on en mit une engage. En 1391, *Petrus de Mercero*, vendit un Missel à Guillaume Deshayes pour 10 livres : en 1393, un Bréviaire romain coûta 3 saluts d'or et 20 sols. Jean de Moleyo, en 1412, légua une cithare et trois livres de chant. Jacques Prevost donna au curé de Thimert un Graduel; en 1417, Pierre Reinier, trésorier de Saint-André de Châteaudun, reçut, pour 8 livres tournois, de Michel Guille, un Bréviaire complet de cuir vermeil. De même en 1483, Pierre de Ris légua à Michel Chevallier¹ et Me^e Guillaume à Jean le Sénéchal, un beau Bréviaire.

A partir de 1480 on saisit la trace des libraires. *Pierre Plume* en 1482, vend à Mathieu Regnard de Ardeluto, pour 3 écus d'or, un Missel de parchemin². *Jean Rémi*, en 1489³, vend aussi des livres « écrits en lettres d'impression » à Nicole Le Goues pour 92 liv. tourn. ; en 1491 il cède pour 20 sols un Missel à Bernard Petit, curé de Marchéville⁴. En 1498, 1503, 1506, on voit *Raoullet Jouan*, libraire à Chartres⁵ : il vend en 1505 pour 9 sols 9 deniers à Jehan Dumoulin de Marville deux demi-temps de Bréviaire⁶, en 1506 il prend un apprenti de 18 ans et s'engage à lui enseigner l'art du libraire⁷. Enfin il donne un Missel à Thomas Coutant pour 40 sols, et à la fabrique d'Yèvres pour 6 livres tournois, un Missel, un Graduel, un Manuel (en 1508)⁸.

A ces marchands, joignons *Jehan Feugère*, enlumineur⁹ (1498), *Jehan Duménil*¹⁰, et *Jehan Foreau*¹¹, libraire et marchand à Chartres, en 1500 et 1510; puis *Pierre Basin*, en 1504, *Vincent Bouvet*, en 1508, tous deux maîtres parcheminiers. Mais au-dessus de tous, signalons encore *Pierre Plume*, qui fit imprimer deux magnifiques *Missels* et Jean Rémi, qui fit paraître un beau *Manuel des Curés*. En ce temps-là, on façonna un beau Missel exprès pour le grand autel : enfin l'on permit d'imprimer Oribase, et on aida Villiers dans son édition de saint Ive.

¹ Ms. 571 de la Bibl. de Chartres.

² *Cont. G.* 177, f. 113 v. — ³ 178, f. 31 v. — ⁴ 178, f. 81. — ⁵ 180, f. 32, 490 v. 630 v. — ⁶ 180, f. 634 v. — ⁷ *Id.*, 678 v. — ⁸ 182, f. 176 v. — ⁹ 180, f. 25. — ¹⁰ *Id.*, f. 260 v. — ¹¹ 182, f. 290.

CHAPITRE V

REPLACEMENT DES GRANDES ÉCOLES & DES PETITES PAR LE COLLÈGE PENDANT LE XVI^e SIÈCLE

On a vu dans les chapitres précédents quel tort faisaient aux grandes écoles de Chartres les petites écoles de la ville et du Chapitre, celles des Religieux et l'Université elle-même. Les unes et les autres leur soustrayaient une grande partie de leur clientèle. Si l'on ajoute à ces influences celle de la Renaissance classique, qui poussait les esprits vers des programmes nouveaux et une autre organisation scolaire, on comprendra que ces grandes écoles aient été, dès le milieu du XV^e siècle, très bouleversées.

Le chancelier qui en avait la garde voulut d'abord les protéger contre l'accaparement des écoles de Saint-Père et du Chapitre. En conséquence, il fit conclure entre les trois maîtres, Vincent Bichot, de Saint-Père, Simon Coignet, des enfants d'aube, et Jehan Lambert, recteur, une convention par laquelle ils s'engageaient à ne point admettre les élèves de leurs collègues sans leur consentement, à n'avoir pas plus d'élèves les uns que les autres, ou à se payer une indemnité fixe pour chaque élève en plus.

Voici d'ailleurs le texte même de ce très curieux contrat : « Comme d'ancienneté ait eu siège de grans escoles en ceste cité et ville de Chartres, et que Messieurs du Chapitre disent povoir avoir certaine quantité denfans sans préjudice desdits grans escoles en leur hostel des enffans daulbe, — l'abbé et religieux de Saint-Père en Vallée, en leur territoire povoir tenir escoles, — Monsieur le Chancelier de l'Église de Chartres protestant au contraire, — pour éviter tout plet et procès nourrir paix et amour entre les maistres desdites prétendues escoles et aussi pour le bien de la chose publique, chastement et introduction aux bonnes mœurs des enfans de ladite ville et cité de Chartres.

Aujourduy mil CCCCLXI le XV^e jour de novembre establis, maistres Vincent Bichot, Simon Coignet et Jehan Lambert, maistres desdits escoles ont traictié, consigné, pacifié et accordé en la manière qui ensuit :

Cest assavoir que nul desdits trois maistres ne recevra les escoliers lung de lautre sans le consentement, certification et satisfaction du maistre dont sera party lescolier et sans ce qui se soit informé de la cause du département dudit escolier.

Item lesdits trois égaleront les escoliers et celui qui en aura le plus, pour chacun escolier qui surmontera le nombre des escoliers de lautre, sera tenu de paier XV sols tournois, à partir entre eulx trois maistres, sans toutefois que les boursiers, les clerks et les demeurant, soit Messieurs de Chapitre, soit les chappellains, et des draps de la dite église, ne soient comptés au nombre des escoliers de maître Simon : et compteront lesdits maistres de trois moys en trois moys, et gaigeront la somme en quoi sera tenu lung à lautre, et bailleront sans faire fraude les noms de leurs escoliers lung a lautre, le jour et lan de quant ils vindrent, et quant ils sen alèrent, et compteront pour chacun escolier jusque à un moys, plus bas non.

Et si lung refusait à compter appelé des deux autres et à tenir toutes les choses dessus dites en forme et manière, appelés témoins, chacun desdits trois maistres veult et consent quil soit condampné paier, au profit de deux acquiescens à ce dit contrat et transaction, un marc d'argent appliqué au prouffit des deux aultres.

Et ne pourra lun desdits trois maistres révoquer ne par faveuou crainte, domme ne aultrement, ce présent contract ou transaction, sans que les deux se consentent sur la paine devant dite.

Et s'il advenoit que lesdits maistres Vincent ou Jehan Lambert eussent aucun desdits clerks des dessus dits, Simon pourra substituer et prendre autres lesquels ne mettra en nombre de venir a égalité avec les deux autres maistres dessusdits.

Et durera ce présent contract du jour de la saint André prochaine venant jusques à la feste de la Nativité saint Jehan Baptiste et d'icelle feste de la Nativité saint Jehan Baptiste jusques à trois ans après ensuivant, entiers et accomplis, obligant, etc., etc., *quemlibet eorum in utroque foro* ¹. »

¹ *Cont. G. 171, f. 3.*

Le chancelier voulait par cette entrave mise à la concurrence conserver aux grandes écoles la clientèle des jeunes gens et des adolescents. D'autre part, la chaire de théologal ou de lecteur qui fut alors relevée avec honneur par de savants titulaires, aurait pu retenir quelques clercs et les détourner d'aller chercher l'enseignement théologique aux Universités. Après un long intervalle pendant lequel on ne trouve aucune mention des théologaux, restaurés par Innocent VI au XIV^e siècle, on en revoit une série vraiment remarquable. C'est d'abord Jean Estombiers, *sacrae theologiae professor*, qui fut pourvu, en 1458, de la prébende théologale et se voit encore en 1467 et 1472. Le suivant, nommé par le roi, est Jean de Roca, docteur en théologie, il apparaît dès 1483. Viennent ensuite Michel Hérault (le 12 octobre 1496), Jean des Fosses (12 mars 1510), Gabriel Robillard (25 janvier 1515), Jean Godet (17 septembre 1522). Josse Clichtoue (12 août 1528), Pierre Merlin (24 septembre 1543), Louis Charpentier (18 juillet 1552). Tous étaient docteurs en théologie ; ils enseignaient trois fois par semaine de 7 à 8 heures, soit au chœur, soit à Saint-Piat ; ils commentaient l'Écriture Sainte pour le clergé. Le dimanche, ils prêchaient de 1 heure à 2 heures pour le peuple dans la grande nef.

Malgré leur savoir ils ne retinrent pas les écoliers près d'eux ; ceux-ci s'obstinèrent à courir aux Universités, ou bien à fréquenter les écoles des Religieux. Le chancelier Esprit de Harville, en 1497, intenta un procès aux Dominicains, prétendant qu'il avait juridiction sur eux et qu'il avait le droit de leur interdire la collation des grades théologiques. L'enquête faite à Paris prouva qu'ils les avaient toujours conférés, sauf la licence et le doctorat, et par suite qu'ils avaient droit d'enseigner la Théologie. De ce côté là encore, il n'y avait pas moyen de lutter contre la concurrence faite aux grandes écoles.

Jean Nantier fit encore en 1548 confirmer par le roi son droit de surveiller les petites écoles et d'approuver leurs maîtres ; mais il n'eut pas le pouvoir de les supprimer. Il lui fut seulement permis de s'opposer à l'ouverture de nouvelles écoles pour les études secondaires. C'est ce qu'il fit : une école voulait s'ouvrir dans le cloître, il lui ordonna de ne prendre que de tout jeunes enfants et de ne leur enseigner que les rudiments (1557).

Malgré ces précautions, les autres écoles secondaires déjà existantes étaient trop nombreuses et se nuisaient les unes aux

autres. Les rivalités engendraient les discussions entre les prêtres des paroisses qui tenaient chacun pour leurs écoles. Le mécontentement s'emparait de tous, et les études tombaient. Les laïques souffraient surtout de cet état de choses, car les clercs pouvaient facilement se joindre aux petites écoles capitulaires qui, grâce au Chapitre, se soutenaient vaillamment. Deux échevins furent délégués par la ville pour soutenir le chancelier Jean Nantier, dans le procès qu'il intenta aux écoles paroissiales (1542); ils auraient désiré, comme lui, en appuyer la suppression, ou du moins la fusion. Mais tandis que le chancelier voulait seulement faire échec aux curés qui repoussaient son droit dans les écoles, la ville visait plus loin et pensait prendre la direction générale des études. Elle réussit¹. En 1534, on fondit toutes les écoles en une seule; on mit à sa tête maître Hervé, avec le titre de principal; on lui adjoint deux régents et on lui alloua pour eux et pour lui 150 livres. Mais dès 1538 la ville se déclarait incapable de payer cette somme, et ne donnait que 100 livres tournois à Jean Leloup, successeur de maître Hervé. En 1542, elle ne versait plus rien; alors le collège se dissipa et les écoles particulières se rouvrirent.

Mais, lorsque les Etats d'Orléans eurent obligé les églises à fournir dans chaque ville une prébende préceptoriale, la ville reprit son projet. Le 15 décembre 1564, elle demanda à l'évêque, au Chapitre, au chancelier, d'assigner la prébende à un titulaire. A l'assemblée, composée de l'évêque, des chanoines et des échevins, qui fut convoquée à l'effet de le choisir, le chancelier fit défaut, voulant ainsi protester contre l'ingérence de la ville et de l'évêque, et réserver son droit exclusif de nommer le maître. Vainement les échevins proposèrent-ils à Louis Guillard de désigner le sieur Desfreux, préposé depuis plusieurs années à la direction des écoles. L'affaire ne put s'arranger. Charles Guillard voulut passer outre aux réclamations du Chapitre, et conféra la prébende à Guillaume Malherbaut, principal du collège de la Justice, à Paris, en 1565. Le Chapitre refusa de lui livrer ses revenus, et il fallut que le roi ordonnât au bailli en 1567 de les saisir pour les lui remettre. On négocia de nouveau, et, pour tout concilier, l'évêque nomma précepteur Diogène Lefèvre, chanoine agréé de ses collègues. Désormais,

¹ Lépinois, *Histoire de la Ville de Chartres*, II, p. 74. — *Registre des Echevins*, 3 octobre 1536, 20 novembre 1537, 5 juin 1537, 5 janvier 1538.

c'en était fait du pouvoir du chancelier sur les écoles. Ce pouvoir était passé tout entier à l'évêque en raison de la prébende préceptoriale qu'il lui appartenait de conférer, et à la ville, à cause des frais qu'elle s'était déjà imposés et qu'elle s'imposait encore. En effet, en 1568 elle leva 6000 livres sur les habitants pour le collège : en 1572, elle reçut de Jean Pocquet et de Michelle Haligre le Tripot de Chinche et y installa l'établissement. Le Chapitre présenta encore ses revendications en 1587, lorsqu'on rédigea les statuts; mais ce fut inutile et dès lors la direction resta aux mains de l'évêque, qui la garda jusqu'à la Révolution ¹.

Ainsi finit l'histoire des antiques écoles de Chartres : ainsi s'évanouit l'autorité scolaire du Chapitre et du chancelier. Il leur resta une certaine juridiction sur les écoles élémentaires, et spécialement sur l'école des enfants d'aube et sur les écrivains : mais ils n'eurent plus aucune action sur les écoles d'humanités, qui s'écartèrent de la Cathédrale et s'adaptèrent aux programmes nouveaux. Les temps modernes succédaient au Moyen-Age.

¹ Il établit trois classes, et déclara l'enseignement gratuit. Vers 1600, tout n'allait pas encore bien au collège, et l'on fit deux appels aux Jésuites qui refusèrent. En 1660, M^{gr} de Neuville adjoignit au collège les biens du pr^{eu}ré de Saint-Michel, fonda deux classes nouvelles, celle de la philosophie et celle des rudiments, fixa le salaire des nouveaux régents, et attribua une bourse de philosophie à perpétuité au plus intelligent des enfants de chœur. En 1767, le collège quitta le Tripot, et fut porté chez les Filles de la Providence, rue Muret : depuis 1804, il est chez les Cordeliers. — Cette nouvelle école était laïque : aussi vit-on les Génovéfains fonder en 1629 à Saint-Cheron un séminaire qui dura jusqu'au XVIII^e siècle, et M. Olier, en 1641, tenta d'établir un Grand Séminaire à Sainte-Foy.

APPENDICE

I

LETTRE DE « R. G. CARNOTENSIS COENOBII ABBAS. »

Bibl. nat., fonds latin 9376, fol. 89 v^o (fin du XII^e siècle).

R. G. Carnotensis cœnobii dictus abbas, R. Nannetice ecclesie satis honesto Rom[ane]si cautum esset archidiacono, quod tanto a tantillo excellentius digne potest optari.

Si scirem prudentiam vestram pondera et impedimenta curarum nostrarum non ignorare, mirarer et cum admiratione riderem, quod a me talia que mentis tranquillitatem requirunt et otium, voluistis postulare, cum notum habeatis mihi non esse scientiam, etiamsi vacarem, que sufficiat petitionum vestrarum ponderibus equa repensare. Videmini autem in postulatione vestra, quod vulgari proverbio solet dici, ovis ad capram lanatum proficisci; cum a dsit vobis subtilitas, ingenii copia, que volueritis, legendi assiduitas, cum omnium sexuum, conditionum et etatum hominibus [facultas] colloquendi, que etiam idiotam ad quolibet faciunt eloquentem, quid vobis debent conferre quem eloquentie doctrina triformis et plurima genera studiorum ab infante nutrierunt in juventute? Ad populorum correctionem et doctrinam, colligendis verbis non est insistendum sapienti, sed carnis munditie et honestorum morum et bonorum actuum sanctitati. Sepe enim verba, que in populum proferri debeant luculenta satis et instruendorum doctrine cœmpetentia colliguntur; sed cum jam expendi ceperint ac si nunquam fuerint injecta penitus ammittuntur. Nec debemus diffidere a promissione Veritatis «aperi os tuum et ego adimplebo illud» suo ministro fideli vocemque ejus audienti promittentis. Sunt tamen quedam quorum ad populorum allocutionem non est negligenda premeditatio, quorum ne videar ad postulata vobis penitus nichil rescribere, qualemcumque nociunculam generalem presentibus litteris insero. Scio tamen hec eadem vel potiora vestre subtilitati non deesse, sed sapienti gratiora solent esse sua sensa, cum alios a se in eis intellexerit non dissentire.

Opportet ergo virum concionatorem a quibus debeat populum deterrere vel ad que facienda debeat in allocutione exhortari precogitare, atque ad id efficiendum res animis movendis opportuniores adaptare. Quibus ut oportet inspectis, de verbo non est necesse esse sollicitum, quoniam rebus consequenter ordinatis

sponte se suggeret luculentorum copia verborum. Ordinabuntur autem rationabiliter et oportune si, qui citare sermonem intendit, causam celebritatis presentis quasi fundamentum prejaciat, ita tamen ut capitulum divine auctoritatis, cujus explanatione docibiles reddat et attentos dicendis, in exordio ponat. Reddita autem causa celebritatis, subsequatur ejusdem per ostensionem sue dignitatis et utilitatis quam prebet sane suscipientibus commendatio; deinde subsequatur rerum et factorum que commemorari convenit narratio. Ipsarum autem rerum forme, qualitates et efficacie factorum vere modi diligenter inspiciantur et ex ipsis, prout dictaverit ratio, ad vitia que intendit eradicare vel ad virtutes quas desiderat plantare, similitudines eliciantur, prout dictaverit ratio; ideo dixi, quia non est uni intellectui inherendum, sed secundum varietatem qualitatum et aliorum que dicta sunt, varios intellectus ex ipsis elicere accomodos ad id quod intendit efficiendum. Nam, ut ait beat. Augustinus, utile est ut divinis Scripturis quas exercitationis nostre causam Deus esse voluit, multe sententie que sane fidei doctrineque concordent, dicantur et propter hoc, qui sapiunt non ad intellectum alicujus expositoris in his que tractant astringuntur, sed sicut negotio suo convenire cognoscunt, res quas commemorant sive facta rationaliter exponunt. Et ideo, sicut diximus, res vel facta que memorant per formarum et qualitatum et efficaciarum et modorum inspectiones, usque adeo debet revolvere, donec rationaliter pateat in ipsis posse cognosci quod intendit ammonere; cum autem hoc ordine ad quam tendebat vitiorum reprehensionem, vel virtutum commendationem descenderit concionator, si valet, et si vitiis indignatur, et de virtutum absentia dolet, debet vocem juxta animi sui qualitatem mutare, et ad indignitatem et inhonestatem vitiorum, ad dignitatem et honestatem virtutum demonstrandam, totum impetum disputationis quasi torrentem, per montis convexa devolvere, occasionesque que in vitiis miseros retinere videntur disputando diluere, impedimenta vero que ad virtutes exurgere non sinunt, quasi torrens, obstantia ratiocinando precipitare.

Ad hec utriusque Testamenti competentes sententias Patrumque nominatorum dicta decens erit commemorare, exempla que omnigena et similitudines que ad deterrendum vel ad excitandum congrua videbuntur, prout expedire judicabitur, accumulare, tum tormenta malorum aggeranda, tum gloriosa premia sanctorum predicanda; tum exclamationes cum indignatione cur virtutes aspernamus et fugitivis et inhonestis et damnabilibus oblectamentis irrectimur; tum increpationes, obsecrationes, concitationes cu a vitiis discedere non festinamus et ad virtutes assurgere que felicitatem mereantur eternam pigritamur. In quibus ubi sufficienter immoratum videbitur, quod solet frequens gemitus populorum indicare, tum congruum erit predicatori modum

vocis, ad morem fluminis jam per plana currentis, humiliare et per desideria supernorum et benedictiones et orationes, ut ad ea pertingamus, sermonem finire.

Hec que dixi exempli gratia in una petitionum vestrarum vobis ordine quo dicta sunt, ostendere studuissem, si non prohibuissent temporis impedimenta et vos his potiora satis intelligere cognovissem. In his quoque stultum apparere me ipsum iudico, qui urbanum rusticus, sapientem indoctus, eloquentem pene mutus, erudire presumo. Sed ad hec me fecit audacem benivolentia, malens sicut vulgo dicitur mea vituperari, quam me petitionis amici neglectorem esse et invidia maculari. Invidus enim apparerem si quod possum et quantum possum absque detrimento meo rogatus amico denegarem.

VALETE

II

CORRESPONDANCE DE DEUX ÉLÈVES DE FULBERT

SUR DES TEXTES DE BOËCE RELATIFS AUX TRIANGLES ET AUX PIEDS

(Bibl. nat. Ms. lat. 6401 f. 1 v.)

(Cette correspondance est très intéressante pour l'histoire des Mathématiques. Nous la publierons peut-être un jour in extenso. Nous donnerons seulement ici la suite des lettres, avec les extraits utiles à l'histoire générale.)

RAGIMBOLDO COLONENSI PRESBITERO

RADULFUS LEODICENSIS M.

Domino R. Colonensis ecclesie generalissimo scolastico, R. Leodicensis particularis et infimus, solum quod melius.

Requisisti quomodo triangulus, cum constet tribus angulis, duobus quoque rectis. Quod, quantum cum fratre meo *Odolfo* conjectare potui, et nisi fallor, quod non puto, tibi rescripsi. Quippe apud kari pectoris secretum nichil nescio.

Aritmethica constat auctoritate, omnes figuras in triangulum resolvi posse, quarum quadratos rectos angulos habere manifestum est. Et quia triangulo quadratus inter multiformes figuras habetur continuus, videamus an per quadratum possit illuminari, si quid in triangulo habetur obscuritatis.

Quadratus qui III^{or} continetur lineis, III^{or} rectis constat angulis. Cui, si per oblicum linea angulariter fuerit ducta, in duobus dividitur triangulis.

.....

Quod quia superius comprehensum est, prout potui, et quia subtilius mente potest tractari quam litteris approbari, tue diligentie examinandum reliqui. Quod si forte requiris, cur superius quadratum diviserim, ut monstrarem tibi naturam trianguli, respondebo paucis : quia in *Cathegoriis* unde questio processit, quavis sententia caligante, tamen ad solvendam eandem dubitationem, *Boetius* et quadratum apposuit, et in triangulum ressolvit, cujus auctoritatem immitati, non longe sumus exorbitati. Et quia, in eadem ratione, *Boetius*, posito quadrato, alium jubet dupplum fieri, si placet, ne graveris rescribere nobis, qualiter in mensuris, et quibus laterum proportionibus, quadratus quadrato duplex possit fieri: quod est facile in numeris.

RAGIMBOLDUS COLONENSIS RODOLFO LEODICENSI

Leodicensi ecclesie magistro speciali, R. Coloniensis ecclesie filius tenellus, utriusque sui hominis pro posse generalissimos famulatus.

Grates tibi dignas habeo, si pluris nequeo, quia tantum laboris, non adeo ipsius questionis ignorantia, (apud te quippe nihil ejusdem generis latet) quantum inscieie mee inquisitione et prece voluisti subire, et me, in quibus sepe offendam certificare. Sed, ne offendaris, queso, si de eodem preposito, que adhuc me fugiunt verecundius a te quero.

Proposita est igitur questio, secundum id quod *Boëtius* scripsit in *Cathegoriis*. Scimus triangulum habere tres interiores angulos equos duobus rectis. Satis protulisti qualiter duo recti anguli, integer unus, et alter divisus, adequentur toti forme trianguli. Movet autem adhuc me, quod hibi scriptum est, interiores angulos. Qui sint interiores? Omne enim comparativum refertur ad aliquid; et ad quid referatur: interiores? quid hibi habetur vel que sit diffinitio interioris anguli? Que ne graveris frater, ea que cepisti diligentia, mihi rescribere.

.....

Ecce habes, ut reor, in mensuris duplicitatem quam a me exegisti, et si in quibusdam oberravi, queso mihi rescribi. Sed quia mihi videtur difficile, ut in numeris quadrato possit duplus quadratus inveniri, ni desit aliquid vel supersit, et quoniam id facile in numeris esse proposuisti, precor, amice, qua interiori studeas diligentia mihi rescribere qualiter hoc possit fieri, ut quadrato queat in numeris duplus quadratus inveniri nihil remanente vel supererescente.

RODOLFUS REGIMBOLDO

Et si puto me adgredi, magis causa temptandi quam quod te lateat veritas hujus modi, ego contra nihil egressus a me ipso, ago quod soleo, rescribo quod sentio, quod dixi dico tibi et amico nihil nescio. Si quid habes melius rescribe, si nihil, his utere mecum. Igitur quia ad me litteras rescribere voluisti, tuas non gravabor denuo tibi remittere meas. Jocundum siquidem est amicis, si quando non possunt verbis, privata negotia conferre litterulis. Atque hec hactenus.

Petisti tibi rescribi de angulo interiori : sed non integre percipio sensum tue inquisitionis : sed, nisi fallor, cum *Boetius* dixerit « *angulos interiores* » tu queris qui sint interiores. Etsi nulli sint exteriores, queris cur addiderit exteriores. Quod si tua est hujusmodi interrogatio, quicquid inde me percepisse suspicor, tue petitioni rescribo.

.....

In fine tue cartule petisti quiddam impossibile, videlicet quadratum ut in numeris tibi duplicarem. Imposuisti etiam mihi quod hoc facile esse mandarem tibi. Nescio si manus in scripto peccavit, sed quod sciebam esse impossibile, stultior essem quam sim, si affirmarem esse facile. Nescio si feci, sed sic volui mandare tibi quod non est facile in numeris.

RAGIMBOLDUS COLONIENSIS MAGISTER

RODOLFO LEODICENSI MAGISTRO

Quia te percipio, que veriora nosti solvendo, mihi rescripsisse, quedam etiam dubitative nec definitive tractasse, karitas quam mihi habes et quam tibi custodio fides, propellunt me scriptis tuis respondere, et quedam subtilius in eis percontari et examinare. Nam quamplura me ibi movent que videor imperfecte videre.

Miror te dubitare de sensu inquisitionis mee, cum, ut apertius potuerim, ipsam propositionem et in ea questiones singulas proposuerim. Sic enim propositio fuit, ut *Boetius* in commento *Cathegoriarum* dicit : Scimus triangulum habere tres interiores angulos equos duobus rectis. Questio est qualiter interiores tres anguli duobus rectis sint equi, et qui sint interiores vel ad quod referatur : interiores, quod ibi habetur, an suum positivum ibi respiciat, an quiddam exterius querat. Admodum subtiliter et profunde dilectus noster dominus *Guazzo* tractavit super hac questione, cui, quia mihi non scripsit non meum arbitror respondere. Hoc autem novi Trajectensem episcopum *Adelboldum*,

ejus questionis nodum eodem sensu quo et Guazzo frater nodasse mihi dixisse. Atque hec hucusque.

.....
Atque hucusque: in dupli[ci] equalitate que tibi descripsi precor quo decipiaris errore mihi rescribi, quoniam a nobis in figurarum mensuris nequid inveniri.

.....
RODOLFUS RAGIMBOLDO.

Egregio scolastico R. suus, omnia karitatis obsequia.

Inter amicitiarum genera, que varias utilitates atque etiam voluptates vite mortalium afferunt, illud mihi firmissimum visum est constare, quod studio litterarum et philosophie glutino solidatur. Id, cum pluribus modis approbari possit, id interim a vobis petitum et approbatum velim, et quoniam hunc dilectionis modum nobis prescripsimus, ne eam intepescere sinatis, sed frequentius scriptis atque rescriptis cautius pro[mo]veatis. Non parum enim questus parturiet nobis usus atque exercitatio scribendi, maxime si res scrupulosas et a natura involutas proponere invicem curemus, et easdem amore veritatis, non concertandi studio, explicare conemur, quale illud est quod in libro cujusdam geometrie legisse vix recolo, de pedibus rectis, quadratis, atque etiam solidis, quorum omnium expositionem memorie labes oblivio abstulit. Proinde vestram super his sententiam vehementer oro, aut, si est penes vos, de hujusmodi rebus paulisper ad nos dirigatis. Astrolabium misissem vobis judicandum, sed est nobis exemplar ad aliud construendum, ejus de scientia si quid affectatis, ad missam sancti LAN. non vos pigeat advenire, forsitan non penitebit. Alioquin videre tantummodo astrolabium non magis juvabit, quam lippum piete tabule fomenta podagra.

Specialius docto et noviter constituto scholarum magistro AR. ejusque fidelitatis karitativa.

Quod mihi scripsistis genus amicitie, Socratem inter et Platonem, Gregorium et Augustinum, si viverent, possent firmissimum computare. Qui, contemptis divitiis, nil eque studuerunt, ut ratione vivere, inquisitionique vere vite pro viribus scriptis et rescriptis incumbere. Illum modum vivendi mundus jam tradidit oblivioni, nilque ducit modo jucundius non dandis sed accipiendis magnis muneribus, idque sibi placet amicitie genus.

Quamvis ergo disponam citius ab officio scholarum cessare, dum XX annos vel plus eo desudem labore, non tardabo tamen scriptis tuis respondere, mea que si qua forte necessitas impellit

tibi dirigere, quia mihi semper jocundum fuerat istud genus amicitie. Deus ergo non sine gravi tuo labore dedit super omnes noviter ut tu constitutos magistros scientia plurimum excellere, ne graveris eos scriptis et rescriptis tuis respondere, a somno suscitare, sicque ingenium eorum ad interrogandum et respondendum fortiter incurrit. Nam pro summa ducam delectatione iudicium meum his controversiis interesse.

.....

Hec est nostra sententia super tua questione. Quod velit magister tuus dilectus noster dominus *Wazzo* super ea, vel tu ipse iudicare, ne graveris mihi rescribere.

Quod queris de triangulo, *Razegino*, fideli nostro tuoque vicino, scriptum et missum habeo, quodque ipsum tibi videndum tibi transmittito.

RAGIMBOLDUS RODOLFO, D. R. SALUTEM IN DOMINO

De geometricis pedibus bene admodum et vere disseruistis: *eadem quippe Carnoti positus, Albino* quodam auctore didici, et alia perutilia id genus. Quem librum occasione questionis conabar mutuari a vobis. Sed huic astutie percallide occurristis. Nam proposita questioni ita satisfacistis ut necesse non sit pro ea librum postulare. Jamvero frontate, quod aiunt, peto, ut aut ipsum si habetis aut ejusmodi alium quem *podismum* vocant transmittatis.

Nulla vero controversia fuit mihi de his cum *M. Wi*, sicut de triangulo nostis fuisse, in quo tametsi contemptus eram ipsius veritatis favere, cumulatus tamen gaudeo vos idipsum sentire.

Quid autem vult sibi illa resolutio in alios triangulos quidve adinet ad hanc demonstrationem, melius circumposito longilatero designatur: ibi promptius approbatur manentibus utrisque angulis sub aspectu, rectis videlicet longilateri et his qui sunt trigoni. Abstractoque de rectis angulis, quantum hinc et inde capiunt duo triangones anguli, quod amplius est, si conjunguntur tertio, indubitabiliter coequentur modo. Mea et vestra sententia, unum idemque habent nisi quod vestra inops est approbationis que potest in nostra facilius inveniri. Puto, in brevi alias a me litteras accipietis.

Scitis et caritative scriptis tuis occurrerem si admodum propinquo Romam itineri meo intentius non essem. In scripto meo, quod tibi direxeram de triangulo, mihi videtur, questionem non attendis, et propterea solutionem incaute reprehendis. Cur triangulum in alios triangulos solverim queris et solutionem tuam non ad hoc solvendum, sed ad non quesita reponis.

Totus enim pene fuerat tractatus meus cum amico meo

R. de interioribus angulis : tu autem nichil ferme de eis judicastis ; parte altera longiori...tionem duorum rectorum angulorum et trium acutorum confirmasti ut approbare qui essent interiores anguli, quique exteriores ; et secundum Boetium omnes acutos interiores ac hebetes exteriores dici, triangulum in alios triangulos resolvi. Est que in illo quod tibi direxeram scripto, cernere qualiter hoc possit fieri ; cum ibi triangulorum hebetis, id est, exterioris recti, acuti, id est interioris, inter se proportionem scriberem, omnemque rectum ad omnis equilateri trianguli acutum (de quibus imprimis nostra fuit questio) esse sesquialterum universaliter dicerem : miror te dixisse meam sententiam approbationis inopem, dum nostra, mea scilicet et tua, una et eadem, facilius in proportionibus quam in illa figura capiat approbationem.

Memini quidem quondam Carnotum sic transeundo venisse dominum Fulbertum, id (sic) loci episcopum, eandem tuam figuram cum expositione super nostram primam de triangulo questionem mihi demonstrasse, et post plures inter nos collationes, nostre sententie consensisse. Posuit etiam ille descriptionem interioris anguli, sic : Interior angulus dicitur, qui suam perpendicularem intra tres lineas habet in triangulo. Cujus expositionem quoniam ille se recusando denegavit mihi querenti, quero a te mihi delegari, dum tu etiam aput illum, ut audio, esses ingentis exertitii.

III

LISTE

DES

CHARTRAINS GRADUÉS DANS LES UNIVERSITÉS

AU XIV^e SIÈCLE ¹

1299. Villain *de Ressonio* demande la permission d'aller aux écoles (R. C., 1007/1, f. 158.)

1300. Robert de Joigny fait la même demande en 1300 et 1305; il fut plus tard évêque de Chartres.

1301. Haymon de Provins, à l'Univ. de Paris, (*Cart. de N.-D.*, III, 53), *legum professor*.

1301. Pierre de Rochefort, (*de Rupeforti*), va aux écoles (1301-1310) : il était vicomte et fut plus tard évêque de Langres († v. 1330). (R. C. 1007/1, f. 158.)

1302. Renaud de Doucy (*de Duxiaco*), étudiant à Angers, de 1302 à 1305. (R. C. 1007/1, f. 159 v.)

1302. Jean Barbou, parent de Renaud Barbou, (R. C. 1007/1, f. 159.)

1302. Guillaume de Melun (*de Meleduno*). (R. C., 1007/1, f. 159.)

1303. Landulphe de Colonne : le doyen Thibault d'Aulnay, vont aux écoles, de 1303 à 1308 : de même Eudes de Saint-Sauveur, (R. C., 1007/1, f. 178 v.)

1304. Étienne de Saint-Fidèle.

1305. Jacques Ursi, fils de Mathieu, *de filiis Ursi* : Boniface VIII atteste qu'il avait étudié en 1305 et 1307 au *studium generale* de Rome.

1305. Etienne *de Pileo*, prévôt de Mazangé, si souvent cité dans les lettres des Papes.

¹ Cette liste a été faite à l'aide de trois documents principaux : des Registres Capitulaires (R. C.), des Contrats du Chapitre (G.), et du Registre de l'Université (R. S.), pour la nation gallicane (années 1444-1455). Nous avons aussi utilisé les *Mémoires de Laisné*, t. XI, (Bibl. nat. 24134) et le *Chart. Un. Par.* MM. Denifle et Châtelain, et les *Statuts et privilèges des Universités*, de M. Marcel Fournier. Quelques personnages sont nommés plusieurs fois, parce qu'ils sont restés de longues années aux écoles, et ont été signalés à divers intervalles. Tous ou à peu près sont chanoines de Chartres.

1305. J. de Jessia qui joua un grand rôle dans la querelle de l'évêque et du Chapitre.

1305. Gui de Sarcelles, chanoine de Péronne, à qui le pape donna une prébende le 11 juillet 1298.

1305. Guillaume *de Ordone*.

1305. Pierre le Riche, sous-doyen en 1305, 1308, 1310 : il demande d'aller aux écoles (R. C. 1007/1, f. 159.)

1306. Geoffroi de Vendôme, enfant de chœur, envoyé par le Chapitre (R. C. 1007/2, f. 49, 64 v et 189.)

1306. Ponce de *Podemniaco*, doyen de Brives.

1307. L'archidiacre de Pinserais. — Nicolle Albert. — Raoul de Chevry.

1309. G. d'Amboise, chapelain de Clément V. (R. C., 1007/1, f. 153.)

1310. Rostagno Gantelmi; Clément V, le 29 mai 1310, lui accorde de toucher ses fruits pendant les trois ans qu'il passera aux écoles. (R. C., 1007/1, f. 153.)

1310. Raymond de Paris; Clément V, le 28 octobre 1310, lui fait la même faveur : on le voit encore en 1311.

1310. Le vicomte *de Placentinis*. [R. C. 1007/1, f. 154].

1311. G. de Rupistagno, et Thomas de Janua, chapelain du Pape, tous deux à Toulouse; le second présente une lettre du gardien des Frères Mineurs. (R. C. 1008/1, f. 33.)

1311. Hugo de Sarra (R. C. 1007/1, f. 154.) — Louis de Warms. — P. de Guisyaco. — Robert de Marigny, frère d'Enguerran. Le Pape lui écrit le 8 février et le 30 août 1312, il lui accorde une dispense de trois ans pour aller aux écoles.

1311. Gailhard de la Motte, archidiacre de Narbonne, puis cardinal. (R. C. 1007/1, f. 154.)

1312. Jean des Monts, chancelier, (lettres du Pape du 21 avril 1312.)

1312. Alnard Othon; il était à Orléans : dispensé de prébende par le Pape, le 6 juin 1312, et par le Chapitre en 1319. (R. C. 1008/1, f. 70 v.)

1312. Jean Breton, chapelain de Saint-Pierre aux Cryptes, qui resta aux écoles jusqu'en 1328 [R. C. 1007/1, f. 196].

1312. R., archidiacre de Blois (R. C. 1007/1, f. 154).

1314. Barthélemy *de Trebis* (de Trèves), présente une lettre de l'évêque de Terracine, attestant qu'il a étudié la théologie.

1315. Les curés dont les noms suivent (R. C. 1008/1, f. 121), obtiennent tous ensemble du Chapitre, le mercredi, fête de Saint-Barnabé, la permission d'aller aux écoles : Jean de Cloys, curé de Bigennes; Etienne Cordelli, curé de Saint-Arnoul, près Courville; Jean de Nacellis, curé de Saint-Georges de Suocampo;

Denys d'Ablis (*de Abluis*); Gui du Châtelet (*de Castelleto*) sous-diacre, curé de Sours; Roubert de Soulers, curé de Sainte-Anne de Bullou (*de Bulloto*); Étienne de la Broce (*de Brocia*), curé de Coulombs; Jean de Saint-Vrain (*de Sancto Verano*), diacre, curé de Sainte-Marie de Nogent-le-Rotrou; Raoul, curé de Soizé; Frère Jean de Aranis? prieur de l'Isle (*Insula*); Jean Vanige, curé de Mantes (*Medunta*); Pierre de Marcel (*de Marcello*), curé de Béville; il alla au service de *Pierre de Capis*, professeur en lois; Guillaume, dit Quarreau, curé de Saint-Jacques de Houdan; le curé de l'église de Malorepastu.

1318. Guillaume Grand-Houx, enfant de chœur. (R. C. 1007/2, f. 9).

1323. Jean de Moreto, enfant de chœur, élève à l'Université de 1325 à 1328.

1327. Gui de Mesnilio, étudiant à Paris. (R. C. 1008/1, f. 142 v., *Chart. Univer. Par.*, II, 208).

1328. Bertrand de Cardillac, élève de Montpellier (R. C. 1008/1, f. 153, 260): conseiller du roi en 1343 (L. XI, 158).

1328. Jacques L'Agneau, élève à Paris de maître François du Châtelet: en 1349, il était maître ès arts et en médecine.

1328. Pierre de l'Isle. (R. C. 1008/1, f. 150).

1329. Guill. *de Cynériis*, à Toulouse, bachelier. (R. C., 1008/1, f. 162 v).

1329. Robert de Bologne, à la faculté des arts. (R. C., 1008/1, f. 162).

Jean de Paris. — Jean de Beauce. — Jean de Chartres, aux écoles, de 1329 à 1336.

1322. Simon de Saint-Cloud, mort en 1347. (R. C. 1008/1, f. 192, *Cart. de N.-D.*, III, 118, 199).

1336. Aubert Ascelin (R. C. 1008/1, f. 209, 211) devint conseiller du roi. (L., XI, f. 158).

1336. Jean d'Augerant, chan. de Chartres, et Guil. Lamy: tous deux furent professeurs à Orléans, tous deux évêques de Chartres.

1337. Jehan Behuchet, étudiant en lois, à Orléans. (R. C. 1008/1, f. 212 v., M. Fournier, I, p. 92.)

1342. Colin de Moutiers, enfant de chœur. (R. C. 1007/2, f. 164.)

1343. Le *Rotulus* d'Orléans, 22 août, demande un canonicat pour Etienne Roger, *utriusque juris doctor*, quoiqu'il soit déjà curé de Hilaire-de-Nogent, (Marc. Fournier, III, 451).

1344. Ph. de *Marsiliaco*, *legum professor*, (L., XI, 158): en 1353, il est dit *legum doctor*, et commensal du cardinal Bernard de Saint-Eustache (*Id.*, f. 163 v.)

1344. Pierre Poneelli, étudiant en théologie sous Pierre de

Croso, docteur et régent dans la faculté de Théologie, (L. XI, 158 v.)

1348. Guillaume Pontet, licencié en lois, (Cont. G. 151, f. 108 v.)

1349. Jean de Sallembien, maître ès arts et en médecine. — Gilles de Méry (*de Merriaco*); il se retrouve en 1362 dans la faculté des arts (*Chart. Univ. Par.* III. 82).

1349. Robert Mignon, dit Noël. (*Chart. Un. Par.* II. 600, 630, 635).

1350. Symon de Brosse, moine de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou : Clément VI ordonne qu'on le fasse maître. (*Chart. Un. Par.* III. 3).

1351. Pierre Bersuire, moine de Coulombs, est reconnu pour un vrai étudiant de l'Université de Paris et relevé de la sentence de l'official (*Chart. Un. Par.* III. 3.)

1352. Simon de Boissy (*de Buciaco*), chanoine de Chartres, Soissons, Noyon, Bayeux, étudiant en l'un et l'autre droit : il présente des lettres du roi en 1352 et 1355 (L. XI, 163 v.).

1352. Mathieu de *Breschia*, maître en théologie, aumônier du roi, présente des lettres royales (L. XI, f. 162 v.).

1353. Robert de *Corbeya*, maître à Paris (*Chart. Un. Par.* III. 18) : il demande un canonicat en 1362 (*id.*, p. 78). En 1365 on l'appelle ainsi (*id.* p. 127); *magister in artibus Parisiensis et in sacra theologia, qui tam legendo philosophiam quam theologiam, Parisius rexit per spacium 24 annorum bisque fuit interim rector. Un. Par. et ter nuntius ejusdem ad Sedem apost. et executus est mandata circa regem Franciæ et villam Par.*

Gui *Guidonis*, *professor utriusque juris*, et commensal du cardinal Audoyen, présente des lettres de sa part. (L. XI, f. 163 v.)

1353. Jean de Châteaudun, enfant de chœur, (R. C. 1007/2, f. 164.)

1354. Gui Rolland *legum doctor* : item en 1355 (L. XI, f. 159.)

— Pierre de *Dintanville*, *legum professor in Universitate Aurelianensi* (L. XI, f. 156).

1354. J. de Tournay (*de Turnaco*), étudiant en théologie, à Paris, présente lettres de l'Université. (L. XI, f. 162.)

1354. Etienne de Paris, *decretorum doctor*, présente aussi ses lettres (*id.*); de même en 1360, (L. XI, f. 161 v.); en 1363, il est maître des requêtes.

1355. Ascelin de *Salinis*, *legum professor*. (L. XI, f. 163 v.)

1369. Pierre de Palluau, licencié en lois. (R. C. 1007/2, f. 190, *Cart. de N.-D.* III. 104); il mourut en 1365.

1359. Guillaume Bragos, docteur en décrets, chapelain du pape, chanoine. (L. XI., f. 190.)

1360. Jean d'Auton, conseiller du roi, lic. en lois. (L. XI, f. 162).

1360. Robert de *Hilbraquis*, *legum doctor* (*id.*).

1362. L'Université de Paris sollicite un canonicat à Chartres pour *magister Hebertus de Sarcellis, doctor decretorum, licentiatus in legibus, ac magister in artibus, decanus Facultatis decretorum*; il devint archidiacre de Vendôme, et commensal de Charles, archevêque de Lyon; signalé encore en 1369, (*Chart. Un. Par.*, III, 80, 126, L. XI, f. 162 v., 163 v.)

1362. Maître J. Maugart, du diocèse d'Arras, sollicite aussi (*Chart. Un. Par.*, p. 82.)

1362. Guillaume le Fèvre (*Fabri*). (R. C. 1007/2, f. 221.)

1363. J. Nicoti, chanoine et prévôt de Mazangé, docteur régent à l'Université d'Orléans. (L. XI, f. 163 v.); signalé aussi en 1369.

1363. Maître Renaud de Boissy (*de Buciaco*) étudiant en décrets à Paris, sous maître J. Galli, docteur régent (*id.*): il est signalé en 1369 (L. XI, f. 166 v.), et en 1370 comme étudiant en théologie à Paris.

1363. Gilles de l'Aubépine, conseiller du Chapitre (*id.*)

1363. Robinet Boucher (*Carnificis*) (R. C. 1007/2, f. 226.)

1365. Jean *Coqui, presb. doctor decretorum* à Paris, *Lemovicensis diocesis*, sollicite un canonicat à Chartres (*Chart. Un. Par.* III, 127).

1365. Jean Fillastre, sous-diacre du dioc. de Chartres, maître ès arts, à Paris. (*Chart. Un. Par.* III, 129.) : en 1379, (III, 248) il est dit prêtre, maître ès arts, étudiant en théologie, depuis près de 10 ans, et sollicite une prébende. On le retrouve en 1387 (III, 445); il avait été recteur de l'Un., et il étudiait à Paris dans la faculté de Théologie.

Girard de Magny (*de Magniaco*), étudiant en décrets, à Paris (L. XI, f. 164).

1366. L'archidiacre Ponce, chapelain du Pape et du cardinal Be-lois (R. C. 1007/2, f. 245 v.)

1368. P. de Dintenville, chanoine de Chartres, étudiant à Orléans. (L. XI, f. 165 v.); en 1369 il est dit docteur régent en la Fac. de Décrets. (f. 166 v.), conseiller et chancelier du duc de Bourgogne. (f. 167 v.); il fut évêque en 1375. C'est le même qu'en 1354.

1368. Jean de Savigny, chanoine, docteur en lois (*Id.* f. 165 v.)

1369. Jean Lefèvre, docteur en décrets, originaire de Paris, plus tard évêque de Chartres en 1380, et chancelier du duc d'Anjou en 1381, dont le journal est publié par Moranvillé (*Chart. Un. Par.* III, 564.)

1369. Richard Papin, de l'Ordre de Saint-Augustin, étudiant en décrets. (*Chart. Un. Par.* III, 611.)

1369. Guil. de *Veyraco*, clerc de Chartres, étudiant en décrets à Paris (L. XI, f. 166 v.)

1369. Jean d'Achères, clerc du roi dans la chambre des Comptes (*Id.*).

1370. Pierre de Reilhaco, licencié en lois, chanoine de Chartres, plus tard sous chantre, (*Id.* f. 167, 172 v.).

Hardouin de Bueil, chanoine de Chartres, étudiant en lois à Angers (*Id.*)

1370. Jean de Flavaeuria, chanoine de Chartres, étudiant à Paris. (*Id.* f. 167, 172 v.)

1370. Pierre de Croseto, *decretorum doctor*, chapelain du pape, (*Id.*) et auditeur du Sacré Palais (*Id.* f. 168 v.)

1372. Jehan de Bournazel, prieur de Saint-Martin-au-Val, très souvent cité dans le *Chart. Un. Par.* III, 348.

1372. Aycelin de Chantemerle, qui devint évêque de Rennes. (R. C., 1007/3, f. 27.)

1373. Jean de *Novo Castro*, étudiant en décrets à Paris, sous M^e Jehan Consoirs. (R. C. 1007/3, f. 32.)

1376. Pierre Robert, étudiant en théologie à Paris, chanoine. (L. XI. f. 168 v.)

1378. Le *Rotulus* d'Orléans (Fournier, III, 460) du 22 novembre 1378 à Clément VII porte :

— Guillaume Hervé, prêtre du diocèse de Chartres, licencié en décrets, officiel d'Orléans.

Estrivard, sous-diaere du diocèse de Chartres, licencié en lois, bachelier en décrets.

Etienne Scot, — —

Raoul du Refuge, clerc du diocèse de Chartres, maître ès-arts, étudiant en décrets.

Jean le Prêtre, — licencié en lois.

Pierre Broisset, — bachelier en lois.

Jean Rose, — —

Robert Goliot — —

chanoine de Soissons.

Pierre Trahet (*Trahete*) — —

Mathieu Durand, sous-diaere du diocèse de Chartres, bachelier en lois.

Nicolas *Martinelli*, clerc, sous-diaere de Chartres, bachelier en lois.

Jean Hervé, sous-diaere — —

Gilles le Roi (*Regis*), sous-diaere du diocèse de Chartres, licencié en lois, auditeur du Droit civil en 3^e année.

Jean *de Colle*, sous-diaere du diocèse de Chartres, licencié en lois.

Jean Poillecoq, prêtre — bachelier en décrets.

Pierre Teste [*Testis*], clerc, — —

Sanzio Daniel, clerc — étudiant en lois.

Jean du Bois [*de Bosco*] — —

Guill. Bertier [*Berterii*] sous-diacre de Chartres, étudiant en décrets : il avait fait déjà trois ans de Droit civil.

Jehan Fromond, clerc du diocèse de Chartres, étudiant en lois.

Robert Quantin, prêtre — étudiant en décrets.

Gilles de Moinville, clerc — —

Le *Rotulus d'Angers* (Fournier III, 499) présenté à Clément VII, le 26 novembre, porte :

Pierre Bertrand, d'Angers, docteur en décrets, scolastique d'Angers, sollicitant une prébende à Chartres.

Guillaume Sancier, clerc du diocèse de Chartres, bachelier en lois, ayant étudié deux ans les arts à Paris.

Jean Robillard de Chartres, clerc du roi, étudiant en Droit civil.

1379. Le *Rotulus* des maîtres parisiens (*Chart. Un. Par.*, III. 248.), porte :

Non régents : Monnard de Martigny, prêtre, maître ès-arts et en théologie, sollicite un canonicat à Chartres.

Docteurs en décrets : Vincent de Briendas, du diocèse de Lyon, docteur en décrets, bachelier en lois, sollicite à Chartres.

Dans la Faculté de médecine : Aubry *de Pratellis*, du diocèse Châlons, maître ès-arts et en médecine, sollicite à Chartres.

Dans la Faculté des arts : André de Saint-Cloud, bachelier en théologie, maître ès-arts, sollicite à Chartres.

Gilles le Gay, du diocèse de Chartres, maître ès-arts, étudiant en théologie, sollicite à Chartres.

— J. Beghin, prêtre du diocèse de Téroouanne, maître ès-arts, bachelier en décrets, sollicite.....

— Guil. Merte, clerc de Cambrai, maître ès-arts, licencié en Droit civil, bachelier en Droit canon, lisant actuellement les Décrets, sollicite.

1379. Robert de Bellofago, clerc du dioc. de Lisieux, maître ès arts, sollicite. (*Chart. Un. Par.* III. 270).

1379. L'autre *Rotulus* de l'Université de Paris, du 18 novembre 1378 et octobre 1379 (*Chart. Un. Par.* 279), porte :

— Salomon de Lesquelem, clerc du diocèse de Liège, docteur en décrets, bachelier en lois, sollicite une prébende.

— Nicolas Damoiseau, (*Domicelli*), maître ès arts, licencié en lois, bachelier en décrets.

— Simon *Grisonis*, du diocèse de Chartres.

— Jean *Bereti*, clerc du diocèse de Chartres, ayant étudié deux ans et plus dans la Faculté des Arts.

— Suppl. Vaussidory, clerc du diocèse de Chartres, étudiant à Paris dans la Faculté des Arts.

— Jean Viellet de Versigny, sous-diacre du diocèse de Laon, licencié en lois, bachelier en décrets, à Paris.

— Robert de Dangeau, (*de Dangello*), clerc du diocèse de Chartres, bachelier à Paris, en Droit canon, et de race noble.

— Robert *Burnelli*, prêtre, maître ès-arts, et licencié en Droit canon, à Paris.

— Barth. *Goulionte*, prêtre de Chartres, licencié en décrets à Paris, bachelier en lois, doyen de Soissons.

— Pierre Majoris, prêtre du diocèse de Chartres, bachelier formé ès-arts.

— Etienne de..... du diocèse de Chartres, étudiant en Droit canon, en sa cinquième année.

— Pierre *Ruffi*, prêtre de Chartres, étudiant en théologie.

— Jacq. Serpe, — — —
en 1386, (G. 155, f. 140.) on le dit chapelain des SS. Lieux-forts.

— Robert *Gruerii*, prêtre de Chartres, étudiant en théologie, ayant étudié 3 ans le Droit canon à Paris.

— Henri Chiquot, procureur de la nation Gallicane : en 1385, il est parmi les maîtres ès-arts : on le dit alors (*Chart. Un. Par.* III. 377, 381.) maître ès-arts, bachelier en théologie, étudiant à Paris. âgé de 30 ans environ.

1381. Etienne Brochard, (R. C. 1007/3, f. 58.) présente ses lettres d'étudiant. (*Cart. de N. D.*, III, 30.)

1383. Jean de Sarraponte, (R. C. 1007/3, f. 63, etc.) : il reste à Paris de 1384 à 1393. (L. XI, f. 170.)

1384. Pierre Guete (R. C. 1007/3, f. 70.) : on en parle souvent dans les *Registres Capitulaires*.

1385. Jean Luquet, (*Chart. Un. Par.*, III, 340), intervient dans le débat entre le chancelier et le recteur à Paris ; il est interrogé avec Henri Chiquot. p. 376.

1387. Le *Rotulus* du 3 juillet de l'Univ. de Paris (*Chart. Un. Par.*, III, 443), porte : Michel Prevost, (*Præpositus*), clerc du diocèse de Chartres, maître ès-arts, étudiant en décrets.

1388. Jean de Poitiers, (*Pictavis*), bachelier en lois à Orléans.
— Jac. Periers, étudiant à Orléans. (L. XI, f. 170.)

— Guillaume Fidele, étudiant à Paris, (*id*).

— Bernard de Magny, étudiant à Paris, chanoine de Chartres, (*Id*) devint prévôt d'Anvers et mourut en 1393.

— Dominique Parvi. (Bibl. nat. 15440). — Jean Aillot, étudiant à Paris. (*Cont. G.* 156, f. 137 v.)

1389. Jacques Bérault, licencié en lois, prévôt d'Ingré, à Orléans. (M. Fournier, I. 161.)

— Raoul du Refuge, (*de Refugio*), *utriusque juris professor*, à Orléans, (*id.*) : on le voit encore en 1395.

1390. Pierre de *Boyaco*, licencié en décrets, chanoine. (L. XI, f. 171.)

— Hugues de *Agrifolio*, étudiant à Montpellier, en 1410 ; à Angers. (L. XI, f. 171, 173 v.)

1391. Jean des Haies, licencié en lois.

1392. Sanzio Daniel, — (Cont. G. 157, f. 250.)

1393. Petrus Trovat, *legum doctor*, prévôt d'Auvers. (L. XI, f. 172.)

1393. Le *Rotulus* d'Orléans (Fournier III, 467), du 21 juin et du 9 août 1393, portant :

Parmi les *docteurs* : Raoul du Refuge : *Dicta vestra humilis et devota supplicat humiliter quatinus Radulpho de Refugio, utriusque juris Doctori, magistro in artibus, Carnotensis diocesis, rectori Universitatis ejusdem, ordinarie actu regenti in juris civilis Facultate, de beneficio ecclesiastico...*

Parmi les *licenciés* : Jean Hervé, prêtre du diocèse de Chartres, licencié en lois, bachelier en décrets.

J. de Colle, clerc du diocèse de Chartres, *in utroque jure licentiatus*.

Raoul Borléan, clerc du diocèse de Chartres, licencié en lois.

Michel Foulques, — —
étudiant en décrets.

Parmi les *bacheliers* : Nicolas Charron, âgé d'environ 22 ans, bachelier en lois.

Mathurin Gaillard, bachelier en lois.

Vincent Courtin, —

Jean Bonnaud, —

Parmi les *étudiants en lois* : Etienne le Tonnelier, et Guillaume Richard de Blois.

1393. Le *Rotulus* de l'Université d'Angers, 25 mars, signale Martin Gérard, clerc du diocèse de Chartres, étudiant en Droit civil : il avait appris pendant deux ans les Arts à Paris. (M. Fournier, III, 519.)

Dans le *Rotulus* d'Orléans (Fournier, III, 472) du 9 août 1393, on signale parmi les *licenciés* :

Jacques Périers de Chartres, licencié en lois.

Jean Rose, — — bachelier en décrets.

Parmi les *étudiants* : Nicolas Gilot, — Gilles Pelon (*Peloni*). — Jean Bidaud, sous-diacre.

1394. Le *Rotulus* adressé à Benoît XIII (Fournier, III, 474), les 19 et 25 novembre, par l'Université d'Orléans, contient encore

une requête pour Raoul du Refuge, qui déjà scolastique d'Orléans, prébendé de Saint-Sauveur de Blois, curé d'une paroisse du Mans, voudrait avoir une dignité à Saint-Martin-de-Tours.

Parmi les *licenciés*, il signale : Vincent de Saint-Denys, prêtre du diocèse de Chartres, licencié en lois, bachelier en décrets.

Jacques de la Reynaudie, *alàis* Béraut, étudiant en Droit, de Limoges, prévôt d'Ingré, dans l'église de Chartres.

Jean Hervé, prêtre du diocèse de Chartres, licencié en lois, bachelier en décrets (3^e année).

Jean de *Colle*, prêtre, licencié, *in utroque jure*.

Michel Foulques, clerc, licencié en lois, bachelier en décrets.

Jean de *Alba Spina*, clerc de Chartres, licencié en lois.

Robert de Beaufays (*de Bellofago*), maître ès-arts, licencié en lois, (4^e année) auditeur de Droit canonique. C'est lui qui, en 1408, vendit le *Speculum judiciale*, ms. 266, à Nicolas Charron, cité plus haut. Il se donne sur cet ouvrage comme curé de Saint-Pierre de Valleliis, près Bernay.

Henri de Estrivard, licencié en l'un et l'autre Droit.

Parmi les *bacheliers* : Mathurin Gaillard, clerc du diocèse de Chartres ; Jacques Périers de Chartres ; Jean de Hans, sous-diacre et curé d'Anet ; Denys de Janville ; Pierre *Testis*, sous-diacre ; Pierre de *Croyaco*, de Chartres ; Jean Jérôme, clerc du diocèse de Chartres ; Guill. du Jardin ; Guill. d'Anet, clerc, bachelier en décrets, étudiant en Droit civil ; Nicolas Gilot, bachelier en lois ; Vincent Courtin, bachelier en lois ; Jean du Val (*de Valle*), bachelier en lois ; Etienne le Haier, prêtre du diocèse de Chartres, bachelier en décrets ; Geoffroi le Vassor.

Parmi les *étudiants* en lois : Jean Malalent ; Jean le Grand (*Grandis*) ; Etienne le Tonnelier ; Gilet *Polonius* ; Jean *Uridanti* ; Jean de la Porte, clerc de Nogent-le-Rotrou ; Guillaume Richard ; Robin Porguat ; Nicolas *de Leone* ; Guillaume de *Aridano* ; Jean *Pelonii* ; Jean de la Mare (*de Mara*) ; Guillaume de la Mare (*de Mara*) ; Jean de *Bucheleio* ; Jean Courraillon ; Jean Gamele ; Jean de Rondello, maître ès-arts, bachelier en lois, pauvre et vieux.

Parmi les *étudiants* en droit canonique : Étienne Pelet ; Raoul de la Borde (*de Borda*) ; Noel le Roi ; Jean Foucher, religieux de Saint-Père ; Denys Georget, de l'ordre de Grammont ; Landri de Poinville ; Pierre Ourunu, religieux de Saint-Euverte d'Orléans ; Philippe Aona ; Richard de Hays ; Jean Rose, licencié en lois, bachelier en décrets de Paris ; Gilles Nonville, prêtre, étudiant en lois pendant 3 ans, maintenant étudiant en Droit canonique.

Le *Rotulus* présenté par l'Université d'Avignon à Benoît XIII (Fournier, II, 363), en 1394, donne les noms de : Jean de Beauce (*de Belsia*), clerc de Chartres, qui après avoir étudié le Droit à

Paris vint l'achever à Avignon ; Jean Fromond, clerc du diocèse de Chartres, bachelier en lois ; Nicolas Rhodebert, clerc de Chartres, étudiant en Droit canonique ; Symon de Sore, clerc de Chartres, étudiant en grammaire.

1394. Pierre de saint Raimbert, chanoine de Chartres, bachelier en lois. (L. XI, f. 172 v.)

— Jean le Houic est souvent cité (*id.*).

1396. Jacques Casson, licencié en l'un et l'autre Droit, chanoine. — (*id.*).

1398. P. de Veyrac. (R. C. 1007/3, f. 116.

IV

LISTE

DES

CHARTRAINS GRADUÉS DANS LES UNIVERSITÉS
AU XV^e SIÈCLE

1401. Robert Fouché, en 1401 et 1402. (R. C. 1007/3, f. 130).
1401. Nicolas le Cerf, chapelain de saint Eloi aux Cryptes, chanoine de Langres et de Soissons, (G. 161, f. 72), étudiant à Orléans.
1401. Jean *Valentis*, maître ès-arts, chapelain de Saint-Cloud. (G. 160, f. 95).
1401. Pierre de Moi, chirurgien.
1403. Jehan Hervé, prêtre, licencié en lois, bachelier en décrets, à Orléans, qui fut plus tard clerc des notaires du Chapitre, (Souchet).
1403. Etienne Pelet, prêtre, licencié en lois, à Orléans.
- Denys Georget, de l'Ordre de Grammont, licencié en décrets, à Orléans.
1403. Le *Rotulus* de l'Un. de Paris (*Chart. Un. Par.* encore inédit), porte :
- J. Chrétien, prêtre du diocèse de Chartres, étudiant à Paris, dans la Faculté de Décrets, 4^e année.
- J. de Mongelain, prêtre du diocèse de Chartres, étudiant à Paris, dans la Faculté de Décrets, 3^e année.
- Rob. de Poste, clerc du diocèse de Chartres, étudiant à Paris, en Théologie, 2^e année.
- G. Colet, clerc du diocèse de Chartres, étudiant à Paris, dans les Arts.
- J. Awergue, prêtre du diocèse de Chartres, étudiant à Paris, dans les Décrets, 2^e année.
- Raoul de Harbis, chanoine de Chartres, maître ès-arts et en médecine, et actuellement régent à Paris dans la Faculté de Médecine.

1403. Luc de Toto, clerc du diocèse de Chartres, bachelier ès-arts.

— Symon Basdos, clerc du diocèse de Chartres, bachelier ès-arts.

— Nicolas Loyseleur, (*Aucupis*), bachelier ès-arts.

— Pierre Forget, — —

— Jean Argnault, — —

— Jean Prieur, — —

— *Bacchalaris legens* : G. de Lauda, clerc du diocèse de Chartres, noble, bachelier en Décrets, *3^o anno lecturae suae et in forma licentiae existens*.

1403. Jean de Beauce, prêtre du diocèse de Chartres, bachelier en décrets, 4^e année, curé de Saint-Jean de Verneuil, diocèse d'Evreux.

— Jean Marquier, prêtre du diocèse de Chartres, bachelier en décrets, à Paris.

— Nic. Olearu, bachelier en décrets, moine de Saint-Jean.

Magistri Parisienses : Dom. Parvi, prêtre du diocèse de Reims.

— J. Luquet, prêtre du diocèse de Châlons, maître ès-arts et en théologie, et actuellement régent à Paris, en la Faculté de Théologie : il avait déjà une prébende à Chartres, et le doyenné de Saint Thomas du Louvre.

— Maître Henri Chiquot, prêtre du diocèse de Reims, maître ès arts et en théologie, actuellement professeur en la Faculté de Théologie ; il avait une des chapellenies du Trésor royal.

— Gervais Le Clerc, sous-diacre du diocèse de Chartres, maître ès-arts, bachelier en théologie, régent en la Faculté des Arts.

— Etienne, abbé de Saint Père, en la Faculté des Décrets.

— Michel Boucher, clerc du diocèse de Chartres, maître ès-arts.

— Richard Germe, moine de Saint-Jean-en-Vallée.

— Nicolas Calvi, prêtre du diocèse de Chartres, licencié en lois, bachelier en décrets.

1403. Jean de Corbie, licencié en lois, archidiacre de Dreux. (L. XI, f. 103 v.)

1404. Phil. de Ruilly, chanoine de Chartres, et fils de Jacques de Ruilly, président au Parlement. (G. 162, f. 190.)

1404. Jean de Chastaing, étudiant à Orléans, chanoine, neveu du chanoine Hug. de Chastaing, étudiant à Paris. (G. 162, f. 137 v.)

1404. Jacques le Charpentier, chanoine bachelier *in utroque jure*, maître ès-arts. (G. 162, f. 68 v.)

1404. Martin de Borville, licencié en lois. (G. 162, f. 109 v.)

— Nicolas Gilot

Les étudiants qui suivent sont empruntés à Laisné, (XI, f. 173 v.) et indiqués au moment où ils sont reçus chanoines de Chartres.

1410. M. Robert de Channibel, étudiant à Paris. (L. XI, f. 173 v.)

— Jean d'Etampes; il fut chanoine en 1453, et évêque de Rennes en 1446. (L. XI, f. 173 v. et 103 v.)

— Mathieu Gouges, autrement Lecomte, étudiant à Montpellier. (L. XI, f. 173 v.)

— Charles de Barry, diacre, étudiant à Angers. (L. XI, f. 173 v.)

— Hugues de Champhol (*de Agrifolio*), étudiant à Angers; voir en 1398. (L. XI, f. 173 v.)

— Jourdain Morin, régent en Théologie; en 1433 délégué au concile de Basle. (L. XI, f. 181 v. 173 v.)

— Anth. Couraud, étudiant à Paris; délégué au concile de Basle. (L. XI, f. 173 v.)

— Philippe de Montjoie, étudiant à Paris, en 1433, délégué au concile de Basle. (L. XI, f. 173 v.)

— Etienne de Laborie, auditeur du sacré Palais, doyen de Saintes, docteur en décrets. (L. XI, f. 173 v.)

— Michel Le Comte (*Comitis*), étudiant à Paris.

— Pierre Liberhomo, maître ès-arts, secrétaire du Pape. (L. XI, f. 173 v.)

— Nicolas Gehe, licencié en lois.

— Jean de la Rivière (*de Riparia*), licencié en lois, procureur en cour romaine. (L. XI, f. 173 v.)

— Renaut de Chartres, chanoine de Paris, licencié en lois, chambrier du pape; en 1414, il devient archevêque de Reims.

1412. Hugues Dorigny, à Paris. (G. 164, f. 74).

— Jean Malet, maître ès arts, à Paris. (f. 100).

— Nic. de Molat, maître ès arts et en médecine, bachelier *in utroque jure*, chanoine. (G. 164, f. 13).

1412. Jean Manchon, docteur régent en Théologie, reçu chan. de Chartres. (L. XI, 174).

— Geoffroi de Maupois, premier médecin du duc de Bourgogne (*Id.*).

— Guillaume Fillastre, cardinal de Reims. (*Id.*).

— Gilles Acarie, licencié *in utroque jure*. (*Id.*).

1413. Raoul du Refuge, en 1416, il est dit docteur régent à Orléans. (L. XI, f. 179, 175).

1413. Jean Ademar, maître en Théologie, reçu chan., (*Id.* f. 175).

— Jean de Ramburat, licencié en lois, chanoine de Térouanne, reçu archidiacre de Dreux. (*Id.* f. 175).

1413. Jean Galays, à Angers, procureur en cour laye, en 1432. (G. 164, f. 204).

1413. Jean Saiget, chapelain du Gué-de-Longroy, étudiant à Paris. (G. 164, f. 230).

1413. Jean Casson, maître ès arts et en médecine, curé de Saint-Saturnin. (G. 163, f. 24).

1413. Jean du Doumesnil, maître en théologie. (G. 185, f. 22).

1414. Jean le Mère, à la Faculté des Décrets, Paris. (G. 165, f. 50).

— Jean Chauvin, de Bailleau-sous-Gallardon, étudiant à Paris. (G. 165, f. 126).

1414. Pierre Bidaud, licencié en lois. (G. 165, f. 154).

— Julien Foucher, licencié en lois. (*Id.* f. 175).

— J. Suis, maître ès arts, procureur de M^e Jehan d'Etampes, chanoine. (G. 156, f. 56).

1414. Guillaume de Beaumont, maître ès arts, régent, en 1432 bach. en Décrets, reçu chanoine [f. 156.]; en 1446, licencié *in sacra pagina*, (G. 169, f. 35, 83,) curé de Saint-Aignan. (G. 165, f. 22), (L. XI, f. 181).

1414. Simon Caroli, maître ès arts. (L. XI, f. 175).

— Jean Boudier, reçu à la prébende de Guill. Fillastre, cardinal (*Id.*).

1414. Mathieu de Bosco, licencié *in utroque*, conseiller du roi, reçu chanoine en 1417. (G. 166, f. 222).

1414. Henri Doprio, licencié en lois, reçu chanoine. (*Id.*).

1415. Jean du Pont, licencié en lois. (*Id.*)

1416. Lubin Leblanc, maître ès arts. (*Id.*).

— Pierre de Cantella, docteur en théologie, confesseur du roi, chambrier. (L. XI, f. 178).

1416. Jean Grenet, licencié en lois, procureur du Chapitre. (*Id.* f. 178).

1417. Guill. Boulehart, clerc, étudiant ès arts, à Paris. (G. 166, f. 196).

1417. Jean de Haiis, licencié en lois, curé d'Anet. (G. 166, f. 243).

1418. Jean Manchon, professeur de théologie, confesseur du roi, prêtre de Mathieu de Bosco. (L. XI, f. 179).

1418. Regnault, de Paris, licencié en lois. (*Id.*).

— Michel, de Champrond, licencié en lois, maire du Chapitre, signalé en 1447. (G. 169, f. 50).

1418. Th. Poignant, maître ès arts. (*Id.* f. 179).

1423. Jacq. de Bruges, licencié *in utroque jure*, conseiller du roi. (*Id.* f. 180.)

1424. Jean Baudaille, chancelier. (L. XI, f. 180 v.).

1424. Nicolas de Clamengis dispute la prévôté de Normandie à Jacques de Templeuve. (L. XI, f. 180).

1430. Pierre de Saint-Lomer, *apothecarius*. (G. 168, f. 47).

1432. Pierre de Mongevin, de Levéville, étudiant à Orléans. (G. 168, f. 47).

1432. Jean Périer, licencié en lois, bourgeois de Chartres. (G. 168, f. 114).

1432. Pierre Bèchebien, maître ès arts et en médecine, reçu chanoine, 1440, prévôt de Normandie. (L. XI, f. 181, 182).

1432. Guillaume Poignant, bachelier en lois, présente les lettres de Robert Dauphin (*Id.*).

1433. Pierre de Croye, licencié en lois, bourgeois de Chartres. (G. 168, f. 144).

1434. Jean Prieur, licencié en lois ; on le voit encore en 1441, (f. 183) ; déjà vu en 1403. (L. XI, f. 182).

1433. Odet de la Paillière, chanoine et chancelier à la place de Baudaille. (L. XI, f. 181).

1433. Nic. de la Chapelle, bach. en théol., conseiller du roi, doyen, assista au Concile de Bâle. (L. XI, f. 103, 182, 23).

1435. Pierre Bernard, bachelier en lois. (G. 168, f. 170).

— Raoul Chartrain, licencié *in utroque jure* (*Id.*).

— Etienne de Mota, maître ès arts (*Id.*).

1436. Gombert, licencié en lois, chanoine de Chartres. (G. 168, f. 177).

1436. Pierre des Moulins, licencié *in utroque jure*, conseiller du roi, chancelier à la place d'Odet de la Paillière, puis archevêque de Toulouse. (L. XI, f. 182).

1439. Jean Aubri, étudiant à Orléans. (L. XI, f. 103).

1441. Nicolas Gossenart, étudiant à Paris. (L. XI, f. 183).

1443. Pierre Robarne, licencié en lois. (L. XI, f. 183).

— Jean Boudin, *nunci*, à Paris. (Registre de Sorbonne).

1444. Pierre le Clerc, *Petrus Clerici*, à Paris. (R. S. f. 9, 26, 28).
— Jean Ocier, à Paris. (R. S. f. 9, 26 v., 28 v.).
— Henri Mégret, à Paris, (R. S. f. 9 v., 28 v.).
— Guillaume Pison, à Paris. (R. S. f. 11 v.).
— Gautier Boureau, à Paris. (R. S. f. 11 v., 12 v., 22 v.).
— Guillaume Brémont, à (Paris, R. S. f. 11 v.).
— Michel Cointeret, à Paris. (R. S. f. 1 v., 12 v.).
— Jehan Michon, licencié en lois, bourgeois de Chartres : on le retrouve en 1451 ; en 1455, il fait contrat avec J. Daniel, bourgeois de Chartres, licencié en lois. (G. 169, f. 17).
— Vincent Bichot, maître ès arts. (G. 169, f. 17).
— Louis Nicolas, docteur en lois, résigne en 1450. (L. XI, f. 183 v.).
1444. Miles d'Illiers, licencié en loi, chanoine. (L. XI, f. 23 v.).
1445. Jean de Rouel, élève de M^e Hamelin Pavillon, à Paris. (R. S. f. 22 v.).
1445. Gilles Germain, élève de maître J. Jean. (R. S. f. 22 v., 49, 51).
1445. Robert Guérin, élève de maître J. Bétizy. (R. S. f. 22 v, 49.).
1445. Jehan Warms, élève de M^e Gautier-Boureau, à Paris. (R. S. f. 22 v., 49).
1446. Jean Jean, maître à Paris. (R. S. f. 45, 65 v.).
— Jean Pellerin, maître à Paris. (R. S. f. 45 v., 65 v., 67.)
— Jean Ferrant, élève de maître Henri Hugues, à Paris. (R. S. f. 45 v., 65 v.).
1446. Jean Lefèvre, à Paris. (R. S. f. 49).
— Miller-Droin, licencié en lois. (G. 169, f. 37).
— Jean des Moulins, à Paris. (G. 169, f. 37).
— Jean Bastard, clerc de Bourges, licencié en lois, chan. (L. XI, f. 23 v., 184).
1447. Pierre Lailier, étudiant à Orléans. (G. 169, f. 50).
— Robert de Clatot, à Paris. (R. S. f. 63 v., 86, 87 v.).
— Gui Gentilhomme, à Paris. (R. S. f. 65 v.).
1448. Thomas Pillegrain, à Paris. (R. S. f. 88, 105).
— Guill. Pointeron, à Paris. (R. S. f. 80, 102 v., 105).
— Jean Cadou, à Paris. (R. S. f. 80, 102 v., 105).
— Jean du Temple, de Chartres, à Paris. (R. S. f. 88).
1449. Jean Chapet, licencié en Décrets, curé d'Épône.
— Gui Boislève, licencié en lois. (L. XI, f. 184.)

— Jean Vallée, trésorier d'Evreux, bachelier *in utroque jure*, chanoine. (L. XI, f. 23 v.).

1450. Philippe de Meslay, Docteur-Régent, à Orléans.

— Guillaume Roussel, à Paris. (R. S. f. 111, 138 v.).

— Pierre Poche, à Paris. (R. S. f. 117, 119).

— Jean Quatresolz, de Chartres, à Paris. (R. S. 134, 152).

1450. Etienne de Mondidier, licencié *in utroque jure*, prévôt de Mazangé. (L. XI, f. 184).

— Jean Luillier, bachelier en théologie. (L. XI, f. 184).

— Geoffroy Normand, licencié en théologie. (L. XI, f. 184).

— Richard Olivier, licencié *in utroque jure*. (L. XI, f. 184).

1451. Laurent Hudebert, à Paris. (R. S. f. 150, 162).

— Etienne Auboin, à Paris. (R. S. f. 150).

1452. Jean Louvaud, à Paris. (R. S. f. 160 v., 192 v.).

— Jean Biseul, licencié en lois, sous-doyen. (G. 169, f. 77).

— Nicolas le Dannois, bachelier en théologie. (L. XI, f. 184 v.).

1453. Pierre de Cissay, licencié en lois. (L. XI, f. 185).

1454. André de la Tousche, à Paris. (R. S. f. 184 v. 207 v.).

— Pierre de Morvillier, à Paris. (R. S. f. 169, 192 v.).

— Pierre Plume, à Paris. (R. S. f. 191 v., 192 v.).

— Jean Juteau, à Paris. (R. S. f. 191 v.).

— G. Basin, à Paris. (R. S. f. 192).

— Richard de Janville, à Paris. (R. S. f. 192 v.).

— Jacques Vermelle, à Paris. (R. S. f. 192).

1455. Mich. de Borteaupville, à Paris. (R. S. f. 199.)

— Pierre Cheval, (*Equi*), à Paris. (R. S. f. 199).

— Robert Brevi, à Paris. (R. S. f. 200).

— Jean Target, à Paris. (R. S. f. 207).

— Denys Embrelard, à Paris. (R. S. f. 216).

— Etienne de la Haye, maître ès arts, à Paris. (G. 170).

1457. Bouffineau, escolier, à Orléans. (G. 178, f. 120 v.).

— Robert Rémon, maître ès arts. (G. 170, f. 28).

1458. Jean Estombiers, *sacrae theologiae professor*, pourvu de la prébende théologique par l'archevêque de Sens. (L. XI, f. 23 v.).

1458. Jean d'Amboise, licencié en lois. (L. XI, f. 26).

1461. Blanchet-Legaloy, à Paris. (G. 171, f. 7).

— Jean de Thona, licencié en lois. (L. XI, f. 185).

1461. Jean des Moulins, licencié en lois. (L. XI, f. 185).
1463. Guill. Vallée, à Orléans, bachelier en lois. (L. XI, f. 185 v.).
(G. 171, f. 120 v.).
- L'oncle de Guill. Vallée, chevecier, licencié en lois. (G. 171, f. 120 v.).
- Jean Chevallier, à Orléans. (G. 171, f. 120).
- Jean Leguay, licencié en lois, à Paris. (G. 171, f. 120 v.).
- Charles d'Illiers, licencié en lois, doyen. (L. XI, f. 185.)
- Jean Ballue, lic. en lois, reçu chanoine, protonotaire du Siège apostolique (L. XI, f. 185, 24).
- Etienne Chieu ? docteur *in utroque jure*. (L. XI, f. 185).
1464. Raymond des Moulins, licencié en lois. (L. XI, f. 185).
- Yve du Boucher, bachelier en théologie et en lois. (L. XI, f. 185, 24).
1464. De Croan, étudiant à Paris. (L. XI, f. 185).
- Pierre de Morvilliers, licencié en lois. (L. XI f. 24).
1465. J. Tripault, *doctor utriusque juris*. (L. XI, f. 24).
- Pierre Chiaupers, licencié en lois. (L. XI, f. 24).
- Thiboust, étudiant à Paris. (L. XI, f. 24).
- Audomart, étudiant à Paris. (L. XI, f. 24).
1466. Et. le Gastollent, licencié en lois, chanoine, permuta avec Etienne de Mondidier. (L. XI, f. 186).
1466. Jean Seristain, *utriusque juris doctor* et conseiller du roi, chanoine. (L. XI, f. 186).
1467. Jean Estombiers, professeur de théologie (item en 1472). (L. XI f. 186).
1468. Guy Bourdelot, *utriusque juris licentiatus*, conseiller du roi. (L. XI, f. 186).
1469. René, clerc, étudiant à Paris. (L. XI, f. 186).
1571. Aug. Fabry, docteur en théologie, chanoine de Chartres. (L. XI, f. 186).
1472. Phil. Saiget, licencié en lois, chapelain du Gué-de-Longroy. (G. 173, f. 10).
1472. Simon Poignet, licencié en lois, avocat. (G. 173, f. 31).
- Habert, bachelier en Décrets.
- Fr. Armel. (G. 172, f. 10).
- J. de Laubespine, licencié en lois. (L. XI, f. 186 v.).
- Lambert Boine, licencié en Décrets. (L. XI, f. 186 v.).
- Miles d'Illiers, maître ès arts. (L. XI, f. 186).

1474. Jehan Sarrat, maître ès arts, à Paris. (G. 173, f. 120).
— Denys le Comte, licencié en Droit, sous doyen. (G. 173, f. 144).
1474. Michel Michon, licencié en lois, avocat, conseiller (item 1489, f. 188). (f. 158).
1474. Jean Michon, bachelier en lois, notaire à Chartres, chanoine en 1483. (G. 173, f. 165).
1474. Etienne Goupillon, bachelier en lois. (L. XI, f. 187 v.), docteur en Décrets. (L. XI, f. 186 v.).
1474. Guillaume de Dangeul, licencié en lois, conseiller du roi. (L. XI, f. 186 v.).
1473. Jaquet Fabien, à Orléans. (G. 173, f. 63).
— Pierre Verac; il était encore à Orléans, en 1478. (G. 173, f. 107).
1473. Jean de Thomme, avocat, licencié en droit. (G. 173, f. 88).
— Guill. Blandin, chanoine, licencié en lois : se voit encore en 1477. (G. 173, f. 123).
1473. Jean Le Mesle, licencié en décrets, avocat et conseiller. (G. 173, f. 56).
1473. Guill. Restout, maître ès arts, curé de Bailleau-le-Pin en 1481. (G. 173, f. 88).
— Guill. du Crosset, licencié *in utroque jure*. (L. XI, f. 186 v.).
— J. Sauvage, prêtre licencié en lois. (L. XI, f. 186 v.).
1473. Colin Taillebois, à Orléans. (G. 173, f. 180).
— Guill. Hizouin, curé de Mézières, à Paris, (G. 173, f. 183).
1473. Michel Grenet, licencié en lois, humaniste du collège de Navarre, dont Launoy signale 4 vers latins à Jean Levassor. (G. 173, f. 193).
- Pierre de Cerizay, licencié en lois, conseiller du roi. (L. XI, f. 187)
1473. Ch. de Blanchefort, maître ès arts : en 1483, il est à Poitiers et archidiacre de Vendôme. (R. C. 1009/1, f. 56).
1476. Jacques le Fuzellier, étudiant à Orléans. (G. 173, f. 29).
— Thibaut de Chevillon, à Paris. — f. 214.)
— Raoul le Cordier, maître ès-arts en 1480, à Paris. (G. 175, f. 125.) (G. 173, f. 43).
1476. Pierre Mullot, à Paris. (G. 173, f. 74 v).
— Michelet Thomas, *apothecarius*. (G. 173, f. 27).
— Guill. de Launay, licencié en décrets. (L. XI, f. 187).

1476. Jean de Roca, professeur de théologie. (L. XI, f. 187).
— Pierre Desportes, bachelier *in utroque jure* —
1477. Guill. Roulle, à Orléans. (G. 173, f. 116 v).
— Michel Chartier, maître ès-arts. (L. XI, f. 187).
— Jean Michon, bachelier en lois. —
1478. Guill. Pateau, licencié en lois. (G. 173, f. 178.)
1478. Jehan Cadou, licencié en lois, (G. 175, f. 12.)
— Jehan Sauvage, — —
1479. Laurent Chastel, — (G. 175, f. 112 v).
— Jehan de Chavener, — — f. 179 v.)
— Jehan Gaudry, maître ès-arts, curé de Saint-Christophe, bachelier en lois. (G. 175, f. 93).
1479. Jehan Avril, maître ès-arts, licencié en médecine.
— Michel de Cologne, maître ès-arts, docteur en médecine : on le retrouve en 1491 régent en médecine à Paris. (L. XI, f. 188). (G. 175, f. 177, 179).
1479. Jean du Fay, de St-Avit, étudiant à Paris. (G. 175, f. 143).
— Jehan Ferrant, étudiant à Paris, (G. 175, f. 129.).
— Julien Bidon, maître ès-arts, bachelier en Décrets, à Paris, (G. 175, f. 149).
1480. Jean des Armes, curé de l'Espinay, à Paris, (G. 175, f. 192).
— Nicolas Damel, — — f. 213).
— Jaquet Georges, prêtre, bachelier en décrets, à Paris, (G. 176, f. 21).
1480. Thomas le Sueur, prêtre, bachelier en décrets, à Paris. (G. 176, f. 11).
1480. Marin Gaubert, prêtre, maître ès-arts, curé de Chauffours. (G. 176, f. 38).
1480. Guill. Godefroi, prêtre, maître ès-arts, curé de Villemeux. (G. 176, f. 38).
1481. Guill. Cachin, prêtre, maître ès-arts, curé de Thivars. (G. 176, f. 155).
1481. Jehan Cantin, docteur en théologie. (G. 176, f. 81).
— Jehan Hardel, maître ès-arts, bachelier en médecine, chanoine le 2 août 1482: en 1500, on le dit docteur en médecine. (G. 176, f. 97).
1481. Colas Daniel, à Orléans; il y était encore en 1482 et 1483. (G. 176, f. 125).
1481. Gervais Desfreux, à Orléans, maître ès-arts, bachelier en décrets. (G. 176, f. 247).
1481. Pierre Germain, clerc, à Paris. (G. 176, f. 270).

1481. Denys Rousseau, à Paris. (G. 176, f. 271 v).

— Jehan de Montescot, licencié en lois. (G. 176, f. 125 v).

— Jehan Moreau, licencié en Droit. (G. 177, f. 113.)

1482. Jehan Joseau, chanoine étudiant à Angers, (R. C. 1009/1, f. 53 v).

1482. Etienne de Brillhac, François Baudry, (on a leurs lettres testimoniales), étudiant à Orléans. (R. C. 1009/1, f. 30).

1482. Louis de Cougnan, à Orléans.

— Mathieu Sauvaige, licencié en décrets, à Orléans. (G. 177, f. 13).

1482. Jean Piedevache, à Paris. (G. 176, f. 195).

Les étudiants qui suivent étaient à l'Université de Paris en 1482.

Miles d'Illiers. — Philippe de la Chapelle. — Ambroise de Cambray, conseiller du roi et maître des requêtes, souvent cité par Launoy. — Bureau Boucher. — Louis Blosset, maître des requêtes. — Pierre Poignant (en 1486, il est licencié en lois, conseiller du roi, maître des requêtes (L. XI., f. 187.) — Simon Hannequin, conseiller du roi. — Etienne le Gastellier, prévôt de Mazangé est déjà donné comme licencié en lois en 1465 (L. XI, f. 24). — Louis le Brannoisier; — Jean Eschart, mort en 1503 et appelé *vir litteratissimus* — Gui Boileau, membre du Parlement. — Jacques Binet, secrétaire du Pape. — Raymond de Molins. — René d'Illiers, archidiaque de Poissy. — Philippe, de Houvet. — Miles d'Illiers, sous-chantre. — Esprit de Harville. — Jehan Michon. — Denis Rousseau. — Pierre Rumier, clerc. — Guill. Bellanger, prêtre. — Jean Groignet, maître ès-arts. — Nicole Bourgeon. — Jean Bougnier, clerc. — Jean de Paris, chanoine. — Pierre de Tousteville, chantre. — Jean de Villiers. — Raymond de Montereau. — Florentin Forget, chambrier. — Jehan Claustre, chanoine.

Tous ces chanoines présentèrent leurs lettres testimoniales au Chapitre (R. C. 1009/1, f. 44, 56, 58, 52, 53, 54).

Jehan du Rochier, maître ès arts, chanoine de Saint-Piat, (1009/1, f. 8.)

1482. Raym. de Montescot, chanoine maître ès-arts. (R. C. 1009/1, f. 20.)

Denys, de Nogent, — — (R. C. 1009/1, f. 20.)

1482. Gilles Moreau, maître ès-arts, chapelain de Saint-Fiacre et Amateur. (G. 177, f. 88.)

Jehan Beaujan, maître ès-arts, reçu chanoine, (R. C. 1009/1, f. 57.)

1482. Christophe de Brillhac, licencié en lois. (1009/1, f. 8.)
— Jean de Terme, lic. en lois, chanoine. (1009/1, f. 32.)
— Hector de Crouy, chan., bachelier en lois. (1009/1, f. 32.)
— Louis Chambon, chan., lic. en lois, (1009/1, f. 37.)
— Thibaut de Fromentin, lic. en lois, chapelain de la Belle-Verrière. (1009/1, f. 56 v.)
1482. Jean Decani, official, lic. en décrets, prévôt d'Ingré, (R. C. 1009/1, 235 v.)
1482. Etienne Denoir, prêtre, lic. en décrets, chapelain de Saint-Gilles en 1478, curé de Saint-Hilaire d'Illiers, en 1482. (R. C. 1009/1, f. 235.)
1483. Pierre Legendre, curé d'Amilly, élève à Angers, (G. 177, f. 171 v.)
1483. Julien Pillet, à Paris. (G. 177, f. 144.)
— Gabriel Charles, à Paris. (G. 177, f. 153.)
— Geuffroi Barbier — — f. 157.
— Philippe de Boisguion, bac. en décrets, prieur de Saint-Cyr d'Happonvilliers, à Paris, (G. 177, f. 170.)
1483. Jehan Binet, prêtre à Orléans, (R. C., f. 170.)
— Nicolas de Lormay, reçu chanoine, licencié en lois, (G. 177, 1009/1, f. 56.)
— Jacques de Tugnes, lic. en lois, (R. C., 1009/1, f. 56.)
— Raoul Mignon. —
— Jean Taunier, maître ès-arts, (f. 73.)
— Gui Gentilhomme, — licencié en décrets (—f. 108.)
— Ambroise le Veneur — (—f. 109.)
— Jehan Chardet, prêtre, licencié en décrets, (R. C. 1009/1, f. 128).
— Pierre Ferrant, prêtre, maître ès-arts, chapelain de Saint-Nicolas, (R. C. 1009/1, f. 184.)
1484. Jean Gaignon, reçu chan., lic. en lois, (R. C. 1009/1, f. 75.)
1486. Michel Hérault, docteur en théologie à Paris, chanoine sur la présentation de la Faculté : signalé aussi en 1499 (G. 180, f. 61.)
1486. Jean Lemoyne, lic. en lois, chambrier de l'Evêque, (R. C. 1009/1, f. 223 v.)
1486. Jacques de Ternay, lic. en lois, reçu chanoine.
— Guill. Cornu, maître ès-arts, (L. XI. f. 187.)
1490. Thomas de Champs, à Paris, (G. 178, f. 79 v.)
— Richard Bourgeois, bach. en Décrets, maître ès arts, curé de Villemeux en 1496, (G. 178, f. 240.)

1491. Jean Pigeart, régent, à Paris, (G. 178, f. 119).

— Michel Mainterne, prof. de théol. à Paris (L. XI. f. 188.)

— René de Prie, licencié en lois, protonotaire du St. Siège.

— René d'Illiers, licencié *in utroque jure*.

1492. Jean Pelletier, maître ès-arts et régent à Paris.

1493. Rob. de Bellofago, licencié en lois, chanoine à Chartres, chantre de Saint-Germain d'Auxerre, (L. XI, f. 188.)

1493. Pierre Grenet, licencié en lois, chanoine.

1494. Etienne Poncher, licencié *in utroque jure*, plus tard chancelier de l'Université.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ¹

A

- | | |
|---|---|
| ABBAUDUS, écrivain ecclésiastique, 302. | ADALBÉRON, archevêque de Trèves, 209. |
| ABBON, abbé de Fleury, 19, 27, 35, 36, 39, 73, 75, 95, 119, 127. | ADALBÉRON, évêque de Laon, 34, 50, 129. |
| ABÉLARD, 120, 122, 148, 153, 154, 159, 164, 165, 169, 170, 188, 191, 196, 197, 204, 228, 234, 244, 247, 253, 254, 255, 266, 268, 270, 276, 318. | ADAM, chancelier de Rotrou-du-Perche, 306. |
| ABEN-EIZOR, auteur d'un traité d'astrologie, 239. | ADAM, copiste de Saint-Père, 202. |
| ABIRON, personnage biblique, 20. | ADAM, d'Etampes, chanoine et maître, 435. |
| ABLEIGES (d') Jacques, jurisconsulte, 373. | ADAM, du Petit-Pont, professeur à Paris, 166, 276. |
| ABLIS, ville de Seine-et-Oise, 367. | ADAM, de Saint-Victor, moine poète, 113. |
| ABLIS (d') Denys, va aux écoles, 367. | ADÉLARD, doyen, donne des livres, 200. |
| ABLIS (d') Geoffroy, dominicain de Chartres, 349. | ADÈLE, comtesse de Chartres, 147, 180, 186, 207, 301, 306. |
| ABUL Casim. Maslama, traducteur arabe, 189. | ADELBOLD, évêque d'Utrecht, 86, 88, 90, 91, 125, 462. |
| ACARIE Gilles, licencié en droit, 478. | ADELMAN, de Liège, élève de Fulbert, évêque de Brescia, 34, 35, 40 (de 50 à 140). |
| ACHÈRES (d') Jean, professeur à Paris, 404, 469. | ADEMAR Jean, maître en théologie, 378. |
| | ADÉODAT, évêque de Chartres, 12. |

¹ Les personnages dont le lieu n'est pas désigné appartiennent au Chapitre, aux écoles, au clergé ou au pays chartrain.

- ADÉODAT, correspondant de Fulbert, 36, 42, 76, 97, 118.
- ADJUTEUR (Saint), moine de Tiron, 207.
- ADRÉBERTANE, mère de l'évêque Adéodat, 12.
- ADRIEN IV, pape, 186, 204, 276.
- AFFONVILLE, prêtre, 368.
- AGANON, évêque de Chartres, 18, 21, 22.
- AGIRARD, évêque de Chartres, 12, 13.
- AGIUS, évêque d'Orléans, 14.
- AGNEAU (L') Jacques, chanoine et maître, 467.
- AGNÈS, mère du chanoine Gui, 287.
- AGOBERT, évêque de Chartres, 43, 44, 56, 68, 78.
- AGRIFOLIO (de) Hugues, étudiant à Montpellier, 473.
- AIGNAN (Saint), église d'Orléans, 382, 432, 438.
- AICADRE (Saint), sa vie, 40.
- AIGNAN (Saint), évêque de Chartres, 196, 199, 382.
- AIGNAN (Saint), HAIMERIC (de), clerc de la comtesse de Chartres, 350.
- AILLY (d'), Pierre, cardinal, 446.
- AILLOT, Jean, étudiant à Paris, 472.
- AIMERIC, évêque de Chartres, 14.
- AINARD, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, 42.
- AITARD, vicomte d'Esy, 72.
- AIX, ville, 382.
- ALAIN, de Lille, poète, 187.
- ALAUDE Jean, chanoine, médecin, 370.
- ALBA SPINA (de) Jean, gradué, 402.
- ALBÉRIC, clerc et notaire, 307.
- ALBÉRIC, de Laon, historien, 327.
- ALBÉRIC, de Melun, théologien, 181.
- ALBÉRIC, archevêque de Trèves, 168, 171, 172, 179, 209.
- ALBERT LE GRAND, théologien scolastique, 168.
- ALBERT, abbé de Saint-Jean, 203.
- ALBERT, doyen de Chartres et abbé de Marmoutiers, 44, 54, 55, 62, 67, 68, 71, 81, 82, 104, 109.
- ALBERT (des) Prés, chan., 408.
- ALBI Pierre, professeur de Droit à Orléans, chanoine de Chartres, voyez Leblanc.
- ALBI Uldric, gradué, chan., 488.
- ALBIN, surnom d'Alcuin, 463.
- ALCABIZI, auteur d'un traité d'Astrologie, 239.
- ALCHER, moine de Clairvaux, 279, 280.
- ALCHER, neveu du chancelier Robert, 175, 179.
- ALCHERIUS, scriptor, 179.
- ALCUIN, directeur de l'Ecole palatine, 16, 21, 27, 109, 117, 125.
- ALEANDER Jérôme, cardinal, chancelier, 436.
- ALESTAN, de Liège, disciple de Fulbert, 61, 62, 63, 88.
- ALEXANDRE, médecin, 240.
- ALEXANDRE III, pape, 44, 46, 205, 206, 266, 275, 278, 280, 281, 293, 299, 304, 305, 318.
- ALGER, de Liège, théologien, 135.
- ALLONVILLE (d') Ponce, maître des enfants d'Aube, 360, 394.
- ALNARD Othon, chanoine, étudiant à Orléans, 466.
- ALPES, femme du primicier Foucher, 70.
- ALPHONSE de Toulouse (comte), 339.
- ALPHONSE, roi d'Espagne, 189.

- ALTIN (Saint), apôtre de Chartres, 404.
- ALVÉE, moine de Saint-Père, notaire, 13, 21.
- ALVÉE, abbé de Saint-Père, 18, 19, 93.
- AMALAIRE, auteur liturgiste, 14, 52, 142.
- AMALBERT, copiste de Saint-Père, 19.
- AMALRIC, écrivain, 179.
- AMAND, (Amandus), médecin, 23, 24, 27, 129.
- AMAND (Saint), monastère, 147, 177, 185, 187, 211.
- AMAURI Robert, maître, 285.
- AMBOISE (d') G., chapelain de Clément V, gradué, 466.
- AMBROISE (Saint), 16, 21, 111, 112, 131, 167.
- AMBROISE, Le Veneur, licencié en décrets, 487.
- AMIENS, 186, 187, 403, 408, 411.
- AMIENS, Hugues (de), archevêque de Rouen, 207.
- AMIENS (d') Renaud, chambrier, archevêque de Reims, 445, 478.
- AMILLY, village près Chartres 434.
- AMMON, frère de Pierre de Blois, 299.
- AMMONIUS, chroniqueur, 410.
- ANACLET, antipape, 154.
- ANAGNIA (de) Odo ou Eudes, chanoine, 360, 408.
- ANCONE. 406.
- ANDRÉ, moine de Fleury, 73.
- ANDRÉ (d') Jean, jurisconsulte, 375, 403.
- ANDRÉ, médecin, 370.
- ANDRÉ de Micy, 62, 73.
- ANDRÉ (Saint), abbaye, 155, 179, 292, 293, 301, 358, 359, 369.
- ANDRÉ (Saint), de Châteaudun, 451.
- ANDRÉ (Saint), école, 421.
- ANET (d') Guillaume, dominicain, bachelier en décrets, 475.
- ANET (d') Hervé, dominicain exégète, 349, 397.
- ANET (d') Jean, théologien, prédicateur, 16, 350, 414.
- ANGELRAN, disciple de Fulbert, abbé de Saint-Riquier, 63, 84, 85, 86, 87, 96, 102, 103, 104, 108, 109, 111, 113, 116, 128, 230.
- ANGENARD, de Pezy, maître des enfants d'aube, 424.
- ANGERS, ville, 7, 32, 54, 55, 58, 62, 72, 74, 75, 77, 78, 79, 115, 135, 167, 294, 303, 374, 392, 444.
- ANGERS (d') Jean, chancelier, 386.
- ANGLOIS (L') Jean, clerc de la comtesse de Chartres, 347.
- ANGOULÈME, ville, 66, 188.
- ANNA, personnage du N. T., 20.
- ANNE (Sainte), 338.
- ANNIBAL, 115.
- ANSEL, Ansellus, chancelier, 57, 146, 155, 156, 209.
- ANSELME (Saint), 122, 123, 124, 146, 146, 267, 277, 314.
- ANSGER (Ansgarius), archidiaque, donateur de livres liturgiques, 200, 270, 271.
- ANTIOCHE, ville, 199, 208.
- ANTOINE (Saint), abbaye, 327.
- ANTOÏNE (Saint), sa vie, 28, 327.
- ANTOINE André d'Espagne, commentateur de G. de la Porrée, 168.
- ÀONA Philippe, gradué, 474.
- APOLINAIRE, écrivain latin, 328.
- APYLLY (de), Étienne, joue un Mystère, 416.
- APULÉE, écrivain profane, 26, 92, 117.
- AQUIN (d') Thomas, théologien, 168, 397, 405, 412.

- AR..., maître, 462.
ARANIS (de) Jean, prieur de l'Isle, va aux écoles, 467.
ARATOR, poète chrétien, 16, 110, 198.
ARBOGASTE, comte de Trèves, évêque de Chartres, 2, 3,
ARBRISSEL (d') Robert, moine, 147, 205, 206.
ARC (d') Jeanne, louée par un clerc chartrain, 445.
ARCHAMBAULD DE PÉRIGORD, chanoine, 382, 412.
ARCHEVILLIERS, hameau de Chartres, 337, 341, 342, 382.
ARDENTS (Mal des) 96.
ARDELUTO (de), Mathieu Regnard, achète un Missel de Pierre Plume, 451.
ARÉFASTE, chevalier, moine de Saint-Père, 49, 92, 115, 116, 132.
AREGARIUS, vice-chancelier, 22.
AREMBERG, abbé de Saint-Père, 22.
ARGNAUT, bachelier ès arts, 477.
ARIDANO (de) Guillaume, étudiant en lois, 474.
ARISTOTE, 26, 27, 117, 118, 119, 163, 168, 170, 183, 184, 222, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 254, 261, 264, 266, 272.
ARLES, 7.
ARMEL François, licencié en lois, 483.
ARMES (des), Jean, étudiant, 485.
ARNAUD, doyen sous Saint Ives, 194, 195, 196, 198, 200, 215, 216, 217, 219, 231.
ARNAUD, archidiacre de Poitiers, adversaire de Gilbert de la Porrée, 165.
ARNAULD, chancelier, 155, 165, 173, 272.
ARNOUL, évêque de Lisieux, ami de Saint-Bernard, 154, 205.
ARNOUL (Saint), 153.
ARNOUL, abbé de Saint-Père, 34, 48, 49, 87, 91, 92, 93, 112, 128, 131.
ARNOUL, chantre, disciple de Fulbert, 54, 62, 64, 65, 66, 67, 76, 78, 87, 91, 103, 131, 139, 140.
ARNOUL-DES-BOIS (Saint), 416.
ARNOUL, Jacques (de Saint), 348.
ARNOUL-EN-YVELINE (Saint), 416.
ARNOULD, auteur d'un martyrologe, 272.
ARRALD, évêque de Chartres, 43, 45, 115, 125.
ARPAJON, 342.
ARRAS, 147, 193, 271, 404.
ARROU, 444.
ASCULO (de) Bonnegrâce, commentateur de G. de la Porrée, 168,
ASCELIN, Aubert, gradué, 467.
ASCELIN, Le Breton, disciple de Fulbert, 62, 65, 66, 67, 81, 91, 103, 114, 136, 137, 139, 140.
ASCELINUS Teutonicus, 239.
ATAYE, prêtre, 406.
ATHANASE (Saint), 170.
AUBÉPINE (de l') Gilles, gradué, 469.
AUBERGE Maurice, maître des enfants d'Aube, 424.
AUBERT (Saint), sa vie, 41.
AUBIN (Saint), abbaye d'Angers, 178.
AUBIN (Saint), évêque d'Angers, 46.
AUBIN-DES-BOIS (Saint), 418, 437.
AUBOUIN Etienne, gradué, 482.
AUBRY Jean, étudiant à Orléans, 480.

- AUBUSSON (d') Raoul, doyen, fondateur d'un collège, 326, 346.
- AUCHIER Lubin, moine, liturgiste de Saint-Père, 397.
- AUDAXIS Robert, recteur des grandes écoles, 366, 367.
- AUDIGER, chanoine de Laon, 372.
- AUDOMAR, gradué, 483.
- AUDUIN, (maître), diacre, 285.
- AUGERANT (d') Jean, professeur à Orléans, doyen, évêque de Chartres, 445, 467.
- AUGUSTIN (Saint), 16, 19, 21, 26, 114, 117, 118, 119, 131, 140, 152, 167, 200, 226, 250, 252, 261, 266, 278, 313, 315, 398, 412.
- AUMONE (abbaye de l'), 205, 241, 304, 369, 385, 386, 407, 446.
- AUNAY, 342, 416.
- AUNAY (d') Etienne, maître, 342.
- AUNAY (de) Guillaume, maître, 336, 337.
- AUNAY (d') Thibaut, doyen, va aux écoles, 382, 404, 407, 413.
- AUNAY-SOUS-AUNEAU, 418.
- AURIFABER P., bibliothécaire, 400.
- AUSPICIOUS, évêque de Toul, correspondant d'Arbogaste, 3.
- AUTBERT (Saint), sa vie, 41.
- AUTHON (D') SAINT-DENIS, 418.
- AUTON (d') Jean, licencié en lois, 469.
- AUTON (d') Guillaume, dominicain, écrivain, 349.
- AUTUN (d') Honoré, écrivain, 241.
- AUVERGNE (d') Guillaume, évêque de Paris, 272, 437.
- AUVRAY, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, 33, 42, 292, 305.
- AUVERS, prévôté, 342, 447.
- AUXELLE, clerc, maître des enfants d'Aube, 360.
- AUXERRE, 14, 15, 16, 165, 326, 346, 372, 378, 379, 380.
- AUXERRE (d') Gilles, auteur du Recueil des Miracles, 334, 343, 355.
- AUXERRE (d') Robert, compagnon de Foulques de Neuilly, 327.
- AUXERRE (d') Geoffroy, historien de saint Bernard, 166.
- AUXERRE (d') Jean, chanoine de Chartres, maître en médecine, 385, 386.
- AUXONNE (d') Pierre, maître en médecine, 369, 375.
- AUXONNE (d') Robin, avoué du Chapitre, 370.
- AVENNIA (de) Henri, chanoine et maître, 339.
- AVESNES (d') Jacques, seigneur, 290.
- AVENTIN (Saint), évêque de Chartres, 4.
- AVERSA, ville d'Italie, 135.
- AVESGAUD, évêque du Mans, 49.
- AVICENNE, philosophe arabe, 448.
- AVIGNON, 408.
- AVIT (SAINT), abbé de Micy, 7, 11.
- AVRANCHES, 183, 404.
- AVRIL Jehan, licencié ès-arts, 485.
- AWERGUE Jean, gradué, 476.
- AYMERI, chancelier, de Chartres, 384.
- AYCELIN de Chantemerle, bibliothécaire, chanoine de Chartres, évêque de Rennes, 400, 400, 403.

B

- B... , libraire de Paris, 297.
B... , doyen, 407.
BABYLONE, 410.
BACCHE (saint Serge et saint),
église de Rome, 406.
BACHARIUS, écrivain ecclésiastique,
131.
BACONCELLES (de) Jean, curé
d'Ormoy, maître d'école, 367.
BAGOT Jean, chancelier, 386,
400.
BAILLEAU-L'EVÊQUE, prêtre, 274,
416, 418, 428.
BAILLEAU-LE-PIN, prêtre, 360.
BAILLET Jacques, curé d'Ymcray,
vend un livre, 450.
BAILLEUL, collègue, à Oxfort,
193.
BALDRIC, offre son fils à St-Père,
92.
BALDRIC, historien, 172.
BALLUE Jean, licencié en droit,
482.
BALZANI Ugo, savant italien,
405, 412.
BANDORVILLE (Renaud de), licencié
en droit civil, 376.
BARASSIN Thomas, maître d'école,
418.
BARANDEAU Pierre, entretient
une école, 440.
BARBE Pierre, écolier, 417.
BARBE (sainte), mystère, 416.
BARBERINE (la), Bibl. de Rome,
412.
BARBET Pierre, archidiacre de
Chartres et archevêque de
Reims, maître, 341, 345.
BARBET Gui, chantre, 341.
BARBIER Geoffroy, étudiant
Paris, 487.
BARBOU Jean, chanoine de
Chartres, gradué, 465.
BARBOU Renaud, bailli de Chartres,
346, 465.
BARBULÉE Raoul, maître,
334.
BARJOUVILLE, village près Chartres,
379.
BARJOUVILLE (de) Jean, maître,
chanoine, 338.
BARONIUS, 33, 35, 148.
BARRE Jean, emprunte un manuscrit,
395, 448.
BARRY (de) Charles, étudiant à
Angers, 477.
BART Michel, maître des enfants
d'Aube, 424.
BARTHÉLEMY, archidiacre et
chantre, 344.
BARTHÉLEMY Brunet, maître
d'école de Dreux, 416.
BARTHÉLEMY, chancelier, 329.
BARTHÉLEMY, doyen de Chartres,
évêque de Paris, 320, 344.
BARTHÉLEMY, official, 393.
BARTHÉLEMY (école de SAINT-),
421.
BARTHÉLEMY, gardien du couvent
des Frères mineurs de Toulouse,
391.
BARTHÉLEMY (fête de SAINT),
385.
BASDOS Simon, gradué, 474.
BASILE (saint), 313.
BASIN, G., gradué, 482.
BASIN Pierre, maître, parcheminier,
451.
BASSET Pierre-Guillaume, docteur
en loi, 374, 413.
BASSET Jean, met son fils à
l'école, 419, 429.

- BASTARD Jean, licencié en droit, 481.
- BATH (de) Adélard, mathématicien anglais, 189, 191, 200, 236, 238, 239, 241.
- BATH, ville d'Angleterre, 288, 294, 296, 299, 304, 312.
- BAUBEC, abbaye de Normandie, 348.
- BAUDAILLE Jean, chancelier, 431, 432, 438, 479.
- BAUDEMIR, moine de Saint-Dié, élève de l'école épiscopale, 4.
- BAUDOIN, chancelier du roi Robert, 48.
- BAUDOIN, roi de Jérusalem, 199, 203.
- BAUDRY François, gradué, 485.
- BAUDRY (SAINT), sa vie, 22.
- BAUDRY de Bourgueil, poète, évêque de Dol, 72, 73, 75, 87, 157, 171, 207.
- BAUDRY, évêque de Liège, 87.
- BAUNIEZ Jean, élève des écoles de Chartres, 419.
- BAUNIEZ Guillaume, maître des écoles de Bailleau-l'Évêque, 416.
- BAVIÈRE (de) Louis, 405.
- BAYSO (da), Gui, archidiacre, juriconsulte, 395, 397.
- BEAUCE (de), Gratien, 421.
- BEAUCE (de) Jean, architecte de la Cathédrale, 421.
- BEAUCE (de) Jean, étudiant à Paris et à Avignon, 474.
- BEAUFAYS (de), Robert, gradué, voir *Bellafago*.
- BEAUGENCY (de) Jean, compétiteur à la chancellerie, 386.
- BEAUJON Jean, étud. à Paris, 486.
- BEAULIEU (de) Simon, chanoine, archidiacre, archevêque et légat, 320, 344, 345, 347.
- BEAULIEU (de) Geoffroy, dominicain, historien de Saint-Louis, 350.
- BEAULIEU, village près Chartres, 147, 155, 178, 283, 307.
- BEAUMONT (de) Guillaume, recteur des grandes écoles, 431, 432, 440, 444, 479.
- BEAUMONT (de) Jean, recteur des grandes écoles, 422.
- BEAUMONT (de) Robert, écuyer, 432.
- BEAUMONT (de) Rotrou, archevêque de Rouen, disciple de G. de la Porrée, 177, 185, 266.
- BEAUROUVRE, 435.
- BEAUBAIS, 32, 48, 62, 79, 80, 81, 94, 146, 151, 153, 156, 188, 209, 408.
- BEAUBAIS, (de), Vincent, écriv. scolastique, 122, 151, 327, 412.
- BEAUVOYS Jean, joueur de Mystère, 416.
- BEC (abbaye du), 81, 135, 146.
- BECHEBIEN Pierre, archid. de Dreux, 444, 445, 446, 448, 450, 480.
- BÈDE, 16, 21, 26, 27, 111, 127, 131, 241, 309, 310.
- BEDIOU Vincent, maître ès-arts, 422.
- BEGHIN, G., maître ès-arts, bachelier en décrets, 471.
- BÈGUE Jehan, maître des Enfants d'Aube, 429.
- BEHUCHET Jehan, étudiant en Droit à Orléans, 392, 467.
- BELETH, évêque d'Autun, 186.
- BELETH Jean, auteur liturgiste, disciple de G. de la Porrée, 164, 177, 185, 186, 187, 232, 271, 320, 353, 354.
- BELESMEUF Michel, lecteur théologal de Chartres, 371.
- BELIN Guillaume, professeur de Droit à Orléans, 375.
- BELLA-FAGO ou *Bello-Fago* (de) Robert, chanoine, maître ès arts, licencié en lois, 448, 471, 474, 487.

- BELLANGER Guillaume, étudiant à Paris, 486.
- BELLEPERCHE (de) Pierre, évêque d'Auxerre, professeur de Droit, 346, 372, 378.
- BELLOVIDERE (de) Barthélemy, chanoine romain, 411.
- BELLOYS Mathurin, secrétaire de l'évêque, 448.
- BELLUETTE Jean, chartrain, 358.
- BELOT, (Beloti) Etienne, chanoine, met son neveu à l'école capitulaire, 364, 393.
- BELOTIN Herbert, chanoine, 161, 178.
- BELOTIN Payen, poète et chanoine, 174, 178, 179, 198, 214, 215, 231, 286, 289, 296, 300.
- BÈNE, prêtre, 406.
- BÈNE (de) Amaury, philosophe hérétique de Paris 259, 272, 318, 347, 357, 352, 384.
- BÈNE (de) Jean, chanoine et maître, 333.
- BENEDICTI, abbé de Saint-Cheron, 421, 422.
- BENEDICTUS, sanctus, 19.
- BENIGNE (Guillaume de Saint), chanoine, donateur de livres. 396, 397, 433.
- BENIGNE (Saint), abbaye de Dijon, 28, 68, 83.
- BENOIT, chanoine, économiste des enfants d'Aube, 364.
- BENOIT XIII, pape d'Avignon, 474.
- BENOIT-SUR-LOIRE (SAINT-), abbaye, 19, 21.
- BÉRARD, auteur de *Epistolæ*. 395, 397.
- BÉRAULT Jacques, licencié en lois, 472, 474.
- BERCHÈRES-LA-MAINGOT, village près Chartres, 383.
- BERENGER, de Tours, 42, 44, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 75, 77, 78, 81, 84, 89, 96, 137, 140, 144, 146.
- BERETI Jean, étudiant à Paris, 471.
- BERNARD (SAINT), 154, 165, 166, 167, 175, 176, 177, 188, 195, 196, 200, 202, 203, 204, 205, 207, 234, 263, 264, 268, 270, 278, 293, 301, 304.
- BERNARD, chevecier, 199, 241, 272.
- BERNARD, écolâtre d'Angers, disciple de Fulbert, 34, 62, 73, 74, 97, 102, 104, 113, 220.
- BERNARD, de Chartres, chancelier et professeur, de 158 à 276, 311, 318.
- BERNARD, de Compostelle, caustique, 395, 397.
- BERNARD, de Gordon, auteur, de traité de médecine, 370.
- BERNARD, de Meung, auteur d'un Dictamen, 234.
- BERNARD de Moelan ou le Breton, chancelier, évêque de Quimper, 146, 155, 158, 159, 173, 174, 247, 266, 274, 281.
- BERNARD, moine de Saint-Père, 203.
- BERNARD, notaire de Saint-Père, 201.
- BERNARD Pierre, bachelier en lois, 480.
- BERNARD, Sylvestris ou de Tours, de 158 à 260, 264, 267, 296, 303.
- BERNAY (de) Alexandre, poète français, 302.
- BERNIER, abbé de Bonneval, fameux prédicateur, 205.
- BERNIER, de Prasville, met son fils à l'école, 366.
- BERNOLD, de Constance, écrivain liturgique, 153.
- BÉROU (de) Guillaume, chanoine, 338, 342.
- BÉROU (de) Robert, chancelier, 328, 329.

- BÉROU (de) Simon, chanoine, 328.
- BERSUIRE Pierre, moine de Coulombs, écrivain, étudiant à l'Université de Paris, 413.
- BERTHAUD, abbé, historien de G. de la Porrée, 168, 231, 246, 260.
- BERTHELOT Richard, maître des enfants d'Aube, 424, 425.
- BERTIER, clerc savant d'Orléans, 275.
- BERTIER Guillaume, étudiant à Orléans, 471.
- BERTIN (Saint-), abbaye, 278.
- BERTRAN, chapelain de Robert-du-Vieux-Pont, 300.
- BERTRAND, dit Pierre, scolastique d'Angers, docteur en décrets, 471.
- BESANÇON, 43, 60, 62, 63, 83, 84.
- BESLY, historien du Poitou, 167.
- BESSETIERE (de la) Jean, chanoine, achète des livres, 394.
- BÉTHAIRE (saint) évêque de Chartres, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 17, 23, 404.
- BÉTIZY (de) Léger, chanoine, 375.
- BÉUCHETI Jehan, v. Behuchet.
- BÉVILLE, village d'Eure-et-Loire, 467.
- BÉZIERS (duc de), 447.
- BÉZIERS (de) Jean, licencié en Décrets, 376.
- BIACO (de) Pierre, visite les enfants d'aube, 364.
- BICHOT Vincent, maître des écoles, de Saint-Père, 421, 448, 452, 453, 480.
- BIDAUT Jean, étudiant en lois, 473.
- BIDAUT Pierre, licencié en lois, 479.
- BIDEREL Jacques, vend un livre, 448.
- BIDON Julien, gradué, à Paris, 485.
- BIGENNES, paroisse, 466.
- BILLY (de) Guillaume, official, 397.
- BINET, Beatus, chanoine, frère du chancelier, 434.
- BINET Jacques, chancelier, 434, 486.
- BINET Jean, étudiant à Orléans, 487.
- BISEUL Jean, licencié en lois, 482.
- BISSON Jean, organiste de la Cathédrale, 424.
- BLAISE Jean, recteur des grandes écoles, 366.
- BLANCHARD Jean, met son fils à l'école, 367, 368.
- BLANCHEFORT (de) Ch., maître ès-arts, 484.
- BLANCHET le Gallois, gradué, 482.
- BLANDIN Guillaume, chanoine, écon. des enfants d'aube, 484.
- BLANDAINVILLE, village près Chartres, 435.
- BLÉVY (de) Robert, chambrier, lègue un antiphonaire, 291.
- BLOIS, 28, 71, 93, 147, 148, 180, 286, 295, 296, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 316, 333, 339, 350, 364, 407.
- BLOIS (de) comtes, 65, 185, 186, 199, 304.
- BLOIS (de), ERNAUD, écrivain et abbé, 292, 304.
- BLOIS (de) Eudes, comte, 71.
- BLOIS (de) Guillaume, écrivain et abbé, 292, 298, 299, 300, 304, 306, 309, 312.
- BLOIS (de) Henri, évêque de Winchester, 186.
- BLOIS (de) Jean, Frère mineur, prédicateur, 348.
- BLOIS (de) Louis, comte, 306.
- BLOIS (de) Pierre, archidiacre de Bath, 275, 270, 285, 286, 287, 320, 324, 409.

- BLOIS (de) Richer, chantre, 336, 337.
- BLOIS (de) Vital, poète, 305, 306, 316.
- BLOSSET Louis, étudiant à Paris, 486.
- BOALIN Jehan, professeur de Droit à Orléans, 392.
- BOBO, chantre, 336, 338.
- BODLÉIENNE, bibliothèque d'Angleterre, 409.
- BOËCE, 26, 27, 110, 117, 118, 125, 126, 185, 193, 222, 231, 127, 168, 182, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 244, 249, 252, 253, 398, 409, 459, 464.
- BËHMER (dom), bénédictin de Maredsous, 152.
- BOEL, vidame, 70, 71.
- BOHÉMOND, prince de Tarente, 235.
- BOHIER Ponce, chan.-médecin, achète des livres, 370, 395, 397.
- BOISGENCY, Saint-Étienne, 450.
- BOILEAU Gui, étudiant à Paris, 486.
- BOINE Lambert, lic. en droit, 483.
- BOIS (du) Gilles, chanoine et maître, 338.
- BOIS (du) Hervé, (de Bosco).
- BOIS (du) Mathieu, licencié en droit, 479.
- BOIS (du) Jean, (de Bosco), donateur de manuscrit, étudiant en lois, 345, 447, 470.
- BOIS (Du) Pierre, économiste des enfants d'aube et donateur de livres, 363, 397.
- BOIS (du) Thomas, (de Bosco), maître des enfants d'aube, 423, 427.
- BOISGILOUT, (de) Phil., évêque de Chartres, professeur de Droit, bachelier en décrets, 445, 482.
- BOISGUON (de) Philippe, étudiant à Paris, 486.
- BOIS-HINOUST (de) Crispin, chancelier, 366, 384, 385.
- BOISLÈVE Gui, licencié en lois, 481.
- BOISSY (de) Jean, chancelier, évêque d'Amiens, 387.
- BOISSY (de) Renaud, étudiant en décrets, à Paris, 469.
- BOISSY (de) Simon, étudiant en droit, 468.
- BOLOGNE, 151, 270, 271, 273, 276, 293, 314, 319, 322, 343, 347, 372, 403.
- BOLOGNE (de), Robert, étudiant à la Faculté des arts, 467.
- BONIBERT, évêque de Cinq-Eglises, 63, 109.
- BONIFACE VIII, pape, 342, 343, 372, 376, 391, 404, 405, 406, 412.
- BONNAUD Jean, bachelier en lois, à Orléans, 473.
- BONNE-ESPÉRANCE (de) Philippe, écrivain, 148. 205, 304, 465.
- BONNEL Geoffroy, chanoine, 161.
- BONNEVAL, 205.
- BONNEVAL (de) Arnaud, abbé et écrivain, 205, 233, 267, 302, 312.
- BONVALET, chanoine et maître, 287.
- BONNIER Mathry, élève, 418.
- BORDE (de la) Raoul, étudiant en droit, à Orléans, 474.
- BORDEAU Antoine, maître des écoles de Saint-Barthélemy, 421.
- BORDEAUX, ville, 188, 421.
- BORDEAUX (de) Pierre, chanoine et maître, 330.
- BOREL, comte, protecteur de Gerbert, 38.
- BORREST (de) Etienne, doyen de Chartres et évêque de Paris, 404.

- BORLÉAN Raoul, licencié en lois, de l'Université d'Orléans, 473.
- BORTEAUVILLE (de) Michel, licencié en droit de l'Université de Paris, 482.
- BORVILLE (de) Martin, gradué, 477.
- BOSHAM (de) Herbert, moine anglais, historien, 148.
- BOUCHARD, du Puiset, chancelier, 270, 280, 281, 282, 283, 293, 308.
- BOUCHER Bureau, étudiant à Paris, 487.
- BOUCHER (le) Jean, met un enfant à l'école, 367.
- BOUCHER Michel, maître-ès-arts, à Paris, 477.
- BOUCHER (le) Philippe, met son fils à l'école, 363.
- BOUCHER Robinet, enfant d'aube, 393, 469.
- BOUCHER (le) Yve, bachelier en théologie et en droit, 483.
- BOUCHIGNY Robert, recteur de l'Un. de Paris, 444.
- BOUDIER Jean, chanoine, donateur de livres, 397, 447, 448, 479.
- BOUDIN Jean, nuntius, de l'Un. de Paris, 480.
- BOUFFINEAU, procureur du roi, emprunte des livres au Chapitre, 450.
- BOUFFINEAU, chanoine, écolier à Orléans, 482.
- BOUGLAINVAL, prêtre, 406, 408, 416.
- BOUGNIER Jean, étudiant à Paris, 486.
- BOULAIZE Jean, humaniste, 444.
- BOULAY (du), historien de l'Un. de Paris, 56, 71, 73, 80, 90, 121, 122, 124, 132, 153, 155, 159, 171, 383.
- BOULEHARD, Guillaume, étudiant à Paris, 479.
- BOURBON Claude, humaniste, 444.
- BOURBON (de) Etienne, dominicain, écrivain, 287, 344.
- BOURDELOT Gui, licencié en droit, 483.
- BOUREAU Gauthier, gradué, à Paris, 480.
- BOURGAIN, abbé, professeur à l'Université d'Angers, auteur de la *Chaire au XII^e siècle*, 234.
- BOURGEON Nicole, étudiant à Paris, 486.
- BOURGOIS Richard, étudiant à Paris, 487.
- BOURGÈS, 50, 293, 331, 344, 346.
- BOURG-GUÉRIN (de) Simon chanoine, 334.
- BOURGUIGNON (le) Gérard, disciple de Fulbert, 62, 83.
- BOURG-MOYEN (de) abbaye de Blois, 148, 305.
- BOURG-ROBERT (de) Philippe, met son fils à l'école, 363.
- BOURGOYN Guillaume (le), maître des enfants d'aube, 422.
- BOURGUYNEAU Jean, chancelier, 437.
- BOURNAZEL (Joh.) prieur de Saint-Martin-au-Val, gradué, 470.
- BOURRACHE (de) Pierre, chancelier, 433.
- BOUSSARD Geoffroi, docteur de Sorbonne, 436.
- BOUTELLER Geoffroy, chancelier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, 387.
- BOUTELLER (le) Jean, maître des enfants d'aube, 424.
- BOUVARD, étudiant, 423, 427.
- BOUVET Vincent, maître parcheminier, 451.

- BOVES (de) professeur de droit à Orléans, 373.
- BOYACO (de) Pierre, licencié en décrets, 473.
- BOYARD, achète un livre, 394.
- BRAINE Robert (comte de) 306.
- BRAIOTI (de) Guillaume, dominicain écrivain, 414.
- BRANNOISIER, étudiant à Paris, 486.
- BRAZUIT, prêtre romain, 38.
- BRAY (de) Guillaume, cardinal, 340, 342.
- BRAY (de) Jean, chanoine et maître, 482.
- BRAY (de) Nicolas, emprunte des livres, 396, 398.
- BREBIER Pierre, clerc de Chartres, maître d'école, 358.
- BRÈME, abbaye d'Italie, 45.
- BRÉMONT Guillaume, étudiant à Paris, 480.
- BRESCE (de) Arnauld, hérétique, 277.
- BRESCIA (de) Mathieu, chanoine romain, 468.
- BRESCIA (de), évêque, 89, 90.
- BRETEUIL (de) Guillaume, 49, 64, 71, 147.
- BRETEUIL (de) Pierre, maître d'école de Poisvilliers, 419.
- BRETIGNY (de) Hugues, seigneur, 274.
- BRETON Jean, étudiant à Paris, 361, 362, 390, 413, 448, 466.
- BRETON René, dominicain, maître des étudiants, 422.
- BRETONVILLIERS, prêtre, 406.
- BREUIL (du) Guillaume, chanoine, écrivain, 400, 401, 403.
- BRÉVI Robert, gradué, étudiant à Paris, 482.
- BRICONVILLE (de) Martin, maître, 342.
- BRIENDAS (de) Vincent, professeur de droit, docteur en décrets, à Paris, 375, 471.
- BRIENNE (de) Jean, empereur de Constantinople, 330.
- BRILHAC (de) Christophe, étudiant, à Paris, 486.
- BRILHAC (de) Etienne, étudiant à Orléans, 485.
- BRILLON, chancelier, érudit, 383, 385, 386, 416, 424, 430, 438, 447.
- BRISART Pierre, chanoine, vicaire du chancelier, 433.
- BROCE (de la) Etienne, curé de Coulombs, va aux écoles, 466.
- BROCE (de) Raoul, chanoine, emprunte des livres, 398.
- BROCHARD Etienne, chanoine, étudiant, 472.
- BROCHARD F., religieux, docteur, 389, 422.
- BROCHE Jehan, maître des écoles de Champseru, 416.
- BROISSET Pierre, bachelier en lois, 470.
- BROSSE (Symon de), moine de Nogent-le-Rotrou, maître, 468.
- BROU, abbaye de St-Lubin, 7.
- BROUTESSAUGE, élève des écoles, 429.
- BRUGES, 168, 284.
- BRUGES (de) Jacques, licencié en droit, 479.
- BRUGES (de) Rodolphe, traducteur de traités arabes, 190, 191, 239.
- BRUNEL Gerard, met son fils à l'école, 93.
- BRUNET Barthélemy, maître des écoles de Dreux, 416.
- BRUNO (Saint), vers en son honneur, 199, 201.
- BRUNO Eusèbe, évêque d'Angers, 55, 78, 134, 171.
- BRUXELLES, bibliothèque, 58, 172.
- BUCHELEIO (de) Jean, étudiant en lois, à Orléans, 474.

- BUCY (de) Richard, recteur des grandes écoles, 431.
BUÈGUE Jean, maître des enfants d'aube, 424.
BUEIL (Hardouin de), étudiant à Angers, 469.
BULOUE (Sainte-Anne de), paroisse, 466.
BUNARD, 217.
BURCHARD, évêque de Chartres, 14.
BURCHARD, évêque de Worms, auteur d'un recueil de canons, 86, 87, 141, 270.
- BURGUNDIO-PISANUS, professeur de droit, 276.
BURIDAN, théologien scolastique, 446.
BUSSY (de) Guillaume, chanoine, donateur de livres, 396.
BUSSY (de) Raoul, doyen de Meung, 381.
BUSTO (de) Jean, chan. bibliothécaire, 400.
BYACO (de) Pierre, chanoine, visite les enfants d'aube, 364.

C

- CABHAM (de) Thomas, sous-doyen, auteur du *Pénitentiel*, 277.
CACHAIN, Guil., maître ès-arts, 485.
CADOU Jean, gradué, à Paris, 481.
CAGAROLO Nicolas, procureur de Landulphe, 408.
CALÉTRIC, évêque de Chartres, 7, 8, 9, 11, 128.
CAILLEAU Martin, étudiant, 443.
CAILLOT J., maître d'école, 366.
CALICURNIA, 435.
CALIXTE II, pape, 153.
CALLIAT, 12.
CALON, archid. de Poitiers, 165.
CALVI Nicolas, licencié en lois, bachelier en décrets, 477.
CAMBRAI, 290.
CAMBRAI (de) Ambroise, étudiant à Paris, 486.
CAMPANELLA (de) Thibault, chancelier, 387.
CANGE (du) auteur du *Glossarium*, 9, 41, 303.
CANNES (de) Gautier, maître, 335.
- CANNES (de) Henri, maître, 335.
CANNES (de) Nicolas, maître, 335.
CANTELLA (de) Pierre, docteur en théologie, 479.
CANTIN Jehan, docteur en théologie, 485.
CANTOR, historien des mathématiques, 88, 90, 125, 127, 236.
CANTORBÉRY, 146, 278, 312.
CANTORBÉRY (de) Baudouin, évêque, 294.
CANTORBÉRY (de) Hubert, archevêque, 275.
CANTORBÉRY (de) Jean, évêque, 294.
CANTORBÉRY (de) Richard, évêque, 294.
CANTORBÉRY (de), évêque, 180, 185, 275, 276, 277, 278, 293, 294, 304, 313.
CANTUMERULA (de) Aycelin, chan. de Chartres, évêque de Rennes, gradué, 400, 401, 402, 470.
CANUT, roi de Danemark, ami de Fulbert, 94.

- CAPELLA Marcien, 108, 109, 26, 221, 223, 236, 259, 261.
- CAPITULAIRES des rois de France, 14, 141.
- CAPUCIUS J., 362.
- CARCASSONNE, 302, 345, 381.
- CARDAILLAC (de) Gaillard, chanoine, 374.
- CARDILHAC (de) Bernard , doyen, 374, 391.
- CARDILHAC (de) Visian , chan. élève à Montpellier, 467.
- CARNÉADE , philosophe grec, 289.
- CARNOTO (de) G. membre du parlement, 331.
- CAROLI Simon, maître ès-arts, 479.
- CASSIEN, auteur des *Conférences*, 19, 21.
- CASSIODORE, 21, 26, 108, 109, 309, 310.
- CASSON Jacques, chanoine licencié, *in utroque jure*, 475.
- CASSON Jean, licencié en arts et en médecine, 369, 479.
- CASTRA (Chatre) (de) Pierre, chancelier, 331, 336, 342, 370, 378.
- CASTRIS (de) Guillaume, chanoine, maître, 331.
- CASTRIS (de) Pierre, chanoine et maître, 342, 370.
- CASTRIS (de) Symon, chanoine et maître, 342.
- CAUCHON Pierre, chanoine de Chartres, docteur de Sorbonne, évêque de Beauvais, 445.
- CAVA (de) Arnaud, chanoine, délégué à la bibliothèque, 400.
- CAVE, bibliographe, 35.
- CAYPHA, 20.
- CELLES (de) abbaye, près Troyes, 278.
- CELLES (de) Pierre, évêque de Chartres, 181, 234 et 274 jusqu'à 316.
- CELLES (de) Renaud, maître de Blois, 348.
- CENSERIE (de) Jacques, maître des enfants d'aube, 424.
- CEPOY (de) Jean, 364.
- CERARI Jean , chanoine et maître, 334.
- CERARIUS Aubert, chanoine et maître, 338.
- CEREIS (de) Jean, trésorier de Lisieux, 365.
- CERF (Nicolas le), étudiant à Orléans, 466.
- CÉSAIRE (St) évêque d'Arles, ses œuvres, 7, 16.
- CÉSAR Jules, 1, 2, 312, 313, 404.
- CHABANNES (de) Adémar, historien, 32.
- CHABRIS-SUR-CHER, 4.
- CHAILLOU (J.) professeur de droit, 375, 400.
- CHALCIDIUS, traducteur du Timée de Platon, 117, 232, 245, 259.
- CHALLET, village près de Chartres, 368.
- CHALO (J.) voir Chaillou.
- CHALONNE, prieuré, 68.
- CHALONS, 333.
- CHALOU Pasquier, chan., 448.
- CHALUS (de) Aimeric, cardinal, 403, 427.
- CHAMBON Louis, chan., licencié en lois, 487.
- CHAMPAGNE (de) comte, 95.
- CHAMPAGNE (de) Guillaume , évêque de Chartres, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 292, 294, 296, 297, 298, 319.
- CHAMPEAUX (de) Guillaume , théologien , évêque de Châlons, 153, 177.
- CHAMPFLEURY (voir Hugues de).
- CHAMPHOL (de) Hugues, chan. étudiant à Angers, 477.
- CHAMPHOUDRY, seigneurie, 435.

- CHAMPIGNEAU Denys , licencié en droit civil, 376.
- CHAMPROND (de) Michel, licencié en lois, 479.
- CHAMPS (des) Pierre, chancelier, 323, 330.
- CHAMPS (Mathieu des), évêque de Chartres, 325.
- CHAMPS (de) Thomas, gradué, à Paris, 440, 487.
- CHAMPSERU, village près Chartres, 416, 418.
- CHANNIBEL (de) Robert, étudiant à Paris, 477.
- CHANTAUT Grégoire, chanoine bibliothécaire, 400, 401.
- CHANTEMERLE (de) Aycelin, voir Cantumerula.
- CHANTEMERLE (de) Jean, sous-chantre, profes. de lois, 375.
- CHAPELET Robert, chanc^{er}, 331.
- CHAPELIER Jean, achète un psautier, 395.
- CHAPELLE (de la) Nicolas, doyen, gradué, 480.
- CHAPELLE (de la), Philippe gradué, 486.
- CHAPELLE (Sainte), de Château-dun, 419.
- CHAPET Jean, licencié en décrets, 481.
- CHAPPES (de Cappis) Pierre de, professeur de droit à Orléans, évêque de Chartres, 403, 467.
- CHARDET, Jehan, licencié en décrets, 487.
- CHARDONEL Geoffroi, chanoine donateur d'une verrière, 286, 289, 290.
- CHARDONEL Simon, chanoine et maître, 289.
- CHARLEMAGNE, 14, 16, 141, 384, 398, 410.
- CHARLES d'Anjou, frère de St-Louis, 340.
- CHARLES-LE-BEL, roi de France, 403.
- CHARLES le Chauve , roi de France, 14, 15, 24, 28, 122.
- CHARLES Gabriel, gradué, 487.
- CHARLES, archevêque de Lyon, 465.
- CHARLES, roi de France, 24.
- CHARLES V, roi de France, 441.
- CHARLES - QUINT , empereur d'Allemagne, 282.
- CHARLES de Valois, 378, 376.
- CHARLES, comte, 379.
- CHARLES VII, roi de France, 434, 445.
- CHARMA, historien de Guill. de Conches, 182.
- CHARONVILLE, 418.
- CHARPENTIER Jacques, gradué, 477.
- CHARPENTIER Louis, théologal, 454.
- CHARPENTIER Raoul, théologal, 454.
- CHARRON Jean, chapelain, met un enfant à l'école, 358, 375.
- CHARRON Nicolas, bachelier en lois, à Orléans, 448, 473, 474.
- CHARTAN, conseiller du Chapitre, 409.
- CHARTIER Michel, maître ès-arts, 485.
- CHARTRES (de) Amaury, Amaury de Bene.
- CHARTRES (de) Arnaud, v. Arnaud de Bonneval.
- CHARTRES (de) Gaispin, chan. et maître, 335.
- CHARTRES (de) Geoffroi , notaire, 346.
- CHARTRES (de) Guillaume, dominicain, chapelain de St-Louis, 345, 350.
- CHARTRES (de) Guillaume , chanoine et maître, 329, 345, 346, 350.
- CHARTRES (de) Guismond, de Paris, chan. et maître, 344.

- CHARTRES (de) Jean, va aux écoles, 449, 467.
- CHARTRES (de) Jean, dominicain, évêque de Russio, théologien, 414,
- CHARTRES (de) Jordan, chan. de Paris, 344.
- CHARTRES (de) Michel, théologien, dominicain, 349.
- CHARTRES (de) Nicolas, membre du Parlement, 345.
- CHARTRES (de) Nicolas, greffier du Parlement, 345, 347.
- CHARTRES (de) Réginald, dominicain, 349.
- CHARTRES (de) Renaud, chambrier, archév. de Reims, 443.
- CHARTRAIN Raoul, licencié en droit, 480.
- CHARRUA Pierre, dominicain, maître des étudiants, 422.
- CHASLES Michel, mathématicien moderne, 235, 236, 238.
- CHASLES Philarète, littérateur moderne, 240, 370.
- CHASTAING, Hugues (de), étudiant à Paris, 477.
- CHASTAING (de) Jean, étudiant à Orléans, 477.
- CHASTEL Laurent, licencié en lois, 485.
- CHATEAUDUN, 8, 71, 83, 93, 207, 209, 218, 300, 302, 303, 334, 410.
- CHATEAUDUN (St-André de), 452.
- CHATEAUDUN (de) Etienne, abbé savant, 348.
- CHATEAUDUN (de) Geoffroy, vicomte, 302, 306.
- CHATEAUDUN Hugues, vicomte (de), 306.
- CHATEAUDUN (de) Jean, enfant de chœur organiste, gradué, 393, 468.
- CHATEAUDUN (de) Renaud, chanoine et maître, 337.
- CHATEAU-LONDON (de) Eude, s chanoine et maître, 334.
- CHATEAUNEUF, 209.
- CHATEAU-THIERRY (de) Nicolas, chanoine et maître, 341.
- CHATEAU-THIERRY, ville de l'Aisne, 24.
- CHATEL (Lambert du), professeur de lois, 373, 376, 378, 380, 405, 410, 412, 467.
- CHATELET (du) Gui, va aux écoles, curé de Sours, 466.
- CHATELET (du) François, maître à Paris, 467.
- CHATILLON (de) Gauthier, secrétaire de Guillaume de Champagne, 275.
- CHATILLON (de) Hugues, comte de Saint-Paul, 338.
- CHATILLON (de) Jean, maître, 366.
- CHATILLON (de) Milon, chan. de Chartres, maître, 334, 337, 347.
- CHAUGY (dom de) historien de l'abbaye de Breteuil, 26.
- CHAUMES (de) Nicolas, maître de l'œuvre du roi, 382.
- CHAUMONT (de) Guillaume, chanoine, 339, 342.
- CHAUVET, achète un psautier, 394.
- CHAUVIN Jean, étudiant à Paris, 479.
- CHAVENER Jehan, licencié en droit, 485.
- CHAVERNEY (de) Hugues, 337.
- CHAVERNY-LE-PETIT, seigneurie, 434.
- CHERBONNEAU Bertheaud, chanoine, 438.
- CHERMIR, prêtre, 1^{er} maître des écoles chartraines, 7, 10, 11, 17, 22.
- CHERON, de la Porte-Morard, chanoine et maître, 333.
- CHERON (Saint), 5, 6, 10, 14, 21, 25, 28, 155, 204, 285, 301, 421, 427 456.

- CHERTEMPS, Renaud, chan. et maître, 336.
- CHESEYO, (de) Herbert, chan. 372.
- CHEVALLIER Colin, met son fils à l'école, 419.
- CHEVALLIER Jean, étudiant à Orléans, 440, 483.
- CHEVALLIER Michel, son *bréviaire*, 451.
- CHEVARD, auteur d'une Histoire de Chartres, 34.
- CHEVILLON Thibaud, maître ès arts, 440, 484.
- CHEVRY (de) Gauthier, chan. et maître, 341.
- CHEVRY (de) Guillaume, chan. 341, 381.
- CHEVRY (de) Jean, évêque de Carcassonne, théologien, 345. 381.
- CHEVRY (de) Jeanne, sœur de Raoul de Chevry, 381.
- CHEVRY (de) Raoul, chance-lier, 380, 381, 382, 408, 444, 446, 447, 466.
- CHIAUPERS, étudiant, 483.
- CHIELLE Pierre, maître de la Fa-
brique de N.-D. de Paris, 382.
- CHIEU, docteur en droit, 483.
- CHINCHE de Saint-Eustache,
chanoine, 341, 456.
- CHINON, écoles, 195.
- CHIQUEOT Henri, docteur de Sor-
bonne, chanoine, gradué,
396, 444, 446, 472, 477.
- CHRÉTIEN, abbé de Bonneval,
auteur de Sermons, 302, 313,
314.
- CHRÉTIEN Jean, étudiant à
Paris, 476.
- CHRISTOPHE (Saint), 414.
- CHRODEGAND, évêque de Metz,
16, 146.
- CHRYSOGONE, cardinal, 204.
- CHUISNES, village près Char-
tres, 68.
- CICÉRON, 2, 26, 27, 115, 117, 118,
171, 188, 222, 232, 233, 244,
278, 289, 412.
- CINQ-ÉGLISES, évêché de Hon-
grie, 63.
- CISSAY Pierre (de), licencié en
lois, 482.
- CITEAUX, abbaye, 205.
- CLAIRVAUX (de) Henri, abbé,
293, 304.
- CLAIRVAUX, monastère, 152,
154, 177, 203, 206, 233, 279,
304, 328.
- CLAIRVAUX, Nicolas (de), 177,
185, 137, 185, 186, 186, 266, 278.
- CLAMENGIS (de) Nicolas, doc-
teur de Sorbonne, 445, 480.
- CLAREMBAUD d'Arras, disciple
de Thierry, 164, 193, 230.
- CLASTOT (de) Robert, gradué,
481.
- CLAUDE, empereur, 2, 360, 361.
- CLAUDE Robert, chanoine, étu-
diant, 443.
- CLAUDE, reine, 436.
- CLAUDINE, 420.
- CLAUSTRE Jehan, chanoine,
étudiant à l'Université de
Paris, 486.
- CLÉMENT (Saint), 28.
- CLÉMENT, chancelier, 22, 23, 30.
- CLÉMENT III, pape, 187.
- CLÉMENT V, pape, 380, 465.
- CLÉMENT VI, pape, 468.
- CLÉMENT VII, pape, 471.
- CLÉMENT (Saint) de Craon, ab-
baye, 303.
- CLÉMENT Th., dominicain, doc-
teur en théologie, 422.
- CLERC (le) v. Mala Corona, 82.
- CLERC (le) Gervais, régent dans
les Arts, à Paris, 444, 477.
- CLERC (le) Pierre, étudiant à
Paris, 480.
- CLERMONT, 348, 199, 345, 395.
- CLERVAL, 161.
- CLEVILLIERS, 406, 416.

- CLICHTOUE, Josse, théologal, 454.
- CLITON, Guillaume, se marie à Chartres, 154.
- CLOS EVRARD, domaine de la chancellerie, 331.
- CLOTAIRE, roi de France, 6, 9, 10.
- CLOUD (de Saint) André, bachelier en théologie, 471.
- CLOUD (de Saint) Simon, chanoine, emprunte des livres, 399.
- CLOUD (Saint), 369.
- CLOUX (du) Robin, gradué, 363, 467.
- CLOYS (de) Jean, curé de Bigennes, va aux écoles, 466.
- CLUNY, 35, 39, 45, 46.
- CLUNY (de) Hugues, abbé, 45, 55, 125, 177, 189, 194.
- CLUNY (de) Gauthier, prieur de St-Martin-au-Val, 154, 203, 230.
- CLUNY (de) Odilon, abbé, 88.
- COCHOIS Thomas, dominicain, lecteur en théologie, 422.
- COIGNET Simon, maître des enfants d'aube, 423, 418, 452, 453.
- COIN DU MUR (du) Jean, chanoine et maître, 286, 299, 334.
- COIN DU MUR (du) Robert, chanoine et maître, 286, 347.
- COINCY (de) Gautier, poète roman, 355, 356.
- COINTERET Michel, gradué, 481.
- COLAS Daniel, étudiant à Orléans, 485.
- COLET, étudiant à Paris, 476.
- COLIN, de Lanon, enfant de chœur, 364.
- COLLE (de) Jean, licencié en lois, 470, 473, 474.
- COLOGNE, 63, 96, 103, 125.
- COLOGNE (de) Michel, recteur des grandes écoles, 433, 444, 483.
- COLOGNE (de) Raimbault ou Ragimbald, écolâtre, disciple de Fulbert, voir Ragimbald.
- COLONNE (Columpna), Landulph, chanoine écrivain, 398, 405, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413.
- COLONNE (de) Girard, chanoine 339, 347.
- COLONNE (de) Gilles, théologien, arch. de Bourges, 405.
- COLONNE (de) Jean, neveu de Landulph de Colonne, 405, 406, 410, 411, 412.
- COLONNE (de) Mathieu, chanoine de Saint-Pierre de Rome, 408.
- COLONNE (de) Pierre, chanoine, 347, 369, 405, 409, 412, 413.
- COLLOT (de) Michel, maître de musique de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, 419.
- COLUMELLE, auteur agraire, 223, 235.
- COMBOURG (de) Guillaume, abbé de Marmoutiers, 187, 231.
- COMES, manuscrit, 21.
- COMITE (de) Jean, chanoine italien, 408.
- COMITE (de) Paul, chanoine de Rome, 408.
- COMITE (de) Pierre, 408.
- COMPIÈGNE (de) Gauthier ou de Cluny, prieur de Saint-Martin-au-Val, écrivain, 154, 203, 230.
- COMTE (le) Denys, licencié en droit, 484.
- CONCHES (de) Guillaume, écolâtre, disciple de Bernard de Chartres, 68, 97, 162, 164, 180, 181, 182, 183, 208, 223, 225, 228, 229, 230, 231, 239, 240, 241, 245, 247, 255, 264, 265, 267, 268, 276.
- CONDÉ, 12.
- CONDÉ (de) Gilles, chanoine, 394, 396.

- CONDÉ (de) Pierre, chanoine, lègue des livres, 363, 383, 396.
CONON, légat du pape, 169, 170.
CONQUES, 74.
CONSTANCE, Concile (de), 447.
CONSTANCE, reine de France, 64.
CONSTANTIN (Saint), ses reliques, 49.
CONSTANTIN l'Africain, auteur médecin, 240.
CONSTANTIN, chancelier, 323, 329, 336, 337, 352.
CONSTANTIN, empereur, 410.
CONSTANTINOPLE, 330, 373, 414.
CONTI (de) Etienne, bibliophile, 401.
CONSOIRS Jean, maître en décrets, à Paris, 470.
CONTENTIN, de Villebon, élève des écoles de Chartres, 420.
CONTENTIN Jean, maître d'école, 419.
COQUI Jean, docteur en décrets, à Paris, 409.
COQUUS, auteur latin, 313.
CORAN (le), 189, 191.
CORBAIN Colas, joueur de Mystère, 416.
CORBEYA (de) Robert, maître à Paris, 468.
CORBIE, (abbaye de), 401.
CORBIE (de) Jean, gradué, 477.
CORBORENSIS Guillaume, auteur d'un livre grec, 187, 231.
CORDELLI Etienne, va aux écoles, curé de Saint-Arnould, 465.
CORDIER Etienne, vicaire du chancelier, 386.
CORDIER (le) Raoul, maître ès-arts, à Paris, 484.
CORMERY, abbaye, 74.
CORNOUAILLES (de) Michel, 350, 351.
CORNOUAILLES, (de) Geoffroy, religieux carme, commentateur d'Aristote, 168.
CORNUT Aubry, évêque de Chartres, savant, 325, 340.
CORNUT Gauthier, archevêque de Sens, 325.
CORNUT Gilles, archevêque de Sens, 325.
CORNUT Guillaume, licencié en droit, 486.
CORNUT Henri, archidiacre, 325.
CORNUT Robert, chanoine et maître, 340.
COUGNAN (de) Louis, gradué, à Orléans, 486.
COULOIGNE (de) Michel, v. Michel de Cologne.
COULOMBS, abbaye, 155, 204, 362, 364.
COULOMBS, paroisse, 466.
COULOMBS, abbé de, 204, 205.
COULOMBS (de), Roger, 297, 302.
COUR (de la) Etienne, dominicain, lecteur des Sentences, 348.
COURAILLON Jean, étudiant en lois, à Orléans, 474.
COURAUD, Anthoine, étudiant à Paris, 477.
COURCEREL Etienne, élève des écoles de Chartres, 367.
COURÇON (de), Rob. cardinal, 327.
COURGEON, abbaye, 10.
COURTIN Vincent, bachelier en lois, à Orléans, 473, 474.
COURTOIS Jean, maître des écoles, 367.
COURVILLE, 306.
COURVILLE (Raoul de), chambrier, 200, 206, 283.
COUSIN, philosophe moderne, 120, 121, 122, 138, 157, 158, 242, 244.
COUSSEMAKER (de) historien de la musique, 129.
COUTANCE, 182, 183, 288.
COUTANT Thomas achète un missel, 451.

- COUTURIER, greffier et organiste, 393.
COUVAIN, maître des enfants d'Aube, 360, 361.
CRATINUS, auteur latin, 313.
CRATON Raimbaut, chanoine, 199.
CRÉMONE, 90, 410.
CRESPIN, chantre, 286, 288, 289, 290, 296, 279,
CRESPY-en-Valois (St), abbaye, 80.
CRESPIÈRES Jean (curé de), écolier à Paris, 391.
CRISPIN, de Bois-Hisnoust, chancelier, 366, 384, 385.
CROAN (de), étudiant à Paris, 483.
CROCHET Guillotin, maître des enfants d'aube, 360.
CROCHET Henri, maître, 366, 367.
CROCHET Thibault, maître des enfants d'aube, 360, 362.
CROSETO (de) Pierre, chapelain du pape, professeur de lois, 372, 375, 467, 470.
CROSET (du) Guillaume, licencié en droit, 484.
CROSNIER Jean, dominicain, lecteur, 422.
CROUY (de) Hector, gradué, 487.
CROY (de) Pierre, licencié en droit, 480.
CROYACO (de) Pierre, bachelier, à Orléans, 474.
CYNÉRUS (de) Guillaume, chanoine, bachelier, à Toulouse, 393, 467.
CYPRIEN (saint), abbaye de Poitiers, 206.
CYPRIEN (Saint), 131, 206.
CYR (Saint), abbaye, 274.
CYR (Saint), Mystère, 416.

D

- DAGUEREAU, Sulpice, met son fils à l'école, 367.
DALMATE Hermann (le), traducteur de traités arabes d'astronomie, 169, 171, 174, 188, 189, 190, 191, 219, 229, 238, 239, 245.
DAMIEN Pierre, cardinal, 45.
DAMIETTE, 335.
DAMMARIE, prêtresse, 380, 416.
DAMOISEAU Nicolas, maître ès arts, licencié en lois, 471.
DANGEAU (de Dangelo) Robert, bachelier de Paris, 472.
DANGEUL Guillaume, licencié en lois, 484.
DANICI Pierre, chancelier, 388.
DANIEL, 170,
DANIEL, poète chartrain, 195, 218, 231.
DANIEL Colas, étudiant à Orléans, 485.
DANNOIS (le) Nicolas, bachelier en théologie, 482.
DANTE, 351.
DANVERS Gilles, organiste de la cathédrale, 404, 424, 425.
DAVIDET, D. docteur en théologie, 422.
DENONVILLE (de) Renaud, chanoine et maître, 343.
DAREMBERG, historien de la médecine, 82.
DATHAN, 20.

- DAVID, 422.
DEBAST Etienne, emprunte des livres, 450.
DECANI J., licencié en décrets, 487.
DEGRINS Gervais (dom), bénédictin savant de Tiron, 423.
DELAVOVE, chanoine, 418.
DELEHAYE R. P., S. de J., 232, 293.
DELISLE Léopold, administrateur de la Bibl. nat., 43, 354, 401, 405, 408, 412.
DEMIMUID, historien de Pierre de Celles et de Bernard de Chartres, 158.
DÉMOSTHÈNE, 110.
DENIFLE, P. dominicain, archiviste du Vatican, 383, 412, 414, 444.
DENIS, chanoine titulaire de Meaux, 26.
DENOIR Etienne, docteur en décrets, curé de Saint-Hilaire d'Illiers, 487.
DENYS (Saint), l'aréopagite, 28, 118, 119, 131, 232, 245, 246, 257, 276, 278, 282.
DENYS, élève des écoles de Chartres, 193, 194, 195, 216.
DENYS, chancelier, 283, 326.
DENYS, maître, 336.
DENYS, le Petit, computiste, 127.
DENYS (Saint), abbaye, 320.
DENYS (de Saint) Pierre, chan. professeur de lois, 373.
DENYS (de Saint) Thomas, chan., 326, 333.
DENYS (de Saint), Vincent, gradué, 474.
DÉDUIN (voir Théoduin).
DEFREUX Gervais, écolier à Orléans, 440, 455, 485.
DEFREUX René, moine savant de Coulombs, 422.
DESHAYES Guillaume, 450.
DESHAYES Jean, licencié en lois, 473.
DESIDERIUS, élève de l'école palatine, 9.
DESJARDINS Guillaume, abbé de Saint-Père, écrivain, 202, 413.
DESNOYERS (M.), savant moderne, 395.
DESPORTES Pierre, gradué, 484.
DEVAULX Perrot, élève des écoles de Chartres, 418.
DICIACO, (Erard de) chanoine, 393.
DIDYME l'aveugle, 231.
DIÉ (Saint), abbaye, 4, 28.
DIGNY, 437.
DIJON, 68, 83.
DIJON (de) Guillaume, abbé, 88, 95.
DIJON Jean (de), chanoine, membre du Parlement, 373.
DINTANVILLE Pierre, professeur à la faculté d'Orléans, 466, 468.
DINOCHEAU Pierre, professeur à Paris, 444.
DIVES (St-Pierre sur), abbaye, 42.
DOBINEAU J., docteur, 422.
DODALDUS, copiste, 16, 17.
DOL, 50, 55, 154, 156, 157, 209.
DOMINIQUE (Saint), 241.
DOMNUS, chanoine, étudiant, 199, 241.
DOMNUS, moine de Montmazou, élève de Fulbert, 62, 79, 99, 104, 199.
DOMPNIO Guillaume (de), scolastique de Saintes, 404.
DONAT, grammairien, 51, 61, 96, 109, 222, 224, 309, 333, 359.
DOPRIO Henri, étudiant à Paris, 479.
DORE Pierre, docteur, 472.
DORIGNY Hugues, gradué, 478.

- DOUAI, Robert de, chanoine, 333.
- DOUBLET Pierre, dominicain, maître des étudiants, 422.
- DOUCY, Renaud de, chanoine, étudiant à Angers, 397, 463.
- DOUMÉNIL (de) Jean, maître en théologie, 479.
- DOURDAN, 429.
- DOYEN, auteur d'une histoire de Chartres, 34.
- DREUX, Robert (de), 171, 172, 204, 289, 291, 306, 338, 416, 418, 443.
- DREUX Jean (de), vend un bréviaire, 394.
- DREUX (du) Radier, historien, 413.
- DROARD, moine copiste, 49.
- DROGO, archidiacre de Paris, 44, 56, 78, 86, 135.
- DROGO Guillaume, docteur en décrets, 468.
- DROGON, évêque de Beauvais, 48.
- DROGON, de Troyes, auteur des Topiques, 170, 245.
- DROIN Miller, licencié en lois, 481.
- DRUET Jehan, vend des livres; 395.
- DUC (Jean le), chanoine, membre du Parlement, 342, 351.
- DUGUÉ Robert, maître d'école de Pré-Saint-Evrout, 416.
- DU JARDIN, Guillaume, étudiant à Orléans, 474.
- DUMESNIL Jehan, libraire de Chartres, 451.
- DUMO (de), Geoffroy, maître des grandes écoles, 366, 367, 368.
- DUMOULIN Jean, achète un bréviaire, 451.
- DUNOD, historien de Besançon, 43.
- DUPLESSIS G., éditeur des Miracles de N.-D., 343, 355.
- DUPRÉ, premier imprimeur à Chartres, 446.
- DUPRÉ Nicolas, chanoine, 407.
- DURAND Guillaume, doyen de Chartres, liturgiste, évêque de Mende, 346, 353, 354.
- DURAND Jehan, met son neveu à l'école; 417.
- DURAND Mathieu, bachelier en lois, 470.
- DURAND, évêque de Liège, 88.
- DURAND, moine de Saint-Père, 92.
- DURAND, abbé de Troarn, 32, 42, 43, 58, 136, 157.
- DUSSIACO (Erard de), v. Doucy.
- DUVAL Jehan, bachelier en théologie, 440.
- DUVAL Robert, entretient son neveu à l'école, 440.

E

- EBALE, archevêque de Reims, 33, 34, 50, 51, 73, 84, 99, 129.
- EBBON, archevêque de Reims, 14.
- EBLES de Turenne, abbé de Saint-Martin de Tulle, 198.
- EBLES, comte de Poitiers, 18.
- EBRE, fleuve d'Espagne, 189.
- EBREDUNO (Antoine de), chan. 435.
- ECHARD, historien de l'Ordre de Saint-Dominique, 349, 350.
- ECOLE DU PALAIS, 9, 15.
- ECOSSE, 186.

- ECROSNES (de) Renaud, chancelier, 382, 383, 408.
ECROSNES Thibault (d'), chanoine, 382, 383.
ECROSNES (Colin d'), chevalier, 382, 383.
EDESSE, 169.
EDOALDUS, chanoine, 290.
EDOUARD, roi d'Ecosse, ami de Michel Scot, 350.
EINARD, abbé, 34, 36, 42, 76, 90, 91, 97, 98, 103, 105, 109.
ELISABETH, mère de Guismond Péri, 286.
EMAN, saint du pays chartrain, 5, 6, 21, 22, 28.
EMBRELARD Denys, étudiant à Paris, 482.
EMBRUN, 338.
EMMA, sœur de Raoul Mala Corona, 83.
EMMERAN (Saint), abbaye de Ratisbonne, 192.
ENCELOT, maître des enfants d'aube, 360, 361.
ENGELBERT (Orléans d') disciple de Fulbert, écolâtre, 60, 62, 72, 79, 80, 107.
ENOULT J., enfant d'aube, 429.
EODALD, chanoine, 290, 295.
EODALD (saint), 404.
EON (de l'Etoile), hérétique breton, 159.
EPAUTROLLES (Thomas d'), dominicain savant, 349.
EPERNON, 204.
EPICTÈTE, philos. grec, 232.
EPICURE, philos. grec, 250.
EPINE (Renaud de l'), chantre et maître, 337.
ERBERT, moine, notaire, 20.
ERBERTUS, chanoine et sous-diacre, 25.
EREMBURGE, mère du chan. Pierre de Fontenay, 336.
ERMENTRUDE, donatrice d'un évangélaire, 19.
ERNALD, oblat de St-Père, 92.
ERNAUD (de), neveu de Pierre de Blois, abbé, 292, 304, 318, 319.
ERNAULT, de Dreux, archidiaque, 291, 296, 300.
ERNAULT, chancelier, 146, 169, 172, 173, 292.
ERVÉE, abbé de Saint-Cheron, 23.
ERVÉE, fils d'Arnould, 199.
ESCHART Jean, chanoine gradué, 486.
ESCOILLON Agnès, 432.
ESCOILLON Vincent, 432.
ESCRIVAIN (l') Yvonnnet, libraire, 395.
ESCRIVAING (Gérard de l'), vend un livre à Jean Barre, 448.
ESCULAPE, 130.
ESPAGNOL (Pierre l'), chanoine, et maître, 343.
ESPIN (Saint), paroisse du diocèse de Tours, 437.
ESSARDS (des) Vincent, chancelier, 383.
ESOPE, 313.
ESSARDS (des) Guillaume, chancelier, 383.
ESSE (Guillaume d'), chanoine et maître, 339.
ESTARD Roger, met son fils à l'école, 419.
ESTEVEENE, diacre, membre du parlement, 345.
ESTRIVART Henri, gradué, 470, 474.
ESTOMBIERS, J., professeur de théologie, 444, 454, 482, 483.
ESY (vicomte d'), 72.
ETAMPES, 154, 194, 197, 204.
ETAMPES (Adam d'), chanoine, versé dans le droit, 335.
ETAMPES (J. d'), gradué, 477, 479.
ETAMPES (Robert d') maître des enfants d'aube, 335, 360, 361, 391, 402.

- ETHÈRE, évêque de Chartres, 7.
ETIENNE (d'Alinerra), chanoine de St-Quiriace, 188, 231.
ETIENNE, abbé de Saint-Père, gradué, 477.
ETIENNE, abbé de St-Euverte, évêque de Tournay, de 275 à 324.
ETIENNE, abbé de Saint-Jean et patriarche de Jérusalem, 176, 203.
ETIENNE, chantre, 424.
ETIENNE, clerc de notaire, 307.
ETIENNE, comte de Blois, 25, 136, 137, 199, 207.
ETIENNE, gradué, 472.
ETIENNE, chanoine et maître, 334.
ETIENNE le Marguillier, chanoine et maître, 340.
ETIENNE, le Métayer, maître des enfants d'aube, 422.
ETIENNE, de Paris, docteur en décrets, 468.
ETIENNE (Saint), abbaye, 66, 308.
ETIENNE (Saint), bibliothèque, 68, 161.
ETIENNE (Saint), d'Auxerre, église, 16.
ETIENNE (Saint), église de Chartres, 358.
ETIENNE (Saint), roi de Hongrie, 94.
ETIENNE (St) de Vaubray, 426.
ETIENNE, recteur des grandes écoles, 365.
ETIENNE, le Tonnelier, étudiant en lois à Orléans, 473, 474.
ÉTOILE Pierre (de l'), abbé de Fontgombault, 206.
EUCLIDE, géomètre grec, 191, 236.
EUDES, de Belval, professeur à l'Université de Paris, 347.
EUDES, évêque de Chartres, 25, 106.
EUDES, de Chartres, doyen de l'Université de Paris, 347.
EUDES, seigneur de Dol et Bourges, 50.
EUDES, de Lévéville, abbé de Saint-Père, 201, 202, 301, 303.
EUDES, de la Moutonnerie, chanoine et maître, 338, 340.
EUDES, du Lac Noir, chancelier, 331.
EUDES, de Saint-Sauveur, professeur de lois, 373.
EUDES, de Sully, 213.
EUGÈNE III, pape, 165, 204.
EUSÈBE Bruno, évêque d'Angers, 55, 78, 134, 171.
EUSEPIA, saintes reliques, 12.
EUSTACE Thomas, maître d'école, 366, 367.
EUSTACHE (Bernard de Saint), Cardinal, 467.
EUSTACHE, oblat de Saint-Père, 92, 93.
EUSTACHE de Flay, compagnon de Foulques de Neuilly, 327.
EUTROPE, auteur latin, 278.
EUTYCHÈS, hérétique, 265.
EUVERTE, (saint), abbaye, 291, 292, 474.
EVEN (saint), archevêque de Dol, 55.
EVIÈRES, diocèse d'Angers, abbaye, 303.
EVRARD I^r, chancelier, 30, 47, 48, 49, 52, 57, 62, 71, 103, 105, 115, 132.
EVRARD II, chancelier, 31, 91, 49, 53, 54, 57, 62, 132.
EVRARD, neveu de Rainaud de Tours, 77.
EVRARD, comte du Puiset, 274, 283, 306.
EVRARD, sous-doyen, disciple de Fulbert, 53, 105.
EVREUX, 11, 79, 182, 185, 383, 426.

EVROUL (Saint), abbaye, 46, 48,
65, 68, 69, 71, 81, 82, 83, 128,
office de 183, 184.

EVROUL, (Saint), abbé, 16, 82.
EZECHIEL, 451.

F

FABER Marcellin, emprunte
des livres, 450.

FABIAN Jacquet, étudiant à
Orléans, 440, 484.

FABRI Guillaume, étudiant, 393,
469.

FABRY Auguste, docteur en
théologie, 483.

FAREMOUTIERS, abbaye, 422.

FARSIT Hugues, auteur d'un
Recueil de Miracles, de Notre-
Dame, 175, 355.

FAUSTIER, dominicain, lecteur,
422.

FAUVEAU Jehan, 421.

FAY (du) Jean, gradué à Paris,
485.

FAYE Jacques, chanoine, 437.

FERRANT Jehan, étudiant à
Paris, 481, 485.

FERRANT Pierre, maître ès
arts, 487.

FERRÉ, dominicain, prédica-
teur, 422.

FERRIÈRES, abbaye, 14, 35.

FERTÉ (famille), 69, 71, 194.

FERTÉ (de la) Hugues, évêque
de Langres, 67, 71.

FERTÉ (de la) Hugues, évêque
de Chartres, 322, 324, 330.

FEUGERAIS (des) Wastin, cha-
noine, 434.

FEUGÈRES Jehan, enlumineur,
451.

FEUILLET (de) Haimeric, cha-
noine et maître, 319, 342.

FEUILLET (de) Hugues, cha-
noine et maître, 343.

FÈVRE (Le) Guillaume, gradué,
469.

FIDELE (de Saint) Etienne, gra-
dué, 465.

FILLASTRE Guillaume, cardii-
nal, 445, 478, 479.

FILLASTRE Jean, chanoine et
maître ès-arts à Paris, 468.

FIRMICUS Julius Maternus,
auteur de géométrie, 236.

FLAINVILLE (de) Gui, chanoi-
ne et maître, 341.

FLAVACURIA (de) Jean, étudiant
470.

FLAVIUS, évêque de Chartres,
2, 4, 11.

FLEURY Jean, organiste, 424,
425.

FLEURY, monastère, 18, 19, 21,
24, 25, 27, 34, 35, 39, 73, 75,
94, 111, 147.

FLORENCE (de) Antonin, écri-
vain, 412.

FLORENT d'Illiers, chancelier,
434.

FLORENT (Saint), Chronique,
110.

FLORENT (Saint), de Saumur,
monastère, 54, 55, 75.

Foi (Sainte), ses miracles, sa
chapelle, 74, 97, 104, 113.

Foi (Sainte), 358, école, 374,
456, abbaye.

FOILLET Robin, 417.

FOLCUIN, abbé de Gembloux,
87.

FONTAINE (de) Gautier, cha-
noine et maître, 342.

- FONTAINE (curé de), 406.
FONTE-BETONIS (Hugues de),
chanoine et maître, 336.
FONTENAY (G. de), chanoine et
maître, 380.
FONTENAY (de) Pierre, cha-
noine et maître, 336, 337,
343.
FONTENAY-SUR-EURE, prêtre, 338,
372.
FONTENELLE, abbaye de Nor-
mandie, 25, 26, 35, 38, 80.
FONTEVRAULT, (abbaye), 206,
278.
FONTGOMBAULT, abbaye, 206.
FOREAU Jehan, libraire, 451.
FORGET Florentin, étudiant à
Paris, 486.
FORGET Pierre, bachelier es
arts, 476.
FORTERESSE Gilles, chanoine,
donateur de livres, 394, 396.
FORTS (Les saints), chapelle de
la Crypte, 386.
FORTUNAT, poète de Poitiers, 2,
8.
FOSSÉS (des) Jean, théologal,
453.
FOUILLES GUISMOND, chan-
et maître, 286, 333, 335,
336.
FOUCAULT, évêque de St-Dié,
451.
FOUCHÉ Robert, gradué, 476.
FOUCHER, abbé de Saint-Père,
198, 202.
FOUCHER, archidiacre de Char-
tres, 291.
FOUCHER de Chartres, histo-
rien de la 1^{re} croisade, 114,
125, 198.
FOUCHER Jean, étudiant en
droit canonique, 474.
FOUCHER Julien, licencié en
lois 479.
FOUCHER de Mongerville, abbé
de Saint-Père, 198.
FOUCHER, prévôt et élève, 62,
68, 69, 70, 73, 114, 129, 198.
FOUGÈRES, son écolâtre, 62, 81.
FOUGEU Pierre, chancelier,
438.
FOULCOIE, sous-diacre de
Beauvais, disciple de Fulbert,
62, 80, 111.
FOULOIS Hugues, écrivain, 175.
FOULQUES DE GUARLEINVILLE,
disciple de Fulbert, moine
de saint Evroul, 62, 81.
FOULQUES Michel, licencié en
lois, 473, 474.
FOULQUES, moine de Saint-
Evroul, 82.
FOULQUES Nerra, comte d'An-
jou, 33.
FOULQUES de Neuilly, prédica-
teur de la 4^e croisade, 313,
327, 347.
FOULQUES, sous-doyen, 194.
FOURNEAUX (des) Richard
écrivain, 304.
FOURNIER Marcel, professeur
de droit à Caen, 375, 472.
FOURNIER Paul, professeur de
droit à Grenoble, 188.
FOURNIER Philippe, dominicain,
lecteur, 422.
FOURRÉ, dominicain, prédica-
teur, 422.
FOURRÉ Jean, dit Doucet, met
un enfant à l'école, 367.
FRACHET (de) Gérard, domini-
cain, historien, 412.
FRAMBOISIÈRE (la), village
d'Eure-et-Loir, 382.
FRANC (le) Guillaume, domini-
cain, lecteur, 422.
FRANCA, offre un enfant à
Saint-Père, 92.
FRANCFORT, 171.
FRANÇOIS (le) Jean, recteur
des grandes écoles, 366, 368.
FRANÇOIS (Saint), ses religieux,
351.

- FRANCON de Cologne ou de Liège, mathématicien, disciple de Fulbert, 63, 90, 124, 126, 127, 129.
- FRANCON, évêque de Paris, 80.
- FRÉDÉRIC II, empereur, 350, 351.
- FRÉDÉRIC, abbé de Saint-Florent, 55, 56, 75.
- FRÉDOLI Bérenger, liturgiste, 372.
- FRESCOT (de) Gautier, chanoine et maître, 332, 335, 338, 352.
- FRESCOT (de) Jean, chanoine et maître, 333.
- FRESCOT (de) Nicolas, 338.
- FRETA (de) Robert, prêtre des livres, 395.
- FRIEDLEIN, historien des mathématiques, 236.
- FRIESINGUE (de) Othon, historien du Moyen-Age, 122, 159, 163, 164, 166, 167, 169, 171, 211, 230, 244, 245.
- FROIDMONT, (abbaye), 281.
- FROMENTIN (de) Thibault, licencié en lois, 486.
- FROMONT Jehan, maître des écoles de Saint-Saturnin, 358, 359, 394, 471, 474.
- FRONTINUS Julius, auteur de géométrie, 223, 235.
- FROTBOLD, évêque de Chartres, 14.
- FROTGING, diacre, 17, 22.
- FROUVILLE, (de) Robert, chanoine et maître, 345.
- FULBERT de Cambrai, écrivain, 41.
- FULBERT, neveu de l'évêque Fulbert, 34.
- FULBERT le Pêcheur, écrivain 41.
- FULBERT (Saint); évêque de Chartres, Voir le livre second, 28-142. 18, 23, 25, 26, 28, 143, 145, 146, 151, 152, 194, 216, 218, 220, 221, 227, 234, 240, 246, 314, 327, 399, 409.
- FULCHERIUS, scriptor, 179.
- FULCAUDUS, organista, 179.
- FULCO, oblat de Saint-Père, 92.
- FULGENCE (saint), 131.
- FURET (de) Nicolas, enfant de chœur aux Universités, 430, 441.
- FUSTÉE (de) Raoul, compagnon de Foulques de Neuilly, 206.
- FUZIACO (P. de), chanoine, étudiant, 391.
- FUZILLIER (le) Jacques, étudiant à Orléans, 484.

G

- G., official, 294, 318, 319.
- G., archidiacre, 400.
- GABOYS J., officier de l'œuvre, 424, 448.
- GAGUIN Robert, humaniste, 446, 473.
- GAIGNEON Charles, prévôt de Mézangé, 450.
- GAILLARD Mathurin, bachelier à Orléans, 474.
- GAILLOT Jean, maître des écoles de Saint-Denis-d'Authou, 418.
- GALAYS Jean, étudiant à Angers, 478.
- GALERAN, fils du comte du Puiset, 283.
- GALIEN, médecin, 21, 24, 27, 39, 100, 110, 129, 130, 240, 370, 399, 447.

- GALLAYS, met son fils à l'école, 418.
- GALLARDON, 71, 208, 358.
- GALLARDON (de) Hervé, chanoine et maître, 286.
- GALLARDON (de) Jean, chanoine et maître, 349.
- GALLARDON (de) Robert, abbé de Pontigny, 292.
- GALLI J., docteur régent à Paris, 469.
- GALLICANO, famille de Landulph de Colonne, 405.
- GALLOIS le (J.), dominicain, lecteur, 348, 406, 474.
- GALLUS Nicolas, dominicain, exégète, 414.
- GALON, abbé de St-Quentin, 147.
- GALOYS Gourdin, chanoine, bibliothécaire, maître d'école, 420.
- GAMELLE Jean, étudiant en lois, 474.
- GANNELON, trésorier de Saint-Martin-de-Tours, 71.
- GANTALMI Rupistagno, chanoine, 391, 406.
- GANTELME, évêque de Chartres, 18.
- GANTET Guillaume, élève des écoles de Chartres, 366.
- GARENNE (de) Robert, met son fils à l'école, 428, 429.
- GARGAN (de) chanoine, 408.
- GARIN, chanoine et maître, 284.
- GARIN, disciple de Fulbert, 174.
- GARIN, sous-chantre, 271.
- GARLANDE (de) Etienne, ami de l'évêque Geoffroi, 154.
- GARLANDE Jean, auteur anglais, 325.
- GARLANDE Manassés (de), chanoine, 381.
- GARNERIUS, jurisconsulte, maître de Pierre de Blois, 320.
- GARNIER Jean, maître des enfants d'aube, 360, 363, 416.
- GASCOIN Jean, recteur des grandes écoles, 366.
- GAST Hugues, chanoine, 372, 397, 401.
- GASTELIER (le) Etienne, licencié en lois, 486.
- GASTOLLAND (de) Etienne, licencié en lois, 483.
- GASVILLE, 433, 438.
- GASVILLE (de) Robin, 433.
- GAUBERT Marin, maître ès arts, 485.
- GAUDRY Jehan, maître ès arts, 485.
- GAUFRIDUS, legis doctus, 200.
- GAULT (Le), prêtre, 381.
- GAUSBERT, écolâtre, 31, 47, 56, 57, 62, 72.
- GAUSLIN, chancelier, 30, 47, 57, 62, 155, 156.
- GAUSLIN, prévôt, 199.
- GAUTIER, archidiaque, 272.
- GAUTIER Camus, archevêque de Sens, 325.
- GAUTIER, chanoine, 200.
- GAUTIER, clerc du chantre, 291.
- GAUTIER de Compiègne, écrivain, prieur de Saint-Martin-au-Val, 154, 203, 230.
- GAUTIER (Walterus), disciple de Fulbert, écolâtre de Besançon, 60, 63, 83.
- GAUTIER, évêque de Chartres, 205, 324, 335, 336, 349.
- GAUTIER, évêque d'Orléans, 15.
- GAUTIER, moine de Chalonnès, 68.
- GAUTIER, moine de Saint-Père, 92, 97.
- GAUTIER, moine de Saint-Père, 48, 68.
- GAUTIER, official, 334.
- GAUTIER, trésorier de Saint-Martin-de-Tours, 77.
- GAY Gilles (de), gradué, 471.

- GAY Héméric, met son fils à l'école, 363.
- GEHÉ Nicolas, licencié en droit, 478.
- GEILA, offre un enfant à Saint-Père, 34.
- GEMBOUX, monastère 58, 63, 83, 86, 87, 88, 97, 113, 128, 141.
- GENABUM (Orléans), 60.
- GÉNÉBRARD, érudit, 196.
- GÉNEVIÈVE (Sainte), montagne, 173, 292.
- GENEVIÈVE (Sainte), monastère des Génovéfains, 160, 173, 177, 305.
- GENNADE, écrivain ecclésiastique, 472.
- GENTILHOMME Gui, licencié en décrets, 487.
- GEOFFROY de Boulogne, évêque de Chartres, 47.
- GEOFFROY, chapelain de Huldric, 306.
- GEOFFROY, comte d'Anjou, 55.
- GEOFFROY, doyen du Mans, 195, 219.
- GEOFFROY, doyen, 290, 294, 328, 338, 343.
- GEOFFROY, évêque de Chartres, 43, 47, 92, 145, 146, 153, 154, 155, 165, 169, 170, 186, 196, 197, 199, 233, 267, 271.
- GEOFFROY, élève du chantre, 200.
- GEOFFROY, élève de maître G. 188, 215, 216.
- GEOFFROY, légiste, 200.
- GEOFFROY, médecin, 369.
- GEOFFROY, moine de St-Père, 92.
- GEOFFROY le Gros, moine de Thiron, écrivain, 155, 207, 216, 230.
- GEOFFROY, vicomte de Châteaudun, 83, 161, 302, 306.
- GEOFFROY, scribe du vicomte de Châteaudun, 306.
- GEORGET Denis, gradué, 474, 476.
- GÉRANNE, archidiacre de Reims 38.
- GÉRARD, maître de Baudry de Bourgueil, 72.
- GÉRARD, évêque de Cambrai, 41.
- GÉRARD, père de Foucher, 69, 70.
- GÉRARD, grammairien, 93.
- GÉRARD, écolâtre de Liège, disciple de Fulbert, 60, 62, 72, 88.
- GÉRARD Martin, étudiant en droit civil, 473.
- GÉRARD de Metz, disciple de Fulbert, 61, 62, 84, 88.
- GÉRARD, frère de Pierre de Blois, 299.
- GÉRARD la Pucelle, professeur de l'Université de Paris, 275, 276, 274, 299.
- GÉRARD (Saint), office, 314.
- GÉRARD de Verdun, disciple de Fulbert, 60, 72.
- GERBERT (Silvestre II), 18, 24, 25, 27, 34, 35, 38, 39, 60, 83, 84, 88, 90, 110, 114, 117, 124, 125, 127, 223, 235, 236, 239.
- GERBERT de Bourgogne, disciple de Fulbert, 60, 62.
- GÉRÉON (Saint), sa vie, 87.
- GERLAND, écolâtre de Besançon, 171, 223, 235, 236, 238.
- GERMAIN Gilles, étudiant à Paris, 481.
- GERMAIN Pierre, maître ès-arts, 485.
- GERMAIN (Saint) en Gâtine, 435.
- GERMAIN des Prés (Saint), monastère, 68, 86.
- GERME Richard, étudiant, 477.
- GERMOND Guillaume, met son fils à l'école capitulaire, 428.

- GERMOND Jehan, clerc de l'école capitulaire, 428.
- GÉROGIUS, chantre, donateur de livres, 271.
- GEROÏUS, seigneur normand, 82.
- GERSON, chancelier de l'Université de Paris, 418, 446, 447.
- GERVAIS Le Clerc, gradué, régent à Paris, 444, 477.
- GIGOT Jean, maître des grandes écoles, 366, 367, 423.
- GILA DE PERTICO, offre son fils à Saint-Père, 92.
- GILBERT de la Porrée, chancelier, évêque de Poitiers, 145, 155, 159, 163, 169, 170, 171, 172, 174, 177, 180, 184, 185, 188, 192, 210, 211, 217, 219, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 238, 241, 244, 245, 246, 247, 251, de 261 à 267, 268, 271, 276, 277, 311, 318, 323.
- GILDUIN (Saint), 209.
- GILDUIN, comte de Breteuil, 48, 49, 64, 70, 71, 209, 283.
- GILET Polonius, gradué, 473, 474.
- GILLEBOUST, Gilles, chancelier, 433.
- GILLES (Saint), 41.
- GILLES (Saint), office, 128.
- GILLES, archidiacre de Blois, 288, 319.
- GILLES du Bois, prévôt, 338.
- GILLES Camus, archevêque de Sens, 325.
- GILLETTE, met son fils à l'école, 417.
- GILLOT, élève des écoles de Chartres, 417.
- GILON, évêque de Paris, 199.
- GILOT Béchet, cordonnier, 363.
- GILOT Hubert, 368.
- GILOT Nicolas, gradué, 473, 474, 477.
- GIOVANNI DA GALlicANO, famille romaine, 405.
- GIRARD, moine copiste, de Saint-Père, 19.
- GIRARD, chapelain de Geoffroy, 306.
- GIRARD de Tours, disciple de Fulbert, 62, 75, 76.
- GIRAUD, auteur du traité de médecine, 370.
- GIRAUD Charles, jurisconsulte moderne, 235.
- GIRAUT G., chanoine, 402.
- GIROUDET, prêtre, 376.
- GISBERT, abbé de Saint-Père, 21, 22, 25, 112.
- GISLEBERT, évêque de Chartres, 16, 17.
- GISLEBERT, archidiacre de Vendôme, 285.
- GLATIGNY (de) Pierre, écolier en l'Université de Paris, 441.
- GODAIS Robin, emprunte un livre, 448.
- GODARD Jean, cordonnier des enfants d'aube, 363.
- GODEFROI Guillaume, maître ès arts, 485.
- GODET Jean, théologal, 448.
- GODON, abbé de Bonneval, théologien, 142.
- GOHIER Guillaume, met son fils à l'école, 429.
- GOISBERT, médecin, moine de Saint-Evroul, élève de Fulbert, 62, 68, 129.
- GOLET Jean, maître des écoles de Gallardon, 358.
- GOLIOT Robert, bachelier en lois, 470.
- GOMAIS, auteur d'une épopée, 356.
- GOMBERT, licencié en droit, 480.
- GOMET (de) Jean, chanoine et maître, 334.

- GONDRADE, femme de Soissons guérie miraculeusement, 356.
- GONELLA Guillaume (de), maître de l'école de Fontenay-sur-Eure, 358.
- GORZE, abbé de ce monastère, 133.
- GOSLIN, chanoine, médecin, 200, 241.
- GOSLIN ou Gosselin, de Lèves, évêque de Chartres, 145, 146, 153, 155, 173, 199, 200, 300, 336.
- GOSSELIN, archidiacre, 199.
- GOSSELIN, chantre, 332.
- GOSSENARD Nicolas, étudiant à Paris, 480.
- GOUGE Martin, évêque de Chartres, 445.
- GOUGE Mathieu, étudiant à Montpellier, 477.
- GOUGON Etienne, vend des livres, 395.
- GOULIONTE Barthélemy, gradué, 472.
- GOUPILLON Etienne, bachelier en lois, 483.
- GOUSSET Thibault, achète une Bible, 451.
- GOZECHIN, écolâtre de Liège, 76, 89, 90, 134.
- GRACIOSI, chanoine, 398.
- GRAND (le) Jean, étudiant à Orléans, 474.
- GRANDHOUX Guillaume, enfant de chœur, 389, 469.
- GRANDIN Colin, met son fils à l'école, 428.
- GRANDIN Guillaume, officier de Loëns, 362. 428.
- GRANDREVILLE, Jacob (de) maître des enfants d'aube, 360.
- GRANGE (de la) Jean, chanoine et maître, 342.
- GRANGER André, chanoine, 375.
- GRANTEMESNIL (de) Robert, évêque de Chartres, 46, 56, 65, 82. 83.
- GRASSE (de) Pierre, chanoine et médecin, 370.
- GRATIAN Mathurin, licencié, emprunte des livres, 450.
- GRATIEN (Saint), 265, 412.
- GRATIEN Jean, prêtre romain, 38.
- GRATIEN, moine, auteur du Décret, 151, 270, 292, 319.
- GRAULFE, abbé de Saint-Cheron, 21.
- GRÉGOIRE (Saint), pape et docteur, 16, 19, 21, 26, 43, 44, 99, 131, 138, 139, 167, 269, 462.
- GRÉGOIRE VII, pape, 38, 46, 47, 55, 56, 141.
- GRÉGOIRE IX, pape, 325, 347, 348, 349, 397.
- GRÉGOIRE, évêque de Tours, historien, 110.
- GRELIER Guillaume, archidiacre, cardinal, 448.
- GRENANT (de) Gui, chanoine bibliothécaire, 400.
- GRENET Jean, licencié en droit, 479.
- GRENET Michel, humaniste, licencié en droit, 483.
- GRENET Pierre, licencié, en lois, 487.
- GREZ (de) Etienne, chanoine et maître, 326.
- GREZ (de) Guillaume, doyen, évêque d'Auxerre, 326, 378, 379.
- GREZ (de) Henri, évêque de Chartres, 325, 326, 352.
- GREZ (de) Pierre, évêque d'Auxerre, chancelier, 378, 380, 403.
- GRILLUS, rhéteur romain, 233.
- GRIMOUARD, évêque de Poitiers, 165.

- GRIMWINUS, vice-chancelier, 23.
- GRISSET Thomas, maître des écoles de Saint-André, 421.
- GRISONIS Simon, étudiant, 471.
- GROIGNET Jean, chanoine à l'Université de Paris, 486.
- GROUIN, enfant d'aube, 430.
- GROUSSIL Nicole, maître des enfants d'aube, 424.
- GRUELL Jean, chanoine archiévêque, 433.
- GRUERII Robert, étudiant à Paris, 472.
- GUARLEINVILLE, ville de Normandie, 63, 82.
- GUÉRARD, savant, 93.
- GUÉRIN, abbé de Saint-Evroul, 183.
- GUÉRIN Robert, étudiant à Paris, 481.
- GUERRIC, fils du Vidame, 203.
- GUERRIER Jehan, maître d'école de Santeuil, 416, 418.
- GUETE Pierre, l'aîné, 362, 388, 397, 400, 402, 416, 418, 421.
- GUETE Pierre, le jeune, étudiant, 472.
- GUI d'Amiens, moine de Saint-Riquier, 86.
- GUI, d'Auxerre, 16.
- GUI, écolâtre du XII^e siècle, 174, 135.
- GUI, écolâtre du Mans, 195.
- GUI, évêque de Beauvais, 146.
- GUI Faba, auteur d'un Diactamen, 234.
- GUI Gentilhomme, gradué, 481.
- GUI, maître, 287.
- GUI, maître des enfants d'aube, 360.
- GUI, prédicateur, 302, 314.
- GUI, évêque de Senlis, 81.
- GUIARD Germain, entretient un écolier, 441.
- GUIARD Jean, maître des enfants d'aube, 360.
- GUIBERT, abbé de Saint-Père, 21, 25, 28.
- GUIBERT, abbé de Gembloux, 193.
- GUIDO, oblat de Saint-Père, 92.
- GUIDONIS Gui, professeur de droit, 468.
- GUIDOMAR, maître des écoles de Saint-Michel, 358.
- GUILLARD Charles, évêque de Chartres, 455.
- GUILLARD Louis, évêque de Chartres, 417, 450, 455.
- GUILLAUME, abbé de St-Evroul, 83.
- GUILLAUME, archevêque de Reims, voir Guillaume de Champagne.
- GUILLAUME le Beau, 300.
- GUILLAUME de Saint-Bonigne, abbé, 83, 95.
- GUILLAUME le Bon, roi de Sicile, 294.
- GUILLAUME, de Paris, chancelier, 329, 352.
- GUILLAUME, chanoine et maître, 285, 302.
- GUILLAUME, chantre et maître, 296, 300.
- GUILLAUME, comte du Perche, chancelier de Chartres, évêque de Châlons, 284, 328, 333.
- GUILLAUME le Conquérant, 46, 83, 180.
- GUILLAUME, disciple de Fulbert, 62, 65, 66, 296.
- GUILLAUME, duc d'Aquitaine, 33, 40, 51, 52, 79, 95, 104, 141.
- GUILLAUME, doyen, donne des livres, 326.
- GUILLAUME, élève du chantre, 200.
- GUILLAUME, évêque de Paris, 147, 272.
- GUILLAUME, fils de Gisla, 92.

- GUILLAUME, Nouveau (Noellus) cardinal, 372.
GUILLAUME, official, 288.
GUILLAUME, prévôt, 136, 137.
GUILLAUME, sous-diacre, 271, 291.
GUILLAUME de Vendôme, bibliothécaire, 303.
GUILLE André, maître des enfants d'aube, 423.
GUILLE Michel, vend un bréviaire, 451.
GUILLELMUS, citharaedus, musicien, 70.
GUILLEMELLE, 363.
GUISMOND, archidiacre de Dreux, 286.
- GUISMOND, chanoine et maître, 335.
GUISMOND Fouailles, 286, 333, 335, 336.
GUISMOND Peri, chanoine et maître, 286.
GUISYACO (P. de), chanoine gradué, 466.
GUITMOND, archevêque d'Avrta, 77, 78, 81, 96, 105, 115, 135.
GUITTON Pierre, met ses enfants à l'école, 428.
GUIZIOU Hervé, maître d'école, 419.
GUIZO, médecin, 62, 70, 129.
GUYON Jehan, maître des enfants d'aube, 424.

H

- H., chevalier, 384.
H., doyen de Tours, 76.
HABERT, licencié en droit, 483.
HAGELSTADT (d') Richard, historien, 234.
HAIE (de) Etienne, étudiant à Paris, 482.
HAIER (le) Etienne, bachelier en décrets, 474.
HAIES (des) Jean, lic. en lois, 473.
HAIES (des) Guillaume, gradué, 395.
HAIS (de) Jean, licencié en lois, 479.
HAIMERIC, chanoine et maître, 195, 196, 198, 230.
HAIMON, auteur ecclésiastique, 16, 21, 26, 217.
HAIMON de Provins, professeur de lois, 394.
HALDRIC, prévôt, 34.
HALLIGRE Michelle, bourgeoise de Chartres, fondatrice du collège, 456.
- HALU-ALUPTARIO Martin (de), sous-recteur des grandes écoles, 365.
HAMON Guillaume vend un livre de chant, 358.
HANCHES (de) Bernard, dominicain, savant, 2, 414.
HANCHES (Eglise de), 178.
HANCHES (de) Gérard, théologien, 414.
HANCHES (de) Nicolas, dominicain, savant, 414.
HANNEQUIN Simon, conseiller du roi, 486.
HANS (de) Jean, bachelier, 474.
HARBIS (de) Raoul, gradué, 444, 476.
HARDEL Jehan, maître ès arts, 485.
HARDEVIN, le Teuton, professeur de l'Université de Paris, 276.
HARDOUIN, chancelier de Paris, 80.

- HARDOUIN, écolâtre de Fougères, 62, 81.
HARIULPHE, historien de St-Riquier, 84.
HARVILLE (de) Esprit, chancelier, 434, 439, 452.
HARVILLE (de) Guillaume, seigneur, 435.
HATTO, évêque de Vich, 38.
HAUDRI Jean, clerc de la Comtesse, 334, 337, 347, 350.
HAUDRI Nicolas, chantre de Paris, 334, 337, 347.
HAURÉAU, 42, 50, 53, 121, 122, 124, 148, 158, 160, 161, 165, 167, 168, 172, 173, 182, 197, 208, 244, 299, 325, 327.
HAVET Julien, 34, 41, 58, 74, 72.
HAYES (de) Richard, étudiant à Avignon, 474.
HEGESIPPE, historien, 19, 21, 200, 311.
HÉLIE, évêque de Chartres, 14.
HÉLIE, moine, 217.
HÉLIE, professeur à l'Université de Paris, 172, 247.
HÉLINAND, moine de Froidmond, historien, 188, 281, 282.
HÉLISENDE, femme du Vidame Gueric, 203.
HELLEQUIN (Charles Quint), 282.
HÉMÉRIC, de Gay, met son fils à l'école, 363.
HENRI II, roi d'Angleterre, 153, 185, 186, 276, 294, 296, 304, 312.
HENRI, chanoine et maître, 334.
HENRI, comte de Dreux, 281.
HENRI I^{er}, roi de France, 70, 121, 122, 123, 134, 140, 180.
HENRI III, roi de France, 444.
HENRI, le Libéral, comte de Champagne, 188, 279.
HENRI, prévôt, 200, 272.
HENRI, official, 334.
HENRI, de Warwick, comte, 185.
HENSCHENIUS, bollandiste, 28.
HÉRACLITE, 232.
HÉRAULT Michel, théologal, 454, 487.
HERBERT, écolâtre, abbé de Lagny, 23, 25, 26, 27, 39, 66, 80, 128.
HERBERT de Saint-Hubert, 125.
HERBERT, neveu d'Ascelin, 81.
HERBERT d'Orléans, archidiacre, 281.
HERBERT de Poitiers, disciple de Fulbert, 52, 62, 79, 106, 128, 177.
HÉREMBERT, diacre, chanoine et maître, 286.
HÉRIBRAND, écolâtre, 23, 24, 25, 27, 39, 47, 52, 110, 115, 123, 129, 130, 198, 199.
HÉRIFROY, élève de Chartres, évêque d'Auxerre, 14, 15, 16, 17.
HÉRIGER, abbé de Lobbes, 86, 125.
HERLEBOLDE, 216.
HERMAN Macé, élève des écoles, 418.
HERMANN, archevêque de Cologne, 90.
HERMINGAUD, disciple de Fulbert, moine de Saint-Bénigne de Dijon, 83.
HERMITTE Jean (I'), traducteur de Saint Denys l'Ar. 293.
HERNAUD de Poncet, chanoine et maître, 285.
HERVÉ, fils d'Arnaud, 199.
HERVÉ Guillaume, bachelier en décrets, 421, 476.
HERVÉ Jean, proviseur du collège, bachelier ès lois, 458, 470.
HERVÉ de Nevers (comte), 434.
HERVÉ de Tours, archidiacre, 76.
HILAIRE (Eglise, Saint) 100, 101, 284.

- HILAIRE (Saint), 13, 40, 51, 79, 100, 102, 131, 166, 167, 267.
- HILAIRE, évêque de Mende, 7.
- HILBRAQUIS (de) Robert, docteur en lois, 469.
- HILDEBERT, chancelier du comte Thibaut, 306.
- HILDEBERT, évêque du Mans, 147, 194, 310, 314.
- HILDEGAIRE, disciple de Fulbert, chancelier, 31, 33, 34, 40, 43, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 59, 62, 63, 79, 82, 96, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 114, 123, 128, 129, 216, 219, 220.
- HILDEGARIUS, archidiaconus, 50.
- HILDEGARIUS, lévite, 23, 50.
- HILDEGARIUS, subdiaconus, 50.
- HILDUARD, moine de Saint-Père, 301.
- HILDUIN, chantre, disciple de Fulbert, 194.
- HILDUIN, fils de Renaud, vidame, 71, 79.
- HILDUIN, le Jeune, disciple de Fulbert, 62, 63, 78, 97, 103.
- HILDUIN, subedituus, 23, 96, 103.
- HINCMAR, archevêque de Reims, 14.
- HIPPOCRATE, médecin, 24, 25, 27, 39, 60, 110, 115, 129, 130, 240, 313, 448, 449.
- HISEMBEBGA, mère d'Hérifroid, 15.
- HISPANUS Jean, chanoine et maître, doyen et chapelain d'Innocent IV, 326, 346.
- HISPANUS Petrus, chanoine et maître, 343.
- HIZOIN, curé de Mézières, étudiant, 484.
- HOMÈRE, 109, 110, 310.
- HONNARD Etienne, dominicain, lecteur, 343.
- HONORÉ (Saint), des Bois, 389.
- HONORIUS II, pape, 152.
- HONORIUS III, pape, 324, 328, 329, 330, 350, 405.
- HORACE, 110, 111, 289, 310, 313, 317, 384.
- HORAN Guillaume, chanoine et maître, 340.
- HOTEL-DIEU, de Chartres, 385, 420.
- HOUDAN, 385.
- HOVEDEN Roger (de), historien, 326.
- HOUC Jean (le), maître des enfants de chœur, 366, 367, 376, 475.
- HOUVET Guillaume, humaniste, 444.
- HOUVET (de) Philippe, étudiant à Paris, 486.
- HOUX, village, 423.
- HOUY Jehan, élève, 418.
- HOUY Lubin, de Louville, élève, 418.
- HUARD Simon, recteur des grandes écoles, 366, 367, 368.
- HUBERT, chapelain de Hugues, vicomte de Châteaudun, 306.
- HUBERT, moine de Saint-Evrout, 65, 99.
- HUBERT (St.), monastère dans les Ardennes, 175.
- HUDEBERT Laurent, gradué, 482.
- HUGUES, archidiacre de Tours, 42, 62, 75, 76.
- HUGUES, chancelier de Jean de Salisbury, 284, 306.
- HUGUES, chancelier de Thibaut de Blois, 306.
- HUGUES, chanoine, 174, 175.
- HUGUES, doyen, 290, 326.
- HUGUES, écolâtre du XII^e siècle, 174.
- HUGUES, évêque de Chartres, 43, 44, 177, 209, 213, 214, 218, 245, 301.

- HUGUES, évêque de Châlons, jurisconsulte, 130, 370.
HUGUES, évêque de Langres, 62, 64, 65, 67, 103, 111, 114, 116, 118, 119, 123, 124, 132, 133, 140.
HUGUES, évêque intrus, 68.
HUGUES Farsit, auteur d'un Recueil de Miracles de Notre-Dame, 353.
HUGUES de la Ferté (voir Ferté).
HUGUES, fils du roi Robert, 73.
HUGUES, fils du vidame Renaud, 71.
HUGUES, le jeune, comte du Puiset (voir Puiset).
HUGUES, neveu d'Arnaud, 194, 195, 216.
HUGUES, neveu de Rainaud, 76.
- HUGUES de Nigelles, chanoine, voir Nigelles.
HUGUES le Sophiste, voir Hugues Métel, 176.
HUGUES, sous-doyen, 272, 291, 319, 379.
HUGUCCIO, auteur de Droit civil, 368.
HULDRIC, chapelain de Thibault de Blois, maître des écoles de Blois et de Saint-Martin-au-Val, 301, 305, 306, 338.
HUMBERT, 177.
HUNGARI Jean, chanoine et maître, 334.
HUVETTE Etienne, chanoine, donateur de livres, 449.
HYGIN, auteur d'astronomie, 223, 239.

I

- ILLIERS Charles (d'), doyen, licencié en lois, 434, 440, 483.
ILLIERS Florent (d'), chancelier, 434.
ILLIERS Florent (d'), chambellan de Charles VII, et compagnon de Jeanne d'Arc, 431.
ILLIERS Jean (d'), 434.
ILLIERS Miles (d'), maître ès-arts, évêque de Chartres, gradué à l'Université de Paris, 417, 434, 440, 444, 446, 448, 481, 483, 486.
ILLIERS René (d'), évêque de Chartres, étudiant à l'Université de Paris, licencié *in utroque jure*, 434, 446, 486, 488.
INGELARD, abbé de Saint-Riquier, 84, 85.
- INGELGALD, scribe de l'évêque de Chartres, 17, 23.
INGELRAN, chancelier et maître d'école, 30, 31, 46, 47, 53, 56, 57, 62, 63, 67, 103, 135.
INGRÉ, prévôté, 382, 392, 408, 423, 434, 447, 472, 474.
INISIEN, moine de Marmoutiers, médecin, 83.
INNOCENT II, pape, 153, 204, 235.
INNOCENT III, pape, 197, 327, 328, 329, 330.
INNOCENT IV, pape, 299, 325, 326, 330, 336, 343, 344, 347, 348, 397.
INNOCENT V, pape, 371.
INNOCENT VI, pape, 371, 454.
INNOCENTS (église des), inscription, 436.

- ISABELLE, mère de Guismond Péri, 286.
- ISABELLE, mère du chanoine Jean Lambert, 337.
- ISABELLE, maïresse du clos de la Chancellerie, 379.
- ISEMBAUDUS, copiste d'un manuscrit, 272.
- ISIDORE, évêque de Séville, grammairien, 21, 109, 223, 235, 309, 310.
- ISIDORE (Pseudo), auteur des Fausses Décrétales, 141, 142.
- ISLE (de l'). Gauthier secrétaire de Guillaume de Champagne, 235, 276.
- ISLE (de l') (Insula) Pierre, chanoine, étudiant, 372, 467.
- IVE, chancelier et doyen, 31, 47, 56, 57, 62, 67, 103, 109, 135.
- IVE, écolâtre et disciple de Gilbert de la Porrée, 177, 178, 185, 186, 247, 270.
- IVE, prévôt, 70.
- IVE (Saint), évêque de Chartres, 29, 43, 47, 57, 105, 106, 123, 141, 142 — voir tout le livre troisième, de la page 143 à la page 273 — 314, 319, 411.
- IVRY (d') Guillaume, chanoine et maître, 285.

J

- J., chancelier, 384, 402.
- JACOB, jurisconsulte, auteur du *Lectura super Codicem*, 398.
- JACQUES (Saint) sa fête, 414.
- JACQUES, frère du doyen Arnaud, élève des écoles de Chartres, 194, 195, 198, 215, 216, 217, 218, 219, 231, 235.
- JACQUES (Saint), monastère de Liège, 87, 88.
- JACQUET Georges, étudiant à Orléans, bachelier en décrets, 440, 485.
- JAMLYCHUS, archevêque de Trèves, 4.
- JANUA (de) Thomas, étudiant à l'Université de Toulouse, 391, 466.
- JANVIER Jehan, sergent du roi, 440.
- JANVILLE (de) Denys, professeur de droit, 474.
- JANVILLE (de) Richard, étudiant à Orléans, 482.
- JANVILLE (de) Simon, professeur de droit, 376.
- JARDIN Guillaume (du), bachelier à l'Université d'Orléans, 474.
- JARRET Jean, maître d'école, 367.
- JEAN, *ad Dentès*, chanoine de Pontoise, 386, 397, 400.
- JEAN, archidiacre de Dreux, 338.
- JEAN, chanoine d'Orléans, 281.
- JEAN, chevalier de Blois, 305.
- JEAN, comte de Châtillon, 350.
- JEAN, curé de Crépières, étudiant, 391.
- JEAN, duc de Berry, 445.
- JEAN, écolâtre d'Angers, 74, 75.
- JEAN, enfant de chœur, 362.
- JEAN, ermite, 112.
- JEAN, évêque de Théroutanne, 147.
- JEAN, évêque et légat, évêque de Tusculum, 146.

- JEAN, frère de Pierre de Blois, 299.
- JEAN G. théologal, 371.
- JEAN, général des Frères Mineurs, 421.
- JEAN Henri, vend des livres, 393.
- JEAN Jean, professeur à Paris, 481.
- JEAN Jérôme, bachelier à l'Université d'Orléans, 474.
- JEAN, le Médecin ou le Sourd, élève de Fulbert, fondateur du Nominalisme, 62, 70, 71, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 320, 369, 370.
- JEAN, médecin du comte de Monfort, 369, 370.
- JEAN VIII, pape, 14, 38.
- JEAN IX, pape, 38.
- JEAN XII, pape, 374, 383, 405, 410, 411.
- JEAN, (Saint), église de Nogent-le-Rotrou, 401.
- JEAN (Saint) Hugues (de), abbé écolâtre, écrivain, 173, 176, 177, 184, 185, 198, 203, 204, 234, 238.
- JEAN (Saint) en Vallée, abbaye, 148, 153, 157, 160, 173, 176, 177, 178, 179, 198, 203, 204, 214, 231, 301, 330, 337, 348, 358, 359, 364, 374, 384, 397, 421, 443.
- JEAN (Saint), 131, 140, 384, 386.
- JEAN le Sophiste (Joannes Sophista), 121, 122, 123.
- JEANNE, sœur de Raoul de Chevre, 381.
- JEANNE, veuve de Capucius, 362.
- JEANNE D'ARC. 445.
- JÉRÉMIE, prophète, 168.
- JÉRÔME (Saint), docteur de l'église, 16, 21, 26, 114, 131, 200, 278, 289, 310, 398, 412.
- JÉRÔME (Saint), cimetière, sa consécration. 414.
- JÉRUSALEM, 60, 199, 280, 329, 330, 403, 424.
- JESSIA J. (de), chanoine gradué, 465.
- JOACHIM, élève des écoles de Chartres. 429.
- JOANNES, clerc et médecin, 320.
- JOB, patriarche, 19, 398.
- JOHANNITIUS, auteur de médecine, 240, 370.
- JOICHEL Jean, écolâtre anglais, 186.
- JOIGNY (de) Robert, évêque de Chartres, va aux écoles, 374, 381, 465.
- JORDAN Fantosme, écolâtre anglais, disciple de Gilbert de la Porrée, 164, 177, 185, 186, 231, 266.
- JOSAPHAT, abbaye, 155, 171, 178, 179, 204, 301, 329.
- JOSEAU Jean, étudiant à Angers, 485.
- JOSÉPHE, historien, 19, 21, 311, 410.
- JOUAN Raoullet, libraire à Chartres, 431.
- JOUDARD Louis, chanoine, nomme un maître d'école, 418.
- JOURDAIN, historien de l'Université de Paris, 191, 241, 244.
- JOUY, ville près Chartres, 163, 416, 419, 440.
- JOVINIEN, hérétique, 200.
- JUDITH, sœur de R. Mala Corona, 83.
- JULIEN J., maître des enfants d'aube, 423.
- JULIEN (Saint), de Tours, église, 76.
- JULITTE (Sainte), Mystère, 416.
- JUMIÈGES (de) Guillaume, historien, 70, 123.
- JUSIERS, prieuré de Saint-Père, 48, 344.

- | | |
|---|--|
| JUSTIN, historien latin, 410. | JUVÉNAL, poète latin, 111, 182, 230, 289, 317. |
| JUSTINIEN, empereur, auteur du Code Justinien, 172, 270, 397. | JUVENCUS, poète chrétien, 498. |
| JUTEAU Jean, gradué à Paris, 482. | |

K

KARISMIENNES (tables), 191, 239.

L

- | | |
|--|---|
| LABORIE (de) Etienne, docteur en décrets, 478. | LAMBERT Jean, chanoine et maître, 334, 337, 347. |
| LACASA Guillaume, secrétaire de l'Université de Toulouse, 391. | LAMBERT Jehan, recteur des grandes écoles, 431, 452, 453. |
| LACNOIR (de) Eudes, chancelier, 331. | LAMBERT Li Tors, de Château-dun, poète roman, 302, 303. |
| LACTANCE, écrivain ecclésiastique, 278, 409, 411, 412. | LAMBERT, maître et chanoine, 285. |
| LÆTITIA, mère du doyen Arnauld, 218, 231. | LAMBERT Renaud, père de Jean Lambert, 337. |
| LAGNY, abbaye, 25, 80, 278. | LAMBERT (Saint), 127. |
| LAILLER Pierre, étudiant à Orléans, 481. | LAMY Guillaume, professeur de droit à Orléans, évêque de Chartres, 375, 403, 467. |
| LAINÉ Michel, marchand d'Il-liers, 435. | LANCÉGÉSIL, évêque de Chartres, 6, 7, 9, 10, 11, 23. |
| LAINÉ, prieur de Mondonville, érudit, 387. | LANDA (de) Robert, attaque le recteur des grandes écoles, 368. |
| LALLEMAND Michel, docteur en théologie, 422. | LANDELLES, prètrière, village près de Chartres, 381, 394. |
| LAMBERT, chanoine, donateur d'un livre, 272. | LANDRY, abbé de Saint-Père, 91. |
| LAMBERT (dom), moine savant de Saint-Denys de Nogent, 422. | LANDULPHE de Colonne, chanoine, écrivain, (voir Colonne). |
| LAMBERT, écolâtre de Paris, 60, 62, 72, 79, 80, 147. | LANFRANC, abbé du Bec, adversaire de Bérenger, 56, 78, 81, 134, 135, 146, 270, 278. |
| LAMBERT Etienne, chanoine et maître, 338. | L'ANGE, chanoine et maître, 333, 336. |
| LAMBERT, évêque d'Arras, 147, 271. | |

- LANGLAYS Jean, maître des enfants d'aube, 423.
- LANGLOIS Charles V, professeur à la Sorbonne, 158, 160, 171, 173, 191, 234.
- LANGLOIS Grégoire, chanoine, 386.
- LANGLOIS Jean, étudiant en théologie, clerc de la comtesse, 347.
- LANGRES, voir Hugues de Langres.
- LANGTON Etienne, évêque de Cantorbéry, 327.
- LANNERAY (de) Marguerite, vend ses bois, 383.
- LANON (de) Colin, enfant de chœur, 364.
- LANSBERG (de) Herrald, abbesse savante, 148.
- LAON, son évêque, 24, 34, 50, 51, 129, 159, 165, 184, 235.
- LAON (de) Albéric, voir Albéric.
- LAON (de) Anselme, écolâtre théologien, 159, 160, 164, 184.
- LAON (de) Arnoul, philosophe nominaliste, 121.
- LAON (de) Jean, maître des enfants d'aube, 424.
- LAON (de) Raoul, écolâtre théologien, 141, 159, 164,
- LAPION Richard, curé de Bailleau-le-Pin, maître des enfants d'aube, 360.
- LAPPI, chanoine romain, 408.
- LATRAN (Concile de), 183, 271, 277, 279, 318, 332.
- L'AUBESPINE J. (de), licencié en lois, 483.
- LAUDA (de) G., bachelier en décrets à Paris, 477.
- LAUMER (Saint), abbaye, 304, 364.
- LÆMER (Saint), abbé, 7, 10, 11.
- LAUNAY (de) Guillaume, licencié en décrets, 484.
- LAUNOY, historien du collège de Navarre, 383.
- LAURENT, doyen de Poitiers, adversaire de Gilbert de la Porrée, 163, 166, 167, 169.
- LAURENT, médecin de Saint-Denis, 320.
- LAURENT Voisin, chanoine, membre du Parlement, 342.
- LAURIMAN, éditeur de Jean Beloth, 187.
- LE BEAU Jérôme, chancelier, 438.
- LE BEL Richard, maître des enfants d'aube, 448.
- LEBLANC Lubin, maître des enfants d'aube, 423, 430, 479,
- LEBLANC Pierre, chanoine, professeur de droit à Orléans 374, 375, 407.
- LECOMTE Denys, gradué, sous-doyen licencié en Droit, 484.
- LECOMTE Jean, vend un livre, 447.
- LECOMTE Michel, étudiant à Paris, 477.
- LECOCQ, érudit chartrain, 33, 40.
- LECOCQ Jean, jurisconsulte, 373.
- LECOCQ Nicolas, dominicain, exégète, 414,
- LECOCQ Pierre, dominicain, prédicateur, 349,
- LECORNE, P. dominicain, exégète, 397.
- LE DUC Jean, chanoine, membre du Parlement, 342, 351.
- LEFÈVRE Diogène, principal du collège, 455.
- LEFÈVRE Jean, évêque de Chartres, docteur en décrets, écrivain, 403, 469.
- LEFÈVRE Jean, chanoine et maître, 342.

- LEFÈVRE Guillaume, étudiant, 393, 469.
- LEFÈVRE Pierre, maître d'école à Umpeau, 416, 417.
- LEGALOYS Blanchet, étudiant à Paris, élève des écoles chartraines, 482.
- LEGENDRE Pierre, élève à Angers, 486.
- LÉGER Jean, organiste de la cathédrale, 393.
- LÉGER Renault, chanoine et maître, 338.
- LÉGER (Saint), 9.
- LEGORI Nicole, achète un livre, 451.
- LEGOUX Jehan, vend des livres, 395.
- LE GRAND Jean, étudiant en lois à Orléans, 474.
- LEGUAY Jean, licencié en lois à Paris, 440, 450, 482.
- LEICESTER (comte de), 183, 216.
- LELOUP Jean, proviseur du collège, 455.
- LEMOINE Jean, licencié en lois, 487.
- LEMOINE Thibaud, évêque de Chartres, 445.
- LE NOIR Geoffroy, moine de Saint-Père, 92.
- LENVOISIE Hugues, doyen de Rouen, docteur, 445.
- LEODEGARIUS, pèlerin de Jérusalem, 199.
- LÉOFRIC (Saint), son missel, 44.
- LÉON I (Saint), pape, 278.
- LÉON III, pape, 64, 410.
- LEONE (de) Nicolas, étudiant en lois à Orléans, 474.
- LÉOTHÉRIC, archevêque de Sens, 39.
- LE PUY, 74.
- LÉRABLE, seigneurie, 435.
- LE RICHE Pierre, sous-doyen, 369, 373, 398, 399, 466.
- LERINS, monastère, 7.
- LERNES, monastère, 86.
- LE ROI Gilles, gradué, à l'Université d'Orléans, 470.
- LE ROI Noel, étudiant en droit canonique, à Orléans, 474.
- LESQUELEM (de) Salomon, docteur en décrets, à l'Université de Paris, 471.
- LESPINAY (de) Jean, maître des enfants d'aube, 423, 432, 440.
- LETRONNE, savant moderne, 12.
- LEUDISBERT, évêque de Chartres, 12.
- LEUFROY (Saint), élève des écoles de Chartres, 11, 12, 17, 19.
- LEUTÉRIC, secrétaire du roi Clotaire, 6, 9, 10.
- LE VENEUR Ambroise, licencié en décrets, 487.
- L'ÉVÊQUE Richard, disciple de Bernard de Chartres, écolâtre, évêque d'Avranches, 162, 180, 181, 182, 183, 225, 228, 244, 245, 276.
- LÈVES, famille chartraine, 406.
- LÈVES (de) Geoffroy, évêque de Chartres, 153, 154.
- LÈVES (de) Gosselin, évêque de Chartres, 153, 155.
- LÈVES (de) Gui, abbé de Saint-Jean, 204.
- LÈVES (de) Guillaume, médecin de Chartres, 369.
- LEVÉVILLE (de) Eudes, abbé de Saint-Père, restaurateur de la Bibliothèque, 201, 202, 204, 381, 303.
- LEZEAU (de) Saint-Germain, village du diocèse de Rouen, 435.
- LHULLIER (Dom), historien de Hugues de Cluny, 46.
- LIBERHOMO Pierre, maître ès-arts, 478.
- LIBRI, savant moderne, 236.

- LIÈGE 50, 58, 61, 63, 76, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 97, 103, 111, 114, 124, 125, 126, 127, 134, 135, 140.
- LIÈGE (de) Alger, écrivain ecclésiastique, 134, 135, 140.
- LIÈGE (de) Philippe, 196.
- LIÉTARD Guérin, moine de Gembloux et disciple d'Olbert, 88.
- LIGIER Etienne, étudiant à Paris, 440.
- LILLE (de) Alain, écrivain du Moyen-âge, 187.
- LIMOGES évêque, 52.
- LIMOGES ville, 358.
- LINCOLN (de) Robert, évêque, et ses clercs à Chartres, 180.
- LIRE (de) Nicolas, exégète, 447.
- LIRON (dom), bénédictin auteur de la *Bibliothèque chartraine*, 11, 33, 158, 299, 330, 405.
- LISIEUX, son évêque, 154, 205.
- LITTA, historien italien, 405.
- LOBBES (de) abbé, voir Hériger 86, 125.
- LOBKOWITZ (Père), historien de la philosophie, 123.
- LOENS, intendance du Chapitre, 361, 362, 364, 371, 381, 407, 413, 424.
- LOGNS (des) Gui, chanoine et maître, 398.
- LOIGNY (de) E., chancelier, 384, 398.
- LOISEAU, élève des écoles de Chartres, 429.
- LOISEAU (Ales) Maurice, porteur d'eau, 363.
- LOISEL Arnoul, maître d'école de Saint-Arnoul en Yveline, 416.
- LOISELEUR Nicolas, maître des enfants d'aube, bachelier ès-arts, à l'Université de Paris, 423, 476.
- LOMBARD Pierre, théologien, évêque de Paris, 173, 177, 186, 187, 265, 266, 268, 275, 328, 448.
- LOMBARD Pierre, chanoine de Chartres, médecin de Saint Louis, 345.
- LOMER (de Saint) Pierre, chanoine, médecin, étudiant, 480.
- LONDRES, 294.
- LONDRES (de) Gauthier, compagnon de Foulques de Neuilly, 327.
- LONGUEVILLE (de) duchesse, 419.
- LONJUMEL (de) Jacques, maître charpentier de Paris, 382.
- LORMAY (de) Nicolas, licencié en droit, emprunte un manuscrit, 450, 487.
- LOROUX (de) Geoffroi, archevêque de Bordeaux, 166, 188.
- LORRETO (de) Robert, chanoine et maître, 335.
- LOTHAIRE, roi de France, 38.
- LOUCHE (de) Jean, artisan, 363.
- LOUDÉAC ville de Bretagne, 159.
- LOUIS, comte de Blois et Chartres, (voir Blois).
- LOUIS XII, roi de France, 350, 435.
- LOUIS, évêque de Chartres, 385.
- LOUIS LE BÈGUE, roi de France, 14.
- LOUIS LE GROS, roi de France, 196.
- LOUIS LE JEUNE, roi de France, 276.
- LOUIS (Saint), roi de France, 325, 343, 349, 350, 393, 399, 411.
- LOUP, abbé de Ferrières, 14.
- LOUP, abbé de l'Isle Sainte-Barbe, 7.
- LOUP (Saint), évêque de Troyes, 3.

- LOUPEREAU Jean, docteur en théologie, 422.
LOUVAUD Jean, étudiant à Paris, 482.
LUAT, prêtre près de Dreux, 383.
LUBIN Robert met son fils à l'école, 366, 417.
LUBIN (Saint), moine, évêque de Chartres, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 18.
LUC, recteur des écoles de Sainte-Foy, 358.
LUCAIN, poète latin, 2.
LUCAS, de Urbe Veteri, (Orvieto) chanoine, 363, 393, 395, 398.
LUCY (de) Guillemette, met son enfant à l'école capitulaire, 428.
LUCIUS II, pape, 197, 205.
LUCIUS III, pape, 301.
LUCQUES (évêque de) Anselme, 270.
LUILLIER Jean, bachelier en théologie, 481.
LUPLANTÉ, 418.
LUQUET Jean, chanoine, gradué à Paris, 396, 444, 447, 472, 477.
LURAY, prêtre près de Dreux, 388.
LUZARCHES (de) Nicolas, official, évêque d'Avranches, 376, 404.
LYOART (de) Renaud, professeur de droit, 374.
LYON (de) Hugues, 156.
LYON (de) Jehan, emprunte un livre, 449, 450.
LYON, ville, 7, 436.

M

- MABILLON, bénédictin, 12, 22, 33, 34, 40, 41, 79, 133, 134, 302.
MACHABÉES, héros juifs, 197, 198.
MACHABÉES, leurs reliques, 12.
MACON, 344.
MACROBE, philosophe, 176, 184, 232, 241, 245, 259, 261.
MADELEINE (Sainte), 383.
MADELEINE, église de Château-dun, 300.
MADRIE, monastère, 12.
MAGENARD, abbé de Saint-Père, 25, 91, 92.
MAGNY (de) Bernard, étudiant à Paris, 472.
MAGNY (de) Giraud, étudiant en décrets à Paris, 402, 469.
MAHOMET, faux-prophète, 187.
MAHOMET, sarrazin, traducteur de livres arabes, 189.
MAIGNON Jean, chanoine et maître, 437.
MAILLEZAIS (de) chronique, 38.
MAINARD, pèlerin de Jérusalem, 199.
MAINIER, abbé des Vaux de Cernay, 302.
MAINTERNE Charles, étudiant en droit, 440.
MAINTERNE Michel, chancelier, professeur de théologie à Paris, 435, 436, 437, 444, 488.
MAINTENON, ville d'Eure-et-Loir, 437.
MAISON-MAUGIS (de) Robert, chanoine et maître, 307, 379, 407.

- MAJORIS Pierre, bachelier formé ès arts, à Paris, 472.
- MALA CORONA Raoul, médecin, disciple de Fulbert, moine, 46, 62, 68, 82, 116, 123, 128, 129.
- MALALENT Jean, étudiant en lois à Orléans, 474.
- MALEPRE Jean, chapelain, 447.
- MALET Jean, maître ès arts à Paris, 447, 478.
- MALFITAIN Laurent, prêtre romain, élève de Gerbert, 38.
- MALHERBAUT Guillaume, principal du Collège, 455.
- MALLET (de) Guillaume, maître des enfants d'aube, 424.
- MALMESBURY (de) Guillaume, chroniqueur, 32, 77, 83, 121.
- MALOBOSCO (de) Bérenger, gardien des Frères Mineurs de Toulouse, 390.
- MALOREPASTU, son curé va aux écoles, 467.
- MANASSÉ, évêque d'Orléans, 281.
- MANCHON Jean, régent en théologie, 478, 479.
- MANEGOLD, philosophe alsacien, 147.
- MANGEUR (le) Pierre, écrivain, chantre de Paris, 234, 275, 328.
- MANICHÉENS, hérétiques, 49, 94, 116, 132, 133.
- MANNO DE MANNERUS, chanoine, 379, 382.
- MANS (le), 49, 147, 167, 194, 195, 209, 372,
- MANTES (de) Géraud, abbé de Fontenelles, 62, 68, 80.
- MANTES (de) Pierre, maître des enfants d'aube, 360.
- MANTES (de) Raoul, maître des enfants d'aube, 360, 364.
- MARBODE, évêque de Rennes, poète, 75.
- MARC (Saint), 183, 398.
- MARC (Saint), bibliothèque à Florence, 412.
- MARC-AURÈLE, empereur romain, 235.
- MARCEL (de) Pierre, curé de Béville, va aux écoles, 467.
- MARCHAND (le) Jehan, auteur du Poème des miracles, 325, 337, 343, 355, 356.
- MARCHÉVILLE, village près Chartres, 451.
- MARCIANUS CAPELLA, 26, 108, 109, 221, 232, 236, 259.
- MARCILLY (de) Robert, dominicain, exégète, 414.
- MARE (de la) Guillaume, étudiant en lois à Orléans, 434, 474.
- MARE (de la) Jean, étudiant en lois, à Orléans, 474.
- MAREDSOUS, abbaye, en Belgique, 152.
- MARES (des) Guillaume, maître d'école de Saint-Arnoult-des-Bois, 416, 418.
- MARIE (de Sainte) Hugues, moine, historien, 146, 152.
- MARIE-MAJEURE (Sainte), à Rome, 408.
- MARIGNY (de) Enguerrand, chambellan du roi, 380, 466.
- MARIGNY (de) Robert, gradué, 460.
- MARIUS Victorinus, rhéteur latin, 232.
- MARK (de la) Erard, évêque de Chartres, cardinal, 434.
- MARMOUTIER (de) Jean, médecin, 83.
- MARMOUTIER, monastère, 52, 54, 67, 68, 71, 72, 82, 83, 93, 178, 187, 203, 205, 231, 293, 301, 307.

- MARQUIER Jean, bachelier en décrets à Paris, 477.
- MARSILIACO (de) Ph., professeur en lois, 467.
- MARTEL Geoffroy, duc d'Anjou, 74.
- MARTÈNE (dom), bénédictin, 55, 67, 71, 75, 185, 203, 302.
- MARTIGNY (de) Monnard, prêtre, maître ès arts, 471.
- MARTIN Jean, professeur de droit à Angers, 375.
- MARTIN IV, pape, 325.
- MARTIN, scribe de la comtesse Adèle, 306.
- MARTIN (Saint) le Blanc, évêque de Chartres, 2.
- MARTIN (Bois-Saint), village, 420.
- MARTIN des Champs (Saint), monastère, 204, 278, 364.
- MARTIN de Tours (Saint), 10, 28, 42, 60, 76, 111, 136, 167, 175.
- MARTIN de Tulle (Saint), abbaye, 198.
- MARTIN au Val (Saint), prieuré, 147, 154, 155, 179, 203, 204, 210, 230, 278, 301, 305, 306, 348, 353, 364.
- MARTIN Michel, artisan, 363.
- MARTINE, bourgeoise de Chartres, 421.
- MARTINELLI Nicolas, bachelier en lois, à Orléans, 470.
- MARTINUS Junior, auteur de traités mathématiques, 236.
- MARTINUS Polonus, historien, 410, 412.
- MARVILLE, village, 451.
- MASCELIN, abbé de Gembloux, 87.
- MATERNUS Julius Firmicus, auteur de mathématiques, 236.
- MATHIEU, évêque de Chartres, 315, 530, 337, 343, 352, 355, 422.
- MATHIEU Guillaume, dominicain, lecteur, 422.
- MATHIEU (Saint), évangéliste, 93, 168, 349, 398.
- MATHILDE, abbesse de Fontevraud, 180, 193, 265, 299, 300.
- MATHILDE, comtesse, 351.
- MATHRY des Rotes, élève des écoles chartraines, 418.
- MATHURIN (Saint), église de Paris, 422,
- MATINES, abbaye de Sicile, 290, 300.
- MAUCONDUIT Michel, doyen, professeur de droit à Orléans, 404.
- MAUGART J., étudiant à Paris, 375, 469.
- MAULE (de) Guillaume, chanoine et maître, 334, 349.
- MAUPOIS Geoffroy, médecin, 478.
- MAURICE, abbé de Saint-Laudmer, 304.
- MAURICE (église Saint), 75.
- MAUSSERAS Renaud, sous-maître des enfants d'aube, 421.
- MAUVOISIN (de) Robert, poète, 350.
- MAUVOISIN (de) Samson, doyen, archevêque de Reims, 134, 183, 196, 197, 207, 216.
- MAYEUL (Saint), abbé de Cluny, 25.
- MEAUX, 24, 26, 80, 293, 345.
- MÉDART Macé, joue un Mystère, 416.
- MÉDIOLANUS, moine, disciple de Fulbert, 73.
- MÉGRET Jean, maître des enfants d'aube, 423, 480.
- MEINERS, historien de la philosophie, 121.
- MÉLA Pomponius, écrivain latin, 2.
- MÉLAINE (Saint), monastère, 55.

- MELUN (de) Guillaume, gradué, 465.
MELUN (de) Robert, professeur à Paris, 181, 182, 276.
MÉNARD Philippe, loue les écoles de Saint-Martin-au-Val, 358.
MÉNARD Pierre, maître des enfants d'aube, 424.
MENDE, ville, 346.
MENDE (de) Durand, 7, 185, 326, 372, 448.
MENU, abbé, auteur d'une thèse sur saint Ivo, 151.
MERCERO (de) Petrus, vend un Missel, 451.
MERCIER Jehan, enfant à l'école, 367.
MERCIER (le) Mathieu, dominicain, 339.
MÈRE (le) Jean, étudiant en décrets à Paris, 479.
MERREERS (de) Pierre, écuyer, 395.
MERLIN Pierre, théologal, 454.
MERRY (de Saint) Adam, chanoine et maître, 340, 412.
MERRY (de Saint) Gilles, étudiant à la faculté des arts, à Paris, 468.
MERRY (de Saint) Jean, chanoine et maître, 340.
MERTE Guillaume, licencié en droit civil et canon, à Paris, 471.
MESLAY (de) Guillaume, vidame de Chartres, poète, 350, 356.
MESLAY (de) J., chanoine, 341.
MESLAY (de) Philippe, chanoine guerrier, 290.
MESLAY (de) Philippe, sous-doyen, membre du Parlement, 290, 341, 345, 481.
MESLAY (de) Philippe, docteur régent à Orléans, 482
MESLE (de) Jean, licencié en décrets, avocat, 484.
MESMIN (de Saint) Guillaume, chanoine et maître, 338.
MESNAGIER Cardin, élève des écoles de Chartres, 420.
MESNAGIER Colin, met son fils à l'école, 420.
MESNILIO ou Mesnil (de) Guill., chanoine, étudiant à Paris, 467.
MESSINE (de), archevêque, 381, 405.
MESVILLIO (de) Pierre, visite les enfants d'aube, 364.
MÉTÉL Hugues, écrivain du Moyen âge, 175, 176, 177, 184, 185, 203, 204, 218, 231, 234, 245.
METZ (Mittis ou Mettis), 61, 84, 88, 132, 140.
MEULAN (comte de) Galeran, 183, 216.
MEULAN, ville, 183.
MEUNG, ville de l'Orléanais, 61, 62, 73, 83, 234, 381.
MÉVOISINS, prêtre, 381, 406, 409.
MICHEL, archevêque de Rouen, 196.
MICHEL (école de Saint), 358.
MICHEL, écolier de Chartres, 421.
MICHEL Martin, 363.
MICHELET Thomas, apothicaire, 484.
MICHON Jean, étudiant à Paris, 481, 484, 486.
MICHON Michel, licencié en lois, avocat, 480, 483.
MICY (de) André, peintre, 62, 73.
MICY (de) Jean, chanoine et maître, 340, 342.
MIGNIÈRES (de) Jean, chanoine et maître, 335.
MIGNON Jean, chanoine, fondateur d'un collège à Paris, 444.

- MIGNON Raoul (dit Noël), gradué, 487.
- MIGNON Robert, gradué à Paris, 468.
- MILAN, 154.
- MILAN (de) Georges, chanoine, étudie à Chartres, 388.
- MILAN (de) Thomas, exécuteur de Luc d'Orvieto, 395.
- MILET Ponce, secrétaire du Chapitre, 401.
- MILLEMONT, seigneurie, 434.
- MILLER-DROUIN, licencié en lois, 481.
- MILON, chapelain de Gosselin, 300.
- MILON, chevecier, 338.
- MINCY (de) Pierre, archidiacre et maître, 340.
- MINCY (de) Pierre, évêque de Chartres, 325, 348, 352.
- MINERVE, bibliothèque de Rome, 412.
- MODALIBUS (de) Guillaume, chanoine savant, 174, 178, 284.
- MOELAN (de) Bernard, chancelier, évêque de Quimper, voir Bernard de Quimper..
- MOHIER, chanoine, vicaire du chancelier, 387.
- MOI (de) Pierre, chirurgien, 370, 476.
- MOINVILLE (de) Gilles, étudiant en décrets, 471.
- MOLAT (de) Nicolas, maître ès arts et en médecine, 478.
- MOLEYO (de) Jean, chanoine, 394, 402, 450.
- MOLINET Renaud, chanoine et maître, 341.
- MOLINS (de) Raymond, gradué à l'Université de Paris, 486.
- MOLK, chronique, 148.
- MONCY (de) Barthélemy, chambrier et maître, 337.
- MONDIDIER (de) Etienne, licencié *in utroque jure*, 482.
- MONGEVIN (de) Pierre, étudiant à Orléans, 480.
- MONGUILLON (de) Guillaume, chanoine et maître, 341.
- MONJELAIN (de) J., étudiant à Paris en décrets, 476.
- MONT (du) Robert, historien, 148, 173, 183.
- MONTAIGU, collège de Paris, 444.
- MONTAIGU (de) Jean, professeur en droit, évêque de Chartres, 403, 432, 445.
- MONTAINVILLE, prêtre, 438.
- MONTE-ARAN (de) Nicolas, chanoine de Rome, 406.
- MONTE-LAUDUNO (de) Guillaume, chanoine et maître, 348, 395.
- MONTÉREAU (de) Raymond, étudiant à Paris, 486.
- MONTESCOT (de) Jehan, chanoine, licencié en lois, 425, 485.
- MONTESCOT (de) Raymond, maître ès arts, 486.
- MONTFORT (de) comtesse, 369, 370,
- MONTIGNY (de) Jean, chancelier, 346.
- MONTIGNY (de) Rathier, élève de Fulbert, 68, 71.
- MONTILLET (de) Pierre, maître des enfants d'aube, 424.
- MONTJOIE (de) Philippe, étudiant à Paris, 477.
- MONTLHÉRY (de) Nicolas, chanoine et maître, 342.
- MONTLHÉRY (de) Symon, chanoine et maître, 342.
- MONTMAJOUR, abbaye, 62, 72, 79.
- MONTMIRAIL (de) Jean, professeur en lois, 373.
- MONTPELLIER, 322, 347, 440.
- MONTS (des) Jean, chancelier, 377, 379, 380, 381, 407, 466.

- MONULFE, évêque d'Utrecht, 12.
MORCHOYNE Jehan, enfant de chœur, 363.
MORDANT Girard, chanoine et maître, 387.
MOREAU Gilles, maître ès arts, 486.
MOREAU Jehan, licencié en droit, 336, 486.
MORETO (de) Jean, enfant de chœur, étudiant à Paris, 389, 467.
MORIEN, auteur arabe, 191.
MORIGNY, abbaye, 154, 204, 233, 302.
MORIN (don) Germain, bénédictin de Maredsous, 152, 153, 271, 401.
MORIN Jacques, chanoine, corrige le Martyrologe, 402.
MORIN Jourdain, régent en théologie, 444, 478.
MORINO (de) Jacques, maître des enfants d'aube, 361, 422.
MORISETO Pictavini, sous recteur des grandes écoles, 362.
MORNAY (de) Philippe, doyen, professeur de droit à Orléans, 373, 437.
MORANVILLÉ, éditeur du journal de Lefèvre, 469.
MORTAGNE, 171.
MORTAGNE (de) Gauthier, théologien, 171, 254, 276.
MORTAGNE (de) Raoul, abbé, 306.
MORTAGNE (de) Vital, abbé, 206.
MORVILLIER (de) Pierre, gradué à Paris, 482, 483.
MOTA (de) Etienne, maître ès arts, 480.
MOTÉREE, livre des volumes légués au Chapitre, 396.
MOTHE (de la) Gaillard, chanoine, cardinal, archidiacre de Narbonne, gradué, 466.
MOUÇON (de) Renaud, évêque de Chartres, 274, 280, 284, 286, 287, 291, 307, 324.
MOULINS-NEUFS (Molendinis novis) (des) Jean, chanoine, licencié en droit, 386, 395, 397, 400, 401, 448.
MOULINS (des) Jean, étudiant à Paris, 481, 483.
MOULINS (des) Pierre, chancelier, archevêque de Toulouse, 433, 480.
MOULINS (des) Raymond, licencié en lois, 483.
MOUTIERS, abbaye, 304.
MOUTIERS (des) Colin, enfant de chœur, organiste, et étudiant à Paris, 389, 393, 467.
MOUTONNERIE (de la) Eudes, chanoine et maître, 339.
MOUTONNERIE (de la) impasse, rue de Chartres, 338, 340.
MULLOT Pierre, gradué à Paris, 484.
MUNICH, bibliothèque, 192.
MUREAU (Murellus) Gilles, surnommé Prieur, maître des enfants d'aube, 419, 424, 425, 427, 428, 430, 441, 448.
MUSNIER (le) Robert, fondateur au collège de Dreux, 336, 419.
MUSTELLI Guillaume, met un enfant à l'école, 366.

N

- NACELLIS (de) Jean, curé de Saint-Georges, va aux écoles, 466.
- NANTES, 7, 314.
- NANTEUIL (de) Thibaut, 339.
- NANTIER Jean, chancelier, 439.
- NAPLES, 276, 294.
- NAPOLÉON, cardinal, 381, 408, 413.
- NARBONNE, collège de Paris, 444.
- NARBONNE (de) Guillaume, chantre, 372.
- NARBONNE (de) Pierre, prébendier, 388, 408.
- NARCISSE (de) Armand, doyen, 382, 408.
- NAVARRÉ, collège à Paris, 383.
- NEKAM Alexandre, théologien, 167.
- NEMETUM (Spire), 61.
- NEMURE (de) Henri, chancelier, 382.
- NEOPLATONICIENS, philosophe, 118.
- NÉRON, paroisse, 435.
- NESLE, collégiale, 146, 151.
- NESTORIUS, hérétique, 265.
- NEUVILLE (de) Ferdinand, évêque de Chartres, 456.
- NEUVILLE (de) Guillaume, archidiacre, 339.
- NEUVY (de) Guillaume, chanoine et maître, 339.
- NEVERS (de) comte, 335.
- NEVEU André, chanoine et maître, 343.
- NICOLAS Avenues, prévôt, donne les Épîtres de Saint Ives, 447.
- NICOLAS, chanoine, archidiacre, 338.
- NICOLAS Louis, étudiant à Paris, 481.
- NICOLAS, médecin, 370.
- NICOLAS, neveu de Pierre de Blois, 299.
- NICOLAS IV, pape, 331, 339, 406, 408.
- NICOLAS (Saint), 360, 361.
- NICOLLE Albert, gradué, 406.
- NICOSA, archevêché, 408.
- NICOTI Jean, prévôt de Mazangé, docteur, régent à Orléans, 469.
- NIGELLES (de) Hugues, chanoine, 379, 381, 382.
- NINUS, roi d'Assyrie, 152.
- NOBLE (de) Guillaume, dominicain, maître des étudiants, 422.
- NOËL, clerc d'Orléans, 281, 282.
- NOGARET (de) Richard, chanoine, 340.
- NOGENT (de) Denis, gradué, 486.
- NOGENT (de) Guibert, historien, 198, 199, 230.
- NOGENT (de) Jean, chanoine et maître, 339.
- NOGENT-le-Phaye, village près Chartres, 406.
- NOGENT-le-Roi, ville de l'Eure-et-Loir, 435.
- NOGENT-le-Rotrou, ville de l'Eure-et-Loir, 401.
- NOGENT-sur-Eure, village près Chartres, 417.
- NONVILLE Gilles, étudiant en droit à Orléans, 474.
- NORMAND, enfant de chœur, 364.
- NORMAND Geoffroy, licencié en théologie, 481.
- NOTKER, poète liturgique, 41, 85, 113.

NOUVEAU Guillaume (Noellus), cardinal, voir Guillaume Nouveau.

NOVO-CASTRO (de) Barthélemy, chanoine, médecin, 370.

NOVO-CASTRO (de) Jean, étudiant à Paris, 402, 470.

NOYERS (des) Jean, étudiant, 414.

O

OCIER Jean, étudiant à Paris, 480.

OCQUIS (*Oucques*) (de) Garnier, chanoine bibliothécaire, 399, 402, 403.

ODELERIC, père d'Orderic Vital, 72.

ODERIC, abbé de Vendôme, 131.

ODILGER, moine de Saint-Riquier, 86.

ODILON (Saint), abbé de Cluny, 32, 35, 36, 39.

ODO (Eudes), frère du comte Thibault, 71.

ODON, chanoine, 379.

ODON, poète, 40, 44, 45, 67, 71, 88, 95, 174.

ODULPHE de Liège, élève de Fulbert, 61, 62, 63, 88, 89, 459.

OISÈME, village près Chartres, 331.

OLBERT, abbé de Gembloux, disciple de Fulbert, 63, 86, 87, 88, 97, 113, 128.

OLEARU Nicolas, moine de St-Jean, bachelier en décrets, à Paris, 477.

OLIER, fonde son séminaire à Chartres, 456.

OLIVIER Charles, chancelier, 433.

OLIVIER, prêtre et médecin, 370.

OLIVIER Richard, licencié *in utroque jure*, 482.

OLIVIS (P. de), chanoine, emprunte des livres, 398, 402.

OMER (Saint), ville du Pas-de-Calais, 408.

OPPORTUNE (Sainte), paroisse de Paris, 401.

ORBAIX, monastère, 24.

ORCHÈZE, village de Loir-et-Cher, 68.

ORDERIC Vital, historien, 32, 46, 50, 65, 67, 68, 69, 70, 72, 81, 82, 114, 123, 131, 146, 153, 178, 183, 184, 206, 207, 231.

ORDONE (de) Guillaume, chanoine gradué, 465.

ORIBASE, médecin, 13, 17, 23, 27, 130, 440, 450, 451.

ORIELDE, 81.

ORIGÈNE, écrivain ecclésiastique, 19, 21, 278, 310.

ORLÉANS, 7, 14, 15, 49, 60, 62, 72, 73, 80, 133, 140, 175, 176, 195, 208, 219, 275, 279, 280, 281, 283, 302, 303, 304, 306, 311, 331, 336, 345, 346, 374, 375, 382, 392, 393, 395, 432, 435, 437, 440, 444, 466, voir aussi en appendice les listes d'étudiants à Orléans.

ORLÉANS (duc d') Louis, 446.

ORLÉANS (d') Raoul, écolâtre, disciple de Fulbert, 60, 62, 72, 107.

ORMOY (curé d'), met son cousin à l'école, 340.

OROSE Paul, écrivain ecclésiastique, 110, 398, 409, 410.
ORVIETO, ville d'Italie, v. Lucas de Urbe Veteri, 345.
OSTIE, ville d'Italie, 338.
OTHON de Saint-Blaise, historien, 326,
OTHON, empereur, 38.
OTHRIC, philosophe, 38.
OUARVILLE (d') Geoffroy, chanoine, élève de Chartres, 332.

OUCQUES (d') Garnier, v. *Ocquis*.
OUDIN, bibliographe, 122, 128.
OUEN (Saint), monastère, 41.
OURUNU Pierre, étudiant en droit canonique à Orléans, 474.
OUVRY Jehan et Bernard, élèves des écoles de Chartres, 418.
OVIDE, 110, 121, 128, 313, 317, 398.
OXFORD, 193, 276, 350, 412.

P

P., chancelier, 384.
P., de Mantes, maître des enfants d'aube, 460.
PACEYO (de) Gilles, dominicain savant, 414.
PADOUE (de) Marsile, humaniste, 4, 10, 61, 91.
PAILLÈRE (de la) Jean, chevalier, 433.
PAILLERE (de la) Odet, chancelier, 433, 480.
PALAISEAU, seigneurie, 433.
PALERNE, ville, 195.
PALESTRINE (de) évêque, 344.
PALLUAU (de) Pierre, chanoine, licencié en lois, 468.
PALLUAU Symon, curé de Saint-Sauveur, docteur en médecine, institue un maître d'école, 418.
PALMERII Ivon, libraire, 394.
PAMPÉLUNE, ville d'Espagne, 189, 191.
PANDULPHE, surnom de Landulphe de Cologne, 405.
PANORMIE, ouvrage de Saint-Ive, 149.
PANTALÉON (Saint), patron des médecins, 111, 113, 130.

PANTHÉUS, auteur latin, 412.
PAPAVAYNE Jehan, met un enfant à l'école, 425.
PAPIN Richard, étudiant en décrets à Paris, 469.
PAPPOL, évêque de Chartres, 7, 8, 9, 10, 11.
PARAY (de) Raoul, chanoine et maître, 345.
PARCEVAL de Targey, étudiant à Toulouse, 392.
PARCHIS (de) Guillaume, prêtre savant, 339.
PARDIAC, abbé, historien d'Abbon, 19.
PARFAIT Nicolas, écrivain, 439.
PARIS (université), passim.
PARIS (de) Drogon, archidiacre, 135.
PARIS (de) Etienne, *decretorum doctor*, 468.
PARIS (de) Raymond, va aux écoles, 466.
PARIS Jean, maître des écoles de Châteaudun, 416.
PARIS (de) Jean, va aux écoles, étudiant à Paris, 398, 399, 467, 486.

- PARIS Jehan, maître d'école, 367.
- PARIS Lambert, écolâtre, 60, 62, 72, 80, 107.
- PARIS Mathieu, historien, 148, 327.
- PARIS Yvonnet, écrivain, relieur, 450.
- PARNE, ville de Normandie, 69.
- PARSEVAL, épopée, 356.
- PARVIDominique, chantre, gradué à Paris, 444, 446, 472, 477.
- PASCAL II, pape, 153, 156, 157, 180, 235, 361.
- PASCHASE Radbert, théologien du Moyen âge, 131, 134, 138, 139.
- PASQUIER, abbé, historien de Baudry de Bourgueil, 73.
- PASQUIER Nivelon, conseiller légiste du chapitre, 413.
- PASQUIER Simon, élève de l'école d'Umpeau, 417.
- PASTÉ Gilles, évêque d'Orléans, 345.
- PASTÉ Jean, conseiller au parlement, 403.
- PASTOUREAUX, 411.
- PATARINS, hérétiques, 90.
- PATAVINUS, codex, 150.
- PATEAU Guillaume, licencié en lois, 485.
- PATY Jehan, maître des écoles de Champseru, 416, 417.
- PAUDOYER Bertrand, élève des écoles de Chartres, 428.
- PAUDOYER Lucas, met son frère à l'école, 428.
- PAUL (Saint), Epîtres, 16, 167, 168, 270, 398, 414.
- PAUL, moine de Saint-Père, 14, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 36, 40, 41, 46, 49, 93, 141, 142, 201, 202.
- PAUL IV, pape, 427.
- PAULIN, prinicier de Metz, ami de Bérenger, 84, 89, 132, 133, 140.
- PAVIE, 45.
- PAVIE (de) Pierre, légat du pape, 278, 281, 285, 292, 293, 301, 316, 319.
- PAYEN, archidiacre, 178.
- PAYEN Belotin, voyez Belotin.
- PAYEN, chanoine et maître, 286, 289, 296, 300.
- PAYERNE, prieuré de Suisse, 45.
- PELART Jacques de Boisvilette, élève, 418.
- PELET Etienne, étudiant en droit, licencié en lois, à Orléans, 474, 476.
- PELICON Pierre, conseiller du Chapitre, 376, 380, 581, 413.
- PELLEGRUE (de) Arnaud, cardinal, 361.
- PELLERIN Jean, maître, étudiant à Paris, 481.
- PELLETIER Guillaume, 363.
- PELLETIER Jean, maître ès arts et régent à Paris, 444, 488.
- PELLETIER Michel, maître des enfants d'aube, 361, 363.
- PELON Gilles, étudiant en lois à Orléans, 473.
- PELONI Jean, étudiant à Orléans, 474.
- PEMLEU Jean, maître, achète un livre, 394.
- PENNAFORT (de) Raymond, auteur d'une Somme de droit canonique, 397.
- PERCHE (du) Gilles, chancelier, 383, 387.
- PERCHERON (de) Jean, met son fils à l'école, 366.
- PERI Guismont, chanoine et maître, 286, 341.
- PERI Raoul, professeur de droit, 376.
- PERETTE la bouchère, 358.
- PERIERS Jacques, étudiant à Orléans, licencié en lois, 472, 473, 474.

- PERIERS Jean, licencié en lois, 480.
- PÉRIGUEUX, 166.
- PERONNE, 343.
- PÉROUSE, 372.
- PERROT, enfant de chœur aux écoles, 365.
- PERRUCHE (de) Simon, évêque de Chartres, 325, 436.
- PERSE, 212, 317.
- PERTICO (de) Gilla, offre son fils à Saint-Père, 92.
- PETIT-BERNARD, curé de Marchéville, achète un missel, 451.
- PETIT-JEAN, emprunte des livres, 450.
- PETIT-MESLAY, prêtre, 406.
- PETIT-PONT (du) Adam, professeur à Paris, 166, 276.
- PÉTRONE, satyrique latin, 211, 313.
- PFISTER, auteur d'une thèse sur Fulbert, 33, 34, 39, 41, 42, 43, 51, 107, 111, 124, 127.
- PHAINUS, auteur latin, 313.
- PHARES (de) Simon, astrologue, 416.
- PHILADELPHIE, roi d'Égypte, 87.
- PHILIPPE (Saint), 432.
- PHILIPPE I, roi de France, 46, 57, 92, 121, 122, 235, 411.
- PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, 279, 280.
- PHILIPPE III, roi de France, 326, 339.
- PHILIPPE IV Le Bel, roi de France, 341, 346, 349, 373, 404, 405, 412.
- PHILIPPE VI, roi de France, 383, 384.
- PHILIPPE, archidiacre, 379.
- PHILIPPE, chambellan du roi de France, 384.
- PIAT (Saint), 112, 113, 339, 385, 407, 413, 414, 423, 427, 430, 448, 454.
- PICHOT Guillot, élève des écoles de Chartres, 428.
- PIÉDEVACHE Jean, gradué à Paris, 485.
- PIERRE, abbé de Cluny, 154.
- PIERRE, archidiacre de Dreux, *magister*, 285.
- PIERRE, chanoine, donateur d'un livre, 271.
- PIERRE, chantre de Paris, 177, 270, 295, 277, 320, 327.
- PIERRE, chapelain et notaire de Robert comte de Dreux, 307.
- PIERRE, curé de Fontenay-sur-Eure, 372.
- PIERRE, maître des enfants d'aube, 360.
- PIERRE, maître, traducteur du Coran, 189.
- PIERRE, moine des Vaux de Cernay, historien, 302.
- PIERRE, neveu de Robert d'Étampes, 362.
- PIERRE (Saint), de Poitiers, 425.
- PIERRE (Saint), de Rome, 405, 408.
- PIGEART Jean, régent, chanoine, 440, 444, 487.
- PIGNORA (de) Robert, maître chapelain de J. de Salisbury, 290.
- PILEO (de) Etienne, gradué, prévôt de Mazangé, chanoine romain, 408, 409, 413.
- PILLEGRAIN Thomas, gradué à Paris, 431,
- PILLET Julien, gradué à Paris, 487.
- PIMPENELLI Laurent, libraire, 395, 397.
- PINSERAI (de), archidiacre, gradué, 466.
- PINTARD, auteur d'une histoire manuscrite de Chartres, 34.
- PISON Guillaume, étudiant à Paris, 480.

- PISTORIO (de) Cinus, juriconsulte, 395.
- PISTORIS Martin, docteur en théologie, 422.
- PITRA (dom), cardinal bénédictin, 9, 22.
- PLACENTINIS (vicomte de), chanoine, gradué, 466.
- PLAISANCE, 408.
- PLANTAGENET Henri, roi d'Angleterre, 182.
- PLATON, 98, 117, 118, 119, 163, 182, 190, 213, 230, 231, 232, 246, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 259, 261, 264, 265, 267, 272, 443, 462.
- PLAUTE, comique latin, 306.
- PLESSIS (du) collège, à Paris, 444.
- PLESSIS (du) Hugues, chan., 379.
- PLINE l'Ancien, aut. lat., 221.
- PLUME Pierre, gradué à Paris, chanoine imprimeur, 420, 421, 443, 451, 482.
- PLUTARQUE, 232.
- POCHE Pierre, gradué à Paris, 481.
- POCQUET, collègue, 439, 456.
- POCQUET Jean, fondateur du collège, 456.
- PODEMNIACO (de) Ponce, chanoine, doyen de Brives, gradué, 466.
- POIGNANT Guillaume, bachelier en lois, 480.
- POIGNANT Pierre, gradué à Orléans, 486.
- POIGNANT Th., maître ès arts, 479.
- POIGNET Simon, lic. en lois, 483.
- POILLECOQ Jean, prêtre bachelier en décrets à Orléans, 470.
- POINTERON Guillaume, gradué à Paris, 481.
- POINVILLE (de) Landry, étudiant en droit canonique à Orléans, 474.
- POIRIER (dom) Germain, bénédictin, 449.
- POISSY, 48, 276, 329, 376.
- POISSY (de) Simon, professeur à Paris, 275, 289.
- POISVILLIER, 419.
- POITIERS, 7, 18, 31, 40, 48, 50, 52, 62, 63, 72, 79, 100, 101, 102, 103, 106, 163, 164, 209, 211, 228, 404, 425, 426, 444.
- POITIERS (de) Guillaume, duc d'Aquitaine, 79, 101, 387.
- POITIERS (de) Pierre, auteur d'une Somme, 275.
- POITIERS (de) Rainaud, doyen de Saint-Hilaire, 52, 53, 62, 79, 101, 102, 216.
- POLONIUS Gilet, étudiant en lois à Orléans, 474.
- PONCE, chapelain du pape et du cardinal Bellois, gradué, 469.
- PONCE d'Allonville, vend un livre, maître des enfants d'aube, 360, 394.
- PONCELLI Pierre, étudiant en théologie à Paris, 467.
- PONCHER Etienne, licencié *in utroque jure*, à Paris, 488.
- PONT (du) Jean, licencié en lois, 376, 479.
- PONT (du) Regnault, chanoine, entretient Jean Chevalier à Orléans, 440.
- PONTET Guillaume, licencié en droit, 467.
- PONTIGNY, 292.
- PONTLEVOY, 53.
- PONTLEVOY (de) Gui, chanoine et maître, 372.
- PONTOISE, 397.
- POOLE (R. L.) auteur anglais, 121, 142, 143, 180, 181, 182, 192, 193, 224, 229, 255, 262, 263, 264, 265.
- PORGUAT (Robin), étudiant en lois à Orléans, 474.

- PORPHYRE, philosophe grec, 26, 51, 117, 162, 163, 168, 222, 246, 247, 248, 250.
- PORTE (de la) Jean, étudiant en lois à Orléans, 474.
- PORTIER Jean, chanoine, vend ses livres, 394.
- PORTIER Jean, secrétaire du Chapitre, bachelier en lois à Orléans, 447, 472.
- PORTIES Gilles, d'Umpeau, écolier, 418.
- POSSIDIUS, disciple de Saint-Augustin, 152.
- POSTE (de) Robert, étudiant à Paris, 476.
- POULART Jacques, maître des enfants d'aube, 424.
- POUSSART Gui, gradué, maître d'école d'Aunay-sous-Auneau, 416, 418.
- POYLÈPRE, chapelain de Landulphe de Colonne, 406.
- PRAELIS (de) Guillaume, professeur de lois, 375.
- PRANTL (von), docteur, philosophe allemand, 122, 272.
- PRATELLIS (de) Aubry, maître ès arts et en médecine, à Paris, 471.
- PRATIS (de) Albert, chanoine, 408.
- PRATO (de) Sanzius, 408.
- PRÉAUX (de) Ansfroid, abbé, 65, 81, 135, 136, 140.
- PRÉS (des) Olivier, va aux écoles, 441.
- PRÉ-SAINT-EVROULT, prêtre, 416.
- PRÊTRE (le) Jean, licencié en lois à Orléans, 470.
- PRÉVOST Jacques, donne un Graduel, 450.
- PRIE (de) René, licencié en lois, 488.
- PRIEUR Gilles, maître des enfants d'aube, voir Mureau.
- PRIEUR Jean, bachelier ès arts, à Paris, 476.
- PRISCIEN, grammairien latin, 16, 27, 63, 109, 182, 222, 224, 225, 230, 309, 310.
- PROCLUS, philosophe alexandrin, 169, 231, 246, 259, 261.
- PROMOTUS, évêque de Château-dun, 8.
- PROSPER d'Aquitaine, écrivain ecclésiastique, 26.
- PROVINS (de) Etienne, ami de Michel Scot, 350.
- PROVINS (de) Guillaume, 363.
- PROVINS (de) Haymon, étudiant à Paris, achète un livre, 394.
- PROVINS (de) Jeanne, femme de Guillaume, 363.
- PROVINS (de) Raymond, professeur de lois, 374.
- PRUNOI (de) Garin, écolâtre, 178.
- PTOLÉMÉE, 169, 171, 189, 190, 223, 238, 239, 243, 272, 445.
- PUELLIER (le) Saint-Pierre, église d'Orléans, 444.
- PUISSET (le), 194, 208, 209, 274, 281, 283, 306.
- PUISSET (du) Agnès, femme d'Hugues le Jeune, 283.
- PUISSET (du) Evrard, 283.
- PUISSET (du) Gallerand, 283.
- PUISSET (du) Gilduin, 283.
- PUISSET (du) Henri, fils de Bouchard, 283.
- PUISSET (du) Hugues le Jeune 283.
- PUISSET (du) Raoul, 283.
- PUISEUX, 383, 406, 409.
- PUISEAUX (des) G., chanoine, emprunte des livres, 340.
- PUISEAUX (des) Jehan, membre du Parlement, 342, 346, 394.
- PULLUS Robert, cardinal, 276.
- PUY (le), 74.
- PYRRHUS, roi d'Epire, 115.
- PYTHAGORE, 60, 128, 236,

Q

- QUARREAU Guillaume, curé, vaux écoles, 467.
QUATRESOLZ Jean, gradué à Paris, 481.
QUENTIN Robert, étudiant en décrets, à Orléans, 471.
QUENTIN (Saint), monastère, 146, 147, 151.
QUÉTIF, historien de l'ordre Saint-Dominique, 349, 350.
- QUIMPER, 158, 159, 173, 174.
QUIMPERLÉ, 173, 247, 266, 274.
QUINTE-CURCE, historien latin, 311.
QUINTILIEN, rhéteur latin, 115, 233.
QUIRIACE (Saint), église de Provins, 188.

R

- R., 77.
R., abbé, 195.
R., archidiacre de Blois, gradué, 333, 466.
R., archidiacre de Nantes, 301, 314.
R., chambrier, 400.
R., chanoine théologal, 351.
R., doyen de Saint-Sauveur, 305.
R., économe de Sainte-Croix d'Orléans, 72.
R. G., abbé de Chartres, 301, 314, 457.
R., maître d'école de Blois, 305, 464,
RABAN-MAUR, 16, 21, 26, 28, 131, 278.
RADING en Angleterre, 270.
RADULFUS, clerc du chantre, 201.
RADELPHIE, 405, 410.
RADULPHUS *legis doctus*, 141.
RAGENFROI, évêque de Chartres, 18, 19, 20, 21, 22.
- RAGIMBALD, écolâtre de Cologne, 62, 63, 88, 89, 90, 91, 97, 103, 114, 125, 127, 201, 235, 236, de 459 à 465.
RAGOT Maurice, d'Umpeau, écolier, 418,
RAIMBERT (de Saint) Pierre, chanoine de Chartres, bachelier en lois, 475.
RAINARD, maître du XII^e siècle, 174, 178.
RAINAUD, écolâtre d'Angers, disciple de Fulbert, 54, 62, 73, 74, 75, 113, 115, 128.
RAINIER comte, 87.
RAMBURRAT (de) Jean, licencié en lois, archidiacre de Dreux, 478.
RAMSAY Jean, écrivain, 412.
RANCIA (de) Nicolas, achète un livre, 395.
RAOUL, chanoine, 201, 271, 272.
RAOUL, chapelain de Hugues du Puiset, 306.

- RAOUL, curé de Soizé, va aux écoles, 466.
 RAOUL, doyen d'Orléans, 72.
 RAOUL, étudiant, à Orléans, 72.
 RAOUL Glaber, historien, 31.
 RAOUL, moine de St-Evroul, 65.
 RAOULET Jouan, libraire à Chartres, 451.
 RAOULIN Nicole, chanoine, 450.
 RATISBONNE, 172.
 RAULET Jean, éditeur du *Manuel*, 446.
 RAVANIS (de) Jacques, professeur de droit, 346.
 RAYMOND *magister*, chapelain du comte Thibault, 306.
 RAYNAUD, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, 206.
 RAZECIN, mathématicien de Cologne, 90, 463.
 RÉATE (J. de), chan. italien, 372.
 REBOURS Guillaume, exécuteur de Michel Pelletier, 363.
 REFUGE (du) Etienne, professeur de droit, 444.
 REFUGE (du) Hélie, professeur de droit, 376.
 REFUGE (du) Raoul, étudiant en décrets, professeur de droit à Orléans, maître ès-arts, régent, 375, 444, 470, 473, 478.
 RÉGINALD, dominicain, savant, 349.
 RÉGINALDUS, moine, chef des Cornificiens, 179, 227.
 RÉGINARD évêque de Liège, 89, 105.
 REGNAULT Colas, met ses fils à l'école d'Umpeau, 417.
 REGNAULT Jehan, prêtre, 416.
 REILHACO (de) Pierre, licencié en lois, chanoine de Chartres, 470.
 REIMS, 14, 23, 24, 25, 27, 28, 34, 35, 38, 39, 44, 47, 50, 64, 73, 80, 83, 84, 99, 114, 146, 153, 154, 166, 168, 171, 185, 196, 230, 263, 271, 275, 276, 278, 281, 297, 303, 341, 382.
 RÉMI Jean, pénitencier, éditeur du *Manuel des Curés*, 441, 451.
 RÉMON Robert, maître ès-arts, 482.
 RÉMUSAT (M. de), historien d'Abélard, 252.
 RÉMY (Saint), monastère de Reims, 24, 84, 99, 274, 278, 281.
 RENAUD, chapelain de Robert, comte de Dreux, 307.
 RENAUD Jean, prêtre de chœur, 419.
 RENAUD, maître, sous-chantre, 338.
 RENAUD, maître et chanoine, 341.
 RENÉ, étudiant à Paris, 483.
 RENOUT Hervé, maître des écoles de Saint-André, 358.
 RESSONIO (de) Villain, chanoine, va aux écoles, 396 465.
 RESTOUT Guillaume, curé de Bailleau - le - Pin, étudiant, 484.
 RÉTINES (de) Robert, disciple de Thierry, 171, 189, 190, 191.
 REUIL (de) Jean, dominicain, 414.
 REULLÉ (de) Saint Pierre, 77.
 REYNAUDIE (de la) Jacques, gradué à Orléans, 472, 474.
 RHODEBERT Nicolas, étudiant en droit canonique, 474.
 RIBOT François, élève, fils de Jehan Ribot, 420, 421.
 RIBOT Jehan, met son fils à l'école, 420, 421.
 RICHARD, aumonier de Henri I, 148.
 RICHARD, clerc de Robert de Leicester, 183.
 RICHARD, duc de Bourgogne, 18.

- RICHARD, duc de Normandie, 52, 82, 86.
- RICHARD, évêque de Cantorbéry, 294.
- RICHARD, évêque de Crémone, 410.
- RICHARD, frère de Henri le Libéral, 279.
- RICHARD Guillaume, étudiant en lois à Orléans, 474.
- RICHARD l'Evêque, 162, 180, 181, 182, 183, 225, 228, 244, 245, 276.
- RICHARD, médecin, 207.
- RICHER, chantre, 289, 291.
- RICHER, médecin et chanoine, 199, 241.
- RICHER, moine de Reims, 24, 26, 27, 39, 84, 86, 93, 115.
- RICHULFUS, donateur d'un livre, 16.
- RIGA (de) Pierre, poète chantre de Reims, 196, 197, 198, 303, 316.
- RIGAULT Guillaume, chanoine et maître, 340, 394, 396, 406, 412.
- RIGORD, historien, 326, 327.
- RIQUIER (Saint), 62, 83, 84, 85, 86, 97, 103, 111, 113.
- RIS (de) Pierre, chanoine, lègue un bréviaire, 451.
- RITTER, auteur d'une histoire de la Philosophie, 276.
- RIVEREIO (de) Nicolas, clerc et maître, 229.
- RIVET (Dom), bénédictin, l'un des auteurs de l'Histoire littéraire, 33.
- RIVIÈRE (de la) J., licencié en droit, 478.
- ROBARNE Pierre, licencié en droit, 480.
- ROBERT, abbé de Saint-Aubin, 178.
- ROBERT, abbé de Cormery, 74.
- ROBERT, abbé de Saint-Florent, 75.
- ROBERT André, scribe, 69, 73.
- ROBERT, archevêque de Rouen, 49.
- ROBERT, archidiacre, 196, 197.
- ROBERT le Breton, évêque de Chartres, 274, 367.
- ROBERT Castrensis, écrivain, 191.
- ROBERT, chancelier, 175, 179, 280.
- ROBERT, chantre, 411.
- ROBERT, chapelain de la comtesse du Perche, 306.
- ROBERT de Chartres, chevalier, 287.
- ROBERT Claude, maître des enfants d'aube, 360, 361, 366.
- ROBERT, comte de Dreux et de Braine, 306.
- ROBERT, évêque de Lincoln, 180.
- ROBERT de Grantemesnil, évêque de Chartres, 43, 46, 56, 65, 83.
- ROBERT, neveu de Jean de Salisbury, 290.
- ROBERT de Paris, philosophe nominaliste, 121.
- ROBERT le Petit, maître, 174, 178, 284.
- ROBERT, prieur de Saint-Père, 93.
- ROBERT, roi de France, 25, 35, 39, 48, 64, 67, 73, 77, 94, 121, 122, 127.
- ROBERT, secrétaire de Gilles Mureau, 441.
- ROBERT de Tours, évêque de Chartres, 45, 68, 141.
- ROBERT, de la Trinité de Vendôme, 303.
- ROBILLARD Gabriel, théologal, 434.
- ROBILLARD Jehan, étudiant en droit civil, à Angers, 471.

- ROBIN, chanoine et maître, 334.
- ROBIN Martin, clerc de Lambert du Châtel, 413.
- ROCA (de) Jean, théologal, 420, 434, 441, 444, 445, 454, 484.
- ROCHEFORT (de) Pierre, vicomte, chanoine, va aux écoles, 406, 465.
- ROCHEFOUCAULT (de) Hugues, disciple de Gilbert de la Porrée, archevêque de Rouen, 188.
- ROCHER (abbé), historien du diocèse d'Orléans, 19.
- ROCHIER (du) Jean, gradué, 486.
- RODOLPHE de Bruges, traducteur de traités arabes, 189, 190, 191, 239.
- RODOLPHE, évêque de Chartres, 23, 62, 81.
- RODOLPHE, écolâtre de Liège, disciple de Fulbert, 88, 89, 91, 97, 103, 114, 125, 126, 127, 235, 239, 459.
- RODOLPHE, évêque de Senlis, 53, 81.
- RODOLPHE, neveu de Fulbert, 34.
- ROFFREDUS, auteur de Droit, 395.
- ROGER, chanoine, possesseur d'un manuscrit, 26.
- ROGER de Chartres, donateur d'un livre de l'Histoire ecclésiastique, 344.
- ROGER Etienne, chanoine, professeur de lois à Orléans, 375, 467.
- ROGER Jean, élève, 368.
- ROGER Jean, maître d'école de Saint-Jean-en-Vallée, 358, 359, 368, 402.
- ROHAIRE, paroisse du diocèse de Chartres, 358.
- ROINEAU, emprunte des livres, 395.
- ROISSY (de) Pierre, chancelier, 280, 284, 313, 320, 323, 326, 327, 328, 347, 352, 353.
- ROLAND (chanson de), 231.
- ROLAND Gui, professeur ès lois, 468.
- ROLLON, duc de Normandie, 82, 355.
- ROME, 3, 5, 34, 35, 37, 38, 40, 45, 49, 56, 64, 67, 85, 91, 135, 145, 146, 153, 185, 186, 193, 206, 280, 281, 295, 308, 372, 381, 404, 407, 408, 409, 410, 411, 413, 424, 437, 445.
- RONDEAU (de) Gilot, 368.
- RONDEAU (de) Jean, recteur des grandes écoles, 366, 367, 368, 474.
- RONDELLO (de) Jean, gradué à Orléans, 474.
- ROSCÉLIN, philosophe, 71, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 144, 146, 147, 159, 192, 247, 248.
- ROSCIUS, 192.
- ROSE Jean, étudiant en droit canonique, licencié en lois, à Orléans, 470, 473, 474.
- ROSTAGNO Gantalmi, chanoine italien, étudiant à Toulouse, 391, 466.
- ROTHBERT, moine copiste, 19.
- ROTRON, archevêque de Rouen, 164, 177, 185, 275.
- ROTRON, comte du Perche, 206, 208, 306.
- ROTRUDE, reine, 12.
- ROUBERT de Soulaire, curé de Sainte-Anne de Bulou, étudiant, 466.
- ROUEN, 12, 49, 62, 79, 82, 106, 177, 185, 196, 275, 313, 339, 345, 348, 371, 382, 445.
- ROUILLARD, auteur de la Parthénie, 383.
- ROULIER J., 363.
- ROULLE Guillaume, gradué à Orléans, 484.

- ROULLE (de) Jean, étudiant à Paris, 440.
ROUSSEAU Denis, gradué à Paris, 485, 486.
ROUSSEL Guillaume, gradué à Paris, 482.
ROUSSEL Jean, maître des écoles de Saint-André, 358.
RUBEIS (de) J., dominicain, 412.
RUEIL (du) Guillaume, chanoine et maître, 345.
RUFFI Pierre, étudiant en théologie, à Paris, 472.
RUILLY (de) Jacques, président au Parlement, 477.
RUILLY (de) Philippe, étudiant à Paris, 477.
RUMIER P., étudiant à Paris, 486.
RUPISTAGNO (de) J., étudiant à Toulouse, voyez Rostagno,
RUSSIO, évêché in partibus, 414.
RUSTICUS, élève de l'école Palatine, 9.
RUTEBŒUF, poète français, 345.

S

- SABELLO (de) Pandulphe, chanoine italien, 408.
SACRO-BOSCO, auteur du traité de la Sphère, 351.
SAIGET Jean, étudiant à Paris, 479.
SAIGET Philippe, licencié en droit, 483.
SAINTES, 166.
SAINTES (de) Claude, élève de Saint-Cheron, 421.
SALERNE, 83, 130.
SALERNE (de) Romwald, chroniqueur, 412.
SALINIS (de) Ascelin, professeur en lois, 468.
SALISBURY (de) Jean, de page 122 à page 306.
SALISBURY (de) Joscelin, évêque, 294.
SALISBURY (de) Robert, neveu de J. de Salisbury, 294.
SALLEMBIEN Jean, chanoine, maître ès arts et en médecine, à Paris, 468.
SALLUSTE, historien latin, 115.
SALOMON, 21, 52.
SALOMON, doyen, 280.
SANCIER Guillaume, étudiant ès arts, et bachelier en lois, à Angers, 471.
SANDARVILLE, village près Chartres, 381.
SANSVOIX (de) François, étudiant, 441.
SANTANDER Jean, maître des enfants d'aube, 360.
SANTEUIL, village près de Chartres, 416, 418.
SANZIO Daniel, gradué à Orléans, 470, 473.
SARCELLES (de) Gui, chanoine et maître, gradué, 232, 276, 465.
SARCELLES (de) Guillaume, chanoine et maître, 335.
SARCELLI Jean, maître des grandes écoles, 366.
SARCELLIS (de) Guillaume, vend un Psautier, 395.
SARCELLIS (de) Hébert, docteur en lois, professeur en décrets, à Paris, 469.
SARRA (de) Hugô, gradué, 466.

- SARRADIN Jean, dominicain, docteur en théologie, 422.
- SARRAPONTE (de) Jean, maître, 366, 367, 387, 389.
- SARRAT Jean, licencié en droit, écolier à Paris, 440, 484.
- SARRAZIN Jean, traducteur de saint Denys l'Arcopagite, 232, 276.
- SATURNIN (Saint), 330, 334, 358, 401, 427.
- SATYRUS, auteur latin, 313.
- SAUGIS (seigneur de), 428.
- SAUMUR, monastère, 54, 55, 75, 129.
- SAUVAGE Jean, licencié en droit, 484, 485.
- SAUVAGE Mathieu, licencié en décrets, 440, 485.
- SAUVAGE, prêtre, 379, 381.
- SAUVE (abbé de la), 316.
- SAUVEUR (Saint), 418.
- SAUVEUR (Saint), chanoines réguliers de Blois, 305.
- SAUVEUR (de Saint) Eudes, professeur de lois, 373, 465.
- SAUVEUR (de Saint) Jean, chanoine et maître, 337.
- SAVIGNY, abbaye, 203, 270, 348.
- SAVIGNY (de), historien du Droit, 270, 387.
- SAVIGNY (de) Jean, docteur en lois, 469.
- SAVIGNY (de) Vital, compagnon de Bernard de Tiron, 283.
- SAVONE Laurent, loue le sceau du chancelier, 433.
- SAVOSARDA, auteur d'un traité de géométrie, 239.
- SCHARD, érudit allemand, 405, 410.
- SCIPION (Songe de), écrit de Macrobe, 115, 176, 183.
- SCOT Erigène, philosophe, 15, 27, 118, 119, 124, 122, 131, 133, 136, 138, 245, 246, 259, 263.
- SCOT Etienne, étudiant à Orléans, 470.
- SCOT Michel, traducteur d'Aristote, 350, 351.
- SCOT Robert, recteur des grandes écoles, 360, 363.
- SÉDULIUS, poète chrétien, 110, 198.
- SÉES, collège de Paris, 440, 441, 445.
- SÉNÉCHAL (le) Jean, reçoit un Bréviaire, 451.
- SÉNÈQUE, philosophe latin, 252, 278, 310, 320, 412.
- SENEUX (le) Gabriel, chancelier, 437.
- SENLIS (de) Jean, chanoine et maître, 336.
- SENLIS (de) Robert, chanoine, fait faire un Graduel, 394.
- SENLIS (de) Robert, évêque, 53, 81, 105.
- SENONCHES (de) Simon, possesseur d'un manuscrit, 397.
- SENS, 32, 39, 44, 67, 94, 154, 165, 194, 196, 197, 204, 247, 275, 325, 339, 343, 381, 408, 409, 432.
- SÉPULCRE (église du Saint), 199.
- SÉQUENCE Jean, chanoine et maître, 342.
- SERANNUS, sous-doyen, donateur de livres, 200.
- SEREZ (de) Jean, recteur des grandes écoles, 332, 365.
- SERGE (Saint) et Saint Bacche, église de Rome, 406.
- SERISTAIN, docteur en droit, 483.
- SERPE (de) Jacques, étudiant en théologie, 472.
- SERVIUS, écrivain latin, 110, 309, 310.
- SÉVERIEN, rhéteur latin, 222.
- SÉVILLE (de) Jean, traducteur de traités arabes, 239.

- SIDOINE Apollinaire, 3.
SIDONIUS (Saint), évêque de Rouen, 12.
SIENNE, 165.
SIENNE (de) Antoine, écrivain, 349.
SIGEFROID de Rouen, chapelain de Richard, 52, 62, 82, 106, 216.
SIGISMUNDUS, canonicus, 23.
SIGON, abbé de Saumur, et moine de Marmoutier, 54, 55, 67, 75, 87, 110, 111.
SIGON, chancelier et écolâtre, 57, 64, 78.
SIGON, maître d'école, 53, 62, 64, 78.
SIGON, prévôt et archidiacre, 54.
SIGON, secrétaire de Fulbert, 40, 51, 52, 60, 62, 63, 64, 65, 73, 96, 103, 104, 108, 111, 128.
SILVESTRE Bernard, voir Bernard Silvestre.
SIMON, chanoine, étudiant, 288, 289, 318.
SIMON, écolâtre, 275.
SIMON de Janville, professeur de lois, avocat au Parlement, 376.
SIMON de Luigné, curé de Fontenay-sur-Eure, 372.
SIMON, maître des enfants d'aube, 308, 339, 360.
SIVRY (de) Jean, chanoine et maître, 347.
SITE IV, pape, 427, 434.
SOCRATE, historien ecclésiastique, 21, 60, 94, 98, 233, 424.
SOHOT Jehan, maître des enfants d'aube, 424.
SOISSONS (de) Guillaume, professeur à Paris, 276.
SOISSONS, ville, 153, 154, 159, 171, 192, 196, 247, 254.
SOIZÉ, 355, 466.
SOLENNÉ (Saint), évêque de Chartres, 2, 4, 11, 28.
SOLESMES, abbaye, 95, 128.
SOLIN, écrivain, 328.
SONNART, enfant d'aube, 363.
SORBON (de) Robert, fondateur de la Sorbonne, 333.
SORBONNE, 191, 349.
SORE (de) Symon, étudiant en grammaire à Avignon, 445, 475.
SORGIS (de) Pierre, chanoine et maître, 342.
SORIN, auteur de traités, 24, 27, 39, 110, 130.
SOUCHET, chanoine, historiographe chartrain, 7, 10, 34, 155, 173 et 383.
SOULAIRES, 416, 418.
SOULAIRES (de) Etienne, official du chancelier, 387, 380.
SOUVIGNY, monastère, 67.
SOZOMÈNE, historien, 21.
SPIRE, ville d'Allemagne, 89, 132.
SPOLÈTE, ville d'Italie, 406.
SQUAQUELOUT, paroisse du diocèse de Rouen, 339.
STACE, poète latin, 93, 110.
STAVELO, monastère de Belgique, 87.
STÆKL, 273.
SUÉTONE, historien latin, 311.
SUEUR (le), bachelier en décrets, 485.
SUGER, abbé, chancelier de France, 154, 155, 166, 196, 197, 208, 274.
SUGGER, chancelier, 23, 31, 39, 47.
SUGGERIUS, claviger, 23.
SUIS J., gradué, 479.
SULLY (de) Eudes, élève de Jean de Salisbury, 293.
SULPICE Sévère, historien, 2, 114.
SURIUS, hagiographe, 41.
SUZANNE, personnage biblique, 170.

SUZE (de) Henri, jurisconsulte, archevêque et cardinal, 338.
SUZE (de) Jean, chanoine, 338.
SYAGRIUS, élève de l'école palatine, 9.

SIEYES, dernier chancelier de Chartres, 438.
SYLLA, plaidoirie, 115.
SYMOLT Georges, maître de l'école de Saint-Sauveur, 416, 418.

T

TAARIS (de) Pierre, chancelier, 330, 336.
TACITE, historien latin, 311.
TAILLATA (de) Pierre, chanoine, professeur de lois, 375, 398, 400.
TAILLEBOIS Colin, écolier à Orléans, 440, 484.
TALMUD (le), 349.
TANNERY, historien des mathématiques, 236.
TARDIF Adolphe, historien du droit, 151.
TARDIF Jules, érudit, 12.
TARENTEISE (de) Pierre, 302.
TARENTE, 235.
TARGET, Jean, gradué à Paris, 482.
TAUNIER Jean, maître des enfants d'aube et organiste, 424, 425, 487.
TÉHEUDEBERT, diacre, 12.
TÉHEUDERIC, roi des Francs, 12.
TEILLARD (dom) Gabriel, bénédictin, 302.
TELLIER (le) Raoulet, met son fils à l'école, 419.
TEMPLE (du) Jean, étudiant à Paris, 481.
TEMPLEUVE (de) Jacques, chanoine délégué aux archives, 433.
TÉRENCE, comique latin, 111.

TERME (de) Jean, licencié en lois, 487.
TERNAY (de) Jacques, licencié en lois, 487.
TÉROUANNE, 147, 408.
TERRACINE, 382, 391, 466.
TESTE P., bachelier en décrets, à Orléans, 470, 474.
TETBERT, moine de Marmoutier, médecin, 83.
TETMARUS, moine copiste, 16 17.
TEUDO, lévite, 23.
TEUTONIQUE (le) Jean, auteur d'une Somme, 414.
THEINER, archiviste du Vatican, 149, 151, 270.
THÉMISTIUS, rhéteur romain, 117, 118.
THÉODORET, historien ecclésiastique, 21.
THÉODUIN, évêque de Liège, 90, 134, 140.
THÉOPHILE, auteur de traités médicaux, 240, 370.
THÉOPHYLACTE, prêtre romain, 38.
THEUVILLE (de) Jean, met un enfant à l'école, 358.
THIBAUT, chancelier du comte Louis, 306.
THIBAUT, comte de Blois, 25.
THIBAUT, comte de Blois, 283, 293, 301, 305, 350, 356, 370.

- THIBAUT, évêque de Chartres, 325.
- THIBAUT-LE-GRAND, fils du comte Etienne, 208.
- THIBAUT, curé d'Ymeray, maître des grandes écoles et des enfants d'aube, 360, 361, 362, 366.
- THIBAUT, médecin, 370.
- THIBOUST Etienne, étudiant à Paris, 483.
- THIERRY, abbé de Saint-Evroul, 46.
- THIERRY, abbé de Saint-Père, moine de Marmoutier, 68, 93.
- THIERRY, chancelier et archidiaque, de 146 à 276, 317, 318.
- THIERRY, chancelier du comte Thibault, 350.
- THIERRY, évêque de Chartres, 43, 44, 48, 56, 67, 68, 92, 112, 142.
- THIERRY Guillaume, chanoine, *legum professor*, 374, 383, 407.
- THIERRY (de Saint) Guillaume, écrivain du Moyen âge, 154, 171, 182, 205, 254, 265, 275.
- THIMERT (de) Mathieu, chanoine et maître, 336.
- THOMAS, abbé de Morigny, 154, 204, 302.
- THOMAS Antoine, professeur à la Sorbonne, 354, 405.
- THOMAS, élève de Pierre Breteuil, 419.
- THOMAS Jacques, emprunte un livre, 450.
- THOMAS Paul, 171, 172, 233, 413.
- THOMAS (Saint), d'Aquin, (voir Aquin).
- THONA (de) Jean, licencié en lois, 376, 482.
- THONNE (de) Jean, avocat, 484.
- THUIN, ville de Belgique, 86.
- THUROT, savant moderne, 109.
- THURINGE (de) Louis, chanoine, 378.
- THYAYS (le) Etienne, chapelain de Landulphe de Colonne, 406, 409.
- TIBÈRE, empereur romain, 2.
- TIBRE, fleuve d'Italie, 3.
- TIÉCELIN, maître de Hugues-Metel, 184.
- TIGRINUS, prévôt, 51.
- TILHIA (de) Jean, chanoine, 368.
- TILLY (de) Henriët, élève des écoles chartraines, 432.
- TILLY (de) Pierre, élève des écoles chartraines, 432.
- TIRON, abbaye, 147, 155, 186, 195, 205, 206, 207, 307, 330, 364, 372, 422, 436.
- TIRON (de) Bernard, abbé, 147, 205, 206, 207, 233.
- TIRON (de) Geoffroy, historien, voyez Geoffroy le Gros.
- TIRON (de) Guillaume, abbé, 195, 207.
- TITE-LIVE, 21, 110, 115, 311, 319, 398, 399, 409, 410, 411, 412.
- TOENI (de) Roger, seigneur normand, 68.
- TOBIE, 197.
- TOBLER, savant allemand, 355.
- TOLÈDE (de) Pierre, traducteur Coran, 189.
- TONNELIER (le) Etienne, étudiant en lois, 473, 474.
- TONNERRE, collège de Paris, 421, 445.
- TONNERRE (de) Richard, 421, 445.
- TOUL (de) évêque, 3.
- TOULOUSE, 169, 171, 339, 346, 382, 390, 391, 433, 465.
- TOUR (de la) Marin, chancelier, 438.
- TOURNAY, 290, 292, 345, 388.

- TOURNAY (de) J., étudiant en théologie à Paris, 468.
- TOURNEBŒUF (de) Richard, visiteur des écoles, 419.
- TOUROTTE (de) Gui, chanoine et maître, 341.
- TOURS, 42, 62, 67, 68, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 103, 111, 124, 132, 154, 158, 159, 167, 174, 195, 198, 234, 302, 303, 306, 311, 313, 348, 390, 392, 435, 437.
- TOURS (de) Hugues, archevêque, 71.
- TOURS (de) Rainaud, écolâtre, disciple de Fulbert, 60, 62, 74, 75, 76, 109, 111, 116.
- TOURY, 196.
- TOUSCHE (de la) André, gradué, 485.
- TOUSTEVILLE (de) Pierre, chanteur, étudiant à Paris, 487.
- TRAHET Pierre, bachelier en lois, à Orléans, 470.
- TRALLES (de) Alexandre, auteur de traités médicaux, 370.
- TREBIS (Trèves) (de) Barthélemy, chanoine, étudiant à Terracine, 382, 391, 466.
- TRÉMIGON (de) Evrard, doyen, professeur de droit, 404.
- TRESCAILLE Clément, maître des enfants d'aube, 423.
- TRÈVES, 3, 264.
- TRIANGULO (de) Adam, chanoine, fait faire un Missel, 394.
- TRINITÉ de Vendôme, monastère, 54, 75, 78, 204.
- TRIPAULT J., *doctor in utroque jure*, 483.
- TRIPOLI, ville de Palestine, 344.
- TRISMEGISTE Mercure, 254.
- TRITHÈME, historien, 33, 116, 148, 187.
- TROARN (de) Durand, abbé, 32, 42, 43, 58, 136, 140.
- TROGUE Pompée, historien, 311, 313, 398, 409, 410.
- TROIS-ÈVÈQUES, collège, 404.
- TROTULA, femme de Salerne, savante en médecine, 82.
- TROVAT Petrus, docteur en lois, 473.
- TROYES, 3, 86, 154, 156, 157, 170, 276, 411.
- TROYES (de) Pierre, *apothecarius*, 370.
- TUCÉ (de) Jean, chancelier, 436.
- TUGNES (de) Jacques, licencié en lois, 487.
- TUMÉNIL Laurent, chanoine bibliophile, 448.
- TURENNE (de) Ebles, abbé de Saint-Martin de Tulle, 198.
- TUROLD, auteur de la chanson de Roland; 231.
- TURRE (de) Henri, chapelain, 406.
- TUSCULUM, évêché, 147, 293.
- TUSSÉ (de) François, chancelier, 436.
- TUTAUVILLE (Dintenville) P., étudiant et professeur en décrets à Orléans, 468, 469.
- TYR (de) Guillaume, historien des Croisades, 412.

U

- ULMAYA, Philippe, curé (de), 447.
- ULPIEN, jurisconsulte, 411.
- UMPEAU (les écoles d'), 416, 417.
- URBAIN II pape, 47, 149.

URIDANTI Jean, étudiant en lois à Orléans, 474.
URSI, famille romaine, 391.
URSI Jacques, chanoine romain, étudiant, 391.
URSI Mathieu, au *studium generale* de Rome, 391, 465.

USUARD, auteur du Martyrologe, 28.
UTECIA (de) Raymond, 382.
UTRECHT, ville des Pays-Bas, 12, 28, 86, 88, 91, 125.

V

VACARIUS, jurisconsulte anglais, 276, 319.
VAL (du) Jean, bachelier en lois à Orléans, 474.
VAL-SAINT-GERMAIN (du) Robert, chanoine et maître, 349.
VALCHER, écolâtre de Liège, 90, 91, 134.
VALENCE (de) Guillaume, médecin, 370.
VALENTINELLI (abbé), bibliothécaire de Florence, 419.
VALENTIS Jean, maître ès arts, 369, 476.
VALERAN, comte de Breteuil, fils de Gilduin de Breteuil, 71.
VALERY (Saint), 86.
VALLÉE Guillaume, bachelier en lois à Orléans, 439, 482.
VALLÉE Jean, bachelier, *in utroque jure*, met son neveu à l'école, 366, 381.
VALLELIUS (Saint Pierre de), paroisse près Bernay, 474.
VALLICELLANE, bibliothèque de Rome, 411.
VANIGE Jean, curé de Mantes, va aux écoles, 467.
VANNE (Saint), monastère, 64.
VARENNE Jehan, 428.
VARENNE Mathry, élève des écoles capitulaires, 428.

VARIZE (de), archevêque, 414.
VARRON Marc, compilateur romain, 221.
VASSOR Geoffroi, bachelier, 474.
VATICAN, 42, 43, 354, 392, 410, 411.
VAUBRAY (Eglise Saint Etienne de), 426.
VAURANS (de) Hugues, maître des enfants d'aube, 423.
VAU-RAOUL, vallée près Chartres, 406.
VAUSSIDORY, étudiant à Paris, 471.
VAUX-DE-CERNAY, abbaye, 283, 285, 302, 307, 354.
VAUX-DE-CERNAY (des) Pierre, abbé, 302, 313.
VÉGÈCE, auteur romain, 278.
VENANT (Saint), moines, 203.
VENDOME, ville, 45, 54, 74, 75, 78, 121.
VENDOME (de) Barthélemy, archevêque de Tours, 303.
VENDOME (de) Geoffroi, abbé, 147, 154, 204, 205, 303, 389, 393.
VENDOME (de) Geoffroi, enfant de chœur, va aux écoles, 466.
VENDOME (de) Hubert, évêque d'Angers, 74, 78, 205.

- VENDOME (Mathieu de), 174, 197, 198, 234, 303, 312, 316.
- VENDOME (de) Raoul, poète, 303.
- VENDOME (de) René, moine, 303.
- VENDOME (de) Robert, moine abbé, 204.
- VÉNÉRABLE (le) Pierre, abbé de Cluny, 187, 189, 191.
- VENEUR (le) Ambroise, licencié en décrets, 487.
- VENISE, 373.
- VERAC (Veyraco) (de) Guillaume, étudiant en décrets à Paris, 400, 469.
- VERAC (Veyraco) (de) Jean, 440.
- VERAC (Veyraco) (de) Pierre, gradué à Orléans, 440, 475, 484.
- VERCEIL, concile, 134, 140.
- VERDELEYO (de) Yves, chanoine et maître, 336.
- VERDUN, 60, 64, 71, 72.
- VERDUN (de) Gueric, chanoine et maître, 341.
- VÉRIGNY, 368.
- VERMELLE Jacques, gradué à Paris, 482.
- VERNON (de) Pierre, élève de Pierre de Blois, 293.
- VÉRONE (de) Mathieu, 400.
- VERRÈS (plaidoirie de Cicéron), 115.
- VERRIÈRES, 366.
- VERSAILLES (de) Jean, met son fils à l'école, 366.
- VERSON (de) Nicolas, écrivain, relieur, 450.
- VESONTIUM, (Besançon), 60.
- VEXIN, 196.
- VI, chanoine et maître, 334.
- VIALARD Félix, chancelier, 438.
- VICO (de) Jean, loue le sceau du chancelier, 438.
- VICTOR (de Saint) abbaye, 148, 364, 448.
- VICTOR (de Saint) Adam, poète, 113.
- VICTOR (de Saint) Gauthier, théologien, 182.
- VICTOR (de Saint) Hugues, théologien, 163, 193, 210, 234, 278, 314, 447.
- VICTORINUS Marius, rhéteur latin, 27, 115, 233.
- VIDAMES (famille des), 175, 176, 203, 209, 338.
- VIELLET DE VERSIGNY Jean, bachelier en décrets, licencié en droit à Paris, 472.
- VIENNE, 28.
- VIEUVICQ (de) Herbert, maître, 300.
- VIEUVICQ (de) Rainaud, chapelain de J. de Salisbury, 285.
- VIEUXPONT (du) Robert, 306.
- VIF (Saint-Pierre le), monastère de Sens, 32.
- VIGNOLI, chancelier, 433.
- VILLAMAURY (de) J., professeur de lois, 342, 372.
- VILLANIS (de) P., professeur de lois, 374.
- VILLARET (M^{lle} de), 19, 72.
- VILLEBEON (de) Renaud, chanoine et maître, 335.
- VILLEBON (de) Contentin, écolier, 420.
- VILLEHARDOUIN, historien, 327.
- VILLEMEUX, 435.
- VILLENEUVE (de) Arnaud, hérétique, 346.
- VILLENEUVE (de) Guillaume, médecin de la reine de Navarre, 369.
- VILLENEUVE-GUYARD (de) Renaud, chanoine et maître, 340.
- VILLEREAU (de) Robert, étudiant, 432, 440.
- VILLIERS-le-Comte, paroisse, 401.
- VILLIERS, éditeur des Lettres de Saint Ive, 451.

- VILLIERS (de) Jean, étudiant à Paris, 486.
- VINCENEUL (de) Jacques, médecin, 370.
- VINCENT (Saint), sa vie, 85.
- VINCENT (Saint), abbaye de Metz, 88.
- VINCENT-DES-BOIS (Saint), 427.
- VINSOT, dominicain, 397.
- VIOLLET Paul, historien du droit, 151.
- VIRGILE, 21, 110, 165, 230, 241, 254, 398.
- VITAL, moine copiste de Saint-Père, 19.
- VITERBIS (de) Geoffroy, chanoine, 412.
- VITRY (de) Jacques, historien, 326, 327, 412.
- VIVIANUS, moine copiste, 16, 17.
- VOISE, village près Chartres, 435.
- VOISIN Laurent, chanoine, clerc du Parlement, 342, 373, 413.
- VORAGINE (de) Jacques, auteur de la Légende Dorée, 44.
- VOVES, 416, 435.
- VRAIN (de Saint) Jean, diacre, va aux écoles, 466.
- VUISQUE Jacques ou de Morino, maître des enfants d'aube, 361, 422.
- VULFARD, évêque de Chartres, 18, 21.
- VULGRIN, chancelier, 146, 155, 156, 157, 159, 160, 174, 175, 209.

W

- W. de Cologne, 91.
- WAILLY (de) Natalis, paléographe, 410, 411.
- WAITZ, savant allemand, 410, 411.
- WALDETRUDE (Sainte), son office, 87.
- WALDRIC, notaire, 20.
- WALTER BURLEYGH, écrivain, 412.
- WARMS (de) Jean, élève à Paris, 440, 481.
- WARREN, érudit, 44.
- WARWICH (comte de), Henri, 185.
- WAZON (Watho ou Guazzo), écolâtre, évêque, de Liège, 61, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 125, 461.
- WERNER, historien des mathématiques, 88, 272.
- VILLELMUS, chancelier de l'évêque, 283.
- WINCHESTER, ville d'Angleterre, 186.
- WINTERBERG, 125.
- WIRMS (de) Louis, gradué, 466.
- WORMS (évêque de), 86, 87, 141, 270.
- WULFRAN (Saint), son office, 86.
- WUYARD (dom), bénédictin, 48, 49, 71.

Y

YEBLERONT, paroisse du diocèse de Rouen, 380.
YÈVRES, village près Brou, 451.

YMERAY, village d'Eure-et-Loir, 360, 361, 366, 416, 450.
YVO LE BOUC, met son fils à l'école, 419.

Z

ZACHARIE, doyen, 171, 274.



TABLE GÉNÉRALE

PRÉFACE.

Liste des sources inédites	IX
— — imprimées	XIII

LIVRE PREMIER

LES ÉCOLES DE CHARTRES AVANT LE XI^e SIÈCLE.

CHAPITRE I ^{er} . — Des origines au VI ^e siècle	1
---	---

Les Écoles druidiques. — Les Écoles gallo-romaines. — Les premières Écoles chrétiennes.

CHAPITRE II. — Du VI ^e au IX ^e siècle	5
---	---

VI^e siècle. — Les Religieux : saint Cheron, saint Eman. — Les Évêques : saint Lubin, saint Calétric, Pappol, saint Béthaire, Lancégésil. — Les Maîtres : Chermir, Béthaire, Lancégésil. — Les Élèves : saint Laumer. — Les Écrits : Légendes de saint Lubin et de saint Béthaire.

VII^e siècle. — Les Élèves : saint Leufroy. — Les Écrits : Lettre d'Agirard. Inscriptions.

VIII^e siècle. — Les Manuscrits du temps.

CHAPITRE III. — Du IX ^e au XI ^e siècle	14
--	----

IX^e siècle. — Les Évêques. — Les Élèves : Hérifroid. — Les Copistes de la Bibliothèque. — Les Notaires ou Chanceliers des Archives.

X^e siècle. — Les Évêques : Aganon, Ragenfroi, Vulfard. — Les Religieux de Saint-Père : copistes, notaires, bibliothécaires, manuscrits. — L'École de la Cathédrale : Chanceliers : Clément, Suggester, Grimwin. Maîtres : Amand, Héribrand, Herbert. Élèves : Richer de Reims. — Bibliothèque et manuscrits. Écrits : Légendes de saint Solenne, de saint Cheron et de saint Éman.

LIVRE DEUXIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES SOUS SAINT FULBERT (XI^e SIÈCLE).

CHAPITRE I ^{er} . — Les Maîtres et les Élèves	30
--	----

I. Les Maîtres.

SECTION I. — Coup d'œil général	30
— II. — Les Évêques. Fulbert : sa vie, ses œuvres littéraires	31
— III. — Les Évêques successeurs de Fulbert. Thierry, Agobert, Hugues, Robert, Arrald, Robert, Geoffroi.	43
SECTION IV. — Les Chanceliers et écolâtres.	47
Évrard I ^{er} , Hildegaire, Évrard II, Sigon, Ingelran, chanceliers. — Ive, Gausbert, maîtres.	

II. Les Écoliers chartrains.

SECTION I. — Coup d'œil général et tableau des écoliers chartrains, d'après le poème d'Adelman.	58
— II. — Écoliers originaires de Chartres	63
1 ^o Les privilégiés de Fulbert : Hilduin, Sigon. — 2 ^o Les adversaires de Bérenger : Hugues de Langres, Arnoul, Guillaume, Ascelin. — 3 ^o Ceux qui devinrent religieux : Albert, Goisbert, Foucher. — 4 ^o Les séculiers : Geoffroi, Guiszo, Guillaume, Jean. — Les seigneurs.	
SECTION III. — Écoliers originaires du Sud-Ouest.	72
Orléans : Raoul, Engelbert, Lambert, Gérard, Hubert de Meung, André de Micy. — Angers : Bernard, Rainaud. — Tours : Hugues, Girard, Rainaud, Bérenger. — Poitiers : Rainaud. — Montmajour : Domnus.	
SECTION IV. — Écoliers originaires du Nord-Ouest	79
Paris : Engelbert, Lambert. — Mantes : Gérard ou Gérard. — Senlis : Rodolphe. — Beauvais : Foulcoie. — Fougères : Hardouin. — Évreux : Foulques de Guarleinville. — Rouen : Sigefroid. — Saint-Évroul : Raoul Mala Corona.	

SECTION V. — Écoliers originaires du Nord-Est 83

Dijon : Hermingaud, Gautier le Bourguignon. — Metz : Paulin, Gérard. — Reims : Hubert. — Saint-Riquier : Angelran. — Gembloux : Olbert. — Liège : Odulfe, Alestan, Gérard, Rodolphe, Adelman. — Cologne : Francon, Ragimbald.

SECTION VI. — Les écoles et les études chez les religieux. 91

Saint-Père : *Abbés* : Magénard, Arnoul, Landry. *Moines* : Gautier, Durand, Aréfaste. *Oblats* : Arnoul, Ernald, Fulco, Guido, Eustache. *Bibliothèque* : Arnoul, Robert, le moine Paul. — Blois : Gérard, grammairien. — Châteaudun : Le quatrième fils de Gérard Brunel, oblat.

CHAPITRE II. — L'intérieur de l'école de Fulbert 94

SECTION I. — Fulbert : son caractère : ses rapports avec ses élèves : ses rapports avec ses amis. 94

— II. — Les élèves entre eux ; leur caractère. 103

— III. — Régime des écoles 105

CHAPITRE III. — Les études à Chartres au XI^e siècle 108

I. Les sciences profanes.

SECTION I. — Le Trivium : Grammaire 108

— Rhétorique 114

— Dialectique 116

Jean le Sourd et le Nominalisme : Bérenger et le Réalisme.

SECTION II. — Le Quadrivium : Arithmétique et Géométrie 124

— Astronomie 126

— Musique 127

— Médecine 129

II. Les sciences sacrées.

Écriture sainte. Théologie 130

Controverse eucharistique des clercs chartains avec Bérenger.

Le Droit. — La Liturgie. — Bibliothèque de l'Église de Chartres. 141

LIVRE TROISIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES SOUS SAINT IVE ET DURANT LA

PREMIÈRE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE

CHAPITRE I^{er}. — Les Maîtres et les Elèves 144

I. Les Maîtres.

SECTION I. — Coup d'œil général 144

— II. — Les Evêques : saint Ive, sa vie et ses œuvres 146

— III. — Les successeurs de saint Ive : Geoffroi, Gosselin 153

— IV. — Les Chanceliers : Ansel, Vulgrin 155

— V. — — Bernard de Chartres 158

— VI. — — Gilbert de la Porrée 163

— VII. — — Thierry de Chartres, Ernaud 169

— VIII. — — Bernard de Quimper 173

— IX. — Les écolâtres et maîtres 174

Gui, Hugues de Chartres, Ive de Chartres, Garin de Prunoi, Guillaume de Modalibus, Robert le Petit, Payen Belotin ; Fulcherius, Alcherius, Amalricus, scribes, Fulcaudus, organiste.

II. Les Elèves.

SECTION I. — Les élèves de Bernard de Chartres 180

Colonie anglaise ; Jean de Salisbury, Guillaume de Conches, Richard l'Évêque de Coutances, Richard de Leicester.

SECTION II. — Les élèves de Gilbert de la Porrée 185

Rotrou de Beaumont. — Jordan Fantosme — Jean Beleth. — Nicolas d'Amiens. — Guillaume Corborensis. — Étienne d'Alinerra. — L'auteur *du Liber de vera philosophia*. — Hugues de la Rochefoucauld. — Geoffroi.

SECTION III. — Les élèves de Thierry de Chartres . . .	188
<p>Hermann le Dalmate. — Robert de Rétines. — Adélarde de Bath. — Abélard. — Clarembaud, archidiacre d'Arras. — L'auteur du <i>De sex dierum operibus</i>. — L'Anonyme Orléanais.</p>	

SECTION IV. — Les élèves originaires de Chartres. . . .	194
<p>Arnaud, doyen, Hugues, Jacques, Denys, Daniel. — Samson de Mauvoisin, doyen. — Le versificateur du <i>Livre des Rois</i>. — Haimeric et les écoliers, poètes du Rouleau des Morts. — Foucher de Chartres, historien de la 1^{re} croisade. — Les auteurs des légendes de saint Gilduin et saint Aignan. — Les médecins : Bernard, Richer, Domnus, Goslin. — Le Légiste : Gaufridus. — Personnages lettrés et donateurs de livres. — Les premiers élèves des petites écoles ou enfants d'aube.</p>	

SECTION V. — Savants voisins, religieux et laïcs	201
<p>Saint-Père : Archives, le notaire Bernard. L'auteur des vers sur saint Bruno. Bibliothèque : l'abbé Eudes de Leveville, l'abbé Foucher font des règlements pour la Bibliothèque. Moines écrivant à saint Bernard. — Saint-Martin : moines poètes, Gautier de Marmoutiers ou de Cluny, historien. — Saint Jean : les abbés, Albert, Étienne, Gui. — Vendôme : l'abbé Geoffroi, Robert de Vendôme. — Morigny : l'abbé Thomas. — Coulombs : l'abbé Roger. — Bonneval : les abbés Bernier et Arnaud de Bonneval. — Tiron : l'abbé Bernard et Geoffroi le Gros. — Châteaudun : les écoles séculières. — Seigneurs : le comte Henri, la princesse Adèle.</p>	

CHAPITRE II. — L'organisation intérieure des écoles de Chartres dans la première moitié du XII ^e siècle .	208
--	-----

SECTION I. — Les maîtres.	208
-----------------------------------	-----

SECTION II. — Les élèves.	215
-----------------------------------	-----

CHAPITRE III. — Les études à Chartres dans la première moitié du XII ^e siècle	220
--	-----

II. Sciences humaines.

SECTION I. — Coup d'œil général et programme. . . .	220
---	-----

— II. — Le Trivium. — Grammaire	223
---	-----

— Rhétorique	232
------------------------	-----

SECTION III. — Le Quadrivium. — Musique	235
— Géométrie	235
— Arithmétique	236
— Astronomie	238
— Médecine	240
— Sciences naturelles.	241
— IV. — La Dialectique et la Philosophie	244
1 ^o Coup d'œil général sur les auteurs et les systèmes.	244
2 ^o Système de Bernard de Chartres.	248
3 ^o — de Thierry de Chartres.	254
4 ^o — de Bernard Silvestre	259
5 ^o — de Gilbert de la Porrée	261
6 ^o — de Guill. de Conches, du disciple anonyme de Thierry, et des autres philosophes de Chartres.	264

II. Sciences sacrées.

Théologie positive. La Théologie morale	267
Le Droit.	270
La Liturgie	271

LIVRE QUATRIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XII^e SIÈCLE
(1155-1205).

CHAPITRE I ^{er} . — Les Maîtres et les Élèves	274
--	-----

I. Les Maîtres.

SECTION I. — Les Evêques	274
Robert le Breton, Guillaume de Champagne, Jean de Salisbury, Pierre de Celles, Renaud de Mouçon.	
SECTION II. — Les Chanceliers	280
Robert, Bouchard, Denys, Pierre de Roissy.	

SECTION III. — Les « <i>Magistri</i> »	284
De 1150 à 1200, au nombre de 14.	

II. *Les Élèves.*

SECTION I. — Les écoliers et les personnages lettrés originaires de Chartres	288
Le doyen Geoffroi, l'archidiacre Gilo, l'official Guillaume, les chanoines Simon, Crespin de Dreux et Paganus, Eodald, Robert, etc. — Les Clercs des petites écoles.	

SECTION II. — Les élèves originaires de l'étranger	291
Etienne de Tournay.— Pierre de Pavie, cardinal.— Pierre de Blois I. — Pierre de Blois II. — Guillaume de Blois. — Autres maîtres.	

SECTION III. — Les écoles de Chartres et du diocèse. . .	301
Saint-Martin: le chancelier Huldric. — Saint-Père: l'auteur de la Vie de saint Gilduin; Hilduard. — Saint-André: Pierre de Pavie. — Les Vaux de Cernay: les abbés Mainier, Gui, Pierre. — Bonneval: Chrétien. — Châteaudun: Lambert le Tort. — Vendôme: Mathieu de Vendôme, Pierre de Riga, Raoul de Vendôme, Robert de la Trinité, René de Vendôme. — Aumône: l'abbé Philippe. — Blois: Ernaud de Blois. Les chanoines de Bourg-Moyen et de Saint-Sauveur. Ecoles de Huldric. Vital de Blois. — Les Seigneurs et leurs chanceliers.	

CHAPITRE II. — Les mœurs et les études de l'école de Chartres pendant la deuxième moitié du XII ^e siècle.	307
--	-----

I. *Coup d'œil général* — II. *Les Études profanes.*

SECTION I. — La Prose, 1 ^o La Grammaire.	309
2 ^o La Rhétorique	313
SECTION II. — La Poésie	315
SECTION III. — Le Quadrivium	317

III. *Les Études sacrées.*

SECTION I. — La Dialectique et la Théologie	318
SECTION II et III. — L'un et l'autre Droit	318
SECTION IV. — La Médecine	320

LIVRE CINQUIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES PENDANT LE XIII^e SIÈCLE

CHAPITRE I. — Organisation des écoles.	321
Les trois écoles. — Les maîtres : évêques, chanceliers, recteurs, <i>magistri</i> . — Les écoliers.	

CHAPITRE II. — Les Maîtres et les Élèves	324
--	-----

I. Les Maîtres.

SECTION I. — Les Évêques et les Doyens du XIII ^e siècle.	324
---	-----

— II. — Les Chanceliers	326
-----------------------------------	-----

Pierre de Roissy ; Guillaume, comte du Perche ; Robert de Bérou ; Barthélemy ; Guillaume de Chartres ; Constantin ; Pierre de Taaris ; Pierre de Campis ; Robert du Chapellet ; Eudes du Lac Noir ; Pierre de Castra ou de Castris. — Le premier recteur connu des grandes écoles, Jean de Serez.

II. Les Elèves des petites et grandes écoles et des Universités.

SECTION I. — Les élèves des petites écoles	332
--	-----

— II. — Les élèves des grandes écoles et des Facultés De 1200 à 1300.	333
--	-----

SECTION III. — Les chanoines savants	343
--	-----

Restés au Chapitre. — Dignitaires en d'autres églises. — Au Parlement. — A l'Université de Paris : Amaury de Bène ; Haudry Nicolas ; Eudes de Chartres ; Jean Langlois. — Petrus de Columpna.

SECTION IV. — Les Savants chartrains en dehors du Chapitre	348
--	-----

A Saint-Père. — A Saint-Jean : règlement pour les livres. — A Saint-Martin. — A Blois : Jean de Blois. — A Châteaudun : Etienne de Châteaudun. — Chez les Frères Prêcheurs et Mineurs. — Chez les seigneurs et comtes : le fameux Michel Scot.

CHAPITRE III. — Les études et les écrits à Chartres au XIII ^e siècle	351
--	-----

Epitaphes et Obits. — Pierre de Roissy : *Sermons* et *Manuale de Mysteriis ecclesiasticis*. — Miracles de N.-D. de Chartres : Original latin et Poème roman des Miracles. — Poésies romanes de Guillaume de Meslay et de Thibault de Champagne.

LIVRE SIXIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES PENDANT LE XIV^e SIÈCLE.

CHAPITRE I ^{er} . — Les petites écoles	357
SECTION I. — Les écoles de la ville et de la campagne .	358
— II. — Ecole capitulaire des enfants d'aube . . .	360
CHAPITRE II. — Les grandes écoles	365
SECTION I. — Les recteurs des grandes écoles et les écolages	365
— II. — Les maîtres ou professeurs en médecine, théologie, droit civil et canonique . . .	369
— III. — Les Chanceliers : leur situation économique P. de Grez ; J. des Monts (<i>de Montibus</i>) ; Raoul de Che- vry ; Henri de Nemure ; Renaud d'Ecrosnes ; Gilles du Perche ; E. de Loygny ; P... cancellarius ; H... cancella- rius ; J... cancellarius ; Aymeri de Chartres ; Crispin de Bois-Hisnoud ; Jean d'Auxerre ; Jean Bagot ; Geoffroi Bou- teiller ; P. Mohier et Renaud de Molinet, vicaires du chan- celier ; Thibault de Campanella ; Renaud d'Amiens ; Pierre Danici.	376
CHAPITRE III. — Les Chartrains aux Universités . . .	388
Subventions. — Lettres testimoniales. — Elèves d'Uni- versités étrangères, et d'Orléans, de Paris, d'Angers. — Elèves choisis parmi les enfants de chœur et envoyés pour apprendre l'orgue.	
CHAPITRE IV. — Les livres d'études	394
Copies ; achat, vente de manuscrits. — Emplacement de la Bibliothèque. — Donations et legs de livres. — Em- prunts à la Bibliothèque. — Organisation et surveillance de la Bibliothèque.	
CHAPITRE V. — Les écrivains et les personnages sa- vants	403
Évêques. — Doyens. — Auteurs du <i>Polyptique</i> , de la <i>Vieille chronique</i> . — Landulphe de Colonne ; sa vie et ses ouvrages. — Jean de Colonne ; sa vie et ses écrits. — Lambert du Chatel. — Religieux de Saint-Père, auteur de <i>l'Apothecarius moralis</i> . — Religieux de Coulombs : Pierre Bersuire. — Religieux dominicains.	

LIVRE SEPTIÈME

LES ÉCOLES DE CHARTRES DU XIV^e SIÈCLE A LA FONDATION DU COLLÈGE EN 1572.

CHAPITRE I ^{er} . — Les petites écoles	416
SECTION I. — Les petites écoles rurales : maîtres, écolage, traitement	416
SECTION II. — Les petites écoles de la ville : maîtres, écolage, traitement	419
— III. — Les petites écoles du Chapitre : maîtres, organiste, écolage, traitement	422
CHAPITRE II. — Les grandes écoles de Chartres au XV ^e siècle	431
Les recteurs : Bucy, Jean Lambert, Jean et Guillaumé de Beaumont, Michel de Cologne.	
Les chanceliers : Jean Baudaille, Odet de la Paillère, Antoine de Bourrache, Jacques Vignoli, Pierre Grisart, Gilles Gilleboust, Jacques Binet, Florent d'Illiers, Esprit d'Illiers, Esprit d'Harville, Michel Maimterne, Jérôme Aléander, Jean de Tucé, François de Tussé, Jean Nantier, Jean Bourguyneau, Marin de la Tour, etc. — Le rôle des chanceliers : diminution de leur autorité.	
CHAPITRE III. — Les Elèves chartrains aux Universités pendant le XV ^e siècle.	439
Entretien des élèves aux Universités par les particuliers et le Chapitre. — Régents et professeurs aux Universités. — Savants chartrains.	
CHAPITRE IV. — Les études à Chartres au XV ^e siècle .	447
Donateurs de livres. — Emprunteurs de la Bibliothèque — Commerce des manuscrits. — Théologaux.	
CHAPITRE V. — Remplacement des grandes écoles et des petites par le collège pendant le XVI ^e siècle	452

APPENDICE

I Lettre de « R. G. Carnotensis cœnobii abbas » . . .	457
II. Correspondance de deux élèves de Fulbert du XI ^e siècle.	459
III. Liste des Chartrains gradués dans les Universités au XIV ^e siècle	465
IV. Liste des Chartrains gradués dans les Universités au XV ^e siècle.	476
TABLE DES NOMS DE PERSONNES	489

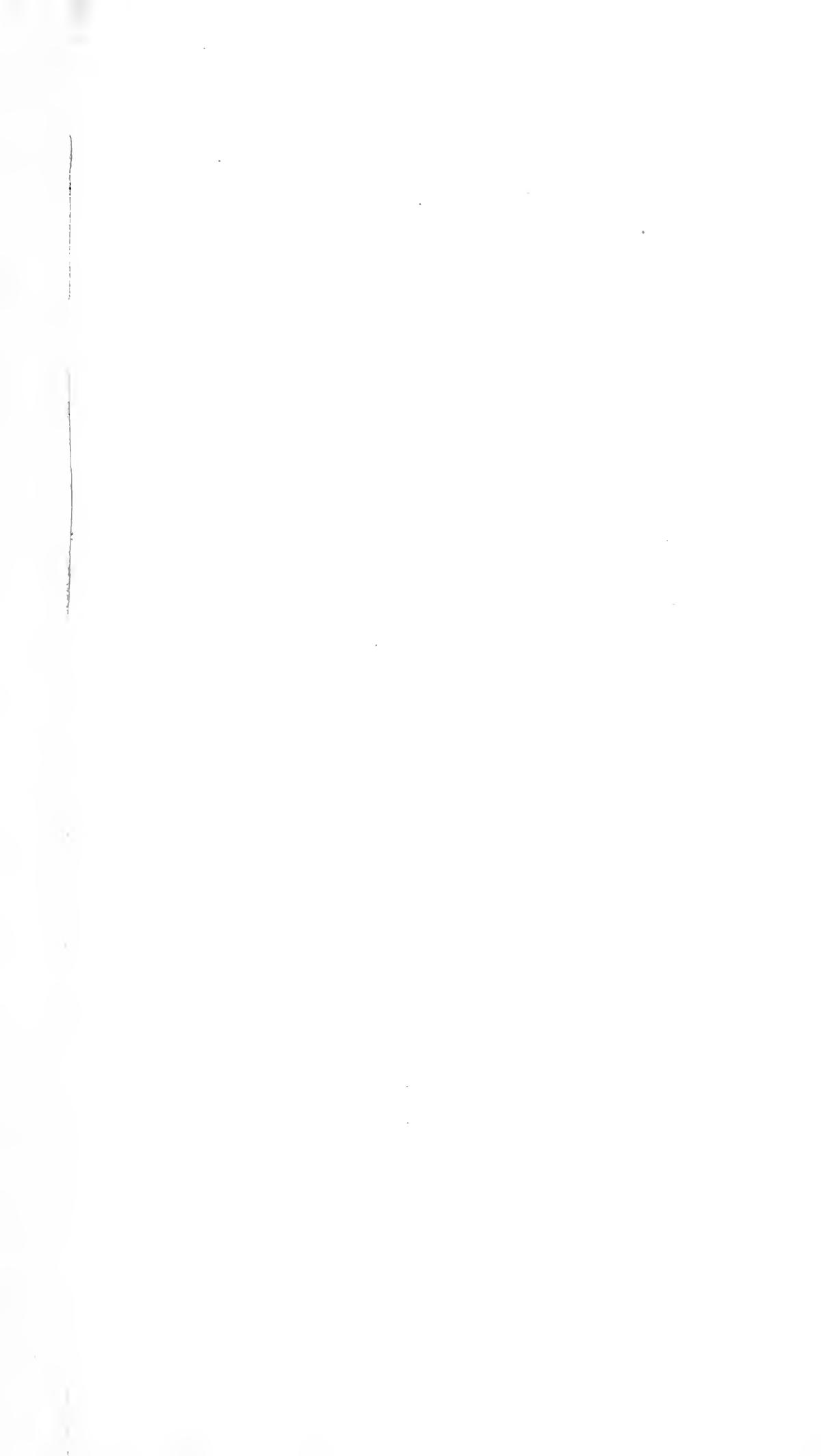


ERRATA

- Page 19, ligne 20, au lieu de : le Saint-Augustin, lire : *le Saint-Augustin*.
— 25, dernière ligne, au lieu de : Gérard, lire : Géraud.
— 34, ligne 8, au lieu de : Rodulfe, lire : Rodolphe.
— 43, Section III, après Arrald, ajouter Robert.
— 46, ligne 26, au lieu de : Saint-Evrout, lire : Saint-Evroul.
— 47, Section IV, après Hildegare, ajouter Evrard II.
— 62, ligne 4, au lieu de : Raimbauld, lire : Ragimbald.
— 69, — 14, — Manlie, lire : Maule.
— 86, — 16, — Saint-Richer, lire : Saint-Riquier.
— 87, — 30, — Saint Geron, lire : Saint Géréon.
Note, au lieu de : *Centonazanit*, lire : *Centonizavit*.
— 91, Section, au lieu de : Section IV, lire : Section VI.
— 104, ligne 3, au lieu de : Gérard, lire : Géraud.
— 105, — 7, — Réginald, lire : Réginard.
— 154, — 28, — Guill. de Thierry, lire : Guill. de Saint-Thierry.
— 155, Section IV, au lieu de : Arnould, lire : Ernauld.
— 160, lignes 28 et 29, au lieu de : 1026 et 1030, lire : 1126 et 1130.
— 165, ligne 3, au lieu de : 1140, lire : 1141.
— 197, — 13, — — —
— 247, — 27, — — —
— 169, — 20, au lieu de : *de Utilitatibus*, lire : *De utilitatibus*.
— 174, — 15, — Herman, lire : Hermann.
— 178, — 13. Une charte de Thiron 1133 donne aussi *magister Guillelmus de Modalibus* et de plus, *magister Odo Pizat*.
— 200, note 1, ajouter : *Fulcherus archidiaconus et medicus*, d'après une charte de saint Ive (1091), (Cart. de la Trinité, II, 55).
— 208, au lieu de : Chapitre III, lire : Chapitre II.
— 216, ligne 18, au lieu de : Rainald, lire : Rainaud.
— 231, — 21, — *Letitia*, lire : *Leticia*.
— 26, — Etienne Alinerra, lire d'Alinerra.
— 241, ligne avant dernière, au lieu de : Questions naturelles, lire : *Questions naturelles*.

- Page 244, au lieu de : Section VI, lire : Section IV.
— 292, ligne 26, après *Pierre de Pavie*, lire : *les deux Pierre de Blois*.
— 300, le dernier alinéa devait être l'avant-dernier et au lieu : de Goslein y
lire : Gosselin.
— 302, ligne 31, au lieu de : comté, lire : vicomte.
— 309, note, 2^e ligne, au lieu de : Dieco, lire : Dieu.
— 311, ligne 31, au lieu de *dictande*, lire : *dictandi* et ajouter le chiffre
de renvoi à la note 2.
— 313, lignes 20 et 25, au lieu de : Chrétien de Saint-Père, lire : Chré-
tien de Bonneval.
— 320, ligne 11, au lieu de : Jean de Beleth, lire : Jean Beleth.
— 348, — 1, au lieu de : Section VI, lire : Section IV.
— 388, — 26, au lieu de : Guibel, lire : Quibel.
— 395, — 12, — Paul Bohier, lire : Ponce Bohier.
— 415, titre, au lieu de : du XV^e siècle, lire : du XIV^e siècle.
— 418, ligne 11, au lieu de : Gui Poussard, lire : Jacques Poussart.
— 433, — 18, — Pierre de Bourrache, lire : Antoine de Bourrache.
Passim, au lieu de : *Predicator Carnuteus*, lire : *Praedicator Carnuteus*.

Le lecteur corrigera facilement les autres fautes, s'il en rencontre.





LA
715
.C5C6

Clerval, A. - Les

ii

10/15/67	OCT 5 1967
10/15/67	Marie Quin
12/20/67	RYAN Clippart
24/5/68	MEDIAEVAL STUDIES
9/12/68	idem
1/11/68	St. Elizabeth
11/8/68	E. A. Himmelman
22/12/68	1971
30/3/70	Linda E. Haggis

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO—5, CANADA

1779

